MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80595-2

MICROFILMED 1992

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

VRIJMOED, FERDINAND

TITLE:

LAMENNAIS AVANT SA DEFECTION...

PLACE:

[PARIS-LIMOGES]

DATE:

[1930]

Master Negative #

92-80595-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

194L18
DV2

Vrijmoed, Ferdinand Joseph Jacob
... Lavennais avant sa défection et la Néerlande catholique. [Paris-Limoges] Les presses universitaires de France [1930]
447 p. 25½ cm.

At head of title: F. J. J. Vrijmoed, Père Clementin O. F. M.
Thesis, Groningen, 1930.
Bibliography: p. 435-443.

414749

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 12X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 28 May 92 INITIALS SB
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

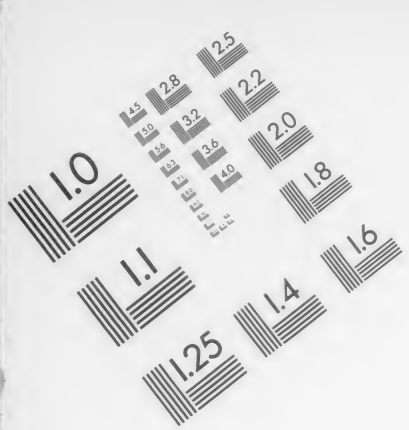

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

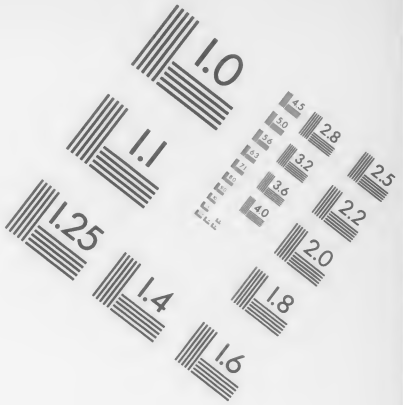

Centimeter

Inches

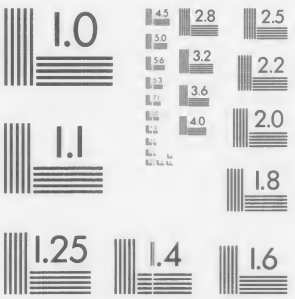

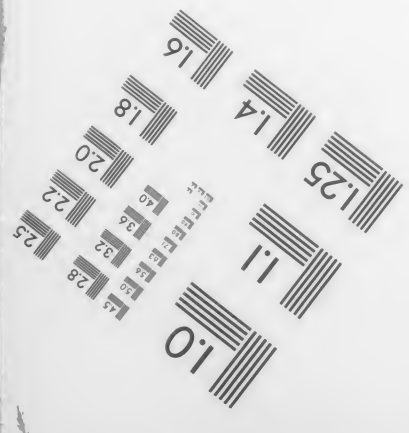

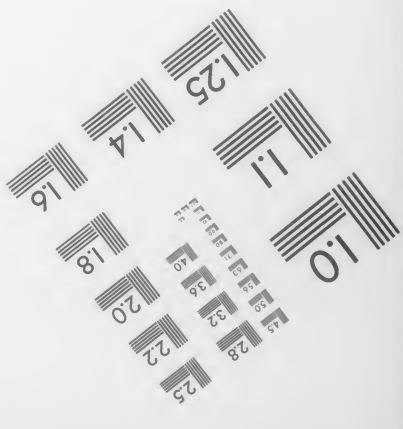

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

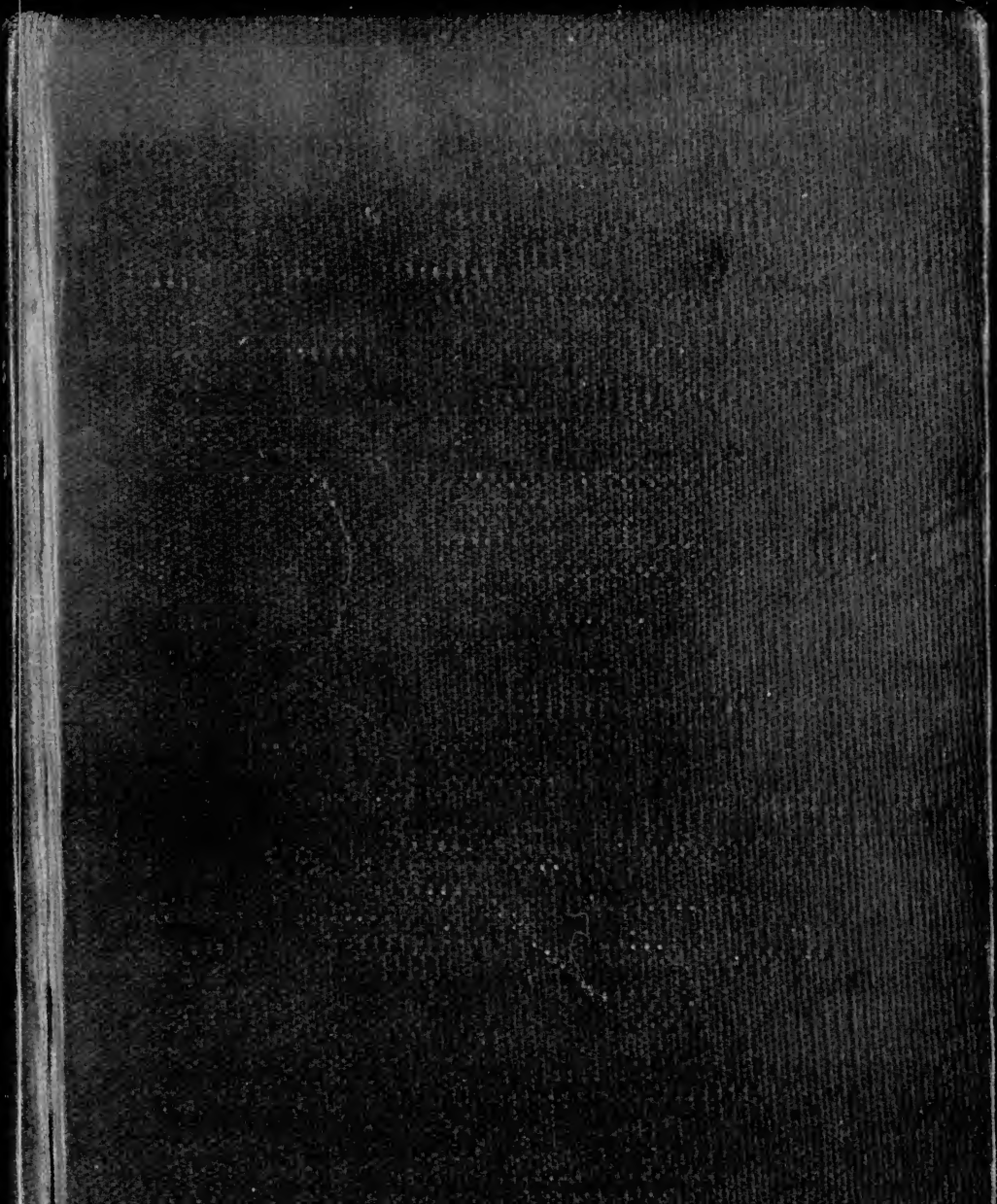

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

Lamennais avant sa défection et la Néerlande catholique

Proefschrift ter verkrijging van den graad van Doctor in de Letteren en Wijsbegeerte aan de Rijks-Universiteit te Groningen, op gezag van den Rector-Magnificus, Dr W.-J. Aalders, Hoogleeraar in de Faculteit der Godgeleerdheid, in het openbaar te verdedigen op Donderdag, 10 Juli 1930, des namiddags te 4 uur

door

FERDINANDUS JOSEPHUS JACOBUS VRIJMOED
(PATER CLEMENTINUS, O. F. M.)
geboren te Rotterdam.

Aan den Hoogeerwaarden Pater

SIMON BENNENBROEK,

Oud-Provinciaal der Minderbroeders
der Nederlandsche Provincie.

F. J. J. VRIJMOED
Père Clémentin O.F.M.

LAMENNAIS

AVANT SA DÉFECTION

ET LA

NÉERLANDE CATHOLIQUE

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

194 L 18
D V 2

U, Hooggeleerde Heer, Dr K. Sneijders de Vogel dank ik op de eerste plaats. Ofschoon ik nimmer de eer had uw leerling te zijn, zijn de aangenaamste herinneringen aan de eenige malen, dat ik U ontmoeten mocht, mij bijgebleven en was ik geenszins verwonderd over de groote bereidwilligheid, waarmede U aanvaardet als promotor op te treden.

Ook aan U, Hooggeachte Heer Boulan, mijn welgemeende dank voor de belangstelling, welke U in mijn werk getoond hebt en vooral voor uw kostbare aanwijzingen, waardoor het ongetwijfeld zeer aan waarde gewonnen heeft. Gebonden aan U door banden van vriendschap en hoogachting, gevoel ik mij tevens tenzeerste aan U verplicht voor de van vernuft sprankelende wijze, waarop U mijn eerste schreden in het domein der moderne Fransche litteratuur gericht hebt.

Dank verder aan allen, die hun archieven en bibliotheken voor mij openstelden of op andere wijze tot de samenstelling van mijn boek bijdroegen.

Een pieteitsvol woord van dank aan Hun Doorluchtige Hoogwaardigheden, de sinds dien overleden Bisschoppen van Haarlem en Luik ; dank aan President en Bibliothecaris van het Seminarie Warmond en aan den Bibliothecaris van het Redemptoristen-klooster te Wittem, die allen,

op de meest onbekrompen wijze, mij toestonden uit hun archieven te putten ; dank vooral aan den welwillenden Bibliothecaris der Paters Jesuieten te Maastricht, den Zeereerwaarden Pater Tummers, die week aan week bereid was, dikwijls met opoffering van zijn kostbaren tijd, den rijken boekenschat zijner bibliotheek ter mijner beschikking te stellen.

Dank ten slotte aan Professor G. Brom, die mij menigen dienst bewees door, wat hij bij eigen nasporingen vond, ter mijner kennis te brengen en, op de laatste maar niet op de minste plaats aan M^lle^ Marie-Eve Collard, die met welwillendheid het onaangename werk van de correctie der drukproeven op zich genomen en met groote nauwkeurigheid volbracht heeft.

F. V.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARY

LAMENNAIS[1] AVANT SA DÉFECTION ET LA NÉERLANDE CATHOLIQUE

AVANT-PROPOS

Disposition du livre.

Outre cet avant-propos, ce livre se compose de deux parties : l'introduction et le corps proprement dit.

L'introduction renferme très peu de choses nouvelles; en dehors des citations que nous avons toujours empruntées directement à l'œuvre de Lamennais, ce qu'on y lira a été puisé, en grande partie, et souvent textuellement, dans un des ouvrages — assez nombreux d'ailleurs — que nous mentionnerons au bas des pages. Aussi ne prétend-elle à aucun mérite, si ce n'est peut-être à celui d'avoir résumé ce que d'autres ont développé plus amplement avant nous.

Lamennais est un inconnu pour la presque totalité de nos compatriotes et ceux même à qui l'histoire a appris son nom, ne soupçonnent que très incomplètement l'immense influence qu'il a exercée dans son pays et ailleurs (2).

Or, comment notre travail qui vise à faire connaître les rapports entre le grand Français et plusieurs de nos compatriotes de son temps et l'influence même qu'il a exercée

(1) Pour l'orthographe, voir p. 21.

(2) Quelles sont les raisons de cet oubli presque total ? Nous pensons qu'il y en a deux : d'abord que les grandes questions qu'il a soulevées ont toutes trouvé, d'une manière ou d'une autre, leur solu-

directement sur quelques-uns d'entre eux et, probablement, indirectement sur toute la génération de l'époque, comment, disons-nous, ce travail pourrait-il intéresser ceux qui ne savent pas ce qu'il a été pour son pays et pour le monde catholique tout entier de son temps !

Il fallait donc faire connaître *Lamennais* à nos lecteurs.

Pourtant, l'introduction ne veut nullement être une « vie de Lamennais ».

Nous n'écrivons pas une « Vie de Lamennais ».

Il en existe tant déjà et de si volumineuses que ce serait vraiment prétentieux que de vouloir en augmenter le nombre dans le cadre étroit d'une thèse. En dehors des grandes lignes de sa vie, nous ne donnerons donc que les notions indispensables à la compréhension de notre propre travail. Si nous entrons un peu dans le détail de ses doctrines, c'est que c'est par elles seulement, ou plutôt par le plus ou moins d'adhésion que ses contemporains leur ont donnée, qu'on pourra établir jusqu'à quel point son influence s'est fait sentir.

Choix du titre

Le corps proprement dit de ce livre demande aussi une explication.

Ayant dit à quelques savants notre intention d'écrire une thèse sur *Lamennais et les Pays-Bas*, nous vîmes passer sur leurs lèvres un petit sourire, aimable, mais sceptique, qui nous affirmait clairement qu'ils étaient loin d'être certains de la réussite de notre entreprise. L'un d'eux nous dit même expressément : « Le sujet est intéressant, mais je crains que votre thèse ne soit pas très longue. »

Etant nous-même complètement étranger dans la *Jérusalem* où nous allions entrer, plein de respect pour l'autorité scientifique de ces hommes distingués et craignant, par

tion, puis que, *malgré* sa rupture avec l'Eglise, son nom sent trop « l'ultramontain », pour que les non-catholiques puissent le regarder comme un des leurs, et que, *par suite* de cette rupture, les catholiques hésitent à le citer pour la défense de leur cause.

conséquent, de ne pas trouver de matière suffisante, nous résolûmes de prendre les termes du titre du livre dans leur sens le plus étendu : *Lamennais* comme philosophe, littérateur, apologiste, polémiste et politique, catholique et ultramontain, mais aussi comme révolté, démocrate, déiste, panthéiste même; et pour la deuxième partie du titre : les Pays-Bas, nous résolûmes de les prendre tels qu'ils étaient à l'époque glorieuse de *Lamennais :* les Pays-Bas des 17 Provinces : catholiques, protestants et libéraux.

C'est ainsi, crûmes-nous, que la matière ne nous manquerait pas et que nous nous mîmes au travail.

Mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que nos conseillers s'étaient entièrement trompés. Au lieu de manquer, la matière était si abondante que nous nous vîmes contraint à la plus grande réserve.

Lamennais et la Belgique.

Si, par exemple, nous avions voulu maintenir les 17 Provinces comme domaine de nos excursions historiques, nous nous serions vu dans l'obligation de traiter l'histoire de la révolution belge comme une partie spéciale indispensable. Le grand chef de cette révolution, *Louis De Potter*, ne fut-il pas l'admirateur de *Lamennais* et son ami personnel (1) ? N'aurait-il donc dû occuper une large place dans notre galerie de mennaisiens (2) ? Le succès de cette révolution est dû en grande partie à l'union des catholiques et des libéraux. Or, le comte *Robiano de Borsbeek* ne fut-il pas, parmi les catholiques, un des plus fervents partisans de cette union et en même temps le disciple si zélé de

(1) Voir par exemple, la lettre qu'il lui écrivit le 21 février 1833, dans le *Journal de La Haye*, où il l'appelle son « honorable ami ». Voir aussi *l'Avenir* du 29 nov. 1830 et du 4 mars 1831, où *De Potter* est énergiquement défendu.

(2) Pour l'orthographe « mennaisiens » au lieu de « lamennaisiens », voir *F. Duine, Essai de Bibliographie de F.-R. de La Mennais*. Préface, page II.

Lamennais qu'il crut, dans une longue lettre au Supérieur général des Jésuites, devoir se plaindre de la conduite des membres de la Société de Jésus à l'égard de son maître (1) ?

Si *Lamennais* n'a pas contribué à la révolution belge, la part qu'il y a prise a été néanmoins considérable. Il l'a dit lui-même : « Tout sort des doctrines, les mœurs, la littérature, la civilisation, la barbarie et ces crises effrayantes qui emportent les peuples ou qui les renouvellent (2). »

Or, ce fut sa doctrine sur les différentes libertés, sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, exposée dans son ouvrage : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise* (3), qui causa en grande partie l'une de « ces crises effrayantes qui emportent les peuples ou qui les renouvellent ». « Les principes, dit le *Dr Nuyens*, prêchés par *de Lamennais*, hardiment et dans un langage élégant, furent écoutés et acceptés avec enthousiasme par des milliers de Belges catholiques. Car eux aussi avaient à lutter contre l'immixtion de l'Etat dans les affaires de l'Eglise, eux aussi avaient à lutter pour la liberté de l'enseignement; et s'ils n'avaient pas à se défendre contre les restes d'une « Eglise gallicane », ils n'en avaient pas moins à combattre les principes joséfistes. Et, de plus, ils avaient à s'opposer contre un Prince qui n'était pas catholique, contre le chef d'une dynastie laquelle n'avait nullement pris racine chez le peuple belge, mais qui était plutôt considérée comme imposée. Le « libéralisme » de *Lamennais* trouvait ainsi bientôt de grands admirateurs en Belgique; les catholiques de la « jeune Belgique » croyaient que la formule de l'alliance du catholicisme avec « la liberté » était trouvée (4). »

(1) Voir P. ALBERS S. J. *De Hoogeerwaarde Pater Joannes Philippus Roothaan*, tome II, p. 132.
(2). *Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, tome I, p. 30. Edition Garnier.
(3) Voir p. 55 s.s., la courte analse de cet ouvrage.
(4) Dr W.-J.-F. NUYENS : *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, van 1815 tot op onze dagen, tome I, p. 233.

Et *Groen van Prinsterer*, dans son style télégraphique, dit : « Influence très forte, en Belgique, des raisonnements de *Lamennais*, surtout plus tard, de son livre : « Des progrès de la Révolution », etc. (1).

Dans un très intéressant article, nouvellement paru et qui s'intitule : *Les idées menaisiennes en Belgique*, le distingué auteur ne confirme pas peu notre opinion. « Aucun homme », dit-il, par exemple, « aucun homme, entre 1820 et 1840, n'a fasciné les esprits des catholiques belges au même point que *Lamennais*. Jusqu'en 1834, ses livres, souvent réimprimés en Belgique, y ont trouvé des milliers de lecteurs enthousiastes; son portrait a occupé une place d'honneur dans les parloirs des maisons religieuses et dans les chambres des presbytères (2). » Et ailleurs : « En 1831 et dans la première moitié de 1837, les doctrines de l'*Avenir* sont incontestablement fort répandues et fort aimées en Belgique, surtout dans la région flamande (3). » Et enfin : « Il ne faudrait pas terminer cet article sans reconnaître que, sous certains aspects, l'action de Lamennais a été heureuse et féconde dans notre pays. Si les catholiques belges, comprenant que le temps des privilèges était irrémédiablement passé, se sont mis résolument sur le terrain nouveau de la liberté; s'ils ont apporté dans la lutte une audace, un enthousiasme, une fierté, qui ne suppriment nullement l'entière loyauté vis-à-vis de leurs adversaires; s'ils se sont habitués à considérer notre époque comme celle de l'avènement de la démocratie; ne le doivent-ils pas surtout à *Lamennais* et à ses disciples ?... (4). »

De ce qui précède, on comprendra qu'un sujet tel que :

(1) *Handboek der Geschiedenis van het vaderland*, § 1045.
(2) E. DE MOREAU. S. J. *Nouvelle Revue Théologique*. Septembre-octobre 1928, p. 570.
(3) l. c. p. 586.
(4) l. c. p. 600.

Lamennais et la révolution belge, offrirait à lui seul une matière plus que suffisante pour une thèse.

Restait comme titre : *Lamennais et la Néerlande*. Mais ici encore une grande réserve nous était imposée. Car si nous avions maintenu ce titre nous aurions dû traiter le Lamennais de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de Religion* (1817), jusqu'à celui du pamphlet *Au Peuple* (1848) ou du *Nouveau Testament de N.-S. Jésus-Christ* (1851), dans son évolution d'ultra-royaliste à républicain violent, de prêtre catholique à panthéiste et tout cela non seulement dans ses rapports avec les catholiques, mais avec toute la Néerlande d'alors : catholique et non-catholique.

Or, ce travail sortirait, lui aussi, du cadre d'une thèse.

Lamennais et les non-catholiques.

Peu de nos contemporains ont idée du grand nombre d'auteurs, catholiques et autres, en France, dans le monde entier, chez nous aussi, qui se sont intéressés à *Lamennais*, même après sa rupture avec l'Eglise.

Paroles d'un Croyant.

***A.* - En France**

Jamais peut-être aucun livre n'a eu, immédiatement après son apparition, autant de succès que *Paroles d'un Croyant*, par lequel cette rupture devint définitive. Les catholiques détestaient cet ouvrage, d'autres le louaient hautement, mais tous assaillaient les magasins où il était vendu, et quand l'édition fut épuisée, on se le prêtait ou on le louait à l'heure. Selon *Lamennais* lui-même on en vendit en très peu de temps 100.000 exemplaires. L'année même de son apparition, il y eut en France huit éditions ; l'année suivante, il en parut une nouvelle qui eut immédiatement trois tirages, chacun de 10.000 exemplaires, et, un peu plus tard, un quatrième tirage du même chiffre. Toute une série de réfutations surgit, telles que : *Paroles d'un Catholique*, de *Vidal ; Réponse d'un Chrétien aux Paroles d'un Croyant*, par *Beautain ; Paroles d'un Mécréant*, par le comte *Milon de Villiers ; Contre-Paroles d'un Croyant*, par *Elzear Ortolan ; Paroles d'une Croyante*, par *M^lle^ Aimable Lebot*, etc., etc.

Hors de la France, la tempête de l'enthousiasme ou de l'indignation ne fut pas moindre. Il parut en quelques mois des traductions dans presque toutes les langues vivantes (1). ***B.* - A l'étranger**

Les gouvernements se mettaient sur leurs gardes, mais en vain ; leurs ordres les plus sévères ne pouvaient empêcher le livre de franchir les frontières de leurs Etats. Il pénétra aussi dans les Etats pontificaux : « Toute l'Italie est inondée de cet ouvrage », écrivait-on de Rome à la fin de l'année 1834 (2).

Aux Pays-Bas, aux Pays-Bas septentrionaux d'alors, le livre ne fit pas moins de bruit. Il en parut quatre traductions hollandaises, dont la dernière en 1898, avec une deuxième édition en 1907 encore et une cinquième flamande. Les périodiques catholiques de l'année 1834 débordent de *Lamennais*. Le *Correspondent* ne lui consacre pas moins de trente articles ou entre-filets (3) et l'année VI du journal *Noord-Brabander*, le volume IV de la *Morgenstar der Toekomst*, le tome II des *Catholijke Nederlandsche stemmen* et les tomes XXXII et XXXIII du *De Godsdienstvriend* fourmillent également d'annonces, d'avis et de critiques du célèbre petit livre (4). ***C.* - Aux Pays-Bas**

(1) Voir *De Correspondent of Kerkelijk Register*, vol. II, p. 443 s. P. 361, 362 et 368, on trouve aussi l'annonce de quelques-unes des réfutations mentionnées ci-dessus.

(2) Pour tout ce que nous disons sur *Paroles d'un Croyant*, on peut consulter, là où nous ne citons pas d'autre source : ABBÉ CHARLES BOUTARD : *Lamennais, sa vie et ses doctrines*, vol. III, chap. II, p. 34 s.s.; et F. DUINE : *Lamennais, sa vie, ses idées, ses ouvrages*, chap. XXI, p. 191 s.s.

(3) Voir pp. 16, 25 s., 58, 75, 87, 116, 319, 328, 361, 362, 363, 364, 368, 397, 431,, 443, 445, 449, 479, 480, 487, 491 s.s., 500 s.s., 507 s.s., 525 s., 528, 530, 573, 589 s., 664 s.

(4) Pour *Noord-Branbander*, voir les numéros du 22, du 27 et du 3E mai, du 14 juin, du 8, du 15, du 17, du 26 juillet, du 12 et du 21 août,

Si les catholiques néerlandais étaient unanimes à blâmer le livre, les protestants et les libéraux en avaient souvent une opinion moins défavorable. Ils se complaisaient en quelque sorte à voir un prêtre catholique se révolter ouvertement contre Rome, ils voyaient dans sa conduite une attaque directe contre le Pape et, pour ce qui est des libéraux, l'insurrection d'un prêtre contre l'autorité leur était une arme propice pour leur lutte en faveur de la souveraineté du peuple.

Le principal périodique protestant de ce temps-là : *Nederlandsche stemmen over Godsdienst, Staat — Geschied — en Letterkunde* ne loue pas le livre sans réserve, mais y trouve plus d'un passage qui, à son point de vue, lui sourit (1).

Affaires de Rome.

Après l'apparition des *Paroles*, *Lamennais* vécut encore vingt ans. Les catholiques s'accoutumèrent difficilement à ne plus le reconnaître comme un des leurs. Ses *Affaires de Rome* sont encore discutées dans leurs périodiques (2) et son *Livre du Peuple*, paru plus tard, trouva plus d'un antagoniste parmi eux (3). Peu à peu pourtant, on commença à l'oublier et bien que plus d'un article lui fût consacré encore (4), qu'on déplorât son sort tragique, qu'on posât sa chute en exemple et qu'on exprimât plus d'une fois l'espoir de la *Poenitentia finalis*, il a entièrement cessé d'exercer le moindre attrait sur les masses catholiques.

« Livre du Peuple »

du 11 sept., etc., etc. Pour la *Morgenstar der Toekomst*, voir vol. IV, p. 272, pour les *Catholijke Nederlandsche Stemmen*, vol. II, p. 328, pour *De Godsdienstvriend*, vol. XXXII, p. 275 et XXXIII, p. 15.

(1) Voir encore *Vaderlandsche Letteroefeningen*, année 1834, p. 640-644, et année 1836, p. 512 des *Mengelingen ; Boekzaal der Geleerde Wereld*, année 1835, p. 154-157; *Bijdragen tot Boeken-en Menschenkennis*, de P. Schull, tome III, p. 428. Dans *De Morgenstar der Toekomst*, tome IV, p. 272 s.s., on trouve de même les opinions favorables de différents journaux et périodiques non-catholiques.

(2) Voir *Catholijke Nederlandsche, Stemmen*, vol. III, p. 1, et *De Godsdienstvriend*, vol. XXXVII, p. 288 s.s.

(3) Voir *Godsdienstig, Geschied-en Letterkundig Tijdschrift voor Roomsch-Katholieken*, vol. I, p. 30 s.s.

(4) Voir par exemple : *Catholijke Nederlandsche Stemmen*, vol. IV,

Mais il n'en fut pas de même de la Néerlande non-catholique. Il a tellement continué pendant ces vingt dernières années et puis jusqu'à nos jours, à attirer son attention, que cette période, elle aussi, pourrait amplement fournir matière à de longues discussions (1).

Lamennais continue à attirer l'attention de la Néerlande non-catholique.

Qu'on nous permette de nous étendre un peu sur un des non-catholiques qui a joué un rôle des plus importants dans la vie politique de notre patrie, le fondateur du parti anti-révolutionnaire, M. *Groen van Prinsterer*.

Lamennais et Groen von Prinsterer.

p. 12 s.s.; *De Godsdienstvriend*, tome XL, p. 214; *De Maasbode*, année 1900, numéro du 18 février, *Een vormsel ten tijde der Fransche Revolutie*, où il est surtout question de son frère *Jean-Marie;* année 1893, numéro du 20 janvier, où l'on trouve un long résumé d'une conférence de feu *Thomson* sur *Lamennais en de hedendaagsche démocratie;* année 1894, numéro du 18 novembre, qui donne le compte-rendu d'une conférence de Maître *C.-J.-A. Heijdenrijck*, membre du Conseil d'Etat, et enfin année 1818, numéro du 24 août, un article de *Max* sur *Félicité de Lamenais* (sic !); *Rome*, Tijdschrift gewijd aan de verdediging der Katholieke beginselen, année II, numéro du 1er mai 1913 ; *De Zondagscourant*, feuille supplémentaire de *De Maasbode*, 1925, où l'on trouve dans les numéros du 8 et du 15 et du 22 mars, une série d'articles : *Voor honderd jaar*, dont la valeur est très douteuse, et qui fourmillent d'inexactitudes et d'erreurs. Nous ne les citons que pour compléter notre dossier. Enfin, *Sociale Studiën, De ontwikkeling der sociale denkbeelden bij de Fransche Katholieken in de XIXe eeuw*, par V. DE CLERQ. *Futura*, *Leyde*, et *De Tijd*, année 1913, numéro du 8 avril, et *De Spectator* (d'ALBERDINK THIJM), année 1848, p. 348, et *Dietsche Warande*, 1884. Nouvelle série IV, p. 83 s.s. Dans *Hendrik Conscience en de opkomst van de Vlaamsche romantiek*, EUGÈNE DE BOCK établit l'influence de Lamennais sur le grand chef du mouvement flamand littéraire, p. 17 s.s., 81 s.s., 115, 118, 168, 175, 190.

Pour les traductions voir p. 427 s.s., où nous leur consacrons un paragraphe à part.

(1) Voir, par exemple : le *Handelsblad*, année 1834, numéro du 31 mai ; *Vaderlandsche Letteroefeningen*, année 1836, p. 512 ; *Nederlandsche Stemmen over Godsdienst, Staat, Geschied-en- Letterkunde*, tome II, 1835, numéro du 17 janvier, tome III, 1835, numéro du 13 juin, tome IV, p. 161 s.s., 164, tome VI p. 153 s.s., 185 s.s.; *De Gids*, année VIII, 1844, t. I, p. 228; M. D.P.D. Fabius, *Voortvaren : Roomsche antirevolutionnairen*, § 10; Quack : *Socialisten*, tome III, p. 295-312 et *Herinneringen*, chap. : *Studie en ontleding van sociale ideeën;* F. DOMELA NIEUWENHUIS : *De geschiedenis van het socialisme*, t. II, p. 14-19. *Vragen van den dag*, année 1924, numéro 8 octobre. Dans un article : *Lamennais*, l'auteur, A. KLAVER, n'apporte rien de nouveau. Il donne un résumé du *Livre du peuple* et des extraits des *Paroles*

« De spreuk der Revolutie: Vrijheid, Gelijkheid en Broederschap ».

Nous ouvrons sa brochure : *De spreuk der Revolutie : Vrijheid, Gelijkheid en Broederschap* et nous y trouvons plusieurs pages consacrées à Lamennais (1). Et, entre autres, cette exhortation à ses lecteurs : « Lisez ses écrits dans lesquels il a été, avec l'ardeur d'une rare éloquence, le défenseur de mauvaises idées catholiques-romaines, mais aussi de la vérité chrétienne. »

D'autres livres de Groen.

Nous ouvrons son ouvrage : *Le parti antirévolutionnaire et confessionnel dans l'Eglise Réformée des Pays-Bas* et nous y trouvons, en feuilletant le livre rapidement, sept citations prises dans l'œuvre de *Lamennais* (2). Dans son *Handboek der Geschiedenis van het Vaderland*, il consacre une page au livre de *Lamennais : Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*, et affirme sa grande influence dans les Pays-Bas (3). Mais c'est surtout dans l'ouvrage le plus connu de Groen : *Ongeloof en Revolutie*, que les citations, prises dans l'œuvre de Lamennais, abondent. Il n'y en a pas moins de vingt-deux (4) et, ce qui dit plus, elles sont souvent le point de départ ou le résumé de toute l'argumentation. L'auteur français y est cité parmi les « auteurs favoris » (5) et occupe en effet une place prépondérante.

Y a-t-il eu une réelle influence de Lamennais sur Groen ?

Ici se pose la question : N'y a-t-il eu qu'une certaine conformité de sentiments et d'idées entre *Lamennais* et *Groen*

d'un Croyant. Il semble être socialiste-chrétien, imbu des préjugés contre Rome et les Jésuites. Il prouve ne rien savoir des rapports de *Lamennais* avec la Société de Jésus et le Saint-Siège, et nous lui conseillons de lire l'ouvrage magistral du Père Jésuite — horribile dictu — DUDON sur cette matière. Il y verra que ces maudits Jésuites, au lieu d'insinuer ou d'invectiver, prouvent par des documents authentiques tout ce qu'ils avancent. Pour les traduction, voir p. 428.

(1) 2e édition 1859, p. 48 et 64 s.

(2) Amsterdam. *H. Höveker*, 1860, p. 41, 57, 58, 62, 63, 71.

(3) § 1045.

(4) Deuxième édition, 1868, p. 4, 31, 51 (2 fois), 141, 139 s., 152 (in noto), 153, 175, 176, 179, 180, 182, 189 s., l. c. (in noto), 200, 215 s., 216, 227, 257, 387 (in nota).

(5) p. 31.

et ce dernier ne le cite-t-il que pour donner plus de valeur à ses propres arguments ou peut-on parler d'une réelle influence ? *Groen* lui-même nous donnera la réponse.

Dans son ouvrage connu : *Nederlandsche Gedachten* (1), il avoue que ses idées sur la question de l'enseignement avaient peu à peu changé. Et comment ? « Un des écrits qui m'avaient appris les premiers le *Audi et alteram partem*, est la fusée de Lamennais : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise* » (2). Et il a eu le courage de déclarer ouvertement que les deux arrêtés de 1825, concernant le « Collège Philosophique » et les petits séminaires, allaient « un peu trop loin ». Ce blâme peut sembler « un peu trop faible maintenant » écrira-t-il en 1873, mais « pour un Hollandais, un protestant, un secrétaire de cabinet », il attestait alors « une franchise peu commune » (3).

Groen se nomme disciple de Lamennais.

Il n'hésite même pas à se nommer disciple de *Lamennais* et à dire que *Des progrès* fut pour lui un « Vade-mecum ». « C'est avec satisfaction que je fais mention du fait que j'ai été le disciple de deux rares esprits dont l'éloquence passionnée leur donne, dit-on, une force irrésistible, même quand ils soutiennent des paradoxes presque absurdes : Burke et — je l'avoue volontiers — Lamennais. Lamennais ! Ne ferais-je pas mieux de taire que j'ai subi jadis la magie de sa baguette de fées ? Ne connais-je pas l'histoire ultérieure de ce fameux prophète d'un socialisme, enveloppé de locutions évangéliques ou l'ai-je oubliée » (4).

Groen s'appelle donc disciple de *Lamennais*. Cela demandait, pour les lecteurs de ses *Nederlandsche Gedachten* en

(1) Amsterdam, Höveker et Zoon, 1871, 5 vols.

(2) Tome V, p. 245. GROEN parle du *brandraket*, mot que nous avons cru traduire le mieux par « fusée ».

(3) Cit apud *Fabius : Voortvaren*, § 10. *Roomsche antirevolutionnairen*, p. 153.

(4) *Nederlandsche Gedachten*, l. c. p. 304 s.s.

1871, quelque éclaircissement et exigeait des excuses. C'est pourquoi il dit, après avoir comparé *Des progrès* aux *Paroles d'un Croyant :* « Le premier de ces deux ouvrages, une fusée, comme je l'appelais l'autre jour, pour le Royaume des Pays-Bas aussi, a eu une influence néfaste par son style passionné où des idées erronées, subversives de l'Eglise et de l'Etat, se mêlent à une richesse d'idées élevées. Pour être juste, on ne doit pas oublier que ces idées élevées, prises en elles, hors de ce déplorable contexte, furent en 1830, un antidote contre les théories révolutionnaires contre lesquelles le feu de son éloquence était alors dirigé intentionnellement. On comprendra alors que ce ne fût pas seulement le livre de Burke : *Reflections on the Revolution in France*, qui devint un « Vade-Mecum » pour l'auteur des *Nederlandsche Gedachten*, mais aussi la fusée, à peu près indispensable, même à la tribune de la Chambre des députés, quand, de temps en temps, pendant la longueur interminable d'une discussion endormeuse, le plaisir d'une lecture agréable était permis. Voici quelques rayons lumineux qui m'ont éminemment servi à m'encourager dans la première lutte contre le libéralisme (1). » Puis suivent six citations, les « rayons lumineux » dont il introduit le dernier par ces mots : « Peut-être que je donnerai plus tard encore une citation. Mais on comprendra dès maintenant que je n'aie pas hésité à terminer, dans *Ongeloof en Revolutie*, le traité sur le droit de l'Autorité par la grâce de Dieu, par les paroles de Lamennais qui était à cette époque-là, selon Guizot, un Ange qui ne devint que plus tard un docteur de mensonges (2). »

Notons enfin que les exemplaires des *Progrès* et des *Œuvres posthumes* de *Lamennais* dont usait *Groen*, se trouvent

(1) l. c. p. 306.
(2) l. c. p. 310 s.

à la Bibliothèque Royale de la Haye. Le premier, plein de traits, de parenthèses, de points d'exclamation et d'interrogation que *Groen* ajouta au crayon, prouve l'usage fréquent qu'il en fit; les *Œuvres posthumes* qu'il n'a pu se procurer que des années après la mort du Maître, puisqu'elles ne furent publiées qu'en 1859, de même pourvues de maint signe approbateur ou désapprobateur, montrent qu'il a continué à s'intéresser à *Lamennais*, et vraisemblablement à s'inspirer de lui, longtemps encore.

Après cette digression sur *Groen van Prinsterer* et après tout ce que nous avons dit sur les *Paroles d'un Croyant* et, en général, sur l'intérêt qu'on a continué à prêter dans notre pays à *Lamennais* après sa chute, il ne sera plus douteux pour personne que les vingt dernières années de sa vie fourniraient, à elles seules, amplement matière à une thèse volumineuse. Il fallait donc nous restreindre encore. Certes, ayant réuni un trésor de faits et de citations sur cette époque, nous aurions pu la choisir comme sujet de notre thèse, mais il y en avait un autre qui nous souriait davantage, celui du *Lamennais* catholique, exclusivement dans ses rapports avec la Néerlande catholique. Le résultat de nos recherches nous laissant le choix entre trois sujets : *Lamennais et la Révolution belge*, *Lamennais et la Néerlande* et *Lamennais avant sa défection et la Néerlande catholique*, c'est ce dernier sujet que nous avons préféré, comme convenant plus à nos goûts personnels et offrant, pensions-nous, plus d'intérêt au cercle d'amis, de collègues et de coreligionnaires qui désirent connaître, plus que toute autre chose, la vie et la lutte, les faits et gestes de nos pères qui nous ont conservé dans ce pays par leur héroïque constance, la foi catholique.

Le titre de notre livre serait donc : *Lamennais avant sa défection et la Néerlande catholique*. Ici encore nous sommes

loin d'avoir épuisé la matière. Quant aux périodiques de cette époque-là, nous les avons lus attentivement tous; mais les choses intéressantes que nous avons trouvées dans les archives que nous avons eu l'immense plaisir de pouvoir consulter, au hasard, sans savoir si nous y trouverions quelque chose, nous garantissent que d'autres archives cachent sans doute des secrets aussi intéressants, plus intéressants peut-être. Si Dieu nous en donne le temps, nous espérons les révéler un jour. Pour cette fois, il fallait se borner.

INTRODUCTION

Nom; jeunesse; physique; caractère.

Félicité-Robert, dit *La Mennais* (1), naquit à Saint-Malo, le 19 juin 1782, avant terme, à sept mois. Un vice de conformation, une dépression considérable de l'épigastre fit longtemps craindre pour ses jours. Jamais il ne s'en est entièrement rétabli. Sa taille était au-dessous de la moyenne : « D'une vivacité singulière et comme fébrile, résultat d'un tempérament nerveux, exalté, il était, dans son enfance, fantasque, irritable et sujet à des accès de colère qui souvent se terminaient par des évanouissements. Il se tenait à l'écart des autres enfants, se mêlait rarement à leurs jeux : un vague sentiment de sa supériorité le portait vers la solitude (2). » « Il est à l'étroit et comme emprisonné en lui-même. Sous le front haut et large commence, avec la vie, la nostalgie des grands horizons (3). » Sa mère mourut en 1787, le laissant avec les quatre autres enfants qui vivaient

(1) Ce fut son grand-père qui ajouta le premier, au nom patronymique de *Robert*, celui de *La Mennais*, tiré d'une petite métairie qu'il avait acquise dans la commune de *Trigavou* (Côtes-du-Nord). *Mennais* est la forme française du mot celtique « menez » = montagne. Voir BOUTARD : *Lamennais, sa vie et ses doctrines*, vol. I, p. 2 s. Plus tard, après sa rupture avec l'Eglise, il écrira et signera *F. Lamennais*, sans doute afin que personne ne fût tenté de l'appeler désormais encore l'abbé ou M. de La Mennais. C'est sous ce nom qu'il ira à la postérité, et c'est cette orthographe que nous avons adoptée dans ce livre. Cfr. S. SPULLER : *Lamennais*, p. 18, s. (*in nota*).

(2) A. BLAIZE : *Œuvres inédites de F. Lamennais*, tome I. Introduction, p. 8.

(3) CHRISTIAN MARÉCHAL : *La jeunesse de La Mennais*, p. 10.

encore, à la garde de sa sœur. Par suite de différentes circonstances, la mort de sa mère, l'insouciance de son père, son caractère indiscipliné et sa santé délicate, enfin les temps troublés qu'on traversait alors, sa formation intellectuelle, morale et religieuse laissa beaucoup à désirer. On doit dire qu'il s'est fait son éducation lui-même. Enfant encore, il lut *Jean-Jacques* et apprit assez bien le grec sans autre secours que les livres. Plusieurs biographes affirment que ses lectures imprudentes ébranlèrent sa foi et furent la cause qu'il ne fit pas sa première communion à l'âge ordinaire (1). Jusqu'à 1804 sa vie est agitée et incertaine : il étudie les langues, fait de la musique et du sport, mais surtout il lit, il rêve et il s'ennuie (2).

Il eut son petit roman.

Il eut aussi son petit roman. Parmi les inédits qui font partie des archives personnelles de *Christian Maréchal* se trouvent ces lignes : « Ah ! si j'avais la plume, je te dirais aussi bien des jolies choses, des choses charmantes, amusantes, réjouissantes; je te ferais rire sans dire du mal de rien ni de personne; après cela, que ne ferais-je pas ? Mais tout cela vaudrait-il un vrai et simple je t'aime, tel qu'il se trouve toujours sur le bord du cœur quand on pense à toi (3) ? » Que ce beau rêve ne s'est-il pas réalisé ! « Un physique disgracieux et mesquin, une timidité poussée jusqu'à l'extrême gaucherie, le mépris naturel, et qu'il gardera toute sa vie, de l'élégance et même de la simple correction dans la mise et dans la tenue, des manies et des négligences, des rudesses mêmes de garçon qui n'a jamais vécu qu'entre hommes, surtout l'ignorance totale de la ma-

(1) *Dictionnaire de Théologie catholique*, tome VIII, sub voce, col. 2473. cfr. pourtant *Duine*, l. c. p. 5, et *Revue du Monde catholique*, numéro du 15 août 1900, cit apud LAVEILLE : *Jean-Marie De La Mennais*, tome I, p. 47 (in nota).

(2) *Dictionnaire de Théologie catholique*, l. c.

(3) *La jeunesse de Là Mennais*, p. 42.

nière dont on plaît et même dont on parle aux femmes, enfin je ne sais quoi de maladroit et d'emprunté qui, dans le monde, fait sourire... autant d'obstacles inaperçus, mais réels, invincibles, à cette passion partagée qui aurait été son salut (1). » Pour ce qui est de sa foi à cette époque-là, il n'était pas irreligieux, mais sa conviction religieuse était purement rationnelle; il ne pratiquait pas. Le christianisme était devenu pour lui une opinion très probable qu'il défendait à force d'arguments, mais qui ne gouvernait ni son cœur ni sa vie (2).

Conversion

En 1804, eut lieu ce qu'on a appelé sa « *conversion* ». Aucun de ses historiens ne nous a raconté dans quelles circonstances elle s'opéra, mais le biographe de son frère *Jean-Marie* a trouvé dans un des sermons de celui-ci un récit qui jette sans doute une grande lumière sur ce point obscur de sa vie. « Quelqu'un m'amena, dit un jour *Jean-Marie* en parlant aux élèves du collège de Saint-Brieuc sur les sources de l'incrédulité et les moyens d'arriver à la foi, quelqu'un m'amena un jour un de ses amis qui s'était particulièrement appliqué à l'étude des mathématiques (3) et qui ne savait de la religion que ce qu'il avait lu dans les livres écrits contre elle. Ce pauvre jeune homme cherchait la vérité de bonne foi et je n'eus pas de peine à la lui découvrir. Cependant il avait toujours une répugnance secrète, dont il ne pouvait connaître la cause, à croire un de nos dogmes. Les preuves que je lui en donnais ne lui paraissaient pas encore suffisantes pour soumettre pleinement sa raison.

» — Confessez-vous, lui dis-je. »

(1) L. c.

(2) Voir *Dictionnaire de Théologie catholique*, l. c. col. 2474.

(3) FÉLI se livra à l'étude des mathématiques pendant les années qui précédèrent et suivirent sa conversion.

A l'instant même, il se met à genoux; les larmes coulent de ses yeux, la grâce l'éclaire, et, se levant : « — J'ai la foi, me dit-il, et je suis surpris de n'avoir pas compris ce que vous m'exposiez tout à l'heure. » Et le voilà de le développer lui-même beaucoup mieux que je ne l'avais pu faire. Depuis ce temps-là, chaque fois que je le voyais, il déplorait et l'ignorance et l'aveuglement dans lesquels il avait vécu ; il me communiquait les réflexions qui se présentaient à son esprit sur les plus hauts mystères du christianisme, et j'avoue que je n'ai jamais trouvé personne qui sût mieux les défendre... (1). »

Ce récit convient tellement à *Féli*, retrace si fidèlement ses luttes intimes, sa vive intelligence des vérités religieuses et les ardeurs avec lesquelles il défendra plus tard sa foi reconquise que ce fragment de sermon semble vraiment décisif pour prouver que ce fut *Jean-Marie* qui fut l'instrument de sa première réconciliation sérieuse avec Dieu.

Etudes

De la date de sa conversion jusqu'au sacerdoce s'écouleront encore douze ans, pendant lesquels il étudie ou plutôt dévore les langues, notamment l'hébreu, la métaphysique et la sociologie. Il paraît n'avoir jamais étudié méthodiquement et d'une manière désintéressée la théologie. Il alla, à bâtons rompus, aux questions d'actualité, pour esquisser une défense ou une démonstration de la religion contre les philosophes ou une apologie de l'autorité pontificale contre les gallicans, mais c'est à peine s'il a entrevu la théologie scolastique.

Sacerdoce.

Pendant le même temps, quatre prêtres, parmi lesquels son frère *Jean-Marie* s'appliquèrent à sa formation spirituelle et c'est sur leurs conseils et par leur acharnement à

(1) Mgr Laveille : *Jean-Marie de La Mennais*, tome I, p. 47 s.

vaincre ses résistances qu'il se résolut enfin, le 9 mars 1816, à se faire ordonner prêtre.

Tous ses goûts naturels l'en détournent, il ne ressent pour le sacerdoce que « les répugnances les plus vives », mais ses directeurs lui persuadent que cette absence totale de goût, que ces répugnances mêmes sont précisément une marque de choix. Quelle aberration de la part de ces directeurs ! Ils ne semblent pas savoir que l'attrait est un des signes les plus essentiels, les plus indispensables de la vocation à l'état ecclésiastique, pour ne pas parler de l'aptitude, physique et morale, qui, chez lui, un déséquilibré, un obsédé, un impulsif, un douteur, fit entièrement défaut (1).

Aussi quelques-unes des phrases où il donne libre cours à ses pensées et à ses sentiments sur son propre état d'âme aux premières années de son sacerdoce, s'il fallait les pren-

(1) Ce jugement sévère est celui de M. l'Abbé A. Fonck, dans le *Dict. de Théol. cath.*, l. c. col. 2477. D'autres ont une opinion plus favorable sur la sagesse de ses directeurs. Selon Chr. Maréchal, par exemple, l. c. chap. V : *La grande crise*, le grand mal est dans le romantisme de *Lamennais*, toujours à la recherche inquiète et décevante du bonheur. F. Duine, l. c. p. 57, juge de même moins sévèrement. Après avoir cité quelques phrases de sa correspondance où il semble exhaler une tristesse profonde et inguérissable : « Si j'avais été moins confiant ou moins faible. » Hélas, je sais trop tard que « chacun doit se décider pour soi » ; Enfin, mon destin est ce qu'il est. Puissè-je « m'endormir au pied du poteau où l'on a rivé ma chaîne ! »; « Quelle terrible pensée que celle d'avoir réduit un être humain en cet état ! »; L'existence « est pour moi un enfer », il fait remarquer que » ces plaintes de tragédie ne vont pas sans un certain mélange de littérature, qu'elles sont espacées dans la correspondance, qu'elles ne laissent pas de faire place à des journées heureuses et à de bons moments de jovialité, et qu'elles finissent par disparaître. Le converti malouin, malade et indécis, fixé imprudemment dans une attitude sacrée, mais fixé, se sentira, pendant plus de quinze ans, non sans fierté, le plus prêtre des hommes. Même, aurait-on soupçonné d'erreur la décision du directeur et les exhortations des conseillers, si des événements, impossibles à prévoir dans les mystères de l'avenir, n'avaient soufflé en tempête dans la forêt obscure où le Maître s'engagea après avoir franchi le milieu du chemin de la vie ? »

dre au pied de la lettre (1), attestent-elles une tristesse profonde et un désespoir, en apparence inguérissable. Le seul remède à son mal, sembla-t-il à ses directeurs, c'était le travail. Aussi l'*abbé Teysseyre* parvint-il à le décider à écrire en faveur de la religion (2).

« Essai sur l'indifférence en matière de religion. »

Tome premier

Succès

Lui-même avait préparé, à l'usage de ses élèves, un traité : *Sur l'indifférence et la tolérance en matière de religion* qu'il mettait à la disposition de *Féli* (3). On y trouve déjà esquissé le plan d'une partie considérable du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, qui devait rendre *Lamennais* célèbre. C'est de la publication de ce livre, aurait pu dire celui-ci, après *Chateaubriand* parlant d'*Atala*, que date le bruit que j'ai fait dans ce monde.

(1) cfr. la note précédente.

(2) Notons pourtant que plus d'un livre avait déjà paru de sa main. En collaboration avec son frère, il avait publié, en 1809 : *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle*, et en 1814, *Tradition de l'Eglise sur l'institution des Evêques*. Les *Réflexions* sont une sorte de manifeste s'adressant surtout au clergé, où les auteurs lui exposent les maux dont souffre l'Eglise et exposent les moyens d'y remédier. Bien que le livre ne contînt rien d'inquiétant pour la tranquillité publique, il fut saisi, sans doute parce que le programme religieux des auteurs ne répondait pas à celui de Napoléon. Dans la *Tradition*, les deux frères développent sur la constitution de l'Eglise des considérations qui sont le résumé de tout le programme de l'Ecole ultramontaine. Ils revendiquent pour le Pape, non seulement le droit de juridiction sur toute l'Eglise, sur les Eglises de l'Orient — premier volume — aussi bien que sur celles de l'Occident — vol. II et III — mais aussi le privilège de l'infaillibilité dogmatique personnelle. Edition de Beaucé-Rusand 1818. Introduction, p. IV, V s. Pour ce qui est de l'autorité du Pape sur le temporel des Rois, ils penchent plutôt à la restreindre qu'à l'exagérer : « Nous le déclarons nettement... nous ne croyons pas que le Pape ait aucun pouvoir direct ni indirect sur le temporel des Rois; nous ne croyons pas qu'il puisse disposer de leur couronne, ni délier leurs sujets du serment de fidélité. » l. c. p. LXXII.

A côté de ces deux ouvrages, Féli avait publié à lui seul toute une série de brochures et d'articles, reproduits en grande partie dans les *Premiers Mélanges*, parus à la suite des *Réflexions*. Voir F. Duine : *Essai de Bibliographie de Félicité de La Mennais*, num. 3-23.

(3) Voir Maréchal : *La jeunesse*, etc..., p. 598.

Quand, en 1817, le livre parut, l'enthousiasme et la reconnaissance n'eurent pas de bornes. De toutes parts arrivèrent à l'auteur les suffrages les plus flatteurs. Son livre fit de lui « le premier génie » « la plus forte plume » du temps. *Lamartine* le trouvait *bon, beau, sublime, magnifique. Chateaubriand écrivit à l'auteur* : « Mon illustre compatriote, votre talent aurait donné l'immortalité à cet ouvrage, moi, je le reçois de mon sujet (1). » L'*abbé Frayssinous* déclara que le livre « réveillerait un mort » (2) ; *Lacordaire* pensa qu' « en un seul jour M. de La Mennais se trouva investi de la puissance de Bossuet » (3) et *Joseph de Maistre* s'écria que le livre fut « un coup de tonnerre sous un ciel de plomb » (4). La presse religieuse de l'époque signala plusieurs conversions opérées par la lecture du livre.

Critiques.

Il y eut aussi des critiques, mais plutôt du fond que de la forme. Elles venaient surtout des libéraux qui trouvaient les plaintes de l'apologiste sur la condition déplorable de l'Eglise en France exagérées et l'accusaient d'intolérance et de fanatisme (5).

Ce qu'il ne faut pas chercher dans l'*Essai*.

Il ne faut pas voir dans l'*Essai* l'œuvre d'un théologien ou d'un métaphysicien, mais plutôt l'œuvre d'un moraliste; ou, mieux encore, d'un sociologue chrétien. L'auteur ne rêve pas tant le salut éternel des âmes que le salut temporel des sociétés, de la France en particulier. Si la religion l'intéresse, ce n'est pas tant parce qu'elle constitue un devoir envers Dieu, ni même parce qu'elle seule est capable de nous rendre heureux, c'est surtout parce qu'elle seule peut

(1) Duine : *La Mennais*, p. 60 s.

(2) Maréchal : *La Mennais. La dispute de l'Essai sur l'Indifférence*, p. 1.

(3) *Considérations sur le système philosophique de M. De La Mennais*, p. 37.

(4) Cit apud Boutard : *Lamennais*, etc., tome I, p. 152.

(5) Voir encore Maréchal : *La dispute*, etc., p. 43 s.s.

fournir une base ferme aux sociétés humaines, en légitimant pour l'individu d'un côté le droit de commander, de l'autre le devoir d'obéir, sans lesquels il n'y a pas de société possible. La religion ne se définit pas : l'ensemble des rapports qui unissent l'homme ou les hommes avec Dieu, mais l'ensemble des rapports qui unissent les hommes entre eux et avec Dieu. La religion est l'unique lien social. Et ainsi la religion est subordonnée à la politique; elle n'a de valeur ni n'en aura que par les services qu'elle a déjà rendus à la société ou qu'elle lui rendra encore dans l'avenir. Et quel est le plus grand de ces services? L'affranchissement du genre humain; l'affranchissement de l'esclavage des sens d'abord, puis et surtout, l'affranchissement de la « force » qui est aujourd'hui la base des sociétés humaines (1). La cause de la défection de l'auteur est en germe dans cette idée. Car « il suffira que le démocrate-chrétien croie constater que le Saint-Siège pactise avec le pouvoir politique et civil, et, par conséquent, fait manquer le christianisme à sa mission libérale, sa vraie raison d'être à ses yeux, pour qu'il rompe à son tour avec lui... (2). »

L'indifférence que *Lamennais* combat n'est pas l'indifférence pratique. Il la signale dans l'introduction et s'y arrête surtout dans la deuxième partie du premier volume, mais ce n'est pas son objet principal (3). Ce qu'il combat, c'est l'indifférence dogmatique, systématique de ceux qui, tout en ayant une religion, professent l'indifférence sur la vérité religieuse et sur les dogmes essentiels de la religion.

Il distingue trois systèmes d'indifférence (4) : Le sys-

(1) Voir *Dict. de Théol. cath.*, l. c. col. 2478 s.

(2) Chr. MARÉCHAL : *La Jeunesse*, p. 692.

(3) Edition Garnier. C'est elle que nous avons consultée et à laquelle nous renvoyons ; tome I, p. 42 s.

(4) l. c. p. 44.

tème de ceux qui tout en repoussant pour eux-mêmes toute croyance religieuse, croient pourtant que la religion est nécessaire pour le peuple à titre de frein. Ils croient que la religion a été une invention des législateurs, et ils en font un instrument politique. Ce système est l'athéisme (1). Le second système d'indifférence est celui de ceux qui « tenant pour douteuse la vérité de toutes les religions positives, croient que chacun doit suivre celle où il est né, et ne reconnaissent de religion incontestablement vraie, que la religion naturelle ». Sélon eux, une religion est nécessaire à l'homme, mais Dieu ne nous a pas fait connaître d'une manière certaine de quelle manière il veut être honoré. C'est le système de la religion naturelle ou du déisme, tel qu'il est exposé dans le *Vicaire Savoyard*. Enfin le troisième système est celui de ceux « qui admettent une religion révélée, de manière néanmoins qu'il soit permis de rejeter les vérités qu'elle enseigne, à l'exception de quelques articles fondamentaux (2) ». Dieu nous a bien donné un livre qui contient sa doctrine, mais il nous a laissé le soin de la découvrir par nous-mêmes, sans instituer aucune autorité pour interpréter ce livre : c'est le protestantisme.

L'auteur y combat trois sortes d'indifférence.

La réfutation des divers systèmes d'indifférence remplit toute la première partie du livre. Dans la seconde, qui comprend trois chapitres, l'auteur établit l'importance de la religion par rapport à l'homme, par rapport à la société et par rapport à Dieu; ils font donc sentir l'intérêt majeur que nous avons à nous assurer de la vérité de la religion. Ce sont peut-être, pour les idées et pour la forme, les plus beaux chapitres du livre, surtout la conclusion générale qui établit qu'en dehors du catholicisme tous les systèmes

(1) Titre du chap. IV, p. 82.

(2) Titre du chap. VI, p. 138.

se valent et se perdent dans l'abîme de l'indifférence absolue et du doute universel. La raison prétendue souveraine ne conduit qu'au scepticisme; il faudra donc chercher un autre principe de certitude (1).

Second volume.

Le second volume de l'*Essai* parut en juillet 1820. Il se compose de huit chapitres, précédés d'une préface importante, puisqu'elle avance les assertions que l'auteur traitera plus en détail dans le corps du livre. Les cinq derniers chapitres ne sont que l'application à la religion de la thèse de l'auteur dans les trois premiers.

Système du sens commun.

C'est dans ces trois premiers chapitres, avec la préface, qu'est condensé le fameux système philosophique qui a tant ému les cœurs et ébloui les esprits, qui devait compter des milliers d'adhérents parmi les plus savants et les plus fervents catholiques.

Quel est ce système ?

Résumé.

On peut le résumer en ces trois phrases : ou la raison individuelle est infaillible, ou la raison générale du genre humain est infaillible ou il n'y a ni infaillibilité ni certitude au monde (2).

C'est là, au fond, tout le système comme système philosophique.

D'abord, la raison individuelle n'est pas infaillible; au contraire, elle est faillible en tout et toujours. Dans sa préface déjà l'auteur dit : « Si la raison (individuelle) n'est pas infaillible, si elle peut se tromper, jamais elle ne sera certaine qu'elle ne se trompe point (3) » Et ailleurs : « Tout

(1) Voir P. JANET : *La philosophie de Lamennais*. Dans la série de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 1890, p. 9 s.s.

(2) cf. : *Journal historique et littéraire*, chez Kersten, Liège, tome I, page 226 (in nota).

(3) Pour l'étude du système philosophique de *Lamennais*, nous nous sommes servis des *Œuvres complètes de F. De La Mennais*, publiées par l'auteur lui-même chez Paul Daubrée et Cailleux. Paris 1836-1837, tome II. Préface p. LXXVIII.

ce qu'affirme comme vrai une raison qui peut se tromper, peut être faux; tout ce qu'elle affirme comme faux peut être vrai. Donc rien de ce qu'affirme une raison qui peut se tromper, ou une raison faillible, n'est certain (1). »

La raison humaine est-elle donc sans aucun moyen de connaître ?

Non pas, répond *Lamennais*, non elle en a plusieurs : les *sens*, le *sentiment*, le *raisonnement* et le *témoignage*, mais ajoute-t-il, de ces quatre il n'y a que le dernier qui vaille. « Je ne puis m'assurer, par mes sens, de l'existence des objets extérieurs, de l'existence de mon propre corps, de l'existence de mes sens même, sur le témoignage desquels reposent toutes mes connaissances... Tout ce qui est, disent-ils, est matière; et à l'instant les voilà contraints d'avouer que l'existence de la matière n'est qu'une simple probabilité. Ils ne sont donc pas même certains qu'ils existent; et le doute envahissant jusqu'au fond le plus intime de leur être, il ne leur reste pour toute science, pour toute vérité que cette parole, qu'encore, s'ils l'entendent bien, ils ne prononcent qu'avec défiance et en hésitant : Il est probable que je suis (2).

« Le sentiment, et sous ce nom je comprends l'évidence, n'est pas une preuve plus certaine de vérité que les sensations. De combien de manières diverses la même idée n'affecte-t-elle pas les hommes, et quelquefois le même homme en différents temps ? Le sentiment du vrai et du faux, du bien et du mal, varie selon les circonstances, les intérêts, les passions. Rien ne nous est aujourd'hui si évident que nous puissions nous promettre de ne le pas trouver demain

(1) Avertissement de la quatrième édition, de 1829. *Œuvres complètes*. Préface, p. LXXXIII.

(2) *Essai*, tome II, p. 6-8.

obscur ou erroné. Je ne sais quoi emporte au hasard notre acquiescement, et nous roule d'un mouvement aveugle dans un cercle éternel d'évidences contradictoires (1). » « Ainsi, nous ne sommes pas plus assurés de nos sentiments que de nos sensations; et notre être tout entier nous échappe, sans que nous puissions le retenir. Nous avons beau dire *je sens*, nous avons beau dire *je suis*, nous n'en demeurons pas moins dans l'impuissance éternelle de nous démontrer à nous-mêmes que nous sentons et que nous sommes (2). »

« En vain rappelons-nous le raisonnement à notre secours... Quelle est la vérité que le raisonnement ait laissée intacte ? Que ne nie-t-on pas à son aide, que n'affirme-t-on point ? Il sert et trahit indifféremment toutes les causes; il ôte tour à tour et donne l'empire à toutes les opinions... Nous nous rions des idées de nos pères comme ils s'étaient ri des pensées des leurs, et comme nos enfants se riront de nos opinions (3).

C'est ainsi que pendant plusieurs pages *Lamennais* essaie de rabaisser la raison humaine, de lui enlever tout moyen d'arriver à aucune certitude si petite soit-elle, de sorte qu'il peut conclure sans danger de se contredire : « ... A la rigueur nous ne pouvons pas dire *je pense*, nous ne pouvons pas dire *je suis*, nous ne pouvons pas dire *donc*, ou rien affirmer par voie de conséquence (4).

L'homme est-il donc condamné à un doute invincible, perpétuel ? Est-il nécessairement pyrrhonien ? Loin de là. « Le pyrrhonisme parfait, s'il était possible d'y arriver ne serait qu'une parfaite folie, une maladie de l'espèce humaine (5). »

(1) l. c., p. 8.
(2) l. c., p. 11.
(3) l. c.
(4) l. c., p. 16.
(5) l. c., p. 20.

Mais d'où vient que malgré l'impuissance presque totale de notre raison individuelle de comprendre l'inanité de notre sentiment, la perfidité de nos sens, nous acceptions « mille et mille vérités » ?

C'est qu'à côté des trois précédents qui sont des trompeurs, des guides à la main desquels on ne saurait faire deux pas sans risquer de broncher, il existe un quatrième moyen de connaître qui, celui-là, « est pour nous le sceau de la vérité » et en dehors duquel « il n'y en a point d'autre » (1). Ce moyen, c'est le témoignage ou le sens commun, ou en d'autres termes encore « la raison générale manifestée par le témoignage ou par la parole » (2).

Cette raison générale est infaillible en tout et toujours et doit l'être, parce qu'elle est une participation de la raison de Dieu lui-même. « Il est clair que la raison générale, la raison du genre humain et de toutes les intelligences, n'est originairement qu'une participation de la raison de Dieu, la plus générale qu'on puisse concevoir, puisqu'elle est infinie comme la vérité ou comme Dieu même. Donc elle est infaillible (3). »

Souvent les sens nous trompent, le sentiment intérieur nous trompe, la raison nous trompe, et nous n'avons en nous aucun moyen de reconnaître quand nous nous sommes trompés. « Rien n'est prouvé, parce que les preuves mêmes auraient besoin d'autres preuves, et ainsi en remontant jusqu'à l'infini (4). » « Dans cet état, la raison nous ordonne de douter de tout, mais la nature nous le défend (5). » « Un penchant naturel nous porte à juger

(1) l. c., p. 21.
(2) l. c., Préface, p. LXVII.
(3) l. c., p. LXVIII.
(4) l. c., p. 29.
(5) l. c.

de ce qui est vrai ou faux d'après le sentiment commun, ou sur la plus grande autorité (1). » « Sortez de là, cherchez ailleurs une règle de certitude, vous ne trouverez que des motifs de doute, et vous verrez peu à peu l'édifice entier de vos croyances s'abîmer dans un vide effrayant.

Dès qu'on la veut charger d'une vérité quelconque, la raison débile ploie sous le faix, incapable de se soutenir elle-même. Elle ne sait ce qu'elle est, ni si elle est ; son existence même lui est un problème qu'elle ne peut résoudre qu'à l'aide de l'autorité du genre humain (2). » La certitude donc « réside dans l'accord des jugements et des témoignages, c'est-à-dire dans une raison supérieure à celle de l'individu, dans l'autorité, hors de laquelle il n'existe qu'un doute absolu, éternel » (3).

Mais de quelle manière le consentement commun, suppléant à la faiblesse des autres moyens de connaître, devient-il « le point d'appui de nos connaissances, le titre qui nous en assure la possession certaine, en un mot, la véritable base de notre raison » ? (4).

Qu'on comprenne bien la portée de cette question. Il ne s'agit pas de prouver directement l'infaillibilité de la raison humaine générale, « parce que les preuves qu'on en donnerait, ou ne prouveraient rien, ou supposeraient l'infaillibilité même qu'il s'agirait de prouver » (5).

Il faut simplement l'admettre, en considérant attentivement les faits. Le fait est que chaque homme est certain de plusieurs choses. Sa propre raison ne peut lui donner cette certitude, « car les hommes se contredisent les uns les autres; et rien souvent n'est plus divers et plus opposé que leurs jugements » (1). Mais « chercher la certitude, c'est chercher une raison qui ne puisse pas errer, ou une raison infaillible » (2). Cette raison n'est pas la raison de chacun, donc il faut que ce soit la raison de tous. Me demander, dit *Lamennais*, de prouver autrement l'infaillibilité de cette raison générale, ce serait me demander de me réfuter moi-même, d'admettre la philosophie que mon but est de combattre (3).

(1) l. c., p. 30.
(2) l. c., p. 31.
(3) l. c., p. 35.
(4) l. c., p. 37.
(5) l. c., p. 43 in nota.

Répétons maintenant la question : « De quelle manière le consentement commun devient-il la base de toutes nos connaissances ? » En ce moment, où nous ne connaissons encore et ne considérons que l'homme, la plus grande autorité que nous puissions concevoir est l'autorité du genre humain; par conséquent elle renferme le plus haut degré de certitude où il nous soit donné de parvenir. Si donc il existait une vérité universellement crue, unanimement attestée par tous les hommes, dans tous les siècles, vérité de fait, de sentiment, d'évidence, de raisonnement, à laquelle ainsi toutes nos facultés s'uniraient pour rendre hommage, cette vérité souveraine, manifestement investie d'une puissance suprême sur notre entendement, viendrait se placer en tête de toutes les autres vérités dans la raison humaine. La nier, ce serait détruire la raison même (4). »

Or, cette vérité existe : c'est l'existence de Dieu. « Nulle tradition, de l'aveu même des athées, n'est plus universelle, plus constante; donc aucun fait n'est plus certain. Parcourez la terre en tous sens; des contrées civilisées, des nations savantes, passez au fond des bois chez les hordes sauvages;

(1) l. c., p. 33 in nota.
(2) l. c., p. 42 in nota.
(3) cfr. l. c., p. 32 in nota.
(4) l. c., p. 42 s.

que pas un peuple, pas une famille n'échappe à vos recherches; entrez dans la tente de l'Arabe, dans la cabane du Nègre, dans la hutte du Cafre et du Samoïede : partout vous retrouverez la croyance d'un premier être, père de tous les êtres ; partout vous entendrez nommer Dieu (1). »

Or, c'est cette connaissance de l'existence de Dieu, acquise par le témoignage universel du genre humain qui est la base de toutes les autres connaissances humaines. « L'existence de Dieu, unanimement attestée par le genre humain, réunit au plus haut degré tous les genres de certitude, de sorte qu'on ne peut la nier que par une opposition violente à la nature, qui nous porte à déférer au témoignage universel, et en ruinant la base de la raison, dès lors éternellement impuissante à s'assurer d'aucune vérité (2). » Et plus loin : « Dieu est, parce que tous les peuples attestent qu'il est; Dieu est, parce qu'il n'est pas même possible à l'homme de prononcer qu'il n'est pas, puisqu'en refusant d'y croire sur le témoignage universel, il perd le droit de rien affirmer (3). » Mais si nous sommes parvenus à cette foi sublime, comme nous parvenons à la vie même par des voies inexplicables, et comme par une puissante nécessité d'être, tout va maintenant s'éclaircir, et nous découvrirons avec évidence la raison de l'ordre auquel la nature nous forçait de nous conformer sans le comprendre (4). » C'est ici que nous pouvons terminer l'exposition du système philosophique de *Lamennais*. Pour le résumer encore en deux mots, disons : Il n'y a que le témoignage qui constitue un moyen infaillible de connaître. Plus le témoignage est général, plus il donne de certitude. Le témoignage sur l'existence de Dieu est le seul

(1) l. c., p. 47.
(2) l. c., p. 69.
(3) l. c., p. 74.
(4) l. c.

absolument universel, donc cette existence est la plus sûre de toutes les vérités. Or, si elle est la plus sûre de toutes, c'est en elle qu'il faut chercher la base de toutes les autres. Sûrs de l'existence de Dieu par le témoignage du genre humain, nous le sommes également de notre propre existence, et sans elle nous ne pouvons être sûrs de rien. Dieu est, donc je suis aussi; telle est la proposition développée longuement dans ce deuxième volume.

Courte réfutation du système.

Nous mettrons moins de temps à réfuter le système que nous en avons mis à l'exposer. Pour nous, il suffit que Rome ait parlé, pour que nous le condamnions de bouche et de cœur. Et Rome a parlé de la manière la plus catégorique par la bouche de *Grégoire XVI* (1).

Pour ceux de nos lecteurs qui ne s'inclinent pas devant cet arrêt, nous nous contenterons de quelques observations. Ils nous pardonneront de ne pas trop nous étendre, puisque, d'abord, notre but n'est nullement de réfuter *Lamennais* et puis, parce que nous supposons que la vanité et la futilité du système seront aussi claires pour eux sans l'arrêt de Rome, qu'elles le sont pour nous avec cet arrêt.

Si l'on nous demande comment il a été possible que tant de grands savants profondément catholiques aient pu y adhérer si longtemps, nous répondrons avec le savant théologien qui a entrepris de le réfuter, il y a environ un siècle déjà, « que ce qui a été le sujet de tant de disputes et la cause d'une si grande désunion, est, au fond, la chose du monde la plus simple et qu'il a fallu tout le talent du génie et toute l'autorité d'un grand nom, pour rendre cette cause, nous ne disons pas bonne en apparence, mais obscure, et pour faire illusion à tant de bons esprits (2). »

(1) Lettre encyclique de juillet 1834 : *Singulari Nos*.
(2) *Journal historique et littéraire*, tome I, p. 222.

Et *Lacordaire* en disait : « Je me suis demandé comment une philosophie dont j'aperçois si clairement le vice aujourd'hui, avait pu si longtemps tenir en suspens ma raison, et j'ai compris que, luttant contre une intelligence supérieure à la mienne... il était impossible que je ne fusse pas vaincu (1). »

Il ne faut pas oublier que nous sommes aujourd'hui de cent ans plus éloignés du rationalisme du XVIII[e] siècle auquel *Lamennais* crut porter, avec son système, le coup de grâce, et que donc le charme qu'un système pareil dut exercer sur ses contemporains, a perdu pour nous toute sa force. Il ne faut pas oublier non plus que l'éclat dont rayonnait *Lamennais* et dont les admirateurs étaient à moitié aveuglés, manque pour nous, après sa chute, de toute splendeur, et surtout, il ne faut pas oublier que Rome a parlé depuis et que, par conséquent, pour les catholiques du moins, le point de départ est la conviction que le système est faux, tandis qu'alors, prévenu par le génie de l'inventeur en faveur du système, on posait, en principe, qu'il était vrai. Grand même était le nombre de ceux qui pensaient qu'il était plutôt téméraire de ne pas l'accepter. *Lamennais* lui-même avait opposé son système à celui de *Descartes* et comme celui de ce dernier menait au scepticisme, on concluait, à tort, que celui du premier apportait la certitude (2).

Mais soyons bref.

1° Il n'est pas vrai que la raison individuelle soit faillible

(1) *Considérations sur le système philosophique de M. De La Mennais*, suivies de..., etc., Louvain, chez C.-J. Fonteyn, 1847, p. 99.

(2) Un prêtre, par exemple, disait : Rome a souvent censuré le système philosophique de Descartes qui prend pour base la raison individuelle; si elle blâme aujourd'hui le système qui s'appuie sur la raison générale, que devons-nous donc enseigner ? Cit aput DUINE, *La Mennais*, p. 196.

en tout et toujours. Quand, par exemple, je dis : le tout est plus grand que sa partie, deux et deux font quatre, je suis sûr de ne pas me tromper;

2° Il n'est pas vrai non plus que la raison générale ou le sens commun soit infaillible en tout et toujours : « La foi divine, dit Bossuet, n'est sujette à aucune erreur, parce qu'elle s'appuie sur le témoignage de Dieu qui ne peut tromper ni être trompé. La foi humaine, en certains cas, peut aussi être indubitable, quand ce que les hommes rapportent passe pour constant dans tout le genre humain, sans que personne le contredise; par exemple, qu'il y a une ville nommée Alep et un fleuve nommé Euphrate, et une montagne nommée Caucase et ainsi du reste; ou quand nous sommes très assurés que ceux qui nous rapportent quelque chose qu'ils ont vu, n'ont aucune raison de nous tromper; tels que sont, par exemple, les Apôtres qui dans les maux que leur attirait le témoignage qu'ils rendaient à Jésus-Christ, ne pouvaient être portés à le rendre constamment jusqu'à la mort, que par l'amour de la vérité. Hors de là, ce qui n'est certifié que par les hommes, peut être cru comme vraisemblable, mais non pas comme certain (1). »

D'ailleurs, on aurait pu demander à *Lamennais*, et on l'a fait : « Comment des raisons faillibles en tout peuvent-elles, par leur réunion, produire une infaillibilité absolue ? Avec tous les aveugles des Quinze-Vingts, on ne parviendra jamais à faire un voyant, ni avec tous les fous de Charenton, un sage (2). »

3° L'existence de Dieu n'est pas la première de toutes nos connaissances, et il est faux que nous ne puissions prouver

(1) *Connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. I, § XIV, cit. *Journal hist. et litt.*, l. c., p. 294.

(2) BOYER : *Examen de la doctrine de M. de La Mennais*, cit. *Journal hist. et litt.*, l. c., p. 284.

notre propre existence que par l'existence de Dieu. L'existence de Dieu ne prouve nullement la nôtre et celle de l'univers, car Dieu a existé seul avant nous, quand il n'y avait rien hors de lui.

Apologétique nouvelle.

C'est sur ce système philosophique que *Lamennais* a voulu asseoir l'édifice de la religion, jeter tout le plan d'une apologétique nouvelle.

La première de toutes nos connaissances est, nous venons de le voir, l'existence de Dieu que les traditions de tous les peuples et de tous les siècles s'accordent à attester. Or, cette unanimité ne peut venir que d'une révélation primitive faite à nos premiers parents et puis transmise de père en fils : « Révélées par la parole, les vérités nécessaires... se conservent et se transmettent également par la parole (1). » « Comme Dieu parla au premier père, le père parle à l'enfant et l'enfant croit au témoignage du père, comme le père originairement a cru au témoignage de Dieu (2). »

Donc, nous croyons que Dieu existe et la raison de notre croyance est le *sens commun*, ou « la raison générale manifestée par le témoignage du genre humain (3). »

Mais si nous croyons qu'il y a un Dieu, il faut de même admettre l'existence d'une religion et d'une religion vraie et nécessaire. « Dieu ayant créé l'homme être intelligent, il existe entre Dieu et l'homme des rapports nécessaires. Tout rapport entre les êtres dérive de leur nature : car s'il n'en dérivait pas, il leur serait étranger; ce ne serait donc pas un rapport, ce ne serait rien. Donc les rapports entre Dieu et l'homme dérivent de la nature de l'homme et de celle de Dieu. Ces rapports constituent à proprement parler, la Religion. Donc il existe une vraie religion, ou une religion nécessaire (1) »

(1) *Essai*, l. c., p. 85.
(2) l. c.
(3) l. c. Préface, p. LXVIII.

Ni le sentiment ou la révélation immédiate (2), ni la voie de raisonnement ou de discussions (3) ne sont le moyen pour discerner la vraie religion; il n'y a que l'autorité « de sorte que la vraie religion est incontestablement celle qui repose sur la plus grande autorité visible » (4). « Comment l'homme, qui ne peut acquérir par sa seule raison, par son jugement simple, trouverait-il dans cette même raison la certitude des dogmes les plus élevés, des mystères les plus incompréhensibles; mystères dont il n'a nulle idée avant qu'on les lui révèle et qu'il ne connaît que par l'enseignement de l'autorité qui lui commande de les croire ? (5). »

Fausseté de cette apologétique.

Ayant prouvé que la base sur laquelle cette nouvelle apologétique était fondée, était fausse, nous n'avons plus besoin de prouver la fausseté de l'apologétique elle-même. Nous demandons seulement : s'il faut croire tout ce que le genre humain a toujours cru et croit encore, et cela seulement, comment peut-on aboutir à cette conclusion qui est le but de l'apologétique : il faut croire tout ce que croit l'Eglise catholique ? Pour cela, il faudrait nous prouver que l'Eglise, portion du genre humain, possède une plus grande autorité que le genre humain entier. *Lamennais* s'y est efforcé, mais n'y a pas réussi. Et l'on pourrait même demander ceci : si le critère de la vérité religieuse est le consentement général, à quoi bon alors l'Eglise ?

Il s'en faut de beaucoup que ce volume eût le succès que l'auteur s'en était promis. Accueilli par les non-croyants

(1) *Essai* l. c., p. 102.
(2) Voir l. c., chap. VI.
(3) Voir l. c., chap VII.
(4) Voir l. c., chap VIII.
(5) l. c., p. 193.

avec une indifférence qui ressemblait assez à du dédain, il n'eût de retentissement qu'auprès des catholiques qu'il divisa, dès son apparition, en deux camps. La haute situation de *Lamennais* s'en trouvait compromise et l'éloquent apologiste du christianisme se vit bientôt dans la nécessité de se défendre lui-même (1). Le livre où il essaya de justifier son système parut vers le milieu de l'année 1821, sous le titre de *Défense de l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion.*

Comme l'auteur — là où il ne recule pas — ne fait qu'insister sur ce qu'il avait dit dans le deuxième volume de l'*Essai*, nous n'entrerons pas dans les détails de ce livre. Jusqu'à ce qu'elle fût définitivement réprouvée par le Saint-Siège la nouvelle philosophie ne cessa pas d'échauffer les cœurs et les esprits (2). Aujourd'hui, elle ne compte plus d'adeptes ni dans l'Eglise ni en dehors d'elle.

De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.

Maintenant que *Lamennais* croit avoir mené à bien une révolution dans la philosophie, il va entreprendre une révolution dans la politique.

La démocratie dans l'Eglise ou le gallicanisme, et la démocratie dans l'Etat ou la monarchie constitutionnelle, voilà l'ennemi pour *Lamennais* en 1824 (3). Ce sont, selon lui, les grandes erreurs destructives du pouvoir dans la société religieuse et dans la société politique; le gallicanisme est de plus le fourrier du despotisme des rois.

L'arme principale destinée à combattre la double démo-

(1) Voir BOUTARD, l. c., I, p. 203.

(2) Voir les § sur *Lamennais et V. Bommel*, *Lamennais et Broere*, *Lamennais et le Père Bernard Hafkenscheid*, et surtout, *Lamennais et le Père J. Roothaan.*

(3) Nous verrons qu'il deviendra plus tard fervent partisan de la souveraineté du peuple, détestée en 1824 et après encore. Nous irions trop loin pour notre but, si nous voulions prouver ici qu'après tout, la doctrine était, en principe, déjà dans le second volume de l'*Essai*, où le *sens commun* ou l'autorité du plus grand nombre fut proclamé décisif.

cratie fut son livre : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (1).

La démocratie dans l'Etat

Il s'y tourne surtout contre le gallicanisme, mais l'autre démocratie, celle qui tend à diminuer l'autorité des princes et à accroître celle des sujets, trouve de même un âpre adversaire en lui. Selon lui, elle « détruit la notion de toute espèce de droit, soit divin, soit humain; et c'est pour cela que, lorsqu'elle ne vient pas à la suite de l'athéisme, elle l'enfante tôt ou tard (2), puisque, en vertu de cette souveraineté, le peuple, ou le Parlement qui le représente, a le droit de changer et de modifier, quand il lui plaît, la religion du pays » (3). Cette démocratie « qu'on nous représente comme le terme extrême de la liberté, n'est que le dernier excès du despotisme : car quelque absolu qu'on le suppose, le despotisme d'un seul a pourtant des limites : le despotisme de tous n'en a point; et voilà pourquoi les démocraties finissent toujours par un despote; après elles il n'est rien qui ne paraisse tolérable au peuple » (4).

Avant 1824, il s'était de même, plus d'une fois, tourné contre la démocratie. C'est ainsi qu'il écrivit en 1823 : « Le souverain qui laisse mettre son autorité en litige l'abandonne par cela même; l'altérer c'est la détruire, elle est ce que Dieu l'a faite, ou elle n'est point. » Article : *Vingt-un janvier. Nouveaux Mélanges*, p. 271 s. Et : « La royauté est un véritable sacerdoce politique : on ne peut pas plus s'en dépouiller que du sacerdoce religieux. L'un et l'autre sont divins dans leur origine, dans leurs fonctions, dans leur objet; l'un et l'autre, quoique différemment, dérivent de la même source... » l. c., p. 273 s. Et enfin : « On ne suppose pas plus tôt que l'autorité vient de l'homme qu'elle paraît une usurpation, parce que l'homme n'a réellement aucune autorité sur l'homme; il faut qu'elle descende de plus haut. » l. c., p. 275 cfr. aussi : *Tradition de l'Eglise.* Introduction, p. XCXV s.

(1) Le livre se compose de deux parties : la première parut en 1825, la deuxième en 1826. Nous nous servons de la seconde édition, imprimée chez De Lachevardière fils, et parue les mêmes années que la première.

(2) Tome I, p. 38 s.

(3) l. c., p. 39.

(4) l. c., p. 40.

Gallicanisme politique et théologique.

Pour comprendre tout l'intérêt que *De la Religion* a pu avoir dans la lutte contre le gallicanisme, il faut, avant de résumer le livre, donner des théories gallicanes quelques notions indispensables et nous arrêter quelques moments à la considération de la situation de l'Eglise de France à l'époque de Lamennais. Les fameux articles, qui furent la base sur laquelle fut construit l'édifice de l'Eglise gallicane, rédigés, en 1682, par *Bossuet dans sa Défense de la Déclaration* (1), sont au nombre de quatre, mais pour être bref, nous pouvons, sans aucun inconvénient, les réduire avec Lamennais à deux (2). La souveraineté temporelle, suivant l'institution divine, est complètement indépendante de la puissance spirituelle (3) ; et le concile est supérieur au Pape (4). Il s'ensuit qu'on peut distinguer deux sortes de gallicanisme : celui qui déclarait que le Pape est lié aux décrets des conciles œcuméniques, qu'il ne possède donc pas une souveraineté pleine et suprême dans l'Eglise, ni à lui seul l'infaillibilité dogmatique, c'est le gallicanisme théologique ; et le gallicanisme politique qui prétendait que, dans les choses temporelles, les princes étaient entièrement indépendants de l'autorité de l'Eglise, ne pouvaient être destitués ni directement ni indirectement par elle et que le Pape devait respecter les usages et coutumes de chaque pays, nommément de la France.

Bien que les Papes aient souvent élevé la voix contre le gallicanisme, celui que nous avons dénommé gallicanisme théologique n'a été définitivement censuré d'hérétique qu'au

(1) Voir le texte des quatre articles dans : *Dict. de Théol. cath.*, article « Déclaration de 1682 », col. 195 s.

(2) *De la religion.* II, p. 82 s.s.

(3) l. c., p. 84.

(4) l. c., p, 110.

Concile du Vatican où l'infaillibilité dogmatique du Pape et sa souveraineté pleine sur l'Eglise ont été déclarées dogme de foi (1); l'autre, le gallicanisme politique, bien que sans doute, contraire à la saine doctrine catholique, n'a jamais été directement frappé d'un semblable anathème.

Pratiquement parlant pourtant le dernier fut autrement dangereux pour l'Eglise que le premier. Car, tandis que les conciles généraux ne sont nécessaires que très rarement, puisque tout ce qu'ils font peut se faire et s'est fait réellement plusieurs fois sans eux; que, en dehors de celui de Constance, jamais aucun concile œcuménique ne s'est réuni que convoqué par le Pape et sous sa présidence ou sous celle de son délégué et que « jamais les Papes ne souffrirent qu'on tînt douteuse un seul moment l'autorité de leurs décisions adressées à l'Eglise entière » (2), la prétendue indépendance des rois dans les choses temporelles, l'inamissibilité de leur pouvoir, leur inviolabilité, leur irresponsabilité vis-à-vis de l'Eglise, l'assujettissement du Pape aux coutumes, mœurs et institutions de chaque pays, les concordats que cet état de choses rendit nécessaires et surtout les articles organiques que *Napoléon* ajouta à celui conclu entre lui et *Pie VII*, tout cela eut pour effet la mainmise absolue et complète de l'Etat sur l'Eglise. « Enlacée et serrée par l'Etat, l'Eglise n'est plus qu'un de ses appendices » (3), a dit *Taine*.

A quelques exceptions près les évêques d'alors et le clergé

(1) Pour le texte des deux canons, voir Denzinger : « Enchiridion symbolorum », édit. XI, p. 487 et 489 s.

(2) *De la religion.* II, p. 126.

(3) Cit apud BAUNARD : *Un siècle de l'Eglise de France*, 1800-1900. Paris. De Gigord 1922. Dans le court exposé qui va suivre, nous suivrons les brillantes pages qui sont consacrées à cette époque dans ce livre.

en général n'éprouvaient pas trop de peine à se soumettre à ce régime. La plupart d'entre eux étaient sortis des prisons ou revenus de l'exil et étaient reconnaissants envers l'homme qui leur avait ouvert les portes des cachots et les frontières de la patrie. D'ailleurs, n'étaient-ils pas accoutumés, sous l'ancien régime, à recevoir tout de la main du pouvoir temporel ?

Après la chute de *Napoléon*, l'Eglise respira un moment. On se mit à négocier un autre concordat sur les bases de celui de *Léon X* avec *François Ier*. L'Eglise de France allait retrouver, avec la liberté, sa splendeur d'antan. Les catholiques, clergé et fidèles, jubilaient (1).

Mais les libéraux qui étaient alors au ministère, criaient à la réaction et le concordat de 1817 ne reçut jamais son exécution.

Concordats.

(1) *Lamennais* aussi fut *pour* ce concordat. « Est-il besoin de rappeler la vive opposition qu'éprouva, en 1817, un concordat qui paraissait devoir fermer une partie des plaies de l'Eglise ? » Voir *Quelques réflexions sur le procès du Constitutionnel et du Courrier*. Edit : Bibliothèque catholique de la Belgique, p. 9, 1825. Voir aussi l'article : *Sur l'arrangement conclu avec le Saint-Siège*, de 1819. *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 85-93, où il exprime les espérances que les catholiques avaient bâties sur ce concordat, et où il reproche au gouvernement de ne pas l'avoir exécuté. Voir aussi l'article : *Quelques réflexions sur la censure et sur l'Université*, l. c., p. 193-205, où il l'appelle « le traité le plus solennel », p. 197 et où il affirme que ce ne sont pas les catholiques qui se sont prononcés contre, mais les *impies*, les *factieux*, p. 201. On peut d'ailleurs dire que jusqu'en 1829, date de l'apparition de son *Des progrès*,, il était en principe pour tous les concordats. Dans *Tradition de l'Eglise*, il avait déjà parlé de celui entre *Léon X* et *François Ier*, comme « d'un accord heureux, qui rendait la paix à l'Eglise après une longue désolation », t. III, p. 135, et il avait dit de celui entre *Pie VI* et *Joseph II d'Autriche* que « s'il ne rétablissait pas entièrement la confiance et la bonne harmonie entre les deux souverains (il) assoupirait du moins leurs querelles et arrêterait les innovations de *Joseph II*, l. c., p. 374.

Bien que dans *Des Progrès*, il ne se prononce pas aussi énergiquement contre les concordats que le fera plus tard l'*Avenir*, il n'est pas douteux que, pour cette question comme pour plusieurs autres, il a, dès lors, changé d'opinion. Car, en envisageant les différents moyens d'établir et de maintenir une harmonie constante entre les deux Pouvoirs, il écrit : « D'imaginer un traité d'où naîtrait la paix par des concessions mutuelles, outre qu'il manquerait de garanties et dès lors de durée, ce serait détruire la notion même de la Puissance spirituelle, qui ne pourrait, sans cesser d'être divine, céder la moindre portion de ce qui la constitue ce qu'elle est », l. c. édit orig., p. 243.

Sans doute, sous la Restauration, le catholicisme fut déclaré Religion d'Etat et l'Eglise revit, en apparence, ses beaux jours du vieux royaume très chrétien. Mais le nouveau roi très chrétien régenta l'Eglise comme l'ancien et lui imposa un joug, doré, il est vrai, accepté et reconnu par ceux sur qui il pesait, mais un joug quand même, indigne de la divine épouse de Jésus-Christ.

Qu'on ne croie pourtant pas que l'épiscopat et le clergé de la Restauration fussent indignes de leur état. Au contraire. Les hommes valaient mieux que les doctrines régnantes. Ils aimaient l'Eglise et s'ils n'abhorraient pas les quatre articles et ne détestaient pas l'immixtion du pouvoir temporel dans les affaires ecclésiastiques, c'est qu'ils avaient respiré l'esprit gallican dès leur première jeunesse et que la royauté, s'immisçant dans leurs affaires, savait bien rémunérer leur fidélité, en les comblant d'égards et de dignités. Des siècles de collaboration intime des deux pouvoirs, de bonté royale envers l'Eglise et de tolérance de l'Eglise envers la royauté, avaient donné une empreinte presque indélébile sur leur compréhension doctrinale de l'Eglise. Quand, dans les dernières années de la Restauration, des missions sont prêchées dans toute la France, les prédicateurs enthousiasment leurs auditoires par des sermons et des cantiques qui glorifient d'une haleine : « Les

Bourbons et la foi. » Les évêques eux-mêmes associaient dans leurs mandements les intérêts de la monarchie à ceux de la religion et quelques-uns d'entre eux insistaient outre mesure sur le devoir d'obéissance envers le Prince. C'est qu'ils croyaient affermir le trône en lui donnant l'autel pour soutien et qu'ils n'imaginaient pas l'un sans l'autre. Mais si leur compréhension doctrinale de l'Eglise était assez boiteuse, leur compréhension pratique de la vie sacerdotale et du saint ministère était irréprochable.

Division du livre : « De la Religion considérée. »

C'est contre cet état de choses que *Lamennais* écrivit son livre : *De la Religion*.

Première partie

L'ouvrage se divise en deux parties, dont la première n'équivaut ni en longueur ni en importance à la seconde. Pour résumer celle-là en quelques lignes, on peut dire que, pour détourner les catholiques d'une trop grande confiance dans le gouvernement, *Lamennais* nous dépeint l'Etat comme se donnant l'apparence de les protéger, mais se proposant en effet de les asservir. La politique de l'Etat est une politique fondée sur l'idée d'un Etat sans religion, de l'Etat athée, comme il disait. La religion n'est aux yeux de l'Etat qu' « une chose qu'on administre ». L'athéisme de la société politique et civile a passé dans la société domestique.

Deuxième partie

Dans la seconde partie, l'auteur prend plus directement le gallicanisme à partie, et expose avec ampleur ses idées sur la constitution et l'étendue des deux Pouvoirs. Depuis 1814, année où il avait publié sa *Tradition*, il avait saisi plus d'une occasion pour harceler le gallicanisme (1); ici,

(1) Voir, par exemple : *Quelques réflexions sur le procès du Constitutionnel et du Courrier*. Brochure de la « Bibliothèque catholique de la Belgique », page 14.

il revient à la charge avec « une vigueur et une persistance qui n'ont pas peu contribué à préparer sa défaite définitive au concile du Vatican » (1).

Contre le Gallicanisme politique.

Contre la prétention du gallicanisme politique, *Lamennais* pose que tout dépositaire de la souveraineté, loin d'être indépendant de la loi divine, ou, ce qui revient au même, des préceptes de la religion, y est au contraire doublement tenu, comme homme et comme souverain (2).

Le chef de l'Eglise doit avoir au moins un droit de contrôle. *Lamennais* n'admettait pas la doctrine exorbitante de quelques auteurs du moyen âge qui soutenaient que tout ici-bas, sans exception, est soumis au pouvoir des clefs. « Il ne faut pas s'imaginer que l'Eglise... se soit attribué un droit réel... sur le temporel des rois » (3), mais il attribuait aux papes une puissance coercitive : « L'Eglise possède sur tous ses membres, et sur les souverains comme sur leurs sujets, une puissance coercitive, un pouvoir de coaction pour

Il faut pourtant noter que dans la lutte contre le gallicanisme, antérieure à celle qu'il entreprit dans *De la religion*, il avait surtout visé le gallicanisme théologique. Le gallicanisme politique au début ne l'effrayait pas du tout. Dans *Tradition*, il écrivit par exemple : « Nous ne croyons pas que le Pape ait aucun pouvoir direct ni indirect sur le temporel des Rois; nous ne croyons pas qu'il puisse disposer de leur couronne, ni délier leurs sujets du serment de fidélité ». Introduction p. LXXII, voir aussi p. C. s. Et en 1818, dans un article : « *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de 1682*, il avait déclaré : « les principes contenus dans la Déclaration de 1682... des opinions libres, qu'il était permis de soutenir comme tels seulement. » *Œuvres complètes*, VI. 153 s.s. (161). Voire même il ne prétendait prendre parti pour ou contre aucun des quatres articles et déclarait « tenir autant que personne au premier ». Dans *De la religion*, II, p. 124 s. in nota, il explique comment il veut qu'on entende ses assertions de l'article : *Observations sur...*

(1) Voir BOUTARD, op. cit. t. I, p. 314.

(2) *De la religion*, t. II, p. 88.

(3) l. c., p. 89.

les forcer à une soumission extérieure (1) », et une puissance directive et ordinative par laquelle elle ne « destituait, ni n'instituait les princes laïques », mais « répondait seulement aux peuples qui la consultaient sur ce qui touchait la conscience, à raison du contrat et du serment (2) ». Par la nature même des choses les papes sont enfin devenus le pouvoir constituant de la chrétienté, et la société chrétienne « dont la justice était la base, mais à qui les passions humaines ne laissèrent pas le temps de parvenir à sa perfection, s'est peu à peu dissoute à mesure qu'on l'a soustraite à l'influence et à l'autorité des papes (3) ».

Donc, que les rois n'essaient pas de s'affranchir entièrement de la puissance ecclésiastique ni n'exaltent si excessivement leur propre souveraineté, car « dès qu'on soustrait les rois au pouvoir de l'Eglise, on les soumet au pouvoir du peuple, et les trônes tombent ou s'élèvent au gré de ses passions. La monarchie spirituelle du pape est le fondement et la garantie des monarchies temporelles des rois (4) ». S'il s'agissait d'ériger un tribunal européen pour assurer au monde une paix perpétuelle, *Lamennais* serait d'avis avec *Leibnitz*, « de l'établir à Rome et d'en faire le Pape président (5) ».

Contre le Gallicanisme théologique.

Contre le gallicanisme théologique qui élève le concile général au-dessus du pape et dénie à celui-ci l'infaillibilité personnelle dogmatique, il n'hésite pas à affirmer que c'est « une vérité de foi » que « par l'institution de Jésus-Christ » le Pontife romain possède « une pleine puissance de gouvernement, une suprême souveraineté sur toute l'Eglise catholique », et que, par conséquent « soutenir que le Concile est au-dessus du Pape, ou que la puissance suprême réside dans l'épiscopat, ou que le souverain Pontife ne peut exercer son autorité que dans la dépendance du corps épiscopal c'est soutenir des propositions hérétiques (1) ».

(1) l. c., p. 98.
(2) Fénelon, cit. l. c., p. 92.
(3) l. c., p. 40.
(4) l. c., p. 107.
(5) l. c. p. 31. Voir aussi p. 90.

Il s'ensuit du gallicanisme théologique que le roi est le maître absolu du clergé. Car si la souveraineté ou la puissance suprême réside dans le concile général, et que les évêques ne peuvent sortir du royaume sans le congé du prince « il est évident que nul concile général ne peut s'assembler sans le congé du prince, et que, par conséquent, l'Eglise dépend complètement des princes qui peuvent suspendre à leur volonté l'exercice de la puissance suprême (2) ».

Eglises nationales.

Si la Déclaration de 1682 n'a pas été suivie, sous les Bourbons d'avant la Révolution, de tels excès de pouvoir, c'est que « on soutenait en théorie une doctrine de révolte et (que) dans la pratique, on obéissait. Le fond des cœurs était catholique. Ni le roi, ni les corps de l'Etat ne désiraient une rupture complète avec Rome... Le clergé posait des principes dont il repoussait les conséquences, et les Parlements eux-mêmes ne voulaient que les conséquences dont ils avaient besoin dans les cas particuliers qui se présentaient successivement (3) ». Mais, maintenant, ajoute Lamennais, tout a changé. Les partisans du gallicanisme en veulent les conséquences tout entières. « Ils aspirent au schisme.....; ils

(1) l. c., p. 115. Dans *Tradition*, il affirme qu'il n'y à « rien de plus absurde et de faux » que d'oser prétendre que l'Eglise générale « puisse quelque chose contre son chef reconnu », mais il ne va pas jusqu'à déclarer cette opinion hérétique. Voir Préface, p. LIV.
(2) *De la religion*. T. II, p. 139 s.
(3) l. c., p. 151.

rêvent une église nationale, avec laquelle ils en auraient bientôt fini du christianisme (1). » Et il consacre alors tout le chapitre VIII (2) à nous dépeindre les néfastes conséquences des églises nationales. « Etablir une religion, une église nationale, c'est déclarer qu'on renonce à l'Evangile et au christianisme (3) ». Se séparer de Rome, faire le schisme, créer une église nationale, ce serait proclamer l'athéisme et ses conséquences (4) ».

Le livre exagérait.

On le voit : ici comme ailleurs *Lamennais*, avec son impétuosité et ses exagérations coutumières, formulait son accusation d'une manière beaucoup trop générale. Que les ennemis de l'Eglise se servent du gallicanisme avec ses tendances séparatistes, pour arriver à leur but : la ruine de l'Eglise, c'est indéniable; mais l'épiscopat, le clergé tout entier, le gouvernement lui-même ne songeaient à aucun schisme et, tout en tenant passionnément aux maximes gallicanes, en rejetaient avec horreur la seule idée. Mais le grand tort du livre fut que l'auteur fit retomber sur le gouvernement de la Restauration la responsabilité d'une situation que celui-ci n'avait pas créée et qu'il n'était pas en état de modifier essentiellement.

Emotion causée par le livre.

L'émotion causée par ces discussions hardies fut assez vive. L'auteur fut poursuivi en correctionnelle, sous la prévention d'attaque contre les droits du roi et de provocation à la désobéissance à une loi de l'Etat, et condamné à 30 francs d'amende et aux dépens, à la saisie du livre et à la destruction des exemplaires (5). *Frayssinous* défendit, à la Chambre des députés, les principes de l'Eglise gallicane et

(1) l. c., p. 152.
(2) l. c., p. 153-180.
(3) l. c., p. 163.
(4) l. c., p. 175.
(5) Voir DUINE : *La Mennais*, p. 105.

dénonça « les écarts d'un homme de grand talent » qui avec « une candeur vraiment effrayante » cherchait à ressusciter « une opinion entièrement surannée, inoffensive même, à force de paraître ridicule (1) ».

Le ministre des affaires ecclésiastiques demanda aux évêques qui étaient alors à Paris, de dresser une exposition de leurs sentiments sur le livre; *Fournier*, évêque de Montpellier, fut chargé de la rédaction. « Qui ne frémirait d'indignation et d'horreur », s'écria-t-il dans son rapport « en entendant de pareilles maximes ? Le délire seul a pu les enfanter et un aveugle orgueil a pu seul les produire au grand jour... Les assertions du téméraire auteur sont violentes, exagérées, fausses et calomnieuses (2). » Le 10 avril, *le cardinal de Dotil*, archevêque de Reims, eut l'honneur d'être admis à l'audience du roi et remit entre les mains de sa Majesté un acte où quatorze prélats protestaient de leur fidélité au premier article de la Déclaration de 1682.

En dehors du parti catholique, il existait alors en France le parti politique qui s'intitulait *Parti libéral*.

Le libéralisme.

Le libéralisme est avant tout la prétention de résoudre toutes les questions qui peuvent diviser les peuples, d'une manière rationnelle, c'est-à-dire, conformément à la logique et aux aspirations de la nature humaine. Il se flattait, du temps de Lamennais, de rebâtir le monde politique, l'Etat et la société, sur la double base de la liberté et de l'égalité, notions dont il prétendait retrouver partout le sentiment ou le besoin. « Liberté à tous et sur toute matière, liberté en politique et en religion, liberté du travail, liberté de la propriété, liberté dans les rapports sociaux, la liberté de

(1) l. c., p. 106
(2) Cit. l. c., p. 105 s.

chacun n'ayant d'autre limite que celle d'autrui; égalité, non pas absolue et matérielle, mais égalité morale, de droit, devant la loi et l'Etat. Telle était sa formule qui devait assurer au monde l'ordre, la paix et la prospérité en vain cherchés jusque-là dans des principes différents (1). »

Deux sortes.

Telle était la formule, mais il s'en fallait de beaucoup que le parti libéral fût uniquement composé de vrais libéraux. Les révolutionnaires y tenaient une très large place. C'étaient d'incorrigibles jacobins, des sectaires haineux, qui rêvaient de rétablir par la violence le régime despotique de 1789. C'étaient encore les déçus dont le rétablissement de la monarchie avait trompé les calculs et qui défendaient le pouvoir ou servaient la liberté selon que l'un ou l'autre leur apportait plus de profit. Ils faisaient tout pour déconsidérer le clergé, ne craignaient pas de troubler les cérémonies du culte, de disperser des processions religieuses et représentaient l'Eglise comme l'ennemi irréconciliable de la liberté, liée inséparablement à la cause du despotisme. Ils se donnaient pour libéraux, engoués de liberté, mais ne savaient pratiquer la première et la plus nécessaire de toutes les libertés, la liberté religieuse (2).

Mais à côté il y avait les vrais libéraux, les « doctrinaires » comme on les appelait d'ordinaire. Ils étaient, comme les autres, issus de la Révolution, arrière-neveux des Jacobins, une autre branche du même arbre, ne reconnaissant, eux non plus, d'autre souveraineté légitime que celle de la raison et rejetant, donc, tout dogme, toute Eglise. Mais, libéraux autant de sentiment que de principe, ils ne refusaient pas leur concours à ceux qui luttaient, comme eux, pour la cause libérale, fussent-ils croyants ou même catho-

(1) Voir : ANATOLE LEROY-BEAULIEU : *Les catholiques libéraux*. Introduction II s. s.

(2) Voir BOUTARD, l. c., t. II, p. 24. *Lamennais* lui-même a désigné ces pseudo-libéraux en ces termes : « Aux époques de révolution, il apparaît toujours une race d'êtres pervers, à qui le mal plaît, et qui

liques, et se faisaient honneur de témoigner du respect à toutes les croyances sincères : le catholicisme surtout leur inspirait de vives sympathies (1).

« Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise. »

C'est pour éluder les conspirations des libéraux purement révolutionnaires et pour attirer à l'Eglise les « doctrinaires » que *Lamennais* écrivit son ouvrage *Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*. Il le publia à l'occasion des deux Ordonnances d'avril et de juin 1828, où l'enseignement fut interdit aux Jésuites et aux membres des sociétés religieusès non autorisées, mais ces ordonnances furent plutôt le prétexte que le vrai motif de cette publication.

Lamennais et le libéralisme.

Au fur et à mesure que la Révolution qu'il prévoit et qu'il avait maintes fois déjà prédite, approche, *Lamennais* sent davantage l'erreur du gallicanisme qui a partie liée avec un pouvoir qui va s'effondrer à jamais. Si d'ores et déjà le catholicisme ne se détourne pas de l'idolâtrie monarchique (2)

l'aiment pour lui-même; ils ne respirent à l'aise que sur les ruines, et, quand la puissance leur est laissée, le crime sort de leur âme, comme la lave déborde du cratère. D'autres, occupés seulement de ce qui leur est personnel, et indifférents à tout le reste, fomentent le désordre pour y chercher des chances favorables à leurs intérêts. Vendus à quiconque les veut payer, aujourd'hui ils demanderont dans un club la tête des rois et demain on les verra à genoux, aux pieds du plus vil tyran, adorer ses caprices et légitimer ses forfaits ». *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*, p. 21 s. *Œuvres complètes*, t. IX. C'est à cette édition que nous renverrons toujours en citant ce livre. La date de la parution est : février 1829.

(1) Dans une lettre au *marquis d'Albertos*, c'est encore *Lamennais*, lui-même, qui fait la distinction des deux catégories de libéraux : « Il existe des libéraux honnêtes et religieux; il y en a d'autres qui ne le sont pas. Quant aux premiers, je ne comprends pas comment des chrétiens repousseraient quelques-uns de leurs frères et se maintiendraient à leur égard dans un état d'inimitié, uniquement parce qu'ils ont des opinions politiques différentes. Quant aux seconds, ou ils comprennent la nécessité de défendre l'ordre et par conséquent les droits de chacun, et alors c'est un devoir de s'unir à eux dans cette limite; ou, au contraire, ils veulent attaquer ces droits et renverser l'ordre, et en ce cas, le devoir évident est de les combattre ». Cit apud A. Roussel . *Lamennais d'après les documents inédits*, t. I, p. 269.

(2) « Vers la fin de la monarchie, le pouvoir humain était devenu, grâce au gallicanisme, l'objet d'une réelle idolâtrie. Elevé au-dessus

et ne sépare pas sa cause de celle des rois, la chute du trône entraînera celle de l'Eglise de France. Pour que celle-ci vive, il faut qu'elle cherche ailleurs sur quoi s'appuyer. Elle doit comprendre que les esprits égarés ne seront soumis à ce qui est juste et vrai que par des armes toutes spirituelles. « Le mal, le grand mal est qu'on n'a pas foi à la puissance de la vérité; on croit à la violence de l'homme, et l'on ne croit pas à la force de Dieu (1) ». L'intervention de la puissance civile, et en général tout moyen de contrainte n'aura d'autre effet que de retarder indéfiniment la grande restauration de la société qui se prépare et celle-ci ne saurait être réelle et durable qu'autant qu'elle sera le fruit d'une profonde persuasion. « Elevez, écrit-il avec emphase, élevez au-dessus des ruines de la civilisation chrétienne le sacré flambeau de la vérité; qu'il brille à tous les yeux... Montrez, sous toutes leurs faces, les immuables principes du droit; développez les lois éternelles, fondement inébranlable du pouvoir et de la liberté, jusqu'à ce que la raison, lasse enfin de ses stériles labeurs, comprenne qu'il n'y a, et ne peut y avoir, hors du christianisme catholique, qu'erreur, désordre, calamités et servitude sans remède (2) ».

C'est ainsi qu'il s'achemine à grands pas vers le libéralisme.

Certes, il ne transigeait pas sur les principes et ses jugements sur la doctrine libérale étaient loin d'être tendres. « Le principe le plus général du libéralisme dogmatique est la souveraineté de la raison individuelle, ou son indépendance absolue; principe qui, en excluant toute autorité extérieure, exclut dès lors toute loi commune, toute loi divine et obligatoire, et détruit la notion même de justice et de devoir (1). »

de Dieu même, dans l'ordre temporel, on adorait à genoux ses volontés, comme les immuables décrets de la justice suprême, et de la raison souveraine. » *Des progrès.* p. 40 s.

(1) *Des progrès*, p. 63.

(2) l. c., p. 66.

Mais abstraction faite des fausses théories, il y a dans le libéralisme des choses qui doivent être admises. « Nous le disons sans détour, ce mouvement est trop général, trop absolu, pour que l'erreur et les passions en soient l'unique principe (2). » Et quelques pages plus loin : « Quand.... le libéralisme demande la liberté, il demande l'ordre, il demande ce que nul n'a le droit de refuser aux hommes, ce que Dieu lui-même leur commande de vouloir et d'aimer (3). » Il se plaît même à apprendre au libéralisme étonné qu'il est chrétien par ses aspirations. « Dégagé de ses fausses théories et de leurs conséquences, le libéralisme est le sentiment qui partout où régne la religion du Christ, soulève une partie du peuple au nom de la liberté. Ce n'est autre chose que l'impuissance où toute nation chrétienne est de supporter un pouvoir purement humain qui ne relève que de lui-même et n'a de règle que sa volonté (4). »

Il ne se flatte pas qu'on puisse, avant très longtemps, reconquérir à la religion des esprits prévenus contre elle aussi fortement que l'étaient les libéraux. Car « presque tous ceux que travaillait le besoin de la vérité, voyant à tort dans la religion l'alliée naturelle du despotisme, se séparèrent d'elle avec haine, et fondèrent sur sa destruction l'espérance d'un ordre social meilleur (5). » Mais s'il ne se dissimule pas les grandes difficultés de cette conquête du libéralisme à la religion et comprend que cela demandera

(1) l. c., p. 29. Voir aussi p. 39, 98.

(2) l. c., p. 22.

(3) l. c., p. 25.

(4) l. c., p. 22.

(5) l. c., p. 4..

du temps, un jour ce sera un fait accompli. « Certainement, on ne doit pas se flatter qu'il s'opère, à cet égard, de changement prochain dans les esprits. Il faut du temps, et beaucoup de temps, pour que les hommes s'éclairent; il faut surtout que le dur enseignement du malheur, plus puissant que la raison même, les dispose à considérer de sang-froid et sans préventions, la vérité qu'ils méconnaissaient. Quand ce moment sera venu, ils s'étonneront d'avoir cherché au loin si vainement, avec tant de fatigue et de douleur, ce que le christianisme leur offrait de lui-même, et qu'ils ne pouvaient trouver qu'en lui seul, l'union de l'ordre et de la liberté (1).

D'alliance, il ne saurait encore en être question. « Elle (l'Eglise) ne saurait s'allier avec le libéralisme, que ses doctrines actuelles rendent l'ennemi le plus ardent de l'Eglise et du christianisme, en même temps qu'elles renversent la base de la société, et consacrent tous les genres de tyrannie et d'esclavage (2).

Et c'est là que réside la grande différence avec le libéralisme de l'*Avenir*.

Tandis que dans ce périodique il se rallie franchement aux libéraux, se tourne vers eux en leur demandant leur aide pour la conquête de toutes les libertés religieuses et politiques, il se tourne, dans *Des Progrès* vers eux également, mais plutôt pour les conjurer de rentrer dans le sein de leur mère, l'Eglise. « Que veulent, en effet, les royalistes ? Un pouvoir légitime et stable qui les préserve de l'anarchie. Que veulent les libéraux ? La liberté, c'est-à-dire une autorité qui les préserve de l'oppression d'un pouvoir sans règle, en maintenant le règne de la justice, qui n'est que le règne

(1) l. c., voir aussi p. 65 s.
(2) l. c., p. 180.

de Dieu. L'union de ces deux choses satisfait aux désirs de tous..., et jamais l'ordre ne renaîtra et le calme avec lui, qu'ils ne soient pleinement satisfaits... Mais ces conditions indispensables on ne les trouve... que dans le christianisme catholique. Sans lui point de pouvoir légitime et stable pour les nations qu'il a élevées à l'intelligence du droit : sans lui encore, point de garantie contre l'abus de la puissance, contre l'arbitraire et la tyrannie... Donc le salut du monde social dépend du retour des peuples au vrai christianisme dont ils se sont partout politiquement détachés (1). »

C'est de l'apparition de ce livre que date la période libérale de Lamennais.

On s'accorde à faire dater de l'apparition de ce livre la période libérale de *Lamennais*. Et en effet, il se tourne vers le libéralisme avec sympathie, comme répondant à quelque réclamation profonde de la conscience humaine; comme les libéraux il met son seul espoir dans le libre échange des opinions : dans la vérité, dans la liberté en général et la liberté de conscience, de presse et d'enseignement en particulier (2); et avec les libéraux il exige la séparation de l'Eglise et de l'Etat : « Exposée à la fois aux agressions des gouvernements et du parti qui partout s'efforce de renverser les gouvernements, l'Eglise, pour rester ce qu'elle doit être, sera contrainte de s'isoler de la société politique et de se concentrer en elle-même, afin de recouvrer, avec l'indépendance essentielle à l'accomplissement de ses destinées ici-bas, sa force première et divine (3). »

L'Eglise et l'Etat.

Mais si l'Eglise doit s'isoler politiquement, elle doit prendre son parti de ce qui est inévitable, c'est-à-dire de l'arrivée de la démocratie. C'est donc dans le peuple qu'elle doit

(1) l. c., p. 64.
(2) « Nous demandons la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation. », l. c. Préface, p. IX.
(3) l. c., p. 181.

chercher son unique appui. « Son véritable appui est dans la confiance des faibles qu'elle protège...; leur amour, voilà sa puissance (1). » Ainsi le jour arrivera que l'union de la société religieuse et de la société politique se rétablira, leur séparation étant un état violent et contre nature; mais il n'est donné à personne de prévoir de quelle manière et quand. Mais jusque-là, la démocratie n'étant qu'à son aurore, et le trône n'étant pour l'Eglise qu'un appui trop frêle pour s'y fier, c'est autour de la chaire de Pierre que les catholiques, clergé et fidèles, doivent se grouper. « Le clergé doit, plus que jamais... se presser autour du centre de l'unité catholique de la chaire du prince des apôtres, et opposer à ses ennemis comme un invincible rempart d'obéissance et d'amour (2). »

La chaire de Saint-Pierre le centre de l'unité catholique.

Là est l'ordre, là est la justice, là est la liberté. « La puissance spirituelle exerce, suivant l'institution de Jésus-Christ, une double fonction; elle maintient l'ordre, en prescrivant, au nom de Dieu, l'obéissance au pouvoir qui vient de lui; elle maintient la liberté, en obligeant ce même pouvoir à régner selon la justice : elle le déclare soumis, sous ce rapport, aux mêmes devoirs que tous les hommes, et du reste libre et indépendant (3). »

Jugements sur le livre.

A vrai dire le livre ne satisfit personne. Malgré son penchant vers le libéralisme, l'auteur maltraitait trop les libéraux pour que ceux-ci pussent le considérer comme un des leurs; et malgré son ultramontanisme, il insistait trop sur la nécessité pour l'Eglise de ne plus s'appuyer sur les monarchies — que la grande majorité des catholiques considérait au contraire comme son appui le plus solide — encensait trop le libéralisme, exaltait trop la démocratie

(1) l. c., p. 70.
(2) l. c., p. 181 s.
(3) l. c., p. 141.

naissante, pour que les catholiques missent en lui leur espoir dans leur lutte contre les innombrables ennemis de l'Eglise. Un de ses plus fidèles amis lui écrivit : « C'est dans ce moment-ci un temps de combat pour tes amis. Les salons retentissent souvent de discussions sur ton livre... En général, tout le monde est d'accord sur cet immense talent d'écrire, que personne ne peut contester, mais je vois peu de partisans de la doctrine (1). » Les admirateurs étaient, comme d'ordinaire, réservés, mais les adversaires étaient moins timides et mettaient, à la combattre, un zèle, parfois même une passion incroyables. Les plus modérés, comme *la duchesse d'Angoulême* ou le nonce du Pape, s'exprimaient sans bienveillance ou jugeaient que le livre était au moins intempestif. Mais d'autres menaient grand tapage et attaquaient avec fureur. L'évêque de Saint-Brieuc et ses vicaires généraux comparaient la doctrine mennaisienne à l'ancien wiclésisme. L'évêque de Gap dénonçait l'auteur à son clergé comme « celui qui, la torche à la main et au risque d'exciter un incendie », parcourait l'édifice de l'Eglise, en y jouant le rôle de maître. L'archevêque de Paris, *Mgr de Quélen*, lança un mandement où il condamnait « l'esprit de système, triste et dangereuse tentation des plus beaux talents » qui menaçait « les camps du Seigneur » et professa son attachement au premier des quatre articles. Parmi les périodiques, *l'Ami de la Religion*, le porte-parole attitré du gallicanisme, critiquait surtout vivement plus d'une assertion du livre et devint, à partir de ce jour-là l'adversaire constant et le plus redoutable peut-être de l'auteur (2).

---

(1) Benoît d'Azy. Cit. apud Duine *La Mennais*, p. 131.
(2) Voir l. c., p. 128 s.s.

« L'AVENIR » (1).

Une ère nouvelle se prépare ; les peuples ont soif de liberté.

Une ère nouvelle se prépare pour la France et pour le monde entier. « Tout renaît, tout change, tout se transforme, et les brises de l'avenir apportent aux peuples comme les parfums d'une terre nouvelle; ils s'élancent impatients à travers les flots vers le but inconnu de leurs vœux (2). » Ils ont soif de liberté, de la liberté qui n'est pas que l'impatience de toute règle et de tout frein », mais qui, « conforme aux lois de la nature bien ordonnée, a son principe dans le droit le plus pur, dans un droit tel qu'on ne peut le renverser, sans détruire logiquement toute justice sur la terre... la liberté pour la famille, la commune, la province et la nation entière d'administrer respectivement leurs intérêts particuliers et leurs intérêts communs (3). » Ils réclament l'égalité, c'est-à-dire « l'amélioration du sort des masses partout si souffrantes, des lois de protection pour le travail, d'où résulte une plus équitable distribution de la richesse commune... (4). » Or, *Lamennais* l'avait déjà déclaré dans son livre *Des Progrès* et *L'Avenir* le répète : cette transformation politique et sociale vient du Christianisme, cette aspiration vers la vraie égalité a été imprimée

(1) Comme on le remarquera, nous n'observons pas, en citant les différents articles de *L'Avenir*, l'ordre chronologique. C'est que, dans l'exposition des idées de *L'Avenir*, nous avons suivi l'ordre plutôt logique du beau livre de LECANUET : *Montalembert. Sa jeunesse*, dont ce chapitre est en quelque sorte un abrégé succinct, mais, nous l'espérons, suffisant pour notre but.

(2) Article : *De l'avenir de la société*, du 28 juin 1831. *Mélanges catholiques*, t. I., p. 53 s.s. Les *Mélanges catholiques* sont un recueil des principaux articles de *L'Avenir*.

(3) Même article.

(4) Cit apud LECANUET, l. c., p. 154.

dans les âmes par lui. C'est pourquoi l'Eglise ne doit plus y rester indifférente. Elle seule est à même de jeter les fondements du nouvel édifice social, de le construire et de l'étayer.

Tâche de l'Eglise.

Qu'elle se jette donc résolument dans le torrent démocratique pour l'amener à son but sans désordre ; que le Vicaire du Christ, reprenant l'ancienne tradition de ses prédécesseurs du Moyen-Age, conduise les nations chrétiennes vers les sublimes destinées qu'elles voient éclore dans un avenir, lointain peut-être, mais certain. « Oui, certes, il se prépare quelque chose d'extraordinaire; une grande époque approche ou plutôt, elle commence déjà : *Jam albescit messis*. La civilisation chrétienne, à l'étroit dans ses anciennes limites, presse sur tous les points la barbarie qui cède et recule devant elle. Bientôt une parole puissante et calme prononcée par un vieillard, dans la cité-Reine, au pied de la croix, donnera le signal, que le monde attend, de la dernière régénération. Pénétrés d'un esprit nouveau, conduits à la science par la foi, à la liberté par l'ordre, les peuples ouvriront les yeux et se reconnaîtront pour frères, parce qu'ils auront un Père commun, et fatigués de leurs longues discordes, ils se reposeront aux pieds de ce père, qui n'étend la main que pour protéger, et n'ouvre la bouche que pour bénir » (1).

Mais pour que l'Eglise accomplisse cette haute mission, il faut qu'elle regagne l'amour et la confiance des peuples. Actuellement elle est loin de la posséder. « Le prêtre, en beaucoup de lieux, reste seul dans le temple désert : ses enseignements ne sont plus écoutés, sa parole est stérile. Fort ou cru tel, il excite la haine parce qu'on redoute sa

(1) Art. *Le Pape*, du 22 déc. 1830. *Mél. cath.*, t. II, p. 279.

domination; faible, il passe à travers la foule sous la sauvegarde de son indifférence et de son mépris (1). »

L'Eglise et l'Etat.

Que faut-il faire alors ? L'Eglise devra sortir de l'état de servitude où elle est tombée à l'égard du pouvoir politique, elle devra placer la religion au-dessus des intérêts de parti et cesser d'être « le gendarme de la royauté, l'instrument de l'administration. Et, poussant, comme toujours, sa thèse à l'extrême et en poursuivant avec une logique implacable toutes les conséquences, il conclut : il faut qu'elle reprenne toute sa liberté, qu'elle se sépare entièrement de l'Etat et donc qu'elle résilie le Concordat.

Sans doute *Lamennais* ne nie pas que dans l'ordre voulu par Dieu, l'Eglise et l'Etat devraient être « inséparables comme l'âme et le corps » (2), mais dans l'état actuel des choses, ce n'est là que du pur idéalisme.

Les Concordats.

Les concordats se comprenaient aux siècles de foi, lorsqu'il n'y avait qu'une seule croyance et que les princes, cherchant en vérité l'intérêt de l'Eglise, étaient considérés comme les « évêques extérieurs », les vicaires temporels du Christ. Mais maintenant que des gouvernements athées, que des ministres acatholiques, juifs ou francs-maçons même, ont à exécuter le concordat, il faut le dénoncer et proclamer l'indépendance absolue du pouvoir spirituel.

Salaire du clergé.

Mais, si alors l'Etat refusait de pourvoir aux besoins du clergé, comment l'Eglise vivrait-elle ? « J'ignore bien davantage, répond *Lacordaire*, comment elle vivra sans sa liberté... S'il est nécessaire que l'Eglise catholique recouvre son indépendance, et si elle ne peut la recouvrer qu'en abandonnant les restes de son patrimoine, peu importe que je ne sache pas comment elle vivra. Dieu le sait pour moi.

(1) Cit apud LECANUET, p. 159.

(2) Art : *De la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, du 18 oct. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 144 s.

Dieu a prévu le sacrifice; il a pesé ensemble les besoins et la charité ; ni nous ni les oiseaux du ciel ne trouverons sa providence en défaut. L'ouvrier aura sa nourriture, car elle lui fut promise. Un cheveu ne tombera pas de nos têtes, car ils sont comptés. Quelques âmes souffriront peut-être d'une organisation nouvelle, favorable aux désirs de leur piété. Que si elles nous en demandent compte, nous leurs répondrons ceci : « Nous avons fait avec un grand amour pour vous une chose difficile et qui a coûté des larmes. Le Christ périssait à cause de la servitude des siens, il a fallu le sauver. Priez et souffrez sans nous maudire. Nous avons demandé à Dieu, en commençant, qu'il nous envoyât la plus grande part de peines et de privations (1). » Et avec toute l'intensité de la vie de son cœur, en des accents où toute son âme se révèle, *Lamennais* ajoute : « Ministres de celui qui naquit dans une crêche et mourut sur une croix, remontez à votre origine; retrempez-vous volontairement dans la pauvreté, dans la souffrance, et la parole du Dieu souffrant et pauvre reprendra sur vos lèvres son efficace première. Sans aucun autre appui que cette divine parole, descendez, comme les douze pêcheurs, au milieu des peuples, et recommencez la conquête du monde. Une nouvelle ère de triomphe et de gloire se prépare pour le christianisme. Voyez à l'horizon les signes précurseurs du lever de l'astre et, messagers de l'espérance, entonnez sur les ruines des empires, sur les débris de tout ce qui passe, le cantique de vie (2). »

Même avant la résiliation du Concordat, le clergé doit

(1) Art. : *Réponse à la Quotidienne* sur la suppression du budget du clergé, du 15 nov. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 219 s.s. Voir aussi l'article *Des doctrines de l'Avenir*, du 7 déc. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 9 s. s.

(2) Art. : *De la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, du 18 oct. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 144 s.s.

renoncer au budget des cultes. Le traitement que l'Etat sert aux prêtres n'est, après tout, qu'une dette, une faible indemnité pour les immenses spoliations commises pendant la Révolution. Mais l'Etat le regarde comme un salaire qu'il supprime, qu'il augmente ou diminue à volonté, et nous fait l'aumône de ce qui nous appartient. Et cela est si injurieux, si absurde, que des hommes qui le supportent, tombent nécessairement au-dessous du mépris. « Rejetez cet or avec mépris, car quiconque est payé dépend de qui le paye...; le morceau de pain qu'on jette au clergé n'est que le titre de son oppression (1). »

Les privilèges ecclésiastiques.

Mais, objectera-t-on, tous les privilèges ecclésiastiques seront supprimés. *Lamennais* y avait déjà répondu dans *Des Progrès :*

« Voulez-vous sauver la foi et rendre à l'Eglise son indépendance nécessaire, soyez prêtres, et rien de plus. Nulle dignité, nulle fonction de l'ordre civil, n'est compatible aujourd'hui avec la liberté de votre ministère... (2). » Et avec plus d'élan, il ajoute maintenant : « Comment le prêtre possédera-t-il des privilèges, quand pour personne il n'existera de privilèges politiques ? Citoyen de son pays, au même titre que les autres, jouissant des mêmes droits, que pourrait-il d'ailleurs demander, désirer de plus ? Mais il lui restera néanmoins un grand, un magnifique privilège, le privilège du dévouement, le privilège du sacrifice; et celui-là il ne saurait le perdre, car il le tient de Dieu. C'est Dieu qui l'a établi pour être l'homme du peuple, le confident de ses misères, le médecin de ses douleurs secrètes, le dépositaire de ses larmes, l'interprète de ses besoins, le protecteur, l'ami, le père, la providence vivante de tous ceux

(1) Art. de LAMENNAIS : *De la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, du 18 oct. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 144 s.s.

(2) Edition des *Œuvres complètes*, t. IX, p. 188 s.

qui ont faim et soif, de tous ceux qui pleurent et il n'y a personne qui les console. Souffrir avec eux, mourir pour eux, voilà, encore une fois, le privilège du prêtre, et il sera temps pour lui de le céder, lorsqu'on le lui disputera (1). »

Se séparer de tout gouvernement, de la nouvelle monarchie de juillet, ne veut pas dire les combattre de parti pris. Pourvu qu'il respecte lui-même la liberté religieuse, et qu'il reste fidèle à la mission dont il est chargé par la charte et dont Dieu lui demandera un compte sévère, tout pouvoir civil sera respecté et obéi (2). « Rallions-nous franchement, complètement à tout pouvoir qui maintiendra l'ordre et se légitimera par la justice et le respect des droits de tous. Nous ne lui demanderons aucun privilège, nous lui demanderons la liberté, lui offrant notre force en échange. Mais, qu'on le sache bien, si dans l'entraînement d'une passion aveugle, qui que ce soit osait tenter de nous imposer des fers, nous avons juré de les briser sur sa tête (3). »

Rôle positif de l'Eglise.

Mais tout ceci est plutôt négatif, ne fait que préserver l'Eglise des maux qui la menacent de la part de l'Etat et des anciens partis. Mais elle a aussi un rôle positif. « Pour reprendre sa légitime influence sur les nations modernes, il faut qu'elle se jette hardiment dans le grand combat démocratique, il faut que de tous les côtés à la fois, par ses prêtres, par ses religieuses, par ses fidèles, par ses œuvres, elle envahisse, elle pénètre les masses profondes du peuple, afin d'agir sur lui, de l'arracher aux sectaires et aux passions mauvaises » (4). La société a impérieusement besoin

(1) Art. : *Ce que sera le catholicisme dans la société nouvelle*, du 30 juin 1831. *Mél. cath.*, t. I, p. 75 s.s.

(2) Voir art. : *A ceux qui aiment ce qui fut*, de MONTALEMBERT, du 6 mars 1831. *Mél. cath.*, t. I, p. 372 s.s.

(3) Art. : *Introduction*, du 16 oct. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 1 s.s.

(4) Voir LECANUET, l. c., p. 176.

d'une réforme sociale et politique et c'est elle, l'Eglise, qui doit l'opérer.

Les pauvres.

Dans ce genre de réformes, c'est la question des pauvres qui prime tout, car elle est « une question de vie ou de mort pour la société, parce qu'elle est une question de vie et de mort pour les cinq sixièmes du genre humain » (1). Les anciens la résolurent par l'esclavage, mais nous, chrétiens catholiques, que portons-nous aux pauvres ? La résignation, l'espérance et l'aumône ? Ce sont là, sans doute, des biens inestimables, des soulagements aux misères humaines. Mais ils ne suffisent pas. La justice sociale devra être établie, et de même que l'Eglise seule a pu triompher de l'esclavage antique, elle seule est capable d'obtenir cette proportion si longtemps cherchée.

Cette vérité que le monde semblait avoir oubliée, l'*Avenir* a été le premier à la redire au siècle précédent, longtemps avant Marx qui n'était alors qu'un enfant de douze ou de treize ans. C'est l'*Avenir* qui a prévu et inauguré ce qu'on appelle aujourd'hui le mouvement social chrétien; et la plupart, ou du moins les principales, des réformes sociales que notre siècle actuel se vante d'avoir conquises pour les ouvriers, c'est lui, le journal malheureusement condamné pour d'autres raisons, qui les a le premier réclamées, qui en a proclamé l'incontestable nécessité (2).

Les réformes nécessaires.

Droit d'association pour les ouvriers.

Le journal déplore l'abolition des anciennes corporations. Mais puisque leur rétablissement est le secret de l'avenir, en attendant les rédacteurs combattent vigoureusement les lois qui défendent aux ouvriers de s'associer entre eux. En

(1) Art. : *Ce que sera le catholicisme dans la société nouvelle*, du 30 juin 1831. *Mél. cath.*, t. I, p. 75 s.s.

(2) Jamais, même après sa sortie du catholicisme, *Lamennais* n'a adhéré à la doctrine purement socialiste. L'origine du socialisme en France remonte plutôt à *Saint-Simon* et ce n'est pas la moindre originalité de *Lamennais* d'avoir inauguré le mouvement social chrétien, à l'époque où les Saint-Simoniens présageaient le règne de la justice en proclamant l'Etat propriétaire des richesses et en supprimant la propriété héréditaire.

empêchant, par vos lois brutales, et sous peine d'amende et d'emprisonnement, les ouvriers de s'associer, vous commettez une criante injustice, jettent-ils à la tête des bourgeois, et vous entravez une liberté inviolable, une liberté qui leur appartient de nature. Mais prenez garde : si ce droit naturel ne leur est pas accordé, une lutte terrible éclatera, et cette lutte sera suivie ou de l'établissement d'une loi agraire ou du retour à l'esclavage païen. Car « lorsque la civilisation se résout en règlement entre des maîtres et des ouvriers, et que ce règlement a pour principe la force au lieu de la justice, la ruine des uns ou l'asservissement des autres ne se fait pas attendre. Quel que soit le vainqueur, il reprend aux vaincus ce qu'ils ont à prendre, leurs biens ou leurs personnes » (1).

La durée du travail quotidien.

L'*Avenir* s'indigne aussi que l'ouvrier travaille quinze ou dix-sept heures par jour, le maximum devant être de douze. Mais l'intérêt égoïste des capitalistes semble passer avant l'intérêt de l'espèce humaine. « Pendant que les propriétaires font de si grands sacrifices pour améliorer les races de leurs bœufs, de leurs moutons et de leurs chevaux, l'homme dégénère de plus en plus... Une race petite de stature, pâle et frêle, sans force musculaire et comme étiolée par un perpétuel emprisonnement dans des ateliers où ne circule qu'un air corrompu, a pris la place de cette autre race, robuste de corps et d'esprit qui avait conservé les traits mâles des anciens Saxons et des anciens Gaulois (2). »

Le catholicisme seul est capable d'affranchir le prolétaire

(1) Art. : *Des Associations des Ouvriers*, du 17 oct. 1830. Cit apud LECANUET, l. c., p. 182. Ce numéro de *L'Avenir* manque à la Bibliothèque royale et n'est pas dans les *Mél. cath.*

(2) Art. : *Les mécaniques, source de la dégradation populaire. Avenir* du 22 juin 1831. Cit apud LECANUET, l. c., p. 180.

du XIXe siècle, comme il a délivré l'esclave antique et le serf du Moyen-Age. Que le clergé s'occupe donc sans retard de ces problèmes essentiels d'économie sociale et politique où il a laissé jusqu'ici libre jeu à ses adversaires. Une immense carrière s'ouvrira bientôt devant le prêtre, appelé à servir par des moyens nouveaux la portion souffrante de l'humanité (1).

Mais les nations ne se composent pas que d'ouvriers et en dehors des réformes sociales il y en a d'autres qui ne réclament pas une solution avec moins d'urgence. Si les ouvriers ont besoin, avant tout, de justice sociale, le peuple dans son ensemble aspire à la liberté.

Depuis la Révolution qui abolit la noblesse, les droits héréditaires, les corporations, la Nation française se compose d'une masse homogène de trente-deux millions d'individus entre lesquels il n'existe, de droit, aucune distinction de classes, aucune hiérarchie. Légalement et logiquement il n'y a que deux gouvernements possibles : celui de l'opinion ou celui du sabre : la République qui, excluant le pouvoir absolu d'un seul, place le droit de législation dans le peuple ou une partie du peuple, ou le despotisme militaire d'un homme momentanément investi par la foule d'une force prépondérante. Or, la grande erreur, le vice fondamental de la situation politique actuelle est que le gouvernement de juillet est une République, puisque le peuple a le pouvoir législatif, mais que, en même temps, cette République a une organisation despotique. C'est cet état anormal qu'il s'agit de changer et de changer en sens démocratique.

Contre la centralisation.

Pour cela *L'Avenir* se prononce d'abord nettement et en toute occasion contre la centralisation. Il l'appelle un « dé-

(1) Art. de LAMENNAIS : *Ce que sera le catholicisme dans la société nouvelle*, du 30 juin 1831. *Mél. cath.*, t. I, p. 75 s.s.

plorable et honteux débris du despotisme impérial (1) et croit servir son pays en se déclarant l'ennemi irréconciliable de ce monstre social qui « déplace les limites du juste et de l'injuste aussi aisément et aussi souvent qu'il change de personnel (2) ». Une société qui se réduit à une collection d'individualités n'est que l'égoïsme humain s'exprimant sous des formes infiniment multipliées. » Heureusement la France n'en est pas venue là et sur les ruines encore fumantes de la Révolution, deux collectivités sont restées debout : la famille et la commune. Et c'est sur ces « éléments de sociabilité » qu'il veut construire comme sur des « bases naturelles » le nouvel édifice politique français (3).

De même que pour les ouvriers il n'y a d'autre moyen de se défendre contre les injustices sociales qu'en cherchant dans l'union de tous la force qui manque à chacun d'eux individuellemnt, ainsi l'ancre du salut du peuple entier n'est que dans l'association.

Le droit d'association pour tous.

Le droit de s'associer est un droit naturel du peuple et, dans l'état actuel de l'Europe, la plus forte garantie de la stabilité des gouvernements. « Nous demandons... la liberté d'association, parce que partout où il existe soit des intérêts, soit des opinions, soit des croyances communes, il est dans la nature humaine de se rapprocher et de s'associer, parce que c'est là encore un droit naturel; parce qu'on ne fait rien que par l'association, tant l'homme est faible, pauvre et misérable, tandis qu'il est seul : *Væ soli !* parce que là où toutes classes, toutes corporations ont été dissoutes,

(1) Art. de LAMENNAIS : *Des doctrines de l'Avenir*, du 7 déc. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 9 s.s.

(2) Cit apud LECANUET, l. c., p. 191.

(3) Voir art. de LAMENNAIS : *Des doctrines de l'Avenir*, du 7 déc. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 9 s.s., et l'article : *Des bases naturelles d'une réorganisation politique de la France*, du 3 janv. 1831. *Mél. cath.*, t. I, p. 260 s.s.

de sorte qu'il ne reste que des individus, nulle défense n'est possible à aucun d'eux, si la loi les isole l'un de l'autre, et ne leur permet pas de s'unir pour une action commune. L'arbitraire pourra les atteindre tour à tour ou tous à la fois, avec une facilité qui amènera bientôt la destruction complète des droits; car il y a toujours dans le pouvoir, même le plus juste et le plus modéré, une tendance à l'envahissement, et la liberté ne se conserve que par un perpétuel combat. Aujourd'hui d'ailleurs les gouvernements devant suivre l'opinion publique, il faut que l'opinion publique ait en dehors d'eux un moyen de se former et de se manifester avec un caractère de puissance qui ne permette en aucun cas de la mépriser ou de la méconnaître; et cela même est une garantie, et la plus forte garantie, dans l'état présent de l'Europe, de la stabilité des gouvernements » (1).

Le cens.

Qu'on abolisse aussi le cens qui pèse l'intelligence au poids de l'or et qu'on étende le droit de suffrage. Ainsi nous mettrons nos institutions d'accord avec elles-mêmes et nous affermirons tout à la fois et le pouvoir et l'ordre public, car « le désir, le besoin de l'ordre n'existe nulle part autant que dans les masses (2). »

Est-ce que *Lamennais* a voulu le suffrage universel pour toutes les élections ? Non pas : il serait imprudent de laisser décider la multitude des intérêts trop généraux et trop élevés pour qu'elle puisse en juger; mais pour ce qui est des élections pour les communes « demandez-lui, à cette multitude, quels sont les hommes, là tout près d'elle, que la voix publique désigne comme les plus honorables et les plus éclairés; demandez à chaque famille municipale quels sont

(1) Art. de LAMENNAIS : *Des doctrines de l'Avenir*, du 7 déc. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 9 s.s. Voir aussi les deux articles de LAMENNAIS : *Nécessité de s'unir*... etc., du 31 oct. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 315 s.s., 321 s.s.

(2) *Des doctrines de l'Avenir*, l. c.

les hommes honnêtes, amis de l'ordre et de la liberté, amis de leurs foyers, aux mains desquels elle n'hésitera point à confier ses intérêts les plus chers et les plus prochains ! » (1).

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation politique que *L'Avenir* désire pour la France. Et de même que l'Eglise est seule capable de tirer l'ouvrier du triste état où l'a jeté la cupidité des capitalistes, ainsi l'ordre politique tel que *L'Avenir* le rêve ne s'établira qu'à mesure que l'Eglise reprendra son action et pénétrera les âmes de son esprit divin d'une extrémité à l'autre de l'échelle sociale. « Délivrée des chaînes que lui avaient imposées les souverainetés absolues... l'Eglise deviendra... par sa force intime et toute spirituelle, le plus ferme appui des libertés publiques » (2).

Liberté de la presse.

A côté de la liberté d'association que *L'Avenir* revendiquait pour tous les citoyens, la liberté de la presse, d'enseignement et de conscience était de même un des points essentiels de son programme. Les catholiques ont peur de la liberté de la presse. Ils ne comprennent pas qu'on laisse à l'erreur la faculté illimitée de se produire; il leur semble que l'ordre est détruit, si on laisse l'erreur traiter avec la vérité d'égale à égale. Mais en raisonnant ainsi, ils oublient qu'il n'existe aucun tribunal *civil* capable de discerner le vrai du faux en matière religieuse et politique; la censure n'est autre chose que la substitution du Prince au Pape. Et puisque dans l'ordre actuel des choses la censure *civile* ne saurait être exercée par l'Eglise, il ne reste que la liberté. Et Dieu en soit béni ! « Loin que l'ordre soit détruit par le libre combat de l'erreur contre la vérité, c'est ce combat même qui est d'ordre primitif et universel. » « La liberté de la presse est une nécessité du temps, une condition de la

(1) *Des bases naturelles*, etc., l. c.

(2) Cit apud LECANNUET, l. c., p. 196.

régénération sociale, le moyen le plus efficace pour la vérité de se produire au grand jour » (1).

Licence de la presse.

Un des rédacteurs, *C. de Coux*, va même jusqu'à écrire : « Nous voulons la licence de la presse, afin que les catholiques puissent jouir de la liberté. Nous n'entendons pas dire que cet abus ne soit pas un très grand mal; seulement nous croyons que ce crime est comme beaucoup d'autres spécialement du ressort de la loi divine » (2).

Liberté d'enseignement.

La liberté d'enseignement est une partie du pacte qui attache les Français à la nouvelle couronne; c'est la condition de leurs serments; c'est le prix de leur sang; c'est une loi. La servitude de l'enseignement est incompatible avec quelque liberté que ce soit; car la liberté s'obtient par l'enseignement, se conserve par l'enseignement, a pour but l'enseignement, c'est-à-dire le progrès du genre humain dans la religion, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans la chair et dans l'esprit. » « Vouloir la liberté sociale et le progrès de l'humanité, sans liberté d'enseignement, c'est vouloir un phénomène sans cause. » « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions », dit la Charte; par conséquent les Français ont tous le droit d'avoir leurs opinions à eux. Or, si tout Français est libre d'avoir ses opinions, il s'ensuit « que tout Français est libre de lire ce qu'il veut, d'entretenir qui il peut, et de choisir ses guides dans la vie comme il lui plaît. Cela étant, il ne s'agit plus de savoir si les enfants sont capables d'opinions personnelles, mais s'ils aiment mieux les idées de leur père que celles d'indifférents et d'étrangers, le foyer paternel que l'Université » (3).

(1) Voir les articles : *De la liberté de la presse*, et *Encore de la liberté de la presse*, de LACORDAIRE, du 12 et du 27 juin 1831.

(2) Cit apud LECANUET, l. c. p. 197.

(3) Voir les trois articles de LACORDAIRE : *De la liberté d'enseignement*, du 17, du 18 et du 25 oct. 1830. *Mél. cath.*, p. 232 s.s., 237 s.s. et 242 s.s.

« L'Avenir » demande l'aide de tous ceux qui croient que le salut de la société est dans la liberté.

Pour réaliser le vaste programme que nous venons d'exposer en suivant *L'Avenir*, les catholiques à eux seuls ne sont pas assez forts. Il leur faut l'aide de tous ceux qui croient, avec eux, que le salut de la société est dans la liberté et que les catholiques y ont les mêmes droits que les autres partis. « Déjà le vrai libéralisme... comprend que la liberté doit être égale pour tous ou qu'elle n'est assurée pour personne; que les catholiques y ont le même droit que ceux qui professent d'autres doctrines » (1). Donc « nous dirons à ceux dont les idées diffèrent sur plusieurs points de nos croyances : Voulez-vous sincèrement la liberté religieuse, la liberté d'éducation... vous êtes des nôtres : et nous sommes des vôtres aussi » (2).

Arrêt de Rome

Les doctrines de *L'Avenir* furent condamnées par l'Encyclique *Mirari Vos* du 15 août 1832 (3), notamment celles sur la liberté de la presse et de conscience, sur l'union des catholiques avec les libéraux et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous n'avons pas à témoigner de notre entière soumission au jugement de Rome, mais on nous pardonnera, à nous qui avons lu tout ce qu'il y a de noble dans ces pages jaunies, on nous pardonnera, dis-je, si un regret infini nous envahit. Pourquoi faut-il que tant de génie et de générosité aient dû échouer sur l'écueil d'une conception sublime poussée trop loin ! Pourquoi faut-il que *Lamennais* n'ait pas eu moins d'esprit systématique et plus de patience, moins de hâte d'arriver et plus de confiance en Dieu, en l'Eternel,

(1) Art. de LAMENNAIS : *Introduction* du 16 oct. 1830. *Mél. cath.*, t. I, p. 1, s.

(2) l. c.

(3) Nous parlerons de l'encyclique plus longuement ailleurs. Voir p. 184 s.s.

qui a promis d'être avec son Eglise jusqu'à la fin du monde. La tâche qu'il avait entreprise était magnifique et son génie était sans doute à la hauteur de cette tâche. Mais à cause de son âpreté et de ses violences, il était l'homme du monde le moins propre à l'accomplir. « Œuvre de patience et de douceur, d'obéissance et d'amour, de justice et de prudence, elle devait, pour aboutir, se produire à l'heure de Dieu, avec l'appui de l'épiscopat et sous la direction suprême de la papauté » (1). *Lamennais*, au contraire, voulait hâter l'heure de Dieu, croyant pouvoir se passer de l'épiscopat, et, bien qu'il confessât aimer mieux mourir que de manquer jamais de piété et d'obéissance filiales envers le Saint-Siège, la première et unique fois qu'il fut éprouvé, il succomba.

Hélas, dans sa campagne de *L'Avenir* comme partout ailleurs, une aveugle logique devait l'entraîner jusqu'à pousser à l'extrême des thèses une fois soutenues. Comme l'œil de l'aigle perce les horizons, son esprit mesurait et scrutait l'avenir lointain, mais en oubliant qu'entre l'avenir et le présent il y a le long chemin des efforts. Jamais il ne recula devant aucune conséquence de ses idées, mais jamais non plus il ne leur donna le temps de mûrir. Je suis comme un homme, a-t-il dit à peu près, qui se trouve à l'entrée d'une longue galerie au bout de laquelle il aperçoit une lumière qu'il veut atteindre, sans se soucier des obstacles qui se dressent devant lui.

Agence générale pour la défense de la liberté religieuse.

Dès 1828 *Lamennais* avait essayé de grouper les catholiques en provoquant la fondation d'une association qui prit le nom de « Association pour la défense de la religion catholique ». Désavouée par les uns, combattue par les autres, elle s'éteignit obscurément après deux années d'existence laborieuse. L'échec de cette première tentative ne le découragea pas et il réussit à fonder, en avril 1831, l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, dont les statuts furent publiés dans *L'Avenir* (1). Partout il surgit des associations organisées à peu près comme l'*Agence générale* et se rattachant à elle par un lien d'affiliation, et cette fois on put croire que les catholiques, renonçant à des divisions funestes, allaient enfin s'unir pour concourir à l'œuvre de défense religieuse et sociale (2).

(1) Lecanuet, l. c. p. 131 s.

Acte d'union.

Afin d'arriver plus rapidement et d'une manière plus sûre à la réalisation des vastes projets dont *L'Avenir* avait tracé le plan, *Lamennais* essaya de créer une ligue internationale entre tous les vrais partisans de la liberté, égale pour tous, sans distinction de croyance et de culte. Au nom de *L'Avenir*, un « acte d'union » fut proposé à tous ceux qui « malgré le meurtre de la Pologne, le démembrement de la Belgique et la conduite des gouvernements qui se disent libéraux, espèrent encore en la liberté du monde et veulent y travailler (3) ».

Le but de l'acte qui serait « la grande Charte du siècle » fut de « soustraire à l'intervention de la force tout ce qu'il y a de spirituel dans la société » et de « favoriser graduellement et sans secousse la tendance générale de la société à administrer elle-même ses intérêts matériels » (4). C'est aux catholiques « qu'il appartient de prendre l'initiative de ce nouveau mode d'association » qui marquera un immense progrès dans l'histoire de l'humanité. Sans leur concours les libéraux ne pourront jamais conquérir les libertés politiques auxquelles ils aspirent. Mais, d'autre part, sans le concours

(1) Voir « *Mél. cath.* », t. II, p. 432, ss.
(2) Cfr. BOUTARD, l. c. II, p. 183.
(3) Cit apud BOUTARD, l. c., p. 211. L'acte d'union fut proposé dans le numéro du 15 nov. 1831, le dernier de *L'Avenir*. Ce numéro manque à la Bibliothèque Royale.
(4) Le texte de l'acte, voir BOUTARD, l. c., t. II, p. 213 s.s.

des libéraux, les catholiques n'obtiendront jamais la liberté religieuse. Qu'ils s'unissent donc les uns aux autres et qu'ils ouvrent leurs rangs « à tout honnête homme qui leur donnera sa parole en recevant la leur ».

L'acte fut comme le testament politique de *L'Avenir* et en le signant les rédacteurs avaient signé leur propre condamnation. Les gouvernements y virent non sans raison un attentat contre leurs droits et leur autorité et se hâtèrent de traduire les signataires devant le tribunal de Rome comme des révolutionnaires d'autant plus coupables, qu'un prêtre s'était constitué leur chef et avait été l'inspirateur de tout le mouvement.

A Munich.

Ce fut à Munich, lors d'un banquet qui leur était offert que *Lamennais*, *Lacordaire* et *Montalembert* reçurent notification de la condamnation des doctrines de l'*Avenir*. *Lamennais*, prévenu qu'un courrier de la nonciature l'attendait à la porte, sortit de la salle et reçut un pli scellé, renfermant un exemplaire de l'Encyclique et un billet du *Cardinal Pacca*, où celui-ci indiquait les « points principaux qui, après l'examen de l'*Avenir*, avaient déplu davantage à Sa Sainteté ».

Lettre du Cardinal Pacca.

Monsieur l'Abbé,

Ainsi que je vous l'avais fait espérer par la lettre que vous reçûtes de moi lors de votre séjour à Rome, Notre Saint-Père a décidé de faire examiner mûrement et d'examiner lui-même les doctrines de l'*Avenir*, comme vous et vos collaborateurs l'aviez instamment demandé.

Cette démarche, suivie de tous les temps des savants vraiment religieux et solides, vous fait honneur, et elle est conforme aux maximes et à la pratique constante de l'Eglise. (*Eximium illud*, écrivait jadis le pape Alexandre VII au recteur et à l'Université de Louvain, *Salvatoris nostri voce*

toties inculcatum præceptum de servandis Ecclesiæ mandatis, deque audiendâ voce pastoris, quem vicarium suum in terris universi gregis cura demandata constituit, cum ad salutem et vitam, tum profecto est ad omne veræ scientiæ doctrinæque lumen suscipiendum absolute necessarium; nisi enim in omnibus omnino determinationibus apostolicis, et firmitati petræ, supra quam Ecclesiæ suæ fundamenta statuit Dominus, omnes hominum, et præcipue litteris addictorum cogitationes et consilia immobiliter adhæreant, incredibile prorsus est in quot et quantas vanitates et insanias falsas humani curiositas ingenii, quo magis etiam vis et perspicacitas excellit, per invia tandem et obruta feratur.)

Sa Sainteté pouvait d'autant moins se refuser à l'instance que vous lui avez soumise par mon organe, que de toute part l'épiscopat s'est adressé, lui aussi, à cette chaire apostolique pour réclamer de la bouche infaillible du successeur de saint Pierre une décision solennelle sur certaines doctrines de l'*Avenir*, qui font depuis leur naissance tant de bruit, et qui malheureusement ont semé et sèment la plus désolante division dans le clergé.

Dans la lettre encyclique que le Saint Père vient d'adresser aux patriarches, archevêques et évêques du monde catholique, pour leur annoncer son élévation au trône pontifical, et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire que je vous transmets par son ordre exprès, vous verrez, Monsieur l'Abbé, les doctrines que Sa Sainteté réprouve comme contraires à l'enseignement de l'Eglise, et celles qu'il faut suivre, selon la sainte et divine tradition et les maximes constantes du Siège apostolique. Parmi les premières, il y en a quelques-unes, qui ont été traitées et développées dans l'*Avenir*, sur lesquelles le successeur de Pierre ne pouvait se taire.

Le Saint Père, en remplissant un devoir sacré de son ministère apostolique, n'a cependant pas voulu oublier les

égards qu'il aime à avoir pour votre personne, tant à cause de vos grands talents que de vos anciens mérites envers la religion. L'Encyclique vous apprendra, Monsieur l'Abbé, que votre nom, et les titres même de vos écrits où l'on a tiré les principes réprouvés, ont été tout à fait supprimés. Mais comme vous aimez la vérité et désirez la connaître pour la suivre, je vais vous exposer franchement et en peu de mots les points principaux qui, après l'examen de *L'Avenir*, ont déplu davantage à Sa Sainteté. Les voici :

Raisons de la condamnation de « L'Avenir ».

D'abord elle a été beaucoup affligée de voir que les rédacteurs aient pris sur eux de discuter en présence du public et de décider les questions les plus délicates, qui appartiennent au gouvernement de l'Eglise et à son chef suprême, d'où a résulté nécessairement la perturbation dans les esprits, et surtout la division parmi le clergé, laquelle est toujours nuisible aux fidèles.

Le Saint Père désapprouve aussi et réprouve même les doctrines relatives à la liberté civile et politique, lesquelles, contre vos intentions sans doute, tendent de leur nature à exciter et propager partout l'esprit de sédition et de révolte de la part des sujets contre leurs souverains. Or cet esprit est en ouverte opposition avec les principes de l'Evangile et de notre Sainte Eglise, laquelle, comme vous savez bien, prêche également aux peuples l'obéissance et aux souverains la justice.

Les doctrines de *L'Avenir* sur la liberté des cultes et la liberté de la presse, qui ont été traitées avec tant d'exagération et poussées si loin par MM. les Rédacteurs, sont également très répréhensibles, et en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Eglise. Elles ont beaucoup étonné et affligé le Saint Père ; car si, dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent jamais être

présentées par un catholique comme un bien ou comme une chose désirable.

Enfin, ce qui a mis le comble à l'amertume du Saint Père. est l'acte d'union proposé à tous ceux qui, malgré le meurtre de la Pologne, le démembrement de la Belgique, et la conduite des gouvernements qui se disent libéraux, espèrent encore en la liberté du monde et veulent y travailler. Cet acte, annoncé par un tel titre, fut publié par *L'Avenir* quand vous aviez déjà manifesté solennellement dans le même journal la délibération de venir à Rome avec quelques-uns de vos collaborateurs pour connaître le jugement du Saint-Siège sur vos doctrines, c'est-à-dire dans une circonstance où bien des raisons auraient dû conseiller de l'arrêter. Cette observation n'a pas pu échapper à la profonde pénétration de Sa Sainteté, elle réprouve un tel acte pour le fonds et pour la forme; et vous, réfléchissant un peu, avec la profondeur ordinaire de votre esprit, à son but naturel, verrez facilement que les résultats qu'il est destiné à produire peuvent le confondre avec d'autres unions plusieurs fois condamnées par le Saint-Siège.

Voilà, Monsieur l'Abbé, la communication que Sa Sainteté me charge de vous faire parvenir dans une forme confidentielle. Elle se rappelle avec une bien vive satisfaction la belle et solennelle promesse faite par vous à la tête de vos collaborateurs, et publiée par la presse, de vouloir « imiter, selon le précepte du Sauveur, l'humble docilité des petits enfants, par une soumission sans réserve au Vicaire de Jésus-Christ ». Ce souvenir soulage son cœur.

Je suis sûr que votre promesse ne manquera pas. De cette manière vous consolerez l'âme affligée de Notre Très-Saint Père, rendrez la tranquillité et la paix au clergé de France, qui, vous ne l'ignorez pas, est en proie à des divisions, lesquelles ne peuvent que devenir dangereuses aux fidèles et à l'Eglise ; et vous ne ferez que travailler à votre solide

célébrité selon Dieu, en imitant l'exemple du grand homme et du prélat, modèle de votre nation, dont le nom sera à jamais cher et précieux à l'Eglise, et qui fut bien plus illustre après son acte glorieux qu'il ne l'était auparavant. Vous l'imiterez sans doute, ce noble exemple, vous en êtes digne.

Je vous en félicite d'avance, Monsieur, etc... (1).

Lamennais souscrit à l'Encyclique.

Après de longues tergiversations, *Lamennais* souscrivit enfin, le 11 décembre 1833, à la formule que le Pape lui avait fait dicter, et « afin de prévenir toute chicane de mots », il crut devoir écrire la rétractation en latin, en se servant des paroles mêmes du Bref du Pape. En voici le texte : « *Ego infra scriptus, in ipsa verborum forma quæ in Breve summi pontificis Gregorii XVI, dato die 5 oct. an 1833, continetur, doctrinam Encyclicis ejusdem pontificis litteris traditam, me unice et absolute sequi confirmo, nihilque ab illa alienum me aut scripturum esse, aut probaturum* » (2).

Etat d'âme de Lamennais.

L'internonce Garibaldi, en envoyant au secrétaire de la congrégation du Concile ces lignes, s'écriait : « Que le père de toute miséricorde et consolation soit béni et remercié ! Je crois que la fastidieuse et périlleuse affaire de M. de La Mennais est heureusement terminée » (3). Mais malheureusement, il se trompait; *Lamennais* s'acheminait à grands pas vers la révolte suprême. Ainsi qu'il résulte de quelques-uns de ses ouvrages et surtout de sa correspondance, cette déclaration et les trois autres qui l'avaient précédée ne traduisaient pas son intime pensée. Il témoigne ainsi lui-même des sentiments qui l'animaient en souscrivant à l'Encyclique. Dans une visite qu'il rendit à l'archevêque de Paris, il annonça à celui-ci que « ne comprenant plus rien aux

(1) Nous avons suivi la version que LAMENNAIS en a donnée lui-même dans ses *Affaires de Rome*, p. 147 s.s. Edition Garnier.

(2) *Affaires de Rome*, p. 190 in nota.

(3) Voir DUDON : *Lamennais et le Saint-Siège*, p. 288.

principes que j'avais jusque-là regardés comme le fondement et la règle de l'autorité catholique, je ne voyais désormais qu'une chose à conserver, la paix; qu'en conséquence je me décidais à signer la déclaration que l'on me demandait, mais sous l'expresse réserve de mes devoirs envers mon pays et l'humanité, dont nulle puissance au monde ne pouvait ni exiger le sacrifice ni me dispenser; qu'en signant cette déclaration simple, absolue, illimitée, je savais très bien que je signais implicitement que le Pape était Dieu, et que je le signerais explicitement quand on le voudrait, pour la même fin » (1). Et dans une lettre au *Père Ventura* à qui il avait été enjoint, après sa disgrâce, de quitter Rome et qui s'était douloureusement et respectueusement incliné devant cet ordre, il écrivit : « Je respecte et j'admire votre résignation : elle est digne de vous, digne d'un chrétien qui regarde et adore en toutes choses la suprême volonté de Dieu. Je comprends ce devoir comme vous le comprenez; mais mon esprit ne va pas plus loin. Votre foi dans le Saint-Siège et dans les éclatants privilèges de la papauté est entière et inébranlable. Je vois là un nouvel effort de la vertu qui, après avoir incliné le cœur au sacrifice, y incline encore la raison. La mienne, je le confesse, s'y refuse invinciblement. Les doctrines qui furent les miennes, que j'ai défendues avec une sincère et pleine conviction, pour lesquelles j'ai souffert et aurais voulu souffrir davantage, ces doctrines aujourd'hui sont bien loin de moi : non, je l'avoue, qu'aucun sentiment personnel m'en détourne ; au contraire, il m'en a coûté plus que je ne puis dire pour y renoncer. Mais, en réfléchissant sur ce que je voyais, j'ai conçu la nécessité d'étudier de nouveau attentivement l'histoire, pour déterminer sans prétention et comme en présence de Dieu même, mon opinion sur plusieurs points

(1) *Affaires de Rome*, p. 190.

d'une importance extrême, en soi et par leurs conséquences. Il est résulté de ce travail de profonds changements dans toutes mes idées... » (1).

On le voit donc : tout en parlant comme un croyant il ne restait dans son âme que des lambeaux de l'ancienne foi. D'ailleurs, au moment de sa dernière déclaration qui réjouit tant le cœur de l'internonce, il avait en poche le manuscrit des *Paroles d'un Croyant*.

Paroles d'un Croyant.

Elles parurent le 30 avril 1834, sans nom d'auteur. A ce moment, *Lamennais* ne se regardait plus comme prêtre ni même comme membre de l'Eglise, mais puisqu'il venait de se soumettre, en apparence, à la volonté papale, son petit pamphlet excita parmi ceux qui n'étaient pas aveuglés par la fumée des théories mennaisiennes ou l'éclat de la gloire de leur inventeur, une impression de stupeur générale. Aucune croyance catholique ne s'y trouve essentiellement atteinte, mais l'esprit même du catholicisme y est trop souvent méconnu.

Condamnation.

C'est pourquoi *Grégoire XVI* décida de notifier à tout l'univers leur condamnation, quelques mois déjà après leur apparition, le 25 juin 1834. Dans l'Encyclique *Singulari Nos*, où il rend son verdict, le Pape fait l'énumération des erreurs et des fautes reprochées à l'auteur.

« L'esprit a vraiment horreur de lire seulement les pages de ce livre où l'auteur s'efforce de briser tous les liens de fidélité et de soumission envers les princes, et lançant de toutes parts les torches de la sédition et de la révolte, d'étendre partout la destruction de l'ordre public, le mépris des magistrats, la violation des lois, et d'arracher jusque dans leurs fondements tout pouvoir religieux et tout pouvoir civil. Puis, dans une suite d'assertions aussi injustes

(1) Cit apud DUDON, l. c., p. 299.

qu'inouïes, il représente par un prodige de calomnie, la puissance des princes comme contraire à la loi divine, bien plus, comme l'œuvre du péché, comme le pouvoir de Satan même, et il flétrit des mêmes notes d'infamie ceux qui président aux choses divines aussi bien que les chefs des Etats, à cause d'une alliance de crimes et de complots qu'il imagine avoir été conclue entre eux contre les droits des peuples. N'étant point encore satisfait d'une si grande audace, il veut de plus faire établir par la violence la liberté absolue d'opinions, de discours et de conscience; il appelle tous les biens et tous les succès sur les soldats qui combattront pour la délivrer de la *tyrannie*, c'est le mot qu'il emploie; dans les transports de sa fureur, il provoque les peuples à se réunir et à s'associer de toutes les parties du monde, et sans relâche il pousse, il presse à l'accomplissement de si pernicieux desseins, de manière à nous faire sentir qu'en ce point encore il foule aux pieds et nos avis et nos prescriptions » (1).

Mais ce qui excita surtout l'indignation du Pape et ce que, d'après ses paroles, la religion ne saurait absolument tolérer, c'était « que l'auteur, pour confirmer des erreurs si graves, fasse servir et répète avec une ostentation qui en impose aux imprudents, les enseignements de Dieu même; c'est que, pour affranchir les peuples des lois de l'obéissance, comme s'il était envoyé et inspiré de Dieu, après avoir commencé au nom de l'auguste et très-sainte Trinité, il mette partout en avant les Ecritures saintes, et que, détournant leurs paroles qui sont les paroles de Dieu, de leur vrai sens, il les emploie avec autant d'astuce que d'audace à inculquer dans les esprits les funestes délires de son imagination, espérant par là, comme le disait saint Bernard, pouvoir avec plus d'assurance « mettre partout les ténèbres

(1) *Affaires de Rome*, p. 423 s.s.

à la place de la lumière, et faire boire le poison au lieu du miel, ou plutôt dans le miel même, forgeant pour les peuples un Evangile nouveau, et posant un fondement autre que celui qui a été posé ».

« C'est pourquoi, reprend le Souverain Pontife, après avoir entendu quelques-uns de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de notre propre mouvement, de notre science certaine et de toute la plénitude de notre puissance apostolique, nous réprouvons, condamnons et voulons qu'à perpétuité on tienne pour réprouvé et condamné le livre dont nous venons de parler, qui a pour titre : *Paroles d'un Croyant*, où par un abus impie de la parole de Dieu, les peuples sont criminellement poussés à rompre les liens de tout ordre public, à renverser l'une et l'autre autorité, à exciter, à nourrir, étendre et fortifier les séditions dans les empires, les troubles et les rébellions; livre renfermant, par conséquent, des propositions respectivement fausses, calomnieuses, téméraires, conduisant à l'anarchie, contraires à la parole de Dieu, impies, scandaleuses, erronées, déjà condamnées par l'Eglise, spécialement dans les Vaudois, les *Wiclefites*, les *Hussites* et autres hérétiques de cette espèce » (1).

Système du sens commun.

En condamnant les idées politiques de *Lamennais*, le Pape s'expliquait à la fois sur son critère de la certitude. S'il avait jusque-là suspendu son jugement, de peur de déchirer les derniers et faibles liens qui attachaient encore un malheureux à l'Eglise, maintenant que la révolte était consommée, il pourrait dire la pensée de l'Eglise sur un système débattu depuis des années. « Du reste, il est bien déplorable de voir dans quel excès de délire se précipite la raison humaine, lorsqu'un homme se laisse prendre à

(1) l. c., p. 427 s.s.

l'amour de la nouveauté et que, malgré l'avertissement de l'apôtre, s'efforçant d'être plus sage qu'il ne faut, trop confiant aussi en lui-même, il pense qu'on doit chercher la vérité hors de l'Eglise catholique, où elle se trouve sans le mélange impur de l'erreur, même la plus légère, et qui est par là même appelée, et est, en effet « la colonne et l'inébranlable soutien de la vérité ». Vous comprenez très bien, vénérables frères, qu'ici nous parlons de ce fallacieux système de philosophie récemment inventé, et que nous devons tout à fait improuver, système où, entraîné par un amour téméraire et sans frein des nouveautés, on ne cherche plus la vérité où elle est certainement, mais où, laissant de côté les traditions saintes et apostoliques, on introduit d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, qui ne sont point approuvées par l'Eglise, et sur lesquelles les hommes les plus vains pensent faussement qu'on puisse établir et appuyer la vérité » (1).

Malgré les rétractations successives de tous ses disciples et les éloquentes insistances de plusieurs d'entre eux pour le faire rentrer dans la lice des enfants dociles et soumis, le malheureux maître se raidit, et, bien que son pauvre cœur palpitât de pitié et de tristesse, son esprit ne s'ouvrit pas à la lumière. Les rétractations lui paraissaient une faiblesse déshonorante, une capitulation inutile, indigne d'un homme et ceux qui les avaient signées avaient pris, selon lui, avec la situation des arrangements égoïstement pratiques.

« De l'absolutisme et de la liberté » ; « Troisièmes mélanges » ; « Affaires de Rome ».

Immédiatement après l'encyclique *Singulari Nos*, il publia une étude, intitulée : *De l'absolutisme et de la liberté* (2), puis, en février 1835, la longue préface mise en tête des

(1) l. c., p. 431.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, août 1834.

Troisièmes mélanges (1) et, enfin, en novembre 1836, les *Affaires de Rome*.

Dans ces écrits, il plaide contre le pape sa cause, condamnée par les Encycliques. Il commence par avouer qu'il s'est trompé et, quelquefois, gravement (2). Tous ceux d'ailleurs qui annoncent la prétention d'être invariables dans leurs pensées ou leurs jugements « ont trop de foi dans leur imbécilité » (3). Mais pour ce qui est de la sincérité de ses paroles il n'en a à désavouer aucune. « Toutes ont été dictées par une persuasion non moins désintéressée que profonde » (4).

Personne n'en a jamais douté, mais ce qui est curieux à constater, c'est que cet aveu catégorique ne porte sur aucune des doctrines que le Pape avait condamnées formellement. Celles-ci, au contraire, il les maintient à peu près toutes, sans que, semble-t-il, l'idée lui vienne à l'esprit, qu'ici aussi les torts pourraient être de son côté.

Préface des « Troisièmes mélanges ».

Nous n'analyserons pas la préface ; nous ferons seulement remarquer qu'en la lisant, on sent qu'un grand changement est à la veille de s'accomplir dans la destinée de l'auteur ; les idées qui y sont émises, la langue ne sont déjà plus ni les idées ni la langue d'un catholique. Mais on remarque cependant qu'il hésite à rompre entièrement le faible lien qui le rattache encore à l'Eglise. Ce n'est que

(1) Ce volume comprend 38 opuscules publiés dans le *Mémorial catholique*, depuis 1825; dans la *Revue catholique*, mars 1830; dans *L'Avenir*, 29 articles; dans la *Revue des Deux Mondes*, l'article *De l'absolutisme et de la liberté;* l'*Hymne à la Pologne*, imprimé d'abord à la fin du *Mickiewicz*, traduit par MONTALEMBERT : *Livre des pèlerins Polonais*, mi-mai 1833. La préface porte comme titre : *Du catholicisme dans ses rapports avec la société politique*. Elle se trouve dans le t. X des *Œuvres complètes*, p. I-CXXII. Pour toute cette bibliographie, voir DUINE : *Essai de Bibliographie*, etc., p. 7.

(2) *Préface*, p. VI s.

(3) l. c., p. V.

(4) l. c., p. VI.

par la publication des *Affaires de Rome*, que cette rupture devint irrémédiablement — à moins d'un miracle de la miséricorde divine — définitive. Dès lors, il ne fut plus possible de douter de sa défection. « Cette défection avait été en germe dans son âme depuis qu'il avait quitté Rome; les *Paroles d'un Croyant*, la préface des *Troisièmes Mélanges* l'avaient fait pressentir; les *Affaires de Rome* la rendirent certaine et publique » (1).

« Affaires de Rome ».

Au point de vue littéraire, on trouve dans ce dernier ouvrage des beautés de premier ordre; l'auteur y révèle un talent descriptif qu'on ne lui connaissait pas jusque-là; quant à l'exactitude des faits rapportés, elle n'a pas été, sauf sur quelques détails, sérieusement contestée. Mais ce qui étonne, c'est que l'auteur qui plaçait, quelques années auparavant encore, l'Eglise au sommet de la société future, prophétise ici sa fin prochaine; que Rome qui avait, sept ans auparavant seulement « une magnifique carrière à remplir », à laquelle il appartenait « de féconder le chaos et de séparer une seconde fois la lumière des ténèbres (2) », est maintenant condamnée à disparaître et doit s'éteindre misérablement.

« Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie. »

On peut dire qu'avec *Affaires de Rome*, l'illustre défenseur de l'Eglise, du Pape et de leurs droits, abjura ses croyances et les abjura toutes. Mais qu'on ne pense pas, comme beaucoup se l'imaginent, qu'il ait franchi l'abîme d'un seul bond. Il a traversé les régions du doute, et en les traversant, il a souffert cruellement. Pendant les tristes heures qui précédèrent cet exode lamentable, il a jeté sur le papier, comme elles se présentaient, ses difficultés de

(1) BOUTARD, l. c., t. III, p. 125 s.

(2) *Des Progrès*, l. c., p. 195.

croire. L'écrit qui contient ces confidences, *Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie* (1) ne fut publié qu'en 1841, mais dans la préface l'auteur prévient que les fragments qui le constituent, ont été écrits il y a longtemps déjà, « à l'époque indiquée dans les *Affaires de Rome* » (2). C'est donc à l'aide des *Discussions critiques* qu'on peut suivre de près le travail qui se fit dans son esprit, pendant qu'il écrivait ses *Affaires*.

Désespoir.

Le plus sombre désespoir s'était emparé de son cœur. « O Dieu ! il y a des temps où la pensée tue l'homme, et l'un de ces temps est venu pour nous. C'est vraiment ici l'ère de la grande tentation. Lorsque le ciel est serein et la mer calme, le nautile déploie sa petite voile, allonge ses rames vivantes, et l'on voit sa gracieuse nacelle voguer doucement sur des flots d'azur. Les vents commencent-ils à souffler, les vagues à s'élever, il replie ce frêle appareil et se laisse aller au fond de l'abîme » (3).

Son manque de foi.

Et où chercher la cause de ce lamentable état d'âme ? Dans le manque de foi. « Lorsque la foi qui unissait l'homme à Dieu et l'élevait vers lui vient à manquer, il se passe quelque chose d'effrayant. L'âme, abandonnée en quelque sorte à son propre poids, tombe, tombe sans cesse, emportant avec elle je ne sais quelle intelligence détachée de son principe, et qui se prend, tantôt avec une inquiétude douloureuse, tantôt avec une joie semblable au rire de l'insensé, à tout ce qu'elle rencontre dans sa chute » (4). Lui, qui connaît si bien le déplorable état de son âme et en

(1) Elles parurent chez Pagnerre, in-8° de 293 pages. En 1856, E. D. FORGUES l'inséra dans l'édition des *Œuvres posthumes de F. Lamennais*, dans le tome intitulé : *Mélanges philosophiques et politiques*. C'est cette deuxième édition que nous avons consultée.

(2) Préface, p. 2.

(3) *Discussions*, p. 13

(4) l. c., p. 13.

approfondit si bien la cause, retournera-t-il alors à la foi pour y chercher et retrouver le bonheur et le repos perdus ? Oh ! non, car le christianisme n'est plus aujourd'hui pour lui qu'un préjugé, un système qui « proposé pour la première fois, ne trouverait pas deux croyants » (1). S'il subsiste cependant ce n'est que « par l'accoutumance, le préjugé, l'éducation, le besoin naturel à l'âme de se reposer dans une foi quelconque, l'attrait du mystère, les vagues aspirations à je ne sais quoi qui fuit toujours, l'espérance, la crainte, si puissante sur un être ignorant et faible (2). Et s'il parle du « christianisme » il n'entend pas seulement par là le protestantisme qu'il a toujours abhorré, mais le christianisme aussi qu'il appelait autrefois le « christianisme intégral », le catholicisme ou le « christianisme romain », comme il dit maintenant (3). Celui-ci a de même vécu. « Les catholiques, en se rencontrant sur les sentiers déserts du vieux monde où ils errent seuls, séparés de tout ce qui a franchi le seuil de l'avenir, n'ont plus, dans leur solitude silencieuse et profonde, rien à se dire que ce mot des Trappistes : Frères, il faut mourir » (4). La papauté pour laquelle c'est une question de vie ou de mort, ne fait que combattre pour un tombeau. « On laisse le pape prêcher dans le désert, et le monde va son chemin. La Pologne, la Belgique, l'Irlande, nations si catholiques, continuent de professer hautement et de mettre en pratique des principes opposés à ceux du pontife, et le bon sens chrétien ne s'en étonne pas » (5).

Son rationalisme.

Du traditionaliste absolu qu'il fut il s'est transformé en un rationaliste pur, et le même homme qui refusait autre-

(1) l. c., p. 19.

(2) l. c.

(3) Voir p. 39.

(4) l. c., p. 38 s.

(5) l. c. p. 35.

fois tout à la raison individuelle, finit par ne reconnaître qu'à elle seule le droit de tout juger. « Si les doctrines qu'on dit révélées peuvent être défendues par la raison, elles sont accessibles à la raison, dépendent de ses lois, rentrent dans sa sphère, et alors la révélation n'a rien qui la distingue essentiellement de la raison même. Si ces doctrines ne peuvent, au contraire, être défendues par la raison, quel motif d'y croire ? Est-ce qu'un motif n'est pas relatif à la raison, nécessairement jugé par elle ? Donc, ou la révélation se confond avec la raison, ou l'on doit croire à la révélation sans motif d'y croire. Dans le premier cas, elle n'est qu'un mot captieusement équivoque ; dans le second, qu'est-elle ? » (1).

Alors, ne restera-t-il donc rien de ce qu'a enseigné le catholicisme ? Qu'on se garde bien de le croire ! « Sous de profonds symboles (le catholicisme) renferme les vérités qui, plus développées et conçues plus nettement seront... toujours l'objet d'une foi impérissable », mais ces vérités ne sont que « les vérités premières aperçues de l'intelligence » (2) ; ni *Moïse*, ni *Jésus-Christ* n'ont révélé aucun dogme; le dogme, en tant qu'un objet d'une fois commandée et rigoureusement définie, commence avec ses disciples.

Lamennais ne croit-il plus en rien ? Il semble rejeter les miracles qui n'existent que « quand on y croit » (3) ; les différentes conceptions des différentes religions de l'idée du bien et du mal choquent à un égal degré « ou la raison, ou l'instinct invincible et universel » (4) ; de la vérité de « l'hypothèse du péché originel », « il faudrait conclure,

(1) l. c., p. 26.
(2) l. c., p. 39, p. 40, p. 42.
(3) l. c., p. 55.
(4) l. c., 133 s.s.

qu'auteur effectif du mal, Dieu a voulu directement le mal » (1) et « qu'il n'existerait point de plus grand crime que la génération, puisqu'elle créerait un ennemi de Dieu » (2); il raisonne sur la grâce divine et la Sainte Trinité, sans dire s'il y croit ou non. Les seules vérités qu'il semble admettre, sont l'existence de Dieu, la distinction du bien et du mal et une vie future (3), et encore ne les admet-il que comme des « conditions indispensables de la vie intellectuelle et de la vie sociale », ou comme des « conditions naturelles de l'existence du genre humain » (4).

Résumé de ce qui lui restait de foi.

Pour résumer en deux mots toute sa foi, on peut dire qu'il en était parvenu à une sorte de religion sociologique, vide de toute la dogmatique chrétienne (5). Et si l'on demande quel fut le procès de la foi la plus fervente à une incrédulité presque complète, nous ne croyons pas qu'il soit difficile d'en établir les étapes. Quand *Lamennais* promit dans les termes les plus émouvants de finir, avec la grâce de Dieu, comme il avait commencé, « de ne jamais mettre (ses) sentiments particuliers à la place de la tradition de l'Eglise », il était sincère. Mais il était tellement persuadé que sa doctrine était la vérité même de l'Eglise et le développement régulier de l'enseignement séculaire de la Papauté, que jamais l'idée ne lui était venue qu'elle pût être réprouvée par le gardien suprême de la vérité, l'occupant actuel du Siège sous la protection duquel il croyait cette vérité sûre. Quand on lui faisait entrevoir la possibilité d'une condamnation de ses doctrines, il répondait qu'il y a des choses qui ne peuvent arriver, sans que les promesses

(1) l. c., p. 135 s.
(2) l. c., p. 138.
(3) l. c., p. 42.
(4) l. c.
(5) Voir DUDON, l. c., p. 375.

divines manquent. Parmi ces choses, il y avait la condamnation de ses théories. Les condamner équivalait à ses yeux à l'écroulement de l'infaillibilité pontificale. Or cette infaillibilité étant promise par *Jésus-Christ* sa parole elle-même n'était donc pas infaillible, ce qui entraînait forcément la destruction de la croyance à la Divinité de *Jésus* (1).

Causes de sa chute

Après nous être un peu longuement étendu sur l'histoire du drame dont le cœur de *Lamennais* fut le théâtre, du douloureux revirement qui s'y accomplit, il y a peut-être lieu de se demander quel en fut le mobile déterminant. Nous ne prétendons pas résoudre définitivement ce problème angoissant, ce qui semble, d'ailleurs, devoir être réservé à l'insondable sagesse divine, mais nous ne croyons pourtant pas pouvoir nous dispenser d'en dire, en quelques pages, notre opinion.

D'abord, la réponse sera autre, selon qu'on se placera au point de vue catholique ou non-catholique, croyant ou incrédule.

Pour *Spuller*, *Lamennais*, las des querelles dogmatiques, n'est sorti du giron catholique que pour se tourner vers la démocratie, pour lui apprendre qu'elle ne trouverait la véritable application de ses principes que dans un christianisme épuré, agrandi (2).

Pour *Lazerges*, *Lamennais* fut un « grand sincère » que le dégoût de la politique papale et les intrigues de la hiérarchie romaine firent sortir du catholicisme » (3).

Les catholiques qui n'aiment pas à se créer de soucis psychologiques répondent simplement : c'est l'orgueil (4).

(1) Voir DUINE : *La Mennais*, etc., p. 179 s.

(2) E. SPULLER : *Lamennais*. Etude d'histoire et politique, p. 296.

(3) LAMENNAIS : *Essai sur l'Unité de sa pensée*. Thèse soutenue devant la faculté de théologie protestante de Montauban, 1895. Thèse I et II.

(4) Voir DUDON, l. c., p. 378.

Cela est bientôt dit, et cela peut sans doute fournir matière à un beau sermon sur l'humilité, mais cette réponse suffit-elle à tout expliquer ? Nous ne le croyons pas. Nous ne nions point que *Lamennais* ait participé dans une large mesure au fond d'orgueil qui est le commun patrimoine de l'humanité, mais il ne paraît pas que le sentiment désordonné de sa propre excellence — *inordinatus appetitus propriæ excellentiæ*, comme disent les théologiens — en quoi consiste ce péché capital, ait prédominé en lui. Celui qui est foncièrement orgueilleux, ne se laisse pas engager par un frère aîné et un ami, à l'âge de 33 ans, contre son gré, au mépris de ses propres répugnances, dans l'état ecclésiastique et mener, pendant des années, comme un enfant. Les sentiments qui l'animaient, quand Rome tardait à se prononcer sur ses doctrines, peuvent avoir été injustes envers le Pape, à cause des conclusions qu'il tire du silence de celui-ci, mais un cœur vraiment orgueilleux ne saurait les nourrir . « Je me suis souvent étonné que le pape, au lieu de déployer envers nous cette sévérité silencieuse dont il ne résultait qu'une vague et pénible incertitude, ne nous eût pas dit simplement : « Vous avez cru bien faire, mais vous vous êtes trompés. Placés à la tête de l'Eglise, j'en connais mieux que vous les besoins, les intérêts, et seul j'en suis juge. En désapprouvant la direction que vous avez donnée à vos efforts, je rends justice à vos intentions. Allez, et désormais, avant d'intervenir en des affaires aussi délicates, prenez conseil de ceux dont l'autorité doit être votre guide. » Ce peu de paroles aurait tout fini. Jamais aucun de nous n'aurait songé à continuer l'action déjà suspendue. Pourquoi, au contraire, s'obstina-t-on à nous refuser même un seul mot ?... (1) Et qui ne se sent pas touché des marques, vraiment émouvantes, d'obéissance des rédacteurs de l'*Ave-*

(1) *Affaires de Rome*, p. 39.

nir par lesquelles ils terminent leur *Déclaration présentée au Saint-Siège :* « Si, dans les principes que nous professons, il y a quelque chose qui soit contraire à la foi ou à la doctrine catholique, nous supplions le Vicaire de Jésus-Christ de daigner nous en avertir, lui renouvelant la promesse de notre parfaite docilité. A Dieu ne plaise que nous puissions jamais mettre nos sentiments particuliers à la tradition de l'Eglise, dont il est l'interprète souverain. Ce qui se passe autour de nous, ce vaste chaos d'opinions ne nous avertit que trop combien chaque homme doit se méfier de ses lumières si faibles, si bornées. Pour nous, la soumission, qui est notre premier devoir comme catholiques, est en quelque sorte notre être comme écrivains. Toute parole de révolte dans notre bouche serait le suicide de toutes nos paroles. Car notre premier principe, le principe vital de nos écrits, l'âme de notre intelligence, c'est que la vérité n'est pas un bien qui nous soit propre, et, depuis notre doctrine sur la raison jusqu'à notre foi en la Chaire éternelle, de toutes parts nous sommes comme enveloppés d'obéissance. Nous finirons, avec la grâce de Dieu, comme nous avons commencé. Après que nous aurons traversé des jours pleins d'épreuves et de combats, lorsque notre dernier soupir aura marqué le terme de nos travaux, on pourra, sans être démenti par aucun souvenir de notre vie, nous en avons l'espérance, on pourra graver sur nos tombes ces mots de Fénelon : « O sainte Eglise de Rome, si je t'oublie, puissé-je m'oublier moi-même (1). »

Et est-ce qu'on saurait oublier la touchante prière qu'il adressa, la veille de son départ pour Rome, au Pape, dont il allait solliciter la décision suprême ? « O Père, daignez abaisser vos regards sur quelques-uns des derniers de vos

(1) *Mélanges catholiques*, t. II, p. 419 s.

enfants, qu'on accuse d'être rebelles à votre infaillible autorité; les voilà devant vous; lisez dans leur âme, il ne s'y trouve rien qu'ils veuillent cacher. Si une de leurs pensées, une seule, s'éloigne des vôtres, ils la désavouent, ils l'abjurent. Vous êtes la règle de leurs doctrines; jamais, non jamais ils n'en connurent d'autre. O Père, prononcez sur eux la parole qui donne la vie, parce qu'elle donne la lumière, que votre main s'étende pour bénir leur obéissance et leur amour » (1).

L'orgueil n'est donc pas à lui seul le mot de l'énigme; mais ajoutons, sans hésiter, qu'il n'y fut pas étranger.

Comme nous l'avons déjà vu, *Lamennais* considérait le christianisme comme une œuvre de transformation politique et sociale, plutôt que comme une œuvre de sanctification individuelle, c'est-à-dire, il ne l'a jamais envisagé par le côté intime, sous la lumière de l'éternité par lesquels seul il éclaire les esprits, console les cœurs et entraîne dans la voie du salut jusqu'à Dieu pour récompense. Nous ne nions pas que, dans sa période catholique et sacerdotale, il a bien aimé Dieu et l'a bien servi, mais sa conception du christianisme et d'autres détails dans sa vie nous disent qu'il a manqué d'une piété profonde et donc de la grâce supérieure dont cette piété est la condition indispensable. Et personne peut être n'a eu plus besoin de grâce que lui. Souffrant, sujet à des troubles nerveux, neurasthénique, d'humeur sombre et maladive, excédé de fatigue, indécis et Breton, c'est-à-dire, têtu par nature; génie de cinquante ans en avance sur sa génération, mais avec un fond insuffisant de science théologique; ébloui par les imprudentes excitations du côté de ses amis, en butte aux récriminations et aux calomnies de ses adversaires qui jubi-

(1) *L'Avenir*, du 15 nov. 1831. Ce numéro manque à la Bibliothèque Royale. L'article est dans *Œuvres complètes*, t. X, p. 386 s.s.

laient, quand l'arrêt de Rome l'avait frappé et criaient à l'insuffisance de sa soumission que le Pape avait acceptée, — quelle solidité dans la vertu, quelle admirable humilité ne lui aurait-il pas fallu, pour se courber sous le dur joug, que, dans sa divine sagesse, la Providence avait voulu lui imposer. C'eût été possible : tant de fiers esprits y ont passé avant et après lui; mais pour cela il lui aurait fallu cette réserve de grâce, si nous pouvons nous exprimer ainsi, dans laquelle on puise, aux moments critiques, à pleines mains, ce qu'il faut pour rester debout, quand tout semble nous abandonner. Or, cette grâce supérieure, cette abondance de grâce lui manquait et c'est ce manque d'abondance qui a été la vraie cause de sa chute lamentable (1).

Ses mœurs furent toujours irréprochables.

Ses mœurs ne donnèrent jamais prise au moindre soupçon. Il entretint avec plusieurs femmes un commerce de lettres, aujourd'hui publiées pour une grande partie; mais dans aucune on ne peut relever le moindre mot équivoque, et toutes attestent, au contraire, la délicatesse de ses sentiments et la pureté de ses intentions. De son vivant, quand on ne lui épargnait rien, ni même les injures, on ne l'attaqua jamais sur ses mœurs; ce n'est qu'après sa mort, quand il était à jamais dans l'impossibilité de se défendre qu'on a fait circuler contre lui des accusations qui, disons-le tout de suite sans le moindre danger d'être contredit, ne reposent que sur des racontars.

Il vécut encore vingt ans, d'une vie sombre et taciturne. Plusieurs hommes célèbres de l'époque continuaient à lui montrer de l'amitié et à l'estimer, mais il restait fermé à toute confidence comme à toute consolation. Il continua longtemps encore à voir son frère *Jean-Marie*, mais rarement et,

(1) Notons pourtant bien que, quelle que soit la cause de sa défection, la grâce suffisante ne manquant jamais aux hommes de bonne volonté, s'il s'est perdu, c'est qu'il l'a voulu lui-même.

selon les apparences du moins, plutôt pour faire acte de civilité, par habitude, que poussé par amour fraternel. Aussi un incident futile put-il être la cause d'une rupture définitive (1). Il quitta *La Chesnaie*, où il avait passé de si paisibles heures, pour aller habiter Paris. Là il donnait son temps presque exclusivement au travail qui était devenu pour lui, plus que jamais, une nécessité. Après être sorti du sacerdoce de Dieu il était entré dans le sacerdoce de l'humanité. Nous ne raconterons pas cette dernière partie de sa vie, pleine d'intérêt sans doute et offrant le spectacle, désolant pour les uns, digne d'admiration pour les autres, d'un homme qui, ayant rompu avec un glorieux passé, sut vivre, à l'en croire lui-même, au milieu des ruines de ce qu'il avait adoré, dans une paix profonde de l'esprit et du cœur (2). Nous ne la raconterons pas, pour que cette introduction ne dépasse pas le but que nous nous sommes fixé. Mais pour ceux pour qui la vie n'a de la valeur que vue à la lumière de l'éternité, qui croient que la vie la plus manquée a valu d'être vécue, si aux dernières minutes la grâce de Dieu en a arrosé l'aridité de la rosée du repentir, nous dirons quelques mots sur sa mort, laissant au lecteur le choix entre les deux versions que nous allons en donner.

Sa mort.

La première, adoptée universellement jusqu'en 1924, est celle qui nous semble, hélas, à nous aussi, la plus vraisemblable. Elle est basée sur le récit de quatre témoins, contemporains de *Lamennais*, et qui sont censés avoir été parfaitement renseignés sur les détails qu'ils donnent. Ce sont,

Différentes versions.

(1) Voir pour cet incident, BOUTARD, l. c., t. III, p. 160.

(2) Voir la lettre qu'il écrivit au *Père Ventura*, le 8 nov. 1848. A. BLAIZE : *Œuvres inédites de F. Lamennais*, t. II, p. 360, l.

d'abord, son neveu, *A. Blaize* (1), et *E. Forgues* (2) auquel il légua, en toute propriété, ses papiers et confia le soin de surveiller l'impression ou la réimpression de ses œuvres et de sa correspondance. A ces deux témoins, on peut en ajouter deux autres : *Benoît-Champy*, un des deux exécuteurs-testamentaires, qui publia une relation assez brève sur sa mort, sous le titre de : *Quelques souvenirs sur la mort de M. de Lamennais* et *Joseph d'Ortigues*, un de ses anciens disciples, qui lui resta fidèle jusqu'à la fin (3) et fut, avec sa femme, une des rares personnes qui furent reçues par lui dans sa dernière maladie. Il fit un récit très détaillé de ses derniers moments, portant comme titre : *Maladie et derniers moments de M. de La Mennais* (4).

Selon ces témoignages, *Lamennais* a refusé jusqu'à la fin, de propos délibéré et malgré des tentatives réitérées, le secours de tout prêtre. Brusquement saisi par une fièvre violente, il s'était alité le 16 janvier 1854. Ce jour-là même il écrivit et signa de sa main deux pièces dont l'une était rédigée en ces termes : « Je déclare qu'il est de ma volonté expresse que mon ami, M. Barbet, reste seul uniquement chargé de la surveillance et de l'administration de ma maison et de mes intérêts, y compris les visites » (5), et dont l'autre contenait, en dehors des noms des six fidèles qui, seuls, devaient être mis au courant de sa mort, les dispositions suivantes : « Je veux être enterré au milieu des pauvres et comme les pauvres. On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre. Mon corps sera porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église » (1). Selon *Blaize*, *Auguste Barbet* avait, en outre, reçu verbalement de *Lamennais* l'ordre de ne laisser approcher de lui aucune personne appartenant au clergé (2). Or, *Barbet*, protestant, ancien receveur des finances, « devenu presque un déclassé » (3), ayant acquis sur l'esprit de *Lamennais* un empire aussi extraordinaire qu'inexplicable, ne s'acquitta que trop bien du devoir que la confiance de *Lamennais* lui avait imposé. Jaloux peut-être de la garder sans partage, il semble avoir eu d'abord l'intention de ne laisser approcher personne de lui et se hâta peu d'informer de sa maladie ses plus proches parents et surtout ceux de ses amis dont les sentiments sincèrement catholiques lui étaient connus. Mais la maladie de *Lamennais* ne cessant pas de s'aggraver, il comprit enfin que, par suite surtout de l'absence d'infirmière expérimentée, le malade était loin d'avoir tous les soins que réclamait son état, et il s'adressa à *M^me^ d'Ortigues* pour lui en chercher une. Celle qu'on trouva était protestante.

Mais ce ne furent, hélas, ni les préjugés de cette femme, ni le mauvais vouloir de *Barbet* qui devaient priver *Lamennais* des dernières consolations de la religion catholique; ce ne fut, il faut bien le dire, que sa propre volonté. Le *Père Ventura* et l'*abbé Martin de Noirlieu*, curé de Saint-Louis-d'Antin, à qui leur ancienne affection envers le malade avait conseillé de se faire recevoir par lui, sinon comme prêtres, du moins comme amis, avaient été d'abord éconduits par

(1) A BLAIZE : Œuvre citée, l. c., Epilogue, p. 351, s.s.

(2) E. FORGUES : *Œuvres posthumes de F. Lamennais*. Correspondance, t. I, Notes et Souvenirs, p. I-CXXII.

(3) « Pourquoi lui suis-je resté fidèle ? Parce que je me suis toujours dit : On ne sait pas ce qui peut arriver, parce que j'ai toujours conservé un espoir qui a toujours été s'affaiblissant, il est vrai, mais qui ne s'est éteint qu'avec lui. » BOUTARD, l. c., t. III, p. 454 in nota.

(4) Les deux dernières narrations ne sont pas parvenues entre nos mains, nous ne faisons donc que suivre la version que *Boutard* en donne. l. c., t. III, p. 449 s.s.

(5) BLAIZE, l. c., p. 362.

(1) BLAIZE, l. c., p. 361 s.

(2) l. c., p. 365.

(3) BOUTARD, l. c., t. III, p. 451.

Barbet. Mais comme ils avaient annoncé l'intention de revenir, on résolut, sur la proposition du *baron de Vitrolles*, soutenu par *d'Ortigues* et *Benoît-Champy* et vivement combattu par *Barbet*, de faire part au malade de la visite des deux ecclésiastiques et de lui demander s'ils pouvaient revenir.

Quand tous furent entrés dans la chambre du malade et qu'ils se furent assis autour de son lit, *Benoît-Champy* (1) prit la parole : « Le Père Ventura et l'abbé Martin de Noirlieu se sont présentés dans la journée d'hier et ont demandé à vous voir. On ne les a pas reçus dans la crainte de vous fatiguer. S'ils reviennent, que faudra-t-il faire ? » (2). Sauf de légères variantes, les quatre relations sont concordantes sur cette scène, sur la question et, hélas, aussi la réponse qu'y fit *Lamennais*. « Cette double visite me fait assez connaître dans quelle intention ces deux messieurs sont venus. Je ne veux pas les recevoir » (3).

« Un instant de silence suivit cette déclaration si précise et si formelle. Personne ne se permit la moindre observation; personne... n'était venu pour autre chose que pour constater, sans qu'il restât un doute possible, la volonté du mourant » (4).

Le curé de la paroisse se présenta de même deux fois, mais lui non plus ne fut pas admis.

(1) Selon FORGUES, l. c., p. CXIV, ce fut BARBET qui posa la question.

(2) BENOIT-CHAMPY. Cit. apud *Boutard*, l. c., t. III, p. 459.

(3) l. c. Selon FORGUES, l. c., p. CXIV, le malade aurait dit : « Je sais dans quel but viennent ces messieurs. Et c'est parce que je le sais que je ne puis les recevoir. On les remerciera de ma part. » D'après BLAIZE, l. c., p. 365 s. *Lamennais* a expressément déclaré à *Barbet* qu'il « avait bien fait de les empêcher d'arriver jusqu'à lui; que dans toute autre circonstance il les aurait vus avec plaisir, mais que, dans l'état où il se trouvait, leur visite faite le même jour, à un court intervalle l'un de l'autre, avait une signification qui ne permettait pas qu'on fît une exception en leur faveur. »

(4) FORGUES, l. c., p. CXV.

La veille de sa mort sa nièce préférée, *Mme Elie de Kertanguy* qu'il avait instituée sa légataire universelle, ayant reconnu que sa fin était proche, fit une dernière tentative désespérée. Se jetant à genoux et tendant les mains vers lui elle jeta ce cri : « Mon oncle, mon oncle Féli, veux-tu un prêtre ? Tu veux un prêtre, n'est-ce pas ? » *Lamennais* répondit : « Non. » Craignant alors de ne pas avoir peut-être assez fait, elle reprit : « Mon oncle, je t'en supplie. » Mais lui, d'une voix plus forte répondit de nouveau : « Non », et comme s'il voulait souligner son refus, répéta : « Non, non ; qu'on me laisse en paix » (1).

« Si Lamennais n'est pas mort en chrétien, dit *Béranger*, c'est qu'il ne l'a pas voulu, car quoi qu'on en ait dit, on a obéi à toutes ses volontés, la lucidité de son esprit ne l'a pas abandonné, et personne n'eût pensé à lui désobéir » (2).

On a raconté que dans la nuit qui précéda sa mort, on a vu, à un certain moment, une longue larme sortir de ses yeux et rouler sur sa joue amaigrie. Fut-ce une larme de repentir ? Alors ne doutons pas que Dieu lui a répondu comme autrefois à *Ezéchias* : « J'ai entendu ta prière et j'ai vu tes larmes, et voici, je te rends la santé » (3).

Avons-nous des raisons sérieuses d'espérer ?

Le chanoine *Mathurin Houet*, supérieur de l'Oratoire de Rennes, mort en 1890, à l'âge de 84 ans, fut le dernier disciple survivant de *Lamennais* et n'abandonna jamais l'espoir. Etant interrogé un jour sur ce qu'il en pensait, il répondit d'une voix émue : « Ayons bon espoir. » Et puis, sur un ton plus bas, comme s'il eût eu peur d'être entendu par

(1) Procès-verbal des derniers instants de *Lamennais*, dressé par quelques-uns de ses amis qui y avaient assisté. Cit apud BOUTARD, l. c., p. 471.

(2) Cit apud SPULLER, l. c., p. 344.

(3) Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas : et ecce sanavi te. Livre IV des Rois, chap. XX, v. 5.

d'autres, il ajouta : « Il a été révélé à une sainte religieuse que M. de Lamennais est sauvé. » Et ce qui le rassurait encore, c'est que, dans une des visites qu'il n'avait jamais cessé de lui rendre, il avait vu que son ancien maître gardait chez lui une statue de la Très-Sainte Vierge à laquelle il tenait beaucoup (1). Mais si, dans son affection filiale, ce fut pour l'*abbé Houtet* un besoin du cœur de croire au salut de celui qu'il avait toujours tant aimé, pour nous, qui écrivons de l'histoire, les considérations sentimentales ne sauraient prévaloir contre les témoignages concordants que nous venons de citer. Pour les ébranler, il faudra des arguments, des arguments au moins aussi convaincants qu'eux-mêmes. Les avons-nous ? Nous pensons, malheureusement, que non. Mais ainsi que le naufragé se cramponne aux moindres débris et que nous espérons souvent, contre toute espérance, obtenir les choses que nous désirons ardemment, un article, paru en 1924, dont l'auteur, membre honorable du clergé français, est sans doute animé de la bonne foi la plus entière, a fait naître en nous une lueur d'espoir. Nous n'essaierons ni de le combattre, ni de le défendre; nous ne ferons que reproduire l'article tel qu'une main amie l'a découpé pour nous dans le journal *la Croix*. Le récit que nous retraçons ici avait été fait d'abord oralement, mais à la demande de la rédaction de *la Croix*, l'*abbé J. Descottes* — car c'est lui qui en est l'auteur — confirma plus tard ses paroles dans une lettre.

« De tous les ecclésiastiques qui avaient été les amis de Félicité de Lamennais, le Père Bazin, de la Compagnie de Jésus, était un des seuls qui eussent conservé des relations avec lui. Ayant appris que Félicité était très gravement malade, il se présenta pour le voir, mais plusieurs sectaires,

(1) Voir A. Roussel : *Lamennais d'après des documents inédits*, t. I. Introduction, p. VI s.

dans le but d'empêcher le prêtre de venir jusqu'à lui, s'étaient installés dans la seule pièce de la maison qui donnait accès dans la chambre à coucher du malade.

Le Père Bazin jugea qu'il serait impossible de forcer la consigne, mais comme il connaissait parfaitement l'appartement, avec la complicité d'une femme de ménage, passant par la cuisine, il parvint dans une chambre ne donnant pas accès à celle de Félicité, mais qui n'en était séparée que par une simple cloison de bois, cloison à laquelle était adossé son lit.

Après avoir frappé doucement à la cloison :

— Je suis le Père Bazin, dit-il, me reconnaissez-vous ?

— Oui, Bazin !

— Regrettez-vous vos fautes et vos erreurs ?

— Je les regrette de tout mon cœur !

— Désirez-vous que je vous donne l'absolution ?

— Je le désire ardemment.

— Eh bien, dites votre acte de contrition, je vous donne l'absolution !

Et, à travers la cloison, le Père Bazin prononça sur le pécheur les paroles sacramentales !

Voilà, cher Monsieur, le récit tel que je l'ai entendu faire plusieurs fois par mon arrière-grand'tante, Mme Jean Michel, elle le tenait, affirmait-elle, de la bouche même du Père Bazin qui était son cousin germain.

Ma mère et plusieurs membres de ma famille se souviennent parfaitement avoir entendu ma vieille tante raconter « la dernière absolution de Féli ». Mme Jean Michel, est morte le 15 avril 1895, dans sa 96e année, ayant conservé jusqu'au dernier moment, sa parfaite lucidité. L'une des filles de Mme Jean Michel, Mme Demy, avait également entendu raconter ces faits par son oncle à la mode de Bretagne, le Père Bazin; elle m'en fit pour la dernière fois le récit en 1914, quelques semaines avant sa mort.

Lorsque j'étais jeune séminariste, il y a 22 ou 23 ans, je parlais un jour de Félicité de Lamennais avec un vieux prêtre malouin, le Père Moy. Il me raconta alors qu'assistant, vers 1872, à une retraite sacerdotale prêchée par le Père Bazin, au Grand Séminaire de Rennes, il l'entendit, dans l'une de ses instructions, faire le même récit. La date que je donne n'est peut-être pas exactement celle du Père Moy; il serait en tout cas facile de la préciser.

Parmi les plus anciens des membres du clergé, il en est peut-être qui se souviennent de la retraite du Père Bazin et du récit relatif à Félicité, il serait intéressant de le savoir. J'ai déjà, en plusieurs circonstances, parlé de cette absolution donnée par le Père Bazin; je sais que mon oncle, M. Eugène Herpin, qui a puisé ses renseignements aux mêmes sources que moi, en a parlé publiquement, même dans les conférences. Malgré ces affirmations très nettes, on a toujours cherché à garder le silence sur ce point et à éviter de parler du repentir de l'illustre écrivain !

La famille paternelle du Père Bazin est encore représentée dans le pays par les Bazin de Jessé. Quelques-uns des membres de cette famille pourraient peut-être nous donner des renseignements complémentaires.

La mémoire du Père Bazin, qui faillit être victime de la Commune, est restée en vénération et la véracité de ses affirmations ne peut être mise en doute ! Quant aux témoins auriculaires que je viens de citer, leur souvenir est encore très vivant à Saint-Malo et aucun de ceux qui les ont connus n'oserait émettre le moindre doute sur leur parole. Quant à moi, cher Monsieur, je vous affirme de la façon la plus formelle avoir entendu ce récit de leur bouche.

Voici donc, aussi brièvement que possible, le récit de la conversion de Félicité de Lamennais tel qu'il est pieusement conservé dans ma famille. Je vous donne toute liberté de faire de ma prose ce que vous voudrez.

Mon oncle, M. Eugène Herpin, auquel je viens de donner lecture de cette lettre, se souvient que le Père Bazin raconta le fait dans un sermon à Saint-Vincent. Dans un de ses ouvrages, il a d'ailleurs raconté les faits ci-dessus... »

La lettre est datée du 21 décembre 1924 et signée : *J. Descottes*, prêtre.

LA NÉERLANDE CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

A. — LAMENNAIS ET LE SAGE TEN BROEK

Préliminaires.

Sous ce même titre a paru, il y a une vingtaine d'années, une belle série d'articles de la main du savant Père Jésuite, *R. de Gr...* (1). Personne sans doute ne niera l'importance de ces articles ni leur clarté. Aussi n'hésitons-nous pas à reconnaître qu'ils nous ont été très utiles dans nos recherches et nous ont aidé plus d'une fois à résoudre des difficultés.

Mais l'auteur lui-même sera le dernier à prétendre qu'après ses articles il ne reste plus rien à dire sur ce sujet. Au contraire, il reconnaît n'avoir étudié, en dehors des quelques volumes de la *Morgenstar* et de la *Morgenstar der Toekomst*, que les 35 premiers volumes du périodique *De Godsdienstvriend*, ce qui n'est, après tout, qu'environ la moitié de l'œuvre immense de *Le Sage* (2).

On ne peut nier que cette partie que *R. de Gr.* a creusée est, par rapport à *Lamennais*, la plus importante, mais quelque importante qu'elle soit, elle ne nous offre qu'une image incomplète des rapports entre *Le Sage* et *Lamennais*, n'épuisant pas la documentation d'où ces rapports peuvent ressortir. Puis, tout en nous dépeignant *Le Sage* comme le partisan de plus d'une des idées de *Lamennais*, *R. de Gr.* néglige — intentionnellement, du reste, — de nous décrire l'évolution dont son cœur a été le théâtre. Il nous le montre suivant *Lamennais* dans plus d'une de ses revendications, même les plus excessives, mais il ne nous le montre pas tel qu'il fut avant de le connaître ni tel qu'il devint après sa condamnation, en d'autres termes, il néglige de se demander suffisamment si *Le Sage* n'a pas peut-être évolué dans sa carrière de journaliste à la suite de *Lamennais*. Avant de réclamer la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, n'a-t-il pas peut-être d'abord ardemment désiré que l'Etat soit le défenseur de l'Eglise ? Avant d'être contre tout concordat, n'en a-t-il pas peut-être, d'abord, applaudi la conclusion ? Avant d'exiger une liberté illimitée de la presse, ne l'a-t-il pas peut-être d'abord foncièrement détestée ? Et surtout : avant de soutenir que sans l'union des catholiques et des libéraux, l'Eglise n'obtiendrait jamais la liberté dont elle a besoin pour vivre, est-ce qu'il n'a pas, loin de défendre cette union, considéré le libéralisme comme une peste et les libéraux comme les ennemis de l'Etat et de l'Eglise ?

R. de Gr. ne fait, tout au plus, qu'effleurer ces questions qui nous semblent pourtant de la plus haute importance pour une connaissance quelque peu approfondie des rapports entre les deux hommes.

Avant d'entreprendre notre travail nous avons consulté plus d'un savant. L'un d'eux à qui nous disions que nous croyions à une certaine influence de *Lamennais* sur *Le Sage*, nous menaça de sa sainte colère et nous signifia que nous le trouverions sur notre chemin si jamais nous osions écrire

(1) *Studiën, tome LXXIII* (année 1909).

(2) Voir ci-dessous, p. 118 s.s. où nous nous étendrons sur son travail et donnerons quelques détails sur sa vie.

cela. Selon lui, *Le Sage* et *Lamennais*, vivant à une même époque, dans des pays où les rapports entre l'Eglise et l'Etat étaient sensiblement les mêmes, furent des hommes doués d'un même esprit de justice, assoiffés tous deux de la liberté de l'Eglise et recourant à la seule arme qu'ils fussent à même de porter : la plume. Si *Le Sage* demandait la séparation absolue et complète de l'Eglise et de l'Etat, s'il détestait tout concordat et voulait que le clergé renonçât à toute subvention de l'Etat, s'il exigeait l'entière liberté de conscience, d'enseignement et de presse et voyait dans l'union des catholiques et des libéraux la seule planche de salut pour l'Eglise, ce n'était pas — toujours selon mon savant interlocuteur — sous l'influence plus ou moins grande de *Lamennais*, mais c'était parce que lui, avec les mêmes aspirations, dans les mêmes circonstances que *Lamennais*, recourait, de son propre mouvement, aux mêmes moyens.

Bien que mon honorable antagoniste doive avouer qu'il est quelque peu surprenant que ces deux hommes, malgré la variété des idées qu'ils propageaient, leur nouveauté et leur hardiesse, malgré les conditions sociales tout à fait différentes où ils vivaient, trouvassent si souvent les mêmes moyens seuls aptes à la réalisation de ces idées, nous convenons que le hasard a de ces caprices et que, si nous ne voulons pas être accusé, avec tant soit peu de raison, de nous rendre coupable de l'illogisme : *post hoc ergo propter hoc*, il faudra encore apporter un autre élément d'argumentation. Or, nous n'y manquerons pas et nous voudrions résumer cet élément en ce seul mot : *influence matérielle*, entendant par là les emprunts sans nombre que *Le Sage* fait à l'œuvre de *Lamennais;* les éloges vraiment excessifs dont il le comble; le grand intérêt qu'il prend à presque tout ce qui l'intéresse; l'importance qu'il attache à tout ce qui le regarde; le zèle, j'allais dire la fougue avec laquelle il le défend envers et

contre tous; les épithètes dont il l'honore, et enfin la persistance avec laquelle il lui reste fidèle jusqu'à l'extrême.

Ce n'est qu'après avoir constaté l'un et l'autre : et la conformité d'idées et l'influence matérielle, que nous pourrons conclure, sans crainte, à ce que nous voudrions appeler une influence *formelle*, c'est-à-dire : sur les idées. Vouloir démontrer une influence de l'espèce rien que par la conformité des idées, ce serait, nous venons de le voir, s'exposer à se rendre coupable d'illogisme. De même, conclure à une véritable influence sur les idées d'un homme, de ce qu'il fait de nombreux emprunts à l'œuvre d'un autre, le comble d'éloges, etc., ce serait tirer une conclusion que ne justifient pas les prémisses. Mais d'avoir constaté, d'une part, la grande conformité d'idées entre deux auteurs et de voir, d'autre part, dans l'un d'eux une admiration pour l'autre qui n'est égalée que par son profond respect, ces deux données prises conjointement permettent, à coup sûr, de conclure à une réelle influence *formelle*.

Qu'on nous comprenne bien. Nous reconnaissons qu'il y avait une grande conformité *naturelle* d'esprit et de sentiments entre les deux hommes — nous ne manquerons pas d'y attirer souvent l'attention — mais nous prétendons qu'à côté de cette conformité innée, il y en avait, sur différents points, une autre résultant, celle-là, du pouvoir, nous dirions presque magique, qui pour *Le Sage* comme pour tant d'autres, semble avoir émané de la personne de *Lamennais*.

Qu'on ne croie pas que ce ne soit, après tout, dans l'histoire du catholicisme néerlandais qu'un petit détail insignifiant. S'il est difficile d'établir l'influence que les idées d'un individu ont exercée sur celles d'un autre, il sera d'ordinaire plus difficile encore d'établir si les idées d'un individu ont influé sur la masse et à quel degré. On peut en avoir de

vagues soupçons, on peut même en être certain pour soi-même, mais définir cette influence d'une manière qui satisfasse les sceptiques, c'est quasi impossible. La cause en est que les guides intellectuels d'un peuple en font aussi partie; qu'ils lancent des idées, mais que ces idées ne sont reçues que parce que déjà elles vivent à l'état latent dans les esprits; qu'ils subissent l'influence avant de l'exercer. Mais d'un autre côté, si l'on admet la possibilité de l'influence de quelqu'un sur la masse et que l'on croie que c'est par la presse surtout qu'elle s'exerce, il est plus que probable que *Le Sage*, qui fut pendant de longues années, à lui seul, presque « *La* » presse catholique de son pays, a fait pénétrer plus d'une de ses idées dans les esprits de ses lecteurs.

On comprend déjà où nous voulons en venir. Si les idées de *Le Sage* ont trouvé du crédit auprès des catholiques néerlandais, quelques-unes de ces idées — nous ne manquerons pas de le prouver — furent, pendant un certain laps de temps du moins, les mêmes que celles autour desquelles s'agitait la France, dont *Lamennais* pouvait revendiquer la paternité spirituelle et que *Le Sage* n'aurait vraisemblablement jamais osé propager ni défendre, si le « *célèbre* », « *l'humble* », le « *profond* », le « *méritant* » *Lamennais* ne lui en avait donné l'exemple. Et ainsi il sera avéré que, par l'intermédiaire de *Le Sage*, les idées du grand ultramontain français se sont introduites dans la Néerlande, où elles n'auront pas laissé de tracer, comme en France et ailleurs, un profond sillon.

Qu'on ne s'effraie pas : ces idées furent loin d'être toutes mauvaises. Au contraire. Si elles furent hardies, elles furent parmi les plus généreuses qui aient jamais été émises; si elles furent, hélas, erronées sur quelques points, elles furent des plus lumineuses dans leur ensemble ; leur grand tort a

été que ceux qui les ont conçues et défendues, ont voulu les réaliser avant qu'elles fussent arrivées à maturité. Mais, une fois écloses, elles ont été fécondes en effets salutaires.

Ceci est aussi partiellement la réponse à l'objection que plus d'un de nos lecteurs a peut-être déjà faite à part lui : si les idées de *Lamennais* ont été condamnées, comment *Le Sage* et d'autres éminents catholiques ont-ils pu en être les admirateurs, les fauteurs, comment ont-ils pu y adhérer ?

Qu'on me permette de régler cette question une fois pour toutes. D'abord, il s'en faut de beaucoup — nous venons de le voir — que *toutes* les idées de *Lamennais* soient condamnées. Ni dans l'encyclique *Mirari Vos*, ni dans *Singulari Nos*, il n'est, par exemple, parlé des Concordats, des Ministères du culte, du salaire du clergé, de la liberté d'enseignement, de l'indépendance de l'Eglise, etc., toutes choses que *Lamennais* et *Le Sage* ont défendues ou rejetées, exigées ou refusées selon qu'ils les croyaient favorables ou non à la prospérité, nécessaires ou nuisibles à la vie de l'Eglise.

Puis, pour d'autres idées, certainement condamnées dans l'Encyclique *Mirari Vos*, si aujourd'hui, après l'arrêt suprême du Chef de l'Eglise, il est clair qu'elles sont dignes de blâme, cela était beaucoup moins clair avant que Rome eût parlé. On peut même dire que les apparences étaient pour *Lamennais* et les siens. L'état déplorable de l'Eglise en France et chez nous, n'était-il pas dû, en grande partie à l'immixtion du Pouvoir temporel ? Et alors, exiger qu'ils fussent séparés, n'était-ce pas vouloir le bien de l'Eglise ? Quand on a éprouvé, comme *Le Sage*, que le moindre mot déplaisant au gouvernement peut vous faire jeter en prison, tandis que ceux qui insultent l'Eglise catholique et ses fidèles peuvent impunément continuer leur triste besogne, n'est-on pas fondé alors à croire qu'on agit en bon fils de l'Eglise en exigeant la liberté de la presse pour tous ?

Ce ne sont là que quelques exemples, mais qui convaincront tous nos lecteurs, pensons-nous, que ces aspirations à une séparation complète entre les deux pouvoirs, à des libertés qui semblaient n'être avantageuses qu'à l'Eglise, loin d'être une mauvaise note contre la catholicité des hommes qui les nourrissaient, furent, au contraire, la preuve de leur parfait dévouement. Ils n'eussent été blâmables que s'ils avaient persévéré dans l'erreur, après que celui qu'ils reconnaissaient comme le guide légitime dans les choses de la conscience, leur avait assuré qu'ils s'étaient fourvoyés. Mais jamais peut-être l'unité dans l'Eglise catholique ne s'est montrée d'une manière plus touchante pour les fidèles et plus étonnante pour le monde entier non-catholique qu'après l'apparition de l'Encyclique *Mirari Vos*. Tandis que les rétractations pleuvaient, que les plus brillants esprits se hâtaient de témoigner ouvertement de leur filiale soumission, on ne connut aucun exemple de rébellion ou d'apostasie en dehors de celui du malheureux maître lui-même. Pour plusieurs cela signifiait la rupture définitive avec le maître adoré, le renoncement à des idées qui leur tenaient au cœur comme leur vie, l'effacement des plus belles pages qu'ils eussent écrites, mais dès qu'ils connurent le sens précis de l'Encyclique, ils n'hésitèrent plus.

Dès qu'ils connurent le sens précis de l'Encyclique, disons-nous. On a cru, et on l'a dit, que, sous l'influence de *Lamennais*, *Le Sage* a persisté, plus qu'il n'était convenable, dans quelques opinions qu'il avait partagées avec le prêtre révolté et dans son amitié envers lui. Est-ce exact ? Et au cas où cela serait vrai, comment l'expliquer ?

Dans la préface de la première brochure qu'il ait écrite (1), il dit, entre autres, que « levant humblement et

(1) *De Voortreffelijkheid van de Leer der Roomsch-Katholijke Kerk. Voir pour cette brochure*, p. 137 s.s. de ce livre.

plein de confiance les yeux vers la grâce adjuvante de Dieu », c'est sa ferme résolution « de ne pas me borner à confesser notre sainte religion, mais de m'inspirer d'elle dans tous mes actes ». Or il aurait manqué à ses résolutions la première et la seule fois que l'Eglise lui demandait de montrer publiquement son amour envers Elle autrement que par des paroles ? Cette explication est inadmissible et, d'ailleurs, complètement inutile. Une autre solution s'impose, à savoir que : si après l'encyclique *Le Sage* a d'abord hésité à admettre que *Lamennais* y fût visé; si, lorsque tout doute sur ce point fut devenu impossible, il a défendu la personne de *Lamennais* d'une manière qui pourrait sembler un peu suspecte; si, pour les idées mêmes, il n'y a peut-être pas renoncé aussi tôt que possible, ce ne fut que parce qu'il n'était et ne pouvait être que très mal au courant de tout ce qui se passait à Paris et à Rome et puis surtout, parce que le sens de l'Encyclique n'était pas clair pour lui. Pour ne pas nous répéter, nous n'insisterons pas ici sur ce point que nous traiterons en même temps que l'Encyclique elle-même. Mais nous pensons que jamais *Le Sage* n'a hésité un seul moment à se soumettre aux décisions du Souverain Pontife; ses hésitations ne furent, si je puis m'exprimer ainsi, que matérielles, c'est-à-dire, elles furent la conséquence d'une ignorance qu'on aurait grand tort de lui imputer. Quand donc nous insisterons sur ces hésitations, on saura le sens que nous souhaitons qu'on y prête.

Si nous admettons une grande influence de *Lamennais* sur *Le Sage*, cela ne veut pas dire qu'il l'ait suivi aveuglément en tout. Ceux qui veulent expliquer les importants points de ressemblance entre les deux hommes uniquement par une conformité innée de sentiments et d'idées ont tort, mais pas complètement. Ce serait vraiment une sottise que de prétendre qu'un homme tel que *Le Sage*, qui a montré

une si grande indépendance d'esprit en embrassant la foi catholique et qui n'a craint ni la prison ni la perte de sa place de notaire en défendant ses nouveaux coreligionnaires, n'aurait fait qu'imiter *Lamennais*. Rien que par le beau zèle dont il a été animé, par la constance avec laquelle il revient cent fois à la charge, par son inébranlable confiance dans la victoire finale, il est clair que ses paroles sont dictées par le cœur, que les idées qu'il cherche à communiquer à ses lecteurs, sont comme la substance de sa propre vie intellectuelle et spirituelle.

En quoi dès lors a consisté l'influence formelle que *Lamennais* a exercée sur *Le Sage* ?

Elle a été double : Pour les idées qu'on peut supposer que *Le Sage* aurait eues sans avoir connu *Lamennais* et qui, par conséquent, ne prouvent, au fond, que la conformité innée d'esprit et de sentiments dont nous parlions ci-dessus, le prêtre français a pourtant été pour lui un appui d'un prix inestimable. Son respect du sacerdoce était sans bornes; donc, voir un prêtre de génie, qui, à ses yeux, réunissait en sa personne la plénitude de la vertu et de la science, se ranger de son côté, partager avec lui les mêmes idées, c'était pour lui la preuve presque irréfutable qu'il était dans la bonne voie.

Mais à côté, on trouve chez lui un autre genre d'idées, dont on peut considérer *Lamennais* comme étant le véritable inspirateur. Ce sont celles qui péchaient par leur excès, leur trop d'absolu et qui l'entraînèrent vers le libéralisme catholique, sans que, peut-être, il s'aperçût lui-même qu'elles différaient essentiellement de ce qu'il avait déjà demandé depuis longtemps. Avant de ressentir l'influence de Lamennais, il avait, par exemple, voulu que la presse soit libre, mais c'est tout autre chose que ce qu'il voulait après avoir fait connaissance avec celui-ci, c'est-à-dire : que l'erreur ait

les mêmes droits à la liberté que la vérité. Il avait toujours désiré que l'Eglise soit indépendante, mais est-ce que son indépendance dans les choses spirituelles implique sa séparation absolue et complète telle qu'il l'exigera plus tard ?

Avant de traiter la double influence de *Lamennais* sur *Le Sage*, on nous permettra, en vue surtout de nos lecteurs étrangers ou non-catholiques, de donner quelques détails sur la vie du grand converti néerlandais.

B. — QUELQUES DÉTAILS SUR LA VIE DE LE SAGE TEN BROEK. — SON ŒUVRE.

Jeunesse.

Joachim-George Le Sage Ten Broek naquit le 27 novembre 1775, à Groningue, de parents protestants. En 1778 — ou 1781 — son père, qui était pasteur, quitta Groningue pour Rotterdam et se réfugia, en 1787, à Anvers, les Orangistes l'emportant sur les Patriotes dont il défendait la cause. C'est là que *Joachim-George*, après avoir été favorablement influencé par la largeur d'esprit des catholiques parmi lesquels il vivait, lut l'ouvrage bien connu de *Bossuet : Sur les variations des Eglises protestantes*, qui lui fit faire le

Conversion.

premier pas sur la route de l'Eglise catholique, et qu'il fit la connaissance de quelques membres de l'Ordre de *Saint François d'Assises*, grâce à qui il devait rentrer définitivement dans l'Eglise-Mère, en 1806.

Tracasseries.

Pour fuir la tempête qui s'était élevée à la nouvelle de sa conversion au catholicisme (1), il dut se réfugier à *Megen*, petite ville de la province du Brabant septentrionnal, où il retrouva, dans le couvent des Franciscains, quelques uns de ses anciens amis anversois. Deux ans plus tard, en 1808, il retourna à Rotterdam où le Roi, Louis-Napoléon, lui avait accordé une place de notaire. Mais la paix fut longue à devenir son partage; il fut injurié et calomnié, et abandonné par ses amis eux-mêmes. Il demanda son déplacement qu'il obtint en 1813. Il fut alors notaire à Loosduinen, non loin de La Haye et y connut un repos relatif jusqu'en 1827, année où il fut jeté en prison sous l'accusation — d'ailleurs tout à fait fausse — d'avoir prêché la rébellion contre le pouvoir légitime. Il y passa environ trois mois, gravement malade et devint, par suite de cette maladie, entièrement aveugle. D'abord on eut de temps en temps une lueur d'espoir que sa cécité n'était pas définitive, mais quelques années plus tard, elle devint complète.

(1) Pour les nombreuses brochures publiées à cette occasion, voir KNUTTEL : *Catalogus van de Pamfletten-verzameling berustende in de Koninklijke Bibliotheek*, t. VI, n. n. : 23194; 24402-24426; 24430-24435; 24439; 24440; 24635-24642 ;24751-24753; 24977-24979 ; 25155 ; 25253; 25534 ; 25535; 25629-25632; 25891-25893; 26277.

Cécité.

Pour se rétablir et aussi parce qu'on le forçait à quitter sa maison — pour le tracasser ? — sans qu'il pût en trouver une autre, il demanda et obtint un congé de convalescence et partit pour la petite ville de *Beers*, elle aussi dans le Brabant septentrionnal. Comme, après une année de repos, son rétablissement se faisait attendre, il laissa au Roi le choix entre le prolongement de son congé et sa démission ; Sa Majesté opta pour la démission. En 1830 il démenagea pour *Grave*, non loin de *Beers* où il mourut en 1847 (1).

Travail.

Malgré les difficultés sans nombre qui s'élevèrent de tous côtés : de la part du gouvernement, des journaux et périodiques non-catholiques, voire même de ses coreligionnaires (2) dont plusieurs voyaient en lui un fanatique, un intolérant; malgré sa cécité qui l'obligea à se faire lire les nombreux livres et journaux qu'il dut dépouiller pour pouvoir dicter les milliers de pages qui constituent son œuvre immense ; malgré une santé délicate sous d'autres rapports

(1) Voir pour tous ces détails : Dr L.-J. SICKING : *J.-G. Le Sage Ten Broek*. Geloof en Wetenschap. Série XIII n° 3.

(2) Voir par exemple la brochure : *Brief over den Godsdienstvriend en zijne Partij*. Bibliothèque des Pères Jésuites de Maestricht.N . i. 66 et *Gdsvr.* t. XLII, p. 1, où il parle de l'opposition qu'il éprouva « même de la part d'ecclésiastiques qui ne semblaient pas comprendre l'importance d'une Eglise indépendante et croyaient même pouvoir m'offenser publiquement ».

encore; malgré l'âge déjà avancé — il avait 41 ans — auquel il commença, sur les instances de ses supérieurs ecclésiastiques (1), sa carrière de journaliste, le travail qu'il accomplit fut immense. « Ce qui nous frappe avant tout en Le Sage », dit *Witlox* (2), « c'est son activité presque fabuleuse dans les circonstances les plus difficiles ». Qu'on nous permette de ne pas nous contenter de l'énumération de ses périodiques et de ses brochures, mais de nous étendre un peu, car c'est par cette œuvre qu'il s'est constitué le premier des émancipateurs des catholiques néerlandais, opprimés, depuis des siècles, par une oligarchie protestante.

« De Godsdienstvriend »

En 1818, il fonda le périodique *De Godsdienstvriend* (3) (L'Ami de la Religion), qu'il rédigea et remplit de ses articles jusqu'à sa mort. A quelques exceptions insignifiantes près (4), ce fut le premier périodique catholique hollandais et le précurseur de tous ceux qui devaient paraître plus tard. Son but, exclusivement religieux, fut la polémique contre le protestantisme, non par goût certes de polémique, mais pour ramener toutes les brebis égarées à l'unique bercail du Pasteur commun. « Quelques discours, prononcés et publiés

(1) A voir : *Elfde Jaaverslag van het Instituut of Gesticht voor R. K. Blinden, te Grave.* Tilburg, 1898, p. 62, s. s. et *De Godsdienstvriend*, t. XLII, p. 1, où *Le Sage* déclare être heureux d'avoir si bien accompli la tâche « dont je me croyais d'abord incapable, mais qui me fut imposée avec la promesse d'un secours indispensable. » Voir aussi *De Godsdienstvriend*, t. L. p. V, s. s.

(2) *De Katholieke Staatspartij*, thèse, t. I., p. 89.

(3) Nous abrégerons dans la suite le nom de ce périodique et écrirons : *Gdsvr.*

(4) Voir l'article de *B. Kruitwagen*, O. F. M. dans *De Katholiek*, t. CXLII, an 1912 : *Over eene bibliographie van Nederlandsche Katholieke tijdschriften*, p. 135, s. s. ; et *P. Albers*, S. J. *Geschiedenis van het herstel der Hierarchie in de Nederlanden*, 1904, t. II, p. 4, s.; et *Het Katholiek Nederland*, 1813-1913 : *Een overzicht der voornaamste Katholieke Tijdschriften*, par A. Flament, t. II, p. 145, s. s.

par la presse en 1817 à l'occasion du centenaire de la Réforme, et d'autres brochures qui parurent à la même occasion, présentaient la doctrine catholique sous un jour absolument faux et étaient marqués au coin de l'ignorance et du préjugé. Cela fut l'occasion de la fondation du *Gdsvr*, qui devait se consacrer à la défense de la doctrine catholique et aurait donc le caractère d'un périodique polémique » (1). Plus tard, quand, selon *Le Sage*, il ne restait plus des doctrines des premiers réformateurs que des débris épars (2), il dirigea ses polémiques contre les modernistes d'alors, les schismatiques, les *Jozéfistes*, les *Jansénistes* et surtout les *Gallicans*. Et à mesure que les difficultés que le Roi *Guillaume Ier* fit à ses sujets catholiques, surtout à ceux des provinces du Sud, augmentaient et excitaient leur indignation, le *Gdsvr* défendait leurs intérêts et les droits du peuple en général avec un héroïsme toujours grandissant. Filialement soumis, mais avec une entière franchise, sans arrière-pensée, il exposait au gouvernement les nombreux griefs des catholiques et lui reprochait les graves torts dont ceux-ci se plaignaient à juste titre. C'est ainsi que le *Gdsvr* dévia peu à peut du but qu'il s'était d'abord proposé (3).

(1) *Gdsvr*, t. XIX, p. 291, in Nota.

(2) Voir *Gdsvr*, t. XV, p. 145-156, où il répond à l'objection qu'on lui avait faite, de ne plus combattre le protestantisme.

(3) Nous ne pouvons nous empêcher de douter qu'en rédigeant ses prospectus et en délimitant le champ d'activité de chacun de ses périodiques, *Le Sage* se soit bien rendu compte de la contrainte qu'il s'imposait ainsi de son plein gré. Le même changement de front que nous venons de constater pour le *Gdsvr*, s'est aussi produit pour quelques-uns de ses autres périodiques, nommément le « Correspondent » et les *Catholijke Nederlandsche Stemmen*.

Ce fut d'ailleurs avec la plus pure bonne foi qu'il péchait contre son programme. En 1829, encore, il déclare : « Jamais le *Gdsvr.* ne s'est mêlé des affaires politiques; sa tâche n'est pas de défendre les droits et les libertés politiques; mais, ajoute-t-il presque naïvement « s'il s'en est mêlé de temps en temps, ce ne fut « que pour » autant qu'elles se rattachent aux libertés religieuses et à la dé- » fense licite de la doctrine catholique ». *Gdsvr.*, t. XXII, p. 5. Et, en

« Il n'y a peut-être jamais eu de périodique qui ait si bien servi les intérêts des catholiques des Pays-Bas que le *Gdsvr* de *Le Sage Ten Broek*. Leurs plaintes y furent exposées, leurs droits défendus, les menées du gouvernement y furent clouées au pilori, ses projets secrets dévoilés; les catholiques furent avertis, encouragés; les hommes furent comptés, les batteries dressées et l'adversaire eut le respect de cette armée en formation » (1).

« Ce fut un périodique populaire et plus d'un vieillard se rappelle encore que dans la maison paternelle *De Godsdienstvriend* était aussi l'ami de la maison. Ce n'était pas un périodique scientifique, mais il était up to date pour son temps; et s'il contenait beaucoup d'articles traduits, il faisait doublement son devoir, était solide et savait bien prendre le « la » (2).

« Après deux siècles d'un anxieux et prudent silence, ce fut *Le Sage* qui, dans son *Gdsvr*, osa déployer le premier, dans les rues et sur les places, l'étendard à croix catholique et qui descendit, intrépide, dans l'arène de la vie publique. Il fut le père de la presse catholique actuellement si florissante » (3).

M. P. Blok, ancien professeur libéral à l'Université de Leyde, affirma, dans une conférence faite pour un cercle libéral, que ce fut en l'année de la fondation du *Gdsvr* que l'émancipation des catholiques néerlandais prit corps.

Et si les services que le *Gdsvr* a rendus à nos pères sont

1835 encore, il affirme de nouveau que la plume du *Gdsvr* ne s'est consacrée qu'aux intérêts de la religion et non pas à la défense d'opinions politiques, t. XXXIV, p. 1-5.

(1) *Elfde Jaarverslag*, etc., p. 65

(2) l. c., p. 23.

(3) H.-J. ALLARD. S. J. *J. G. Le Sage Ten Broek. De vader der Katholieke pers. Studiën*, t. LXVII, an 1907, p. 21.

innombrables et d'une incalculable importance, il est pour nous et restera pour les générations futures, une source abondante pour l'histoire du catholicisme dans les Pays-Bas au dix-neuvième siècle.

« Bijdragen van den Godsdienstvriend tot nut van 't algemeen ».

(*Supplément au Godsdienstvriend au profit de tous.*)

En 1820 *Le Sage* fonda et rédigea jusqu'à ce qu'ils cessassent de paraître (1827), les *Bijdragen van den Godsdienstvriend tot nut van 't algemeen* qu'on peut considérer — comme leur titre d'ailleurs l'indique — comme une sorte de supplément au *Gdsvr*.

Il en expose le but dans le même numéro du *Gdsvr* où il en fait l'annonce. « Le but est de donner plus de publicité à d'importants articles pour lesquels on souhaite un plus grand nombre de lecteurs que le chiffre restreint d'abonnés au *Gdsvr* (1). » Ils sont donc en vente pour ceux aussi qui ne sont pas abonnés au *Gdsvr* (2). Dans les *Bijdragen* eux-mêmes, il précisera la classe de lecteurs qu'il espère atteindre par cette publication. Ils donneront « de temps en temps des articles dans un langage populaire et appropriés à l'intelligence des classes inférieures » (3) et écrits soit en hollandais soit en flamand.

Ainsi que le nom le fait deviner, ils entendaient avant tout combattre la *Maatschappij tot Nut van't algemeen* (4) qui

(1) *Gdsvr*, t. III, p. 192.

(2) l. c.

(3) *Bijdragen*, t. I, p. 133.

(4) Fondée en 1785. Voir *Catholijke Nederlandsche Stemmen*, t. III, p. 33, s.

voulait une soi-disant religion au-dessus de tout différend religieux et que *Le Sage* appelait : *La Société anti-catholique Tot Nut van't Algemeen* (1). »

« Roomsch-Catholÿke Bibliotheek ».

Bien que le *Gdsvr* fournît annuellement plus de 800 pages à ses lecteurs et que *Le Sage* eût dans cette volumineuse littérature la part du lion, celui-ci ne s'en est jamais contenté et a toujours publié, à côté de son périodique principal, d'autres périodiques encore. C'est ainsi qu'il commença en 1821 et continua jusqu'en 1826 inclusivement la *Roomsch-Catholÿke Bibliotheek voor het Koninkrijk der Nederlanden*, dont il détermine ainsi le but dans l'avant-propos du premier volume. « Depuis longtemps, beaucoup d'entre nos coreligionnaires désiraient un périodique catholique critique qui, n'étant consacré qu'à la religion et ne critiquant donc que des ouvrages religieux ou relatifs à la religion, soit en même temps le censeur des censeurs protestants calomniateurs... En critiquant les livres et les périodiques nous traiterons les modestes avec modestie et ceux qui calomnient de propos délibéré avec un juste mépris... Nous ne nous occuperons aucunement de choses politiques que pour autant qu'elles ont rapport à la doctrine et aux droits de l'Eglise catholique. Nous conseillerons toujours la soumission évangélique à toutes les lois qui ne sont pas contraires aux commandements de Dieu, et même quand ce serait le cas nous en parlerons respectueusement et nous nous garderons soigneusement de toute offense personnelle de ceux qui sont constitués en dignité. Nous défendrons toujours avec franchise la cause de notre sainte religion sans jamais perdre de vue le respect que nous devons au Gouvernement ;

(1) Voir *Gdsvr*, t. XIV, p. 184.

nous combattrons sans cesse tous les principes séditieux, parce qu'ils sont défendus par la religion catholique... Dans les *Mélanges* nous essaierons de contribuer au progrès des bonnes mœurs, sans lesquelles le mot « Religion » n'est qu'un vain mot » (1).

Au rebours de ce que nous avons fait remarquer pour le *Gdsvr*, la *Bibliothèque* restera purement religieuse et ne sortira pas du cadre que *Le Sage* lui avait tracé en la fondant. C'est qu'elle cessa en 1826 et que ce n'est qu'après cette date que *Le Sage* sentit le besoin de se mêler à la politique de son pays. Ce besoin est peut-être même précisément la cause de sa disparition. Se sentant, d'un côté, lié par la promesse faite à ses lecteurs, tant du *Gdsvr* que de la *Bibliothèque* de ne pas se mêler de politique, mais de l'autre, sentant impérieusement la nécessité de combattre les pouvoirs publics qui attentaient de plus en plus aux droits et aux libertés des catholiques, il dut croire que le seul moyen de reconquérir son entière liberté était de supprimer la *Bibliothèque* et de la remplacer par un autre périodique qui ne le liât en rien et dont le nom à lui seul impliquât déjà un programme de lutte sur le terrain religieux.

Quoi qu'il en soit, la même année 1826 qui vit la disparition de la *Bibliothèque*, vit aussi les premières pages du fier : *De Ultramontaan*. Mais avant que nous nous en occupions, il faut, selon l'ordre chronologique que nous suivons, dire d'abord quelques mots sur le premier journal catholique dans notre pays, qui a paru pendant deux années successives, sous trois noms divers, le *Roomsch Catholÿke Courant* (2 janvier-30 mars 1822); *Nederlandsche Catholÿke Courant* (1 avril-28 décembre); *Noord-Nederlandsche Courant* (1823).

(1) Le but de la Bibliothèque est encore expliqué dans *Gdsvr*, t. VI, p. 275, s. s. Voir aussi t. IX, p. 1, s.

Le « Roomsch Catholÿke Courant » et ses successeurs.

Le Sage en fut le rédacteur.

Mon savant confrère *B. Kruitwagen* énumérant, dans l'article du *Katholiek* cité ci-dessus, les différentes publications dont *Le Sage* fut le rédacteur, ne cite pas le *R. C. Courant* et ses deux successeurs. Cette omission s'explique par le fait que *Le Sage* déclare lui-même — dans le numéro du 6 mars 1822 — ne pas en être le rédacteur. Plus tard pourtant *Kruitwagen* admet que la déclaration, faite par *Le Sage*, ne doit être acceptée que sous la plus grande réserve (1). *Van Vuuren* conclut de même à une très grande influence de *Le Sage* sur la direction du journal et à sa collaboration régulière des plus appréciées (2), et *Witlox* ajoute aux arguments de ces deux savants un autre qui n'est pas moins concluant que les leurs (3). Nous sommes du même avis que ces trois auteurs qui n'ont même pas, croyons-nous, épuisé toute l'argumentation.

D'où vient que le journal qui n'a paru que pendant deux années seulement, ait changé deux fois de nom ?

Le Sage se voit obligé de changer le nom de son journal.

Malgré les observations que *Le Sage* recevait de tous côtés, il résolut de faire paraître le journal sous un nom portant haut la bannière de la cause qu'il allait défendre, avec une enseigne qui apprendrait à tous ce qu'ils auraient pour leur argent. Mais on ne remonte pas le courant, et telle fut l'opposition, tant des protestants que des catholiques eux-mêmes, que trois mois plus tard la rédaction dut changer la moitié du titre et remplacer le mot *Roomsch* par *Nederlandsche*, et, qu'à la fin de l'année elle dut même renoncer au

(1) *De Maasbode*, article : *De oudste Nederlandsche Katholieke Courant*, du 22, 23 et 24 octobre, 1918.

(2) *Het Katholieke Nederland*, article : *De Katholieke Pers*, t. II, p. 255.

(3) Voir Witlox, l. c., p. 98.

mot *Katholiek*, bien qu'il ne sentît pas, comme celui de *Roomsch*, l'ultramontanisme et que dans l'autre camp personne ne trouvât qu'un périodique du nom de *Le Protestant* pût froisser les sentiments de qui que ce fût.

Voici comment la rédaction relate elle-même pourquoi elle a rentré toute enseigne catholique : « Haïssant tout ce qui sent l'hypocrisie ou la tromperie, nous avons voulu, dès le début de ce journal, faire savoir au public ce à quoi on pouvait s'attendre. On fit, il est vrai, beaucoup de difficultés contre ce titre, mais comme le journal était destiné aux catholiques, nous crûmes ne pas pouvoir en choisir de meilleur. Nous comprîmes bien que nous ne réunirions jamais les suffrages des protestants, mais nous ne pouvions pas nous douter que des gens qui se vantent à chaque occasion de tolérance, ne pussent supporter qu'un cafetier catholique, par exemple, offre librement à lire le *Catholÿke Courant* parmi les nombreux journaux dans lesquels il n'est pas rare que la religion catholique soit insultée et ridiculisée. Nous ne pouvions pas nous douter que la crainte de la chère tolérance se soit si profondément enracinée dans les cœurs des catholiques qu'à l'entrée d'un protestant on cacherait vite le journal à enseigne catholique, comme si l'on avait commis un crime. Pauvre progrès ! combien vous évitez la lumière ! Pauvre tolérance, combien vous vous laissez démasquer facilement et combien vous vous montrez dans votre vraie nature ! Or, pour plaire aux tolérants et aux peureux, le titre de *Nederlandsche Catholÿke Courant* ne scandalisera ni n'inquiètera plus personne après le dernier jour de décembre. Ce journal, consacré à la diffusion et à la défense des principes catholiques, portera, dès le premier janvier 1823, le nom de *Noord-Nederlandsche Courant* (1). »

(1) *N. C. Courant*, du 4 décembre.

Malgré ces concessions à l'intolérance des uns et à la trop grande timidité des autres, le *Noord-Nederlandsche Courant* n'a jamais connu qu'une existence languissante, et après avoir traîné sa misérable vie jusqu'à la fin de l'année 1823, il mourut d'une mort prématurée, laissant à la postérité, en dehors d'un petit fonds d'histoire, le brillant témoignage de l'infatigable zèle de *Le Sage* et celui, moins brillant sans doute, de l'apathie de ses coreligionnaires et des prétentions des autres.

« De Ultramontaan ».

En 1826, *Le Sage* fonda un autre périodique qui portait le fier nom de *De Ultramontaan* (L'Ultramontain). Le nom à lui seul était déjà un cri de guerre. Selon *Le Sage*, ce nom a été inventé par d' « ingénieux Français » (1), et est un titre d'honneur. Il désigne « ceux qui, ennemis de toutes les nouveautés schismatiques, n'écoutent pas les bavardages de nos modernes aigles éclairés (= nieuw modisch verlichte bollen), mais restent attachés, avec une piété filiale et une pieuse fidélité, à l'unique siège Apostolique, qui est resté debout, depuis presque dix-huit siècles, au-delà des montagnes « ultra montes » et restera debout jusqu'à la fin du monde. C'est donc à bon droit que nous nous prévalons du noble et beau et sublime nom d'*Ultramontain.* »

Les sous-titres des différents tomes ne sont pas moins significatifs. Celui des trois premiers est *Tijdschrift voor Dompers en Ignorantijnen* (Périodique pour les obscurantistes et les ignorantins), celui du tome IV : *Catholijk Tijdschrift tot bevordering van ware verlichting* (Périodique pour contribuer au vrai progrès) ; celui enfin du cinquième

(1) *Ultramontaan*, t. I, p. 3.

et dernier volume : *Godsdienstig, Geschied-en Letterkundig Tijdschrift* (Périodique religieux, historique et littéraire).

Le but principal du périodique était : « la réfutation des opinions schismatiques qui ont, depuis plus d'un siècle, attristé, ébranlé et déchiré l'Eglise et inquiété les Etats » (1). C'est pourquoi il combattait incessamment le « Collège philosophique » de Louvain, le « placet royal », le jansénisme, le libéralisme et le joséphisme et qu'il s'érigeait en ennemi déclaré des églises prétendues « nationales » (2), où qu'elles se trouvassent. C'est pour cette raison aussi que lors de la conclusion du concordat entre le Pape *Léon XII* et le Roi *Guillaume I*[er], en 1827, la rédaction crut devoir changer le nom d'*Ultramontain* en celui de *Vriend van Kerk en Vaderland* (L'ami de l'Eglise et de la Patrie). » Après cette heureuse convention il nous a semblé qu'il n'y avait pas de meilleur nom pour l'*Ultramontain* que celui de « L'Ami de l'Eglise et de la Patrie »... puisque celui qui essaie d'apaiser les discordes religieuses ou d'en arrêter, au moins, le progrès, de contribuer à la concorde entre la souveraineté spirituelle et la souveraineté temporelle et d'affirmer ainsi la paix de l'Eglise et le repos de l'Etat, est le vrai ami de l'Eglise et de l'Etat (3).

(1) *Ultramontaan*, article : *De Vriend van Kerk en Vaderland*, t. II, p. 535-540.

(2) Voir les différents volumes passim et surtout t. V, p. 482, article : *Afscheidsgroet van den Ultramontaan aan zijn Lezers.*

(3) Bien que le *Gdsvr.* aussi affirme que « par suite de la convention désirée entre le Saint-Siège et notre Gourvernement, le nom d'*Ultramontain* peut être considéré comme moins convenable », et qu'il annonce le même changement de nom — t. XIX, p. 244 — il n'en est jamais rien venu. Est-ce que le projet du changement a été fait, sans que *Le Sage* en sût rien ? Quand la nouvelle de la conclusion du concordat se répandit — octobre-novembre 1827 — il était en prison, et dans le *Gdsvr*, t. XX, p. 125, il prétend absolument ignorer la teneur des articles du numéro de décembre 1827. Or, l'article où fut annoncé le changement de nom, se trouve dans le numéro de novembre 1827, de l'*Ultramontain.* Quand, plus tard, dans un dernier acticle, *Le Sage* annoncera un nouveau changement de nom,

« De Morgenstar ; De Morgenstar der Toekomst ».

(*L'Etoile du matin ; L'Etoile du matin de l'avenir.*)

Pourquoi Le Sage les fonda.

A la fin de l'année 1830, à l'époque où *Lamennais* et les siens venaient de fonder leur journal *L'Avenir*, où ils lançaient leurs idées neuves et hardies, *Le Sage* crut qu'à côté du *Gdsvr*, un autre périodique dans lequel il pût donner libre carrière à ses aspirations politiques, rendrait, plus que jamais, d'excellents services (1).

On nous accusera peut-être de mettre trop sur le compte de *Lamennais* ce que faisait *Le Sage*. N'avait-il pas eu, dira-t-on, depuis plusieurs années déjà, d'autres organes, un journal, des brochures, les *Bijdragen tot den Gdsvr*, l'*Ultramontain* à côté du *Gdsvr*, pour être ses porte-parole, et plus tard, après la défection de *Lamennais*, ne fondera-t-il pas les *Catholijke Nederlandsche Stemmen*, où il est relativement peu question de lui ? Comment prouver dès lors qu'en fondant en 1831 *De Morgenstar* il a eu, entre autres, le but de répandre les idées de *Lamennais* et les siens ? Ni dans l'article qui sert de préface à la nouvelle publication, ni dans l'article du *Gdsvr : De Morgenstar* (2), ni dans celui de l'*Ultramontain* où elle est annoncée (3), il n'en souffle mot.

en celui de *Morgenstar*, il ne souffle mot du *Vriend van Kerk en Staat* et c'est l'*Ultramontain* qui prend congé de ses lecteurs, t. V, p. 482-498 : articles *Afscheidsgroet van den Ultramontaan aan zijne Lezers*. D'un autre côté, dans le *Gdsvr*, t. XXII, p. 20, il affirme avoir reproduit le mémoire des évêques français au Roi dans *De Vriend van Kerk en Vaderland*, t. II, p. 406, et le texte du mémoire se trouve, en réalité, à la page citée, dans le tome III de l'*Ultramontain*. Ce qui est certain, c'est que le périodique avait, en tout cas, repris son nom d'*Ultramontain* avant qu'il fût définitivement remplacé par *De Morgenstar*, car on lit dans tome V, p. 424 : « Les raisons que nous avons eues de prendre pour notre périodique le titre de « Ultramontain, et de le reprendre ensuite... ».

(1) Le nouveau périodique est annoncé *Ultramontaan*, t. V, p. 424, s. s.

(2) T. XXV, p. 229, s. s.

(3) T. V, p. 424, s. s.

Tout cela est très vrai et nous serons les derniers à prétendre que *Le Sage* n'aurait pas commencé la publication d'un nouveau périodique, s'il avait été moins porté pour *Lamennais*. Mais ce que nous prétendons c'est qu'en le fondant et en lui donnant le nom de *Morgenstar*, parce que ses yeux voyaient, tout comme *Lamennais*, « à travers les sombres nuages de la tempête menaçante » un meilleur avenir (1); qu'en intitulant le premier article après la préface : *De Toekomst* (L'Avenir), le nom du journal de *Lamennais*, et en y exprimant son espoir en des termes vraiment mennaisiens (2); qu'en remplissant le premier volume, qui se compose de 562 pages, de 372 pages traitant de la France ou ayant une origine française; qu'en empruntant beaucoup plus de la moitié des 556 pages que contient le deuxième volume, à des auteurs ou à des périodiques français ; qu'en changeant, après une année, le nom du périodique en celui de *Morgenstar der Toekomst* (L'Etoile du matin de l'avenir); qu'en empruntant, dans le courant d'une année, 12 articles à *Lamennais* lui-même ou à un de ses collaborateurs (3) ; qu'en consacrant 166 pages au procès intenté à *Lamennais* et à *Lacordaire*, à cause d'un de leurs articles; qu'en insérant sur une étendue de 33 pages, le compte rendu publié par l'*Agence générale*, en un mot, qu'en faisant, dans un périodique hollandais, pour des lecteurs exclusivement néerlandais, tant de cas de la France, de sa situation politique et religieuse, de ses grands hommes, en particulier de *Lamen-*

(1) Article : *De Redactie van de Morgenstar aan het Publiek*, p. 12.

(2) Nous y lisons, par exemple : « Le pur esprit du catholicisme anime de plus en plus le clergé français, ainsi que nous le montrerons de temps en temps dans notre revue mensuelle; et le même esprit commence aussi à exercer ailleurs son influence vivifiante. Bientôt luira partout le jour de la liberté catholique, de la liberté des enfants de Dieu; l'Etoile du matin en étincelle déjà. »

(3) Nous ne parlons ici que de la *Morgenstar;* dans les autres périodiques de *Le Sage* on en trouve encore une longue série d'autres.

nais et de ses principaux collaborateurs, *Le Sage* a fait tout cela en étant foncièrement persuadé que c'était de la France, de la France catholique d'alors et de ses chefs catholiques, nommément de *Lamennais*, que dépendait le salut du monde catholique entier en général et du catholicisme aux Pays-Bas en particulier. Il a trop souvent insinué ou même dit ailleurs que telle était sa pensée, pour ne pas admettre que cette idée a prévalu dans la fondation de la *Morgenstar*, à l'époque où la gloire de Lamennais était à son apogée (1).

« Uitspanningslectuur voor Roomsch-Catholÿken ».

But du périodique.

La *Morgenstar der Toekomst* parut pour la dernière fois au mois de décembre 1835 et fut remplacée par *Uitspanningslectuur voor Roomsch-Catholÿken* (Lecture de divertissement pour les Catholiques), dont le but était « de satisfaire d'une manière innocente, mais profitable et pratique, le goût toujours croissant des jeunes gens »... Les sujets à traiter seraient : l'histoire, les sciences, les arts, des itinéraires, des topographies, des contes, l'histoire naturelle, des anecdotes, etc., etc. (2).

Nous sommes loin, avec ce titre pacifique de *Uitspanningslectuur*, du cri de guerre de « périodique anti-révolûtionnaire », poussé, il y avait quatre ans, par la *Morgenstar der Toekomst* que la nouvelle publication prétendait remplacer. Nous saurons plus tard les raisons de ce revirement qui impliquait, en même temps qu'un changement de nom et de sujets à traiter, le changement aussi de la disposition d'esprit de *Le Sage*.

(1) Dans le tome I de la *Morgenstar*, p. 330, il affirme franchement que le sort de l'Europe dépend de la France.
(2) *Morgenstar der Toekomst*, t. VII, p. 97, s. s.

Il en est de ce périodique comme du *R. C. Courant* et du *Correspondent;* s'il n'en est pas officiellement le rédacteur, c'est sous son impulsion qu'il a été fondé et c'est sous sa direction qu'il est administré et rédigé. « Bien que mes occupations ne me permissent pas de m'occuper beaucoup du nouveau périodique ou de me charger entièrement de la rédaction, celle-ci travaillait sous ma direction, et j'écrivais, pour autant que le temps me le permettait, aux jeunes correspondants et leur faisais les observations que je croyais nécessaires ; cela m'était un agréable délassement dans mon travail soutenu et je me flattais de voir couronner mon but et mes efforts d'un heureux résultat (1). » Mais il se trompa, et bien que le périodique existât peut-être assez longtemps (2), sa vie doit avoir été assez misérable, car quelques années après sa fondation, il dut se plaindre que le but qu'il avait eu en le fondant ne fût « généralement pas compris », surtout pas par ceux « sans la recommandation influente desquels il ne sera jamais réalisable (3). »

« De Correspondent ».

De Correspondent of Kerkelÿk Register (Le Correspondant ou Index ecclésiastique). Juillet 1833-décembre 1834) (4).

Comme pour le *R. C. Courant* et ses successeurs, *Le Sage* se défend d'en être le rédacteur, et nous le croyons sur parole, d'autant plus qu'il donne le nom du vrai rédacteur, son fils adoptif, Josué Witz (5). Mais dans le *Gdsvr*, nous lisons littéralement : « nous avons le plaisir de faire part à nos lec-

(1) *Gdsvr*, t. XXXIX, p. 57 s.
(2) *Kruitwagen* semble en avoir trouvé un exemplaire de l'année 1855. Voir l'art du *Katholiek* cité, p. 144.
(3) *Gdsvr*, t. XXXIX, p. 58.
(4) Voir t. I, préface.
(5) *Gdsvr*, t. XXXI, p. 94.

teurs que *notre projet de fonder* une revue hebdomadaire religieuse... ne s'est pas seulement réalisé, mais a été approuvé des vénérables supérieurs ecclésiastiques à la protection desquels le jeune rédacteur qui la rédige sous notre direction l'a recommandée (1).

La grande part que Le Sage a eue dans sa fondation et sa rédaction.

Le lecteur n'aura qu'à bien lire les mots que nous avons soulignés, pour comprendre la part prépondérante que *Le Sage* doit avoir eue dans la fondation et la direction du périodique.

Et d'autres faits qui prouvent la même chose, ne manquent pas.

Le vraiment « jeune rédacteur » n'avait, à la date de la fondation, que 19 ans (2), et était son fils adoptif ; le périodique parut à *Grave*, à la même adresse que le *Gdsvr* et la *Morgenstar der Toekomst;* quand la copie est trop abondante, la rédaction fait part à ses lecteurs qu'elle renonce à l'insertion de quelques articles, mais qu'elle les fera insérer dans la *Morgenstar der Toekomst* (3); et enfin, dans le dernier numéro, elle annonce la disparition du périodique, mais en annonçant en même temps qu'il sera *remplacé* (4) par les *Catholÿke Nederlandsche Stemmen*, dont *Le Sage* sera le rédacteur incontesté (5).

But du périodique.

Le but du périodique était exclusivement de « communiquer des nouvelles religieuses de l'étranger, surtout relatives aux missions (6) », mais les titres de quelques articles

(1) l. c.

(2) Voir la poésie de *Le Sage : Morgenstar der Toekomst*, t. IV, p. 252 s.; et *Gdsvr*, t. XLII, p. 2.

(3) T. II, p. 87 s. v

(4) C'est nous qui soulignons.

(5) Lire aussi l'article du *Gdsvr*, t. XLII, p. 1-8 : *Le Gdsvr* en 1839, où Le Sage explique comment il en est venu à confier à *Jozuë Witz*, en 1833, le soin provisoire de ses différents périodiques alors existants.

(6) *Gdsvr*, t. XXXI, p. 95.

tels que : *La Bible et l'ordre social* (1); *Nouvelles rêveries du libéralisme* (2); *Sur la lecture de mauvais livres* (3), etc., qui indiquent qu'il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre le mot « nouvelles », marquent en même temps qu'ici encore *Le Sage* est sorti du cadre qu'il s'était d'abord tracé.

« Catholÿke Nederlandsche Stemmen ».

Les *Catholÿke Nederlandsche Stemmen* over Godsdienst, Staatkunde, Geschiedenis en Letterkunde (4) (Voix catholiques néerlandaises sur la religion, la politique, l'histoire et la littérature) remplacèrent le *Correspondent* et parurent pour la première fois en janvier 1835. C'est encore *Le Sage* qui les fonda et les rédigea jusqu'à sa mort. Leur but principal était, d'après l'article du *Correspondent* qui les annonça, « de répondre aux périodiques et aux journaux qui combattent la doctrine de l'Eglise catholique et essaient de contrecarrer son influence salutaire en répandant des principes anti-catholiques et anti-sociaux », mais plus encore que dans le *Gdsvr*, la politique y occupait, surtout depuis 1840, une place prépondérante (5).

Leur but.

Le succès des *C. N. S.* était énorme; pendant des mois il pleuvait des abonnements. La première livraison dut déjà être réimprimée et, à la fin de 1835, toute la première année.

Succès des C. N. S.

(1) T. I, p. 497 s. s.

(2) l. c., p. 500 s. s.

(3) l. c., p. 530 s. s.

(4) Nous écrivons dorénavant : *C. N. S.*

(5) Cfr. ici l'article de *J. Willox : De Katholieke Politiek onder Koning Willem II, Beiaard*, VII[e] année (1922), t. II, p. 48 s. s., où il essaie d'expliquer le fait que depuis l'avènement au trône de *Guillaume II*, la plupart des catholiques croyaient l'action politique inutile.

En 1838, la Congrégation de la Propagation de la Foi demanda à *Le Sage* un exemplaire des trois premières années; il avoue ne plus en avoir qu'un seul de chaque année que, d'ailleurs, il n'hésite pas à envoyer à Rome. Dans la lettre de remerciement que lui envoya *Grégoire XVI*, celui-ci déclare ne pas ignorer « que tant par votre science que par votre respectueuse soumission au Siège apostolique et votre zèle pour la religion, vous avez bien mérité de vos compatriotes catholiques (1) ».

Qu'on ne voie pas — comme on l'a fait — dans la publication, en 1842, du nouveau périodique *De Katholiek*, la preuve que le succès des *N. C. S.* allait alors diminuant et que par conséquent l'influence de Le Sage lui-même avait baissé. Si les intellectuels parmi les catholiques, sur lesquels, d'ailleurs l'influence de *Le Sage* n'avait jamais été aussi grande que sur la masse, désiraient quelque chose de plus distingué que les *Voix* de *Le Sage*, souvent un peu trop bruyantes (2), celles-ci ont survécu trop longtemps à l'apparition du *Katholiek* (3), pour pouvoir admettre que celui-ci ait pu les remplacer auprès de leurs nombreux admirateurs. Du reste, sans la moindre appréhension *Le Sage* envoie à ses lecteurs, avec la dernière livraison de l'année 1841 des *C. N. S.*, le prospectus de son nouveau rival, pour les convaincre que, loin d'être des antagonistes, les deux périodiques aspirent au même but (4). En 1841, encore, il exprime sa reconnaissance pour « les nombreux témoignages d'intérêt et de confiance « qu'il a reçus » *de toutes parts* (5) et, en 1843, quand *De Katholiek* avait déjà fini sa

(1) *C. N. S.*, t. IV, p. 177 s.
(2) Voir le très intéressant article de *J. Willox* : *De Stichting van De Katholiek*, *De Katholiek*, t. CLXV, avril 1924, p. 222, s. s.
(3) Elles cessèrent seulement en 1874.
(4) *C. N. S.*, t. VII, p. 423 s.
(5) *C. N. S.*, t. VII, p. 184.

première année, il annonce que, pour pouvoir satisfaire aux nombreuses demandes, il a fait réimprimer quelques numéros de l'année 1842 et du premier trimestre de l'année 1843, « lesquelles sont donc de nouveau complètes et en vente » (1).

Après le *Gdsvr*, les *C. N. S.* furent le périodique le plus important de *Le Sage*. Il y défendit, sans se lasser, jusqu'au jour même de sa mort, avec un rare talent, les intérêts de la religion et de l'Etat; et telles furent sa courtoisie et sa sincérité dans l'exposition de ses propres idées, et tant il fut chevaleresque en combattant celles de ses adversaires, que ses *Voix* trouvèrent bien des lecteurs même parmi les protestants de toute nuance (2).

L'activité de journaliste de *Le Sage*, son esprit d'entreprise, son zèle à servir l'Eglise et le prochain étaient loin d'être épuisés par le travail énorme exigé par la fondation, l'administration et, en grande partie du moins, la rédaction de tant de périodiques et de journaux.

Brochures de Le Sage.

Le *Elfde Jaarverslag* donne la liste de 31 brochures, livres et lettres ouvertes — et la liste n'est pas complète — qu'il écrivit à partir de 1818. C'est en cette année-là, dix ans après son retour à la Mère-Eglise, qu'il fit ses débuts dans le monde des écrivains par sa brochure : *Excellence de la*

(1) Dans le *Gdsvr* aussi on trouve les preuves que *Le Sage* jouissait peu d'années encore avant la fondation du *Katholiek* de l'estime générale, et que le succès de ses publications n'avait en rien diminué. Dans le tome XXXVI (1836), p. 73, il se réjouit que les *C. N. S.* aillent vraiment aux nues et que la vogue dont elles jouissent, soit « exceptionnelle ». Dans le tome XXXVIII (1837), p. 1-7, il remercie les lecteurs de « l'intérêt toujours croissant » qu'on prend au *Gdsvr*, et dans le tome XLVI (1841), enfin, il exprime sa reconnaissance pour les preuves de l'affection, reçues de presque tout le clergé de notre patrie », p. 1-7.
(2) Cfr., *Elfde Jaarverslag*, p. 99.

doctrine de l'Eglise catholique (1), qui est, par le grand bruit qu'elle fit auprès des protestants, par sa teneur et par la salutaire influence qu'elle n'a sans doute pas manqué d'exercer sur les catholiques qui n'avaient opposé, jusque-là, aux vexations auxquelles ils étaient sujets, qu'un mutisme absolu, laquelle est, disons-nous, sans aucun doute, la plus importante de toutes.

De voortreffelÿk heid van de Leer der Roomsch-Catholÿke Kerk.

Raisons pourquoi il l'a écrite.

La préface où il expose les raisons qu'il a eues de l'écrire et de la publier, nous fait déjà connaître, plus que de longs raisonnements, la sincérité, la profonde humilité, en un mot, la beauté d'âme de son auteur. J'ai voulu l'écrire, y dit-il, d'abord pour répondre à la question, posée souvent par ignorance : « Comment est-il possible qu'un protestant sensé se fasse catholique? puis, pour attester publiquement et solennellement aux catholiques et aux autres, que j'ai embrassé la religion catholique avec une pleine conviction et pour exprimer mes regrets que, pendant un long espace de temps après ma conversion, elle n'a fait que captiver mon esprit, sans que ses saints préceptes et ses sacrements touchassent suffisamment mon cœur, pour régler ma conduite sur elle. La peur des hommes et la crainte de la honte et du mépris, l'avidité de la gloire, l'orgueil, la vanité, la légèreté se disputaient dans mon cœur la priorité sur la religion qui prêche l'humilité et l'abnégation ; la religion vainquit ; et je dois cet hommage public à la vérité, afin que ceux que je puis avoir scandalisés par ma conduite ou mes manquements, ne le reprochent pas à la religion mais à ma faiblesse. Et en levant humblement et plein de confiance mes yeux vers la grâce adjuvante de Dieu, j'ai le sincère propos de ne pas me contenter désormais de confesser notre sainte religion, mais de régler toute ma conduite sur elle. »

(1) A Amsterdam, chez *Geÿsbeek et Cie*, 2e édit., 1816. Le titre hollandais en est : *De voortreffelÿkheid van de Leer der Roomsch-Catholÿke Kerk geschetst door..,*

Le succès de la brochure alla au-delà de toute prévision. *Knuttel* donne une liste de 35 brochures qui parurent pour ou contre elle (1), la plupart contre. Mais la bonne semence était jetée, et il plut à Dieu de la faire germer, croître et porter des fruits. Nombre de protestants rentrèrent dans le sein de l'Eglise, d'autres commencèrent à douter. « Mon cœur fut rempli », écrira-t-il un an plus tard, de la plus grande reconnaissance envers mon Dieu et mon Sauveur, quand je reçus l'autre jour, lors d'un court séjour à Amsterdam, la confirmation d'un bruit qui avait déjà pénétré jusque dans ma calme demeure, à savoir, qu'un nombre important de protestants de cette grande capitale sont rentrés, dans le courant de l'année dernière, dans le sein de la Mère-Eglise apostolique ; que plusieurs autres qui désirent en faire autant, sont, en effet, instruits dans la doctrine de l'Eglise catholique... ; et enfin que plusieurs autres, doutant des fondements mal établis du protestantisme, manquant en lui-même de toute autorité, cherchent la lumière et la certitude qu'ils ne trouveront que dans l'Eglise catholique » (2).

La propagation de bons livres.

Malgré ces efforts personnels, tout laborieux qu'ils étaient, *Le Sage* comprit qu'ils ne suffiraient pas, à eux seuls, à pourvoir le marché de bons livres catholiques et à contrebalancer l'énorme quantité de livres non-catholiques, très souvent même anti-catholiques qui sortaient surtout de la fameuse « Société biblique », une institution protestante, et de la Société : *Maatschappÿ tot nut van 't Algemeen.* Il fallait mettre des obstacles à ce flot qui menaçait d'inonder

(1) Voir *Knuttel*, l. c. n., 24.402-24.435.

(2) Brochure : *Raadgeving aan twÿfelende Protestanten.* (Conseil aux protestants hésitants). Amsterdam, 1817.

le champ catholique ; il fallait fournir aux catholiques le moyen de s'enrichir l'esprit par la lecture, sans qu'ils encourussent en même temps le danger de perdre leur foi et leur âme.

Fondation d'écoles libres.

Ce qu'il comprit encore, c'est que celui qui tient l'enfant tient l'avenir et que, si l'enfant sera un jour, en majeure partie, ce que l'école l'aura fait, il fallait que les catholiques eussent le droit de fonder — par leurs propres moyens, bien entendu ; l'égalité financière devait se faire attendre un siècle encore — des écoles libres où ils ne soient pas obligés d'écouter, en matière religieuse aussi, des maîtres presque exclusivement protestants dont *l'enseignement chrétien*, prescrit par la loi, pouvait aller du plus rigoureux calvinisme jusqu'au plus élastique socinianisme, pouvait souscrire à toutes les « confessions » chrétiennes, excepté à celle du catholicisme.

L'Ecole libre, confessionnelle, catholique, aucune idée n'a plus hanté l'esprit de *Le Sage*, aucun désir n'a plus rempli son cœur. Il n'a pas vu la réalisation de ses vœux, mais sa plus grande gloire restera, à tout jamais, de les avoir rendus réalisables, ayant osé commencer, au milieu de l'indolence générale des siens et malgré la huée non moins générale et l'opposition furieuse des autres, la lutte, la lutte gigantesque, pour la possession de l'âme de l'enfant catholique.

Union de tous les catholiques.

A côté de ce double but : la propagation de bons livres et la fondation d'écoles libres, il aspira encore, pendant toute sa longue carrière de journaliste, à un troisième but : l'union étroite de tous les catholiques — avant 1830 de ceux du Sud avec ceux du Nord aussi, — le rassemblement de toutes les forces dans un seul point central.

C'est ainsi qu'il écrivit, en 1840 : « Qu'est-ce que les catholiques ont fait ? Rien, que nous sachions... Quelle est la cause de cette inaction ? La partie catholique de la Nation

dort-elle encore ? Ne sent-elle pas toute l'importance des temps actuels ?... Quelle est donc la cause d'une inertie dont tout le monde se plaint ? C'est le manque de la seule chose qui permette d'agir efficacement et qu'on trouve partout ailleurs : l'association, la collaboration. C'est ce sur quoi nous avons toujours insisté et par quoi nos frères dans les autres pays font tant de bien (1). »

C'est pour cette raison aussi que, toutes les fois qu'une association, soit religieuse, soit politique est fondée ailleurs, il saisit l'occasion de la recommander auprès des catholiques néerlandais (2) ; qu'il essaie de faciliter l'échange des idées en ouvrant dans ses bureaux la souscription à des périodiques français et allemands (3); qu'il a, plus d'une fois, chaudement plaidé en faveur d'un périodique néerlandais rédigé en français, afin que la situation des catholiques de notre pays soit connue ailleurs (4), et qu'enfin il entre en correspondance avec des rédactions et des associations étrangères « pour leur emprunter ce qu'elles ont de bon et d'utile » (5).

« Roomsch-Catholÿke Maatschappÿ ».

C'est pour atteindre son triple but, enfin, qu'il fonda, en 1820, la *Roomsch-Catholÿke Maatschappÿ, ter bevordering van godsdienstige wetenschap en goede zeden voor het Koningrÿk der Nederlanden* (Société catholique pour favoriser la science religieuse et les bonnes mœurs dans le royaume des Pays-Bas) (6).

Son but.

Là où, dans le *Gdsvr*, il fait part à ses lecteurs de la fondation de la nouvelle Société, il ne mentionne qu'un seul

(1) *Gdsvr*, t. XLIV, p. 231-238.
(2) Voir *Sicking*, l. c. p. 29, et *Gdsvr*, t. XXXVII, p. 292.
(3) *Gdsvr*, t. XXVIII, p. 120.
(4) *Gdsvr*, t. XXXVI, p. 209 et 287, et *De Morgenstar*, t. II, p. 324.
(5) *Gdsvr*, t. VII, p. 193 s.s.; XXXI, p. 93 s.s.
(6) L'idée de cette fondation fut conçue par l'archiprêtre G. Van Nooy. Voir *Gdsvr*, t. XI, p. 160, et *Witlox*, l. c. p. 100 s.

but : « favoriser la propagation d'ouvrages utiles, qui, à la portée de toutes les intelligences, seront aptes, par la justesse des idées et la simplicité du style, à traiter des sujets qui puissent avoir la plus grande influence sur le progrès du peuple, inspirer l'amour de la religion, l'obéissance à la Sainte Eglise, la fidélité au Roi, la soumission aux lois et le respect des bonnes mœurs » (1). Mais il ressort de sa correspondance particulière que les deux autres buts ont de même été poursuivis. Le 26 juillet 1821, il écrit à *V. Gils* : « En fondant notre Société, mon intention ne fut pas exclusivement la propagation de livres utiles, mais elle fut aussi de favoriser d'autres bonnes œuvres et surtout de faire tout le possible pour pouvoir fonder des écoles catholiques paroissiales » (2). Et, au mois de septembre de la même année, il écrit au *comte Robiano de Borsbeek* : « L'union plus étroite des catholiques des deux parties du Royaume fut un des plans fondamentaux de notre Société » (3).

Dissolution par le gouvernement.

Sous l'accusation d'avoir pour but de troubler l'ordre et la sûreté, de causer la discorde, des querelles et la méfiance entre les citoyens, la « Société catholique » fut dissoute, en août 1823, par le Gouvernement qui fit, en même temps, savoir aux membres du Comité que, s'ils s'avisaient d'agir contre les prescriptions de l'arrêté, ils seraient livrés à la justice.

Toute l'accusation n'était qu'un prétexte. Le Roi *Guillaume Ier* n'a jamais eu de sujet plus soumis que *Le Sage*, surtout à cette époque-là; et bien que sa vie fût une vie de lutte et que ses adversaires ne le ménageassent en rien, loin de fomenter la discorde, sa devise fut toujours : la charité

(1) *Gdsvr*, t. VI, p. 96.

(2) ALLARD : *Antonius van Gils*, p. 267 s.s. Cit. : *Elfde Jaarverslag*, p. 69.

(3) WITLOX : *De Katholieke Staatspartij*, t. I, p. 102. Voir aussi l. c., p. 105.

au-dessus de tout, et quelque drus que tombassent ses coups, il ne frappait jamais qu'après avoir été attaqué. Le vrai motif du gouvernement ne fut que sa peur, que tout le Nord protestant partageait avec lui, de toute activité des catholiques. La Belgique les rendait nerveux, et aussitôt que les « Papistes » bougeaient, on parlait d'agitation et de troubles.

Le coup fut cruel pour *Le Sage*. Mais il n'était pas homme à rester les bras croisés, et dans le même article du *Gdsvr* où il fait part à ses lecteurs de la suppression de la *Société* (1) et où il déclare « se soumettre respectueusement à l'arrêté royal » (2), il annonce qu'étant d'avis que dans un pays où la liberté de la presse, de la pensée et de la parole est consacrée par la loi fondamentale, la diffusion de bons livres ne doit pas cesser, celle-ci « sera continuée dans une entreprise particulière de la même manière dont elle avait été commencée par la société catholique supprimée. » On pourra donc souscrire à « différents ouvrages et brochures propres au progrès des connaissances religieuses et des bonnes mœurs, en français et en hollandais, sous le titre de *Godsdienstige en Zedekundige Mengelingen, bijeenverzameld door J. G. Le Sage Ten Broek*, et pour la partie française, sous le titre de *Mélanges religieux et moraux, recueillis par... etc.* Il devait paraître annuellement au moins douze ouvrages, parmi lesquels se trouveraient les continuations de ceux commencés par la société supprimée (3).

« Godsdienstige en Zedekundige Mengelingen. »

Pour ce qui est des ouvrages français, il n'en a jamais paru aucun. Dans un prospectus, joint au dernier numéro du tome XIII du *Gdsvr*, il fait part à ses lecteurs d'y avoir

(1) Voir *Gdsvr*, t. XI, p. 160, s.s.

(2) l. c., p. 162. Voir aussi *R. C. Bibliotheek*, t. IV, p. 103, s.s.

(3) L'annonce se trouve aussi dans le *Noord-Nederlandsche Courant*, du 4 oct.

renoncé. Les *Mengelingen* ont paru jusqu'en 1828 et cessèrent faute d'intérêt chez le public, pensons-nous. Car en 1825 déjà il se plaint en ces termes : « Nous avions espéré... que le but de ces *Mengelingen* aurait eu beaucoup plus de succès. Nous nous étions flattés de la pensée que le nombre de ceux qui sont prêts à sacrifier quelque chose pour la diffusion de livres utiles et à être ainsi utiles aux autres, aurait été beaucoup plus important. Nous avons déjà parlé plus d'une fois de cet esprit de spéculation qui a empêché tant de bien et en empêche encore. Pour que nous puissions continuer la publication des *Mengelingen*, avec fruit du moins, et publier d'importants ouvrages, il faut qu'il reste un certain nombre d'abonnés. Plus ce nombre est grand, plus les ouvrages à publier peuvent être nombreux et volumineux. C'est ce que nous avons déjà souvent dit et recommandé à nos compatriotes, mais, hélas, avec peu de succès... » (1).

Projets de Le Sage.

A côté de ce travail énorme accompli, combien de projets n'a-t-il pas nourris ! Il a voulu fonder, à côté de la *R. C. Maatschappij ter bevordering van godsdienstige wetenschap en goede zeden*, *la Catholijke Maatschappij ter bevordering eener godsdienstige opvoeding der catholijke jonkheid* (2), (Société catholique pour favoriser l'éducation religieuse de la jeunesse catholique); après l'échec de son premier journal, loin de se sentir découragé, il a fait des efforts pour en fonder un autre (3); il a sérieusement proposé aux protestants de collaborer avec les catholiques à un périodique catholico-protestant (4); il a formé le projet d'ériger des écoles paroissiales (1) et enfin il affirme, en 1832, avoir eu l'intention de fonder un périodique français et de toujours considérer ce projet comme un point de son programme à réaliser (2).

(1) *R. C. Bibliotheek voor het Koningrijk der Nederlanden*, t. V, p. 225.

(2) ALLARD, S. J. *Antonius van Gils*, p. 267 s.s. ; cit. *Elfde Jaarverslag*, p. 67.

(3) *Gdsvr*, t. XXVIII, p. 278.

(4) Voir : *De Ultramontaan*, t. II, p. 85. *Lamennais* avait proposé, en 1819 déjà, aux différentes communions chrétiennes de se réunir toutes dans le sein de la commune Mère-Eglise. Voir son article : *De la réunion des différentes communions chrétiennes. Œuvres complètes*, t. VII, p. 41 s. s.

Union mondiale dont « L'Avenir » serait le centre.

Mais le projet le plus vaste qu'il ait conçu, fut une union catholique vraiment mondiale, dont *L'Avenir* serait le centre.

Le Sage n'en parle dans aucun de ses périodiques, — ce qui ne doit pas nous étonner, la proposition ne regardant, après tout, que les rédacteurs — mais nous le trouvons mentionné, en toutes lettres, dans *L'Avenir* lui-même qui en fut heureux et qui promit « d'en hâter la réalisation aussi complètement que possible ». Voici la pièce précieuse, caractéristique preuve du zèle ardent, de l'infatigable énergie de *Le Sage* autant que de sa prédilection pour *L'Avenir* et des espérances qu'il avait fondées sur lui.

« Nous venons de recevoir la proposition suivante :

Le rédacteur du journal catholique hollandais de *Ultramontaan* à MM. les rédacteurs de tous les journaux vraiment catholiques, qui s'impriment dans les différents pays de l'Europe.

L'Eglise catholique, après un asservissement de trois siècles, voit enfin briller l'aurore de la liberté, d'où datera son triomphe universel sur le despotisme et l'erreur. Dans ce moment, où de nombreux écrivains, animés du véritable esprit du catholicisme, consacrent leurs travaux à la défense de ses droits imprescriptibles, une correspondance entre tous les défendeurs de l'indépendance catholique serait d'une haute importance. On pourrait, je crois, l'établir par le moyen des journaux, de la manière suivante :

(1) *Gdsvr*, t. VI, p. 89 s. s.

(2) l. c., t. XXIX, p. 334.

1. Le journal français *L'Avenir* serait le centre de la correspondance.

2. Les rédacteurs de tous les journaux catholiques adresseraient incessamment et régulièrement leurs feuilles à la rédaction de *L'Avenir*, en indiquant leurs nom, lieux de domicile, etc., etc.

3. *L'Avenir* publierait successivement la liste des journaux qui lui seraient adressés, avec les noms de leurs rédacteurs.

4. Aussitôt après cette publication, chaque éditeur adresserait son journal à tous les rédacteurs nommés dans *L'Avenir*. On connaîtrait mieux ainsi l'esprit et les opinions des différents pays, et l'on pourrait coopérer, avec plus d'ensemble, au triomphe de la liberté catholique. »

Nous nous empressons de publier la proposition de l'*Ultramontain*, et nous promettons, pour notre part, d'en hâter la réalisation aussi complètement que possible (1) ».

Si ce projet, comme les autres dont nous venons de parler, ne fut pas réalisé, la faute n'en fut pas, ici pas plus qu'ailleurs, à *Le Sage*. Un an après sa proposition à *L'Avenir* ce journal avait déjà cessé de paraître, et pour tous ses autres projets ce fut le manque d'intérêt et de collaboration de ses coreligionnaires — et pour le périodique catholico-protestant des protestants aussi — qui les fit tous échouer.

Mort de Le Sage.

L'intrépide héros mourut d'une mort digne de sa vie si sainte et si remplie. « Il ne succomba pas sur un lit de douleur, par suite de ses forces diminuant peu à peu... ; non il périt sur le champ de bataille, au milieu du combat, il tomba, pour ainsi dire, les armes au poing.

Mon corps vieillit bien, mais mon esprit et mon cœur sont encore jeunes, dit souvent le courageux lutteur aux

(1) Numéro du 18 nov. 1830.

amis dévoués qui venaient lui serrer la main et lui conseillaient, à la vue des cheveux blancs qui encadraient son vénérable front, de se reposer davantage de son lourd travail... » (1).

Frappé d'une attaque d'apoplexie il tomba de l'escalier de sa maison et mourut, le 11 juillet 1847, à sept heures moins le quart de l'après-midi, après avoir été muni des derniers sacrements. Le matin, il avait communié, comme de coutume, et assisté à deux messes.

Ce ne furent pas que les journaux et les périodiques catholiques des Pays-Bas qui rendirent hommage à sa mémoire, mais ceux aussi du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Angleterre et même de l'Amérique du Nord. Des évêques et des prélats le recommandèrent aux prières de leurs fidèles et à Cologne et à Munster on chanta, dans les églises cathédrales, des messes solennelles de *Requiem* pour le repos de son âme (2). A Rome aussi, la nouvelle de sa mort fut reçue avec tristesse et les nombreux amis qu'il y comptait la considéraient comme une perte irréparable (3).

Deuil général.

Le *Schweizerische Kirchenzeitung* à Lucerne l'appela un « vénérable champion pour les droits de l'Eglise. Il fut le premier qui eût le courage d'élever la voix pour les droits des catholiques néerlandais, opprimés depuis 300 ans, et il mérite de plein droit, d'être nommé le père de la presse néerlandaise... » (4).

Le *Journal de Bruxelles* dit que ce fut *Le Sage* qui osa le mieux élever la voix en faveur de l'Eglise opprimée et des

(1) *Gdsvr*, t. LIX, Art. : *Le Sage is niet meer*, p. 57 s. s.
Voir : *Elfde Jaarverslag*, p. 112.
(3) l. c., p. 116.
(4) l. c., p. 114.

droits méprisés des catholiques néerlandais et que, pendant trente années, il s'acquitta de sa lourde tâche avec un talent et une persévérance qui le rangent parmi les plus courageux défenseurs de la foi catholique (1).

Le périodique catholique existant alors, en dehors des siens propres, *De Katholiek* et les deux journaux catholiques : *De Noord-Brabander* et *De Tijd*, furent aussi unanimes à louer son zèle, son courage, sa grandeur d'âme et d'esprit et à témoigner des services immortels qu'il avait rendus à la cause du catholicisme néerlandais (2).

(1) l. c., p. 116.

(2) *De Katholiek*, t. XII, art. : *Le Sage Ten Broek*, p. 1 s. s.; *De Tijd*, du 15 juillet, 1847 ; *Noord-Brabander*, du 15 juillet, 1847. Voir encore : *Menschen en Boeken*, de Schaepman, t. V, p. 6; *C. N. S.*, du 17 juillet, 1847 ; *Gdsvr*, t. LIX, p. 57 s. s., 65 s. s., 68 s. s.

C. — INFLUENCE MATÉRIELLE DE LAMENNAIS SUR LE SAGE

Depuis le jour où le journaliste néerlandais fit la connaissance de l'écrivain français, aucun des articles ni des ouvrages que celui-ci publiait ne lui échappa, et ceux même qui avaient paru avant et qui avaient, à leur apparition, peu attiré l'attention, furent, plus tard, estimés être assez intéressants pour remplir, soit dans leur entier, soit par des extraits, soit par des comptes rendus, les pages de ses différents périodiques.

Compte rendu de l'« Essai » et éloge du livre.

Le premier tome de l'*Essai* avait paru à la fin de 1817 ; dans une des premières livraisons du *Gdsvr* — qui fit, comme l'on sait, son entrée dans le monde des périodiques au mois de juillet 1818. — *Le Sage* en donne sur une étendue de plus de vingt pages (p. 142-168), le compte rendu, en fait une analyse et le recommande chaleureusement à ses lecteurs (1).

Quelques pages plus loin, on trouve dans un petit avis l'éloge enthousiaste du livre (2).

Traductions de « l'Essai ».

Le tome II du *Gdsvr* ne donne, par rapport à *Lamennais*, qu'un petit avis qui, d'ailleurs, ne manque pas d'intérêt. Il dit que quatre traductions de l'*Essai* ont déjà paru : en anglais, en allemand, en hollandais et en italien et fait de

(1) Il est à remarquer que le nom de *Lamennais* n'est nulle part mentionné. C'est que ce nom ne disait encore rien aux lecteurs du *Gdsvr*, et n'était nullement une recommandation pour le livre. L'œuvre a dû donner de la célébrité au nom, avant que le nom seul suffit pour rendre l'œuvre célèbre.

(2) P. 176.

nouveau l'éloge de l'ouvrage. Il ajoute encore ce détail que le mauvais état de santé et les multiples occupations de l'auteur l'avaient contraint d'interrompre son travail, mais qu'il l'a heureusement repris (1).

Articles de Lamennais.

Le tome III donne un article de *Lamennais*, dont le titre français était : *Réponse à une lettre contre l'article précédent* (2), mais que *Le Sage* intitule : *Iets over de Bijbelgenootschappen* (Quelques mots sur les sociétés bibliques). C'est que *Le Sage* pouvait difficilement parler d'une « réponse », sans avoir préalablement donné l'article qui l'avait provoquée. Il ne donnera la traduction de ce dernier article que dans le tome VI, en ajoutant dans une note au bas de la page que ce fut cet article qui donna lieu à toute la discussion, sans pourtant expliquer pourquoi il suivait cet ordre, chronologiquement si peu coutumier.

Pages 159 s.s. on trouve encore la traduction d'un autre article de *Lamennais : Sur un ouvrage intitulé : Exposition de la doctrine de Leibnitz sur la religion*, suivie de pensées extraites des ouvrages du même auteur, par *M. Emery*, ancien Supérieur-Général de Saint-Sulpice (3), et pages 195 s., d'un troisième enfin : *Des Missions*, qui venait de paraître (1819), faisant l'éloge des missions qu'on prêchait alors partout en France et les défendant contre les attaques de ceux qui demandaient leur suppression (4).

Défense de Lamennais.

Le tome IV ne parle de *Lamennais* qu'en passant, dans un article : *Protestantsche Annalen*, traduit de *l'Ami de la*

(1) P. 265.

(2) P. 53-72. L'article français se trouve dans les *Œuvres complètes*, t. VI, p. 281 s. s., et fut la réponse de *Lamennais* à une attaque dirigée contre lui dans le *Moniteur* du 20 avril 1819. Cette attaque était, à son tour, la réponse à un autre article de *Lamennais* : *Des sociétés bibliques*, qu'il avait déjà publié en 1816. Cet article est dans les *Œuvres complètes*, t. VI, p. 275 s. s.

(3) *Œuvres complètes*, t. VI, p. 395 s. s.

(4) l. c., p. 266.

Religion et du Roi (1). *Lamennais* y est défendu contre le fameux *Coquerel* qui l'avait attaqué à cause de son article sur les *Sociétés bibliques*, et y est nommé « le célèbre auteur ».

Deux articles de Lamennais.

Le tome V ne contient rien qui regarde directement *Lamennais*. L'année 1820 du *Gdsvr* est donc très sobre dans les emprunts à l'écrivain français, mais le silence de *Le Sage* sur lui n'est pas absolu, car c'est ici qu'il faut placer les *Bijdragen van den Godsdienstvriend*, qui s'ouvrirent par la traduction d'un de ses articles : *De la réunion des différentes communions chrétiennes* (2), suivi de près d'un autre : *Sur les causes de la haine qu'inspire à certains hommes la Religion catholique* (3).

Article de Lamennais.

Le tome VI du *Gdsvr* donne, p. 201 s.s. la traduction de l'article *Des sociétés bibliques* dont nous venons de parler (p. 150, note), et fait mention, dans une note, p. 73, de l'ouvrage qu'on ne saurait jamais assez recommander : *Essai*, etc...

Article de Lamennais.

Le tome VII donne, p. 89 s.s., un article : *Over het regt van het Gouvernement aangaande de opvoeding* qui est la traduction d'un article de *Lamennais* dans *Le Conservateur* de 1817 : *Du droit du gouvernement sur l'éducation*. *Le Sage* ajoute : traduit du français, mais ne fait aucune mention du nom de l'auteur (4).

(1) P. 59 s. s.

(2) Ecrit en 1919. Dans *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 41 s. s.

(3) P. 111 s. s. Dans *Œuvres complètes*, l. c., p. 172 s. s. Ecrit en 1820.

(4) Une traduction a aussi paru en brochure, chez Schickhoff, à Utrecht, 1826, 2e édit. Cette brochure n'est pas de la main de Le Sage, car il y est dit dans l'avant-propos : « Cet article me tomba l'autre jour entre les mains », tandis que la traduction de Le Sage avait paru cinq ans auparavant déjà dans le *Gdsvr*.

Dans les tomes VIII, IX, X et XI (1822 et 1823) le nom même de *Lamennais* n'est pas mentionné, ce qui pourrait faire croire que nous nous sommes trompé en disant que depuis l'*Essai*, *Le Sage* a commencé à s'intéresser à lui. Mais ce n'est qu'en apparence. Car à côté du *Gdsvr*, *Le Sage* avait un autre organe par lequel il pouvait faire entendre sa voix : le *Roomsch-Catholÿke Courant* avec ses deux successeurs, qui durèrent exactement le temps que parurent les tomes du *Gdsvr* qui se taisaient complètement sur *Lamennais*.

Tome II de l'« Essai »; la « Défense ».

C'est dans ces journaux qu'il faut chercher, pour expliquer le silence, sans cela inexplicable, de *Le Sage* sur un événement littéraire et religieux de la plus haute importance : la publication du tome II de l'*Essai* (en 1820), suivie de près (en 1821) de la *Défense* et dont la quatrième édition corrigée parut déjà vers la fin de la même année.

Nous avons dit ailleurs combien le tome II de l'*Essai* avait déçu l'attente générale. Rien n'y rappelait ni pour le fond ni pour la forme l'orageuse beauté du premier; la déception après le tome II fut aussi grande qu'avait été le ravissement après le tome I. *Le Sage* qui avait été heureux d'annoncer à ses lecteurs le meilleur état de santé de *Lamennais* (1) parce que le rétablissement de ses forces allait le mettre en état de reprendre son travail, doit avoir été bien déçu lui aussi. Le notaire qu'il était ne s'y connaissait pas trop aux questions ardues et, pour ceux du moins qui ne sont pas philosophes, disons sèches, de la philosophie. Il s'était sans doute procuré le livre, mais sans doute aussi il n'y avait rien compris. C'est pourquoi il attendra qu'il puisse en appeler à l'opinion des experts, avant de faire l'éloge du livre et jusque-là il se contentera d'insérer

(1) *Gdsvr*, t. II, p. 265.

dans son journal l'annonce de la traduction hollandaise. A la date du 9 mars 1822 nous lisons dans la liste des livres à vendre chez *J.-W. van Leeuwen*, Leyden : *Proeve over de onverschilligheid in den Godsdienst*, 3e Deel, pr. fl. 3 : 12. Ce fut tout. Mais quelques mois plus tard, le 27 juillet, on lit dans le *Nederlandsche Catholÿke Courant*, sous *Mengelwerk* (Mélanges), un long article : *De l'ouvrage de M. de La Mennais*, traitant de la traduction italienne de la *Défense*, qui avait obtenu l'approbation de trois théologiens et même celle du Magister sacri Palatii. Maintenant *Le Sage* ne se croit plus obligé à aucune réserve et le livre et l'auteur sont chaudement loués.

Annonce du tome II.

Eloge de la « Défense ».

Le 20 mars, le *Roomsch Catholÿke Courant* avait déjà donné la traduction d'un article de *Lamennais : De l'orgueil dans notre siècle* que celui-ci avait écrit en 1820 (1); et le 22 juin, dans le compte rendu d'un livre français : *De la Religion chrétienne dans ses rapports avec l'Etat, les familles et les individus*, *Lamennais* y est mentionné comme un de ceux dont les ouvrages « ont fortement vengé sur la frénésie d'entreprises impies, l'honneur de la presse française, de même que celui des mœurs et de la religion ».

Article de Lamennais.

Le 18 décembre, on trouve dans le même journal le résumé et quelques extraits d'un article : *De la Sainte Alliance* (2), que *Lamennais* avait écrit, en 1822, dans *Le Drapeau blanc*. Le 18 janvier parurent dans le *Noord-Nederlandsche Courant* de nouveau le résumé et des extraits d'un article de *Lamennais : De l'Espagne*, écrit en 1820 et le 25 du même mois une longue citation prise dans un autre article : *Influence des doctrines philosophiques sur la société*, qui

Extraits et résumés d'articles de Lamennais.

(1) Dans *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 242 s. s.
(2) *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 265.

datait de 1815 déjà (1). Enfin, dans un article : « *Vraie et fausse politique* du 1er février, nous trouvons *Lamennais* mentionné comme le grand champion contre les libéraux.

Le « Mémorial catholique ».

Entre temps, le *Gdsvr* continue et dans le tome XII qui parut pendant le premier semestre de 1824, la souscription est ouverte, chez les Frères *van Langenhuysen*, en faveur d'un « nouveau périodique français ayant pour titre : *Le Mémorial catholique*, avec cette recommandation : « Publié sous la direction du célèbre *Abbé F. De La Mennais* ». Suit la table des matières de la première livraison parmi lesquelles « Lettre de M. l'Abbé de La Mennais » (2).

Brochure de Lamennais.

La livraison du mois suivant celui où l'annonce fut faite, contient déjà, p. 329 s.s., la traduction d'un article du *Mémorial : Des sociétés secrètes*, qui est continuée dans les numéros de juillet, d'août et de septembre du *tome XIII*. Ce même tome donne p. 137 s.s., la traduction d'une brochure de *Lamennais : Défense de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève, à l'occasion d'un écrit intitulé : Histoire véritable des Momiers* (3). La brochure contre laquelle elle était dirigée était de même de la main de *Lamennais*, mais toutes les deux étaient sans signature. Dans la prétendue réponse l'auteur fait semblant d'être membre de la *Vénérable Compagnie* et de vouloir la défendre, mais la justification qu'il met dans la bouche du soi-disant porte-parole de la Compagnie, en est, en réalité, la plus sévère condamnation. Bien que *Le Sage* se doute d'une

(1) l. c., t. VI, p. 121 s. Cet article se trouve parmi les *Mélanges religieux et philosophiques*, qui parurent à la suite des *Réflexions sur l'état de l'Eglise*, etc., cfr. *Duine : Essai bibliographique*, nº 28.

(2) L'avis de cette souscription se trouve dans un supplément au numéro de mai.

(3) Voir : *Seconds Mélanges*, p. 430 et 443 ; *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 399 ; *Mélanges*, Louvain, publication de la « Bibliothèque catholique de la Belgique », p. 353 s. s. Pour cette publication, voir p. 156 de ce livre.

mystification, il ne se doute nullement que le mystificateur s'appelle *Lamennais*. « En traduisant cette Défense nous avons douté plus d'une fois qu'elle soit réellement dictée par un des pasteurs génevois; non pas en considération des sentiments qui y sont exprimés, car nous les avons aussi rencontrés auprès des pasteurs protestants dans notre pays, avec lesquels nous parlions de la religion; mais à cause de la témérité avec laquelle y sont ouvertement défendues des choses qui sont choquantes pour tous ceux qui ont encore un brin de sentiment chrétien et lesquelles nous ont fait frissonner pendant que nous les copiions. »

Le tome XIV est un des rares qui se taisent complètement sur *Lamennais* et dans le tome XV il n'est de même ni directement ni indirectement question de lui (1).

Brochure de Lamennais sur « Le droit du gouvernement sur l'éducation ».

Dans le tome XVI, p. 186 s.s. dans un article : *Que deviennent la Bible et l'éducation dans de fausses mains*, on lit, entre autres, « Que celui qui veut lire quelque chose de beau sur ce sujet, parcoure l'article inséré dans notre périodique, tome VII, p. 89, et publié dernièrement à Utrecht : *Le droit du gouvernement sur l'éducation;* et il sera convaincu que tout enseignement qui n'est pas dirigé par la douce main de la religion, est nuisible à la société, ou est, du moins, très dangereux pour elle ». Or, cet article n'était que la traduction d'une brochure que *Lamennais* avait écrite, sous le même titre, en 1817 déjà.

L'année suivante ce dernier en publia une autre sur l'en-

(1) Dans ce tome, commence une série d'articles, continuée dans les tomes XVI, XVII et XVIII : *Het recht der Pausen betrekkelijk de bevestiging van alle Bisschoppen*, que *R. de G.*, l. c., p. 150, croit être la traduction de l'ouvrage des deux frères *Lamennais : La Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*. Nous ne le pensons pas. Rien que la différence des titres indique la différence de dessein. Celui des *Lamennais* fut beaucoup plus vaste ; c'est pourquoi leur œuvre est de trois fois plus volumineuse que l'ensemble des articles de *Le Sage*.

Compte rendu et recommandation d'une brochure de Lamennais.

seignement : *Education considérée dans ses rapports avec la liberté* (1) dont une traduction parut, en 1825 à Utrecht, chez *Schickhoff* et dont nous trouvons le compte rendu, avec une chaude recommandation dans *De Ultramontaan* (2).

On peut dire que dès le tome XVII du *Gdsvr* et le tome II de l'*Ultramontain*, qui correspondent à peu près pour la date, les traductions des articles de *Lamennais* commencent à devenir de plus en plus fréquentes dans l'œuvre de *Le Sage*. Est-ce à dire que l'influence du premier sur le second devient dès lors plus sensible ? Peut-être; mais le plus grand nombre de traductions s'expliquent aussi sans cela. Nous avons dit ci-dessus que ce ne fut qu'après la publication de l'*Essai* que *Le Sage* commença à s'intéresser à l'œuvre de *Lamennais*. Or, celui-ci ayant collaboré à plusieurs périodiques et cette œuvre étant donc très éparse, *Le Sage* ne lut les différents articles qui la constituaient qu'à mesure qu'ils lui tombèrent de temps à autre entre les mains. Mais voilà que la *Bibliothèque de la Belgique* publie, en 1826, les *Mélanges* (3), recueil de plus de 40 articles que *Lamennais* avait écrits dans le courant des années. *Le Sage* étant abonné aux publications de la *Bibliothèque* reçut donc aussi les *Mélanges* et put ainsi y puiser à pleines mains.

Deux articles de Lamennais.

Le tome XVII du *Gdsvr* donne, p. 175 s. s., la traduction de l'article de *Lamennais : Sur les causes de la haine qu'inspire à certains hommes la religion catholique* (4), écrit

(1) *Œuvres complètes*, t. VI, p. 369 s. s.

(2) Tome I, p. 125.

(3) Il ne faut pas confondre ces *Mélanges* avec les différents recueils de *Mélanges* que publia *Lamennais* lui-même. Nous appellerons le recueil de la *Bibliothèque* : *Mélanges de Louvain*, parce que c'est dans cette ville qu'ils furent publiés.

(4) *Deuxièmes mélanges*, p. 166, s. s., *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 172 s. s. Cette traduction n'a vraisemblablement pas été faite des *Mélanges de Louvain*, puisque, comme le lecteur se le rappellera, elle avait déjà paru quelques années auparavant dans les *Bijdragen van den Gdsvr*, voir p. 151.

en 1820, et, p. 280 s. s., celle d'un autre : *Sur l'orgueil dans notre siècle*, paru de même six ans auparavant déjà (1).

Le tome XVIII donne, p. 118 s. s., la traduction d'un petit article de *Lamennais : Que le christianisme rapproche l'homme de Dieu et que la philosophie l'en sépare* (2), et, p. 212-227, celle d'un long article sur *La Foi* que, selon une note ajoutée par *Lamennais* lui-même, celui-ci avait traduit en partie de l'allemand (3). A la page 272, *Le Sage* commence la traduction du chapitre VI du livre : *De la religion considérée*, etc. *Point de Pape*, *point d'Eglise*, sans mention du nom de *Lamennais* ni même de l'origine française. Comme nous l'avons vu plus haut, *Lamennais* fut condamné, à cause de ce livre, à trente francs d'amende et on se rappelle que plusieurs dignitaires du haut-clergé crurent aussi devoir protester avec indignation. Or, je suppose que *Le Sage*, ne trouvant rien dans ce chapitre, ni dans les autres qu'il allait offrir à ses lecteurs, qui ne fût d'après la doctrine catholique, mais y trouvant, au contraire, de belles choses selon son cœur, a cru ne pas devoir en priver ses lecteurs, mais faire pourtant mieux en taisant le nom de l'auteur et même l'origine française.

Deux articles de Lamennais.

« De la religion considérée ».

Le Sage commence la traduction de ce livre.

Dans le tome XIX il continue la traduction de l'ouvrage et donne, p. 26-36, le § II du même chapitre VI : *Point d'Eglise, point de Christianisme;* p. 109-141, on trouve un

(1) P. 230 s. s., on trouve un important article sur : *Le droit du gouvernement sur l'éducation*, qui porte donc le même nom que la brochure de *Lamennais*, dont *Le Sage* avait donné la traduction dans *Gdsvr*, t. VII, p. 89 s. s. Les deux articles n'ont pourtant rien à faire l'un avec l'autre et traitent une matière essentiellement différente.

(2) Paru pour la première fois, en 1819, dans *Premiers Mélanges*. Inséré dans *Mélanges de Louvain*, p. 115, et *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 66 s. s.

(3) Paru dans les *Nouveaux Mélanges*, p. 7 s. s. ; inséré dans *Mélanges de Louvain*, p. 21 s. s., et *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 7.

Suites de cette traduction.

article : *Des églises nationales* qui constitue dans l'original le chap. VIII, et, p. 221-237, un autre encore : *Du Souverain Pontife* qui est, de nouveau, pris dans le chap. VI. En passant il trouve que l'avis suivant de Paris est assez intéressant pour être inséré dans le *Gdsvr* : « On nous apprend que l'abbé de La Mennais a reçu, à la mi-avril, la visite du frère du Roi de Prusse. On sait que ce prince, après avoir lu le livre : *Essai sur l'indifférence*, écrit par cet abbé, s'est décidé à abjurer l'hérésie luthérienne et à revenir à la vraie foi... » (p. 142.)

Pensées de Lamennais.

Dans le tome II de l'*Ultramontain*, on trouve jusqu'à trois fois, p. 339 s. s., 490 s., et 530-534, des *Pensées de l'abbé de la Mennais*. Celles de p. 490 s., et de p. 530 s. s., ont paru pendant que *Le Sage* était en prison. Est-ce pourtant lui-même qui les a fournies à son périodique ? Ce n'est pas probable, puisque, privé de sa liberté, il était par dessus le marché gravement malade. Avait-il une provision de matière dans laquelle celui qui le remplaçait à la rédaction n'a eu qu'à puiser ? Ou celui-ci était-il lui-même admirateur de *Lamennais* et, ayant besoin de matière, a-t-il choisi, parmi les livres que contenait la bibliothèque de Le Sage, surtout ceux de *Lamennais* ?

Articles de Lamennais.

P. 395-401 on trouve, de même sans mention de nom ni d'origine française, un article : *De la liberté* que *Lamennais* avait écrit en 1820 (1).

Le tome XX du *Gdsvr* a, p. 72 s. s., un petit article : *De l'avenir*, qui n'est que la moitié de l'article que *Lamennais* avait écrit, en 1823, sous le même titre (2).

Le tome XXI ne contient rien qui regarde *Lamennais*.

(1) *Mélanges de Louvain*, p. 263 s. s.; *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 233, s.

(2) *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 284 s. s.

Lamennais est cinq fois mentionné.

Mais, en revanche, le *tome III* de l'*Ultramontain*, qui parut la même année, ne parle pas moins de cinq fois de lui. P. 129, on trouve le compte rendu de la traduction hollandaise du petit ouvrage de *Lamennais : Des dangers du monde dans le premier âge*. P. 511, on trouve le compte rendu de l'article de *Lamennais : De l'éducation du peuple* (1), lequel venait alors de paraître en brochure (2). *Le Sage* ajoute cet éloge : « Ceux qui comprennent bien et veulent profondément sentir tout le dangereux, l'absurde et le ridicule qu'il y a dans un système d'éducation d'où la religion est bannie, liront cette excellente brochure magistralement écrite par la forte plume du célèbre *De La Mennais* ». P. 529 s. s., il est question de différentes conversions au catholicisme. La série commence par ce passage : « Après la grâce de Dieu c'est à la lecture de l'*Essai sur l'Indifférence* que le *comte d'Ingerheim* semble devoir sa conversion. Le comte estime beaucoup l'auteur de ce chef-d'œuvre ». P. 539-553, en traduisant un article du *Courrier de la Meuse*, *Le Sage* se mêle d'une querelle entre ce journal catholique et la feuille officielle : *Gazette des Pays-Bas* sur la brochure de *Lamennais* dont nous venons de parler : *De l'éducation du peuple*. Enfin, p. 550 s., on trouve le compte rendu de la traduction de la même brochure.

Résumé de plusieurs de ses articles.

Lamennais est mentionné deux fois; trois de ses ouvrages sont annoncés et recommandés.

L'année 1829 vit Lamennais mentionné deux fois dans les tomes XXII et XXIII du *Gdsvr* (3) et l'*Ultramontain* de la même année insère l'annonce de la traduction de deux de ses livres et d'une de ses brochures à laquelle Le Sage ajoute chaque fois une recommandation (4).

(1) *Œuvres complètes*, t. VI, p. 329.

(2) Chez *J.-B. de Neve*, à Gand.

(3) T. XXII, p. 176-184; t. XXIII, p. 89-94, art. : *De abt de La Mennais*.

(4) T. IV, p. 349, 565.

Si le tome XXIV du *Gdsvr* ne contient rien qui regarde directement *Lamennais* (1), c'est par le tome XXV que commence ce que nous croyons pouvoir appeler « la période mennaisienne » de *Le Sage* qui durera jusqu'en 1835 environ, c'est-à-dire jusqu'au moment où *Lamennais* rendit par ses *Paroles d'un croyant*, sa rupture avec l'Eglise définitive et où tout doute sur ses vrais sentiments devint impossible.

Lamennais est cité.

P. 145-157, nous trouvons un article *Sur la séparation des Provinces du Sud de celles du Nord*, dont les mots suivants de Lamennais : « La vérité n'habite point au milieu du trouble et des dissensions; elle est dans ce qui unit, et non dans ce qui sépare », répétés trois fois, sont l'épigraphe, ou plutôt le motif. Il est sans doute curieux de constater que c'est le « vraiment grand et profond » (2) *Lamennais* qui est cité pour combattre la séparation à laquelle ce furent précisément ses doctrines qui donnèrent le branle.

Le Sage commence la traduction du livre: « Des progrès »,

P. 189-214, *Le Sage* commence la traduction de *Des progrès*, avec la promesse de la continuer jusqu'à la fin. Il ne tient pas sa promesse et nous n'en trouvons la continuation qu'une fois encore dans ce tome — p. 238-262 — et une troisième et dernière fois dans le tome XXVI, p. 105-128.

(1) P. 305, on trouve une « nouvelle ecclésiastique » annonçant l'adaptation française d'un ouvrage allemand de la part de l'Agence.

R. DE GR. — *Studiën*, l. c. p. 160 in-nota — croit pouvoir attribuer à *Lamennais* les *Pensées sur la vérité*, qu'on trouve p. 153 s. s. Son raisonnement est le suivant : *Le Sage* emprunte souvent des *pensées* à *Lamennais*, donc il est probable que celles-ci sont aussi de lui. M'est avis que le contraire est plutôt vrai. Comme toutes les fois que *Le Sage* donne des *pensées* de *Lamennais*, il indique clairement leur origine en mettant le nom de leur auteur au-dessous, il est plutôt probable que celles-ci, qui manquent de signature, ne sont pas de *Lamennais*. D'ailleurs, nous n'avons pu les trouver nulle part dans son œuvre, et leur fond purement religieux ne concorde pas avec la conception mennaisienne de la religion, avant tout, l'unique bien social.

(2) P. 145.

Cela ne doit nullement nous étonner. Presque en même temps que *Le Sage* entreprend sa traduction, il fait part à ses lecteurs de la publication « d'un nouveau périodique religieux... sous le titre de *L'Avenir* » (1), commence, tout de suite après cette annonce, l'analyse d'un des premiers articles que *Lamennais* y eût écrits (2) et lui emprunte un article dans son entier : « *D'un schisme* » (3) Or, nous savons que dans son *Des progrès*, *Lamennais* n'avait fait que poser en germe les idées auxquelles *L'Avenir* devait donner leur complet épanouissement. Quelle utilité y avait-il alors pour *Le Sage* d'offrir à ses lecteurs néerlandais la traduction promise, alors qu'il n'avait qu'à puiser à pleines mains dans *L'Avenir*, pour y retrouver écloses les idées que *Des progrès* ne contenait qu'en germe.

Il est quatre fois question de Lamennais.

Dans le tome V de *L'Ultramontain* il est quatre fois question de *Lamennais*. P. 166 s., on trouve l'annonce de la *Traduction de l'Eglise sur l'institution des Evêques* avec l'éloge et la recommandation du livre; p. 352-355 on trouve un petit article : *Détails sur la dernière révolution française* où on lit à la fin : « On annonce un nouvel ouvrage de M. De La Mennais; sa voix se fera désormais entendre par toute l'Europe »; p. 441-445, un article : *Salaires et subsides du clergé* est entièrement inspiré par *Lamennais* et est probablement la traduction de quelques passages, empruntés à lui, et enfin, p. 478, dans un article : *Entretien entre un catholique et un protestant sur la souveraineté du peuple*, *Le Sage* cite *Lamennais* expressément pour confirmer ses propres assertions.

(1) P. 227.

(2) Le Sage ne dit pas le titre de l'article ; c'est sans doute celui que *Lamennais* inséra dans l'*Avenir*, du 18 octobre 1830 : *De la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

(3) Cet article doit se trouver dans un des numéros qui manquent à la Bibliothèque Royale.

Article de « L'Avenir ». « Agence générale ».

Le tome XXVI commence par un long article (p. 45-p. 63) : *Il est contradictoire de ne pas être libéral quand on est catholique* (1), puis, p. 87, il y est fait mention de la fondation de l'*Agence générale*, avec la promesse d'en parler plus longuement plus tard; et, ensuite, on y trouve, p. 102 s., la même nouvelle en même temps que celle du procès intenté à *Lamennais* et à *Lacordaire*, au premier à cause de son article : *Oppression des catholiques*, au second à cause de son article : *Aux évêques de France*. P. 105-128 la traduction de *Des progrès*, commencée dans le tome précédent, est continuée (2), et, p. 145, il est dit que *L'Avenir* s'est chargé de l'affaire des Capucins d'Aix. P. 152, nous sommes informés de l'acquittement de *Lamennais* et de *Lacordaire* et « cet acquittement peut être considéré comme un triomphe du catholicisme ». L'enthousiaste correspondant ajoute encore : « Le plaidoyer du jeune avocat libéral *Eugène Janvier* est un incomparable chef-d'œuvre », et fait part aux lecteurs du *Gdsvr* que la *Morgenstar* offrira aux siens les choses les

Procès intenté à Lamennais et à Lacordaire.

(1) Bien que nous n'ayons pas pu trouver l'article et qu'il doive donc avoir paru dans un des numéros qui manquent à la Bibliothèque Royale, il est certain qu'il se trouve dans *L'Avenir*. Car dans le numéro du 10 février on lit dans un article : *Union des catholiques et des libéraux*, cette phrase : « Cet écrivain — c'est-à-dire un auteur nantais dont *L'Avenir* résume l'article — transcrit d'abord un article de *L'Avenir*, qui a pour objet de démontrer qu'il est contradictoire de ne pas être libéral quand on est catholoque ».

Notons encore : Si nous citons tous les articles que *Le Sage* a pris dans *L'Avenir*, même ceux qui ne sont pas de la main de *Lamennais*, nous le faisons, parce que, si celui-ci n'en est pas l'auteur dans le sens strict du mot, il peut s'en attribuer pourtant la paternité spirituelle. C'est lui qui a fondé le journal et ce sont ses idées qui lui imprimaient son caractère spécial. Tous ses collaborateurs furent ses admirateurs enthousiastes, écoutèrent avec vénération ses paroles, comme des disciples aux pieds de leur maître. On s'imagine *L'Avenir* sans *Montalembert*, sans *Lacordaire*, mais on ne le s'imagine pas sans *Lamennais*.

(2) P. 182 s. s., se trouve un article : « *Du Pape comme souverain spirituel et prince temporel*, signé : *De Mérode*. Est-il pris dans l'*Avenir* ? Nous ne l'y avons pas trouvé ; mais ce qui est sûr, c'est que *De Mérode* fut un des collaborateurs du journal mennaisien.

plus importantes du procès. P. 152 s. nous trouvons l'avis que les rédacteurs de *L'Avenir* ont soumis au jugement de Rome « une déclaration claire et nette de leurs opinions religieuses et politiques ». Ainsi ils ont « rendu au catholicisme le plus grand service qu'il y ait à lui rendre ».

Lettre du Père Ventura à Lamennais.

P. 154, de nouveau un avis sur le procès de *Lamennais* et de *Lacordaire*, et p. 153 s. et 161-206 il est question, d'abord dans un simple avis, puis dans un long article, de la lettre ouverte que le *Père Ventura*, *Théatin* (1), avait publiée contre Lamennais et de la réponse de celui-ci dans *L'Avenir* du 12 février 1831 (2). Dans l'avis *Le Sage* se range franchement du côté de *Lamennais*, bien que dans le long article il ne soit pas sans faire quelque réserve. Il prétend qu'il aurait mieux aimé ne pas traduire ces deux lettres, mais qu'il s'y était vu obligé par le fait « qu'on avait répandu parmi les catholiques la lettre du P. Ventura, avec des remarques, sans communiquer la réponse de *M. De La Mennais* ». Or « l'amour de la vérité et la grande estime que nous avons pour M. De La Mennais » l'obligeait de publier les deux lettres « pour enlever auprès de nos coreligionnaires la mauvaise impression que la publication de la lettre du P. Ventura aurait pu leur faire » (3).

Le Sage se range du côté de ce dernier.

La traduction de la lettre du *P. Ventura* avait paru en brochure (4) et dans *De Noord-Brabander* (5). C'est contre ce journal que *Le Sage* s'élève. Il admet bien que la feuille a agi de bonne foi, mais il est loin de croire que cette lettre soit « apte à faire diminuer l'exaspération toujours crois-

(1) Voir pour cette question, p. 339 s. s. de ce livre.

(2) *Mélanges catholiques*, t. I, p. 24 s. s.

(3) P. 164.

(4) Sous le titre : *Een woord aan mijne protestantsche stad — en landgenooten, tot proeve, dat opstant tegen het wettig gezag, niet de leer der Catholijken is.*

(5) Dans le numéro du 19 février 1831.

sante des protestants dont on se plaint ». Si l'on voulait, en effet, combattre leurs préjugés, « on devrait plutôt se servir des écrits de M. De La Mennais, le promoteur méconnu de la vraie tolérance et de la même liberté pour tous » (1). Peut-être que les rédacteurs de *L'Avenir* ont agi imprudemment en avançant, à une époque d'agitation générale, des thèses pour le développement desquelles les peuples ne sont pas encore mûrs — et ceci est une première réserve — mais est-ce là une raison pour attaquer si violemment un homme qui a déjà tant fait pour le catholicisme et qui semble être destiné par la Providence à faire disparaître, tant dans sa patrie qu'ailleurs, un grand nombre de préjugés qu'on a contre lui. » On aura remarqué que la réserve faite à la sagesse des rédacteurs de *L'Avenir* perd beaucoup de sa valeur par le chaleureux éloge de *Lamennais* qui la suit immédiatement. Mais un peu plus loin il dira plus expressément qu'il ne partage pas toutes les idées émises dans les articles qu'il a traduits de *L'Avenir* : « Du reste, pour prévenir tout malentendu, nous croyons devoir déclarer qu'en donnant la réponse de *M. De La Mennais*, nous ne voulons pas être censé faire nôtres toutes les opinions qui y sont avouées. Cela soit dit aussi en général pour tous les articles que nous avons empruntés ou traduits (2). »

« Agence générale ».

Page 224, sous la rubrique *Nouvelles religieuses*, il est question de la lutte contre l'Eglise en France. *Le Sage* ajoute : « Cependant, l'*Agence générale* pour la défense de la liberté religieuse travaille activement à poursuivre, par la voie de la justice, toute oppression arbitraire. »

Page 225-246, on trouve deux articles, l'un du *Globe*, le journal des jeunes libéraux, des « doctrinaires », que *Le*

(1) P. 203.

(2) Nous verrons dans le chapitre où est traitée l'influence formelle de *Lamennais* sur Le Sage, que, pour ce qui est des idées de *L'Avenir*, la réserve doit se restreindre à un seul point.

Le Sage et le « Globe ».

Sage traduit sous le titre de : *Le Globe et l'Avenir, ou l'incrédulité en quête de vérité et la certitude de la foi catholique*, l'autre, la réponse de *Lacordaire* dans *L'Avenir* : *Mouvement d'ascension du catholicisme* (1). L'article du *Globe* considérait le christianisme comme irréparablement perdu, et le christianisme catholique n'échapperait pas à la déchéance générale, si « un nouveau Vicaire du Christ, un nouveau Pape », n'était pas là pour lui crier les paroles par lesquelles *Jésus* ressuscita *Lazare* : « Surge et ambula ». Cet homme, c'est *Lamennais*, dont la grandeur d'âme, le génie et les mérites sont ensuite excessivement vantés pendant plusieurs pages.

Réponse de Lacordaire à l'article du « Globe ».

Après l'article du *Globe*, *Le Sage* donne la traduction de la réponse de *Lacordaire*. Bien que celui-ci n'admette naturellement pas la conclusion du *Globe* que, sans *Lamennais*, le catholicisme disparaîtrait du monde, il ne proteste nullement contre le culte presque idolâtre du « nouveau Vicaire du Christ », et *Le Sage*, en empruntant l'article et en laissant ce sot encensement indiscuté, se serait difficilement disculpé, si on l'avait accusé d'y avoir consenti. D'autant plus que la seule fois que, dans la petite introduction dont il fait précéder l'article de *Lacordaire*, il parle de *Lamennais*, il semble insinuer, lui aussi, que ce n'est que grâce à l'action de l'ultramontain français et des siens que l'Eglise catholique est encore debout en France : « La Révolution de juillet 1830 renversa de nouveau le trône des Bourbons et entraîna dans sa chute la religion d'Etat : le gallicanisme. Le catholicisme resta debout; l'abbé *de Lamennais* et ses disciples en déployèrent courageusement le drapeau sur lequel on lut pour la première fois les mots : Dieu et la liberté. Ils l'arborèrent hardiment à côté du tricolore qui fut

(1) *Avenir*, du 7 janvier 1831 ; *Mélanges catholiques*, t. I, p. 86 s.s.

jusque-là l'étendard redouté sous lequel on poursuivait Dieu au nom de la liberté. »

Autre article de « L'Avenir ».

Ces articles sont immédiatement suivis d'un autre article de *L'Avenir*, de *Lamennais* lui-même : *Intérêts et devoirs des catholiques* (1). Pourquoi *Le Sage* le traduit-il ? « M. De La Mennais, si infatigable dans la défense des intérêts et des droits du catholicisme, a rappelé, l'autre jour, d'une manière très énergique, à ses compatriotes-coreligionnaires, leurs intérêts et leurs devoirs, et nous sommes convaincu que nos lecteurs seront heureux d'apprendre, comment le zélé prêtre français, brûlant de foi, d'espérance et de charité, parle de cet important sujet. » Les cinq pages, suivant immédiatement, — 269-274 — donnent deux lettres « manuscrites » du *comte de Maistre*, traduites littéralement de *L'Avenir*, du 8 avril 1831. Enfin on trouve dans ce tome — p. 339 s. — une *nouvelle religieuse* relatant l'ouverture d'une école libre de la part de l'*Agence générale*, l'expulsion des trois professeurs : *Lacordaire*, *De Coux* et *Montalembert* et d'autres détails sur la même affaire.

Deux lettres prises dans « L'Avenir »,

L'Ecole libre ouverte de la part de l'« Agence générale ».

Déclaration des rédacteurs de « L'Avenir ».

Le tome XXVII s'ouvre par la longue « *Déclaration présentée au Saint-Siège par les rédacteurs de l'Avenir* » qui contenait le sommaire des doctrines de *L'Avenir* et qui avait pour but « d'empêcher... les fausses interprétations, par lesquelles l'inadvertance, les préjugés, les passions peut-être » (2), dénaturaient, selon les rédacteurs, ses doctrines et calomniaient quelquefois ses intentions. Dans le numéro suivant de ce tome, *Le Sage* traduit ce que *L'Avenir* (3) avait répondu au bruit qui courait, que la *Déclaration* avait été condamnée à Rome. Il le fait pour prévenir tout faux bruit là-dessus

(1) Du 7 avril 1831 : *Mélanges catholiques*, t. I, p. 290 s. s.
(2) *Mélanges catholiques*, t. II, p. 394.
(3) Du 9 août 1831.

dans les journaux néerlandais et, avec les rédacteurs, il tire du silence du Saint-Siège la conclusion qu'il n'y a rien de répréhensible dans la déclaration et met, avec eux, les évêques français au défi d'en censurer eux-mêmes la doctrine, afin de hâter ainsi l'arrêt de Rome. Et tout ce plaidoyer est précédé de cet éloge excessif : « La déclaration... n'a pas fait en France seulement, mais dans le monde catholique entier, une impression indescriptible sur tous les cœurs qui ne manquent pas de tout sentiment de liberté chrétienne. Une traduction allemande, répandue par les périodiques catholiques en Allemagne, a éveillé et enflammé, même dans ce pays, un sentiment presque éteint. Déjà le cœur de plus d'un noble Allemand bat de nouveau pour Dieu et la liberté. On ne doit donc pas s'étonner que les partisans du gallicanisme en France... soient les ennemis jurés de l'école de La Mennais, aussi humble que méritant, et mettent tout en œuvre pour faire concevoir des soupçons sur les sentiments catholiques de cette école vraiment libérale (1). Après s'être ainsi rangé franchement du côté de *L'Avenir* et en avoir embrassé les doctrines, il le met véritablement à contribution et, dans ce seul tome, n'emprunte pas moins de cinq articles entiers à la feuille aimée (2), donne une

« L'Avenir » est véritablement mis à contribution.

(1) Article : *Gallikaansche stuiptrekkingen*, p. 101-104.

(2) P. 104-114 : *Zèle religieux du consistoire de Francfort. Tendance générale de ce qu'on appelle clergé protestant. Avenir* du 9 mai 1831. P. 114-126 : *Oppression de l'enseignement catholique en Prusse.* Correspondance de Munich, du 2 mai 1831. P. 149-160 : *Lettre au conseil académique de Zurich sur les motifs de ma résolution d'embrasser la religion catholique*, par Georg Esslinger, du 10 juin 1831. P. 166-174 : *De la liberté religieuse*, de *Lamennais*, du 30 août 1831 : *Œuvres complètes*, t. X, p. 366 s. s. P. 210-231 : *Célibat ecclésiastique*, par *Rohrbacher*, du 10 et du 31 juillet 1831, *Mélanges catholiques*, t. II, p. 315 s. s.

P. 133-138 on trouve un article : *Iets over de redevoering van den Heer de Montalivet, over de Staatkunde van Frankrijk betrekkelijk de Romeinsche Staten.* Nous n'avons pas pu le trouver dans *L'Avenir*, mais tout semble indiquer qu'il y a pourtant été pris. Nous supposons donc qu'il a paru dans un des numéros qui manquent à la Bibliothèque Royale.

nouvelle religieuse, signée : *Un prêtre irlandais. Correspondant de L'Avenir* (1), consacre plus de trente pages à l'affaire de l'abbaye de *Meilleray* (2), en puisant les détails qu'il donne dans différents numéros de *L'Avenir;* reproduit des résolutions des évêques irlandais où ils remercient « les rédacteurs bienfaisants et éclairés du journal vraiment chrétien *L'Avenir*, en particulier *M. le Comte de Montalembert*, MM. les abbés *De La Mennais* et *H. Lacordaire* et *M. C. de Coux* (3), et saisit, à plusieurs reprises encore, l'occasion de louer *Lamennais* et de défendre sa cause. C'est ainsi qu'il trouve que les journaux royalistes sont trop imbus des principes du servile gallicanisme, « pour comprendre toute la valeur des principes nobles et élevés de l'école de M. De La Mennais » (4), et enfin, dans un article : *Rome et l'abbé de La Mennais*, après avoir déclaré, avec *L'Avenir*, qu'aucun signe de désapprobation, ni direct ni indirect, n'avait été reçu de Rome, et avoir annoncé, avec le même journal, que d'énergiques mesures allaient être prises pour « réduire la mauvaise foi au silence et tirer les consciences délicates de l'incertitude qui est trop funeste au salut de tous, pour la laisser durer plus longtemps » (5) il donne un extrait d'une lettre de Rome, signée : *Stanislaus Fouré*, Vendéen, que *L'Avenir* venait de publier pour prouver qu'il n'avait été, en effet, nullement question d'aucun blâme de la part de Rome (6).

Si l'intérêt des deux tomes du *Gdsvr* qui parurent environ simultanément avec *L'Avenir*, montré à *Lamennais* et

(1) P. 240 s. s.

(2) P. 242-252 et 278-302. Pour cette affaire, voir p. 343 s. de ce livre.

(3) P. 307.

(4) P. 302.

(6) P. 274 s. s.

(6) *Avenir* du 10 novembre 1831.

aux siens, fut très grand, les deux tomes de la *Morgenstar* de la même année 1831, leur sont consacrés en majeure partie (1). On se demande vraiment si *Le Sage*, trop prévenu lui-même pour tout ce qu'ils faisaient et tout ce qui les regardait et considérant tout cela comme étant de la plus haute importance, ne s'est pas mépris sur les sentiments de ses lecteurs et ne leur a pas offert souvent des choses qui ne devaient les intéresser que très médiocrement.

Article de « L'Avenir ».

Après la traduction d'un article de *L'Avenir : De l'année 1830* (2), on trouve, pages 89-173 (3), avec suite p. 227-309, en 166 pages donc, le *Procès de MM. De La Mennais et Lacordaire*. L'article contient les plaidoyers des deux accusés et de leurs défenseurs, et la traduction des articles qui leur valurent leur comparution devant le tribunal (4). P. 197-214, avec suite p. 347-363, on trouve la traduction du *Sommaire d'un système des connaissances humaines* que *Lamennais* publia parmi les *Pièces justificatives* de son *Des progrès* et qui parut aussi en brochure (5). P. 395-455, la rédaction (6) donne la traduction d'une *Lettre sur le catholicisme en Irlande* de *Montalembert* (7), laquelle est immédiatement

Procès de Lamennais et de Lacordaire.

Sommaire d'un système des connaissances humaines.

Long article de Montalembert.

(1) Voir p. 131 s.

(2) *Avenir* du 2 janvier 1831, *Mélanges catholiques*, t. II, p. 183 s. s. Manque à la Bibliothèque Royale. *Morgenstar*, t. I, p. 17-26.

(3) P. 35 s. s. on trouve : *Gedachten en Lessen*, selon R. DE GR., probablement de *Lamennais*.

(4) Voir p. 162 de ce livre.

(5) In-8°, de 28 p., chez Belin-Mandar et Devaux, et au Bureau du *Mémorial catholique*. Cfr. DUINE : *Bibliographie*, p. 6. La traduction dans *De Morgenstar* n'est pas de la main de *Le Sage*. Voir l'article p. 363.

(6) Cette traduction n'est pas non plus de la main de *Le Sage*, comme il apparaît de la *Correspondance*, p. 394, où il est dit : « L'article intitulé : *Le catholicisme* », etc, sera inséré dans le numéro prochain.

(7) L'article est signé : CH. DE M. *Le Sage* le déclare d'ailleurs expressément en reproduisant plus tard un autre article du même auteur. Voir p. 170, in-nota de ce livre. Nous n'avons pas pu trouver l'article dans *L'Avenir*, mais il a dû se trouver dans un des nu-

suivie, p. 455-466, d'un autre article : *De l'état moral de l'Europe*, de *C. de Coux*, de même pris dans *L'Avenir* (1).

Six autres articles pris dans « L'Avenir ».

Les cinquante dernières pages du tome I ne donnent pas moins de quatre articles encore, empruntés à *L'Avenir*. P. 512-527 : *Réformation de la Réforme* (2); p. 527 s.s., un *Sermon sur la liberté chrétienne, prononcé par l'abbé Masson*, etc. (3); p. 535 s.s., *De l'état des pauvres en Irlande*, de *C. de Coux* (4); et enfin, p. 319-332, avec suite dans le tome II, p. 64-74 : *Le Saint Pape Grégoire VII et le roi de Germanie, Henri IV* (5).

Neuf articles traduits de « L'Avenir ».

Le tome II continue de mettre *L'Avenir* à contribution et renchérit encore sur le premier. On y trouve neuf articles entiers, traduits de *Lamennais* ou de *L'Avenir* (6); on y trouve, p. 205-238, la traduction du rapport de l'*Agence* sur ses six premiers mois d'existence : avril-octobre 1831,

Le rapport de l'« Agence » sur les six premiers

méros manquants à la Bibliothèque Royale, puisqu'il est annoncé dans le numéro du 27 juillet 1831.

(1) Du 21 avril 1831. *Mélanges catholiques*, t. II, p. 7 s. s.

(2) Numéro du 30 mai, 1831.

(3) Numéro du 18 avril. Le sermon se vendait aussi en brochure au Bureau de l'*Agence générale*, voir p. 529 de la *Morgenstar*.

(4) Numéro du 25 juin 1831.

(5) Numéros du 14 mars, du 22 avril et du 3 mai 1831.

(6) En voici la liste : *a*) p. 1, s. s. : *De l'avenir de la société*, du 29 et du 30 juin, de *Lamennais*; *b*) p. 30-34 : *De Rome, dans le présent et l'avenir*, du 3 mai, par le *Baron* V. ECKSTEIN ; *c*) p. 121-137 : *Du catholicisme en Suède*, du 20 mai, par MONTALEMBERT, comme il apparaît de ce que dit la rédaction, p. 133 : « Nous devons cet article sur le catholicisme en Suède, comme celui sur le catholicisme en Irlande, au jeune et savant comte Charles de Montalembert ». Dans *Studiën*, l. c., p. 350, in-nota, R. DE GR., semble croire que « devons » en hollandais : « te danken hebben », doit être pris dans ce sens que *Montalembert* aurait écrit l'article exprès pour le périodique de *Le Sage*, ou le lui aurait du moins personnellement envoyé. Nous ne le croyons pas. Car, si *Montalembert* l'avait envoyé personnellement à *Le Sage*, la civilité la plus élémentaire aurait demandé que celui-ci l'eût inséré en son entier. Or, il ne le fait pas, comme il ressort des mots qui suivent ceux cités plus haut : « L'auteur fait ensuite une description assez gracieuse... », ce qui prouve que *Le Sage* ne fait que résumer ce passage ; *d*) p. 330-347 : *Fausse*

suivi du rapport financier et des statuts (1); on y trouve les lettres des évêques d'Irlande, adressées aux rédacteurs de *L'Avenir* et à l'*Agence générale* et d'autres lettres, adressées aux mêmes, à l'occasion de la souscription ouverte dans *L'Avenir* au profit des Irlandais (2), et une lettre de *Lamennais* à l'occasion de la remise du premier montant; on y trouve, p. 137-147, un article : *Procession à Marseille*, où sont racontés, selon une lettre « communiquée par le journal *L'Avenir* », les troubles qui eurent lieu pendant la pro-

mois de son existence. Le rapport financier et les statuts.

Lettres échangées entre les évêques irlandais et les rédacteurs de « L'Avenir ».

Plusieurs autres emprunts à « L'Avenir ».

direction du Gouvernement, par *Lamennais*, du 27 janvier 1831. *Mélanges catholiques*, t. I, p. 359. Dans une petite préface, la rédaction de la *Morgenstar* parle de *Lamennais* comme « d'un des Français les plus éclairés qui est en même temps un des plus fervents défenseurs du catholicisme intégral, de l'ultramontanisme », (p. 329), et ne doute pas que les événements ultérieurs confirmeront davantage la vérité de ses considérations ; *e*) p. 347-357 : *Les princes, les peuples et les démagogues*, par le *baron* VON ECKSTEIN, du 19 juin 1831 ; *f*) p. 437-457 : *Ce que sera le catholicisme dans la société nouvelle*, par LAMENNAIS, du 30 juin. *Mélanges catholiques*, t. I, p. 75-86; *g*) p. 430-446 : *Sur la foi*, de LAMENNAIS, mais que celui-ci avait déjà publié auparavant et que Le Sage avait déjà traduit dans *Gdvsr*, t. XVIII, p. 212-227, voir p. 157 de ce livre ; *h*) p. 500-525 : *Notice sur M. Frédéric d'Hardenberg, connu sous le nom de Novalis*, de MONTALEMBERT. Bien que nous n'ayons pas pu trouver cet article dans un des numéros de la Bibliothèque Royale, tout indique qu'il doit se trouver dans la feuille mennaisienne. Dans une petite préface, *Le Sage* affirme qu'*Hardenberg* a obtenu, après sa conversion au catholicisme, les mêmes résultats que ceux « qui sont prêchés sans cesse et de la manière la plus convaincante en France par l'école de M. *de La Mennais* et il avoue que ce n'est que par suite de sa « sympathie toute particulière », qui existe entre lui et *Lamennais*, qu'il s'est senti poussé à traduire cette courte notice, écrite par le jeune comte de MONTALEMBERT.

(1) La rédaction de la *Morgenstar* ajoute au rapport quelques réflexions personnelles où Lamennais est appelé « l'humble et pieux de La Mennais », et où il est dit : « Qu'on ne pense pas que l'*Agence générale* soit un comité révolutionnaire qui essaie de renverser l'ordre actuel ou le trône de Louis-Philippe. Le contraire est vrai. Elle se sert des moyens légaux que l'ordre actuel met à sa disposition ». La rédaction se propose de continuer l'article, mais ne le fait pas. On ne s'en étonnera pas, si on se rappelle que l'*Agence* fut suspendue le mois suivant.

(2) P. 98-112 : article : *Iersche hongersnood*. Les lettres sont dans *L'Avenir* du 13 et du 26 juin, et du 1er, 6, 8, 11, 16, 17, 19, 21, 23 et 26 juillet ; la lettre de *Lamennais* est dans le numéro du 23 juin.

P. 313-319 se trouvent encore d'autres lettres d'évêques irlandais

cession, et la conduite courageuse des catholiques, et où est reproduit le post-scriptum que *L'Avenir* avait ajouté à la lettre; on y trouve, p. 120, un court avis que « d'après la dernière lettre de l'évêque de Dublin au comte de *Montalembert*, membre de l'*Agence Générale pour la défense de la liberté religieuse*... la misère de l'Irlande aura bientôt cessé; on y trouve, p. 526-534 une longue réponse à une « correspondance » où le correspondant avait reproché à *Le Sage* d'avoir traduit dans *De Morgenstar*, les nombreux articles de *Lamennais* et de *Lacordaire* dans leur entier quoiqu'il eût facilement pu les abréger. *Le Sage*, loin d'accorder cette possibilité, la nie catégoriquement, exprime au contraire son regret de ne pas avoir pu en reproduire d'autres encore et se propose même de publier un recueil de toutes les pièces concernant le procès intenté à *Lacordaire* c.s., à l'occasion de la fondation de leur école libre. Les événements l'empêcheront de mettre ce projet à exécution, mais rien que de l'avoir conçu prouve combien *Le Sage* s'intéressait à tout ce qui regardait *Lamennais* et les siens. D'ailleurs, il le répète ici expressément pour la vingtième fois : « Les suffrages, tant auprès de ses compatriotes qu'en Allemagne et en Italie, exigent impérieusement la publication du progrès de ces doctrines ». Enfin on trouve, p. 450-455, un article : *Quelques mots sur un mort que nous n'avons pas connu de son vivant*, qui n'a pas été pris dans *L'Avenir*, n'y a même aucun rapport direct, mais qui est

à *Montalembert*, pour le remercier lui, et les autres rédacteurs de *L'Avenir* de ce qu'ils avaient fait pour l'Irlande et de ce qu'ils faisaient encore pour elle. En témoignage de reconnaissance *Murray* envoie aussi « une copie des résolutions que nos Prélats ont prises » à l'unanimité. Il y est dit, entre autres : « Avons résolu que nous nous considérons particulièrement obligés de témoigner de notre reconnaissance envers les rédacteurs charitables et éclairés du journal « véritablement chrétien » *L'Avenir*, et nommément envers le comte de Montalembert « et MM. les abbés F. de La Mennais et H. Lacordaire et M. C. de Coux », p. 318.

trop caractéristique des sentiments de *Le Sage* à cette époque-là, pour que nous n'y consacrions pas quelques pages. L'article combat le *Gorinchemsche Courant* qui avait manifesté, dans un de ses derniers numéros, « ses sentiments envers l'abbé de La Mennais, envers nous et même envers l'éditeur de la *Morgenstar* ».

Le Sage et le « Gorinchemsche Courant ».

Nous sommes au commencement de l'année 1832, puisque le numéro du *Gorinchemsche Courant* dont il s'agit, est du 28 décembre 1831. Le dernier numéro de *L'Avenir* avait paru il y avait quelques mois déjà, et les trois « Pélerins » étaient en voyage pour la Ville éternelle où, à l'époque où nous sommes, ils ne devaient pas tarder à arriver, s'ils n'y étaient déjà. En même temps les affaires financières de *Lamennais* allaient de mal en pis (1). Bien que *Le Sage* ne souffle mot de tout cela dans *De Morgenstar*, il était parfaitement au courant, ainsi que nous l'apprend le tome XXVIII du *Gdsvr*. Mais tandis que dans ce périodique il prend résolument le parti de *Lamennais*, appelle les bruits qui courent sur lui des « anecdotes les plus saugrenues les unes que les autres », ici, dans *De Morgenstar*, il ne reprend dans l'accusation du *Gorinchemsche Courant* que ce qui le regarde personnellement, et passe sous silence les accusations lancées à l'adresse de *Lamennais*, bien que le journal l'eût presque mis au défi de s'expliquer.

Discussion caractéristique de Le Sage.

Premier doute de Le Sage sur l'inviolabilité spirituelle de Lamennais.

D'où vient cette façon différente d'agir ? Pourquoi dans le premier numéro du *Gdsvr* du mois de janvier 1832, mais préparé au mois de décembre, *Le Sage* défend-il *Lamennais*

(1) L'héritage maternel, le seul qu'il eût reçu, lui avait laissé un revenu à peine suffisant pour vivre, même s'il avait été bien administré. Se croyant habile en affaires et ayant le goût de s'en mêler, il se laissa plus d'une fois entraîner dans des entreprises qui achevèrent de le ruiner. Il lui fut même intenté un procès pour dettes devant le tribunal de commerce. Voir *Boutard*, l. c., t. I, p. 228 s., 252, in-nota ; t. II, p. 257, in-nota.

contre ses adversaires et leurs attaques, et dans le dernier numéro de la *Morgenstar* qui ne parut pas avant la deuxième moitié du mois de janvier, ne ramasse-t-il même pas le gant que le *Gorinchemsche Courant* lui avait jeté et passe-t-il simplement outre ? (1). Nous cherchons la raison de ce silence dans le fait que nous sommes arrivés au moment très important de sa vie, où un premier doute, non pas certes sur l'orthodoxie des doctrines de *Lamennais*, moins encore sur la pureté de ses intentions, mais sur l'inviolabilité spirituelle — si nous pouvons nous exprimer ainsi — dont il avait jusque-là entouré sa personne et ses idées, fut entré dans son cœur. Le 21 décembre 1831, quand il n'a reçu depuis un mois aucune nouvelle de Paris, il trouve les bruits qui courent sur *Lamennais* plus saugrenus les uns que les autres et prie ses lecteurs « de n'ajouter aucune foi aux journaux dont les attaques haineuses contre le catholicisme et contre tous ceux qui osent en défendre les vrais principes, sont depuis des années connues de tout le monde » (2). Huit jours après, le 28 décembre, il fait part à ses lecteurs « qu'il a enfin reçu quelques-unes des nouvelles qu'il attendait depuis longtemps, tant sur l'affaire de *Meilleray* que sur celle de *L'Avenir* (3), et que parmi les pièces reçues il y en a quelques-unes d'une si haute importance « que l'histoire de l'Eglise n'en a peut-être jamais fournies de plus importantes » (4). Ce n'est pas peu, mais ce qui étonne, c'est que dans ce numéro même il ne puisse trouver aucune place, si

(1) R. de Gr., l. c., p. 354, croit que ce fut par suite de sa sympathie pour *Lamennais* qu'il ne releva pas l'accusation calomnieuse. Nous trouvons cette manière de témoigner de sa sympathie au moins un peu étrange.

(2) Voir *Gdsvr*, t. XXVIII, *Nouvelle ecclésiastique*, p. 52.

(3) l. c., p. 56.

(4) l. c.

petite soit-elle, pour satisfaire, par la moindre indication, la curiosité justement excitée de ses lecteurs (1) et ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est qu'il semble n'avoir jamais pu en trouver une. Car malgré sa promesse de publier les pièces dans le numéro suivant, nous ne trouvons ni là ni plus tard, dans aucun autre numéro du *Gdsvr*, rien par quoi il puisse être censé s'être dégagé de sa promesse (2). Nous pensons donc que, par suite des nouvelles qu'il avait reçues de Rome, un commencement de doute était entré dans son cœur, qui ne lui enlevait pas son admiration pour *Lamennais*, mais qui était juste assez fort pour lui ôter cette imperturbable assurance qui lui avait fait blâmer d'avance jusqu'alors tous les mauvais bruits, et pour le décider à ne pas y répondre, sans s'être préalablement bien renseigné, surtout quand il s'agissait d'adversaires non-catholiques.

En dehors des articles du dernier numéro du tome II de la *Morgenstar* et de deux autres dans le premier numéro du *Gdsvr* de l'année 1832 (3), lesquels auront été traduits tous avant le 28 décembre 1831, nous ne trouverons plus dans l'œuvre de *Le Sage* aucun emprunt direct à

(1) Il ne nous apprend, à la fin de cette nouvelle ecclésiastique, que l'arrivée des trois voyageurs à Rome et exprime l'espoir de pouvoir sous peu renseigner ses lecteurs sur la manière dont ils ont été reçus par le Pape et sur leurs faits et gestes dans la capitale du monde chrétien.

(2) Dans le tome XXVIII, p. 148-149, on ne trouve qu'une partie des pièces, concernant l'abbaye de *Meilleraie*, avec une note de Le Sage, où il exprime son regret de ne pas pouvoir les publier, faute d'espace, dans leur entier, mais en les lisant personne ne trouvera que ces pièces soient si importantes « que l'histoire de l'Eglise n'en a peut-être jamais fournies de plus importantes ».

(3) Tome XXVIII. Ce sont, p. 30-43, *La Foi* de MONTALEMBERT, pris dans *L'Avenir* du 3 août 1831, et, p. 133-148, avec suite p. 179-197 ; *Beschouwing van het Catholicismus in Duitschland in* 1831, que *L'Avenir* avait déjà publié le 24 avril et le 7 juin de l'année précédente, sous le titre de : *Mouvement d'ascension du catholicisme en Allemagne.* Correspondance de Münich.

Après qu'il cessa ses emprunts directs à l'œuvre de Lamennais Le Sage continue à s'intéresser à tout ce qui le regarde.

L'Avenir, ni à l'œuvre personnelle de Lamennais lui-même. Mais cela ne veut nullement dire qu'il cesse aussi de s'interesser à ce qui regarde *Lamennais*. Rien ne prouve mieux le contraire que la manière dont il continue à le défendre envers et contre tous, quand il croît être sûr de son bon droit. Après la suspension de *L'Avenir*, l'*Agence* poursuivait son œuvre salutaire. Mais elle manquait de porte-parole et ses adversaires, en l'invectivant, elle et les anciens rédacteurs de *L'Avenir*, avaient beau jeu. Une fois pourtant, il sembla à l'*Agence* que les limites étaient dépassées : ce fut quand quelques journaux, parmi lesquels était l'*Ami de la Religion*, en tronquant le texte d'une déclaration des anciens rédacteurs dans le dernier numéro de *L'Avenir*, avaient répandu le bruit que les rédacteurs croyaient eux-mêmes que leurs doctrines avaient été condamnées à Rome. L'*Agence* fit alors publier un *Bulletin* dans l'*Echo Français* dans lequel elle protestait contre des insinuations qu'elle n'hésitait pas à appeler perfides. *Le Sage* insère ce démenti dans les pages de son *Gdsvr*, mais ne s'en contentant pas, ajoute : « Le bien-fondé de tous ces bruits ressort, entre autres, d'une manière assez convaincante, d'une lettre du diocèse de Besançon, dans laquelle il est dit que le Pape avait défendu de mêler son nom aux discussions relatives aux doctrines de *L'Avenir* (1).

Le Sage et le « Bredasche Courant ».

Il ne supportait même pas l'ombre d'un blâme et telle était sa susceptibilité, quand il s'agissait de son grand ami, qu'il prenait parfois pour une désapprobation ce qui voulait être un éloge. Ce fut le cas dans une polémique avec le *Bredasche Courant* du 22 et 23 janvier 1852 (2). Voici ce que ce journal avait écrit : M. De La Mennais et les compagnons de son pèlerinage sont arrivés en bonne santé à Rome, à la fin du

(1) *Nouvelle ecclésiastique* du 23 décembre 1831, t. XXVIII, p. 56 s.s.
(2) *Nouvelle ecclésiastique* du 22 janvier 1832, l. c., p. 119 s. s.

mois dernier. On affirme qu'ils ont reçu dans leur voyage, dans les différentes villes, la visite des autorités ecclésiastiques, des supérieurs et des généraux des ordres religieux, surtout des ordres mendiants ». Or, quel était le crime du journal ? « C'est la deuxième fois, dit *Le Sage*, que le *Bredasche Courant* appelle le voyage que MM. De La Mennais, Lacordaire et de Montalembert ont entrepris au profit du catholicisme opprimé et chargé de chaînes, vers le Père commun des chrétiens, le protecteur et le défenseur naturel de la liberté chrétienne, un « pèlerinage ». Le *Bredasche Courant* n'aurait-il pas senti que, selon ses propres nouvelles, le voyage de ces messieurs ressemble plutôt à une marche triomphale qu'à un pèlerinage et que, de plus, l'opinion publique du catholicisme s'est prononcée en faveur de leurs doctrines. Comment cette opinion pourrait-elle être manifestée plus nettement que par « les autorités ecclésiastiques, les supérieurs et généraux des ordres religieux », c'est-à-dire par tous ceux qui sont revêtus d'autorité dans l'Eglise. Toutes ces autorités ecclésiastiques leur ont rendu visite dans les villes par lesquelles ils ont passé : elles ont donc donné les preuves éclatantes de leur intérêt pour les hommes qui ont été dépeints par les ennemis du catholicisme, dans notre pays aussi, comme des révolutionnaires et des jacobins; l'opinion publique s'est donc, d'après l'avis du *Bredasche Courant*, provisoirement prononcée entre M. De La Mennais et ses ennemis; elle a manifesté sa sympathie pour les idées et les principes du grand défenseur de la liberté catholique ».

Le cas ne laisse pas de faire sourire. Car ce que *Le Sage* reproche au *Bredasche Courant*, il aurait pu le reprocher aussi bien à *Lamennais* et à ses deux compagnons de voyage eux-mêmes, qui, dans l'article de *L'Avenir* du 15 novembre 1831, où, par la plume du Maître, ils prirent provisoirement congé de leurs lecteurs, dirent, entre autre : « Le

bâton du voyageur à la main, nous nous acheminerons vers la Chaire éternelle » et s'appelèrent à la fin « les pèlerins de Dieu et de la liberté » (1).

Est-ce que *Le Sage* avait si mal lu ? Nous supposons plutôt que ce numéro de *L'Avenir*, qui en fut le dernier, ne lui est jamais parvenu. Ce numéro est, nous venons de le dire, du 15 novembre 1831. Or, la *Nouvelle ecclésiastique* que nous avons citée plus d'une fois déjà (2), du 21 décembre

(1) L'article est dans *Œuvres complètes*, t. X, p. 386 s. s. Mieux renseigné, *Le Sage* parlera lui-même, plus tard, aussi de « nos célèbres pèlerins ». Voir *Gdsvr*, l. c. *Nouvelle ecclésiastique* de Paris, du 17 mai 1852, p. 300 s.

(2) *Gdsvr*, t. XXVIII, p. 51 s. Puisqu'il est plus d'une fois question de cette longue *Nouvelle ecclésiastique*, nous la citerons dans son entier, pour que le lecteur ait un aperçu du tout et qu'il sache en même temps quels étaient les bruits qui couraient sur *Lamennais*, contre lesquels *Le Sage* entrait en lice. Elle donnera en même temps au lecteur une idée du cas que les journaux acatholiques aussi bien que ceux des catholiques, faisaient de tout ce qui regardait Lamennais et son école. » Depuis le 14 novembre, le journal *L'Avenir* n'a pas paru. Le *Bredasche Courant*, du 20 novembre, pouvait déjà raconter que le journal *L'Avenir* aurait cessé de paraître, que MM. de La Mennais, Lacordaire et de Montalembert étaient allés en pèlerinage à Rome, etc., et que *L'Avenir* reparaîtrait, s'ils pouvaient convaincre le Sacré Collège.

Le *Haarlemsche Courant* put donner d'autres détails encore et bientôt on raconta toutes sortes d'anecdotes plus saugrenues les unes que les autres; nous allons en citer quelques-unes :

Ces trois messieurs n'étaient pas partis pour Rome, mais ils avaient dû cesser la publication de *L'Avenir*, faute d'argent. *L'Avenir* n'avait presque pas de lecteurs hors de la Belgique et, comme on n'avait plus d'argent en Belgique, on avait dû renoncer à la publication. Les évêques français avaient mis *L'Avenir* à l'index. MM. de La Mennais et de Montalembert étaient partis pour le midi et l'ouest de la France, pour pousser le peuple à la révolte et pour opérer une révolution. On avait vu M. de La Mennais à Lyon : il était temps qu'il quittât cette ville, parce qu'on le poursuivait à cause de traîtes, etc., etc. Il nous est impossible de décider ce qu'il en est, parce que nous n'avons reçu depuis un mois aucun courrier de Paris. Entre temps, nous avons écrit à Paris, pour savoir où en sont les choses. Dès que nous aurons reçu des nouvelles certaines, nous en ferons part aux abonnés du *Gdsvr*, et nous les prions de ne pas se prononcer provisoirement et de ne pas ajouter foi aux journaux, dont les âpres attaques contre le catholicisme, et contre tous ceux qui osent en défendre les vrais principes sont depuis des années généralement connues.

Du passage que nous avons traduit de *L'Avenir* du 10 novembre,

1831, commence ainsi : « Depuis le 14 novembre le journal *L'Avenir* n'a pas paru ». Si l'on ne suppose pas tout à fait arbitrairement que *Le Sage* se trompe ici de date, il est clair que l'avant dernier numéro fut pour lui le dernier (1). Et ainsi s'explique le fait que *Le Sage* reproche au *Bredasche Courant* de donner aux trois voyageurs un nom qu'ils s'étaient donné eux-mêmes (2),

La confiance illimitée de Le Sage est tant soit peu ébranlée.

Mais malgré tout, les différents bruits n'avaient pas laissé d'ébranler, tant soit peu, la confiance illimitée de *Le Sage;* et ce mélange de vénération pour l'homme et ses doctrines

dans le numéro précédent et où il est dit, entre autres : qu'ils — c'est-à-dire : les rédacteurs — prendraient, avant huit jours, des mesures importantes qui imposeraient silence à la mauvaise foi, il résulte que les rédacteurs de *L'Avenir* avaient conçu de vastes projets.

Eh bien, ils ont tenu parole : ils ont exécuté leurs mesures, bien que celles-ci nous soient encore inconnues ; voilà toute l'affaire. Quelles que soient pourtant ces mesures, nous sommes sûrs qu'elles seront dignes du grand de La Mennais et de ses savants disciples, brûlants de foi et de charité.

Par suite de la cessation de notre correspondance régulière, nous n'avons pas pu communiquer non plus, dans ce numéro, de détails plus précis sur l'affaire de *Meilleraye ;* nous mettrons pourtant plus tard nos lecteurs entièrement au courant de cette affaire honteuse.

(1) Cela est confirmé par la *Nouvelle ecclésiastique*, du 28 décembre, que nous avons également citée plus d'une fois déjà — voir p. 174, 175, 176 de ce livre — où *Le Sage* dit puiser une nouvelle dans le « dernier » numéro de *L'Avenir*, laquelle est, en réalité, dans l'avant-dernier. Et c'est confirmé encore par le fait que le numéro du 15 novembre manque aussi à la Bibliothèque Royale.

(2) Et d'autres choses s'expliquent alors de même. *R. de Gr.*, l. c., p. 358, trouve incroyable que *Le Sage* ne sût pas encore le 21 décembre ce qui se passait à Paris et qu'il se demandât pourquoi *L'Avenir* n'était pas distribué par le facteur dans la Bagijnenstraat, B. 18, à Grave. Or, comme il n'avait pas reçu le numéro de *L'Avenir*, où les rédacteurs annonçaient leur voyage et la suspension provisoire de leur journal, et que, d'autre part, il n'avait plus reçu depuis un mois de lettres de Paris, — p. 51, — il ne pouvait pas savoir ce qui se passait à Paris et le reste, et devait rester sceptique devant la nouvelle du *Bredasche Courant*, du 20 novembre « qui savait déjà raconter que le journal *L'Avenir* avait cessé de paraître, que MM. de La Mennais, Lacordaire et Montalembert étaient allés à Rome », etc.

et de la crainte de ne pas être dans le plus profond accord avec Rome, est bien marqué dans la dernière *Nouvelle ecclésiastique* du tome XXVIII du *Gdsvr*. (1). « M. l'abbé Lacordaire, un des compagnons de l'abbé De La Mennais dans son voyage pour la capitale de la chrétienté, est rentré à Paris et a provisoirement repris son travail comme directeur-adjoint et correspondant de l'*Agence générale pour la liberté religieuse*, ce qu'il n'aurait pas fait, si les doctrines de son célèbre ami et maître avaient été condamnées ou réprouvées à Rome, ainsi que quelques journaux l'ont affirmé de temps à autre d'une manière si catégorique ». Mais il ajoute prudemment : « Cependant nous nous flattons de recevoir, dans peu, de M. l'abbé Lacordaire lui-même quelques nouvelles sur cette importante affaire. »

Article emprunté au « Mémorial catholique ».

Le tome XXIX du *Gdsvr*. ouvre par un article : « *La théorie sociale de l'Evangile. Paroles de paix aux gallicans et aux ultramontains, par un pasteur protestant* » (2), avec suite p. 65, 123, 202, 236, emprunté au *Mémorial catholique*. Maintenant que *L'Avenir* est suspendu, *Le Sage* se remet à puiser dans le périodique qui avait été l'organe de *Lamennais* avant la fondation de *L'Avenir*. L'article témoigne de nouveau d'une certaine réserve. Nous sommes loin ici des violentes attaques contre les gallicans, telles que nous en trouvons dans plusieurs articles précédents; c'est au contraire un noble effort pour les réconcilier avec leurs adversaires, les ultramontains, ce qui donne surtout à réfléchir, quand on songe que l'article était vieux de quelques années déjà.

Nous venons de voir que *Le Sage* attendait de *Lacordaire* des renseignements sur le résultat des démarches des trois

(1) Du 23 mai 1832, p. 303.
(2) *G. Eslinger*, converti plus tard au catholicisme.

pèlerins auprès du Pape. Nous les trouvons pages 58 et suivantes. Et ils nous apprennent d'abord que *Le Sage* les avait demandés, puis ce qu'ils étaient. Voici la lettre que lui écrivit D'Ault-Dumesnil en l'absence de Lacordaire :

Lettre du « Conseil de l'Agence » à Le Sage.

« *Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* ».

« Paris, le 14 juin 1832.

« Monsieur,

« En l'absence de M. Lacordaire, j'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous lui avez écrite le 6 de ce mois.

« Nous sommes touchés de l'intérêt que vous prenez à notre cause et de la coopération que vous voulez bien lui accorder. Notre démarche auprès du Souverain Pontife est loin d'avoir été sans résultat; le but en est atteint par la nomination d'une Commission pour examiner les doctrines de *L'Avenir*. Par suite de la présence de nos trois Pèlerins à Rome, nous avons gagné dans cette ville les partisans les plus ardents et les plus éclairés. Le couvent où M. De La Mennais s'est retiré pour attendre la décision de la Commission est celui des Théatins, ordre dont est supérieur le P. Ventura, qui est entièrement dévoué à notre cause. M. de Montalembert est à Rome auprès de M. De La Mennais.

« Quoique nos espérances, touchant la nouvelle apparition de *L'Avenir*, deviennent plus fondées de jour en jour, il nous est toutefois impossible d'en assigner l'époque.

« Veuillez agréer, etc... ».

Le Sage et « L'Ami de la Religion »

On comprend que cette lettre ait dû beaucoup réconforter *Le Sage*. Aussi écrit-il triomphalement, en guise d'introduction, que cette réponse apprendra à ses lecteurs « ce qu'ils doivent croire de ce que disent les journaux sur cette affaire » et quitte-t-il, dans sa lutte contre le gallicanisme, la réserve que nous avons cru remarquer dans le long article dont

nous venons de parler. Car dans un article : « *L'esprit de parti* », p. 153-162, il traite *Picot*, le rédacteur de *L'Ami de la Religion*, « le dernier organe du gallicanisme mourant », d'assez belle façon et fait au contraire chaleureusement l'éloge de *L'Avenir* et de ses rédacteurs : « Picot... ne sent pas que la charité chrétienne l'oblige d'être juste envers ceux aussi qui ne font pas dépendre le salut de la religion d'une royauté, d'une protection terrestre et de mesures coercitives, mais qui s'attendent, avec une vive foi et un ardent désir, à obtenir le triomphe du catholicisme de Dieu et de la liberté. Plus d'une fois il a traité le méritant De La Mennais et les courageux rédacteurs de *L'Avenir*, brûlants d'ardeur juvénile et de foi, avec dureté et ironie mordante; il a débité sur leur compte bien des faussetés, et bien qu'il ait été démenti chaque fois, il ne cesse pas ». *Le Sage* ne s'en soucierait pas, dit-il, si les journaux néerlandais anticatholiques n'empruntaient pas aussi des articles à *L'Ami* sans publier les démentis. C'est ce que fit, par exemple, le *Bredasche Courant* en lançant une nouvelle sur la Bulle aux évêques polonais, sans faire mention du démenti de *La Tribune Catholique*. *Le Sage* les donne maintenant l'un et l'autre. Nous ne les donnerons pas ici, mais notons seulement que là où *L'Ami* disait que *Lamennais* n'avait pas pu dissimuler son mécontentement de s'être vu traiter à Rome avec une grande indifférence, *Le Sage* croit pouvoir y opposer le démenti le plus formel : « Cela est absolument faux. M. De La Mennais a reçu à Rome de nombreux témoignages de la plus haute considération » (1).

Eloge de « L'Avenir ».

L'Ami de la Religion avait encore dit que le défunt évêque d'Annecy, *Mgr Thiollaz*, avait défendu à son clergé la lec-

(1) P. 156. *Le Sage* déduit cette affirmation sans doute de la lettre qu'il avait reçue de Paris et est donc d'entière bonne foi, mais nous savons aujourd'hui que c'était en réalité le *Bredasche Courant* qui avait raison.

ture de *L'Avenir*, sous peine de suspense. *Le Sage* le nie catégoriquement, « bien qu'il — c'est-à-dire : l'évêque — n'approuvât pas les doctrines de *L'Avenir* en tout ». Et il ajoute : « Nous n'approuvons pas non plus les doctrines de *L'Avenir* en tout, mais nous considérons pourtant ce journal comme un des plus excellents effets du christianisme renaissant. Ce n'est pas sans raison que les ennemis de l'Eglise ont jubilé de la suspension provisoire de *L'Avenir* ». Et il conclut : « Tout cela suffira pour montrer à nos lecteurs ce qu'ils doivent croire des nouvelles que donne *L'Ami de la Religion* sur M. De La Mennais et *L'Avenir*. Nous sommes choqué de ce qu'un homme tel que Picot qui a si longtemps virilement défendu la religion catholique contre quelques-uns de ses ennemis, se laisse tellement entraîner, dans sa vieillesse, par l'esprit de parti, qu'il devient l'organe mensonger du pire ennemi que le véritable catholicisme puisse avoir de nos jours... ».

L'ENCYCLIQUE « MIRARI VOS »

Nous sommes au mois de septembre 1832 et l'Encyclique *Mirari Vos* avait paru il y avait plus d'un mois déjà. Il est clair qu'au moment où *Le Sage* crut pouvoir attaquer si violement les adversaires de *Lamennais* et de son journal, il n'en avait pas le moindre soupçon. Mais cette ignorance ne devait plus durer longtemps, car dans le numéro suivant, celui d'octobre, il donnera la traduction hollandaise de la lettre papale dans son entier, et dans le numéro du même mois de la *Morgenstar der Toekomst*, il en reproduit le texte latin.

Nouvelle lettre de l'« Agence » à Le Sage.

Pourtant, avant que l'Encyclique vînt le jeter dans l'incertitude la plus angoissante, il eut, une fois encore, la joie de recevoir de Paris des nouvelles réconfortantes. Quoique la lettre de *D'Ault-Dumesnil* au nom de *Lacordaire*, l'eût fort rassuré, *Le Sage* avait cru bon d'envoyer à l' « *Agence* » quelques-uns des bruits que les journaux répandaient sur *Lamennais* et les siens, soit pour la renseigner et lui fournir l'occasion de les contredire, soit que, malgré tout, quelque doute sur leur plus ou moins d'authenticité lui fût resté. Dans un article : « *L'abbé De La Mennais et les journaux* », nous trouvons la réponse du secrétaire de l' « *Agence* », *Boré*, concluant du silence de Rome à l'approbation des doctrines de *L'Avenir* et annonçant la réapparition de *L'Avenir* ou du nouveau journal qui... « réfutera amplement toutes les sottises qu'on a débitées depuis un an », et qui « consolera les catholiques qui désirent ardemment le voir réapparaître » (1).

(1) *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 182 s. s.

Incertitude de Le Sage.

Des commentaires que *Le Sage* fit sur l'Encyclique, des explications qu'il en donna, de l'assurance même de sa parfaite adhésion et de son entière soumission, il résulte que lors de son apparition il n'y entendait rien, et qu'il a fallu du temps, du recueillement, les explications des autres, avant qu'il comprît qu'elle visait les doctrines de *Lamennais* et, en partie du moins, les siennes propres. Cela trouvait sa raison, d'abord dans le fait que l'Encyclique était rédigée en des termes assez généraux, puis, dans la circonstance que ni *Lamennais*, ni *L'Avenir* n'étaient expressément mentionnés (1) ; ensuite, quand tout doute sur l'identité des condamnés fut devenu impossible, dans cette autre circonstance que malgré l'insuffisance de la première déclaration de soumission des rédacteurs, le Pape s'en était déclaré satisfait et n'avait pas exigé d'eux une rétractation formelle (2); enfin,

(1) Cfr. la lettre du *Cardinal Pacca* à *Lamennais*, p. 77 ss. de ce livre.

(2) Pour l'explication de cette manière d'agir du Pape, voir *Dudon*, l. c., p. 233 s.

Note I. — Dans le *Gdsvr*, p. 226 s., *Le Sage* prévient ses lecteurs « qu'à une époque aussi fertile en événements importants et qui va voir tant de dénouements, il est impossible de relever seulement la partie principale de ces événements dans l'espace d'un périodique comme le nôtre ». C'est pourquoi il dira son opinion en partie dans le *Gdsvr*, en partie dans *De Morgenstar*, et il prie ses lecteurs de vouloir considérer ce dernier périodique « comme un supplément » de l'autre. Nous en ferons autant ; nous cesserons donc de suivre l'ordre suivi jusqu'ici et traiterons les articles des deux périodiques pêle-mêle.

Note II. — Il apparaît que le numéro d'octobre du *Gdsvr* a paru un peu avant le même numéro de la *Morgenstar der Toekomst*. Tandis que, dans le numéro d'octobre du dernier périodique, on trouve le texte latin de l'Encyclique, le *Gdsvr*. en donne une traduction hollandaise, mais d'après une traduction française, parce que *Le Sage* n'avait pas encore « le bon texte latin », et qu'il voulait pourtant faire connaître à ses lecteurs, dans ce numéro déjà « cette lettre remarquable sous tous les rapports » (p. 201). C'est à la traduction française qu'il a suivie, qu'il attribue les passages obscurs qu'il croit y trouver. Il promet d'insérer, dans ce numéro encore, le texte latin, s'il le reçoit à temps, — ce qui n'a pas été le cas, — car il ne le donne qu'après le numéro de novembre, avec une pagination propre de 1-16.

et surtout vraisemblablement, dans la difficulté qu'il y a pour chacun, nous ne disons pas de reconnaître son tort, quand on en est convaincu, mais d'en être convaincu.

Pour ce qui est de la *personne* de *Lamennais*, elle reste intacte pour *Le Sage* jusqu'à la rupture définitive et la chute sans retour; même, comme le noyé se débat plus violemment à mesure que le péril devient plus imminent, il nous a semblé que dans cette dernière phase *Le Sage* a eu plus que jamais bec et ongles en défendant son maître, surtout contre son adversaire le plus redouté : *L'Ami de la Religion*. Nous allons étudier cette phase un peu plus à fond, parce que, si elle a été fatale pour *Lamennais*, elle a été une des plus tragiques pour *Le Sage*.

Pendant de longues années, celui-ci avait dit dans ses périodiques, d'une manière très modérée, son opinion sur les différentes questions politico-religieuses. Et si la manière fut modérée, ses exigences elles-mêmes ne le furent pas moins. Mais voilà qu'il rencontre sur son chemin un homme qui, d'abord, le ravit par une œuvre de génie; puis, après s'être dans son pays, jeté dans la même lutte pour la liberté de l'Eglise que lui-même avait engagée dans le sien, commence peu à peu à être son guide, son maître, presque son modèle en tout. Aucune vertu ne lui manque : il est « célèbre », « humble », « pieux », « vraiment grand et profond » et, de plus, prêtre, état pour lequel *Le Sage* nourrissait le plus profond respect. Il le lit, le cite, traduit ses articles, se pénètre peu à peu de son esprit et se sent enfin, malgré l'exagération de ses revendications, un avec lui presque en tout. En l'an 1832 cette harmonie de sentiments et d'idées fut à son apogée. Séparation complète et absolue de l'Etat et de l'Eglise, liberté illimitée de la presse, union des catholiques avec les libéraux, c'étaient quelques-uns des points du programme de *Le Sage* aussi bien que de celui de *Lamennais* (1). Il se porte ouvertement son défenseur et quand le maître est attaqué dans les journaux néerlandais aussi, il traduit les articles agresseurs en français et les envoie à l' « *Agence* », dont l'attaqué est le président, pour puiser ainsi à la source elle-même l'eau claire de la vérité. La réponse le satisfait entièrement, comme il ressort de la petite préface dont il la fait précéder. Tous ces bruits ne sont que de la « calomnie » qui « ne néglige rien, pour faire haïr et mépriser cet homme et ses doctrines (2) ».

Quand il écrivit ces mots, il ne savait pas que cet homme et ses doctrines avaient déjà été condamnés à Rome (3). Mais très peu de jours après (4), l'Encyclique lui est parvenue. *Le Sage* est un « *verus Israëlita in quo dolus non est* », un homme on ne peut plus sincère, sur la foi duquel nous ne pouvons pas refuser de nous reposer entièrement. Aussi le croyons-nous quand il déclare que lui-même et tous ceux qui comprennent bien l'esprit de l'Encyclique sont « ravis de la teneur de cette lettre apostolique qui accélérera... le moment du rétablissement de l'ordre social chrétien et partant de la paix et du bonheur des peuples, si tous les catholiques du monde entier, évêques et princes, prêtres et nations l'observent strictement (4) ». Nous le croyons, mais, dans ce cas, avec une grande réserve. Il faut avoir lu l'article : « *Epistola encyclica* » (5), pour sentir toute l'incertitude où la bulle l'avait plongé. Par ses commentaires, il prétend indiquer le but que *Grégoire XVI* s'était proposé; mais après

(1) Nous ne faisons que constater ici ; nous prouverons plus tard.
(2) *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 182.
(3) L'Encyclique est datée du 15 août et *Le Sage* reçut la réponse de l'*Agence*, le 1er septembre. Voir l. c., p. 183.
(4) Il la reproduit et y fait des commentaires dans le numéro suivant déjà.
(4) l. c., p. 221.
(5) l. c., p. 219-228.

une lecture réitérée il faut que nous avouions que le sens des soi-disant commentaires nous échappe entièrement. Pour nous cet article n'est que l'épanchement confus de l'âme bouleversée de *Le Sage*, se déchargeant, tout d'une haleine, dans une phrase de quelques pages.

Premier éclaircissement.

Le premier éclaircissement lui est venu de la part des condamnés eux-mêmes. P. 218-227 du *Gdsvr.*, on trouve un article : « *Dissolution de l'Agence générale* », etc., qui commence par une lettre où les anciens rédacteurs de *L'Avenir* prient *Le Sage* de vouloir insérer dans son « journal » la déclaration de leur soumission (1). Cela aura suffi à dessiller les yeux à *Le Sage* et à lui faire comprendre que, si *Lamennais* et les siens croient ne pouvoir continuer leurs travaux, sans se mettre en opposition avec la volonté formelle du Pape, lui aussi aura à reviser son programme, en différents points identique au leur. Vous le croyez ? Il n'en est rien, « *Lamennais* et les siens ont beau se soumettre et se rétracter, « malheureux celui qui cherche à trouver dans cet acte autre chose qu'une preuve touchante de cette soumission filiale que doivent au Père commun tous ceux qui veulent porter le nom de catholique et que ces hommes méritants avaient déjà promis de témoigner au chef spirituel de

Lettre des anciens rédacteurs de « L'Avenir » à Le Sage.

(1) Voici le texte de la lettre : « Nous vous prions de vouloir bien insérer la pièce suivante dans le prochain numéro de votre journal. Elle ne vous a pas été transmise plus tôt, parce que M. le comte de Montalembert n'est arrivé à Paris qu'avant-hier, et MM. l'abbé de La Mennais et l'abbé Lacordaire, que ce matin. Nous espérons que vous ne refuserez pas ce service à d'anciens journalistes. » Signé : LAMENNAIS, GERBET, DE COUX, MONTALEMBERT et LACORDAIRE.

Et voici celui de la *Déclaration :* « Les soussignés, rédacteurs de *L'Avenir*, membres du Conseil de l'*Agence pour la défense de la liberté religieuse*, présents à Paris : convaincus, d'après la lettre encyclique du souverain pontife Grégoire XVI, en date du 15 août 1832, qu'ils ne pourraient continuer leurs travaux sans se mettre en opposition avec la volonté formelle de celui que Dieu a chargé de gouverner son Eglise, croient de leur devoir, comme catholiques, de déclarer que, respectueusement soumis à la suprême autorité du Vicaire de Jésus-Christ, ils sortent de la lice où ils ont loyalement combattu depuis deux années. Ils engagent instamment tous leurs amis à donner le même exemple de soumission chrétienne. En conséquence :

1° *L'Avenir*, provisoirement suspendu depuis le 15 novembre 1831, ne paraîtra plus ;

2° *L'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* est dissoute à dater de ce jour. Toutes les affaires entamées seront terminées, et les comptes liquidés dans le plus bref délai possible. *Affaires de Rome*, p. 155 s. ; *Gdsvr*, p. 218 s.

la grande société chrétienne en toute circonstance » (1). « Les gallicans y voient la condamnation des doctrines de leur terrible adversaire De La Mennais et ils ne voient pas que le Saint-Père condamne, avant tout, les entraves mises à la liberté de l'Eglise et les principes qui la rendent l'esclave de l'Etat et méprisée auprès des nations ». (P. 223).

L'homme qui ose ainsi morigéner les autres doit bien avoir la conviction intime d'avoir saisi toute la portée du document en question. Aussi *Le Sage* se met-il à expliquer de quel point de vue il faut considérer l'Encyclique pour bien la comprendre. Mais ici encore, bien que dans son ensemble l'exposition soit un peu plus claire que celle de la *Morgenstar der Toekomst*, il faillit à la tâche et les lecteurs qui, pour avoir une bonne idée de l'Encyclique s'en sont rapportés à ses explications, y ont sans doute complètement perdu leur latin.

Un mauvais guide

Dans la *Tribune Catholique* il avait paru de la main de *H. de Regnon*, membre honoraire de l'*Agence* et fondateur du journal *L'Union de Nantes*, l'homme « qui (avait) représenté avec tant de courage l'*Agence* dans l'affaire des Trappistes de *Meilleraye* » (2), un article, dans lequel celui-ci déclare suivre l'exemple de *Lamennais*, mais qu'il

(1) P. 221 s.

(2) Cfr. *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 223. Voir *Gdsvr*, tome XXVIII, p. 76.

ne comprend pas clairement « que la lettre encyclique de Grégoire XVI désapprouve indirectement (1) les principes de liberté tels que les journaux *L'Avenir* et *L'Union* les ont répandus » (2). Et *Le Sage* fait suivre la déclaration de Regnon de ces mots : « Nous ne concevons pas non plus laquelle des doctrines exposées dans la « *Déclaration* » que les rédacteurs de *L'Avenir* ont soumise, dès le mois d'avril de l'année passée, au jugement du Saint-Siège, serait condamnée par le Saint-Père dans cette lettre encyclique ».

Le grand doute de Le Sage.

Le grand doute qui tourmentait la pauvre âme de *Le Sage* à ce moment-là était le suivant : « S'ils — c'est-à-dire *Lamennais* et les siens — étaient convaincus que l'arrêt infaillible du Saint-Siège avait condamné une ou plusieurs de leurs doctrines, il ne leur suffirait pas de s'imposer le silence et de dissoudre l' « *Agence* »; ils seraient obligés, en ce cas-là, en catholiques obéissants et soumis, de rétracter leurs doctrines condamnées et de les condamner... » (3). Ce dernier raisonnement est parfaitement juste, et ne voyant pas d'issue, il se demande avec inquiétude : « Pourquoi les rédacteurs de *L'Avenir* se taisent-ils donc ? Pourquoi ont-ils dissous l'*Agence* ? » (4). Il ne saurait résoudre le problème, mais « comme eux-mêmes ont cru bon jusqu'ici de ne pas trancher la difficulté, il serait peut-être dangereux de vouloir en deviner les raisons » (5). Il ne lui reste qu'un seul espoir, une seule lumière : « Pour nous les paroles du Père commun seront le flambeau qui nous éclairera dans le brouillard et l'obscurité qui nous environnent » (6).

(1) A remarquer que la question d'une condamnation *directe* n'est même pas effleurée.

(2) *Morgenstar der Toekomst*, t. I., art. : *Epistola Encyclica.*

(3) l. c., p. 225.

(4) l. c.

(5) l. c. p. 225.

(6) l. c., p. 228.

Cependant, tout en avouant ne pas savoir à quoi s'en tenir, il ne supporte pas qu'on se prononce contre *Lamennais*. « *L'Ami de la Religion*, cet organe connu du gallicanisme mourant, mais d'autant plus violent pour cela, a eu, dans son numéro du 5 septembre 1832, un article qui prétend prouver que le Saint-Père a condamné dans sa lettre encyclique les doctrines des rédacteurs de *L'Avenir*. Selon lui toute la lettre vise ces doctrines, et, non sans une grande témérité, M. Picot se pose en tribunal infaillible et décide que la lettre de Grégoire XVI réprouve ces doctrines par un jugement doctrinaire. Quel aveugle préjugé ! Vraiment, le « *Roma locuta est* », les mots par lesquels *L'Ami de la Religion* termine son article, prononcé par des gallicans, sonne aussi mal que le cri de « *Vive le Roi* » dans la bouche des jacobins (1). Et pour que tous ses lecteurs soient bien convaincus que *Lamennais* n'a rien perdu de son crédit auprès de lui, il insère dans le *Gdsvr.* de nouveau des « *Pensées de l'abbé De La Mennais* ». (P. 227).

« Pensées de Lamennais.

Dans les numéros de novembre de la *Morgenstar der Toekomst* et du *Gdsvr.*, et dans le numéro de décembre du dernier périodique, on ne trouve rien par rapport à la question brûlante (2). Mais dans le dernier numéro du tome I de la *Morgenstar der Toekomst* il y a, p. 325-338, un arti-

(1) l. c., p. 226 s.

(2) P. 290 du *Gdsvr*, seulement cette nouvelle : « Messieurs De La Mennais, Lacordaire et de Montalembert sont partis pour l'ouest et resteront provisoirement à la Chênaie. M. De La Mennais a l'intention d'y achever une œuvre sur la métaphysique à laquelle il travaille depuis longtemps. » Entre les numéros de novembre et de décembre se trouve inséré le texte latin de l'Encyclique qu'il avait promis d'envoyer à ses lecteurs aussitôt qu'il l'aurait reçu (voir p. 185, in nota, de ce livre), mais sans aucun commentaire.

Dans le numéro de novembre du *Gdsvr*, se trouve le dernier article de la série : *La théorie sociale de l'Evangile* (voir p. 180 de ce livre). Nous y trouvons dans une note, p. 257, cette phrase : « La postérité verra combien la religion et les sciences doivent à l'école de M. De La Mennais. Est-il étonnant que l'esprit de l'erreur s'exaspère tant contre ce vraiment grand homme ? »

Les seuls points que Le Sage relève de l'Encyclique.

cle : « *Que veut l'esprit de révolution de nos jours et quel est le devoir des catholiques* ? » dans lequel *Le Sage* relève deux points de l'Encyclique : la soumission aux princes et l'union des catholiques avec les libéraux et résout les graves questions que ces deux points agitent, entièrement dans le sens de la lettre papale. Il est curieux d'observer que des deux seuls points dont la condamnation lui est claire, l'un, le droit d'insurrection contre les mauvais princes, avait toujours été rejeté par lui (1), et l'autre, l'union des catholiques avec les libéraux, n'avait pu trouver un partisan en lui que dans les tout derniers temps.

Mais nous le savons : ce n'étaient pas les seules questions soulevées dans l'Encyclique : la séparation des deux Pouvoirs et la liberté de la presse et de conscience y étaient condamnées en des termes au moins aussi sévères. *Le Sage* avait-il si mal lu l'Encyclique ? Ou, quand il s'écria : « Grand, indescriptiblement grand est notre privilège d'avoir un guide infaillible qui, dirigé lui-même par l'esprit de la vérité, nous trace la piste en dehors de laquelle nous nous égarerions dans le dédale des passions et des erreurs humaines » (2), n'était-il pas sérieux ? Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : jamais Rome n'a eu de fils plus obéissant que *Le Sage*. Mais voici la question. L'encyclique *Mirari Vos*, comme d'ailleurs la plupart des Encycliques, puisqu'elles ne s'adressent pas à un seul peuple, mais au monde entier, était rédigée en des termes assez généraux qui avaient bien besoin d'une explication. *Grégoire XVI* appelle la liberté de conscience la plus grande peste imaginable et la liberté de la presse en est une qu'on ne saurait jamais assez détester. Mais toutes les deux existaient de fait en

Le sens de l'Encyclique.

(1) Voir pourtant : *Influence formelle*, § I. · *Droit d'insurrection*, p. 231.

(2) P. 335.

France et chez nous. Fallait-il, dès lors, que les catholiques de ces pays se missent tout de suite à les combattre ? Fallait-il qu'ils laissent l'usage de la liberté de la presse aux seuls ennemis de la religion ! Fallait-il que, dans les pays où les catholiques étaient les plus nombreux, il ne fût laissé aux autres que le choix de se faire catholiques ou de quitter le pays ! Et pour ce qui est de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, était-il vrai que leur union n'eût jamais eu que des conséquences salutaires ! On le voit : poser ces questions c'est y répondre négativement. De telles affirmations n'avaient jamais pu entrer dans les desseins du Pape.

Quelle avait donc été en réalité son intention ?

Pour nous qui sommes hors de la mêlée des esprits de cette époque-là, qui sommes libres de toute passion politique et éclairés par les explications des auteurs et les déclarations ultérieures des successeurs de *Grégoire XVI*, pour nous il est moins difficile — nous disons : *moins* difficile, car les cas sont complexes et demandent plusieurs distinctions — pour nous il est moins difficile de démêler le sens de l'Encyclique. Du reste, ce n'est pas notre tâche. Ce chapitre ne veut pas être un traité politico-religieux, il n'a que la prétention d'établir l'influence de *Lamennais* sur *Le Sage*, de n'être qu'un chapitre détaché dans la vie, si longue et si mouvementée de ce dernier. Que quelques explications suffisent donc (1). Le Pape parle du haut de la chaire où il est l'interprète des volontés divines. Comme tel il embrasse du regard les temps et les nations. Il ne parle pas exclusivement pour les temps actuels, mais pour l'avenir aussi, un avenir lointain peut-être, de cent, cinq cents, de mille ans. Si l'époque à laquelle il parle n'est pas très

(1) Ceux qui désirent en savoir plus long peuvent lire avec fruit *Dudon*, l. c., p. 203 s. s.

favorable à l'Eglise, le Christ lui a promis sa protection jusqu'à la fin des siècles, et aucun pouvoir, pas même celui de l'enfer, ne saura la subjuguer. S'il est peut-être vrai qu'en telle année, en tel pays la liberté de la presse et de conscience, la séparation de l'Eglise et de l'Etat puissent procurer des avantages, de grands avantages même, le Pape, comme Vicaire du Christ, comme Chef de l'Eglise éternelle de Dieu, voit plus loin, au-delà des horizons qui bornent la vue de tous les autres mortels. Pour lui valent, avant tout, les principes éternels, immortels, qui ne sont soumis ni aux temps ni aux lieux. Et c'est à cette lumière qu'il faut voir l'Encyclique. Elle est un monument « ære perennius » qui indique les principes pour tous les temps et toutes les nations. C'est de la conduite des Papes eux-mêmes qu'il résulte qu'il faut ainsi l'expliquer. Est-ce que, par exemple, ils n'ont pas eux-mêmes traité souvent, dans leurs propres Etats, leurs sujets non-catholiques avec une affection paternelle ? Et en concluant des concordats avec des pays catholiques même, n'ont-ils pas sanctionné, en quelque sorte, le système de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Mais si tout cela est assez clair aujourd'hui, pour ceux qui, entraînés et enthousiasmés par *Lamennais*, avaient sacrifié une partie importante de leur vie à la propagation et à la défense de ses idées, la question était délicate. Pouvaient-ils continuer de défendre ces idées « hic et nunc » dans des circonstances particulières, dans un pays déterminé, sous tel ou tel gouvernement ? *Lamennais* s'était soumis et avait promis de ne plus défendre aucune des doctrines condamnées. Ce qui était donc certain, c'était que le Pape voulait qu'à cette époque-là, en France, on observât pratiquement les principes généraux indiqués dans son Encyclique. Mais s'ensuivait-il que ce fût aussi le cas pour tous les autres pays, en particulier pour le nôtre, où régnait un

prince protestant et où la liberté dont jouissaient les catholiques pouvait se résumer en ces deux mots : respirer et aller à l'église ! *Le Sage* ne le pensait pas. C'est pourquoi il prend le chemin le plus sûr : il se taît, en regardant entre temps de quel côté vient le vent, en consultant les auteurs et en se proposant sans doute de ne rien écrire qui soit contre l'Encyclique.

Deuxième lettre du cardinal Pacca.

Si quelques mois auparavant il s'était encore demandé avec anxiété : « Pourquoi les rédacteurs de *L'Avenir* se taisent-ils donc », et s'était trouvé devant le dilemme : s'ils n'ont pas été condamnés, ils ne doivent pas se taire, et s'ils ont été condamnés en effet, il ne suffit pas de se taire, mais ils doivent rétracter leurs doctrines condamnées, tout doute sur ce point lui était maintenant impossible. Car, p. 366 s., de la *Morgenstar der Toekomst*, il reproduit la lettre du *Cardinal Pacca* où celui-ci exprime à *Lamennais* la satisfaction du Pape et la sienne propre, pour l'acte de soumission des rédacteurs de *L'Avenir*.

Maladie de Le Sage.

Le tome XXX du *Gdsvr* et le tome II de la *Morgenstar der Toekomst* vont de janvier à juillet 1833. Les numéros de janvier et de février ne contiennent rien par rapport à la question qui nous occupe. Cela ne doit pas nous étonner, car *Le Sage* était tombé malade. P. 11 de la *Morgenstar der Toekomst*, il est dit que, « par suite d'une grave maladie du rédacteur... le compte rendu promis de quelques périodiques non-catholiques a dû être remis à un numéro suivant », et p. 60, il est ajouté le détail que « le 2 janvier », le malade avait été « dans un danger imminent ».

Cette maladie se rattache-t-elle aux émotions subies à cette époque-là ?

Est-ce que cette maladie se rattache aux émotions que l'âme profondément religieuse de *Le Sage* a sans doute dû subir à cette époque-là ? On ne le saura vraisemblablement jamais avec certitude, mais quand on lit la poésie : *Fiat voluntas tua* qu'il composa au mois de décembre 1832,

on devine qu'un événement a dû l'émouvoir profondément, on entend vibrer les cordes d'une grande douleur.

En voici la traduction :

Père ! que votre volonté soit faite !

Oh, la mienne est souvent mauvaise; je m'en suis aperçu trop souvent dans la prospérité et dans la souffrance, en tombant et en luttant.

Père ! que votre volonté soit faite !

Oh, quand, dans mes prières, je le disais autrefois, le cœur vain n'y prenait pas part : je ne faisais cette prière que des lèvres, sans l'avoir méditée.

Père ! que votre volonté soit faite !

Je le dis maintenant de tout mon cœur. Aucune apparence ne peut plus me tenter : la toile d'araignée qui me retenait autrefois dans ses fils, est déchirée.

Père ! que votre volonté soit faite !

Je sais par expérience que, pour guérir le malade d'une maladie invétérée, il faut que le remède soit parfois douloureux.

Père ! que votre volonté soit faite !

Prenez, prenez tout ce qu'il vous plaît. Donnez-moi tout ce que Vous voulez me donner : de la consolation ou de la souffrance, la mort ou la vie, et un cœur qui ne se plaint pas.

Père ! que votre volonté soit faite ! Ainsi soit-il. Père, je suis prêt. Je ne veux désormais rien faire ni demander

en dehors de votre volonté divine. Ainsi soit-il, en toute énernité (1).

Article de la « Revue Européenne ».

Sens qu'il faut attribuer à l'Encyclique selon cet article. Le Sage semble l'admettre.

Page 60, il est dit que par suite de sa maladie, tout effort lui était défendu pour quelque temps. Mais il semble s'être relativement assez vite rétabli, car dans le numéro de mars nous trouvons, pages 134-162, un long article de sa main, emprunté à la *Revue Européenne* (2) : *Sur la lettre encyclique de notre Saint Père Grégoire XVI*. Il a sans doute profité du congé de convalescence forcé et du calme de sa chambre de malade, pour mieux étudier, suivant les auteurs et les périodiques, le sens de l'Encyclique et pour mieux s'imprégner de son esprit. Enfin, il croit l'avoir comprise. L'article n'est, il est vrai, qu'une traduction et ne nous donne donc directement que l'opinion de l'auteur français, mais en le choisissant parmi tant d'articles traitant la même matière et en le traduisant entièrement, sans faire aucune remarque, il en assume, de plein gré, la responsabilité, d'autant plus, qu'il ne prévient nulle part ses lecteurs qu'il ne leur offre qu'une traduction et qu'ils ne peuvent donc en soupçonner l'origine française avant qu'ils lisent, tout à la fin, le nom du périodique auquel il a été emprunté (3).

L'article distingue d'abord entre un jugement doctrinal et disciplinaire et l'auteur est convaincu que dans l'Encyclique il n'est question d'aucune décision doctrinale (4). Il

(1) P. 57 s.

(2) *De Cazalès* en était l'auteur. Voir *Dudon*, l. c., p. 238. Selon R. de GR., l. c., p. 403, la *Revue Européenne* n'était pas *fijn Roomsch*, mais nous croyons plutôt que, comme tant d'autres périodiques, elle ne savait pas trop bien à quoi s'en tenir.

(3) On trouve dans l'article cette phrase : « Nous n'écrivons pas cette apologie à la demande des rédacteurs de *L'Avenir*, mais nous partageons trop profondément plusieurs de leurs opinions, pour ne pas considérer, en quelque sorte, leur cause comme étant la nôtre, p. 144.

(4) Dans une note au bas de la page, *Le Sage* donne expressément son adhésion à cette opinion. Comme nous l'avons vu, l'*Ami*

est donc impossible de dire, avec certitude, si les doctrines sont hétérodoxes; il est aussi impossible de distinguer toutes les doctrines fausses des doctrines vraies et il ne nous reste momentanément que d'attendre respectueusement la décision de Rome. Les rédacteurs ont donc entièrement rempli leur devoir et donné l'exemple de la plus édifiante obéissance, en cessant la publication du journal.

Système du « Sens commun ».

Pour ce qui est du système philosophique du *sens commun* « ces principes sont plutôt établis dans l'Encyclique papale que réprouvés ». Mais, dira-t-on, « les doctrines nouvelles mentionnées par le Saint Père, telles que la renaissance éventuelle de l'Eglise qui aurait vieilli et serait entièrement tombée en décrépitude; la liberté de conscience et les opinions sur le droit de censure des mauvais livres, lequel est dénié à l'Autorité spirituelle, toutes ces doctrines sont sans doute hétérodoxes. »

Les doctrines nouvelles.

Mais *Lamennais* et les siens sont loin d'avoir enseigné cela : « Nous avons attentivement lu et médité tous ses écrits, ainsi que ceux de ses disciples et croyons les connaître aussi bien que qui que ce soit, et soutenons, par conséquent, qu'on lui attribue à tort ce que le Pape dit de ceux qui veulent la renaissance de l'Eglise, en apparence affaiblie par l'âge. Ils ont désiré, il est vrai, une réforme, mais cela est bien différent et doit être jugé selon d'autres principes. Lamennais a voulu une réforme dans l'Eglise et non pas contre elle. Le mot de « renaissance » ne se rapportait qu'à la société civile. »

La liberté de conscience, la liberté d'opinion et la liberté

de la Religion croyait que la condamnation des doctrines de *L'Avenir* était effectivement doctrinale. C'est à cela que *Le Sage* s'oppose. Que l'*Ami de la Religion* rétracte d'abord ses propres articles condamnés sur le gallicanisme, avant d'exiger une rétractation des autres « qui n'ont jamais défendu ni ne veulent défendre une cause condamnée ».

de la presse sont condamnées dans l'Encyclique. Mais l'anathème ne frappe que ceux « qui enseignent une liberté absolue de penser et une indépendance complète de la raison » et partent « du principe que toutes les religions sont également bonnes, qu'en matière de foi il n'y a aucune vérité obligatoire et aucune autorité ».

Lamennais et les siens, au contraire, n'ont jamais contesté à l'Eglise « le droit de la décision suprême »; « ils n'ont défendu la liberté d'opinion et de conscience que contre les pouvoirs hérétiques, schismatiques et athées; ils ne veulent s'incliner que devant l'Eglise. S'ils se sont trompés pour les temps et les circonstances, s'ils se sont mépris quant à leur opinion qu'une alliance avec l'esprit moderne pourrait servir leur cause... (ils) furent toujours prêts à la rompre au cas que le Vicaire de *Jésus-Christ* la jugerait inopportune et dangereuse ».

Ensuite, après avoir dit qu'il ne défend nullement toutes les expressions de *L'Avenir*, parce qu'il y en a « même plusieurs qui pourraient facilement être mal interprétées » et après avoir constaté encore une fois « que l'Encyclique ne conteste pas l'orthodoxie de M. de La Mennais », l'auteur de l'article ne peut pas nier « qu'elle désapprouve formellement sa politique et la direction que le noble penseur voulut donner à l'Eglise ».

La politique.

Quelle fut cette politique ?

Eu égard à l'état des choses et pour prévenir de plus grands maux, Rome avait toujours pratiqué, depuis les deux derniers siècles, une politique de tolérance. « Rome dut s'allier au despotisme, afin que celui-ci laissât à l'Eglise une ombre de liberté, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive lui-même que son propre intérêt exigeait de protéger la Religion... » Or, est-ce que par quarante années de révolutions et particulièrement par la Révolution de juillet l'état de choses avait tellement changé, qu'une nouvelle direction dans la

politique s'imposât? *De La Mennais* le croyait, mais le Pape ne fut pas de cet avis-là. « Mais celui que Dieu a chargé de la direction de son Eglise, ne veut pas qu'elle soit gouvernée selon cette manière de voir; il déclare que c'est une erreur, ou que c'est, au moins, précipité et inopportun. » Tout est donc dit... Nous devons nous taire et aller « là où le pasteur suprême nous conduit ».

Devoirs des catholiques français.

Quels sont les devoirs des catholiques français selon l'Encyclique ?

Politiquement parlant, la révolution, l'union avec les libéraux, la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont condamnées. Les gouvernements actuels « qui sont catholiques et catholiquement constitués... ont le droit d'exiger notre appui, notre aide et notre dévouement; dans les autres cas nous devons une soumission résignée et obéissance et tout ce qui n'est pas contraire aux préceptes de notre religion ».

Libertés garanties par la Charte.

Et quelle doit être notre attitude vis-à-vis des libertés que le Pape a condamnées, mais qui nous sont garanties par la Charte ? « L'Encyclique condamne ceux qui veulent une liberté dogmatique contre l'Eglise (et) blâme ceux qui proclameraient et propageraient la liberté politique telle qu'on la comprend ordinairement chez nous, comme un droit humain abstrait et métaphysique, ou qui la considèrent comme le meilleur moyen de reconquérir le monde au catholicisme. Ici le précepte sera suffisamment observé, si l'on s'abstient, sous ce rapport, de toute théorie trop générale et trop absolue et que l'on ne préconise pas comme exemple une société dans laquelle l'anarchie de l'esprit est consacrée par les lois, et qu'on ne la recommande pas aux catholiques de tous les pays comme offrant de meilleures perspectives pour leur cause que toute autre forme de gouvernement. Cependant, abstraction faite de tout système, la liberté de la presse est pour nous un fait accompli auquel nous n'avons nullement contribué, que nous ne pouvons pas empêcher, mais d'où

nous pouvons bien tirer quelque profit... Même si tous les chrétiens se taisaient, leurs adversaires ne se tairaient pas, et c'est pourquoi ils ne peuvent mieux faire que de s'efforcer de neutraliser le mal le plus possible... Si l'on se représente les choses de cette manière : lequel des deux offre, dans l'état actuel des choses, en France, le plus d'avantage : la liberté de la presse et de l'enseignement ou la censure et le monopole entre les mains des ministres de Louis-Philippe, la question se laisse résoudre plus facilement, parce qu'il n'y a que l'Eglise qui a le droit de censure, mais qu'en réalité celle-ci serait plus souvent appliquée contre ses intérêts qu'en faveur d'elle. C'est pourquoi nous pouvons défendre la liberté de la Charte et en profiter, sans d'ailleurs vouloir établir une règle générale pour d'autres temps et d'autres pays. Pour ce qui est de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat sur laquelle nous avons souvent insisté, nous aussi, il nous faudra nous imposer dorénavant silence et nous borner, en défendant les libertés de l'Eglise, aux principes, posés dans le Concordat. »

Après ce long exposé *Le Sage* attend quelle tournure prendront les événements. Il est sans doute entièrement d'accord avec la *Revue Européenne*, mais, renseigné par l'expérience, il se tient sur la réserve et s'abstient provisoirement de toute lutte pour quelque liberté spéciale que ce soit. Dans le tome XXX du *Gdsvr.*, pages 149-160, il pose la question qu'il avait posée en des termes presque analogues si souvent : « Que doivent faire les catholiques de nos jours ? » Mais quelle différence entre la réponse qu'il donne ici et celles qu'il avait données auparavant ! Ce que les catholiques doivent faire ? Vaincre leurs passions et attendre, en priant que Dieu veuille rendre à son Eglise son ancienne splendeur. Ils doivent aussi défendre l'Eglise et peuvent pour cela profiter de la liberté de la presse, mais « sauf notre soumission aux

lois de la justice éternelle que les gouvernements sont obligés de maintenir. »

La pureté des intentions de Lamennais.

La pureté des intentions de *Lamennais* est toujours incontestée et, pour que ses lecteurs n'en doutent pas, il donne de nouveau deux fois des *Pensées de l'abbé de La Mennais* (1).

« Pensées de Lamennais ».

Dans le tome III de la *Morgenstar der Toekomst*, on trouve un article : *Le catholicisme, les princes et la révolution* (2), dans lequel, selon *R .de Gr.* (3), on peut écouter encore quelques sons connus de *L'Avenir*. Cela est peut-être un peu exagéré. Le son est sans doute entièrement mennaisien, mais du *Lamennais* d'avant *L'Avenir*, du *Lamennais* de la *Religion considérée*, ultramontain, adversaire du gallicanisme, défenseur de la liberté de l'Eglise, mais sans union avec les libéraux, sans séparation des deux Pouvoirs, sans les exigences excessives d'une liberté absolue de conscience et de presse. Ce *Lamennais*-là y est entièrement. L'article écrit en français et avec plus de talent littéraire, aurait pu porter sa signature. Toute la suite des idées est celle de la *Religion considérée* (4). Et cela nous montre que ce n'est qu'à son corps défendant que *Le Sage* quitte la voie que son guide politique lui a tracée. Maintenant qu'il ne peut plus suivre le *Lamennais* de *L'Avenir*, le *Lamennais* condamné, il va le chercher ailleurs, à l'époque immédiatement antérieure à sa période libérale.

Mais une lutte aussi poignante où le fier Sicambre doit

(1) *Morgenstar der Toekomst*, t. II, p. 237 s.; *Gdsvr*, t. XXXI, p. 42.

(2) P. 79-89, avec suite p. 130-138.

(3) l. c., p. 407.

(4) Il n'y a qu'une seule réserve à faire. Bien qu'en 1826 *Lamennais* ne prêchât pas encore le droit d'insurrection contre les mauvais princes, ni ne préconisât l'union des catholiques avec les libéraux, il se serait pourtant montré moins affirmatif contre cela que Le Sage.

brûler ce qu'il a longtemps adoré, ne se termine pas sans retours. Si *Le Sage* ne quitte plus la réserve qu'il s'était imposée dès la publication de l'Encyclique *Mirari Vos* dans ses propres articles, là où il les emprunte à d'autres et peut, par conséquent, couvrir ce qu'il dit de la responsabilité d'un auteur ou d'un journal qui ont bon renom dans le monde catholique, il émet parfois encore des opinions qu'il ne se serait jamais permises en parlant en son propre nom. C'est ainsi que dans un article : *La presse catholique* (1), il rend un hommage ému à Lamennais et à son journal, et que, dans un autre : *Le catholicisme en France après la révolution de juillet* (2), après avoir constaté que « la vie catholique ne fleurit jamais en France comme aujourd'hui »; il croit devoir attribuer cette intensité de la vie catholique au fait « que la main protectrice (de l'Etat) avait perdu sa force » et que « le vaisseau de la religion poursuivait, libre et fier, sa route sur les flots agités sans cette voile conductrice ».

Série de pièces relatives à l'affaire Lamennais.

Dans le dernier numéro du tome XXXI du *Gdsvr.* se trouve, pages 278-289, une série de pièces très importantes, relatives à l'affaire Lamennais : le Bref du Pape à l'évêque de Rennes; la lettre du dernier à *Lamennais*, avec la copie du Bref ; le billet de *Lamennais* à l'évêque de Rennes, par lequel il déclare ne pas avoir le temps de lui répondre, mais qu'il s'adressera directement au Pape; quelques extraits de la circulaire de l'évêque de Rennes à son clergé, et enfin la communication de *Lamennais* à différents journaux du 17 novembre 1833, où il essaie d'expliquer sa conduite envers l'évêque de Rennes et laquelle contient les deux lettres qu'il avait écrites, le 4 août et le 5 novembre de la même année, au Pape. Cette correspondance peu édifiante

(1) *Gdsvr*, t. XXXI, p. 49-64.

(2) l. c., p. 65-70.

ne semble pas autrement émouvoir *Le Sage*. Il n'ajoute absolument rien, n'approuve ni ne blâme la conduite de *Lamennais*. Et pourtant, quelle différence entre les termes dans lesquels celui-ci avait cru pouvoir rédiger son acte de soumission et ceux qu'il emploiera lui-même dans le numéro suivant du *Gdsvr*. En employant une formule aussi nette, il fera toucher du doigt, pour ainsi dire, ce qui manquait à la déclaration de *Lamennais*. Dans la différence des textes se trahissait la différence de la disposition d'esprit.

En même temps que le tome XXXI du *Gdsvr*. parurent les premiers numéros du *De Correspondent of Kerkelijk Register*. Les premières nouvelles sur *Lamennais*, page 344 s. et page 361 s. s. contiennent environ les mêmes pièces que celles du dernier numéro du *Gdsvr*. dont nous venons de parler. Page 364 s. s. la rédaction ajoute encore quelques autres lettres, celle de *Combalot*, vicaire général de Rouen, et celle de *Proal*, supérieur du Grand Séminaire du diocèse de Digne, par lesquels ils déclarent s'en tenir uniquement à la doctrine, exposée dans *Mirari Vos* et n'écrire ni n'approuver dorénavant rien qui lui soit contraire. C'étaient presque les termes que, sur la demande de *Lamennais* lui-même de lui indiquer la formule comme pouvant le mieux servir à convaincre le Pape de sa filiale obéissance, *Grégoire XVI* avait prescrit dans son Bref à l'évêque de Rennes. Ce sont ces rétractations formelles, auxquelles on peut en ajouter de très nombreuses encore (1), avec, surtout, le Bref susdit, qui ont donné enfin à *Le Sage* la conscience de sa propre responsabilité vis-à-vis de ses lecteurs.

Etat d'âme de Le Sage.

Nous l'avons déjà dit plus d'une fois et nous le répétons ici : aucun doute sur la parfaite sincérité de *Le Sage* n'est admissible. Et pourtant, plus de seize mois s'étaient écoulés

(1) Voir *Dudon*, l. c., p. 289 s. s.

déjà depuis la publication de l'Encyclique qui condamnait les doctrines, ou au moins quelques-unes des doctrines de *Lamennais* dont il avait été le fervent partisan. Est-ce que l'idée ne lui serait jamais venue que ses œuvres aussi pussent contenir des erreurs qu'il fallait empêcher de s'insinuer dans les esprits de ses lecteurs ou qu'il fallait en arracher au cas qu'elles s'y fussent déjà introduites ? L'idée lui en était sans doute venue, mais l'article de la *Revue Européenne* l'avait rassuré. Selon cet article, on se le rappelle, il ne saurait être question d'une décision doctrinale et la cause de *L'Avenir* restait toujours en suspens.

Mais voilà que les mauvaises nouvelles : le Bref du Pape à l'évêque de Rennes, la lettre de celui-ci à *Lamennais* et sa circulaire à son clergé ; le désaccord de *Lamennais* avec son propre évêque, etc., etc., lui arrivent. Il n'était donc pas vrai que *Lamennais* eût assez fait en se taisant ? Non, en effet, car dans le Bref du Pape à l'évêque de Rennes, il lisait les termes par lesquels Sa Sainteté voulait que *Lamennais* témoignât de sa filiale soumission et de son adhésion complète à l'Encyclique, et ces termes étaient beaucoup plus catégoriques que ceux de la déclaration du 10 septembre 1832. Si *Lamennais* voulait vraiment convaincre le Pape de sa filiale obéissance, il aurait à déclarer vouloir s'en tenir uniquement et absolument à la doctrine exposée dans l'Encyclique et n'écrire ni approuver rien qui lui soit contraire (1). Convaincre le Pape de sa filiale obéissance, *Le Sage* ne demandait pas mieux. Mais parmi les partisans de *Lamennais*, qui avaient défendu et répandu les mêmes

(1) Voici le texte : « *Verum fatemur cum gaudio : animos nunc addunt Nobis, nutantesque in bonam nos spem erigunt, quæ Lamenneius... promittit et spondet, se scilicet paratum esse omnia illa libenter sancteque profiteri, quibus de filiali sua obedienta certissime convincamur. Flagitat idcirco, ut de verbis edoceatur quibus propositum hoc suum possit apprime declarare. Cui quidem*

idées que lui, dans d'autres journaux, en est-il un seul qui ait été inquiété ou qui se soit rétracté ? Pour ce qui était de la question du droit d'insurrection contre les mauvais princes et celle de l'union des catholiques avec les libéraux, tous avaient compris l'Encyclique, mais pour les autres questions, sur lesquelles d'ailleurs le Pape avait insisté avec non moins de vigueur, ne semblait-il pas que tous se réservassent leur opinion ? Et *Le Sage*, en faisant publiquement sa profession de foi, ne pourrait-il pas sembler vouloir faire un peu l'important en rétractant ce qu'il avait écrit, quand personne ne l'y forçait ! Mais voilà que les disciples et les partisans les plus notoires de *Lamennais* commencent, les uns après les autres, à s'expliquer sur l'Encyclique et à déclarer, dans les termes mêmes indiqués par le Pape, qu'ils s'engagent à « suivre uniquement..., etc. » Le 23 novembre c'est *Combalot*, le 30 du même mois ce sont *Salinis* et *Proal*, le 11 décembre c'est *Gerbet*, suivi de *Lacordaire*, de *Ventura*. Et d'autres suivent encore. Alors *Le Sage* croit ne devoir ni ne pouvoir différer plus longtemps et à la première page du *premier numéro du tome XXXII* du *Gdsvr.*, donc en janvier 1834, dans un article : *De Godsdienstvriend à ses lecteurs*, il fait la déclaration suivante qui est en même temps qu'une humble protestation d'obéissance et de soumission, une fière profession de foi et la preuve irréfutable de ses sentiments sublimement chrétiens : « Comme rédacteur d'un périodique que j'ai fondé sur les instances et sous l'influence efficace de mes supérieurs ecclésiastiques d'alors..., d'un périodique exclusivement consacré à la défense de la doctrine de l'Eglise catholique contre la calom-

Protestation d'obéissance et de soumission de Le Sage.

postulationi id unum rescribimus, ut scilicet doctrinam nostris encyclicis Litteris traditam, quibus certe non nova præcepta imperantur... sed ea quæ Apostolica et Patrum traditione sunt constituta se unice et absolute sequi confirmet, nihilque ab illa alienum se aut scripturum esse aut probaturum. »

nie et la méconnaissance, à la défense des droits inaliénables de l'Eglise et du Saint-Siège Apostolique..., mon cœur me dit, autant que ma conscience, de suivre l'exemple de ces auteurs pieux qui ont publiquement témoigné de leur soumission parfaite et absolue à la célèbre Lettre encyclique de Notre Saint-Père Grégoire XVI, du 15 août 1832. J'en sens surtout le besoin, après que l'auguste Chef de l'Eglise catholique a prescrit, dans son Bref du 5 octobre dernier à l'évêque de Rennes, les termes dans lesquels il désirait, lui, le Vicaire de l'Homme-Dieu sur la terre, que M. De La Mennais exprimât son entière soumission à la décision du Saint-Père, pour mettre fin ainsi aux funestes discussions qui ont si longtemps attristé le cœur du Saint-Père. Par conséquent, je déclare, de mon propre mouvement et sans aucune réserve, soutenir et défendre uniquement la doctrine exposée dans la Lettre Encyclique de Notre Saint-Père Grégoire XVI, du 15 août 1832, et n'écrire ni approuver rien qui y soit contraire. Je condamne sincèrement tout ce qui y est condamné et si je pouvais avoir écrit ou publié quelque chose qui y soit contraire, je suis prêt à le rétracter publiquement dès qu'on me l'aura indiqué, ne voulant jamais m'en rapporter à ma raison individuelle, quand elle sera en opposition avec la raison divine qui ne nous est révélée extérieurement que par l'Eglise romaine » (1).

Quand *Le Sage* fit tracer ces lignes, *Lamennais* avait de même enfin, depuis cinq jours, souscrit à la formule de soumission telle que le Pape l'avait rédigée dans son Bref à *Mgr. de Lesquen*. *Le Sage* n'en dit mot, — ce qui prouve probablement qu'il n'en était pas encore au courant. Mais la consolante nouvelle ne tarda pas à se répandre, et, avant que parût le premier numéro du tome IV de la *Morgenstar*

(1) Daté de Grave, 16 décembre 1833.

der Toekomst, également dans le mois de janvier 1834, mais sans doute quelques jours après le premier numéro du *Gdsvr.* de la même année, elle avait aussi pénétré jusqu'à la petite ville écartée où *Le Sage* l'attendait anxieusement depuis longtemps déjà. Ah ! il avait vécu de sombres heures, mais il ne s'était pas trompé et l'humble, le pieux *Lamennais*, dès qu'il connut la formule par laquelle le Pape voulait qu'il témoignât de sa soumission, n'avait pas hésité un seul moment à y souscrire. Voyez de quelle manière favorable à *Lamennais Le Sage* s'explique et essaie d'expliquer à ses lecteurs la triste histoire qui s'était déroulée entre son vénéré maître et Rome. Il le fait de manière à faire accroire à ses lecteurs que *Lamennais* fut plutôt la victime de la vengeance des gallicans que de sa propre mauvaise volonté. Il est vrai qu'en faisant cause commune avec les libéraux, « il ne consulta que son cœur et ne regarda pas les principes » (1). « Mais M. *De La Mennais* resta le fils obéissant de l'Eglise » (2), il cessa de faire paraître *L'Avenir* et a dissout *L'Agence*. « Le Saint-Père se réjouit et était content de la déclaration de M. De La Mennais et des siens ; mais ses ennemis désirèrent davantage ; ils voulurent l'humilier » (3). Son plus grand adversaire était *L'Ami de la Religion* qui « prétendait à chaque occasion que M. De La Mennais n'avait encore rien fait ; qu'il devait rétracter ses opinions » (4). On réussit aussi à décider quelques évêques « à envoyer au Chef de l'Eglise une censure (5) de quelques-unes des thèses empruntées aux œuvres de M. De La Mennais et à insister aussi auprès du Pape

Le Sage défend Lamennais et se réjouit de sa prétendue soumission.

(1) *Morgenstar Toekomst*, t. IV, p. 9. Article : *M. de La Mennais*, p. 7-15.

(2) l. c., p. 10.

(3) l. c.

(4) l. c.

(5) La censure de Toulouse.

sur sa propre condamnation » (1). « Cela dut profondément attrister le cœur du Saint-Père qui connaissait et estimait les mérites de M. De La Mennais » (1), tandis que *Lamennais* lui-même dut se sentir offensé que les gallicans, des gens qui professaient des doctrines, « absolument et formellement condamnées par plusieurs Papes, exigeassent de lui ce qu'ils ne firent jamais eux-mêmes » (1). « Cependant on ne cessa pas d'insister à Rome sur la condamnation formelle des thèses qu'on y avait envoyées » (1). « Or, quoi d'étonnant que M. de La Mennais s'indignât d'une conduite pareille ; que son aversion du gallicanisme servile se ravivât et qu'il l'exprimât dans quelques écrits ! » (1).

Le cœur du Saint-Père en fut de nouveau blessé. Il voulut préserver le cher fils d'autres fautes et mettre fin aux succès de ses adversaires en prescrivant les termes par lesquels il voulait que M. De La Mennais fît la déclaration de son entière soumission. Cela fournit la matière à un Bref du Saint-Père à l'évêque de Rennes » (1). *Le Sage* consent que la lettre que *Lamennais* écrivit, le 25 novembre suivant, de Paris, au Pape, témoignât de sa lutte entre le devoir de se soumettre et son indignation « de la conduite d'un parti politique qu'il considérait comme funeste aux intérêts de l'Eglise... Le Saint-Père ne put s'en contenter, parce que, de cette manière, les différends auraient continué » (1). Mais dès que Lamennais fut avisé, par lettre du cardinal *Pacca* « qu'on n'était pas content de sa réponse à Rome ; que, sans rejeter formellement l'explication de sa dernière déclaration, le Saint-Père craignait qu'on la considérât comme une restriction... (il) n'hésita plus ; il écrivit et souscrivit la déclaration simple et pure de sa soumission. »

Après avoir fait part à ses lecteurs de la réconciliation de *Lamennais* avec *Mgr. de Quélen* et l'évêque de Rennes,

(1) *Morgenstar der Toekomst*, l. c., p. 12.

Le Sage conclut : « Que le gallicanisme fasse maintenant aussi son examen de conscience ».

La soi-disant déclaration de soumission est du 11 décembre 1833. Jusqu'au moment où, par ses *Paroles d'un Croyant* qui sont du 30 avril 1834, *Lamennais* ouvrit les yeux aux plus fidèles de ses amis, *Le Sage* ne cessa pas de crier sa joie de ce qu'il croyait « l'heureuse issue de l'affaire Lamennais ».

P. 58 du tome II du *Correspondent*, on trouve la nouvelle suivante de Rome : « Cette déclaration de soumission complète de M. de La Mennais, envoyée ici par le nonce du Pape à Paris, a causé une très vive joie. » *P. 75*, il nous est raconté l'anecdote suivante : Une députation de jeunes gens venait prier l'archevêque de Paris de faire donner des conférences, lorsque *Lamennais* entra. « L'archevêque alla au devant de lui, l'embrassa tendrement et dit, à ce que l'on assure, aux jeunes gens :

« Voilà l'homme dont vous avez besoin. S'il voulait se charger de cette tâche, l'Eglise de Notre-Dame serait trop petite.

« On dit que M. De La Mennais aurait répondu :

« Monseigneur, vous avez trop de bonté pour moi, mais ma carrière est finie. »

P. 87, un article : *Issue de l'affaire Lamennais*, commence par ces mots : « Cette affaire bruyante s'est terminée de la manière la plus heureuse. » A la fin de cet article, la rédaction du *Correspondent* affirme qu'elle avait eu l'intention de publier, dans un ordre chronologique, toutes les pièces relatives à l'issue de cette affaire, mais qu'elle avait dû y renoncer faute d'espace et qu'elle les fera insérer dans *De Morgenstar der Toekomst*. Et, en effet, *p. 53-79* du *tome IV* de ce périodique, nous les trouvons réunies dans un article, portant le même nom que celui où il est annoncé : *Issue de l'affaire Lamennais*.

Pièces relatives à l'affaire Lamennais.

Un mois avant l'apparition des *Paroles*, *Le Sage* prend une dernière fois sur lui la défense de son grand ami contre le périodique protestant français : *Le libre examen* qui avait parlé de sa soumission d'une manière qui, selon *Le Sage*, ne pouvait rester incontestée.

Nouvelle défense de la personne de Lamennais.

« M. De La Mennais nous offre par sa rétractation le spectacle le plus consolant pour la foi : celui du génie agenouillé devant une autorité Divine, faisant amende honorable pour tant de gens indépendants qui n'ont d'autre génie que celui de l'orgueil » (1).

« Pensées de Lamennais ».

Dans le *numéro de mai* du *tome XXXII* du *Gdsvr.*, donc après l'apparition des *Paroles d'un Croyant* (2), on trouve, *p. 252*, une fois encore, deux *Pensées* avec la signature *F. De La Mennais*.

« Miroir des âmes ».

Dans le *tome VI* de la *Morgenstar der Toekomst*, enfin, on trouve, p. 90-96, le compte rendu du *Miroir des âmes par le bienheureux Louis de Blois*, dont le traducteur néerlandais mentionne que sa traduction n'est pas d'après l'original latin, mais du français. Etait-ce la traduction française que *Lamennais* avait publiée déjà en 1809 ? (3). Dès lors ce serait lui que le critique nomme dans son compte rendu : « Le pieux homme qui traduisit ce petit ouvrage du latin en français. »

« Paroles d'un Croyant ».

Les *trois numéros suivants* du *Gdsvr.* contiennent environ quarante pages concernant les *Paroles d'un Croyant ;* la *Morgenstar der Toekomst* leur en consacre une vingtaine ; le *Correspondent* en parle à vingt reprises.

(1) *Gdsvr*, t. XXXII, p. 116. Le passage est emprunté à l'*Univers*.

(2) Il est certain qu'à ce moment-là, *Le Sage* ne les avait pas encore lues : dans la *Morgenstar der Toekomst*, aussi bien que dans le *Correspondent*, il n'en parle pour la première fois que dans les numéros de mai ; dans le *Gdsvr*, il en parle pour la première fois dans le numéro de juin seulement.

(3) Voir Duine : *Bibliographie*, p. 7 et 13.

Le Sage les désapprouve formellement, mais il n'a pas perdu l'espoir de voir revenir l'auteur.

D'une manière générale, on peut dire que *Le Sage* et la rédaction du *Correspondent* les désapprouvent formellement (1), mais si *Le Sage* se range entièrement du côté de ceux qui blâment le livre, il ne supporte pas qu'on attaque la personne de son auteur. A ceux qui croient que *Lamennais* est perdu pour l'Eglise ou qu'il a trahi son caractère sacerdotal, il répond : « ... des paroles pareilles sont trop injurieuses pour M. De La Mennais... et jusqu'ici il ne les a pas encore méritées..., mais cette audace à laquelle il s'est prêté lui-même et qu'il a éveillée auprès d'autres doit lui peser lourdement sur le cœur » (2). « Jusqu'ici », dit-il. Hélas ! il comprit bientôt que défendre plus longtemps Lamennais serait scandaliser les bons catholiques et, le mois d'après, il fait cet aveu : « Nous croyons que l'auteur ne peut plus être compté parmi les défenseurs de la foi dès le jour qu'il franchit les limites que l'autorité infaillible de l'Eglise lui avait fixées et qu'il avait publiquement promis de respecter. Il s'est rangé parmi ceux qui attristent l'Eglise, et fasse Dieu qu'il ne lui prépare pas de plus grande douleur que celle qu'il lui fait ressentir aujourd'hui. » (3).

Il est encore trente fois question des *Paroles* dans l'œuvre de Le Sage. Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur aux différents endroits en ajoutant sommairement le sujet traité dans chacun (4).

(1) Voir : *Gdsvr*, t. XXXII. Article : *Droevig verschijnsel*, p. 275-285 ; t. XXXIII, p. 15-31.

(2) *Morgenstar der Toekomst*, t. IV, p. 273. L'auteur d'un autre article, signé G. B., semble vouloir sauver au moins les intentions de Lamennais. Voir : l. c., t. V., p. 90 s. s.

(3) *Gdsvr*, t. XXXIII, p. 15-31.

(4 Ce ne sont pas partout des critiques. On en trouve encore dans la *Morgenstar der Toekomst*, t. IV, p. 272 s. s., et t. V, p. 14, et dans *Gdsvr*, t. XXXVII, p. 222. Tantôt c'est l'annonce d'une des nombreuses traductions hollandaises ou d'une des réfutations plus nombreuses encore, voir : *De Correspondent*, p. 319, 361, 362 (2x), 364, 368, 431, 443, 449, 480 ; *De Morgenstar der Toekomst*, t. V., p. 90 et 93 s.; tantôt ce sont des discussions avec des journaux ou des périodiques catholiques qui prodiguaient leurs éloges au malheureux auteur ou saisissaient avidement la doctrine perverse d'un seul prêtre comme la preuve de la perversité de l'Eglise catholique elle-même et y voyaient l'indice de sa chute prochaine; voir *Morgenstar der Toekomst*, t. IV, p. 272-287 ; *De Correspondent*, p. 487, 491, 500, 525, 445 ; *Gdsvr*, t. XXXVI, p. 21 s.; *C. N. S.*, t. I, p. 27 s. ; 194 s. s., et t. II, p. 328. Dans le tome XXXIII du *Gdsvr*, t. I, p. 81 s. s., on trouve les textes latin et hollandais de l'Encyclique *Singulari Nos ;* dans le tome III des *C. N. S.*, p. 205 s., un parallèle entre le manifeste d'une secte protestante et les *Paroles ;* dans le *Correspondent*, enfin, p. 321-325, la traduction du chapitre XII de l'ouvrage ; p. 363 s., des lettres échangées entre *Jean-Marie*, frère de *Féli* et l'évêque de Rennes ; p. 507, la mention de quelques déclarations de soumission à l'Encyclique ; p. 479 s., la prière que l'auteur, averti par l'arrêt de Rome, se rende bien compte de son erreur et en revienne.

Les *Paroles* sont du 30 avril 1834. Deux mois après déjà elles furent condamnées à Rome. Cette fois, *Le Sage* n'avait pas attendu l'arrêt du Pape ; au contraire, il l'avait devancé, et en publiant les textes latin et hollandais de l'Encyclique, il les faisait précéder d'un court avant-propos où il se glorifie de cette promptitude, non sans un brin de vanité (1).

Le Sage rejette enfin le système du « sens commun ».

Mais l'Encyclique n'avait pas condamné que les *Paroles d'un Croyant;* le système du *sens commun* y était réprouvé en des termes presque aussi sévères. O faiblesse humaine ! *Le Sage* avait blâmé les *Paroles*, avant que Rome eût parlé, — il le relève et s'en prévaut; il avait été le partisan du système du sens commun (2), — ce n'est que cinq mois après (3) qu'il donne son adhésion à l'Encyclique quant à la condamnation de ce système et alors seulement il déclare s'en tenir au jugement décisif du Pape. Il le fait d'ailleurs en des termes qui ne laissent aucun doute sur sa sincérité, en reprenant partiellement les paroles de l'Encyclique elle-même. Il réprouve donc avec le Pape « ce système philosophique, récemment inventé, qui ne cherche pas la vérité là où elle est

(1) Voir *Gdsvr*, t. XXXIII, p. 81 s.

(2) Voir : *Influence formelle ;* § : *Système du sens commun*, p. 278 de ce livre.

(3) Décembre 1834, *Gdsvr*, t. XXXIII, p. 282 s. s.

certainement, et qui allègue, en négligeant les saintes traditions apostoliques, d'autres doctrines vaines, futiles et incertaines, afin d'appuyer et de soutenir par elles la vérité elle-même (1).

Il se risque à une discussion philosophique.

Si son adhésion est sincère et complète, son esprit, peu fait d'ailleurs aux questions transcendantales, n'est pas peu troublé par la condamnation d'un système qui constituait vraisemblablement son seul — et mince — bagage philosophique. Le mieux qu'il eût pu faire, aurait été de commencer par ce à quoi il a tout de même dû se résoudre enfin : par se taire. Mais au lieu de prendre cette sage résolution, il se risque (2) à une discussion philosophique avec le *Journal historique et littéraire* (3) qui avait frayé, dans sa réfutation du système, selon *Le Sage*, le passage à d'autres erreurs et à d'autres doutes. Il relève treize thèses dans le *Journal historique* et essaie de les réfuter successivement. Les réponses, dit *R. de Gr.* (4), « prouvent clairement que notre ancien notaire avait fait ses études philosophiques exclusivement à l'école de Lamennais », et il ne serait pas difficile, nous pensons, de les frapper d'un égal anathème que le système à la condamnation duquel il vient de souscrire. Mais sa bonne foi ne laisse pas de doute; s'il expose son système peu orthodoxe ce n'est que pour produire les « doutes et incertitudes » que lui a suggérés la lecture de l'article du *Journal historique* et pour s'en référer « au jugement de

(1) *Nos hic loqui... de illo haud ita pridem invecta Philosophiæ systemate... quo... veritas, ubi certo consistit, non quæritur, sanctisque et Apostolicis traditionibus posthabitis, doctrinæ aliæ inanes, futiles incertæque... quibus veritatem ipsam fulciri, ac sustineri vanissimi homines perperam arbitrantur.*

(2) *Gdsvr*, l. c.

(3) Liége. Chez *Kersten*, rue de la Cathédrale. Article : *Examen du système philosophique de M. De La Mennais*, t. I, p. 219 s. s. avec suite p. 283 s. s.

(4) *Studiën*, l. c., p. 416.

tous ses lecteurs de bonne volonté et obtenir, de qui que ce soit (et) autant que possible, des explications plus nettes pour son esprit... ».

Dans le tome XXXIV du *Gdsvr.*, on trouve dans le numéro de janvier, — donc un mois plus tard déjà, — pages 11-22, un article : *Remarques*, de la main de *H. v. d. Velden*, prêtre et professeur au séminaire d'Uden (1), lequel prétend être la réfutation d'un article du *Journal historique* (2), mais aura bien voulu donner en même temps les éclaircissements demandés par *Le Sage*. Nous doutons pourtant fort que cet exposé peu clair ait pu le satisfaire. *V. de Velden* semble avoir partagé d'ailleurs lui-même ce doute avec nous, car dans le numéro suivant du *Gdsvr.*, page 94 s., il fait une « déclaration », où il donne des explications à ses *Remarques* antérieures.

Comme si de rien n'était, on trouve dans le numéro de mars du même tome, page 145, une *Nouvelle ecclésiastique*, de France, où il est fait part que *Lamennais* venait de publier un nouveau recueil d'articles, parus avant dans différents périodiques, parmi lesquels il y avait aussi ceux qu'il avait écrits dans *L'Avenir*. Le correspondant ajoute : « Ce recueil contient une préface de plus de cent pages où l'auteur fait pour ainsi dire sa profession de foi intellectuelle, examine son œuvre antérieure et ce qu'il s'y trouve de raisonnable et d'irréfléchi, de vrai et de faux. Il consent *s'être souvent, et plus d'une fois même beaucoup, trompé* et traite tour à tour, d'un nouveau point de vue, le problème de la certitude, celui du gallicanisme et le problème politique. » Les mots soulignés semblent devoir contenir un certain avertissement, mais malgré cela, on est étonné

(1) Cfr., p. 94 du même tome du *Gdsvr.*

(2) *Courtes observations sur le système philosophique de M. De La Mennais*, t. I., p. 341 s. s.

de trouver la simple annonce d'un ouvrage où Lamennais faisait hardiment étalage de son incrédulité (1).

Dans le tome II des *C. N. S.* dans un article : *Le* XVI^e^ *et le* XIX^e^ *siècles*, page 121 s. s., *Le Sage* s'écrie : « Et qu'est devenu Lamennais, autrefois si célèbre, si universellement estimé et exerçant tant d'influence, après qu'il a dédaigné la voix de Rome ! Qui est-ce qui cite encore ce nom qui était, il y a quelques années seulement, sur toutes les lèvres, si ce n'est que pour plaindre l'homme dont on admira autrefois les talents ! »

La question est un peu naïve dans la bouche de *Le Sage* qui ne cessera provisoirement pas de rappeler le nom du malheureux à ses lecteurs. Ce ne fut pas, il est vrai, pour l' « admirer », mais ce ne fut pas non plus pour « le plaindre » seulement. Il avait trop vanté ses qualités, trop glorifié son œuvre, l'auréole dont il avait entouré sa personne avait été trop rayonnante, pour qu'il ne comprît pas, maintenant que l'ardent défenseur de l'Eglise en était devenu l'âpre adversaire, la nécessité de prévenir ses lecteurs contre ses écrits qu'il n'avait cessé auparavant de leur recommander. Les périodiques acatholiques d'ailleurs l'y forçaient; s'il avait voulu se taire, eux ne se taisaient pas. Après la publication des *Affaires de Rome*, il écrit : « Nous n'aurions pas demandé mieux que de nous cacher à nous-mêmes et à nos coreligionnaires les scandales, la profonde douleur que cet écrit a causés; mais l'annonce des libraires *Broere et C^ie^*, de Bréda, que cette brochure est à vendre chez eux, et la probabilité que certains périodiques, et peut-être aussi d'autres auteurs, en prendront prétexte pour donner libre carrière à leur haine connue contre le centre de l'unité chrétienne, le Siège Apostolique, nous obligent de parler. » (2).

(1) Il s'agit des *Troisièmes Mélanges*. Voir p. 87 s. de ce livre.
(2) N. C. S., t. III. Article : *Affaires de Rome*, p. 1 s. s.

« Affaires de Rome ».

Le Sage les réprouve.

La première fois qu'il est question des *Affaires* dans l'œuvre de *Le Sage*, c'est au mois de décembre 1836, dans un article : *M. de La Mennais* (1). L'auteur de l'article croit que *Lamennais* n'a pas encore réussi « à se défaire entièrement de son amour du centre de l'unité chrétienne » et que « sa réserve forcée et, par ci par là, même le vernis de l'indifférence essaient en vain de dissimuler la profondeur de sa blessure ». Mais pour le reste, il blâme le livre sans aucune réserve. Après en avoir cité un passage, il continue : « Hélas, cela ne dit que trop combien l'amour-propre froissé a détourné M. de La Mennais loin de la voie de la vérité et de ce qu'il a confessé antérieurement, combien il s'égare de plus en plus... Peut-être donnerons-nous un compte rendu plus détaillé des *Affaires de Rome*. Mais ce que nous en avons cité, suffira à prévenir nos coreligionnaires contre cet écrit où ils ne trouveraient ni de quoi confirmer leur foi ni consoler leur cœur, mais plutôt un poison mortel... La prudence exige qu'on ne se laisse pas séduire par la curiosité et qu'on s'abstienne de la lecture d'un ouvrage qui sera, comme on peut le supposer avec certitude, condamné et prohibé par l'Eglise. »

Le Sage attaque pour la première fois la personne de Lamennais.

Le mois suivant, c'est-à-dire janvier 1837, dans un article : *Affaires de Rome par F. de La Mennais*, *Le Sage* attaque pour la première fois violemment la *personne* de *Lamennais* et rompt entièrement avec lui. C'est ainsi qu'il l'apostrophe : « Rien que par votre désobéissance schismatique, vous vous êtes anéanti vous-même comme chrétien, comme philosophe et comme écrivain ; que la dépouille de votre être intellectuel tremble pourtant; vous vous êtes déjà courbé sous le poids de vos propres anathèmes; il est temps

(1) *Gdsvr*, t. XXXVIII, p. 288 s. s.

encore de revenir et de ne pas être frappé du grand anathème (1). »

Les choses vont vite dans ce bas monde. Tandis que quelques années auparavant *Le Sage* défendait *Lamennais* contre quiconque osât soupçonner, tant soit peu, son orthodoxie, il aura à se défendre maintenant lui-même à cause de ses attaques contre lui. A ceux qui lui reprochent de ménager trop peu les prêtres, il répond : « Ne pourrait-on donc pas dire à Lamennais : « Votre amour-propre vous a détourné de la bonne voie », parce qu'il est prêtre ? (2). »

« Le Livre du peuple ».

Treize mois après les *Affaires de Rome* Lamennais publia son fameux *Livre du Peuple*, en décembre 1837. Bien que ce traité de morale sociale (3) puisse être rangé quant à la forme, « parmi les belles choses de l'écrivain » (3), les gens de bien jugèrent que l'auteur glissait « des deux pieds dans la boue et le sang » (3). Les protestants mêmes, fidèles à la théologie, écrivirent dans *Le Semeur* que la religion de *Lamennais* n'était qu'un mélange de déisme et d'incrédulité. L'auteur était pour eux « un protestant de la pire espèce », dont la prédication n'était qu'un « rationalisme vulgaire. » (3).

Le Sage le traite dans les termes les plus réprobateurs.

Le Sage traite le triste livre à deux reprises et, comme on le comprendra, chaque fois dans les termes les plus réprobateurs (4).

Vingt et une fois le nom de *Lamennais* est encore cité

(1) *C. N. S.*, t. III, p. 1 s. s. Fin de l'article.

(2) *C. N. S.*, t. III, p. 34. Deux fois encore il est question des *Affaires de Rome* dans l'œuvre de *Le Sage*. Voir l. c., t. V. p. 86, et *Gdsvr*, t. XXXIX, p. 10.

(3) Cfr. Duine : *La Mennais*, p. 214 s.

(4) *C. N. S.*, t. IV, p. 12 s. ; *Gdsvr*, t. XL, p. 214.

ou quelques détails sur lui sont rapportés. Mais *Le Sage* ne montre plus aucune affection pour le Maître adoré d'autrefois, si ce n'est celle du bon Pasteur pour la brebis égarée, car il prie fervemment que « Dieu, infiniment miséricordieux, le sauve un jour » (1).

(1) *C. N. S.*, t. VI, p. 6. Voici les autres endroits : *Gdsvr*, tome XXXVIII, p. 173 s. s. ; XL, 312, 273 ; XLIII, 53-61 ; XLIX, 49-65 ; *C. N. S.*, t. IV, p. 9 s. s. (quatre fois) ; V, 43; VI, p. 223, 315; VII, 12, 19, 165; IX, 33, 107; X, 137.

D. — INFLUENCE FORMELLE

§ I.

Droit divin ; souveraineté du peuple ; droit d'insurrection; droit d'imposer aux princes des constitutions.

Ces différentes questions se rapportant très étroitement les unes aux autres, nous les traiterons dans un même paragraphe. Si d'après le mot de l'Ecriture Sainte : « Per me reges regnant » (1) le pouvoir princier est conféré directement par Dieu aux princes, ce droit doit être inviolable, aucun être humain ne saurait le limiter par des liens autres que ceux que, dans sa sagesse infaillible, Dieu lui-même aurait cru lui imposer, et la souveraineté du peuple serait inconciliable avec les arrêts de Dieu.

« Droit divin ».

Le sens que Lamennais y attribuait.

DROIT DIVIN. (*Pour Lamennais, voir page* 26, *in nota et* 42 *s, in nota. Ce n'est qu'en* 1829 *dans « Des Progrès » qu'il attache au mot « divin » un autre sens que celui qu'on lui avait attribué jusque-là. « Cela ne veut pas dire que Dieu désigne immédiatement le souverain, mais qu'il communique son autorité à quiconque possède légitimement le pouvoir. La manière légale d'y arriver ainsi que sa forme, sont d'institution humaine, et varient selon les temps et les lieux. » Page* 27 *in nota. Voir aussi page* 77. *Pour l' « Avenir », voir les numéros du* 28 *juin* 1831 *et du* 12 *février* 1832. « *Mélanges catholiques* », *I, pages* 26 *et* 57.)

(1) *Liber Proverbiorum*, VIII, 15.

Ce que Le Sage en pense. Ses variations.

La première fois qu'il est fait allusion, dans les écrits de *Le Sage* au « droit divin », c'est dans le *Nederlandsche Catholijke Courant* du 3 avril 1822.

Quelques mois plus tard, nous trouvons dans le même journal, sous « faits divers » l'éloge de *Clausal de Coussergues*, parce qu' « il défend la légitimité de la monarchie par la religion et la religion par la légitimité de la monarchie » (1).

Dans les numéros du *30 novembre* et du *11 décembre*, dans une nouvelle de Paris, de même que dans un article du *14 décembre*, écrit par *Le Sage* lui-même, les troupes royales espagnoles sont appelées « les troupes de la Foi » (2).

D'un article du *Noord-Nederlandsche Courant* du 25 janvier : *Sur la nécessité de donner... à la jeunesse une éducation chrétienne*, il ressort que pour l'auteur le pouvoir royal est *le* pouvoir et que, pour lui, être antimonarchiste est la même chose que d'être antichrétien (3).

En 1826, il écrit encore que les catholiques ignorent absolument comment le principe de la souveraineté du peuple peut être concilié avec la parole de l'Ecriture Sainte : « Per me reges regnant » (4) et il est hors de doute que jusqu'en 1830 son opinion que la monarchie est la seule forme de gouvernement légitime est restée inchangée et que jusque-là il aurait souscrit, comme *Lamennais* jusqu'en 1829 environ, au premier des quatre articles de la « Déclaration » de 1682 : « Les princes ne dépendent pas, pour les choses tem-

(1) Numéro du 15 juin.

(2) Voir encore le petit article : *Soumission*, dans le numéro du 31 juillet.

(3) Voir encore l'article : *Politique vraie et fausse*, du 1er février, et l'article : *Etat politique de l'Europe au commencement de l'année* 1823, du 11 janvier.

(4) *De Ultramontaan*, t. I, article : *L'ignorance des catholiques*, p. 93-99. Voir aussi *De Ultramontaan*, t. II. Article : *Les droits de la Couronne*, p. 259-274, avec suite, p. 295-312 et 343-346, et l'article : *L'Ami de l'Eglise et de la Patrie*, p. 535-540.

porelles, du pouvoir ecclésiastique et ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement. »

C'est en cette année seulement qu'il a commencé à évoluer. Le catholique doit obéir à toute autorité existante « parce qu'une autorité doit être considérée légitime tant qu'elle existe; exiger, pour prouver la légitimité d'une autorité, plus que l'existence de cette autorité, serait, je pense, très dangereux » (1).

Le pouvoir des princes n'est plus absolument inviolable. « Jusqu'au commencement du XVI[e] siècle les princes et les nations étaient catholiques, devaient donc de l'obéissance au Vicaire plénipotentiaire du Christ. Et celui-ci était obligé d'intervenir, au cas que les sujets ou les princes négligeassent leur devoir de chrétien (2). »

La manière dont il parle de la royauté a de même beaucoup changé. En 1831, il en dit : « Tout ce dont on a accusé le catholicisme doit être imputé à un despotisme hypocrite qui a, par sa néfaste influence sur les choses de l'Eglise et sur sa hiérarchie, fait de la religion un instrument de l'esprit de domination (3). »

En 1832, il abandonne entièrement ce qui lui avait semblé auparavant comme une sorte de dogme. Dans quelques articles (4) il est expressément enseigné que le pouvoir n'est pas conféré directement par Dieu aux rois, mais que ce sont les peuples qui les en ont revêtus. C'est ainsi que nous y lisons « que le consentement de la nation était une condi-

(1) l. c., t. V., article : *Conversation entre un catholique et un protestant sur la souveraineté du peuple*, p. 361-370.

(2) l. c., p. 472.

(3) *De Morgenstar*, t. II. Article : *Agence générale pour la défense*, etc., p. 233.

(4) *Sur l'origine des sociétés politiques*, dans *De Morgenstar der Toemkomst* t. I, p. 174-179 et p. 242-246 ; et : *Sur le sacre et le couronnement des rois et d'autres princes souverains*, l. c., p. 338.

tion indispensable à la légitimité, même dans une monarchie héréditaire » (1).

Dans un article de l'année 1833 : *La duchesse de Berry* (2), il est fait la distinction, chère à *Lamennais* (3), entre les droits légaux et légitimes des princes, et dans l'article de la *Revue Européenne*, dont nous avons parlé longuement ailleurs (4) et auquel Le Sage donne son entière adhésion, nous lisons : « Aujourd'hui (Dieu) a... donné le pouvoir aux peuples; l'Eglise doit donc abandonner ce que Dieu abandonne et s'entendre avec l'autorité actuelle qui a la mission de rompre tous les liens forgés par les rois (5). »

Bien que, après l'apparition de l'Encyclique « *Mirari Vos* » *Le Sage* ait changé d'opinion pour les questions se rapportant au problème de l'autorité aussi, il n'est plus jamais revenu à l'opinion qu'elle serait directement conférée par Dieu aux princes et qu'elle serait inviolable. Dans un article : « *Le catholicisme, les princes et la révolution* (6) » il prétend que les rois acquièrent le pouvoir « par suite d'un contrat, par lequel plusieurs donnent, sous quelques conditions, à un seul ou à quelques-uns le droit de les gouverner ». Les conditions sont les chartes et les constitutions. Alors, si un prince ne s'en tient pas aux conditions qu'il

(1) l. c., p. 349. Il est vrai que ces articles ne sont pas de la main de *Le Sage* lui-même, mais un rédacteur qui ne contredit pas les opinions défendues dans son périodique, ne doit-il pas être censé les approuver. Ceci soit dit une fois pour toutes. Nous mettrons sur le compte de *Le Sage* toutes les idées générales que contiennent les articles qu'il a traduits.

(2) *Morgenstar der Toekomst*, t. II, p. 34-42. L'article est traduit du français.

(3) Cfr. *L'Avenir* du 7 décembre, 1830. *Mélanges catholiques*, t. I, p. 10 s., et le même journal du 20 octobre 1830. *Mélanges catholiques*, t. I. p. 18 s. s.; *Des progrès*, p. 35.

(4) Voir p. 197 s. s., de ce livre.

(5) *Morgenstar der Toekomst*, t. II, p. 150.

(6) l. c., t. III (1833), p. 77-89.

a juré d'observer, peut-il être destitué ? Les peuples le prétendent, dit Le Sage, les princes le nient. Alors, à quoi s'en tenir ? Et avec le *Lamennais* d'avant *L'Avenir* (1), il donne la solution suivante : « Il y a une autorité au-dessus de la souveraineté temporelle et qui peut, étant le représentant de l'autorité divine elle-même, limiter la souveraineté, provenant également de Dieu, voire même l'annuler » (2).

Lamennais et la question des Constitutions.

CONSTITUTIONS. — (*Lamennais fut, sans doute, d'abord contre les Constitutions. En* 1823, *dans un article : « Conduite ambiguë du Ministère français dans les affaires d'Espagne » — Œuvres complètes, t. VIII, p.* 295 *s. s. — il affirme que la révolution espagnole de* 1820, *laquelle s'était bornée à imposer à Ferdinand VII une nouvelle constitution, avait placé le pays dans un état de trouble et de désordre « en conseillant au roi de reconnaître aux factieux le droit de l'attaquer dans de certaines limites, et aux factieux de rendre au roi le pouvoir de se défendre dans les mêmes limites ». Il pense avec le roi « qu'il n'y aura de tranquillité pour l'Espagne que lorsque Ferdinand VII sera libre de donner à ses sujets les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui » et croit « que l'État n'existe que par le souverain et ne peut être véritablement représenté que par lui ».*

Dans « De la Religion », il combat encore âprement les Constitutions, — voir page 43 *de ce livre, — mais plus tard, il changera entièrement d'opinion. La Charte sera pour lui « la première loi » qui « a créé » le gouvernement et il tiendra pour nulle « toute loi particulière en con-*

(1) Voir, par exemple, p. 49 s. de ce livre.

(2) *C. N. S.*, t. VI (1840), p. 72 s. Voir encore l. c., t. IV, p. 270 et *Morgenstar der Toekomst*, t. III, p. 84 s.
Dans le tome XLIII (1839), du *Gdsvr*, dans un article : *La religion et la politique*, p. 170-173, il parle du « gallicanisme des légitimistes », confondant ainsi et frappant d'un même anathème les partisans du droit divin dans le vieux sens du mot et les gallicans.

tradiction avec elle ». Article : « Des doctrines de l'Avenir », du 7 décembre 1830. « *Mélanges catholiques », p. I. p.* 9 *s. s.*).

Le Sage est d'abord contre les Constitutions.

En 1821 Le Sage ridiculise ainsi les prétendues libertés des Constitutions : « Combien la presse est libre, combien la religion est sûre avec une constitution libérale !... Les Constitutions libérales ont remplacé l'Evangile. Tout doit être constitutionnellement reformé et les droits des souverains et de l'Eglise sont aujourd'hui anticonstitutionnellement foulés aux pieds ! (1). »

En 1822 il prend, sans réserve, la défense du roi *Ferdinand VII d'Espagne* qui avait juré d'observer la nouvelle Constitution, mais la viola, et des troupes qui lui étaient restées fidèles. « De quelque côté que nous considérions les défenseurs de la vieille constitution, nous ne trouverons rien qui ne puisse justifier et légitimer leur soulèvement (2) ».

L'année suivante nous trouvons dans le *Noord-Nederlandsche Courant* (3), la traduction d'un article de *Von Haller*, où celui-ci se montre l'ennemi juré de toute constitution « dans le nouveau sens du mot ». Nous y lisons : « Chaque constitution, dans le nouveau sens du mot, est un arrêt contre la monarchie qui doit la subir, soit que le roi la ratifie, soit qu'on l'oblige à l'accepter comme une loi qu'on lui impose » (4).

(1) *Gdsvr*, t. VI. Article : *Libéralisme espagnol*, p. 38 s. s.

(2) *Nederlandsche Catholijke Courant*, du 14 décembre. Cfr. aussi le numéro du 29 mai, et *Gdsvr*, t. IX, p. 229 s.

(3) Numéro du 22 mars, cfr. aussi le numéro du 31 mai.

(4) Nous croyons que ce passage rend exactement la pensée de *Le Sage*. En disant qu'il était contre les constitutions, il faut distinguer entre les vieilles et les nouvelles. Il ne pouvait pas oublier qu'il vivait lui-même dans un état constitutionnel. Mais ces vieilles constitutions avaient été acceptées de bon gré par les rois ; Guillaume Ier n'avait même voulu prendre possession du trône que sous

Jusqu'en 1827 nous n'avons rien trouvé dans l'œuvre de *Le Sage* qui puisse faire supposer qu'il ait changé dans son opinion défavorable sur les nouvelles constitutions. Mais c'est alors qu'il commence à évoluer (1).

Puis il est pour.

La première fois qu'il témoigne de ce changement c'est dans un article sur « *Les droits de la Couronne* », dans lequel il restreint, dans un état constitutionnel, ces droits à ceux « qui sont clairement définis et indiqués dans la Charte constitutionnelle » (2). Et ne se contentant pas de se réconcilier avec l'idée des constitutions, il va même jusqu'à voir en elles la garantie du bonheur des peuples. Dans un article : « *Qu'est-ce que c'est que la religion* » (3), après avoir chanté les louanges de l'Amérique du Nord et exhorté les gouvernements constitutionnels à en suivre l'exemple, il prophétise : « Alors tous les Etats constitutionnels donneront

Elles sont la garantie du bonheur des peuples.

condition d'une constitution. C'étaient souvent, après tout, des limitations du pouvoir souverain des princes que ceux-ci s'étaient imposées eux-mêmes, et il va sans dire que jamais Le Sage n'a eu l'idée de leur disputer ce droit.

(1) Si nous croyons que *Le Sage* a évolué, dans son opinion sur les constitutions, sous l'influence de *Lamennais*, nous ne nions pas que d'autres influences ont en même temps agi sur lui. Au commencement de sa carrière de journaliste toutes ses espérances allaient vers le roi; c'était de lui seul qu'il espérait obtenir tout ce que désirait son cœur de catholique et de fervent patriote. Mais voyant, dans le cours des années, ces espérances s'évanouir, il commença à en appeler à la loi fondamentale, à s'y attacher comme à la seule planche de salut qui pût empêcher la barque de saint Pierre de sombrer dans les eaux néerlandaises. C'est ainsi que dans les *Bijdragen tot den Gdsvr*, t. I, p. 122 et t. II, p. 156 s. s. ; dans une brochure : *Vrijmoedige en bescheidene verdediging van den staat en de vrijheden der Catholijke Kerk*, etc., p. 28, il invoque la loi fondamentale pour obtenir pour les catholiques des droits égaux à ceux des autres Néerlandais. Cette nécessité d'en appeler à la propre constitution — on pourrait vraisemblablement y ajouter l'exemple d'autres pays, comme celui de l'Amérique du Nord — n'est sans doute pas restée sans influence sur l'évolution de ses idées quant à la constitution en général.

(2) *De Ultramontaan*, t. II, p. 259-274 (1827).

(3) *Gdsvr*, t. XXIII (1829), p. 98. Voir aussi p. 101 et *C. N. S.*, t. X, p. 84 s. s.

l'exemple d'un vrai bonheur social, d'union et de confiance, et les monarques absolus, jaloux du bonheur de leurs voisins, feront participer leurs peuples au même bonheur ».

Elles sont la source unique du pouvoir souverain.

En 1830, il va beaucoup plus loin encore. Il ne voit pas seulement dans les constitutions la garantie du bonheur des peuples, mais elles sont pour ainsi dire la base exclusive, la source unique du pouvoir souverain. « On vous parle, Sire, d'une monarchie, modérée par une constitution; c'est un mensonge odieux et pervers, c'est pis, c'est une absurdité. Une constitution ne modère rien, elle constitue. Avant elle il n'y avait rien, après elle tout est légitime, et cela par elle; sans elle il n'y aurait rien... Vous n'êtes rien, Sire, que par la constitution et en vertu d'elle; votre pouvoir, vos droits, vos privilèges émanent d'elle et d'elle seule. C'est elle, Sire, qui vous a fait roi, aux conditions qu'elle contient » (1). Et pour ceux qui pourraient douter que ces lignes qui ne sont pas de sa main, aient son plein consentement, il dira lui-même : « La liberté de religion et un gouvernement constitutionnel parlementaire, par lequel les droits et les devoirs mutuels du souverain et du peuple sont définis, devront devenir, tôt ou tard, les bases de tous les Etats » (2).

Mais après l'Encyclique « Mirari Vos » il les trouve insuffisantes et consentirait à leur suppression, si c'était possible.

Jusqu'à la publication de l'Encyclique *Mirari Vos*, il ne changera plus d'opinion sur ce point (3). Après l'Encyclique il ne s'explique plus sur le principe, mais il ne verra dorénavant dans les constitutions qu'une garantie insuffisante des libertés indispensables et le mot « constitution » ne sera pour lui qu'un vain son. « Voilà une nouvelle preuve que les

(1) *De Ultramontaan* t. V, Article : *Lettre de Démophile au Roi*, p. 30-38. L'influence de *L'Avenir* n'a pas pu se faire sentir ici, puisque cet article parut avant le premier numéro du journal mennaisien.

(2) l. c. Article : *La France et l'Algérie*, p. 327. De même paru avant *L'Avenir*.

(3) Voir, par exemple : *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 178.

constitutions et les concordats sont des garanties insuffisantes pour les libertés religieuses des catholiques, voilà une nouvelle preuve que les constitutions et les concordats ne sont, de nos jours, que de vains sons ! » (1).

Voudrait-il alors qu'elles soient supprimées ? Oui, si c'était possible. Avec le *Lamennais* de la « *Religion considérée* », il aimerait voir revivre une société telle que l'avait connue le moyen-âge; des monarchies absolues avec les vieilles constitutions qui ne limitaient le pouvoir souverain qu'indirectement, en accordant des privilèges aux sujets, et le Pape au-dessus de tous, pour trouver des accommodements ou pour punir le parti rebelle. « Quant à nous, nous avouons que dans les pays exclusivement catholiques, nous préférerions aux constitutions de nos jours, les vieilles constitutions qui retenaient le pouvoir princier dans certaines limites et représentaient tous les états » (2). Et ailleurs : « La société christianisée était, si je puis m'exprimer ainsi, une grande famille, composée d'autant de ménages qu'il y avait de royaumes et d'Etats ayant adopté le christianisme et dont les princes étaient, pour ainsi dire, les pères et les tuteurs, mais qui invoquaient tous, à l'occasion de querelles mutuelles ou intérieures... le Pasteur suprême comme arbitre et lui laissaient la décision » (3).

SOUVERAINETÉ DU PEUPLE. — (*Pour Lamennais, voir page 42 de ce livre et l. c. note* 3).

Jusqu'en 1830 inclusivement, Le Sage fut toujours contre la souveraineté du peuple.

(1) *Gdsvr*, t. XXXI (1833), p. 81. Voir aussi *Morgenstar der Toekomst*, t. III. Article : *Le catholicisme, les princes et la Révolution*, p. 77-89, et l. c., t. V : *L'état et l'avenir de l'Europe*, p. 16.

(2) *C. N. S.*, t. V (1839), p. 300.

(3) *Morgenstar der Toekomst*, t. III (1833). Article : *Le catholicisme, les princes et la Révolution*, p. 87. Voir aussi *Gdsvr*, t XXV, p. 100, et *C. N. S.*, t. VII (1841), p. 74. Cfr. *De la religion*, t. II, p. 31, 34, 37, 38, 80.

Jusqu'en 1831 Le Sage se déclare contre.

En 1820, il dit expressément que le système « selon lequel la souveraineté est dans le peuple » est « ridicule » (1) ; en 1821, il prétend que la religion catholique s'y oppose (2). En 1823, il trouve que « l'usage d'élire un roi... devait finir par devenir funeste à un... grand peuple, dont la principale liberté est la soumission à une autorité monarchique, l'âme et la vie de tout Etat, grand ou petit » (3). En 1827, il déclare que la doctrine de la souveraineté du peuple est contraire aux arrêts de Dieu, à l'ordre et à la sûreté de l'Etat et à l'expérience (4).

En 1830 encore, il déclare que le principe en question est « contraire aux principes du christianisme, de toute la révélation (et) du bon sens ». C'est « un enfant de la soi-disant Réforme du XVI^e^ siècle », et de son application résulterait « la dissolution de tout l'ordre social, voire de la société elle-même » (5).

Mais en 1831 il s'est produit un revirement complet dans son opinion.

Ce n'est qu'en 1831, à l'époque glorieuse de *L'Avenir*, que nous voyons un revirement complet, quant à ce point, dans son opinion. Dans un article où il avoue avoir été imbu de plusieurs préjugés, mais ne pas avoir craint de s'en défaire, il appelle l'autorité de tout souverain « la pure conséquence

(1) *Gdsvr*, t. V. Article : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes*, p. 136 s. s.

(2) *Gdsvr*, t. VII. Article : *Monsieur Von Haller*, p. 125 s. s.

(3) *Noord-Nederlandsche Courant*, du 24 mai. Article : *De l'Espagne*. Voir aussi l'article : *L'incendie de Moscou*, p. 175.

(4) *De Ultramontaan*, t. I, p. 93-99.

(5) *Gdsvr*, t. XXV. Art. : *Pensées sur la dernière révolution française*, p. 95. Voir aussi *De Ultramontaan*, t. V. Article : *Conversation entre un catholique et un protestant sur la souveraineté du peuple*, p. 361-370, avec suite 404-421 et 471-481, dans lequel il renvoie à l'ouvrage de *Lamennais, Des progrès*, etc., p. 478. Voir encore *Gdsvr*, t. XVIII (1827). Article : *Les Irlandais*, p. 257-272.

de contrats humains anciens ou nouveaux, qui sont de leur nature résiliables » (1), et à la fin de l'année, en reproduisant l'article de *Lamennais* : « *Fausse direction du gouvernement* » (2), il trouve avec lui qu'en dehors du despotisme il n'y a que la République (3).

Après l'Encyclique, il y a eu d'abord un premier recul. Il n'est plus absolument sûr de la manière dont les choses se sont passées : « On allègue la souveraineté du peuple, qui dispose du pouvoir, le prend ou le donne à celui à qui il veut. Soit. Mais sans entrer dans les discussions sur cette souveraineté populaire tant contestée, et considérant même cette question décidée contre les partisans de la légitimité... » (4).

Après l'Encyclique il revient à son ancienne aversion contre la souveraineté du peuple.

Ce fut l'époque des hésitations de *Le Sage*. Mais quand il aura eu le temps de réfléchir et de consulter les auteurs, il sera fixé et reviendra à son ancienne aversion contre la souveraineté du peuple. C'est ainsi qu'on trouve, en 1834, dans un article : « *Sur les devoirs des catholiques envers leurs pasteurs* », le passage suivant qui rappelle entièrement le *Lamennais* de la « *Religion considérée* » et le *Le Sage* d'avant « *L'Avenir* ». Deux principes se disputent la victoire, l'autorité et l'anarchie luttent de toutes leurs forces pour la remporter. Le principe de la souveraineté du peuple, aussi flatteur pour l'orgueil individuel qu'irréconciliable avec l'ordre et opposé à la nature du christianisme, a même troublé les idées de beaucoup de catholiques et de gens qui prétendent être les partisans de la légitimité, sans

(1) *Gdsvr*, t. XXVI, p. 48. Dans le premier numéro du même tome il se déclare encore contre la souveraineté populaire.

(2) *L'Avenir* du 27 janvier 1831. *Mélanges catholiques*, t. I, p. 364.

(3) « Elle (la France) n'a le choix qu'entre deux gouvernements, celui du sabre ou celui de l'opinion, le despotisme militaire ou la République. »

(4) *De Morgenstar der Toekomst*, t. II (1835, 1er semestre), article traduit de Bonald : *La duchesse de Berry*, p. 36.

qu'ils s'en soient aperçus. Cette prétendue souveraineté du peuple nous a été léguée par la soi-disant Réforme du XVIe siècle : c'est le principe protestant appliqué à la société civile... » (1).

DROIT D'INSURRECTION. (*Dans « Tradition », Introd. XCVI s. s., Lamennais combat Gerson qui admettait que « si un Roi sévit injustement contre son peuple, ses sujets sont déliés du serment de fidélité » et déclare qu'une pareille doctrine comprend « des principes commodes pour la rébellion » et « d'horribles maximes ».*

Lamennais a d'abord combattu le droit d'insurrection.

En 1820, dans un article : « De l'Espagne », « Œuvres complètes », t. VIII, p. 274, il parle du monstre révolutionnaire, dont les bras soulèvent l'Europe et l'arrachent de ses fondements » ; un autre de ses articles, intitulé : « De l'avenir », de 1823, est entièrement consacré à la lutte contre la révolution, — « Œuvres complètes », t. VIII, p. 284, — et dans un article : « Conduite ambiguë du Ministère français, etc. », qu'il écrivit en la même année, — l. c. p. 295 s. s. — il s'écria : « Qu'on y prenne garde, c'est de l'existence de la société qu'il s'agit. Il n'y aura plus de civilisation, plus de monarchie, du moment où il sera établi que la rébellion a aussi des droits... » En 1826 encore, dans sa « Religion considérée », il s'oppose à Knox, Willox et d'autres qui « prononcèrent sans hésiter, que, tant par les préceptes que par les exemples tirés de l'Ecriture, il était permis aux sujets, non seulement de résister à des princes tyrans, mais même de les déposséder d'une autorité qui devenait dans leurs mains un instrument de destruction, pendant que le Tout-Puissant ne la leur avait confiée que pour protéger les peuples », — t. II, p. 100.

(1) l. c., p. 255. Voir aussi *C. N. S.*, t. III. Article : *Droit canonique et civil*, p. 395.

Puis il a changé d'opinion.

Dans « Des Progrès », il ne se prononce peut-être pas encore catégoriquement pour le droit d'insurrection, mais il n'aura plus à faire qu'un très petit pas. Car dans une note, — p. 103, Edition primitive, — il déclare que la royauté « a cessé d'être légitime, selon le sens chrétien du mot, pour devenir simplement légale ; de sorte que renverser la souveraineté, c'est renverser un ordre légal, et non pas un ordre divin... » Et il ajoute significativement : « Il appartient aux princes surtout d'examiner ce qu'ils ont gagné à ce changement ».

Finalement il l'a hautement proclamé.

Dans l' « Avenir », le droit d'insurrection des peuples, en cas d'indignité des princes, est proclamé hautement et même dans la « Déclaration présentée au Saint-Siège, les rédacteurs déclarent que, d'après la notion catholique du pouvoir, la force sociale prépondérante, se transformant de force conservatrice en force destructive des droits de tous et violant fondamentalement la loi de justice, cesse d'être le pouvoir légitime et peut et doit être remplacée par un pouvoir vrai ou conservateur. La doctrine de « l'amissibilité du pouvoir pour cause d'indignité ou de tyrannie, est une vérité qui fait partie de la doctrine catholique ». — Mélanges catholiques, t. II, p. 404.)

Le Sage a toujours déclaré être contre le droit d'insurrection.

Le Sage, en affirmant, en 1838 : « Nous avons toujours désapprouvé toute rébellion et ne cesserons pas de la désapprouver » (1), semble donc, sur ce point du moins, avoir toujours différé d'opinion avec Lamennais. Nous ne le nions pas. Mais, si *Le Sage* n'a pas suivi *Lamennais* jusqu'au bout et n'a jamais reconnu directement le droit des peuples de s'opposer avec force aux gouvernements manquant d'une manière grave à leur devoir de les gouverner « pour le bien », il a pourtant, pour cette question aussi, évolué dans

(1) *C. N. S.*, t. IV. Article : *Opposition*, p. 355 s. s.

le sens de *Lamennais*, et, n'était intervenue la décision suprême de Rome, nous ne doutons pas qu'ici comme ailleurs, il aurait enfin cédé aux arguments du Maître.

Prouvons ce qui semble peut-être à quelques-uns un peu hardi.

En 1820, il écrivit : « Le langage de la justice n'est jamais celui de la révolte, et là où les droits les plus sacrés sont violés et les réclamations courageuses mais respectueuses sont inutiles, le chrétien doit joyeusement savoir souffrir et mourir pour la cause du Seigneur, sans résister à l'autorité du prince, même s'il était en notre pouvoir de secouer un joug dont la Providence nous chargea et qu'il menaçât de nous écraser » (1).

Le chrétien doit-il alors commettre le mal qu'un mauvais prince lui ordonne de faire ? Certes, non. Mais « même si les ordres de l'autorité étaient contraires à ceux de Dieu, il sait concilier l'obéissance à Dieu avec la soumission envers l'autorité » (2). Et comment cela ? « Il ne peut, dans ce cas, obéir à l'autorité du plus grand monarque, mais il se soumet volontairement aux lois faites contre ceux qui n'obéissent pas... Il ne saurait devenir infidèle, même au tyran le plus sanguinaire... » (3).

C'est pourquoi il se déclare énergiquement contre la révolution des Grecs contre les Turcs oppresseurs (4), loue les

(1) *Gdsvr.*, t. IV, p. 43 s. Voir aussi : *Lettre pastorale de l'évêque de Cadix*, et les articles : *Triste vérité*, l. c., p. 147 s. s. et p. 226 s. s., *Liberté de religion*, l. c., t. X, p. 29 ; *Les droits de la Couronne*, où il appelle la doctrine qu'on peut secouer le joug d'un tyran « hérétique », *Ultramontaan*, t. II, p. 259-274 et p. 274-281 ; *Histoire de l'Eglise*, *Gdsvr*, t. XIX, p. 1-17; *Les Ministres*, l. c., t. XXII, p. 6, 13, 80.

(2) *Gdsvr*, t. V. Article : *On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, p. 136 s. s..

(3) l. c.

(4) *Nederlandsche-Catholijke Courant*, du 31 juillet, article : *Soumission* (1822).

Turcs « parce que les chrétiens qui se montrent pacifiques et de bons sujets, qui ne prennent pas part à la révolution — quel gouvernement n'y résisterait pas? — ... jouissent de plus de liberté en Turquie que dans plusieurs pays de l'Europe chrétienne et tolérante » (1), voit même dans l'oppression des Grecs « le bras vengeur de Dieu » (2) et dans leur insurrection « une extension de leur crime, une opposition opiniâtre contre les verges de Dieu » (3). Aussi veut-il qu'on ne souscrive pas à la liste qui circulait alors au profit des Grecs (4). Dans les malheurs qui ont frappé la Belgique, il voit la punition du ciel pour leur insurrection contre *Joseph II* (5), et loue, en revanche, les Irlandais qui restaient fidèles malgré l'oppression dont ils souffraient (6).

Voyons maintenant comment Le Sage a évolué.

Double sens attaché au mot « révolution ».

Tandis que dans le courant des siècles on avait toujours entendu par le mot *révolution* le soulèvement du peuple ou d'une partie du peuple contre le pouvoir légitime, *Lamennais*, tout en lui gardant ce sens séculaire, y attachait encore un autre qu'on ne lui avait jamais prêté avant lui, que je sache. Selon lui, une « révolution » était tout acte qui renversait l'ordre institué par Dieu. Les soulèvements renver-

(1) *De Ultramontaan* t. I, article : *Pour rassurer les voyageurs, les libéraux...*, p. 366 s. s. Voir aussi l'article : *Bon goût libéral*, p. 269 s. s. (1826).

(2) *Gdsvr*, t. XV, article : *Souscription au profit des Grecs*, p. 269 s. s. (1825).

(3) l. c.

(4) l. c. Voir aussi les articles : *Acte authentique*, l. c., p. 123; *Remède dépuratif pour les panégyristes des partisans des Grecs, Ultramontaan*, t. II, p. 188 s. s.; et, dans le *Roomsch-Catholijke Courant*, du 9 février, 1822, *Considérations sur les Grecs et les Turcs*, dont on pourrait prendre prétexte pour prétendre que Le Sage fut de l'avis contraire, s'il ne s'était pas prononcé aussi explicitement ailleurs.

(5) *Gdsvr*, t. XVI (1826). Article : *Le cardinal de Frankenberg*, p. 1-16.

(6) l. c., t. XVIII (1827). Article : *Les Irlandais*, p. 257-272.

sant les trônes de ceux qui avaient reçu leur pouvoir et leur autorité de Dieu ; le protestantisme renversant cet autre ordre voulu par Dieu : la hiérarchie, trouvant sa base et son centre dans la papauté, — c'étaient des révolutions. Mais, en revanche, les rois qui abusaient de leur pouvoir en empiétant sur les droits, la liberté de l'Eglise, en enfreignant donc, à leur tour, l'ordre divin qui veut que le pouvoir spirituel soit indépendant du pouvoir temporel, c'étaient, eux aussi, des révolutionnaires » (1).

Or, dès 1832, Le Sage entend attacher au mot « révolution » le même sens que Lamennais. « On attache ordinairement au mot « révolution » l'idée d'une révolte et du renversement d'un ordre légal. Cette idée n'est pas toujours exacte. Une révolution peut être aussi bien l'œuvre d'un gouvernement que d'un peuple. Une révolution peut aussi faire cesser un état illégal, restaurer le vieil ordre ou faire apparaître un nouvel ordre légal du désordre illégal. Généralement parlant un changement complet, tant en bien qu'en mal, peut être nommé révolution, c'est-à-dire renversement » (2).

S'il y a deux sortes de « révolutions », il y a aussi deux sortes de « révolutionnaires » et c'est pour les combattre tous les deux qu'il fonde sa *Morgenstar der Toekomst*. Or, ces révolutionnaires se trouvent aussi bien parmi les rois que dans le peuple. « Nous considérons l'esprit de révolution comme l'œuvre du prince de l'enfer, qui fut le premier révolutionnaire et devint, par sa rébellion contre son Dieu et son créateur, le chef de chaque révolte contre l'ordre divin. Nous croyions devoir dire cela par avance, afin que l'on ne nous comprenne pas mal, quand nous démasquerons

(1) Voir *Des progrès*, chap. VI. Dans *Religion considérée*, il avait peut-être déjà insinué la même chose, voir t. I, p. 96.

(2) *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 325 s.

l'esprit de révolution, même quand il pourrait avoir pénétré jusqu'aux marches du trône ou de l'autel. Les germes de la révolution ne poussent pas rarement à l'ombre du trône... » (1).

Il va même jusqu'à imputer toute révolution aux gouvernements eux-mêmes : « D'ailleurs, il est, selon nous, certain qu'une mauvaise politique est la source de toutes les révolutions » (2).

Nous savons bien que tout cela n'implique pas le droit de résister avec force aux mauvais princes, mais on ne pourra pas nier non plus que nous sommes loin du *Le Sage* qui voyait dans les malheurs qui frappaient un peuple, la punition de sa tentative de révolution.

Puis, on a beau dire : je suis contre toute révolution — et *Le Sage* ne cesse de le répéter (3) — mais si on ne néglige en même temps aucune occasion de vanter leurs salutaires effets, on n'est pas entièrement innocent de la conclusion que tireront peut-être les lecteurs : la révolution est un mal et un mauvais gouvernement en est un autre. Or, de deux maux il faut choisir le moindre. Si donc les révolutions contre les mauvais princes produisent d'aussi salutaires effets, où est le mal alors d'opter pour la première ! Or, *Le Sage* ne cesse, en effet, d'inculquer à ses lecteurs les magnifiques résultats de la révolution de 1830 en particulier, et de toutes les révolutions en général. « La dernière révolution française aura de tous autres effets que se l'étaient imaginé ceux qui s'en réjouissaient d'abord. L'émancipation complète du catholicisme en résultera... Cette révolution a assuré au catholicisme une victoire définitive » (1). Les révolutions « auront toutes, tôt ou tard, pour effet d'affranchir complètement l'Eglise » et « entrent, sous ce rapport, dans les vues de la Providence » (2).

(1) l. c. Article : *Quelques mots sur le but de ce périodique*, p. 25 s. En 1830, déjà, dans un article : *Que doivent faire les catholiques aux temps actuels ? Gdsvr.*, t. XXIV, p. 221-233, il avait interverti les rôles et accusé les princes, qui voudraient établir, contre la constitution, le pouvoir absolu, d'être rebelles aux ordonnances de Dieu et d'être « coupables d'une tentative d'intervertir l'ordre existant des choses » (p. 227).

(2) *Gdsvr*, t. XXVI (1831). Art. : *Le Père Ventura et l'abbé de La Mennais*, p. 187, in-nota. Voir aussi p. 206.

(3) Voir par exemple *Gdsvr*, XXV (1830), p. 146 et 157, 231-238, XXVI, p. 21 et 206.

Enfin ceci encore. Qui joue avec le feu, risque de le mettre à la grange. *Le Sage* répète qu'il est contre la révolution et que sur ce point, il diffère d'opinion avec *Lamennais* (3). Mais il reproduit en même temps et à plusieurs reprises des articles où celui-ci prêche et défend, éloquemment et avec conviction, la révolution comme un droit, un devoir même des catholiques. C'est ainsi, par exemple, qu'avec lui il inculque à ses lecteurs la vérité suivante : « Retenez-le bien, la liberté se prend et n'est jamais volontairement donnée (4) »; c'est ainsi qu'il traduit entièrement ,avec les plaidoyers des défenseurs, l'article de *Lamennais* à cause duquel celui-ci avait dû comparaître devant le tribunal, et où l'on trouve, entre autre, l'assertion que l'inviolabilité des rois est un principe « monstrueux » (5) et que, enfin, il

(1) *Gdsvr*, t. XXVI, article : *Il est contradictoire d'être catholique et de ne pas être libéral*, p. 53. Voir aussi article : *Les vrais libéraux ne peuvent pas être les ennemis du vrai catholicisme*, p. 294 et l. c., t. XXVII, article : *Convulsions gallicanes*, p. 101. Voir encore n. XXV, p. 112 et XXVII, p. 57.

(2) *Morgenstar*, t. II. Art. : *De l'avenir de la société*, p. 22.

(3) Pour prévenir tout malentendu, nous croyons devoir déclarer qu'en reproduisant la réponse de M. de La Mennais, nous ne voulons pas être censé rendre nôtres toutes les opinions qui s'y trouvent... Nous persistons à croire que chaque insurrection du peuple contre l'autorité légale (ou légitime ? Le Sage dit : wettig), est illicite : que les catholiques ne peuvent pas y participer... ». *Gdsvr*, t. XXVI, p. 206.

(3) Art. : *Intérêts et devoirs des catholiques. Gdsvr*, t. XXVI, p. 264.

(4) Art. : *Intérêts et devoir des catholiques. Gdsvr*, t. XXVI, p. 264.

(5) *De Morgenstar*, t. I, p. 89-173.

ouvre le tome II de la *Morgenstar der Toekomst* par la traduction d'un article de *Lamennais*, où, de même, le *droit d'insurrection* est proclamé (1).

Après l'Encyclique, ne pouvant fermer les yeux au bien que les différentes révolutions avaient apporté, il continuera à en chanter les heureux effets (2), mais jamais il ne reproduira plus aucun article où elle est prêchée, et, ce qui prouve, plus que cet argument négatif, le changement qui s'était opéré en lui, il promet de ne plus se servir du mot « révolution » dans le double sens déroutant, emprunté à *Lamennais*, mais de ne l'employer que dans l'ancienne signification, consacrée par un usage séculaire (3).

(1) Art. : *L'Avenir de la société*, p. 7.

(2) Voir *Gdsvr*, t. XXX, p. 152; XXXI, p. 65-70.

(3) *Morgenstar der Toekomst*, t. I. Art. : *Que veut la révolution de nos jours et que doivent faire les catholiques ?*, p. 326.

§ II.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Le Sage a toujours été le fervent partisan de la liberté de l'enseignement.

La liberté de l'enseignement était garantie, aux Pays-Bas, par la Constitution; mais par une fausse interprétation, de la part du gouvernement, de l'article 266 (1), il n'y avait, en réalité, que des écoles publiques qui étaient, au fond, des écoles confessionnelles protestantes. On comprend combien *Le Sage* dut être opposé à cette interprétation (2) et avec quel acharnement il dut s'élever pour la défense du droit constitutionnel des catholiques sur ce point (3). Aussi dès le début de sa carrière de journaliste son œuvre fourmille-t-elle d'articles où il exige que droit soit fait à

(1) En voici le texte : *Het openbaar onderwijs is een aanhoudena voorwerp der zorgen van het gouvernement.*

(2) Voir, par exemple : *De Ultramontaan*, t. III, art. : *L'enseignement public*, p. 241-247, et t. IV, art. : *Article 225 de la loi fondamentale*, p. 77-82; *C. N. S.*, t. IV, art. : *Liberté de l'enseignement*, p. 361 s. s.

(3) Voir, par exemple, *De Ultramontaan*, t. IV, art. : *Qu'est-ce que les catholiques ont demandé ?* etc., p. 278 s. s.; *C. N. S*, t. V, art : *Pourquoi les catholiques de la Néerlande du Nord demandent-ils la liberté de l'enseignement ?*, p. 233 s.

C'est pour cette raison aussi que le *Collège Philosophique* de Louvain trouva en lui un adversaire des plus acharnés, voir *Gdsvr*, t. XV, p. 144, 236, 272; XVI, 59, 161, 195; XVII, 98, 127, 230; XVIII, 208, XIX, 144; XXI, 229, 258; XXII, 34, 58; XXIII, 37, 140; XXIV, 221 ; *De Ultramontaan*, t. III, p. 483, 499, — et qu'il combattit les arrêtés royaux du 26 juin 1828. — Voir l. c., t. III, p. 313-318, et le nouveau projet de loi de la même année, l. c., p. 580.

ceux qui craignent d'envoyer leurs enfants à des écoles où leur foi risque de se perdre (1). C'est ainsi qu'il s'oppose énergiquement contre ce qu'il appelle avec les Français « le monopole » de l'enseignement (2) et qu'il exige que l'enseignement dans les écoles mixtes, telles qu'elles existaient chez nous, soit véritablement neutre (3).

Mais comme il sait que cette prétendue neutralité ne peut pas ne pas être violée par les instituteurs, il donne aux parents catholiques le conseil de retenir leurs enfants chez eux, les jours où il y a lecture de la Bible en classe (4), ou, mieux encore, de fonder des écoles libres catholiques (5). Ils doivent « pétitionner » (6) ou envoyer directement des « adresses » au Roi (7).

Mais Lamennais a été son frère d'armes très apprécié.

Quelle fut la part de *Lamennais* en tout ceci ?

Il est, d'abord, sûr que d'autres que lui ont encouragé *Le Sage* à entreprendre ou à continuer la lutte pour la liberté de l'enseignement. Avant de citer *Lamennais*, il reproduit un article du cardinal *De La Luzerne : Sur la nécessité d'une éducation chrétienne* (8). Plus tard, il traduit un article de l'abbé *Legris Duval : Sur l'éducation chrétienne* (9) et un autre de l'abbé *Bergier : Quelques mots*

(1) Voir : *De Ultramontaan*, t. I, p. 5 s. s.; *C. N. S.*, t. III, p. 277; V, p. 337 s.; VI, 18 s., etc.

(2) Voir : *De Ultramontaan*, t. III, p. 539-553 ; IV, 516; *C. N. S.*, t. IV, p. 254; VII, 113 s.

(3) l. c., t. I, p. 52 s.

(4) *Gdsvr*, t. VI, p. 89 s. s.

(5) l. c. Voir aussi : *Nederlandsche Catholijke Courant*, du 15 mai; *Gdsvr*, t. VII, p. 219; VIII, 328; X, 183 s. s., 195 s. s.; 254 s. s.; XVII, 13-20, 302; XX, 170-183; XLI, 267; XLIV, 231-238; XLVI, 209 s. s.; *De Ultramontaan*, t. IV, p. 289-302; *C. N. S.*, t. III, p. 381 s. s.; IV, 229 s. s.

(6) Voir, par exemple : *Gdsvr*, t. XXII, p. 89 s.s.; XXIII, 18-34; XXIV, 50-55.

(7) Voir : l. c., t. XLIV, p. 175-181; XLV, 1-11.

(8) *Gdsvr*, t. V, p. 239 s. s.

(9) l. c., t. XVIII, p. 120-131.

sur l'éducation (1). Il cite l'exemple de la France et de l'Angleterre (2), de l'Irlande (3), de la Belgique (4) et de l'Amérique du Nord (5) ; des journaux catholiques comme *Le Courrier de la Meuse* et *La Tribune catholique* sont appelés à l'aide (6).

Mais si l'influence de *Lamennais* n'a nullement été décisive et s'il est certain que sans lui *Le Sage* aurait tout de même pris fait et cause pour la liberté de l'enseignement, il est pourtant sûr que celui-ci a vu en lui un frère d'armes très apprécié.

On peut l'admettre *à priori*. C'est à *Lamennais* que revient le mérite d'avoir arboré le premier, en France, l'étendard de l'enseignement libre et d'avoir donné à cette question, dans *L'Avenir*, un retentissement immense dans l'opinion publique (7). Quoi de plus sûr alors que *Le Sage*, qui a le même mérite pour notre pays, s'il n'a pas reçu de son grand frère d'armes la première impulsion pour la lutte, a pourtant été encouragé par lui à la soutenir et à la mener jusqu'à une fin glorieuse. Aussi, dans le tome VII du *Gdsvr.* (8), donc en 1821 déjà, traduit-il un de ses articles — sans pourtant le nommer — : *Du droit du gouvernement sur l'éducation* que *Lamennais* écrivit en 1817 dans *Le Conservateur;* et dans le *Noord-Nederlandsche Courant* du 25 janvier — donc en 1823 — il cite, dans un article : *Sur la nécessité de*

(1) l. c., p. 184-194.

(2) *Roomsch-Catholijke Courant*, du 15 mai. Art. : *Ecoles confessionnelles.*

(3) *Gdsvr*, t. XXIII, p. 18-34, particulièrement, p. 28, et *C. N. S.*, t. V, p. 430.

(4) *De Ultramontaan*, t. V, p. 49-64.

(5) l. c., t. IV, p. 1-13.

(6) l. c., t. III, p. 241 et 539; *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 166.

(7) Cfr. F. MOURRET : *Histoire générale de l'Eglise*, t. VIII, p. 283. Voir aussi p. 74 de ce livre.

(8) P. 89 s. s.

donner, à l'heure actuelle, une éducation chrétienne à la jeunesse, pour prouver ce qu'il avance, un passage pris dans un article : *Influence des doctrines philosophiques sur la société*, que l'ultramontain français avait écrit en 1815 (1).

Plus tard, à l'époque glorieuse de *L'Avenir*, *Le Sage* donne, sur une étendue de plus de trente pages, le rapport de l'*Agence générale* sur les six premiers mois de son activité, dans lequel il est dit, entre autre, qu'elle organisa des pétitions pour obtenir la liberté de l'enseignement, ouvrit une école libre et paya les amendes dont avaient été frappés ceux qui y avaient envoyé leurs enfants (2). Et il témoigne de l'importance qu'il attachait à l'ouverture de cette école en affirmant qu'il aurait aimé donner « tout ce qui a rapport au procès des écoles libres », si la grande étendue du dossier ne l'en avait pas empêché (3).

(1) Voir : *Œuvres complètes*, t. VI, p. 121 s.
(2) *De Morgenstar*, t. II, p. 205-238.
(3) l. c., p. 526-534.

§ III.

LIBERTÉ DE RELIGION ET SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Lamennais fut au début de sa carrière de polémiste catholique contre la séparation des deux Pouvoirs.

(Il n'y a aucun doute que Lamennais fut, au début de sa carrière de polémiste catholique, contre la séparation des deux sociétés et voulait que l'Etat protège l'Eglise. Dans « Tradition », tome III, page 52, par exemple, nous lisons : « Que les princes protègent l'Eglise, rien de plus juste, rien de plus conforme à l'ordre. »

En 1818, dans un article : « Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de 1682. — « Œuvres complètes », tome VI, page 153 s. s., — il exige du gouvernement « en vertu de la Charte »... « protection à l'Eglise et à tous ses membres », page 164. Dans « De la Religion », donc en 1825 encore, la séparation des deux Pouvoirs est appelée « fatale » — l. c. t. I, page 19 — et « effrayante », — page 98, — et il affirme que les deux sociétés ont été unies par Dieu « par des liens indissolubles », — page 64. — Il semble même regretter qu'aux yeux du gouvernement, les mots de la Charte « la religion catholique est la religion de l'Etat », ne soient autre chose que « l'énonciation du simple fait, à savoir, que le plus grand nombre des Français professent la religion catholique », — page 50 s. — On peut dire, avec Boutard, — l. c., tome I, page 301, — que toute la première partie de la « Religion » n'est, en résumé, « qu'un brillant, mais inutile plaidoyer en faveur de la thèse dogmatique qui pose en principe absolu que l'Eglise et l'Etat,

bien que formant deux sociétés distinctes, ne doivent pas être séparés ». Voir encore : « Œuvres complètes », t. VIII, page 195 s. s., 188, 211, etc., etc. Dans « Des progrès », il insiste, avec vigueur et éloquence, sur la nécessité qu'il y a pour l'Eglise d'être libre : « Plus en demeurant libre, elle est séparée de ce qui passe avec le temps, plus elle acquiert de vigueur interne », — page 69, — et, s'il est certain « qu'une intime alliance s'établira de nouveau entre les deux sociétés, spirituelle et politique », — l. c., — l'Eglise « n'a nul intérêt propre à renouer les liens qui l'unissaient au corps politique, — 70. — Il ne semble donc pas démesurément regretter la séparation qui existait de fait, mais il ne l'exige pas. Cette exigence était réservée à « L'Avenir » qui la formulait de la manière la plus catégorique. Même dans leur « Déclaration présentée au Saint-Siège » où les rédacteurs usaient d'une circonspection qu'ils n'observaient pas toujours dans leurs articles, ils déclaraient que « la situation des choses, qui s'aggrave chaque jour » (leur faisait) « vivement désirer que l'Eglise et l'Etat y soient complètement séparés », — Mél. cath., t. II, page 419. — Voir encore l. c. t. I, page 12; page 144 s. s. : Art. : « De la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc.).

Mais peu à peu il change d'opinion et « L'Avenir » exigera la séparation complète.

Le Sage a toujours voulu que la religion soit libre.

Le Sage a toujours voulu la liberté de la religion. Mais avec quelle modération au début de sa carrière de journaliste ! Dans le tome II du *Gdsvr.*, page 189, s. s., dans un article, traduit de l'allemand, nous lisons par exemple : « Il y a certaines idées idéalistes qui ne se réalisent jamais, quelque aimablement que leur réalisation puisse nous sourire... Parmi ces idées, il y a aussi celle de la liberté de l'Eglise. Mais ce dont, en tout cas, tous conviennent c'est que ce n'est pas actuellement l'heure de renforcer et de confirmer l'influence directe de l'Etat sur l'Eglise. » Et dans un article de sa main : « Nous sommes convaincu que Dieu

lui-même nous a donné la liberté de religion » et, s'adressant aux rois : « C'est avec franchise que nous le disons, Illustres Monarques : ce sont vos ennemis qui vous conseillent d'opprimer l'Eglise catholique, basée sur l'autorité divine... » (1). Et dans le tome VI du *Gdsvr.*, page 71, on lit ces lignes : « Vu notre loi fondamentale, la liberté de religion et la liberté de la presse ne peuvent pas être de vains mots (2). »

En quoi cette liberté consiste-t-elle ?

Le Sage est loin d'exiger que les deux Pouvoirs se considèrent comme entièrement séparés ou que le Pouvoir temporel ne prête à l'autre aucun aide. Non, tout ce qu'il demande, c'est que l'Eglise puisse régler ses affaires intérieures, purement spirituelles, sans que les gouvernements s'en mêlent. « Nous autres, catholiques..., nous ne contestons aux Souverains aucun droit; nous ne leur contestons aucunement le pouvoir de limiter ou d'étendre les droits externes de l'Eglise catholique dans leur pays...; mais là où l'on voudrait faire dépendre le gouvernement intérieur de l'Eglise catholique et le choix de ses serviteurs de la volonté du Souverain seule et exclusivement, il n'y a pas de liberté de religion à l'égard de cette Eglise, car c'est de l'essence de cette religion que l'Eglise soit indépendante du pouvoir temporel dans les choses purement spirituelles » (3).

Mais pour ce qui est d'une séparation absolue entre les deux Pouvoirs, il n'y pense provisoirement pas. Il rend hommage au Gouverneur de la province de la Hollande

(1) *Gdsvr*, t. V. Art. : *On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, p. 136 s. s.

(2) Voir encore : t. VII, p. 219; IX, 100 s. s.; XIX, 1-17; XXII, 1-11; XXIII, 143-160; XLI, 1-24. *Bijdragen tot den Gdsvr*, t. I, p. 122; II, 156 s. s.; *Ultramontaan*, t. II, p. 264, 294, etc.

(3) *De Ultramontaan*, t. III, p. 263 s. Voir aussi II, 401; *Gdsvr*, t. XIII, p. 9 s. 116; XVIII, 245-250, 149-173; XLV, 1-11, 162-168; *Bijdragen tot den Gdsvr.*, t. II, p. 72, in-nota.

septentrionale, d'être intervenu dans une affaire ecclésiastique (1), et au Roi d'avoir pris des dispositions, pour que les idées et les sentiments religieux des soldats soient développés (2). Il affirme que les deux Pouvoirs ont été institués par Dieu pour se prêter mutuellement aide et se faire respecter (3). Il adresse aux rois l'exhortation de protéger toujours la vraie religion (4). Il loue l'Empereur de Hongrie d'avoir autorisé les évêques à se réunir en concile national (5), et, en 1826 encore, il exige une protection égale pour tous les cultes (6).

En 1829 une première étape est franchie. Tandis qu'il avait jusqu'alors approuvé qu'il y eût dans les pays civilisés « une religion d'Etat » et qu'il trouvait étrange qu'il n'y en eût pas dans notre pays (7), il se déclare, au mois de février de l'année citée, contre cet état de choses, même dans des pays catholiques comme la France (8), et restreint la tâche de l'Etat, par rapport à la religion, à un minimum

(1) *Gdsvr.*, t. II, p. 67.

(2) l. c., p. 225.

(3) l. c., t. III. Art. : *Quelques mots*, p. 34. Voir aussi *De Ultramontaan*, t. I, p. 28-41; II, 459 s., 520.

(4) l. c., t. V. Art. : *La naissance du duc de Bordeaux*, p. 228.

(5) l. c., t. X. Art. : *Le conseil national de Hongrie*, p. 189 s. s.

(6) Brochure : *Vrÿmoedige en bescheidene Verdediging van den staat en de vrÿheden dêr Catholÿke kerk*, etc.

(7) *Gdsvr*, t. XVIII, p. 14, in-nota. Voir aussi *Bÿdragen tot den Gdsvr*, t. II, p. 130, in-nota.

(8) « Avec cette liberté de religion, l'idée d'une soi-disant religion d'Etat est inconciliable. *Gdsvr*, t. XXII, p. 94. Voir aussi *Ultramontaan*, t. V, p. 352-355, et *Gdsvr*, t. XXV, p. 112.

Il est pourtant difficile de dire ce que *Le Sage* en pensait à cette époque. En 1830, encore, il loue le clergé belge, parce qu'il s'opposait à la loi fondamentale garantissant une protection égale pour toutes les confessions dans un pays « où ce qu'il considérait comme une erreur, n'avait eu jusqu'alors aucun succès ». *Ultramontaan*, t. V, p. 4.

d'action : la protéger contre toute atteinte à sa liberté constitutionnelle (1).

Mais ce n'est qu'en 1830 qu'il croit que cette liberté n'est possible que par la séparation complète des deux Sociétés.

Ce n'est qu'en 1830 qu'il osa prononcer le mot « séparation ». Et encore ne fit-il que citer les paroles du *Mémorial catholique* et de la *Revue catholique* (2). Avec ce dernier périodique il croit que, pour que la liberté de l'Eglise soit complète, les évêques ont l'obligation : « De séparer entièrement la religion de la politique » (3) et avec le *Mémorial* il demande « la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme une condition nécessaire de la liberté de l'Eglise » (4).

Dès que *L'Avenir* eut commencé à faire autorité, *Le Sage* est de plus en plus convaincu qu'il n'y a de salut pour l'Eglise que dans sa complète séparation de l'Etat. D'abord il laisse la parole à *Lamennais* lui-même en traduisant ses articles : *Intérêts et devoirs des catholiques* et *De l'avenir de la société* (5) ou à *L'Avenir* en reproduisant ce que plusieurs de ses collaborateurs pensaient de cette question (6).

(1) *Gdsvr*, t. XXIV, p. 119. *Lamennais* avait déjà dit la même chose en 1818. Cfr. *Œuvres complètes*, t. VI, p. 369.

Dans *Gdsvr*, t. XXIII, p. 122, on trouve encore cette idée, de même nouvelle dans l'œuvre de *Le Sage*, mais qu'on peut retrouver dans *De la Religion*, t. II, p. 181 s. s., que l'immixtion du Pouvoir temporel dans les affaires de l'Eglise est aussi nuisible au Pouvoir temporel lui-même qu'à celle-ci. Voir aussi : *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 42-49; *C. N. S.*, t. V, p. 361 s.

(2) Qui venait d'être fondée avec la même rédaction que le *Mémorial*. Voir p. 319 de ce livre.

(3) *Gdsvr*, t. XXVI. Art. : *Liberté de religion*, p. 202.

(4) l. c., t. XXV. Art. : *Pensées sur la dernière révolution française*, p. 112. Voir aussi l. c., p. 223 s.

(5) *L'Avenir*, du 7 avril 1831. *Mél.* cath., t. I, p. 290 s. *Gdsvr.*, t. XXVI, p. 261-269 et *L'Avenir* du 28 juin 1831, *Mél. cath.*, t. I, p. 53 s. s. *De Morgenstar*, t. II, p. 1-29.

(6) Articles : a) *De l'état moral de l'Europe*, de C. DE COUX : *L'Avenir* du 21 avril 1831, *Mél. Cath.*, t. II, p. 7 s. s., *De Morgenstar*, t. I, p. 455-466. b) *Agence générale pour la défense de la liberté religieuse à Paris. Morgenstar*, t. II, p. 205-238, en particulier, p. 235. c) *Les véritables libéraux ne peuvent pas être les ennemis du vrai catholicisme*. Bien que nous n'ayons pu trouver cet article dans un des numéros de *L'Avenir* qui se trouvent à la Bibliothèque

Mais enfin il donne son opinion personnelle et dit, en des termes catégoriques « qu'on ne saurait espérer de salut pour l'Eglise que par sa séparation complète et absolue de l'Etat » et que, en revanche » sa décadence et... finalement sa ruine résulteront nécessairement de toute immixtion et de toute influence de l'Etat sur sa hiérarchie » (1).

Il voit dans l'immixtion du Pouvoir temporel dans les affaires de l'Eglise la source de tous les maux.

Comme *Lamennais* et avec *L'Avenir*, *Le Sage* voyait, en 1831, dans l'immixtion du Pouvoir temporel dans les affaires de l'Eglise, la source de tous les maux qui tourmentaient la société civile d'alors. « Tous les troubles dont nous sommes les témoins, toutes les révolutions que nous avons vues et que nous verrons peut-être encore en ont été la conséquence, c'est-à-dire : de cette immixtion, et le seront toujours » (2). Même dans les pays dont les gouvernements sont catholiques et favorablement disposés à l'égard de l'Eglise, il préfère la séparation des deux Pouvoirs. « En Bavière... on est de plus en plus convaincu que la religion a de meilleures espérances que le soutien d'un pouvoir terrestre, même de celui qui aime, comme la cour de Bavière, cordialement la religion » (3).

Après l'Encyclique « Mirari Vos », tout en continuant à demander la liberté de l'Eglise, il changera complètement d'opinion et réprouvera la séparation complète.

Après l'Encyclique, *Le Sage* se tire d'affaire par la célèbre distinction entre la thèse et l'hypothèse. Il continuera à demander la liberté de l'Eglise; il constatera que « la protection humaine qu'on croyait nécessaire à l'existence de la religion, a plutôt nui que profité au développement des idées religieuses » et « que la religion peut se passer de la protection des gouvernements sans y rien perdre (1) »; il se réjouira même qu'en France cette protection humaine ne se fasse plus sentir, parce que « jamais la vie catholique n'a fleuri en France comme actuellement (2) »; il ira même, en en appelant à la loi fondamentale qui garantissait la liberté de tous les cultes existants, jusqu'à défendre le bon droit des *Afgescheidenen* (Séparés), une secte protestante, et du protestantisme en général (3); il louera la sagesse des Belges qui ont inséré dans leur loi fondamentale un article qui défend au gouvernement « de se mêler d'aucune façon des choses de la religion (4) » et encourage les catholiques du Nord à en faire autant (5). Mais, en même temps, il réprouve la séparation complète entre les deux Pouvoirs, d'abord, comme souvent ailleurs, en des termes empruntés à autrui; puis en donnant son opinion personnelle. Il dit avec *Cazalès*, l'auteur de l'article de la *Revue Européenne*, dont nous avons parlé plus longuement ailleurs, qu'après l'Encyclique les catholiques français doivent condamner, politiquement parlant « la révolution, l'union avec les libéraux et la séparation de l'Etat et de l'Eglise » (6) ; il dit avec l'auteur d'un autre article français que l'hommage que le Pape et l'Empereur se rendirent à l'occasion du couronnement de ce dernier, fut « le symbole de l'harmonie des deux Pouvoirs » (7), et, avec *de*

Royale, nous sommes convaincu qu'il a paru dans la feuille mennaisienne. *Gdsvr*, t. XXVI, p. 289-319.

(1) *Gdsvr*, t. XXVI. Art. : *A quoi tend l'immixtion de l'Etat dans les affaires de l'Eglise* ? P. 320. Voir aussi *Morgenstar der Toekomst*, t. I. Art. : *L'influence de l'Etat sur la religion*, traduit du *Correspondant de Strasbourg*, p. 42-49, et *Gdsvr*, t. XXVII, p. 241.

(2) l. c., p. 74. Voir encore : t. XXVIII, p. 22 s. s.; *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 97; l. c., p. 173, 182 s.; l. c., t. II, p. 17 s.

(3) *Gdsvr*, t. XXIX, p. 104, 116, 233, 332; XXX, 286 s.; XXXI, p. 13; XXXVI, 3; *Morgenstar der Toekomst*, t. V., p. 23 s.; *C. N. S.*, t. II, p. 5P, 215 s. s., etc., etc.

(1) *Gdsvr*, t. XXXI, p. 65. Voir encore l. c., t. XLVII, p. 241.

(2) l. c., t. XXXI, p. 65. Voir encore : *C. N. S.*, t. IV, p. 331 s. s.

(3) *C. N. S.*, t. I, p. 224 s.; II, p. 275-280, 291-296; *Gdsvr*, t. XLVII, p. 115-120. Il désapprouve la thèse, mais admet l'hypothèse. Voir : *C. N. S.*, t. II, p. 313-317, 388-392; IV, III s. 249-255; V, 101 s. s.; *Gdsvr*, t. XXXVII, 221-230.

(4) *Gdsvr*, t. XLII, p. 171-180.

(5) l. c., t. XLIV, p. 231-238, 268-273; *C. N. S.*, t. V, 297-300; VI, p. 18 s.

(6) *Morgenstar der Toekomst*, t. II, p. 154.

(7) l. c., t. VII, p. 175.

Bonald, il croit que l'Etat et l'Eglise « doivent être indissolublement unis, comme l'époux et l'épouse, pour travailler ensemble à l'unique but de la grande famille » (1).

En 1837 seulement, il donne son opinion personnelle et nous lisons, dans un article : *Droit canonique et droit civil*, ce qui suit et ce qui rend parfaitement la doctrine catholique : « Comme le droit canonique et le droit civil sont tous les deux des émanations du droit divin, que tous les deux ont été institués par Dieu pour contribuer au salut temporel et éternel de l'homme... il va sans dire que ces deux pouvoirs, loin d'être opposés l'un à l'autre, sont, si je puis m'exprimer ainsi, des alliés qui ne doivent pas se contrecarrer dans l'exercice de leur pouvoir, mais doivent collaborer à maintenir l'ordre divin » (2).

(1) l. c., p. 196. Voir encore : l. c. t. II, p. 156.

(2) *C. N. S.*, t. III, 401-404. Voir encore l. c. VI, 145 s.; X, 61; *Gdsvr*, t. XLVI, p. 6.

§ IV.

LA SUBVENTION DE L'ÉTAT; LES FONCTIONS PUBLIQUES OU LES DIGNITÉS DU CLERGÉ

A la question que nous venons de traiter dans le paragraphe précédent, celle de l'indépendance de l'Eglise, se rapportent très étroitement les questions sur l'opportunité d'une subvention, de la part de l'Etat, aux ministres de l'Eglise et des fonctions publiques exercées par ceux-ci.

Pour la question du salaire du clergé Le Sage a évolué et il est certain que Lamennais y fut pour quelque chose.

Pour ce qui est de la première de ces questions, celle de l'opportunité d'un clergé, salarié par le gouvernement, il est sûr que *Lamennais* y a été pour quelque chose, bien qu'il soit peut-être difficile de décider jusqu'à quel point.

Considérons les faits.

Il faut d'abord constater que, même à l'époque où il s'exaltait sur la grandeur d'une Eglise et d'un clergé pauvre, *Le Sage* a toujours continué à mentionner avec reconnaissance les dons que le Roi avait faits à une église ou à un établissement religieux quelconque (1). Son cœur de fervent patriote et de sujet soumis n'a jamais pu rester indifférent à un acte de bienfaisance venant d'un roi qu'il aimait. Du reste, il est indéniable que ces dons, faits dans des cas particuliers, ne sauraient jamais mettre autant d'entraves à

(1) Voir *Gdsvr*, t. II, p. 185, 223; VIII, 140; IX, 232; XI, 92; XXVII, 184; XLIV. 202.

la liberté de l'Eglise, que devaient le faire, selon quelques-uns, des salaires alloués régulièrement à tous.

Puis, il faut faire une distinction entre une subvention accordée à chaque curé et à chaque vicaire individuellement et une dotation, c'est-à-dire une large somme d'argent, fixée par la loi et distribuée aux évêques qui peuvent en disposer et la distribuer, à leur tour, à leur gré. Jusqu'à l'époque où il voulait que l'Eglise fût absolument pauvre, *Lamennais*, qui a toujours rejeté un « salaire » pour le clergé, a plus d'une fois plaidé pour une dotation (1). *Le Sage* fait aussi cette distinction (2), mais il n'insiste pas trop, parce qu'il comprenait que dans un pays comme le nôtre, où le gouvernement, à l'exception du chef du ministère du culte catholique, était dans sa totalité protestant et où l'on considérait encore les catholiques comme un « niet-volk », c'est-à-dire, comme ne faisant pas partie de la nation, il ne saurait être question d'une dotation dans le sens indiqué ci-dessus.

Rien dans son œuvre n'indique qu'au début de sa carrière de journaliste *Le Sage* ait été contre une subvention au clergé (3) et ce n'est qu'à partir de 1829 qu'il voulait que l'Etat n'en accordât aucune à aucun culte, et qu'il a même plaidé pour un nouvel article dans la loi fondamentale, lequel serait rédigé comme suit : tous les cultes religieux devront avoir soin de l'entretien de leurs ministres et de leurs églises, avec la liberté complète d'établir, sans autorisation préalable ou suivante, des fondations, de faire des sommations

(1) Cfr., art. : *Dotation du clergé*, de 1814. *Œuvres complètes*, t. VI, p. 187 s. s.; *Du clergé*, de 1816. *Œuvres complètes*, l. c., p. 194 s. s.

(2) Voir *Gdsvr*, t. XII, art. : *Lettre pastorale*, etc., p. 44 s. s.; l. c., art. : *Etat déplorable des curés de campagne*, etc., p. 64 s. s.; l. c., t. XXXI, art. : *Le concordat*, p. 207-211.

(3) Voir *Gdsvr*, t. I, p. 87 s. s., et t. XVI, p. 238.

et des legs, d'acheter des biens immeubles et tout cela de la façon que chaque culte trouvera bonne ou nécessaire » (1). Or, si d'autres influences se sont fait sentir (2) dans cette question, il est indéniable que *Lamennais* et *L'Avenir* y furent de même pour beaucoup. En 1830, *Le Sage* annonce l'apparition d'un « nouveau périodique religieux... sous le titre de *L'Avenir* (3) et ajoute tout de suite que « le célèbre abbé de La Mennais y a écrit un article très remarquable dans lequel il encourage le clergé à renoncer complètement à toutes les subventions et à tous les salaires de l'Etat — ce qu'il considérait comme le seul moyen de maintenir la liberté, indispensable à l'Eglise ». Et un peu plus tard, dans un article : *Il est contradictoire d'être catholique et de ne pas être libéral* (4), on trouve les lettres de plusieurs ecclésiastiques à *Lamennais*, où ils déclarent être prêts à n'accepter aucun salaire de l'Etat. Presque à la même date il écrit un article dont les idées semblent entièrement inspirées par *Lamennais*. « M. l'abbé de La Mennais a insisté l'autre jour sur une question politique et religieuse de la plus haute importance où il traite la cessation du traitement que l'Etat donne au clergé catholique en vertu de la constitution et où il encourage le clergé à y renoncer volontairement pour s'arracher ainsi à sa servitude; il est temps, oui, il est grand temps, dit le digne abbé, que le prêtre reconquière son indépendance et sa dignité dont aucun bien ni avantage temporels ne pourront jamais réparer la perte » (5). Après avoir cité ensuite un passage de

(1) l. c., t. XXXIII. Art. : *L'expérience*, p. 31. Voir aussi l. c. Art. : *L'Avenir*, p. 121; XXIV, p. 63 s.; XXVI, p. 84; *Ultramontaan*, t. IV, p. 159-166; l. c. Art. : *Arnhemsche Courant*, p. 302.

(2) Voir *Gdsvr*, t. XXII, p. 96 s.; XXII, 283; XXXVIII, 99; XLVII, p. 241; *Ultramontaan*, t. V, p. 412; VI, 482-489.

(3) *Gdsvr*, t. XXV, p. 227.

(4) l. c., t. XXVI, p. 45-63.

(5) *Ultramontaan*, t. V. Art. : *Salaires et subventions du clergé*, p. 441-445.

Lamennais, *Le Sage* ajoute : « On voit ici la façon dont un homme tel que M. de La Mennais pense sur la question extrêmement importante des traitements et des subventions. » Et il continue, dans le langage de *Lamennais* : « Que des sentiments pareils puissent devenir communs à tout le clergé catholique. Heureusement, ils commencent à gagner de plus en plus du terrain; tous les gens de bon sens commencent à comprendre de plus en plus que les traitements et les subventions du clergé sont les chaînons les plus solides par lesquels l'Eglise est enchaînée de nos jours ! Qu'on les rompe partout et l'Eglise sera partout libre ; elle, l'épouse sans tâche du Fils de Dieu, n'a besoin ni de la protection ni de l'argent des puissances terrestres ; de la liberté, d'une liberté complète, c'est tout ce dont elle a besoin. Son fondateur divin la lui donna; la liberté est un de ses droits divins inaliénables; elle la reconquerra, partout, car sans elle, elle ne pourrait remplir le commandement de Dieu, l'enseignement de tous les peuples ».

Le Sage va jusqu'à exiger avec Lamennais que l'Eglise et le clergé soient pauvres.

Et entraîné par l'éloquence suggestive de *Lamennais* il ira jusqu'à exiger avec lui que le clergé et l'Eglise soient pauvres. « Déjà, elle est partout pauvre ; qu'elle devienne plus pauvre encore. Que l'Etat cesse sa maigre distribution et interdise tout soutien à la pauvre fille de la Providence ! Tant mieux ! Car la pauvreté est le présage de sa liberté et la garantie de l'ordre social... » (1).

Mais après sa période mennaisienne il approuvera, comme il l'avait approuvé auparavant que le clergé soit riche et que l'Eglise ait abondamment la disposition de biens.

Et ce qu'il y a de plus curieux ici, c'est qu'avant la période mennaisienne *Le Sage* avait approuvé et qu'après cette période il approuvera de nouveau, que le clergé soit riche et que l'Eglise ait la disposition de biens, de richesses même. En 1827, il avait écrit : « Est-ce qu'un clergé catholique riche et bienfaisant est si funeste à l'Etat et au peuple ? Le peuple, les pauvres, sont-ils en France et en Belgique, par exemple, plus heureux maintenant qu'il y a cinquante ans, quand on n'avait pas encore dépouillé le clergé de ses richesses, légitimement conquises ?... Là où le clergé est riche, il peut vivre du moins des revenus de ses biens, il n'est pas nécessaire que des millions soient portés sur le budget pour les besoins du culte catholique, et là où un clergé riche et généreux peut offrir, le cas échéant, soixante-dix millions, les centimes additionnels ne seront pas nécessaires (1). »

(1) *Gdsvr*, t. XXVIII. Art. : *Liberté et pauvreté*, p. 7-23. Voir aussi: *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 3-7.

Et il écrit en 1842 : « Oui, il faut que l'Eglise possède des biens et puisse disposer de richesses en faveur des pauvres, car les évêques sont les pères des pauvres (2).... »

Plus tard, Le Sage a de nouveau varié pour la question de la subvention. Jusqu'en 1839, il a continué à s'y opposer, même si elle était donnée en guise de restitution pour les biens auparavant aliénés (3), mais deux ans plus tard, il trouve « que ce serait une démarche imprudente, inconsidérée et contraire aux intérêts de l'Eglise que de décharger l'Etat, en renonçant à toute subvention, d'une dette légale envers l'Eglise catholique aux Pays-Bas » (4).

La question des fonctions publiques et des dignités du clergé n'existait, pratiquement parlant, pas dans notre pays, mais pour ce qui est de la France, Le Sage évolue dans cette

Pour ce qui est de la question des fonctions publiques et des dignités du clergé, Le Sage n'avait aucune raison d'y insister, parce que la chance d'en obtenir était nulle dans notre pays. Aussi n'en parle-t-il que trois fois et cela pour la France seulement, mais ce qui est cependant curieux, c'est que la première fois qu'il agite la question, en

(1) *Ultramontaan*, t. II. Art. : *Le clergé espagnol*, p. 136 s. s.
(2) *Gdsvr*, t. XLIX. Art. : *Pensées sur la richesse*, p. 119-123.
(3) Cfr. *C. N. S.*, t. IV. Art. : *Coalition contre l'Eglise catholique*, p. 180.
(4) l. c. Art. : *Les subsides*, p. 173.

question sur les traces de Lamennais.

1823, il semble approuver que les cardinaux et les évêques soient revêtus de différentes dignités (1), que la deuxième fois qu'il en parle, en 1830 dans l'article où il annonce *L'Avenir*, il cite, avec une apparente prévention, l'opinion de *Lamennais* qui s'était déclaré contre (2), et que la seule fois qu'il s'occupe encore de la question, en 1842, il doute fort, avec *L'Univers* « que la mesure qu'on croyait que le gouvernement français allait prendre, à savoir : de nommer cinq évêques pairs de France, soit profitable à l'Eglise » (3).

(1) Voir *Noord-Nederlandsche Courant. Nouvelle ecclésiastique*, du 18 janvier.

(2) Voir *Gdsvr*, t. XXV, p. 227 s.

(3) *C. N. S.*, t. VIII. Art. : *C'est ce qu'en pensent aussi les catholiques néerlandais*, p. 314 s.

§ V.

DROIT D'ASSOCIATION

Si Le Sage a vu dans l'association des catholiques un puissant moyen du se faire valoir c'est probablement Lamennais qui lui en a inspiré l'idée.

La première fois qu'il est question, dans l'œuvre de *Le Sage*, d'une société, fondée en vue de grouper les catholiques pour la défense de la liberté de l'Eglise et la sauvegarde de leurs droits, c'est en 1828, par l'insertion des *Statuts de la société pour la défense de la religion catholique, fondée à Paris*, par *Lamennais* (1).

La deuxième fois ce n'est qu'en passant, dans une nouvelle ecclésiastique de Londres, en 1829 (2); la troisième et la quatrième fois, c'est par la traduction du rapport de l'*Agence générale* sur le premier semestre de son existence (3) et de l'article de *Lamennais : Fausse direction du gouvernement* (4).

A ces faits éloquents, nous n'avons rien à ajouter. A partir de ce moment, *Le Sage* a toujours ardemment encouragé les catholiques à s'associer, voyant dans l'association le seul moyen de se faire valoir (5).

(1) *Ultramontaan*, t. III, p. 267-273.

(2) *Gdsvr*, t. XXII, p. 86 s.

(3) *De Morgenstar*, t. II, p. 205-238.

(4) l. c., p. 330-347. *Avenir* du 27 janvier 1831. *Mél. cath.*, t. I, p. 359 s. s.

(5) Voir *Gdsvr*, t. XXXVII. Art. : *O'Connell et l'Association catholique irlandaise*, p. 29/ss; l. c., XLIV. Art. : *Pourquoi les catholiques néerlandais ne se mettent-ils pas à l'œuvre*, p. 231-238. Cfr. encore : *C. N. S.*, t. V, p. 51, 269; VI, 154 s. s., 183 s. s., 285 s., 308, 315 s., 347 s. s.; VII, 8, 19, 63, 335 s.

§ VI.

DÉCENTRALISATION

Il semble que Lamennais ait inspiré à Le Sage ses idées sur cette question.

Avant l'apparition de *L'Avenir*, *Le Sage* ne s'est jamais occupé, que je sache, de la question de la décentralisation du pouvoir. Il n'en parle pour la première fois qu'en 1831, dans le tome II de la *Morgenstar*, en empruntant à *Lamennais* deux longs articles : *L'avenir de la société*, où celui-ci émet ses idées sur les rapports entre la famille, la commune et l'Etat (1) et : *Fausse direction du gouvernement*, où il prétend que « chaque lieu, c'est-à-dire chaque commune, chaque arrondissement, chaque province, a le droit naturel, imprescriptible, d'administrer librement ses intérêts, sans que l'Etat doive intervenir, si ce n'est pour protéger les droits d'autrui, dans le cas où ils seraient violés (2).

Si le fait qu'il reproduit ces deux articles sans faire aucune observation, doit faire supposer qu'il est entièrement d'accord avec l'auteur, il n'a dès lors plus jamais changé d'opinion sur cette question, car en avançant, en 1839, ses idées sur la manière dont doivent se faire les élections, il semble vouloir accorder aux différentes cellules qui constituent le corps de l'Etat, la même indépendance

(1) *Morgenstar*, p. 1-29. *L'Avenir* du 28 et du 29 juin 1831. *Mél. cath.*, t. I, p. 359 s. s.

(2) *Morgenstar*, p. 330-347. *L'Avenir* du 27 janvier 1831. *Mél. Cath.* t. I, p. 359 s. s.

que celle que *Lamennais* voulait qu'elles eussent. « De même qu'il faut que les électeurs d'une commune élisent les membres du conseil municipal, ceux d'une province doivent aussi élire les membres des Etats provinciaux et ceux du pays entier les membres de la Chambre des députés (1). »

---

(1) *C. N. S.*, t. V. Art. : *Notre nouvelle Constitution*, p. 306.

§ VII.

LES CONCORDATS

(*Pour Lamennais, voir page* 46 *s. in nota de ce livre et page* 64)

Dans peu de questions *Le Sage* a plus évolué que dans celle de la nécessité ou de l'opportunité d'un concordat entre le Pape et le Gouvernement néerlandais.

Au commencement de sa carrière de journaliste Le Sage est, en principe et pratiquement parlant, pour un Concordat.

Au commencement de sa carrière de journaliste, il appelle ceux qui sont, en Allemagne et en France, contre l'exécution du concordat, « un parti turbulent » (1) ou « des ennemis de la religion » (2), et le désir qu'il soit conclu un concordat entre Rome et notre gouvernement, est réel et exprimé à plusieurs reprises.

On lit, par exemple, dans le tome IX du *Gdsvr. :* « Les catholiques souhaitent ardemment un concordat » (3), et la rédaction du *Gdsvr*, elle-même se joint aux désirs des autres : « Du reste de *Godsdienstvriend* ne désire rien plus ardemment que la prompte conclusion d'un concordat... approprié aux besoins de notre patrie » (4).

Aussi quand enfin, en 1827, les négociations sont achevées

(1) *Gdsvr*, t. I, *Nouvelle ecclésiastique*, p. 96.

(2) l. c., p. 177, in-nota.

(3) Art. : *Concordat*, p. 97 s. s.

(4) l. c., t. XVIII, p. 183. Voir encore t. VI, p. 288; VIII, 280; XI, 145 et 228; XII, 34; XIII, 172; XIV, 307; XVII, 98, 161-170; XVIII, 19 s. 158; XIX, 48; *Ultramontaan*, t. I, 209, 415-420; II, 1-5, 358-361.

et que le concordat est conclu, la joie de Le Sage est-elle sans bornes. C'est ainsi que dans un article : *L'ami de l'Eglise et de la patrie*, après avoir dit que rien n'est plus avantageux pour le monde que l'harmonie entre les deux Pouvoirs, Le Sage continue : « De là notre sincère... joie de la convention de la date toujours mémorable du 18 juin, qui semble destinée à établir le bonheur spirituel et temporel des Pays-Bas » (1).

Le Concordat est l'unique garantie de la paix de l'Eglise et du repos de l'Etat.

« Nous considérons la conclusion d'un concordat et son observation mutuelle comme le plus grand bonheur, la plus sûre, l'unique garantie de la paix de l'Eglise et du repos de l'Etat et nous félicitons notre patrie, de tout notre cœur, d'une convention pareille » (2).

Ce n'est qu'après l'apparition du livre « Des progrès » que Le Sage a eu quelques doutes sur la nécessité d'un Concordat.

On trouve il est vrai, à la fin de 1828 et au commencement de 1829 quelques échos moins joyeux venus d'Irlande et d'Angleterre (3), mais jusqu'à l'apparition de *Des Progrès*, l'opinion de la rédaction du *Gdsvr.* est toujours que le concordat « a rempli les cœurs de tous les catholiques des Pays-Bas de la plus vive joie » (4).

C'est cinq à six mois après l'apparition de cet ouvrage que les premiers doutes sur la nécessité d'un Concordat se sont élevés dans l'esprit de *Le Sage*. Dans un article, *L'Avenir*, nous lisons : « Comme l'exercice complètement libre de la religion existe déjà constitutionnellement dans notre pays, un concordat y est absolument inutile, si ce n'est pour établir des rapports plus amicaux entre l'Eglise et l'Etat » (5). Aussi se soucierait-il très peu qu'il soit

(1) *De Ultramontaan*, t. II, p. 535-540.

(2) l. c. p. 538. Voir encore *Gdsvr*, t. XIX. Art. : *Le concordat*, p. 97 s. s.; XX. Art. : *Vœux de l'Ami de la Religion*, 1-8; 32-52, 86 s. s. *De Ultramontaan*, t. III, p. 1 s. s.; 23-32, 83.

(3) Voir *Ultramontaan*, t. III. Art. : *Les Irlandais*, p. 554; *Gdsvr*, t. XXII, p. 86.

(4) *Gdsvr*, t. XXII. Art. : *Détails sur Léon XII*, p. 146 s.

(5) *Gdsvr*, t. XXIII, p. 120. Pour *Des Progrès*, voir p. 181 et 183.

résilié. « Il serait peut-être à désirer que le chef de l'Eglise insistât sur l'exécution immédiate et fidèle, sans interprétation ministérielle, et en déclarant que sans cela il serait censé être résilié » (1).

Si les catholiques ont désiré auparavant ardemment la conclusion d'un concordat, c'est qu'ils manquaient de sens politique pour comprendre « que notre constitution, complètement observée... garantit une liberté de religion si complète pour tous et par conséquent aussi pour les catholiques, que loin d'être étendue par un concordat, elle ne peut en être que limitée » (2).

Peu à peu Le Sage a la conviction que les concordats sont même dangereux et il encourage les catholiques de tous les pays à prier le Pape de ne plus jamais conclure de concordats.

Peu à peu la conviction naît en *Le Sage* que les concordats ne sont pas seulement inutiles, mais plutôt dangereux. « En attendant que le Souverain Pontife, divinement assisté dans le gouvernement de la société chrétienne, juge que le temps est venu de renoncer au système des concordats, dont le danger devient d'année en année plus visible et plus sérieux... » (3). *Avec Lacordaire*, il appelle les concordats « le moyen de l'autorité civile pour opprimer l'autorité ecclésiastique » (4), et il donne au Pape le conseil — et il veut que les catholiques du monde entier se joignent à lui — d'y renoncer pour toujours (5).

Après l'abdication de Guillaume Ier il change de nou-

Jusqu'à l'abdication de *Guillaume Ier* , *Le Sage* n'a pas varié et est resté l'adversaire déclaré des concordats (6).

(1) *Gdsvr*, l. c.

(2) *Gdsvr*, t. XXVI : *Que désirent, que demandent les catholiques néerlandais ?* P. 117-130, avec suite p. 165-179.

(3) l. c. Art. : *Liberté de religion*, t. 200 s. s.

(4) *Procès de MM. de La Mennais et Lacordaire. Morgenstar* t. I, p. 287 s. et 291.

(5) *Gdsvr*, t. XXVIII, p. 61 s. Voir encore l. c. XXXI, 71-81, 207-211; *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 42-49; V, 13-30, et p. 483 s. de ce livre.

(6) Voir, par exemple : *Gdsvr*, t. XLIV. Art. : *Pourquoi les catholiques néerlandais ne se mettent-ils pas à l'œuvre ?* P. 231-238.

veau d'opinion et admet que les concordats peuvent être parfois utiles.

Puis on observe un nouveau changement. Non pas qu'il en soit devenu fervent partisan, car, en principe, il continue de les trouver inutiles, mais il se plie aux circonstances et croit qu'un concordat peut être parfois utile. Au lieu d'encourager ses coreligionnaires à prier le Pape de renoncer au système des concordats, il leur conseille de s'en tenir à ses décisions (1), et c'est de ce point de vue modéré qu'il considérera dorénavant la question. Sans se constituer partie entre les protestants qui étaient furieusement contre, et les catholiques, il déclarera plus d'une fois que toute la question lui est assez indifférente; il conseillera même au Roi d'obtempérer aux désirs des protestants, mais quant à lui-même « s'il est effectivement conclu un concordat, nous serons les premiers à nous y soumettre et nous ne nous permettrons pas la moindre observation, parce que le (*Roma locuta, causa finita*) nous est et nous restera toujours sacré (2) ».

(1) *Gdsvr*, t. XLVI. Art. : *Un mot à nos compatriotes catholiques.*

(2) *C. N. S.*, t. VII, p. 175. Voir encore l. c. p. 77, 92, 123.

§ VIII.

LE LIBÉRALISME ET LES LIBÉRAUX

Jusqu'en 1827 le libéralisme est abhorré par Le Sage et les libéraux sont détestés.

Jusqu'en 1827, l'œuvre de *Le Sage* fourmille de diatribes contre les libéraux et le libéralisme. Le libéralisme n'est qu'un autre nom pour le « jacobinisme » (1) et pour la révolution » (2) ; les libéraux ont une haine implacable contre les couvents (3), sont les ennemis de l'ordre, de l'autorité et de la religion (4) ; « ils rient, quand l'humanité pleure » (5) ; ils se moquent du bonheur des peuples (6) ; ils ne connaissent pas d'égalité, et ne savent que détruire (7) ; « ils méritent le mépris de tous les gens sensés de bonne volonté » (8). Voulez-vous connaître leur politique ?

Ils « ne brûlent que pour la discorde et la révolution, et, à vrai dire, ils ne peuvent vivre que dans un monde plein de désordre et sans gouvernement » et ils sont tellement sanguinaires que « leurs yeux ne purent trouver de plus beau spectacle... que la vue de l'instrument de meurtre sous lequel expira le plus vertueux des princes » (9). Ils

(1) *Gdsvr*, t. III, p. 44 s.

(2) l. c., t. XIII. Art. : *Du libéralisme*, p. 242 s. s. *Nederlandsche Catholijke Courant*, p. 192.

(3) *Roomsch-Catholijke Courant*, p. 23 s.

(4) l. c. numéro du 6 février.

(5) *Noord-Nederlandsche Courant*, p. 48.

(6) l. c., numéro du 22 février.

(7) l. c. du 12 juillet.

(8) *De Ultramontaan*, t. II. Art. : *Hypocrisie des libéraux*, p. 7-11.

(9) *Noord-Nederlandsche Courant*, numéro du 21 juin. Art. : *Que veulent les libéraux ?* Voir encore *Gdsvr*, t. II, p. 177; VI. Art. : *Libéralisme espagnol*, p. 38 s. s., 93; IX, 154 in-nota; XII, 186; XV, 78; XVI, III, XVII. Art. : *Fanatisme libéral*, 127-138; XVIII. Art. : *Mathieu Lecointe-Puyravaux*, 82 s. s.; *Nederlandsche-Catholijke Courant*, du 11 déc. Art. : *Liberté de bienfaisance religieuse; Noord-Nederlandsche Courant*, 11 octobre. Art. : *Singulière ressemblance entre les jansénistes et les libéraux. De Ultramontaan*, t. I : *Pour rassurer les voyageurs, les libéraux*, etc., p. 44, 336, s. s.; *Bon goût libéral*, 339 s. s., t. II. Art. : *L'Ultramontain*, p. 1-5; *Histoire de l'Eglise*, p. 274-281.

sont censés être les ennemis surtout des catholiques et les catholiques-libéraux sont des « indifférents » qui « sont indignes du titre honorifique de catholiques » (1) et qui travaillent contre leurs coreligionnaires (2).

En 1827 un léger changement s'est produit dans l'opinion de Le Sage.

En 1827, les premiers indices d'un léger changement dans l'opinion de *Le Sage* sont sensibles. Dans l' « *Ultramontaan* » de cette année il est question de « plusieurs braves gens tant parmi les libéraux que parmi les ultramontains » (3), et dans le tome suivant du même périodique il est donné aux libéraux le conseil « d'être libéral en tout si l'on est libéral » (4).

L'exemple de la Belgique fut pour beaucoup dans ce changement.

Si l'exemple de la Belgique, où l'union des catholiques avec les libéraux s'accomplit en 1828, fut un argument décisif pour *Lamennais* (5), il semble qu'il en ait été de même pour Le Sage. Car la première fois qu'il se déclare plus ou moins ouvertement pour cette union dans notre pays, il s'en réfère à l'exemple des catholiques belges. « L'opposition catholique et l'opposition libérale se sont unies en Bel-

(1) l. c., t. XII, p. 59.

(2) l. c., p. 5, s. s. Voir encore l. c. II, art. : *Tolérance libérale*, p 255 s.; VI, 217, in-nota; VII, art. : *Qu'est-ce que c'est donc que la tolérance ?* P. 192 s. s.; IX, 229, in-nota, 281 s.; XII, 260; XVI, art.: *La sentinelle*, p. 63 s., 160; XVIII, art. : *Détails importants*, 245-250. *De Ultramontaan*, t. II, art. : *L'esprit révolutionnaire*, p. 191-204; III, p. 262.

(3) T. II, p. 336.

(4) l. c., t. III, p. 525.

(5) Cfr. *Duine : La Mennais*, p. 134.

gique et ne font qu'une seule opposition, puisque l'une et l'autre désirent la même chose, c'est-à-dire, la liberté égale, individuelle, civile et religieuse pour tous. Or, c'est juste, dira-t-on ; quiconque prétend, dans les provinces du Nord, à la liberté, se joindra sans doute à cette opposition constitutionnelle. Mais on se trompe ; on appelle ici « ultra-libéraux » les libéraux qui désirent une liberté égale pour *tous*, tandis qu'on a rechauffé le nom de « ultramontain » pour les catholiques qui désirent également les mêmes libertés pour tous » (1)..

En 1829 il se prononce ouvertement pour une union des catholiques avec les libéraux.

Comme on l'a remarqué, *Le Sage* biaise quelque peu et est assez discret pour son éloge de l'union des deux partis. Mais cela change en 1829 et, dès le début de cette année, il ose se prononcer ouvertement pour cette union. « L'union des catholiques ou des prétendus ultramontains avec les libéraux en Belgique est sans doute un des événements les plus importants dont parle l'histoire. C'est la plus belle victoire qu'aient jamais pu remporter la religion et l'amour de la liberté sur les préjugés et le despotisme (2). »

Lamennais a-t-il influé sur les sentiments de Le Sage envers le libéralisme ?

Bien que cela fût écrit après l'apparition du livre de *Lamennais* « *Des progrès* », on ne pourra pourtant lui attribuer les idées avancées de *Le Sage*, pour la simple raison que celui-ci allait plus loin que le Maître lui-même qui se prononçait dans son livre catégoriquement contre l'union de l'Eglise avec le libéralisme « que ses doctrines actuelles rendent l'ennemi le plus ardent de l'Eglise et du christianisme (3) ». Que pourtant *Lamennais* ait, au moins indirec-

(1) *De Ultramontaan*, t. IV. Art. : *Les Ultras*, p. 66.

(2) *De Ultramontaan*, t. IV. Art. : *Union des catholiques et des libéraux*, p. 329 s. s. Voir encore : l. c., p. 150, 154, 289, 455, 485, 517-525; *Gdsvr*, t. XXII, p. 78; XXIII, 34; XXV, 149 s.

(3) Toutefois, il n'est pas impossible que, dans cette question aussi, le livre ait exercé son influence sur *Le Sage*. Car en même temps que *Lamennais* déclare le libéralisme momentanément incompatible avec le christianisme, il le croit « éminemment social », repoussant « le joug de l'homme, le pouvoir sans droit et sans règle », réclamant « une garantie contre l'arbitraire ». Il est « d'origine chrétienne » et prouve « l'impuissance où le peuple chrétien est de supporter un gouvernement arbitraire ou le joug d'un pouvoir purement humain ». De plus, en rejetant l'union des deux partis *Lamennais* ne semble avoir en vue que la France, car dans la préface du livre, il approuve la conduite des catholiques belges. Or, la situation des catholiques du Nord étant beaucoup plus comparable à celle des catholiques belges qu'à celle des catholiques français, *Le Sage* a pu, en défendant l'union, s'en rapporter à bon droit au Maître, qui ne le désapprouvait que pour la France.

tement, influé sur les sentiments de *Le Sage* envers le libéralisme, ce n'est pour nous sujet à aucun doute. A plusieurs reprises *Le Sage* renvoie au *Mémorial catholique* qui fut, comme nous le verrons plus tard, jusqu'à la fondation de *l'Avenir*, le porte-parole de *Lamennais* et qui défendit l'union (1); et, ce qui est plus concluant encore, il renvoie, quelquefois, précisément à des passages où l'union des deux partis est défendue, où la conduite des catholiques belges est exposée en exemple (2).

Quoi qu'il en soit, si l'exemple de *Lamennais* n'a pas été décisif, si celui-ci n'a pas inspiré à *Le Sage* ses idées sur le libéralisme et les libéraux, — quand, quelques mois plus tard, *l'Avenir* défendra, avec toute l'énergie dont ses rédacteurs firent preuve, l'union des deux partis, la croira la seule planche de salut pour les catholiques, adoptera le nom de « libéral » comme un titre d'honneur, déclarera que les catholiques sont les seuls libéraux, que, pour être bon catholique, il faut être libéral, nous voyons toutes ces idées confessées et défendues aussi par *Le Sage*. Au mois de janvier 1831, il écrit, par exemple, dans le *Gdsvr :* « Nous apporterons de temps en temps les arguments les plus con-

(1) Voir *Gdsvr*, t. XVI, p. 182 ; XXIV, 110 ; XXIX, 1-30 ; *Ultramontaan*, t. I, 183; V, 352.

(2) *Gdsvr*, t. XXV, p. 112.

vaincants que les catholiques seuls sont les vrais libéraux (1) », et l'article où se trouve cette phrase, est la traduction d'un article de *L'Avenir* et porte comme titre : « *Il est contradictoire d'être catholique et de ne pas être libéral.* » Un peu plus loin, dans le même tome du *Gdsvr.* on trouve un article : « *Les vrais libéraux ne peuvent pas être les ennemis du vrai catholicisme* » (2), où on lit ceci : « Les catholiques doivent renoncer à la liberté de religion sans laquelle ils ne peuvent être catholiques, ou ils doivent être vraiment libéraux » (3). Il ne craint plus de se dire « libéral » : « Nous avons appris ce que c'est que d'être vraiment libéral et ne reculons pas devant ce mot » (4) et il défend expressément l'union des deux partis : « On a appelé, plus d'une fois, l'union des catholiques et des libéraux en Belgique une « union monstre ». Elle n'est pourtant qu'une victoire remportée sur le préjugé (5). »

Le Sage se dit lui-même libéral.

Tout cela changera presque subitement dans le premier semestre de 1832. L'Encyclique *Mirari Vos* n'avait pas encore paru, mais nous avons vu ailleurs (6) que, par suite de la dissolution de l'*Agence générale*, de la suppression provisoire de *L'Avenir* et des mauvais bruits qui couraient sur *Lamennais*, *Le Sage* s'était senti une première fois ébranlé dans ses convictions. Dès lors, il croit devoir prévenir les catholiques contre les libéraux ; « Que les catholiques ne se laissent nulle part séduire par de belles paroles, à faire

(1) l. c., t. XXVI, p. 54.

(2) P. 289-319.

(3) P. 294.

(4) P. 318.

(5) *De Ultramontaan*, t. V, p. 95. Voir encore *Gdsvr*, t. XXVI, p. 294, 297; XXVII, 87, 169; *Morgenstar*, t. I, 89-173, où *Le Sage*, en reproduisant dans son entier l'article de *Lamennais : Oppression des catholiques*, semble souscrire aux idées qui y sont émises. Voir notamment p. 127 et 151.

(6) P. 175 de ce livre.

partie liée ou à s'unir avec des partis qui promettent une liberté entière, mais ne la désirent que pour eux-mêmes, pour dominer, à leur tour, les autres et pour humilier et opprimer la religion catholique » (1). Le libéralisme est « athée », « hypocrite » et se montre dans toute son horrible fausseté (2).

En 1832, surtout après l'Encyclique « Mirari Vos », les libéraux et le libéralisme redeviennent les ennemis les plus redoutés du catholicisme.

Après l'Encyclique, à laquelle *Le Sage* renvoie expressément ses lecteurs (3), le libéralisme et les libéraux redeviennent complètement les vieux ennemis les plus redoutés du catholicisme. « Le détestable libéralisme donne partout les preuves les plus éclatantes qu'il ne vise, par les révolutions qu'il essaie partout, que la chute du catholicisme (4) » et « les libéraux sont les plus violents ennemis du christianisme positif » (5). Les catholiques s'imaginaient obtenir par une union avec les apôtres de l'incrédulité, cette liberté de religion à laquelle des millions de catholiques aspirent en vain depuis des siècles dans plusieurs pays de l'Europe (6), mais ils sont maintenant entièrement convaincus « que le libéralisme, quoi qu'il dise, affirme et jure, ne vise pas la liberté de leur religion, mais son méprisable esclavage, son humiliation... et finalement sa destruction » (7).

Jusqu'en 1840, *Le Sage* reste violemment opposé au libéralisme (8) et va même jusqu'à renier entièrement le passé et à faire semblant de ne pas comprendre ceux qui accusent

(1) *Gdsvr*, t. XXVII, p. 134. Voir aussi p. 13.

(2) l. c. p. 149, 212. Voir aussi l. c., t. XXIX, p. 212 s.; *Morgenstar der Toekomst*, I, p. 192-197.

(3) Voir, par exemple : *C. N. S.*, t. I. Art. : *Encore quelques mots sur les Nederlandsche stemmen*, p. 69.

(4) *Gdsvr*, t. XXIX, p. 336.

(5) *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 331.

(6) *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 329.

(7) l. c., p. 330.

(8) Voir l. c., t. III, p. 52, 79; IV, 9; *Gdsvr*, t. XXX, 255, in-nota (La pagination est inexacte); XXXI, 11; XXXIV, 233 ; XXXVI, 281 s.;

Le Sage et le périodique protestant : « De Nederlanche stemmen ».

les catholiques d'avoir eu partie liée avec lui. C'est, par exemple, dans les termes suivants qu'il s'adresse au *Nederlandsche Stemmen*, le principal périodique protestant à cette époque-là dans notre pays, qui avait lancé cette accusation : « De grâce, où et quand a-t-on fourni la preuve que le catholicisme tend à se raffermir en se rapprochant de l'esprit libéral du siècle ? Cette accusation est nouvelle pour nous » (1).

Prenant exemple sur les Belges, Le Sage change de nouveau d'opinion aux environs de 1840 et le libéralisme n'aura dorénavant plus rien de révoltant pour lui.

Aux environs de 1840 *Le Sage* change de nouveau et le mot « libéralisme » n'a plus rien de révoltant pour lui. L'accouplement des deux mots : catholique et libéral ne lui fait aucunement peur et à deux reprises on trouve dans les « C. N. S. » des articles signés : « *Een liberale Catholijk* » qui, d'après les idées qu'il défend, est un catholique pur sang (2). Il fait de nouveau appel aux libéraux et sollicite leur appui contre l'oligarchie aristocratique qui opprimait la majorité désunie de la nation (3).

XXXIX, 71; *De Correspondent*, t. II, p. 500 s. s., 525 s.; *C. N. S.*, t. VI, p. 95, in-nota ; VII, 13 s. s.

(1) *C. N. S.*, t. I. Art. : *Etrange logique des N. S.*, p. 27 s. s. Voir aussi : l. c. Art. : *Catholicisme et libéralisme en Suisse*, p. 180 s., cfr., encore p. 155-158, 194 s. s.

(2) T. VII, p. 123 s. s. et 142 s.

(3) *C. N. S.*, t. VIII. Art. : *L'Union fait la force*, p. 310 s. s. Voir encore l. c., t. VII, p. 295 s., 406; IX, 181, 375, 410; X, 33 s. *Le Sage*, en sollicitant l'appui des libéraux, a-t-il agi contre les leçons et les préceptes de l'Encyclique ? Notons, d'abord, que la distinction qu'il fait à plusieurs reprises entre le vrai libéralisme et le faux, n'explique rien ici. Ce qu'il appelle le « vrai » n'est plutôt qu'une certaine largeur d'esprit qui peut être la caractéristique personnelle des adeptes de tout parti politique et qui ne constitue donc nullement le fond du libéralisme comme système politique et économique aux partisans duquel *Le Sage* faisait appel. Nous voyons plutôt une première explication de sa conduite dans l'exemple de la Belgique. Comme nous venons de le voir, cet exemple fut décisif pour *Le Sage* dans la question de l'union des catholiques avec les libéraux; n'est-il pas probable, alors, que dans d'autres questions aussi, il se soit inspiré de l'exemple de ses coreligionnaires belges ? Or, ceux-ci, entendant l'Encyclique condamner les principes dont ils avaient fait le fondement de leur charte, mais, d'autre part, ne voyant que là le salut de leur pays et s'étant donc profondément émus, furent rassurés par leurs évêques et continuèrent d'appliquer ces principes, sans que *Grégoire XVI* les blamât. (Cfr. *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. IX, col. 564). Or, *Le Sage* ne pouvait-il pas faire ce que les bons catholiques belges faisaient sous la direction de leurs évêques ? Puis, un autre exemple n'a sans doute pas été sans exercer une grande influence sur la conduite de *Le Sage* : celui de l'Irlande et de son grand émancipateur *O'Connell*. Pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le lecteur au paragraphe où nous traitons plus en détail les rapports du grand catholique néerlandais avec le grand catholique irlandais et son malheureux pays. Voir p. 330 s. s.

Si, enfin, on demande, à côté de ces arguments *ab extrinseco*, des arguments *ab intrinseco*, *Le Sage* les donnera lui-même en faisant la célèbre distinction entre la thèse et l'hypothèse : « Nous ne réclamons ni ne défendons nullement la liberté pour tous et en vertu de notre foi religieuse, ou comme une mesure générale pour tous les princes et toutes les nations, mais pour les Pays-Bas, comme un droit constitutionnel accordé par la constitution à tous les citoyens ». *C. N. S.*, t. X, p. 35 s. s.

§ IX

LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE DE LE SAGE

Qu'est-ce que le libéralisme catholique ?

Pour résumer en quelques mots ce que nous avons dit ailleurs sur le libéralisme, nous le définirons ici, le système qui a pour principe fondamental la souveraineté absolue de la raison individuelle et qui croit pouvoir trancher toutes les questions qui divisent en accordant à tous et en toute matière la liberté la plus complète possible. Le libéralisme catholique n'a jamais — il est presque inutile de le dire —

revendiqué cette liberté dans l'ordre religieux; il n'a jamais été que politique et social. « Il est la tendance qui poursuit, la tactique qui cherche et la théorie qui voit, depuis 1830, le progrès extérieur de l'Eglise, le maintien ou le rétablissement et le développement de son action sur les sociétés et partant sur les âmes, dans une acceptation actuelle, aussi complète que le permet l'orthodoxie, des principes connus sous le nom de « libertés modernes », et dont la Révolution française a pénétré les sociétés et les âmes (1). »

« Dieu et la liberté », « l'Eglise libre dans l'Etat libre », « l'Eglise dans le droit commun », ce furent là les formules dans lesquelles les libéraux catholiques ont résumé leurs doctrines. C'est pour cette raison que *L'Avenir* exigeait — pour ne nommer que quelques-unes de ses revendications — la liberté d'enseignement, de la presse, d'association et de conscience, demandait la séparation de l'Eglise et de l'Etat et, par conséquent, la rupture du Concordat et la nomination des évêques, la suppression du budget du culte, etc., etc...

Mais, nous demandera-t-on, si ces exigences constituent le programme d'un libéral catholique, pourquoi ne les groupez-vous pas toutes dans un même paragraphe comme les preuves du catholicisme libéral de *Le Sage* et pourquoi faites-vous de ce libéralisme un paragraphe à part ?

Voici l'explication de notre manière d'agir.

Le mot de « libéralisme catholique » sonne mal aux oreilles de tout catholique convaincu et en accuser quelqu'un équivaut à suspecter son orthodoxie. En affirmant donc que *Le Sage* a été « libéral catholique », nous l'accusons en même temps de s'être fourvoyé dans les chemins tortueux d'une mauvaise doctrine, d'avoir cessé pendant quelque

(1) *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, col. 506 s. s.

temps — puisqu'il faut le dire — d'être orthodoxe. Même si l'on se rappelle ce que nous avons dit ailleurs sur la bonne foi de ceux qui suivaient *Lamennais*, avant que Rome eût condamné les doctrines de *L'Avenir*, cette accusation pourrait tellement faire sursauter ses nombreux amis qui le considèrent — et à bon droit — comme l'émancipateur des catholiques néerlandais, que, pour la soutenir, il faut apporter des preuves qui ne laissent aucun doute. Or, toutes les exigences que nous venons de citer comme constituant le programme du libéralisme catholique, peuvent provenir d'un autre système, résulter d'une autre doctrine que le système et la doctrine qui croyaient trouver dans une liberté illimitée la panacée de tous les maux sociaux et le seul moyen de délivrer l'Eglise du joug gallican ou joséphiste sous lequel l'opprimaient les différents gouvernements (1). Prouver donc que *Le Sage* a eu ces exigences, ce n'est pas encore prouver qu'il fut catholique libéral. Pour soutenir cela, il faudra prouver qu'il fut partisan d'une doctrine qu'on ne saurait défendre qu'en admettant les principes mêmes du libéralisme. Or, cette doctrine, nous croyons la trouver dans l'opinion que le salut de la société en général et de la société spirituelle qu'est l'Eglise catholique en particulier, dépend tellement de la liberté qu'aucun frein ne doit lui être imposé, même si les hommes en abusent pour propager l'erreur. Selon cette opinion, l'erreur a les mêmes droits à la liberté que la vérité et réprimer

(1) C'est encore la fameuse distinction entre la thèse et l'hypothèse. On trouve une exposition magistrale de la question dans l'énorme brochure — de 350 pages environ — de l'évêque de Langres, *Mgr Parisis*, intitulée *Cas de conscience*, où le savant et pieux auteur répond à la question de savoir ce qu'il faut penser, au point de vue doctrinal, de la liberté des cultes, de la suppression de toute religion d'Etat, de l'indifférence des pouvoirs pour le culte public, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la liberté de la presse, de la liberté d'enseignement, du journalisme. Voir : *Louis-Pierre Parisis*, de *Guillemant*, t. II, p. 231 s. s.

celle-là serait nuire à celle-ci ; et même, si l'on avait le choix, la suppression de la vérité serait peut-être préférable à la suppression de l'erreur. C'est à cette opinion, vraiment extravagante, du libéralisme tout pur, qui ne saurait jamais se justifier par la distinction entre la thèse et l'hypothèse, que *Le Sage* a souscrit pendant la période où parut *L'Avenir*, auquel il emprunta d'ailleurs les affirmations les plus téméraires.

Le Sage l'a professé pendant la période où parut « L'Avenir ».

Quantum mutatus ab illo !

Il est sûr que, dès le début de sa carrière de journaliste, *Le Sage* en a appelé à la Constitution qui garantissait la liberté de la presse (1). Mais jusqu'en 1829 il n'a jamais voulu que la liberté de répandre par la presse la vérité et il a plus d'une fois désapprouvé fortement une liberté illimitée (2).

Dès le début de sa carrière de journaliste il a voulu la liberté de la presse, mais en 1829 cette liberté ne comportait que celle de répandre la vérité.

Ce n'est qu'en 1829 qu'un premier changement est sensible. C'est l'année de la publication du livre : « *Des progrès* ». Est-ce à ce livre que ce changement est dû ? Ce sera difficile de le prouver, puisque *Le Sage* ne le cite pas et qu'il n'en commence la traduction que l'année suivante seulement. N'avançons donc pas ce que nous ne pouvons prouver et imputons les nouvelles idées plutôt à l'exemple de l'Amérique du Nord auquel il en appelle plus d'une fois (3). « Tant dans l'Amérique du Nord qu'ailleurs, les catholiques et les protestants prêchent et écrivent contre les dogmes religieux et les principes les uns des autres, mais cela ne nuit pas à la concorde civile, parce que les deux partis sont aussi libres; il n'y a que l'oppression et l'injustice qui

(1) Voir *Gdsvr*, t. VI, p. 71. Voir aussi : IX, 100 s. s.; XII, 105 ; XV, 193 s.; XVIII, 245-250; XIX, 1-17.

(2) *Gdsvr*, t. IV, p. 273; t. V, p. 74 s. s.; *Bijdragen tot den Gdsvr*, t. II,p. 156 s. s.; *De Ultramontaan*, t. I, p. 12 s.

(3) *De Ultramontaan*, t. IV, p. 1-13.

irritent » (1). *Le Sage* veut donc que « la modeste défense de chaque religion soit libre » (2).

En 1830, où il commença la traduction de *Des Progrès*, il fait un pas en avant et met, comme cet ouvrage, le seul espoir des catholiques dans le libre échange des opinions, quelles qu'elles soient : religieuses ou politiques (3). « Il n'y a que la presse libre qui soit un moyen de vrai progrès, un flambeau à la lumière duquel la vérité peut-être trouvée, par lequel le mensonge et la calomnie sont démasqués et confondus » (4). « La presse libre est l'ennemie naturelle du despotisme » (5). Il est sur le seuil du libéralisme catholique, mais hésite à y entrer. « Toutes les lois qui mettent un frein à la liberté de la presse sont, à considérer la chose à un point de vue vrai, entièrement superflues » (6). « Il serait, au contraire, beaucoup plus utile de faire des lois par lesquelles la liberté de la presse est assurée contre toutes les poursuites injustes, en déclarant responsables ceux qui poursuivent » (7). Ce n'est qu'après que *L'Avenir* eut commencé à l'éblouir qu'il ose franchir le seuil et qu'il réclame la liberté pour l'erreur aussi. La première fois il le fait en reproduisant un article de *L'Avenir* lui-même et il exige avec le journal mennaisien la liberté aussi pour l'erreur, « parce que, la liberté étant donnée à tous, la vérité gardera sa propre valeur » (8). Mais quelques mois plus tard,

En 1830 il a fait un pas en avant.

Mais ce n'est qu'après l'apparition de « L'Avenir » qu'il franchit véritablement le seuil du catholicisme libéral.

(1) *Gdsvr*, t. XXII, p. 97. Voir encore : *De Ultramontaan*, t. IV, p. 1-13.

(2) Voir *Gdsvr*, t. XXII, p. 5.

(3) On trouve peut-être déjà un exemple un peu avant, en 1829, quand il exige qu'à l'exemple de l'Amérique du Nord « la presse n'ait d'autres liens que ceux qui servent à réprimer la calomnie et l'immoralité. *De Ultramontaan*, t. IV, p. 1-13.

(4) *Gdsvr*, t. XXIV, p. 269

(5) l. c., p. 270.

(6) l. c.

(7) l. c., p. 271. Voir encore *Gdsvr*, XXV, p. 109.

(8) *Gdsvr*, t. XXVI, p. 52. Article manquant à la Bibliothèque Royale ; la traduction est de notre main.

il s'est entièrement pénétré de cette idée et ose la lancer en des termes qu'il a choisis lui-même (1). Dans l'article cité plus haut déjà : « *Les vrais libéraux ne peuvent pas être les ennemis du vrai catholicisme* », on lit : « Il faut que la vérité ne doive son triomphe qu'à elle-même : c'est pourquoi il faut que l'erreur soit aussi libre. La suppression de l'erreur est aussi nuisible et peut-être plus nuisible à la cause de la vérité que la suppression de la vérité elle-même. Si la vérité et l'erreur sont aussi libres l'une que l'autre, toutes les deux complètement libres, il ne pourra être longtemps douteux laquelle des deux est la vérité. C'est pourquoi nous ne désirons pas seulement la liberté complète et absolue du catholicisme, mais aussi de toutes les autres religions, afin que la vérité triomphe par Dieu et la liberté » (2).

Le Sage ne parle ici que de la liberté des religions. Mais elle doit aussi être complète pour propager toutes les autres idées; il désire « la liberté, la liberté égale, pour propager toutes les idées; là, où cette liberté existe, le bon sens humain fera peu à peu et de son plein gré un choix dont nous attendons avec une confiance religieuse les magnifiques résultats » (3).

Et quelle est la source de ce droit à la liberté ? Est-ce l'impossibilité qu'il y a pour le gouvernement d'un Etat où existent différentes religions d'en préférer une ? Ou l'incertitude de décider laquelle d'entre elles est la seule bonne ? Doit-il laisser se propager les idées les plus opposées, de peur de rendre une partie de la Nation mécontente ? Non, cette liberté est un droit naturel de l'homme et jamais sous

(1) Si du moins cet article ne se trouve pas dans *L'Avenir*.
(2) l. c., p. 319.
(3) *Gdsvr*, t. XXVII, p. 49.

aucun prétexte, aucun gouvernement ne doit y porter atteinte. « Les catholiques... dénient même à l'Etat et à la loi humaine le droit de défendre rien de tout cela... parce que jamais un homme ne peut avoir le droit de commander à la conscience de son prochain. Ils prétendent donc que, sans être injuste, l'Etat ne peut accorder plus de privilèges aux partisans d'une doctrine qu'à ceux d'une autre; que la loi peut bien s'occuper de crimes, mais aucunement de sentiments et que la mise en pratique des sentiments ne peut être criminelle, si la vie, l'honneur ou la propriété des autres ou le salut de l'Etat n'en sont pas compromis... (1). »

Après l'Encyclique la réaction fut complète.

On comprend qu'après l'Encyclique, la réaction fut brusque et complète. Aussi ne citerai-je qu'un passage qui a, en outre, le mérite de prouver davantage que Le Sage a, dans ces questions, en effet agi sous l'influence de *Lamennais*. Dans un article du *Correspondent* « *Sur la lecture des mauvais livres* », il combat l'opinion que « la presse porte en elle ses remèdes et qu'elle guérit elle-même les blessures qu'elle fait ». D'où vient cette opinion ? « Les malheureux temps... le dérèglement des mœurs... la propagation de différentes autres mauvaises doctrines... Mais ce qui a surtout rendu cette opinion digne de foi et lui a donné de la force, ce sont les écrits sortis depuis quelques années de l'école d'un auteur célèbre (2). »

Depuis, *Le Sage* n'a plus jamais varié sur ce point et a souscrit jusqu'à sa mort aux paroles de l'évêque de *Belley*, « que la liberté a ses dangers et ses excès, qu'elle doit être gouvernée par la sagesse et que celle-ci doit lui mettre un frein... (3) ».

---

(1) l. c., p. 259. Voir encore p. 81.
(2) *De Correspondent*, p. 530.
(3) *C. N. S.*, t. II, p. 374. Voir encore *Gdsvr*, t. XXX, p. 151 et p. 199; *De Morgenstar der Toekomst*, t. V, p. 16; *Gdsvr*, t. XLVI, p. 158.

§ X

LE SYSTÈME DU SENS COMMUN

Le Sage fut, sans aucun doute, partisan du système du « sens commun ».

Il est sans contredit que *Le Sage* a été partisan du système du *sens commun*. La philosophie n'était pas son fort et il ne fonda pas ses différents périodiques pour entretenir ses lecteurs de questions philosophiques, mais les quelques fois qu'il fait mention du système ou qu'il s'explique personnellement sur lui, il donne les preuves éclatantes que, entraîné sans doute par son admiration sans bornes pour l'inventeur, il y adhère et n'en connaît pas d'autre pour arriver à la notion de la vérité.

Dans *De Morgenstar* (1), il donne — ou plutôt, il admet, car la traduction n'est pas de sa main, voir page 363 — la traduction du *Sommaire d'un système des connaissances humaines*, dont la base philosophique n'est autre que celle du système du sens commun (2). Rien qu'en reproduisant cette pièce dans un de ses périodiques, sans ajouter aucune remarque, il montre que la philosophie qui y est défendue est aussi la sienne. D'ailleurs, pour ceux qui douteraient encore, il dira avec le défenseur de *Lamennais* dans le

(1) T. I, p. 197-214, avec suite p. 347-363.

(2) Voir *Des progrès*, p. 191, in-nota. Le *Sommaire* fut écrit par *Gerbet* et *Lamennais* pour leurs disciples de *Malestroit* et devint comme le « Credo » de l'Ecole mennaisienne, cfr. *Boutard*, II, p. 80. Il parut, vers 1820, en brochure et sans nom d'auteur, — cfr. : *Notice bibliographique*, etc., par M. QUÉRARD, p. 13, — et fut inséré plus tard par *Lamennais*, parmi les « pièces justificatives » de son *Des Progrès*, p. 301 s. s.

procès de celui-ci, à cause de son article : *Oppression des catholiques* que « il (c'est-à-dire *Lamennais*) avait eu l'honneur de reprendre la lutte entre la religion et la philosophie » et « de diviser les intelligences en deux champs de bataille d'où elles se livrent un noble combat, pour savoir qui restera maître du champ, de l'autorité universelle ou de la raison individuelle (1) ». Il dira plus expressément encore que « le sens commun est la seule source de certitude ; le reste n'est qu'un jeu » (2) ; et enfin, après avoir constaté que nous devons au protestantisme d'avoir « suivi la voie des recherches purement subjectives » qui « pour ainsi dire prennent le contre-pied du dogme », il dira avec le correspondant allemand de *L'Avenir* : « C'est, je le sais, le grand écueil de l'orgueil et nous pouvons nous féliciter que M. de La Mennais, de sa main puissante, soit venu, par la doctrine du bon sens, dresser contre ces recherches la barrière qu'elles ne peuvent soulever sans paraître irréfléchies et saugrenues et, sous ce rapport, je souhaite que sa doctrine soit partout répandue en Allemagne et goûtée... » (3). C'est pour toutes ces raisons, sans doute, qu'il vit, avec la *Revue Européenne*, dans le silence de l'Encyclique *Mirari Vos*, la preuve que le système du *sens commun* était « plutôt confirmé par l'Encyclique du Pape que condamné » (4).

Mais ici comme ailleurs, *Le Sage* a été cruellement déçu. Si, pour différentes raisons, *Grégoire XVI* s'était tu sur le système dans sa première Encyclique, cette réserve était devenue inutile au moment où il publia sa seconde, après

(1) *De Morgenstar*, t. I. Art. : *Procès de MM. de La Mennais et Lacordaire*, p. 89-173, avec suite 227-309.

(2) *Gdsvr*, t. XXVI, p. 52.

(3) l. c., t. XXVIII, p. 181.

(4) Voir p. 198 de ce livre.

l'apparition des *Paroles d'un Croyant* (1). Il n'y avait plus à s'y tromper maintenant. Aussi *Le Sage* s'empresse-t-il de déclarer qu'il « ne défend pas M. de La Mennais et qu'il est moins encore partisan ou adhérent de ses erreurs et de ses opinions extravagantes (mais qu'il adhère) à la décision infaillible du Très Saint Père Grégoire XVI, exprimée et comprise dans ses deux lettres encycliques des plus importantes du 15 août 1832 et du 25 juin 1834 (2) ». Mais il ne se dissimule pas, surtout après la lecture d'un article du *Journal Historique et Littéraire* de Liège, écrit pour réfuter le système du *sens commun* (3), qu'il lui est venu à l'esprit beaucoup « de doutes et d'incertitudes » qu'il s'est proposé » de faire connaître clairement, distinctement, simplement et de bonne foi et de les soumettre au jugement de tous les lecteurs bienveillants, pour obtenir, si c'est possible, des éclaircissements pour (son) esprit, de qui que ce soit... » (4). Et pour que les lecteurs sachent bien ce qu'il en pense, il pose douze questions auxquelles il donne lui-même les réponses, tout en les soumettant les unes et les autres à leur jugement.

Mais après l'Encyclique « Singulari Nos » il s'est empressé de déclarer qu'il adhérait, sans réserve, à la décision du Pape.

Il demande des éclaircissements à ses lecteurs.

Le seul qui ait essayé de dissiper les doutes de *Le Sage*, fut H. v. d. Velden, prêtre et professeur au séminaire d'*Uden*, mais nous doutons fort qu'il y ait réussi, car tout en cherchant une solution intermédiaire entre le « Scepticisme » qui nie tout certitude et le « Quakérisme » qui ne la croit possible que par la révélation immédiate de Dieu (5), il n'échappe pas, lui non plus, au piège du Traditionalisme dont il voulait garantir *Le Sage*.

---

(1) Encyclique : *Singulari Nos*, du 25 juin 1834.
(2) *Gdsvr*, t. XXXIII, p. 282.
(3) *Examen du système philosophique de M. de La Mennais.* Numéros du 1er septembre et du 1er octobre 1834.
(4) *Gdsvr*, t. XXXIII, p. 284.
(5) Voir *Gdsvr*, t. XXXIV, p. 14.

§ XI.

LA SAINTE ALLIANCE

La « Sainte Alliance » fut, comme on sait, conclue en 1815 entre *Alexandre Ier de Russie*, *François II d'Autriche* et *Frédéric-Guillaume III de Prusse*. Les trois contractants promettaient de se considérer, d'après la parole de l'Ecriture sainte, comme frères et de s'inspirer dans leur politique intérieure et extérieure du principe de la charité chrétienne. A l'exception du Pape, du Roi d'Angleterre et du Sultan de Turquie, tous les princes régnants de l'Europe se rendirent à l'invitation de s'y rallier. Pratiquement parlant la Sainte Alliance ne fut qu'une alliance entre quatre grandes Puissances : la Russie, l'Autriche, la Prusse et la France, pour maintenir la situation politique créée par le Congrès de Vienne et pour combattre les idées révolutionnaires et s'opposer à tout mouvement libéral.

Bien qu'elle existât depuis 1815 déjà, *Le Sage* n'en parle pour la première fois qu'en 1822 et... en résumant un article de *Lamennais* que celui-ci venait d'écrire dans *Le Drapeau blanc* (1). L'article, et *Le Sage* avec lui, la critiquait sévèrement, et depuis, l'opinion défavorable de *Le Sage* ne s'est plus modifiée. Il la donne encore deux fois, que je sa-

La première fois que Le Sage parle de la « Sainte Alliance » c'est en résumant un article de Lamennais.

(1) *Noord-Nederlandsche Courant*, du 18 décembre. Art. : *De la Sainte Alliance. Œuvres complètes*, t. VIII, p. 265 s. s.

che : d'abord, en suivant un journal français royaliste que nous supposons être le même *Drapeau blanc* (1), puis en exprimant la sienne propre par la désignation peu flatteuse de « une alliance soi-disant sainte » (2).

(1) Art. : *Situation politique de l'Europe au commencement de* 1823. *Noord-Nederlandsche Courant*, du 11 janvier.

(2) *De Morgenstar*, t. II, p. 235, *Morgenstar der Toekomst*, t. III, p. 133.

§ XII.

GALLICANISME

Nous subdiviserons ce paragraphe en trois parties : le gallicanisme en général, le gallicanisme théologique et le gallicanisme politique (1). Si nous avons cru bien faire en consacrant une partie au gallicanisme en général, c'est que nous pensions devoir scrupuleusement éviter d'attribuer à Le Sage des pensées qu'il n'a pas eues ou des paroles qu'il n'a pas prononcées. Or, le mot « gallicanisme » se rapportant au gallicanisme politique aussi bien qu'au gallicanisme théologique, il peut, à la rigueur, rester douteux duquel des deux il parle, quand il ne spécifie pas. Certes, en le flétrissant des termes les plus désapprobateurs il aura le plus souvent en vue le gallicanisme politique, ce qui est confirmé d'ordinaire par le contexte, mais tout doute n'étant pas toujours exclu, nous avons pensé que la troisième subdivision n'était pas inutile.

LE GALLICANISME EN GÉNÉRAL, (*Pour Lamennais voir page* 49 *et page* 49 *in nota*). *Voir aussi* « *Tradition*, *t. I*, *Introd. page LXXXVII s.*, *page* 37 *s. t. II page* 260 *s*, 306 *s.*, 325, 337 *t. III*, *page* 52 ; « *De la Religion* », *t. I*, *page* 105 ; *t. II*, *pages* 4, 17, 23, 65-152, 153-180 ; « *Œuvres complètes* », *t.* VI, *pages* 157, 161, 170.)

Le gallicanisme en général.

Jusqu'en 1825, *Le Sage* ne semble trouver rien de blâ-

(1) Pour ces deux derniers, voir p. 44 et ss. de ce livre.

Jusqu'en 1825 Le Sage ne trouve rien de blâmable dans le terme « église gallicane ».

mable dans le terme : « Eglise gallicane ». Il l'emploie plusieurs fois et déclare que, exception faite pour le petit laps de temps entre le Concordat avec Napoléon et l'Assemblée nationale de 1811, elle n'a jamais rien enseigné qui puisse être considéré comme inconciliable avec les sentiments de respect et de soumission dus au Pape (1) ; il l'appelle, avec *Frayssinous*, « l'amie du droit commun (1) », nomme, avec le Procureur général dans son réquisitoire, ceux qui attentent à sa liberté « des rêveurs fanatiques (1) » et insère même dans le *Gdsvr.* une nouvelle ecclésiastique de Paris dont le correspondant exprime le vœu qu'il résulte beaucoup de bien pour la religion du projet de loi — très gallican — sur les Congrégations des religieuses (2).

Mais en 1826 et plus tard il emploie les termes les plus énergiques pour témoigner de son aversion des quatre articles de 1682 et des soi-disant libertés gallicanes.

C'est en 1825 seulement qu'il parle pour la première fois des « soi-disant libertés de l'église gallicane » et des « trop fameux quatre articles » (3) et depuis, son aversion va toujours croissant. Le système gallican est absurde (4), les principes de la déclaration de 1682 sont « aussi schismatiques que ceux de nos jansénistes utrechtois » (5) et « ne sont invoqués que par les révolutionnaires, les jansénistes et les bonapartistes » (6). En 1829, dans un article : *Qu'est-ce que la religion?* il est parlé du « misérable gallicanisme » (7) ; en 1830, *Le Sage* déclare que le gallicanisme fut

(1) Voir la lettre de *J. Calderbank* sur l'église gallicane, *Gdsvr*, t. II, p. 161 s. s.; *Noord-Nederlandsche Courant*, du 18 octobre (nouvelle de la *Gazette de France*); le réquisitoire contre les journaux *Le Courrier français* et *Le Constitutionnel*, *Bijdragen tot den Gdsvr*, t. II, p. 127 s. s.; le discours de *Frayssinous*, à l'occasion de la déposition du projet de loi sur les congrégations des religieuses, *Gdsvr*, t. XIV, p. 75 s. s..

(2) *Gdsvr*, t. XIV, p. 101, s.

(3) l. c., t. XV, p. 150.

(4) *Ultramontaan*, I, p. 111-120, avec suite p. 201-207.

(5) l. c.

(6) *De Ultramontaan*, t. III, p. 183.

(7) *Gdsvr*, t. XXII, p. 93-107, cfr. encore : *De Ultramontaan*, t. V, p. 80 s. s., 166 s. s.; 319-332, 452, 489-494.

« le grand obstacle à ce que les préjugés des libéraux et des libres-penseurs contre le catholicisme disparussent » (1), et en 1831, enfin, il trouve que le mot « gallican » résonne plus odieusement aux oreilles catholiques que celui de païen ou d'athée » (2).

Après la Révolution de Juillet, il exhale sa joie que par suite de la situation créée par la nouvelle Charte, le gallicanisme aura enfin vécu.

D'autre part, prévoyant que, par suite de la situation créée par la Charte de 1830, le gallicanisme aura enfin vécu, il exhala ainsi sa joie : « Le gallicanisme a une mort difficile en France; ses convulsions sont violentes, mais les blessures que lui a faites la Charte de 1830, sont inguérissables » (3).

C'est donc la Charte qui a asséné le coup mortel au gallicanisme. Mais qui est-ce qui a persuadé le peuple français que le système gallican était funeste à la religion et qui donc a ainsi inspiré ce même esprit aux législateurs? Ce fut « la belle tâche dont la Providence a évidemment chargé M. de La Mennais » (4). Car M. de La Mennais est l'homme qui défend, plus que qui que ce soit, la liberté complète de la religion et de conscience, qui comprend mieux que personne les besoins de notre siècle et sait se placer à la hauteur de notre temps. Déjà sa parole éloquente et désintéressée résonne dans les cœurs d'une grande partie du clergé français qui ne désire, comme lui, que Dieu et la liberté et est prêt à renoncer, pour Dieu et la liberté, à toute pompe extérieure et à tous les avantages temporels. Ces nobles sentiments se répandent journellement

(1) *Gdsvr*. Art. : *Pensées sur la Révolution française*, p. 112

(2) *Gdsvr*, t. XXVII. Art. : *De Staats-Courant theologant*, p. 90 s.

(3) *Gdsvr*, t. XXVII, *Nouvelle ecclésiastique*, de Reek, p. 60. Voir aussi l'article *Convulsions gallicanes*, l. c. p. 101-104. Voir encore l. c., t. XXIX, p. 153-162 ; *De Correspondent*, t. II, avis de *L'Univers*, p. 397 s., et *Morgenstar der Toekomst*, t. IV, art. : *M. de La Mennais*, p. 13 s.

(4) *Gdsvr*, t. XXVI. Art. : *Le Père Ventura et l'abbé de La Mennais*, p. 201.

de plus en plus en France et la renaissance du catholicisme intégral dans la même France où il était devenu presque méconnaissable, doit être nécessairement suivie, auprès de tous les bien-pensants, de l'extirpation des vieux préjugés (1) ».

Aussi l'œuvre de *Lamennais*, et nommément sa *Tradition* est-elle chaleureusement recommandée dans la lutte contre le gallicanisme (2).

LE GALLICANISME THÉOLOGIQUE

Le Sage a toujours professé l'infaillibilité du Pape et rejeté la doctrine qui prétendait que les conciles œcuméniques sont au-dessus de lui.

Ainsi que *Lamennais*, *Le Sage* a toujours professé l'infaillibilité dogmatique du Pape. La première fois qu'il en est question dans son œuvre, c'est dans le tome II du *Gdsvr.*, donc en 1819 déjà, où, dans une note au bas de la page il fait observer que l'opinion de l'auteur de la lettre qu'il traduit, *J. Calderbank*, qui dénie au Pape le privilège de l'infaillibilité personnelle, n'est pas la sienne, mais que c'est d'ailleurs une question tout à fait libre, parce que l'Eglise ne s'est pas prononcée (page 23). Dans la suite, toutes les fois qu'il s'expliquera sur cette question, il se déclarera pour l'infaillibilité, tout en accordant que ce n'est pas un dogme de foi (3).

Comme *Lamennais* aussi, *Le Sage* a toujours défendu la souveraineté pleine et suprême du Pape et a rejeté la doctrine qui prétendait que les Conciles œcuméniques seraient

(1) l. c., p. 205.

(2) *De Ultramontaan*, t. V, p. 166 s. s.

(3) Voir *C. N. S.*, t. III, p. 166. *Gdsvr*, t. VI, p. 71, et la *Nouvelle ecclésiastique*, p. 99 s. ; t. XVIII, article traduit de la *Religion* de

au-dessus du Pape. Mais comme lui il fut d'abord beaucoup moins catégorique que plus tard dans son affirmation. La première fois qu'il en parle c'est, comme pour l'infaillibilité, d'une manière négative, en déclarant que l'opinion contraire n'est pas la sienne (1), mais dans le même volume du *Gdsvr.* il insère, sans y ajouter aucune observation, deux autres lettres du même *Calderbank* où celui-ci prétend que la question de la supériorité des conciles sur le Pape ou le contraire est une question libre (2). Ce n'est qu'en 1828 qu'il professe ouvertement pour la première fois qu'il croit en l'autorité suprême du Pape (3), puis, en 1829, en sa supériorité sur les conciles (4); il affirme que, dans les questions de morale et de religion, les princes aussi ont à se soumettre à l'autorité du Pape (5), parce que l'autorité spirituelle prime la temporelle (6).

Est-ce que Lamennais a influé sur lui dans la question de la suprématie du Pape?

Il sera difficile de constater si *Lamennais* a eu sur ce point quelque part dans l'opinion de *Le Sage*. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est qu'après que le premier se fut érigé en défenseur de la suprématie du Pape, que ce dernier osa la professer positivement. Le livre de Lamennais : *De la Religion*, l'a-t-il donc influencé sur ce point? Le fait qu'il le traduit peu après son apparition donne en tout cas à réfléchir.

Lamennais : *Point de Pape, point d'Eglise*, p. 272-284; XXXVI, p. 278; XXXVII, p. 221-230 ; *R. C. Bibliotheek*, t. V, p. 123 s.

(1) Voir passage cité. *Gdsvr*, t. II, p. 23.

(2) l. c., p. 115.

(3) Voir *Ultramontaan*, t. III. Art. : *La lutte inutile*, p. 181-198.

(4) l. c., t. IV. Art. : *Qu'est-ce que l'Ultramontanisme* ? P. 201-213, avec suite p. 261-275. Voir aussi p. 349, où il donne le compte-rendu de l'article de *Lamennais : Du Pape*, qui n'est que la traduction du chapitre : *Du Souverain Pontife*, de *La Religion*. Voir *Gdsvr*, t. XIX, p. 221-237 et *C. N. S.*, t. III, lettre de Le Sage à Le Roy, p. 82.

(5) l. c., t. V, p. 361-370.

(6) *C. N. S.*, t. VI, p. 72 s.; IV, article : *Le Protestantisme*, traduit du français, p. 283-287.

L'influence de Lamennais est probable dans la question de savoir qui sera le suprême arbitre dans les litiges publics.

L'influence de *Lamennais* est probablement plus sensible dans la question de savoir qui sera, dans les litiges publics, les querelles des Princes entre eux et des Princes avec leurs peuples, le suprême arbitre pour aplanir les difficultés, pour réconcilier les deux partis. Nous avons constaté que *Lamennais* ne voyait pas d'autre issue que de soumettre tout différend, intérieur ou extérieur, à la suprême juridiction du Pape. Or, jamais *Le Sage* n'a soufflé mot de l'idée : le Pape suprême arbitre, avant que Lamennais l'eût lancée et énergiquement défendue. Car on la trouve chez celui-ci dans son ouvrage : ***De la Religion*** (1), tandis que *Le Sage* ne l'avance pour la première fois qu'en 1829 (2). A partir de cette date, il ne la lâche plus et y revient souvent (3).

Pour Le Sage comme pour Lamennais, la monarchie spirituelle du Pape est le fondement et la garantie des monarchies temporelles des rois.

Lamennais, qui ne s'arrêta jamais à mi-chemin, attribua au Pape un rôle plus important encore. Comme nous l'avons vu déjà, il déclara que « la monarchie spirituelle du Pape est le fondement et la garantie des monarchies temporelles des rois » (4) ; « que la vie des Nations européennes a sa source, son unique source, dans le pouvoir pontifical » (5) et que « sans la barrière qu'opposèrent les Papes à l'ambition effrénée et aux vices monstrueux de quelques Princes... un hideux despotisme eût replongé l'Europe... dans une barbarie pire que celle d'où l'avait tirée la religion chrétienne » (6).

Pour *Le Sage* aussi, pour *Le Sage* du moins d'après *L'Avenir*, les rois doivent leurs trônes, les peuples leur

(1) T. I, p. 31, 89 s. s.
(2) *Gdsvr*, t. XXII. Art. : *Qu'est-ce que la religion ?* P. 106.
(3) Voir *Gdsvr*, t. XXV, p. 100 s. s.; XLVIII, 115-120; *De Ultramontaan*, t. V, p. 126-131 et 471-481 ; *Morgenstar der Toekomst*, II, p. 87 s.; *C. N. S.*, II, p. 403; VII, p. 74.
(4) *De la Religion*, t. II, p. 107.
(5) l. c., p. 40.
(6) l. c., p. 85.

liberté aux Papes et les révolutions auraient replongé l'Europe dans la misère et la barbarie, si les Papes ne leur avaient opposé une insurmontable barrière. C'est ainsi qu'il écrit : « Nous ne craignons pas de le dire : la Providence s'est servie du Siège de saint Pierre pour maintenir les Princes sur leurs trônes déjà chancelants » (1).

GALLICANISME POLITIQUE

Ayant vu plus haut que dans ses attaques contre le gallicanisme en général Lamennais visait d'ordinaire le gallicanisme politique, nous pourrons être relativement bref dans cette partie, où nous ne traiterons que deux choses : *a*) l'association des intérêts de la monarchie à ceux de la religion; *b*) les églises nationales.

a) *L'association des intérêts de la monarchie à ceux de la religion. (Nous avons vu ailleurs — page 49 in nota — que, avant qu'il s'érigeât, dans son livre : « De la Religion », en adversaire juré du gallicanisme, Lamennais lui-même avait tenu « plus que personne » au premier des quatre articles. La royauté était pour lui « un véritable sacerdoce », divin dans son origine, ses fonctions et son objet (p. 68). Depuis que la royauté avait péri avec Louis XVI, il n'y avait eu que de l'anarchie et du despotisme (l. c.). Et plus d'une fois il avait glorifié « les Bourbons et la foi ».)*

(1) *C. N. S.*, article traduit de *L'Univers*, t. II, p. 348. Voir encore l. c., t. V, art. : *Le Siège apostolique*, p. 9 s.; *Morgenstar der Toekomst*, t. III. Art. : *Les catholiques, les princes et les révolutions*, p. 130-138 ; *C. N. S.*, t. VII, p. 191 s.; *Gdsvr*, t. XLIII, p. 53-61.

Pour ce qui est de l'association des intérêts de la monarchie à ceux de la religion, Le Sage a évolué dans le même sens que Lamennais et toujours après lui.

Le Sage a évolué sur ce point aussi dans le même sens que *Lamennais et toujours après lui*. En 1820, il est convaincu que le salut de l'Eglise est intimement lié à la dynastie des Bourbons : « L'épouse du vertueux Berry étaient enceinte... et le Tout-Puissant vivait (1) » ; et en 1821 notre *Gdsvr.* chante avec la foule, dans les rues de Paris, après l'érection de la croix à la fin d'une mission : « Vive la croix ! Vivent la France et la dynastie des Bourbons ! (2). »

Jusqu'en 1826 il n'y voit aucun inconvénient, mais après l'apparition du livre de Lamennais : « De la religion » un changement d'idées commence à se faire sentir.

En 1826, quelques mois après l'apparition de l'ouvrage : *De la Religion*, il adhère encore pleinement au premier des quatre articles, car, les évêques français ayant dressé et offert au Roi une exposition de leurs sentiments sur ce livre, par laquelle ils attestaient rester invariablement attachés à la doctrine de leurs prédécesseurs sur les droits des souverains et leur indépendance pleine et entière, directement et indirectement, dans les choses temporelles, de toute autorité ecclésiastique (3), il se range nettement du côté des évêques, en les louant à cause de leur sagesse montrée dans leur manière de réfuter de fausses accusations et d'exposer leur doctrine sur l'indépendance des souverains temporels dans les choses temporelles (4).

Mais la même année, quelques mois plus tard, il croit déjà, à l'exemple de *Lamennais*, pouvoir rappeler aux

(1) *Gdsvr*, t. V. Art. : *La naissance du duc de Bordeaux*, p. 224 s.

(2) *Gdsvr*, t. VI, *Nouvelle ecclésiastique*, p. 195 s. Il faut pour tant noter que *Le Sage* traduit, sans y ajouter aucune remarque, un article de *Robiano de Borsbeek*, où l'on trouve ces mots : « cependant il — c'est-à-dire : le pouvoir royal — a eu l'heureux courage de lutter contre l'Eglise ». l. c., p. 10 s. s. : « Heureux courage », est dit ironiquement. Voir encore : *Nederlandsche Catholijke Courant*, numéros du 4 septembre, du 29 juin, du 30 novembre, du 11 et du 14 décembre, et *Gdsvr*, t. IX, p. 80 s.

(3) Cfr., p. 85 de ce livre.

(4) *Gdsvr*, t. XVI, p. 255. Il est pourtant à remarquer qu'il ne mentionne nulle part que c'est contre *Lamennais* et son livre que va leur protestation.

Princes leur devoir d'obéissance aux lois purement spirituelles de l'Eglise (1). Il est vrai que jusqu'alors il n'avait pas cité le livre en question de *Lamennais*, qu'il n'en avait même pas parlé et que, renvoyant ses lecteurs à un ouvrage pour bien connaître le gallicanisme, c'est l'*Eglise gallicane* de *de Maistre* qu'il cite (2), mais cela s'explique très facilement par le fait que l'épiscopat français s'était élevé avec indignation contre le livre. N'en avait-il même pas tu le nom, quand il reproduisait dans son entier l' « Exposition » des évêques dans laquelle ceux-ci le condamnaient sévèrement ?

Deux fois encore on trouvera dans son œuvre un faible écho de son ancienne indulgence pour ce qu'il appellera plus tard lui-même : « Le préjugé gallican. » En 1827, il insère dans son *Gdsvr.* une nouvelle ecclésiastique de Constantinople où il est raconté qu'après la bénédiction de la Messe tous les Français présents dans l'église avaient fait retentir le cri : « Vive le Roi ! » (3), et en 1828, dans un

(1) *Lamennais* avait écrit : « Et qu'enseigne l'Eglise sur ce pouvoir qu'elle a reçu de *Jésus-Christ* ? Elle dit aux peuples : Il y a deux puissances, divines toutes deux par leur origine, car toute puissance est de Dieu... : L'obéissance est due à chacune dans son ordre. Elle dit aux rois : Il est écrit que nous devons être soumis à toute puissance. Ainsi nous sommes soumis aux puissances humaines, en ce qui est de leur ressort, tant qu'elles ne s'élèvent pas contre Dieu... Obéissez à Dieu en nous et nous lui obéirons en vous ». *De la Religion*, II, p. 97). Le Sage, dans un article : *Ordre*, pose la question : A qui devons nous obéir ? Et il répond : Au pouvoir spirituel et au pouvoir temporel, parce que tous les deux ont été institués par Dieu qui est la source de toute puissance... C'est ainsi que les pasteurs de l'Eglise, comme sujets d'un pays, doivent obéir aux lois purement civiles..., et les princes et les supérieurs doivent obéir aux lois purement spirituelles de l'Eglise ». *Gdsvr.*, t. XVII, p. 161 s.

(2) *De Ultramontaan*, t. I. Art. : *Veut-on nous rendre Jansénistes ?* P. 111-120, avec suite p. 201-207.

(3) T. XVIII, p. 85.

article : *Le langage du cœur*, il est dit que la devise des vrais catholiques sera toujours : « Dieu et le Roi » (1).

Mais ce sera absolument la dernière fois. La même année encore, il croit devoir protester contre le rapport de quelques évêques français qui avaient déclaré que les privilèges accordés par la Cour de Rome aux Jésuites, ne ressortiraient pas d'effet civil sans l'approbation du Roi (2), et l'année suivante, en 1829, il se plaint que malgré l'oppression de l'Angleterre, l'Eglise soit plus libre en Irlande que dans le royaume du roi très chrétien (3), parce qu'une certaine politique en appelle, malgré le préjudice de l'Eglise, aux prétendues libertés de l'église gallicane, pour légitimer son immixtion dans les affaires de l'Eglise (4).

Après que « L'Avenir » a fait son entrée dans le monde des périodique il abhorre profondément ce qu'il avait pieusement adoré auparavant.

Mais c'est surtout depuis que *L'Avenir* avait fait son entrée dans le monde que *Le Sage* brûlait ce qu'il avait autrefois pieusement adoré. En 1831, il écrit, par exemple : « Le préjugé gallican croyait que le salut de la religion était si intimement lié au salut de la dynastie actuelle des Bourbons qu'elle devait vivre ou périr avec elle. De cette manière, le Tout-Puissant fut privé de son honneur et une vaine puissance humaine fut préférée à la sienne ; la folie de l'hommage idolâtre aux Bourbons allait si loin qu'on n'érigeait presque jamais une croix qui ne fût ornée de leurs lys ; c'est ainsi que le paisible signe de la Rédemption... en devint un de grandeur humaine, de la royauté bourbonnienne, un scandale pour tous les non-catholiques... et ce ne sont peut-être que ces lys qui ont causé la

(1) l. c., t. XX, p. 222-236.
(2) *De Ultramontaan.* III, p. 115-128 avec suite p. 260-278.
(3) *Gdsvr.*, XXII. Art. : *Qu'est-ce que la religion ?*, p. 54 s.
(4) l. c.

destruction de tant de croix, qui ont suscité tant de sacrilèges » (1).

Et qui est-ce qui a fait changer *Le Sage* d'opinion ; qui lui a inspiré ces idées nouvelles et qui en est le grand promoteur ? « C'est à M. De La Mennais que la Providence a évidemment imposé la belle tâche de développer tout cela de la manière la plus convaincante » (2). Ce furent « l'abbé De La Mennais et ses disciples qui déployèrent courageusement la bannière où on lut pour la première fois les mots : Dieu et la liberté. Ils l'arborèrent hardiment à côté du drapeau tricolore qui avait été auparavant le redoutable étendard à l'ombre duquel on persécuta Dieu au nom de la liberté » (3).

b) *Eglises nationales.*

Ce n'est qu'en 1826, six mois environ après l'apparition du livre « De la Religion » que Le Sage parle pour la première fois de « l'idée saugrenue de soi-disant églises nationales ».

Le tome I du livre de *Lamennais : De la Religion* se termine sur les lignes suivantes : « L'anéantissement du christianisme en France, par l'établissement d'une église nationale... voilà ce qu'on prépare avec une infatigable activité ; voilà où mènerait infailliblement le système suivi jusqu'ici... »

Or, six mois environ après l'apparition de ce tome, Le Sage parle, pour la première fois, « de l'idée saugrenue de soi-disant églises nationales » (4).

Dans le tome II du même livre, *Lamennais* consacre tout un chapitre à la lutte contre les églises nationales (5) qui,

(1) l. c., t. XXVI. Art. : *Le Père Ventura et l'abbé De La Mennais*, p. 161-206.
(2) l. c.
(3) *Gdsvr.*, t. XXVI, p. 225-246.
(4) *De Ultramontaan*, t. I., p. 3.
(5) Chap. VIII, p. 153 s.s.

selon lui, ne sont issues que des maximes dites gallicanes. « Qu'on ne s'y trompe pas, les maximes qu'on appelle gallicanes renferment tous les principes de cette funeste scission » (1). « Une église qui s'attribue le droit de fixer les limites de la puissance suprême divinement préposée à l'Eglise universelle... se déclare par cela même indépendante » (2). Et quelques mois plus tard, Le Sage écrit, à son tour, dans un article : *Nouvelle opération janséniste*, que les fameux quatre articles de 1682 devaient mener « à une église nationale indépendante qui ne soit soumise au Chef de l'Eglise catholique que de nom » (3), et depuis, il s'acharne contre ces églises, surtout dans son périodique *De Ultramontaan*, et combat le périodique *Katholikon* qui, selon lui, y aspirait (4). Et, comme pour nous convaincre davantage que *Lamennais* y fut pour quelque chose, nous trouvons dans le tome XIX du *Gdsvr.*, donc l'année suivant son apparition, la traduction entière du chapitre nommé ci-dessus de la *Religion : Des églises nationales* (5).

---

(1) l. c., p. 175.

(2) l. c.

(3) *Gdsvr.*, t. XVI, p. 261-270.

(4) *De Ultramontaan*, t. I, p. 343-355, 425; I, 220 s. s.; 312, 341, 361, 440; III, 48, 101-104; IV, art. : *Qu'est-ce que l'ultramontanisme* , 201-213; *Gdsvr.*, t. XIX, art. : *De Katholikon*, p. 36-43; XXI, 270 s. s.; XXII, 45-58; XXXVI, 1-11, 205 s. s.

(5) P. 109-141.

§ XIII.

LE POUVOIR TEMPOREL DU PAPE

(Dans son livre : « Des progrès de la Révolution », etc., donc en 1829 encore, Lamennais se déclare, sans aucune réserve, pour le pouvoir temporel des Papes (1). *Les rédacteurs de « L'Avenir » ne se sont pas souvent expliqués sur cette question, mais comme il apparaît de la citation d'un article de Lacordaire que nous allons faire, ils n'auraient pas beaucoup regretté que ce pouvoir leur eût été enlevé.)*

Avant l'apparition de « L'Avenir » et après sa suspension Le Sage est pour le pouvoir temporel des Papes.

La première fois, pensons-nous, que *Le Sage* s'explique sur cette question, c'est au commencement de 1831, en traduisant du français un article du comte *de Mérode : Du Pape comme souverain spirituel et comme Prince temporel*. Avec l'auteur, il se déclare nettement pour ce pouvoir. « Il est nécessaire que la pompe de la souveraineté temporelle contribue à inspirer le profond respect dont le Souverain Pontife doit être l'objet » (2).

La dernière fois qu'il en parle, en 1835, donc après la rupture définitive avec *Lamennais*, ce pouvoir trouve de même en lui un zélé défenseur. Dans un article : *Qu'est-ce*

(1) « Il était dans les desseins de Dieu que le chef de l'Eglise possédât une souveraineté temporelle indépendante, afin que l'exercice de la puissance pontificale, nécessaire au maintien de la société universelle, et même de l'ordre politique chrétien, ne fût soumis à aucune entrave », p. 92.

(2) *Gdsvr.*, t. XXVI, p. 137.

que la Papauté? », il écrit : « La Papauté ou la souveraineté pontificale a besoin de deux chcses : la suprématie spirituelle et l'indépendance temporelle... S'il n'y avait pas eu d'indépendance temporelle, la suprématie ne serait qu'un esclavage ; ç'aurait été un illogisme de la part de Dieu d'avoir revêtu un seul homme d'un pouvoir aussi immense et d'avoir livré cet homme entre les mains d'un empereur, d'une république ou d'un autre pouvoir quelconque » (1).

Entre ces deux dates il est contre ce pouvoir.

Mais entre ces deux dates, à l'époque où *L'Avenir* avait de plus en plus commencé à l'éblouir, il se déclare contre ou, du moins, indifférent. Dans un article : *Mouvement d'ascension du catholicisme* (2), *Lacordaire* traite les faits dans lesquels les rédacteurs de la feuille libérale *Le Globe* avaient vu le présage de la fin du catholicisme. Parmi ces faits, il cite : « Le peuple romain secouant le dernier anneau par lequel le Chef de l'Eglise rattachait encore à la crosse pontificale un reste de société politique ». Et il répond, et *Le Sage*, qui traduit son article, avec lui : « Cela n'est pas, et quand cela serait, croyez-vous que Dieu ne trouverait pas aujourd'hui à son Vicaire une terre plus libre que celle où les rois ont tant de fois humilié sa chaire? » Et ce qui est plus significatif encore c'est que *Le Sage* intercale les mots suivants qui ne sont pas de Lacordaire : « Ne croyez-vous pas que cet état de choses soit un progrès? » (2). Enfin, quelques mois plus tard, dans un article : *A quoi tend l'immixtion de l'Etat dans la religion?* », on peut lire : « Du reste, nous n'attachons actuellement pas une très grande importance au pouvoir temporel du Pape ; c'est ce pouvoir-ci que redoutent les ennemis du catholicisme » (2).

(1) *C. N. S.*, t. I, p. 121.
(2) *Gdsvr.*, t. XXVI, p. 257.
(3) *Gdsvr.*, t. XXVII, p. 83.

§ XIV.

ULTRAMONTANISME

Le mot « ultramontanisme » a été inventé « par les ingénieux Français » (1) avant la Révolution déjà (2). Ce fut, sans doute, une trouvaille des gallicans qui voulurent y attacher le sens d' « antinational », d' « antipatriotique » et désignèrent par lui ceux qui ne souscrivaient pas aux quatre articles de 1682. Ce fut donc originairement un terme injurieux, mais *Lamennais* et les siens en firent un titre de gloire (3). Nulle part, que je sache, ils n'en ont donné une définition bien nette ; l'adoption du nom fut plutôt un défi à ceux qui l'avaient lancé comme une injure que le véritable résumé de leur programme. Jamais, d'ailleurs, l'ultramontanisme n'a réussi à bien définir la formule de ses tendances et quand différentes personnes étaient traitées d'ultramontains ou se disaient l'être, on était loin de savoir quel était, au juste, le fonds de leurs doctrines. Peu à peu, il est vrai, le mot a acquis un sens plus précis et on a même commencé à parler d'une « thèse ultramontaine », mais ici encore on n'est jamais sûr que tous y attachent le même sens. Avec le défenseur de *Lamennais* dans le procès du *Constitutionnel* et du *Courrier*, on peut définir l'ultramontain, « le libéral du catholicisme qui

Ce que c'est que l'ultramontanisme.

Différentes définitions.

(1) *De Ultramontaan*, t. I, p. 3.
(2) l. c., t. IV, p. 179-195.
(3) Cfr. F. Mourret : *Histoire générale de l'Eglise*, t. VIII, p. 72.

honore le Pape comme le seul protecteur du droit et de la justice sur la terre, quand ils furent opprimés par la force » (1). D'après d'autres, le nom est donné « en France aux canonistes qui ont traité des matières bénéficiales et canoniques, d'après des principes adoptés en Italie, mais qui ne sont pas ceux que l'on professe dans les universités françaises. Les Italiens, à leur tour, appellent ultramontains les canonistes français dont quelques sentiments sont différents des leurs, au sujet de l'autorité pontificale » (2). Le Sage en donne, à plusieurs reprises, des définitions qui ne concordent qu'en ce que l'ultramontanisme avait d'essentiel, mais qui diffèrent dans maint détail (3).

Où est l'essentiel de l'ultramontanisme ?

Dans ce qu'il contient d'opposé au gallicanisme. On est ultramontain en tant et pour autant qu'on s'oppose au gallicanisme. *Le Sage* l'a dit expressément : « Ultramontain = antigallican » (4). Or, puisque l'essentiel du gallicanisme était en ce qu'il déniait au Pape la souveraineté suprême sur toute l'Eglise, l'infaillibilité personnelle et tout droit, direct ou indirect, sur le temporel des rois, l'essentiel de l'ultramontanisme est dans la reconnaissance de ces privilèges et de ces droits. L'un n'est que l'inverse de l'autre. Il s'ensuit qu'ayant suffisamment expliqué dans le paragraphe précédent jusqu'à quel point *Le Sage* a suivi *Lamennais* dans sa lutte contre le gallicanisme, nous n'avons pas besoin d'exposer ici leurs idées relatives à l'ultramontanisme. Le lecteur pourra, par opposition, se faire une opinion sur ce sujet ; en se rappelant jusqu'à quel point allait leur haine contre l'un, il pourra juger du degré de leur attachement à l'autre.

(1) *De Morgenstar*, t. I, p. 122.

(2) *Dictionnaire raisonné du gouvernement...*, etc., par A. DES ODOARDS FATIN, vicaire-général d'Embrun, 1788. Cit. *Ultramontaan*, t. IV, p. 179-195.

(3) Voir par exemple *Ultramontaan*, t. I, p. 3 et 4; *Morgenstar der Toekomst*, t. III, p. 277-283.

(4) *De Ultramontaan*, t. IV, p. 201-213.

Cet attachement était, pour tous les deux, des plus vifs qu'on puisse s'imaginer. On sait qu'en quelque sorte la lutte pour l'ultramontanisme en France était personnifiée en Lamennais, si bien que « l'Ultramontain » par excellence c'était lui. Le Sage, de même, se fit gloire de porter ce nom : « A juste titre, nous nous prévalons du noble et beau nom élevé de *Ultramontain.* » (C'est Le Sage qui souligne) (1).

Le Sage s'est dit « ultramontain » et s'est prévalu de ce nom sous l'influence de Lamennais.

Mais ce qui importe surtout ici, c'est la question de savoir si *Le Sage* s'est dit ultramontain et s'est prévalu de ce nom sous l'influence de *Lamennais.*

Pour nous, la chose n'est pas douteuse.

Il n'en parle pour la première fois — bien qu'il sût que la « question ultramontaine » existait antérieurement à la Révolution déjà (2) — qu'en 1826, c'est-à-dire immédiatement après que *Lamennais*, dans sa brochure : *Quelques réflexions sur le procès du Constitutionnel et du Courrier*, en eut fait une question brûlante (3). Tandis qu'il avait gardé jusque-là le silence le plus complet, que le mot « ultramontanisme » ne se rencontre même pas, que je sache, dans les milliers de pages qu'il avait écrites jusqu'alors, le mot devient, en 1826, tout à coup, son cri de

(1) *De Ultramontaan*, t. I, p. 3-4.

(2) l. c., t. IV, p. 179-195.

(3) La brochure parut au mois de décembre 1825; le premier article où *Le Sage* traite de l'ultramontanisme est celui par lequel il introduit, en janvier 1826, son *Ultramontaan* auprès de ses lecteurs. La brochure a aussi paru dans la *Bibliothèque Catholique de Belgique*, et Lamennais l'inséra aussi dans ses *Œuvres complètes*, t. X, p. 1 s. s.

guerre et la cause semble lui tenir au cœur plus qu'aucune autre. Il fonde un nouveau périodique qui porte le nom provocateur : *De Ultramontaan*, et dorénavant il ne cessera plus, dans ce périodique comme dans les autres, de porter haut la bannière de la cause des ultramontains. Il y consacre de très nombreux articles, où tantôt il explique le nom et s'en glorifie, tantôt expose la doctrine ou la défend contre ses adversaires (1). Et très souvent, on retrouve dans ces articles, surtout dans celui de l'*Ultramontain* (t. I. p. 1 s. s.), de petits détails qui se rencontrent aussi dans la brochure. Selon la brochure, ceux qui lancent le nom d'ultramontain comme une injure y attachent, entre autres sens, celui de « jésuite » (p. 10) ; *Le Sage* dit : un nom « qu'on considère comme une injure, équivalant presque à celui de « jésuite » (*Ultramontaan*, I, p. 1). Dans la brochure on lit : « Les dangers qu'elle (c'est-à-dire : La France) court de la part des ultramontains (autant vaudrait dire tout de suite : les papistes » (p. 10) ; *Le Sage* demande : « Comment les appellera-t-on ? Papistes ? Non, ce mot est trop dûr... et voilà que les ingénieux Français inventèrent le mot « Ultramontain » (2). Ni *Lamennais* ni *Le Sage* ne donnent, comme nous l'avons déjà dit, de l'ultramontanisme une définition bien nette. Mais s'ils veulent le résumer en un seul mot, l'ultramontanisme est pour eux le catholicisme, les ultramontains sont les catholiques. *Lamennais* dit : « Les Français fidèles à leur foi ne s'appellent plus « catholiques », mais « ultramontains » (3), ou :

(1) Voir *De Ultramontaan*, t. I, p. 1 s.s., 14 s.s., 149-173, 343-355; II, 1-5, 259-274, 535-540; IV, 66, 157 s.; V, 80 s.s., 404-421; *Gdsvr.*, t. XLII, p. 42-47; XXIII, 47-58; XXVIII, 209 s.; XXXIX, 1-30; XLIII, 170-173 ; *De Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 91-100 ; *C. N. S.*, t. I, p. 169-172; II, 257-261; IX, 163, in nota; XI, 113 s.s.

(2) *De Ultramontaan*, t. I, p. 3.

(3) *Brochure*, p. 12.

« Mais passons à un autre reproche qu'on adresse aux catholiques véritables, aux « ultramontains », comme on les appelle » (1), et enfin : « Que leur reproche-t-on ? (c'est-à-dire : aux ultramontains). On leur reproche... d'être catholiques, voilà leur crime, leur seul crime » (2). *Le Sage* répète la même idée à satiété ; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir ses périodiques à l'une des pages citées plus haut (3).

(1) l. c., p. 18.

(2) l. c., p. 14.

(3) Voir, par exemple, *De Ultramontaan*, t. II, p. 1-15, 259-274, 535-540; IV, 201-213; *Gdsvr.*, t. XLII, 170-173, etc., etc.

§ XV.

PROTESTANTISME ET CATHOLICISME

Avec Lamennais Le Sage met sur le compte du protestantisme tous les maux politiques qui tourmentent la société.

La thèse la plus chère peut-être à *Lamennais*, celle qu'on trouve de toutes le plus répétée dans son œuvre est celle-ci : le protestantisme est à l'origine de tous les maux politiques et moraux qui tourmentent la société (1). La Révolution de 1789 ne fut que l'aboutissement du protestantisme qui, par le principe de la raison souveraine, sapa les fondements de l'ordre religieux et social (2). Tous les grands changements qui arrivent dans l'ordre politique commencent et se préparent dans l'ordre religieux. C'est ainsi que le protestantisme, en rejetant l'autorité de l'Eglise et en attribuant à chaque particulier le droit souverain de juger de la foi, fit perdre au peuple la notion de la souveraineté dans l'ordre temporel et introduisit et consacra le principe de la souveraineté du peuple qui, en se déclarant juge de sa propre obéissance, se reconnut aussi le droit de se débarrasser des princes oppresseurs (3). Si le protestantisme instigua les peuples contre les princes en niant l'autorité du Pape et en soustrayant ainsi la société à son influence, il enleva aux peuples la seule garantie contre l'oppression des princes qui, ne reconnaissant plus aucune autorité

(1) *Essai*, t. I, p. 190 s.

(2) *De la religion*, t. I, chap. II, p. 48. Voir aussi *Réflexions...*, etc., *Œuvres complètes*, t. VI, p. 6, Art. : *De la Sainte Alliance*, *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 266.

(3) *De la religion*, t. I, p. 21 s. Voir aussi l. c., t. II, p. 28.

au-dessus de la leur, se laissèrent entraîner par leurs passions et substituèrent le droit de la force à celui de la justice. « Partout où elle (c'est-à-dire : la Réforme) s'établit, on vit naître aussitôt ou le despotisme ou l'anarchie » (1).

Le Sage est plus modéré que *Lamennais* et se tait sur les conséquences que le principe protestant, rejetant, dans l'ordre religieux, toute autorité en dehors de la Bible, expliquée par la raison individuelle, a pu avoir sur les mœurs, mais, comme lui, il ne se lasse pas de mettre sur son compte l'esprit de rébellion des peuples et celui de despotisme des princes, l'état précaire des trônes, les révolutions qui depuis le XVI^e^ siècle s'étaient succédé avec une rapidité effrayante. Tous les maux politiques « doivent incontestablement leur existence aux conséquences directes ou indirectes des principes protestants (2). L'autorité de l'Eglise défendrait « les peuples contre l'oppression des princes et les princes contre la rébellion des peuples », mais « une soi-disant réforme rejeta au XVI^e^ siècle l'autorité de l'Eglise et autorisa par là l'insurrection contre toute autorité » (3). Quand, en 1828, l'union des catholiques et des libéraux belges fut un fait, *Le Sage* considéra cette union » comme l'événement le plus important qui pût jamais avoir lieu, puisqu'elle porte en même temps un coup irréparable au gallicanisme et au protestantisme qui sont tous les deux le soutien le plus solide du despotisme » (4). Et en 1836, il écrit encore : « Le principe protestant est celui de la raison individuelle, c'est-à-dire le principe de l'anarchie,

(1) *De la Religion*, t. I, p. 19. Voir encore l. c., I, 21; II, 51 s.s., 57, 89, 100, 160 s.s., 164 s., 167 s.s.; *Réflexions sur l'état*, p. 35; *Œuvres complètes*, VI, 134, 274, 291, 298, 395 s.; VIII, 265 s.; *Des progrès*, p. 23, 88, 195, etc.

(2) *Bijdragen tot den Gdsvr*, t. II, p. 161.

(3) *Gdsvr*, t. XXV, p. 97.

(4) *De Ultramontaan*, t. IV, art. : *Union des catholiques et des libéraux*, p. 329 s.s.

de la dissolution de tout ordre social. Les révolutionnaires de nos jours n'ont fait qu'appliquer le principe protestant à la société civile » (1).

Il sera difficile de décider quelle part *Lamennais* a eue dans cette opinion de *Le Sage*, puisque celui-ci l'a toujours professée sans jamais en changer, mais au cas où cette part aurait été nulle, il est quand même curieux de constater le grand cas que tous les deux en font en y revenant si souvent.

Le catholicisme, au contraire, est, selon eux, l'unique et l'efficace remède de tous ces maux.

Si, pour *Lamennais*, le protestantisme est la source de tous les maux qui rongent la vie de la société et la menacent finalement d'une ruine complète, le catholicisme, en revanche, en est l'unique et l'efficace remède (2). Il n'y a que lui qui soit à même de guérir les blessures que les révolutions antérieures lui ont faites, qui soit un obstacle aux révolutions qu'on médite (3). Il n'y a que lui aussi qui ait dicté avec fruit aux peuples leur devoir d'obéir aux princes et qui les ait en même temps préservés de l'oppression (4).

Mais pour cela il faut que l'Eglise soit libre.

La seule, mais l'indispensable condition pour que l'Eglise puisse exercer son influence salutaire est qu'elle soit libre (5).

Enfin, si la religion catholique est la grande conserva-

(1) *Gdsvr.* t. XXXIV, art. : *L'Avenir*, p. 5. Voir encore : *Roomsch-Catholijke Courant*, num. du 2 janv.; *De Ultramontaan*, V, 319-332, 361-370, 404-421, 471-481 ; *Gdsvr.*, IV, 266 s.; VII, 125; XIII, 242; XV, 145 ; XXIX, 289-319 ; XXXI, 104, 169 ; XXXIV, 80, 233 ; XXXV, 78 ; XXXVI, 1-11; XXXVII, 221-230; XXXVIII, 1-7; XXXIX, 1-13, XLIII, 53-61 ; XLVI, 257 ; XLVIII, 49, 111-115, 115-120 ; *Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 295-298; III, 130-138; V, 21, 255; *C. N. S.*, t. I, p. 27, 69, 155-158; II, 49 s.s., 197, 281, 313; III, 353, 361, 392 s.s., 401-404; IV, 249, 257, 283, 287; VI, 145; VII, 73, 74; VIII, 310; X, 35.

(2) *De la Religion*, t. II, p. 64 s.

(3) *Des progrès*, p. 65 et 66; *Mél. Cath.*, t. I, p. 69. Voir aussi p. 14

(4) *Des progrès*, p. 46. Voir aussi : *De la religion*, t. II, p. 33 s.

(5) *Mél. cath.*, t. I, p. 81. Voir aussi p. 85.

trice de la société que les esprits turbulents, les agitateurs s'efforcent de troubler; si elle ne cesse de rappeler aux princes que le pouvoir ne leur a été donné que « pour le bien » de leurs peuples et à ceux-ci qu'en obéissant à ceux qui sont préposés sur eux, ils ne font qu'obtempérer à Dieu lui-même, on comprend quelle est la source de l'opposition violente, de la haine effrénée que nourrissent contre elle les ennemis de l'ordre social, les révolutionnaires de toute nuance » (1).

Si la religion catholique est la grande conservatrice de la société, on comprend qu'elle est haïe de ceux qui aspirent au désordre.

Ecoutons maintenant *Le Sage*.

Depuis la Réforme « les trônes ont chancelé » et « l'ordre social fut renversé ». Or, comment raffermir les trônes et rétablir l'ordre ? Par le retour à l'Eglise catholique « qui est le seul soutien sûr de l'ordre social, le seul rempart des trônes » (2).

Si ce n'est que par le catholicisme que les rois ont pu se maintenir sur leurs trônes, c'est en lui de même que les peuples doivent mettre leur espoir contre la violence de leurs oppresseurs. « Tous les peuples recherchent la liberté et les garanties contre l'injustice et l'oppression qu'ils ont perdues en renversant l'ordre social catholique, mais ils chercheront en vain tant que cet ordre ne sera pas rétabli » (3). Car « l'Eglise catholique est la fondatrice, la conservatrice et le défenseur de la liberté chrétienne des peuples et du vrai ordre social » (4).

(1) *De la religion*, t. I, p. 96. Voir aussi t. II, p. 3.

(2) Article : *Triste vérité. Gdsvr.*, t. IV, p. 266 s.s. Voir encore *Gdsvr.*, II, *Nouvelle ecclésiastique*, p. 117, in nota; III, 277 s.s.; V, p. 74 s.s., nota, in fine; VII, 129 s.; XXV, p. 96 et 97; XXIX, art. : *La source de toutes les révolutions*, p. 289-319; *De Ultramontaan*, V, p. 322; *Noord-Nederlandsche Courant* du 26 avril, p. 133 s.s.; *C. N. S.*, t. II, p. 348 et 349.

(3) *Gdsvr.*, XXVII, art. : *A quoi tend l'immixtion de l'Etat dans les choses de l'Eglise ?*, p. 50.

(4) l. c., p. 54.

Quelles sont les conditions pour que l'Eglise puisse remplir son rôle bienfaisant ? Il n'y en a qu'une seule : la liberté. « Il n'y a d'autre remède contre les maux qui tourmentent l'Europe que l'influence du catholicisme, mais il ne pourra exercer cette influence nulle part où il ne sera pas entièrement libre » (1).

Le catholicisme est donc la seule garantie de repos et d'ordre, d'obéissance et de fidélité. Mais « c'est pour ces raisons que l'esprit de révolution ne peut supporter le catholicisme et aimerait à le chasser de la France et des Pays-Bas, voire même du monde entier » (2).

Comme des passages que nous avons cités et de ceux auxquels nous renvoyons il résulte que, pour tout ce que nous venons dire sur le rôle du catholicisme, *Le Sage* n'a jamais évolué, il sera difficile, ici encore, de constater si Lamennais y a été pour quelque chose.

Influence de Lamennais.

Il n'en est pas de même de l'idée que l'Eglise n'a besoin que de sa liberté pour exercer son influence et de cette autre idée que c'est précisément à cause de cette influence qu'elle est haïe par les révolutionnaires.

Quant à la première, on ne la trouve chez *Le Sage* pour la première fois qu'en 1834 (3), et il n'avance la deuxième qu'en 1827, l'année qui suit l'apparition de la *Religion* (4).

(1) *Gdsvr.*, t. XXXVI, art. : *L'Avenir*, p. 3. Voir aussi : *De Morgenstar der Toekomst*, V, 13-30; *C. N. S.*, II, 215 s., 349; VI, 24 s.s. et 33.

(2) *De Ultramontaan*. Art. : *L'esprit révolutionnaire*, t. II, p. 191-204. Voir aussi : *C. N. S.*, art. : *Le repos et l'ordre et le catholicisme*, t. II, p. 215 s.

(3) *De Morgenstar der Toekomst*, t. V. Art. : *L'état et l'avenir de l'Europe*, p. 26 s.

(4) On trouve chez *Lamennais* déjà la même idée dans son article : *Sur les causes de la haine qu'inspire...*, etc., *Œuvres compl.*, t. VIII, p. 178, qu'il écrivit en 1820, mais — ce qui est à remarquer ici — que *Le Sage* ne traduisit qu'en 1826, après la publication de la *Religion*. Voir *Gdsvr.*, t. XVII, p. 175-184.

Il y a encore une autre remarque très importante à faire. Nous avons vu que *Lamennais*, négligeant le côté intime du catholicisme et s'attachant surtout à son rôle social, le considérait avant tout, presque exclusivement comme une institution pour réaliser, ici-bas déjà, le bonheur du genre humain. En revanche, pour *Le Sage*, la religion avait aussi, et de préférence, la mission surnaturelle d'opérer la sanctification des âmes. Mais si l'on compare ses écrits du temps où la gloire de *Lamennais* était à son apogée et ceux d'après aux écrits antérieurs, on remarquera que c'est dans les premiers beaucoup plus que dans les derniers qu'il insiste sur le rôle social de l'Eglise, que c'est là surtout qu'il la considère comme la restauratrice de l'ordre social renversé, comme la seule garantie de la justice des gouvernants et du repos et de l'obéissance des peuples (1).

Ce fut pendant sa période mennaisienne surtout que Le Sage insiste sur le rôle social de l'Eglise.

Parmi les choses que dans l'Encyclique *Mirari Vos Grégoire XVI* avait condamnées, il y avait aussi l'opinion de ceux qui croyaient que l'Eglise, sujette, comme les institutions humaines, aux infirmités de l'âge, était tombée dans un état de décadence et avait besoin d'être régénérée (2). *Lamennais* était-il visé par le passage en question de l'Encyclique ? Cela est sujet à discussion ; les uns prétendaient que si, les autres que non. *Le Sage* se rangea du côté des derniers, car avec *Cazalès*, l'auteur de l'article de la *Revue Européenne*, discuté plus haut, il affirma que Lamennais, en usant du terme « régénération » n'avait jamais visé que la société civile et qu'en demandant la « réforme »

Le Sage admettait-il que l'Eglise était tombée dans un état de décadence et avait besoin d'être régénérée ?

(1) Pour les citations, voir p. 305, note 2.

(2) Voir le texte latin de l'Encyclique : *Gdsvr., t. XXIX*, après p. 290.

de l'Eglise, il l'avait voulue en elle et non pas contre elle (1). D'ailleurs, on comprend que *Le Sage* ait voulu disculper *Lamennais*, car il avait fait siennes ses assertions les plus hardies sur ce point. En 1829, donc avant que, dans *L'Avenir*, *Lamennais* eût lancé ses idées sur le « changement nécessaire à son propre développement — c'est-à-dire : de l'Eglise — suspendu depuis plusieurs siècles » et qui « réalisera, en (la) sauvant ce que l'on appelait ses prétentions les plus hardies et, comme on les concevait, les plus exorbitantes » (2), *Le Sage* appelait ennemis de la religion ceux qui prétendent « que la religion chrétienne, comme les sciences et les arts, est susceptible d'un perfectionnement graduel » (3). Mais en 1831, il affirme avec le défenseur dans le procès intenté à *Lamennais* et à *Lacordaire* à cause de leurs articles : *Oppression des catholiques* et *Aux Evêques Français*, que *Lamennais* a chargé celui-ci de dire aux juges qu'il « travaille depuis quinze ans à la restauration du catholicisme et pour lui rendre, sous une nouvelle forme... la force et la vie qui l'avaient quitté » (4), et à la fin de la même année, en traduisant l'article : *Ce que sera le catholicisme dans la société nouvelle* (5), il dira

(1) *Lamennais* n'admettait pas qu'en évoluant la religion se modifiât dans son essence. Objectivement elle est toujours identique à elle-même, mais subjectivement elle se développe à mesure qu'elle est conçue sous une forme plus vraie et plus sûre par l'entendement humain (Voir BOUTARD, t. II, 165).

Restreinte en de justes limites, cette doctrine ne contient peut-être rien de répréhensible. Mais comme sa philosophie l'inclinait à faire dépendre le perfectionnement de l'individu, moins d'une action interne de la grâce divine, que de l'action externe de la société, cette théorie excitait de légitimes soupçons que, dans l'intention de son auteur, elle laissât à l'homme une trop grande part dans l'œuvre divine.

(2) Art. : *De l'avenir de la société. Avenir* du 29 juin 1831. *Mél. cath.*, I, p. 64.

(3) *Gdsvr.*, XXII. Art. : *Calomnie et défense*, p. 151.

(4) *De Morgenstar*, I. Art. : *Le procès de MM. De La Mennais et Lacordaire*, p. 120.

(5) *L'Avenir* du 30 juin 1831. *Mél. cath.*, I, 75 s.s.

de l'Eglise que « en demeurant toujours immuablement la même, il est aussi de son essence de revêtir successivement, soit dans l'intelligence de l'homme, soit dans la société extérieure, des formes diverses, à mesure que l'une et l'autre se développent sous son influence » (1) et qu'elle « modifie... ses formes extérieures, ses modes de relation avec la société » (2).

Après l'arrêt de Rome, *Le Sage* n'agita qu'une fois encore cette question et ce fut pour condamner sévèrement à son tour la doctrine que « dans la religion aussi il doit y avoir du progrès, que là aussi l'arrêt est un signe de mort... » (3).

(1) *De Morgenstar*, II. Art. : *Ce que sera le catholicisme dans la nouvelle société*, p. 457 s.

(2) *Mél. cath.*, I, p. 76.

(3) *Gdsvr.*, t. XLVIII. Art. : *Progrès*, p. 111-115.

§ XVI.

LE SAGE ECRIVAIN

La beauté du style de Lamennais.

Nous ne nous étendrons pas sur les mérites du style de *Lamennais*. En résumant en quelques lignes les beaux chapitres que *Duine* y consacre, nous nous bornerons à dire que la clarté, l'euphonie, la beauté oratoire de ses phrases frappent quiconque ne lit que quelques pages de son œuvre immense; l'éloquence est sa faculté maîtresse et il est merveilleusement doué de cette « étincelle française » qu'on appelle esprit dont, chez lui, le caractère est séduisant. Il a, en outre, une puissance dramatique d'imagination et le don de l'image qui met dans son style du charme et du relief (1). *Renan* l'a appelé « le premier prosateur du siècle » (2).

Mais il n'est pas sans tache.

Mais comme toute œuvre humaine la sienne n'est pas sans taches. Il abuse de l'antithèse, aime les images ou les expressions outrées et son éloquence devient souvent trop emphatique. Puis, ce qu'on ne saurait nommer un défaut de son style, mais ce qui le dépare pourtant, c'est la violence de son langage qui est souvent excessive, et l'emploi très fréquent de formules toutes faites. Enfin, ce qui ne regarde aucunement le style, mais ce que nous croyons pourtant faire entrer dans ce paragraphe, il aimait à se revêtir du manteau du prophète et à prédire un meilleur

(1) *La Mennais*, p. 356-374.
(2) Cit apud BOUTARD, I, 147.

avenir dont il voyait déjà poindre l'aube, et telle était sa conviction d'avoir toujours raison, de prêcher des vérités sans la réalisation desquelles le monde catholique dépérirait misérablement qu'il croyait ne devoir ménager qui que ce fût, s'opposant à ce que, dans son absolutisme, il croyait être le seul nécessaire.

Le Sage l'a suivi dans quelques uns de ses défauts.

Le temps qu'a duré la réelle influence de *Lamennais* sur *Le Sage* a été trop court, pour qu'elle pût laisser des traces durables sur le style de celui-ci, d'autant plus qu'à côté de la manière magistrale du maître sa manière à lui n'était qu'un maladroit balbutiement. Même s'il s'était appliqué à suivre cette manière, il n'y serait jamais arrivé. Mais c'est d'autant plus curieux peut-être que, malgré l'énorme différence de talent et l'impossibilité de l'imiter dans ses qualités, *Le Sage* l'a suivi, inconsciemment sans doute, dans quelques-uns de ses défauts. Comme cela nous mènerait trop loin, si nous voulions complètement prouver notre assertion à force de citations, on devra nous croire surtout sur parole, mais jamais son style ne fut plus emphatique qu'à l'époque où son esprit était nourri des idées de Lamennais et des siens, jamais son langage ne fut plus virulent, jamais il n'aima davantage à répéter quelques combinaisons de mots et jamais, ni avant ni après, il n'a cru que le manteau de prophète lui convenait mieux.

Combinaisons de mots.

L'épigraphe de *L'Avenir* était, comme on sait : « Dieu et la liberté » et ces mots ou des termes analogues comme « la liberté et le catholicisme » ou « la liberté et la vérité » se retrouvent presque à chaque page. Or, en dehors des fois où l'on rencontre cette combinaison dans les nombreux articles directement traduits de *L'Avenir*, *Le Sage* l'a fait sienne et en use à satiété (1).

(1) Voir, par exemple, *Gdsvr*, t. XXV, p. 109, 113, 114; XXVI, 162, 205, 318; XXVII, 81, 87; XXVIII, 196; *De Morgenstar*, t. I, p. 26 ; *De Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 26, etc.

Prophéties.

Quant aux prophéties, en voici quelques-unes dont, rédigées en français et avec plus de talent *Lamennais* aurait pu revendiquer sans scrupules la paternité. « L'état actuel de l'Europe est... tellement contre nature qu'il ne saurait subsister longtemps. » « Tout semble pourtant annoncer que la grande solution des problèmes sociaux n'est plus éloignée et que par elle les chaînes de l'Eglise seront rompues » (1). Et ailleurs : « Le véritable esprit du catholicisme anime de plus en plus le clergé français...; le même esprit commence aussi ailleurs à exercer son influence vivifiante. Bientôt poindra partout le jour de la liberté catholique, de la liberté des enfants de Dieu... » (2).

Emphase

Et voici un exemple caractéristique de l'emphase avec laquelle il exalte l'influence civilisatrice de la langue française : « La langue française est la langue de la civilisation. Elle est partout comprise et parlée. Or le catholicisme régénéré, ayant rompu tous les liens humains, parle français » (3).

Manière excessive ou violente.

Dans les passages suivants il ne le cède en rien à la manière excessive ou violente de *Lamennais :* « C'est en vain qu'on souhaiterait revoir l'ancien état de choses : une réaction est ici impossible. L'époque d'un nouvel ordre social commence, celle de l'émancipation complète de l'esprit humain, celle du triomphe de la vérité par la liberté. Car quand la vérité et l'erreur seront aussi libres, la force convaincante de la première sera irrésistible » (4). Et pour la violence : « Au XIX^e^ siècle, il — c'est-à-dire le nom de « gallican » — résonne aux oreilles catholiques plus

(1) *De Morgenstar der Toekomst*, t. II, p. 17 s.

(2) *De Morgenstar*, t. I, p. 26. Voir aussi l. c., p. 84; *Gdsvr.*, XXV, 109; XXVII, 87, 145-149; XXVIII, 139; *De Ultramontaan*, V, 471-481.

(3) *Gdsvr.*, t. XXVII, p. 81.

(4) *De Morgenstar*, t. I, p. 466.

odieusement que celui de païen ou d'athée, parce que le mot « gallican » leur rappelle un certain apôtre dont la mémoire est auprès des protestants aussi bien qu'auprès de nous en mépris et en horreur... Là où l'on ne trouverait ni de vains honneurs ni d'avantages temporels, on ne trouvera plus de gallicans parmi les catholiques (1). »

Le texte biblique : « Et erit unum ovile et unus pastor ».

Dans ses visions ou ses prophéties d'une Eglise réunissant dans son sein toutes les nations et tous les peuples, *Lamennais* cite souvent le mot de l'Evangile de saint Jean : « *Et erit unum ovile et unus pastor* » : « Il n'y aura plus qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur ».

Or, le nombre de fois que *Le Sage* aussi renvoie à ce texte biblique et qu'il le cite est vraiment frappant et ce qui est plus remarquable encore, il ne le cite qu'après que l'influence formelle de *Lamennais* sur lui a été sensible dans d'autres questions (2). Depuis, il continuera à le citer et le choisit comme épigraphe de ses *C. N. S.*

Mots de chevet.

Lamennais avait encore d'autres mots de chevet. C'est ainsi qu'il désigne très souvent, un peu dédaigneusement, les gouvernements par le mot : « administration », surtout quant à leurs empiètements dans le domaine purement spirituel. C'est dans la deuxième moitié de 1830 seulement que *Le Sage* commence à s'en servir et, comme *Lamennais*, dans un sens désapprobateur pour l'ingérence de l'Etat dans les choses de l'Eglise. C'est ainsi qu'il écrit : « La politique veut qu'on obéisse à l'autorité civile tant pour les choses de l'Eglise que pour celles de l'Etat, c'est-à-dire, elle veut faire de la religion et de l'enseignement des branches de l'administration du gouvernement » (3).

(1) *Gdsvr.*, t. XXVII. Art. : *Le Staats-Courant théologien*, p. 90 s.

(2) Voir, par exemple, *Gdsvr.*, t. XXVIII, p. 3 et 6; XLIII, 53; *De Morgenstar der Toekomst*, I, 7; III, 138; *C. N. S.*, VII, 74.

(3) *N. C. S.*, t. V, p. 361 s.; III, 363; *Gdsvr.*; XXVI, 200 s.s.; XXV, 151.

§ XVII.

DIS-MOI QUI TU HANTES ET JE TE DIRAI QUI TU ES

Si tout le monde subit l'influence de ce qu'il lit habituellement, le choix de cette lecture montre déjà ce qui vit dans le lecteur, où vont ses préférences. Or, quand nous examinons la liste des périodiques que *Le Sage* semble avoir successivement préférés en les lisant et en leur faisant des emprunts, nous constatons dans son choix une même évolution que pour son opinion sur les différentes questions que nous venons de traiter.

Ce furent *Le Drapeau blanc*, *L'Etoile* et *L'Ami de la Religion* que, dès le début de sa carrière de journaliste, Le Sage préférait dans le grand nombre des périodiques français qui paraissaient alors.

« Le Drapeau blanc ».

Le Drapeau blanc (1) qui compta *Lamennais*, royaliste et gallican très mitigé, parmi ses collaborateurs, fut conservateur et royaliste, gallican même. *Le Sage* n'a rien à lui reprocher jusqu'en 1830, mais à cette date il se mêle d'une querelle entre ce journal et le journal belge *Le Catholique*,

(1) On trouve des citations prises dans ce journal dans le *Roomsch-Catholijke Courant* du 20 mars, dans le *Nederl. Cath. Courant* du 18 déc. Nous ne sommes pas sûr que l'article de *Lamennais* dont la traduction se trouve dans le numéro du 20 mars du *R. C. Courant*, ait paru dans *Le Drapeau blanc*.

ultramontain et très avancé, et se range franchement du côté de ce dernier. Nous ne nous étendrons pas sur l'affaire elle-même, mais le lecteur comprendra le changement qui s'est fait dans les opinions de *Le Sage*, quand nous aurons cité la fin de la diatribe contre *Le Drapeau blanc* : « Un journal français catholique combat *Le Catholique* belge, épris de liberté ! Et pourquoi ? Parce que le journal français est gallican et que le journal belge, comme la grande masse des catholiques néerlandais, est ultramontain. Voyez-vous maintenant combien l'ultramontain, amoureux de la liberté, est beaucoup plus noble que le gallican servile ! » (1). C'est par ces mots que *Le Sage* fait à jamais ses adieux au *Drapeau blanc*.

« L'Etoile ».

L'Etoile, de même très conservatrice, fut, jusqu'en 1826, très appréciée par *Le Sage*. Nous supposons qu'à côté de *L'Ami de la Religion* elle fut pendant un certain laps de temps sa principale source des nouvelles de France, voire même, plus importante, étant un journal paraissant tous les soirs, tandis que *L'Ami* ne fut qu'un périodique bihebdomadaire (2). Quoi qu'il en soit, en 1826, le journal a encore toute l'estime de *Le Sage*, car il l'appelle « un

(1) *De Ultramontaan*, t. V. Art. : *Ultramontanen en Gallicanen*, p. 80, s. s.

(2) On trouve des nouvelles empruntées à *L'Etoile* dans les numéros du 1er et du 15 mars, du 12 et du 26 avril, du 7 juin, du 23 et du 30 août, du 6 et du 13 sept., du 4 et du 18 oct. et du 1er nov. du *Noord-Nederl. Courant*. Mais ce qui est surtout caractéristique du rôle important qu'a joué ce journal dans la correspondance de *Le Sage* avec la France, c'est que dans le numéro du 8 novembre du *N.-N. Courant*, on ne trouve presque pas de nouvelles de la France en dehors de cet avis : « Aujourd'hui, la Toussaint, toutes les affaires publiques sont arrêtées et le journal du soir, *L'Etoile*, n'est pas publié. » Le manque de nouvelles ne doit-il pas être attribué au fait que *L'Etoile* n'avait pas paru ?

journal animé constamment d'un bon esprit, qui combat toutes les doctrines athées philosophiques et révolutionnaires » (1). Après cela, c'est le silence complet et jamais il n'est nulle part fait mention du journal qui paraît avoir été d'abord une de ses principales sources d'information.

« L'Ami de la Religion et du Roi ».

Plus curieuse encore est la différence d'appréciation dont *L'Ami de la Religion et du Roi* qui compta, comme *Le Drapeau blanc*, d'abord Lamennais parmi ses collaborateurs, a été l'objet de la part de *Le Sage*.

Il n'y a, d'abord, aucun doute que c'est ce périodique qui lui suggéra le nom de son *Godsdienstvriend*. Ensuite, il y puise à pleines mains (2), très souvent des articles entiers (3). Il le loue comme « un périodique qui est, à bon droit, très estimé » (4), et l'appelle ailleurs « un périodique important » (5). D'ailleurs, jusqu'à sa mort, les emprunts directs ne cesseront jamais (6).

Mais, en 1831, son opinion sur le mérite du périodique changera entièrement. Il parle du « funeste gallicanisme dont *M. Picot* peut être enchanté dans son *Ami de la Religion* » (1), accuse celui-ci d'une « tactique perverse » dans sa manière de combattre *Lamennais* (2) et l'attaque directement dans un violent article : *L'esprit de parti* (3). Dans cet article, *L'Ami* est appelé « le dernier organe du gallicanisme mourant », et de *Picot*, son rédacteur, il y est dit que « dans son grand âge il se laisse tellement entraîner par l'esprit de parti qu'il est devenu l'instrument mensonger du pire ennemi que le vrai catholicisme pût avoir, s'il n'avait reçu sous les barricades de juillet 1830 une blessure si profonde que son rétablissement est impossible ». Quelques mois plus tard, il l'appelle « le dur gallican qui ose se nommer *L'Ami de la Religion* et qui « sacrifie à l'idole de l'esprit de parti qui ne devrait même pas être nommé dans le catholicisme » (4).

On le voit, les griefs que *Le Sage* fait à *L'Ami* concernent surtout son gallicanisme et ses torts envers Lamennais. Et cela continuera longtemps encore. Il continuera à l'appeler « le gallican vieilli » (5), dira de lui que « par rapport à la légitimité, ses sentiments antilibéraux sont connus et peuvent être de temps en temps considérés comme exagérés (6), l'appellera « le plus grand adversaire de Lamennais » (7) et son rédacteur est désigné, sans être nommé, sous le nom peu flatteur de « vieillard ramolli » (8). Mais après sa rupture avec *Lamennais*, il ne lui ménage pas

(1) *De Ultramontaan*, t. I, p. 327.

(2) Voir, par exemple, *Gdsvr.*, t. III. Art. : *Een paar woorden*, p. 24 s.s.; VIII, Art. : *Over de lotgevallen der Jesuiten in Spanje*, etc., p. 196 s.s.; XXVI, p. 192 in nota.

(3) Voir *Gdsvr.*, t. IV. Art. : *Protestantsche Annalen*, p. 59 s.s.; *Bijdragen tot den Gdsvr.* Art. : *De Jezuiten*, p. 87 s.s.; *Nederlandsch-Catholijke Courant* du 23 novembre. Art. : *Iets over een te Rome gecensureerd sermoen*, et du 11 décembre, où il est raconté une conversion ; *De Ultramontaan*, t. III, p. 70-77.

(4) *Gdsvr.*, t. VI, p. 99 s.

(5) l. c., t. IX. Art. : *Logenstraffing*, p. 200 s.

(6) Voir, par exemple, *Gdsvr.*, t. XXX, p. 93, in nota, p. 100; XLXI. Art. : *Hoe staan de zaken van het Protestantisme ?*, p. 257-272 ; XLVIII. Art. : *Een merkwaardige bekeering*, p. 144-151; LII, p. 298; *De Morgenstar der Toekomst*, t. II, p. 42-47, p. 206; *C. N. S.*, t. VII, p. 257 s.s., 367; VIII, 179 s.; IX, 159, 180, 355-359, 363-366; X, 66, 325 s.

(1) *De Morgenstar der Toekomst*, I. Art. : *De invloed van den Staat op den godsdienst*, p. 42-49.

(2) *Gdsvr*, t. XXVIII, p. 57.

(3) l. c., t. XXIX, p. 153-162.

(4) l. c., p. 221.

(5) *Gdsvr.*, XXXI, 179 s.s.

(6) l. c., t. XL. Art. : *De zaak des Aartsbisschops van Keulen*, p. 16-27.

(7) *De Morgenstar der Toekomst*, IV, 10; *De Correspondent*, II, 87.

(8) *De Morgenstar der Toekomst*, IV, 13.

en même temps l'éloge d'être « éminent sous maint rapport » (1) et loue *Picot* d'avoir énergiquement combattu « les ecclésiastiques qui nourrissaient des sentiments néologiques, s'écartaient de la doctrine de l'Eglise catholique ou méconnaissaient l'autorité de leurs supérieurs » et essaie même de se disculper lui-même en en appelant à son exemple (2). Enfin, à l'occasion de la mort de *Picot*, tout semble oublié et il unit de bon cœur sa voix à celles de ses nombreux panégyristes (3).

« Mémorial catholique ».

En 1824, parut un périodique, le *Mémorial catholique*, qui fut, jusqu'à l'apparition de *L'Avenir*, le principal organe de *Lamennais* et d'allure militante, peu attaché à la monarchie et sympathique aux idées libérales. Il fut comme le précurseur de *L'Avenir*, car il tenta, quoique timidement, de séparer la question religieuse de la question politique et de ménager dans la pure région des idées un rapprochement entre l'Eglise et la société moderne (4).

Rien ne nous montre que *Le Sage* l'ait lu avant 1826. Il est possible qu'il n'y ait qu'un hasard, mais on se rappellera que cette année correspond à la date où *Le Sage* com-

(1) *C. N. S.*, VI, Art. : *De Quasi-Catholijke voorstanders*, etc., p. 6 s.s.

(2) l. c., t. III, Art. : *Neologie*, p. 33 s.

(3) Nous lisons dans une nouvelle ecclésiastique de Grave : « *M. Picot*, ancien rédacteur du périodique bien connu, *L'Ami de la Religion*, qu'il commença en 1814, sous le nom de : *L'Ami de la Religion et du Roi*, est décédé à Paris, dimanche le 15 nov. Les funérailles ont eu lieu à Saint-Sulpice avec beaucoup de pompe. L'élite du clergé et des amis de la religion y assistèrent et montrèrent par là l'estime dont le défunt jouissait auprès de tout le monde. Le nonce apostolique, plusieurs ecclésiastiques distingués et de célèbres auteurs prouvèrent en assistant en priant à cette triste cérémonie, quelle estime ils nourrissaient pour le courageux et intelligent défenseur de la religion. » *Gdsvr*, XLVIII, 333.

(4) Cfr. BOUTARD, I, 389.

mença son combattif *De Ultramontaan* et à celle où il cessa de consulter *L'Etoile* conservatrice. Quoi qu'il en soit, c'est en cette année que commencent les premiers emprunts à cette feuille (1), qui ne cesseront qu'après l'apparition de l'Encyclique : *Mirari Vos* (2). Pendant ce temps, il l'appelle le « périodique célèbre » (3), le compte parmi « les meilleurs périodiques français pour la défense du vrai catholicisme (4) et loue, à sa suite, « la catholicité des Belges, éprise de liberté » (5).

« Revue catholique ».

En 1830, la rédaction du *Mémorial catholique* commença la publication d'un autre périodique, la *Revue catholique*. Dès que *Le Sage* l'apprend, il fait part à ses lecteurs du *Gdsvr.* qu'il a résolu « d'emprunter de temps en temps quelque chose à ce périodique important » (6) et joignant l'action aux paroles, il reproduit, un ou deux mois après, un article énergique sur la *Liberté de religion* (7). Avant, il l'avait déjà cité dans son *Ultramontaan* (8) et, peu après, il le citera, à côté du *Mémorial catholique*, parmi « les meilleurs périodiques français qui défendent le vrai catholicisme » (9).

« Le Correspondant ».

En 1824, l'importance du *Mémorial catholique* diminua par l'apparition d'une nouvelle feuille bi-hebdomadaire : *Le*

(1) Voir *Gdsvr.*, XVI, 182-186; *De Ultramontaan*, I, 183.

(2) Voir *Gdsvr.*, XXIX. Art. : *De maatschappelijke theorie van het Evangelie*, p. 1-30, 65-91, 123-141, 202-218, 236-266, et *Gdsvr.*, XXVII, 150. fin.

(3) *Gdsvr.*, XXIV, 110.

(4) *De Ultramontaan*, V. Art. : *Frankrijk en Algiers*, 319-332. A la

(5) *Gdsvr.*, XXV, 112.

(6) *Gdsvr.*, XXIV, p. 110.

(7) l. c., p. 200 s.s.

(8) T. V., p. 53 s.

(9) l. c.

Correspondant, fondé par *Bailly*, *de Cazalès* et d'autres, et qui avait pour épigraphe : « Liberté civile et religieuse pour tout l'Univers. » *Lamennais* ne l'aimait pas, s'exprimait même très vivement contre lui (1) et il déclare qu'il n'y avait pas d'alliance possible entre eux (2). Cette aversion s'explique par le fait que *Le Correspondant* fut fondé comme l'organe de l' « Association catholique », tandis que *Lamennais* avait projeté de faire adopter le *Mémorial catholique* comme tel (3), et puis qu'en effet les paroles ouatées de prudence et de tact par lesquelles il s'efforçait d'acclimater les légitimistes aux notions modernes de liberté, sans tenter de s'isoler de la vie des lettres, ne pouvaient plaire au fougueux ultramontain (4).

(1) « Les voilà qui, quoi que j'aie pu dire, se mettent à publier un journal hebdomadaire, dont le prospectus est un modèle d'insignifiance et de platitude. Ce journal représentera les idées étroites et les opinions méticuleuses d'une coterie que je n'ai pas besoin de vous désigner autrement, et si la crainte ne les retient pas, je serai bientôt contraint de séparer publiquement de leurs politiques ménagements et de leurs idiotes condescendances, la vraie cause catholique. » Lettre au *comte de Senfft*, du 21 février 1829. *Œuvres posthumes*. FORGUES, t. II, p. 15 s.s.

(2) Cfr. LECANUET, p. 141.

(3) Cfr. BOUTARD, II. 174.

(4) L'internonce CAPACCINI écrivit, le 15 avril 1830, au Cardinal, secrétaire d'Etat, que le *Correspondant* était « il Giornale della Societa della Propagazione della Fide, alla quale appertengono l'Ab. La Mennaye (sic !) e molto altri distinti scrittori (Registro delle Lettere, etc.). Nous pensons que l'internonce se trompe : le *Correspondant* ne fut pas, comme nous venons de le dire, le journal de la société de la propagation de la foi, mais de l'Association catholique, fondée par *Lamennais*. Voir BOUTARD, II. 174. Quand *L'Avenir* avait fait irruption en 1830, le *Correspondant* sentit la difficulté de vivre à côté de lui et donna son dernier numéro le 31 août 1831, en se transformant en la revue mensuelle : *Revue européenne*. Voir DUINE : *La Mennais*, p. 156 s.

Bien que *Le Sage* ait connu *Le Correspondant* (1), cette revue est loin d'avoir été son livre de chevet, puisqu'il ne la cite qu'une seule fois (2) et encore ne savons-nous pas si l'emprunt lui a été fait directement.

« Tribune catholique ».

Une autre feuille dans laquelle *Le Sage* puisait à l'époque où l'affaire des mennaisiens battait son plein était *La Tribune catholique* (3). Or, elle aussi adhéra aux idées avancées de Lamennais, comme il apparaît de la liste de ses collaborateurs où figure *H. De Regnon*, membre honoraire de l'*Agence* (4) et fondateur de la feuille *L'Union de Nantes* (5), « dont la doctrine... concorde entièrement avec celle de l'*Agence* » (6).

« Le Correspondant de Strasbourg ».

En 1831 fut fondé, en Alsace, le périodique allemand *Le Correspondant dē Strasbourg*, dont le rédacteur, selon le rapport de *L'Agence générale* sur les six premiers mois de son existence, « prêchera la puissante union de Dieu et de la liberté » (7). *Le Sage* le lit et en partage les opinions. Il le lit, car il en reproduit un article : *L'influence de l'Etat sur la religion* (8) et en partage les opinions, car il l'appelle « un périodique français écrit dans le meilleur esprit » (9).

(1) Voir *Dē Ultramontaan*, V. Art. : *Bijzonderheden over de laatste Fransche revolutie*, p. 325-355, à la fin

(2) *Gdsvr.*, XXIV, 159 s.

(3) Voir *Gdsvr.*, XXX, 268 s., et *De Morgenstar der Toekomst*, 166 s.s.

(4) Voir *De Morgenstar dēr Toekomst*, I, p. 223.

(5) l. c.

(6) *De Morgenstar*, II, 205-238.

(7) Voir : *Mélanges cath.*, II, 425, et *De Morgenstar*, II, 205-238.

(8) *De Morgenstar der Toekomst*, I, 42-49.

(9) *Gdsvr.*, XXVIII, 289.

Si tous les périodiques que nous venons de citer, entraînés par un zèle louable en soi et par l'irrésistible puissance de la parole de *Lamennais* et des siens, ont erré, leur orthodoxie ne pouvait pourtant pas être soupçonnée. Ils se sont simplement trompés avec une grande partie — et non la pire — du monde catholique d'alors.

« Revue Européenne ».

Il n'en est pas de même — si nous devons ajouter foi à la remarque de *R. de Gr.* qui l'appelle peu orthodoxe (1) de la *Revue Européenne*. Nous ne connaissons pas cette revue, mais ce qui lui est sans doute contraire, c'est que même les *Paroles d'un Croyant* trouvèrent en elle un juge bénévole, approbateur même (2). Or, dans la période la plus critique de sa vie, celle qui suit l'apparition de l'Encyclique : *Mirari Vos*, et où il ne sait à quoi s'en tenir, c'est elle que *Le Sage* a choisie pour guide, c'est à elle qu'il croit pouvoir confier le soin d'interpréter ses sentiments sur l'Encyclique (3). Et quand il ne sera plus question dans son œuvre d'aucun des périodiques cités plus haut, il continuera à emprunter encore maint article à la *Revue Européenne* (4) et l'appellera « l'excellent périodique français » (5).

Si *Le Sage* lit et consulte de préférence les livres et les périodiques souscrivant aux théories mennaisiennes, les

(1) « Niet fyn orthodoxe », *Studiën*, l. c., p. 403.

(2) *De Morgenstar der Toekomst.* Art. : *Paroles d'un Croyant*, t. IV, p. 272 s.s.

(3) Voir p. 295 s.s. de ce livre.

(4) *Gdsvr*, t. XXXI, p. 71-81, 104-121; XXXII, 17-29 avec suite 54-64, 117-128.

(5) l. c. XXXII, 17.

hommes aussi qui s'y sont rangés ou qui s'y sont opposés ou qui les ont partiellement inspirées jouent un rôle important dans son œuvre. C'est ainsi qu'il y est, au moins, seize fois question de *De Maistre* qui avait engagé avec *Lamennais*, mais avant lui, la lutte contre le gallicanisme et pour la supériorité du Pape sur le Concile et dont on trouve des lettres dans *L'Avenir*. *Le Sage* annonce ses œuvres (1), en traduit des passages (2) et ouvre pour elles une souscription (3).

De Maistre.

De Bonald de même qui, dans sa *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, peut être compté, avec des réserves pourtant, parmi les prédécesseurs de l'*Essai* de *Lamennais* et qui fut partisan de son système du *sens commun* (4), ne semble pas peu intéresser *Le Sage*. Celui-ci traduit une partie de son œuvre (5), la cite (6), en donne des comptes rendus (7), ou en conseille la lecture (8).

De Bonald

Nous ne prétendons nullement que ce soit sous l'influence de *Lamennais* que *Le Sage* a montré tant d'intérêt pour

(1) Voir *Gdsvr.*, V, 136, 181 s.s.; VI, 199 s.; *C. N. S.*, IV, 202; *De Ultramontaan*, V, 383 s.

(2) *Gdsvr.*, VI, 77 s.s.; 101 s.s.; VIII, 254 s.s.; IX, 45 s.s., 135 s.s.; 236 s.s.; X, 51 s.s.; XIII, 232 s.s.; XIV, 18 s.s.

(3) *Gdsvr.*, XXV, 144.

(4) Voir : *De Katholieke*, I, p. 154 s.s.; *De Minerva* (année 1820-1821), p. 227 s.s.

(5) *Gdsvr.*, II, 93 s.s.; XIII, 116 s.s.; XXXIV, 80-89; XXXVI, 61 s.s.; *Bijdragen tot den Gdsvr.*, I, p. 87 s.s.; *Roomsch Catholijke Courant* du 26 janv., p. 31 ; *De Ultramontaan*, I, p. 433 s.s.; *De Morgenstar der Toekomst*, II, 34-42; VII, 193-209; *C. N. S.*, I, 173 s.s.

(6) *C. N. S.*, II, 48; *Roomsch-Cath. Courant* du 9 février; *Ned.-Cath. Courant* du 12 avril, p. 119 s.

(7) *Morgenstar der Toekomst*, I, 200-205.

(8) *Gdsvr.*, XVII, 140.

Lacordaire et De Montalembert

ces deux auteurs, car il les traduit et les cite avant qu'il puisse être question d'une influence de *Lamennais* et ils avaient, d'ailleurs, une renommée européenne qui justifie à elle seule le cas que *Le Sage* fait d'eux. Mais il n'en est pas de même des deux disciples de *Lamennais* et collaborateurs à *L'Avenir : Lacordaire* et *De Montalembert*. Il ne les a connus que par *L'Avenir*, puisqu'il introduit *Lacordaire* auprès de ses lecteurs en relatant dans son entier le procès qu'on avait intenté à celui-ci à cause de son article : *Aux Evêques de France* (1), et que ses lecteurs ne font connaissance avec *De Montalembert* que par la traduction de ses articles, pleins d'enthousiasme, *Du catholicisme en Irlande* (2), et par la belle lutte que ce gentilhomme français avait engagée dans le journal de *Lamennais* pour adoucir la misère des catholiques irlandais (3). La connaissance une fois faite, les rapports entre le journaliste catholique néerlandais et les deux grands Français sont devenus assez étroits. Il traduit une partie de leur œuvre (4), l'annonce (5), la cite (6), la résume (7) ou se propose de la traduire (8). Il s'intéresse à tout ce qui les regarde. Il fait part à ses lecteurs que *Lacordaire* a été choisi par l'archevêque de Paris pour faire les conférences à *Notre-Dame* (9), qu'il

(1) *De Morgenstar*, I, 89-173, avec suite, p. 227-309. *Avenir* du 25 nov. 1830.

(2) *Avenir* du 1er, du 5 et du 18 janv. 1831. Voir *De Morgenstar*, I, p. 395-455.

(3) Voir *De Morgenstar*, II, Art. : *De Iersche hongersnood*, p. 98-112 et le court avis p. 120.

(4) Pour *Lacordaire*, voir *Gdsvr*, t. XXXIV, p. 275-286 ; XXXV, 25-34 ; *C. N. S.*, t. IV, p. 48 s.s., 61 s.s., 89 s.s., 113 s.s., 118 s.s., 141 s.s. (Cette dernière traduction est de *Josua Witz*). Pour *De Montalembert : Gdsvr.*, t. XLI, p. 53-65; *C. N. S.*, t. X, p. 137-140, 145-149, 153-156, 161-166, 169 s.s.; *De Morgenstar*, t. II, p. 121-137

(5) *C. N. S.*, t. VII, p. 88, 384; *De Correspondent*, t. III, p. 362

(6) *C. N. S.*, t. V, p. 133-136, 220 s.s.

(7) *Gdsvr*, t. XL, p. 205-224.

(8) *C. N. S.*, t. VII, p. 21.

(9) *Gdsvr.*, t. XXXIV, p. 203 s.

avait souscrit à l'Encyclique *Mirari Vos* (1) et qu'il avait fait savoir au Pape qu'il était entièrement étranger aux *Affaires de Rome* (2). Il l'honore des épithètes flatteuses d' « instruit », d' « affable », d' « humble », d' « éminent », d' « aimable », de « pieux et savant » (3) et le comble d'éloges en comparant sa conduite à celle de *Lamennais* (4), en vantant ses « excellentes conférences » (5) et en relatant la vogue dont elles jouissaient (6). Enfin, il entretient une correspondance avec son « honorable ami » (7) et s'inspire de lui en écrivant ses propres articles (8).

Si *Le Sage* nourrit pour *De Montalembert* les mêmes sentiments d'amitié et d'admiration — il l'appelle lui aussi son « ami », loue son ouvrage : *Vie de sainte Elisabeth de Thuringe* (*sic*), insère dans un de ses périodiques la lettre élogieuse de l'évêque de Langres en l'approuvant et traduit le Bref de Grégoire XVI que celui-ci envoya à *Montalembert* après sa déclaration de n'avoir été pour rien dans la publication des *Affaires de Rome* (9), — il a vu en lui, avant tout, un frère d'armes dans sa lutte pour la cause de l'Eglise en général (10) et un ami généreux, un guide expert qui lui a fait embrasser plus d'une cause catholique particulière.

(1) *De Correspondent*, t. II, p. 25 s.

(2) *C. N. S.*, t. III, p. 84.

(3) *Gdsvr.*, t. XXXIV, p. 203; XL, 212; *De Correspondent*, t. II, p. 25; *C. N. S.*, t. VI, p. 320.

(4) *Gdsvr*, t. XL, p. 212; *C. N. S.*, t. VIII, p. 33 s.

(5) *De Morgenstar der Toekomst*, t. VI, p. 149.

(6) *Gdsvr*, t. XLVI, p. 143.

(7) l. c., t. XXXV, p. 259; *C. N. S.*, t. VII, p. 21.

(8) *C. N. S.*, t. I, 121-127.

(9) *Gdsvr.*, t. XLIV, p. 181; *C. N. S.*, t. III, p. 84; X, 179 s.

(10) Voir la lettre de *Montalembert* à *Le Sage* : *C. N. S.*, t. VI, p. 67 et les réflexions de celui-ci au sujet de cette lettre, l. c., p. 160 s.s., Art. : *De Partij-geest*. Voir aussi l. c., p. 328.

La Suède.

C'est à l'éloquent appel de *Montalembert*, adressé aux prêtres de France et d'Allemagne, que la pauvre Eglise de Suède (1), où la « victoire de l'hérésie (était) depuis longtemps complète », dut que plusieurs ecclésiastiques s'offrirent pour aider le « gardien solitaire » (2) qui attendait « avec calme et confidence l'heure solennelle où ses cendres iront dormir sous la neige étrangère », à rallumer sur ces rivages trop oubliés le flambeau presque éteint du sacerdoce catholique (3).

La Pologne.

Pour la Pologne, *L'Avenir* fut comme le journal officiel de son insurrection et, afin de lui fournir des subsides pour qu'elle soutienne la lutte héroïque engagée contre l'envahisseur infiniment supérieur en nombre, il ouvrit dans ses colonnes une souscription publique. *Lamennais* lui-même se déclara prêt à faire le sacrifice de sa vie « pourvu qu'elle vécût » (4). *Lacordaire* écrivit les articles : *La Pologne* et *Bataille d'Ostrolenka* (5) ; *C. de Coux*, celui *De la Pologne et de la Russie* (6), mais le plus ému de tous fut *Montalembert*. Cette insurrection est religieuse et sainte. Dès le premier jour, une « envie furieuse » le prend de tout quitter et d'aller se battre pour elle. Ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on le détourne de ce projet. Alors, à défaut d'épée, il combattra du moins avec la plume et il publie successivement sa série de vibrants articles : *Révolution de Pologne* (1), *Une prière* (2), *Le douze septembre* (3), où tantôt il reproche aux monarques leur lâcheté d'avoir abandonné ce « grand peuple, trahi et malheureux », et les menace de la colère divine, tantôt exhale, en des termes témoignant de son intime douleur, ses sentiments de pitié, ou tantôt supplie la Vierge Marie d'intercéder auprès de son Divin Fils, afin qu'Il « envoie un ange consolateur à ce peuple qui a été fidèle à sa loi depuis tant de siècles » et afin qu'elle — la Pologne — « redevienne florissante sous l'abri du saint Evangile ».

(1) Art. : *Du catholicisme en Suède. Avenir* du 20 mai 1831. *Mél. cath.*, t. II, p. 153 s.s.

(2) *L'abbé Gridaine.*

(3) *Montalembert* écrivit ses éloquents articles après un long séjour en Suède et après y avoir vu de ses propres yeux la situation désolée de l'Eglise.

(4) Lettre au *comte de Senfft*, du 5 oct. 1831.

(5) *L'Avenir* du 10 mars et du 9 juin 1831. *Mél. cath.*, *t*, II, p. 52 s.s. et 71 s.s.

(6) *L'Avenir* du 10 mai 1831. *Mél. cath.*, t. II, p. 65 s.s.

L'Irlande.

Si parmi les pays qui furent assignés à Montalembert comme domaine d'activité spécial ne figurait pas l'Irlande, ce fut pourtant lui qui la révéla à la France et aux lecteurs de *L'Avenir* à l'étranger. Depuis longtemps déjà il s'était pris de passion pour « cette brillante émeraude de l'Occident enchassée dans la couronne de l'étranger » et avait rêvé de la visiter et d'écrire son histoire. S'il n'a pas réalisé ce dernier projet auquel il a travaillé avec joie et enthousiasme, c'est que, ayant dû différer, pour différentes causes, la publication de son livre, il a été finalement devancé par un autre. Mais il a fait le voyage, et le journal et les lettres dans lesquels il en parle, où il décrit le pays et les habitants, ne sont qu'un long cri d'admiration et de bonheur. Mais par dessus tout, il désire rencontrer le grand émancipateur catholique, *O'Connell. O'Connell !* c'est pour lui le résumé de toutes les qualités, la personnification d'un peuple héroïque. Il le voit et lui parle et — quoi d'étonnant après le grandiose idéal qu'il s'était fait de lui — il éprouve

(1) *Avenir* du 17 déc. 1830.
(2) *Avenir* du 16 avril 1831.
(3) *Avenir* du 12 sept. 1831.

une légère déception. Mais malgré cela, à son départ, son cœur est déchiré, déclare-t-il. « Je ne suis plus le même homme », écrit-il, « ma foi et mon fervent attachement au catholicisme ont beaucoup profité de ce voyage » (1).

De retour en France, il adresse une *Lettre au rédacteur de L'Avenir*, où il le prie d'accueillir « quelques détails sur la fervente et généreuse Irlande ». Ce sont les trois articles : *Du catholicisme en Irlande* (2), par lesquels il rendit populaire en France l'œuvre d'émancipation entreprise par *O'Connell*. Quand il apprit, l'année suivante, qu'une nouvelle famine ravageait la « Palestine moderne », il ouvrit dans *L'Avenir* une souscription, en en appellant chaleureusement « à la charité chrétienne, à la charité catholique » (3).

Revenons après cette digression à *Le Sage*. Il est sûr que tout ce que nous venons de dire de l'action de *Montalembert* n'a pas été sans influence, sans une influence décisive même, sur lui. Ni la Suède, ni la Pologne n'attiraient son attention avant que Montalembert eût entrepris d'apitoyer les lecteurs de *L'Avenir* à leur sort ; et si *Le Sage* a connu l'Irlande avant de connaître *L'Avenir*, s'il s'est intéressé à elle (4), s'il a même ouvert dans le *Gdsvr.* une souscription pour soulager sa misère (5), dès que *L'Avenir* a paru, on sent qu'il est heureux d'avoir trouvé en lui, sur ce point

(1) Cit *Baunard*, II, 119.

(2) *Avenir* du 1er et du 18 janvier 1831.

(3) *Avenir* du 13 juin 1831.

(4) Voir *Gdsvr.*, t. XII, p. 14 s.s.; XIII, 100 s.s.; XVI, 231-256; XVII, 192; XXI, 138-141; XXII, 54 s., 125 s.; XXIII, 18-34; XXV, 20-27; *R.-C. Courant* du 5 janvier; *N. C. Courant* du 28 avril et du 14 août. *Bijdragen tot den Gdsvr.*, t. I, p. 398; *De Ultramontaan*, t. III, p. 553-557; IV, 159-166; V, 412, etc., etc.

(5) Voir tome IX, p. 81 s., 132 s.s., 201, 225, 280; *N. C. Courant* du 17 août et du 11 septembre.

comme sur tant d'autres, un compagnon d'armes apprécié. Il traduit (1), en soixante pages, les trois articles de Montalembert : *Du catholicisme en Irlande* (2), annonce que l'*Agence générale* a ouvert une souscription et encourage ses compatriotes à y contribuer (3), exhale, dans des épanchements lyriques, les sentiments qui l'ont envahi « en lisant les différentes lettres et nouvelles relatives à la souscription pour les Irlandais... communiquées par le journal *L'Avenir* » et dont il en traduira quelques-unes (4), donne un court avis que « selon la dernière lettre de l'évêque de Dublin au comte de *Montalembert*... la misère de l'Irlande sera bientôt finie » (5), et enfin publie les lettres que des évêques irlandais avaient écrites à *Montalembert*, *pour* le remercier, lui et les autres rédacteurs de *L'Avenir*, de ce qu'ils avaient fait et faisaient encore pour l'Irlande (6).

L'intérêt de *Le Sage* pour l'Irlande n'a jamais langui et les articles et les informations qui la concernent sont si nombreux dans son œuvre, nous sommes tellement sûr que le lecteur qui la feuillettera en trouvera tant — jusqu'à neuf même dans un seul volume (7) — que nous croyons vraiment inutile de les citer. Le 6 mars 1847, donc peu de mois avant sa mort, il ouvre encore une souscription pour elle (8).

A côté de l'Irlande elle-même, il est très fréquemment question de son grand émancipateur *O'Connell*. De même

(1) A vrai dire la traduction n'est pas de la main de *Le Sage*, comme il résulte d'une note à la page 394, où il annonce dans une « Correspondance » que l'article sera inséré dans le numéro suivant.

(2) *De Morgenstar*, t. I, p. 395-455.

(3) l. c., p. 535 s.s.

(4) l. c., t. II, p. 98-112.

(5) l. c., p. 120.

(6) l. c., p. 313-319.

(7) Voir *C. N. S.*, t. IX.

(8) *C. N. S.*, t. XIII, p. 80, 88, 96, 104, 112, 128, 144, 152, 160.

que dans l'histoire, *O'Connell* et l'Irlande font un, tellement qu'on ne saurait s'imaginer l'une sans voir immédiatement se dresser devant soi l'image de l'autre, *Le Sage* les a embrassés dans une même sympathie, les a entourés d'une même auréole et l'homme et le pays occupent dans son œuvre une place également importante. Il n'y a que cette remarque à faire — qui a sans doute son importance — que Le Sage s'est mis à s'intéresser à lui surtout après que *L'Avenir* eut commencé sa campagne. Car, tandis qu'avant 1830 il n'est que sept ou huit fois question de lui dans son œuvre (1), au contraire, après cette année-là, il y est fait très grand cas de lui, et on l'y trouve très souvent cité en exemple. Les *C. N. S.* surtout sont très instructives à cet égard et quelques-unes des dernières pages que Le Sage écrivit, d'une main mourante, sont consacrées au héros qui devait le devancer de quelques mois dans la mort (2).

Si pour l'Irlande il n'y a donc eu, au fond, qu'une conformité de sentiments entre *Montalembert* et *Le Sage*, pour la Suède, la Pologne, on peut parler d'une véritable influence du premier. Nous n'avons pour la Suède rien moins que le témoignage de *Le Sage* lui-même. La première fois que ses lecteurs font connaissance avec ce pays, c'est par la traduction de l'article de *Montalembert* dans *L'Avenir : Du catholicisme en Suède* (3). Or, c'est cet article qui est

(1) *Gdsvr.*, t. XIV, p. 199 s.; XVI, 56; XXII, 86, 125 s.; *De Ultramontaan*, t. III, p. 553-557; IV, 159-166.

(2) Tome XII, p. 180, 189.

(3) *De Morgenstar*, t. II, p. 121 s.s. *Avenir* du 20 mai 1831. *Mél. cath.*, II, p. 153 s.s., *R. de Gr.*, l. c., p. 350 in nota, en se basant sur ces mots de *Le Sage* : « nous devons cet article... au jeune et savant comte *Ch. de Montalembert* ». — *De* Morgenstar, t. II, p. 133, — semble vouloir insinuer que *Montalembert* aurait écrit cet article pour *Le Sage* personnellement. Mais c'est inexact. La preuve en est que la traduction hollandaise ne reproduit pas l'original dans son entier, mais n'en donne quelquefois que le résumé, ce dont la civilité la plus élémentaire aurait empêché *Le Sage*, si *Montalembert* avait eu l'amabilité de l'écrire pour lui.

à la base de l'intérêt que les périodiques de *Le Sage* n'ont plus cessé de montrer à ce pays. En relatant comment il était arrivé à voir en *Josué Witz* son successeur comme rédacteur de ses différents périodiques (1), il raconte que, pendant sa maladie, son fils adoptif était contraint, pour que la matière ne manquât pas à ses périodiques, de traduire beaucoup aussi du suédois. C'est ainsi, continue-t-il, que la Suède fut révélée aux Hollandais et qu'un des missionnaires suédois — l'abbé *Studach* — déclara plus tard que ce fut de Hollande que lui fut envoyé le premier don. Or, d'où vint à *Josué Witz* l'intérêt pour la Suède ? De l'article de *Montalembert*, traduit par *Le Sage* pour les lecteurs de la *Morgenstar* (2).

A partir de là, *Le Sage* ne le cède plus en rien à *Montalembert* en admiration enthousiaste et en pitié pratique pour ce pays. Au contraire, il essaie de le faire toujours mieux connaître en publiant d'autres articles sur *L'Eglise catholique en Suède* (3) ; il ouvre pendant de longues années une souscription pour secourir son indigence (4), entretient une correspondance ininterrompue (5) et même la recommande, à son tour, à l'intérêt de *Montalembert* (6).

La Pologne.

La Pologne a beaucoup moins l'intérêt de *Le Sage* que la Suède et l'Irlande. Avant la campagne de *L'Avenir*, il semble l'ignorer complètement. En 1831, il en est question incidemment dans une nouvelle ecclésiastique de Paris (7)

(1) *Gdsvr.*, XLII. Art. : *De Godsdienstvriend in* 1839, p. 1-8.

(2) l. c.

(3) *Gdsvr.*, t. XXXIII, p. 295-302. Voir aussi XXXIX, 105 s.s.; XLI, 124 s.s.; *C. N. S.*, t. IV, p. 393 s.s., 401 s.s., 471 s.s.; X, 283 s., 328 s.s.

(4) Voir *Gdsvr.*, t. XXXIII, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XLI, XLII, XLIV, XLIII, XLV passim.

(5) Voir l. c. et *C. N. S.*, t. VI, p. 391; IX, 152.

(6) *Gdsvr.*, t. XXXV, p. 259.

(7) l. c., t. XXVIII, p. 300 s.

et ce n'est que l'année suivante qu'on trouve pour la première fois un article — qui n'est, d'ailleurs, pas de la main de Le Sage lui-même — qui donne une *Courte description du royaume de Pologne* (1). L'explication en est facile. La Pologne s'était insurgée contre ce qui était pour *Le Sage* le gouvernement légitime et ne pouvait donc pas prétendre — toujours selon lui — à la pleine sympathie des catholiques (2). Aussi *Le Sage* ne reproduit-il aucun des articles de *L'Avenir* où cette insurrection était glorifiée et il attribue même, non sans une certaine dureté, le malheureux sort des Polonais à la vengeance divine, les punissant pour leur mauvaise conduite morale ou politique (3). Mais quand les desseins de Dieu se seront accomplis, que l'insurrection sera étouffée dans le sang, que les griffes de l'envahisseur auront effacé le nom du pays de la liste des peuples et, surtout, que *Montalembert*, assagi par les paroles de *Grégoire XVI*, aura cessé de glorifier les révolutions et se contentera de plaindre le malheureux peuple et de rendre publics les agissements des gouvernements oppresseurs, russe et prussien, c'est guidé par celui-ci que *Le Sage* commencera à intéresser ses lecteurs au peuple pour lequel il n'avait eu jusque-là que des paroles de reproche. En 1836, il publie un article de *L'Univers* où ce journal, le porte-parole de *Montalembert*, prétend que le Bref de *Grégoire XVI* aux évêques polonais persuada les catholiques de la Pologne

(1) *De Morgenstar*, t. II, p. 186-198.

(2) Qu'on ne nous objecte pas son admiration pour l'Irlande qui s'était insurgée, elle aussi, contre le pouvoir légitimement constitué. *Le Sage* désapprouve également cette insurrection. — Voir : *R. C. Courant* du 10 et du 17 avril; *Gdsvr.*, t. IX, p. 145, — « mais bien que quelques catholiques y participassent », elle n'était pas catholique. — *De Morgenstar*, t. II, p. 376-401. — Les Irlandais catholiques ne se sont pas insurgés et cela précisément parce qu'ils étaient catholiques. *Gdsvr.*, t. XVIII, Art. : *De Ieren*, p. 257-272.

(3) *Gdsvr*, t. LII, p. 269, in nota ; *De Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 332.

qu'ils avaient eu grand tort d'avoir voulu se venger eux-mêmes au lieu de confier leur juste cause... au juste Vengeur (1), et l'année suivante il emprunte au même journal un article sur *L'Etat du catholicisme en Pologne prussienne* (2). Depuis, la Pologne a toute l'attention de *Le Sage* (3) et bien qu'il ne cite plus *L'Univers*, nous supposons fortement que c'est toujours lui qui lui inspire cet intérêt (4).

L'Allemagne.

Si *L'Avenir* ne trouva qu'un écho relativement faible en Allemagne, c'est encore grâce à lui, pensons-nous, que *Le Sage* eut conscience que là aussi les catholiques avaient à soutenir le combat pour la cause du catholicisme et de la liberté, et c'est grâce à lui encore qu'il se prit d'intérêt pour un pays qui jusque-là avait très peu attiré son attention (5). Mais son intérêt naît comme par un coup de baguette en 1831. Le tome XXVII du *Gdsvr* contient presque autant d'articles sur l'Allemagne catholique que les vingt-six tomes précédents et les deux derniers : « *L'enseignement à Franc-*

(1) *C. N. S.*, t. II, p. 348.

(2) *Gdsvr.*, t. XXXIX, p. 211-218.

(3) Voir *Gdsvr.*, t. XLI, 18-24; *C. N. S.*, t. IV, p. 185 s.; V, 220 s.s., 356, 388, 419, 420.

(4) Cfr., par exemple : *C. N. S.*, t. V, p. 220 s.s. Art. : *La Pologne et ses souvenirs*, où l'on trouve le récit d'une fête des Polonais à Paris, à laquelle assistèrent *O'Connell* et *Montalembert* qui y fit un discours.

(5) Quand on compare dans son œuvre d'avant *L'Avenir* le nombre des pages qu'occupent les « *Nouvelles ecclésiastiques* » de Rome et de France à celui qu'exigent celles d'Allemagne — il y a des tomes du *Gdsvr.* où ces dernières manquent entièrement, voir tome I, X, XI, XIV, XV, XIX, XXII, XXIII — la différence est trop frappante pour laisser aucun doute sur la direction des sympathies de *Le Sage*. Il est bien vrai qu'il traduit peut-être plus d'articles de l'allemand que du français, mais la matière qu'ils traitent ne regarde qu'exceptionnellement l'Allemagne catholique elle-même — voir *Gdsvr.*, t. IV, 40, 42; VIII, 1-9; XXI, 242, 258-273 — et la préférence s'explique facilement, soit par une connaissance plus approfondie de la langue allemande chez le traducteur, soit, du côté des auteurs originaux, par une production littéraire plus abondante dans le genre auquel *Le Sage* voulait alors intéresser ses lecteurs, soit par tous les deux ensemble.

fort et la conduite de ceux qu'on appelle clergé protestant » et « *Oppression de l'enseignement catholique en Prusse* » ont été directement empruntés à *L'Avenir* (1). La « *Nouvelle Ecclésiastique* » de Bavière est, cette fois, longue de six pages. Dans le tome suivant on trouve de nouveau un article : « *Considération du catholicisme en Allemagne* », qui n'est que la traduction de l'article de *L'Avenir* : « *Mouvement d'ascension du catholicisme en Allemagne* » (2) et dans *De Morgenstar* il reproduit l'article de *Montalembert* : « *Notice sur M. Frédéric d'Hardenberg* »... etc. (3), et un autre encore : « *Réformation de la Réforme* », qui traite exclusivement de l'Allemagne et se retrouve de même dans *L'Avenir* (4). Et depuis, l'Allemagne catholique n'a plus cessé de demander l'attention de *Le Sage* (5). Quelques mois avant sa mort encore il s'abonne au *Deutsche Brüsseler Zeitung*, parce qu'il désirait « connaître exactement... les événements qui ont lieu en Allemagne à cette époque importante ».

Robiano de Borsbeek.

Un des plus fervents partisans des idées de *Lamennais* à l'étranger fut le fameux comte belge, *Robiano de Borsbeek* (1). Il fut directeur de la *Bibliothèque catholique belge*,

(1) Pour le premier de ces deux articles, *Le Sage* ne mentionne ni *L'Avenir* ni l'origine française, mais le signe simplement : *F.* ; ce *F* ne peut pourtant être que celui qui dans *L'Avenir* du 9 mai 1831 écrivit, sous la rubrique : *Variétés*, l'article : *Zèle religieux du consistoire de Francfort. Tendance générale de ce qu'on appelle clergé protestant.* Pour le deuxième, *Le Sage* mentionne, par mégarde *L'Avenir* du 16 et du 17 août, puisqu'on le trouve, sous (*Correspondance*), dans le numéro du 2 mai.

(2) *Avenir* du 25 avril et du 7 juin 1831. *Gdsvr.*, t. XXVIII, p. 138-148 avec suite p. 179.

(3) T. II, 500-525.

(4) Du 30 mai 1831. *De Morgenstar*, t. I, p. 512-527.

(5) Voir, par exemple : *Gdsvr.*, t. XXX, p. 117-127; XXXI, 71-81, 245-262; XXI, 71-81; XXXIII, 218-241; *C. N. S.*, t. II, p. 155 s.s., 165 s.s., 336, 419; III, 155, 203, 384, 389, 397, 409, 415, 417.

(6) *C. N. S.*, t. XIII, numéro du 22 mai.

collaborateur au *Mémorial Catholique* et à *L'Avenir*, un des plus zélés champions de l'union des catholiques et des libéraux et ce fut lui qui demanda au général des Jésuites des explications sur la conduite des membres de la Société concernant le système du « *sens commun* » (1). Or, ce comte est, selon *Le Sage*, un des plus nobles et des plus chauds amis de la religion de notre Royaume (2), « le profond rédacteur de maint article, honoré de tous » (3), le « méritant rédacteur » d'une pétition que nous devons à sa « forte plume » (4), dont il recommande, pour toutes ces raisons, les publications à ses lecteurs (5). Et il a sans doute su se concilier la sympathie réciproque du comte, car celui-ci l'honore, plus d'une fois, personnellement des produits de sa plume (6).

Gerbet.

Ph. Gerbet, fondateur, avec *Salinis*, du *Mémorial Catholique*, rédacteur de *L'Avenir*, membre du *Conseil de l'Agence*, l'un des disciples de *Lamennais* que celui-ci aimait le

(1) Voir chap. : *Lamennais et le Père Roothaan*, p. 366.
Dans un article : *Du Prince d'Orange*, dans *L'Avenir* du 6 novembre 1830, il écrit, entre autres, de professer « sans restriction les principes exposés dans l'ouvrage de l'abbé de *La Mennais : Des Progrès de la Révolution*, etc., livre admirable, qui a le plus avancé et qui avancera plus la cause de la liberté que les bataillons, livre admirable, que les vrais libéraux estiment et qui a si puissamment contribué à diminuer les oppositions entre eux et les catholiques... »

(2) *Gdsvr.*, t. VI. Art. : *Quelques détails sur le comte Joseph de Maistre*, p. 279 s.s. L'internonce *Capaccini*, en envoyant dans les premiers mois de 1830 au Cardinal-secrétaire un article de *Robiano* que celui-ci avait écrit dans le *Courrier des Pays-Bas*, ajoute que cet article apprendra à Son Eminence « alla maniera di pensare dei piu zelanti cattolici di questo Regno. (Registro delle Lettere scritte all Emo Sigr. Carde Segretario di Stato...., etc., p. 330).

(3) *Gdsvr.*, VII. Art. : *Mission universelle*, p. 30 in nota.

(4) *De Ultramontaan*, t. IV. Art. : *Petities*, p. 574 s.s.

(5) l. c., t. I, p. 334.

(6) *Gdsvr.*, t. VI et VII. Articles cités. Pour leurs démêlés au sujet de la Bibliothèque catholique, voir *Witlox*, l. c., p. 105 s.s.

plus et qui lui servit de garde-malade, quand, en juillet 1827, il fut sur le point de mourir, n'est pas non plus un inconnu pour *Le Sage*. Celui-ci l'a sans doute connu comme rédacteur du *Mémorial Catholique*, mais on ne trouve son nom pour la première fois dans son œuvre qu'en 1828, quand il donne les « Statuts de la Société pour la défense de la religion catholique », fondée à Paris par *Lamennais* (1) et dont *Gerbet* fut un des membres (1). Ce n'est que par son rôle joué à la rédaction de *L'Avenir* et dans le *Conseil de l'Agence*, qu'il semble avoir attiré l'attention de *Le Sage* et depuis ce temps celui-ci ne s'intéresse pas peu à lui, Car on lui mande personnellement de Paris « que le Révérend *Gerbet* est toujours d'une santé délicate, mais qu'il espère reprendre pourtant très prochainement ses conférences philosophiques » (2); il vante son œuvre littéraire qui l'a rendu « célèbre »(3), la cite (4), en traduit des parties (5), ouvre dans son *Gdsvr* la souscription pour elle (6) et fait, avec joie, part à ses lecteurs de sa soumission aux deux Encycliques de *Grégoire XVI* (7).

De Cazalès.

E. De Cazalès appartint au cercle des amis de *Lamennais* qui suivirent le maître jusque dans la solitude de la *Chesnaie* et fut l'auteur de l'article de la *Revue Européenne* que

(1) *De Ultramontaan*, t. II, p. 267-273. Cfr. aussi : BOUTARD, II, 172.

(2) *Gdsvr.*, t. XXIX, *Nouvelle ecclésiastique*, p. 119 s.

(3) *De Correspondent*, t. II, p. 26.

(4) Voir, par exemple, *Gdsvr.*, XXVIII, p. 210, où il l'appelle « le grand disciple du grand De La Mennais », et, p. 196 « le disciple en philosophie de M. De La Mennais ».

(5) Voir *Gdsvr.*, t. XLIII, p. 279-293. La traduction est de *W.*

(6) T. XXVIII, p. 210, in nota.

(7) *De Correspondent*, t. II, p. 573 s.s. Les *Conférences* étaient entachées de libéralisme et, ce qui est plus grave, donnent une exposition du système du « sens commun », sous une forme adoucie peut-être, mais néanmoins dans des termes qui ne peuvent la soustraire à la condamnation portée par Grégoire XVI. Voir : *H. Brémond : Gerbet*, p. 40.

Le Sage traduisit pour expliquer à ses lecteurs comment il fallait entendre l'Encyclique *Mirari Vos*. *Le Sage* ne le perdra pas de vue, car quelques années plus tard il reproduira encore un de ses articles sous le titre de : « *Souvenirs de voyage* » (1).

Genoude.

Genoude fut de même disciple de *Lamennais* et partisan du système du « *sens commun* » qu'il défendit franchement (2). Il n'est cité dans l'œuvre de *Le Sage* qu'après l'apparition du vol. III de l'*Essai* et dès lors l'intérêt de *Le Sage* pour lui est allé toujours croissant. L'année suivante le *R. C. Courant* le cite comme une autorité dans la question de savoir, si l'insurrection des Grecs contre le gouvernement turc était juste ou non (3) ; quelques mois plus tard le *N. C. Courant* donne le compte-rendu d'un de ses ouvrages en louant le livre et son auteur (4); beaucoup plus tard, en racontant qu'après la mort de sa femme Genoude avait été ordonné prêtre, les *C. N. S.* le louent comme un homme qui a « un excellent talent d'écrivain », qui a « conçu le projet de fonder une Université catholique en France », qui « a publié une traduction de l'Ecriture Sainte » et d'autres ouvrages « très appréciés », qui est « rédacteur de la *Gazette de France* bien connue » et « d'une grande pitié et plein de zèle » (5) et enfin, *Le Sage* entre avec lui en correspondance directe et personnelle (6).

(1) *De Morgenstar der Toekomst*, t. V, p. 125, avec suite p. 156-167.

(2) Voir l'appendice de la traduction hollandaise de l'*Essai*. Pour cette traduction, voir le chapitre : *Lamennais et Mgr C. V. Bommel. Genoude* publia cette défense dans *Le Défenseur*, t. III, n° 4. Octobre 1820.

(3) Numéro du 9 février.

(4) Numéro du 24 juillet.

(5) t. I, p. 144.

(6) « Nous avons écrit à *M. Genoude...* ». *C. N. S.*, t. I, p. 214.

E. Boré.

E. Boré fut secrétaire de l'*Agence* et ce fut dans cette qualité qu'il écrivit une lettre à *Le Sage* en réponse à celle dans laquelle celui-ci avait demandé des renseignements concernant *Lamennais*, *L'Avenir* et l'*Agence* (1). Or, *Le Sage* ne l'oubliera pas, car dix ans après il insérera dans son *Gdsvr*, une longue lettre de sa main qu'il introduira ainsi auprès de ses lecteurs : « Ce sont de pareils jeunes savants que la France produit actuellement » (2).

Von Eckstein.

Le Baron *Von Eckstein*, allemand et converti du judaïsme, fut fondateur et rédacteur du journal français : *Le Catholique*, avant d'être un des principaux collaborateurs de *L'Avenir*. °On le trouve cité comme rédacteur dans le *Gdsvr.* (3), puis *Le Sage* traduit plus d'un de ses articles de *L'Avenir* (4) et ne l'oubliera pas après la suspension de ce journal, car il le louera comme étant celui qui a « fait connaître la marche de la poésie et ses développements en Allemagne » (5).

Vuarin.

L'abbé *Vuarin*, curé à Genève, prêtre actif et dévoué, fut admirateur de l'auteur de l'*Essai* et un de ses amis personnels. Car ce fut avec lui que l'inventeur de la théorie du *sens commun* fit, en 1824, son premier voyage à Rome, pour y solliciter un arrêt papal. Or, on trouve dans le *Gdsvr.* de la même époque des renseignements détaillés sur ce curé et ses œuvres, et le correspondant gènevois a certainement de la sympathie pour lui (6). Et longtemps après encore les

(1) Cfr., p. 184 s. de ce livre.
(2) *Gdsvr.*, t. XLVI, p. 58-65.
(3) T. XVII, *Nouvelle ecclésiastique*, p. 90 s.
(4) Voir : *De Morgenstar*, t. II, p. 30-44, *Avenir* du 3 mai 1831, et p. 347-357, *Avenir* du 19 juin 1831.
(5) *Gdsvr.*, t. XXVIII, p. 142.
(6) Voir *Gdsvr.*, t. VIII, 136 s.s. ; IX, 76 s.

C. N. S. lui décerneront, suivant en cela le *Schweizerische Kirchenzeitung*, les plus grands éloges (1).

Le Père Ventura.

Avant que le Père *Ventura*, Théatin, écrivît aux rédacteurs de *L'Avenir* sa fameuse lettre où il leur reprochait d' « avoir pris depuis un mois une mauvaise tendance », c'est-à-dire d'avoir « invité, excité, poussé les peuples avec toute la puissance de la parole, approuvé, loué toutes les révolutions faites, applaudi d'avance à toutes les révolutions à faire » (2), il fut l'ami de *Lamennais* et partisan de sa nouvelle théorie sur le critère de la vérité (3). *Le Sage* l'avait alors en grande estime, car quand il fait insérer dans son *Gdsvr.* la nouvelle de son élection au Généralat de son ordre, il dit avec le correspondant que cette élection est reçue avec joie par tous ceux qui s'intéressent à la religion et que le nouveau Général est « un zélé défenseur de l'Eglise » (4). Mais quand le zélé défenseur de l'Eglise envoie quelques mois plus tard sa lettre à *L'Avenir*, *Le Sage* se range entièrement du côté de ce journal, car « cette lettre... prouve clairement que le *Père Ventura* — peut-être faute de connaissance suffisante de la langue française — n'a pas bien compris *M. De La Mennais*, ne connaît pas à fond la situation de la France et n'est pas exempt de préjugés » (5). Quand il apprend que la lettre de *Ventura* a été traduite en hollandais et a été publiée en brochure et dans les colonnes du *Noord-Brabander*, sans la réponse de *Lamennais*, « l'amour de la vérité et la grande estime pour M. *De La*

(1) Voir t. X, p. 214.
(2) *Avenir* du 12 février 1831 ; *Mél. cath.*, t. I, p. 24 s.s.
(3) Voir chapitre : *Lamennais et le Père Bernard.*
(4) *Gdsvr.*, t. XXVI, p. 204. Dans le tome XV déjà, p. 283, une *Nouvelle ecclésiastique* avait annoncé sa nomination de professeur du Droit canon.
(5) *Gdsvr.*, t. XXVI, p. 153 s.

Mennais le forcent à publier les deux pièces »... « pour effacer auprès de nos coreligionnaires la mauvaise impression que la publication de la lettre du *Père Ventura* aurait pu éveiller en eux » (1). Mais quand on lui apprend de la part de l'*Agence* que, dans son deuxième voyage à Rome, *Lamennais* s'est retiré dans un couvent appartenant à l'ordre dont le *P. Ventura* est le Général et que celui-ci « est entièrement dévoué » à la cause de *L'Avenir*, il ajoute dans une note : « Les amis de la vérité se laissent facilement convaincre d'une faute et se distinguent en cela de leurs adversaires » (2).

Une fois encore on trouvera leurs noms cités d'une haleine, quand dans l'avis où il est fait part aux lecteurs du *Correspondent* de la soumission sans réserve de *Lamennais*, le correspondant ajoute : « Le *Père Ventura*, bien connu, a signé une pareille déclaration de soumission » (3).

Mentionnons enfin qu'en 1840 encore, on trouve dans les *C. N. S.*, dans une annonce, parmi d'autres ouvrages, celui du Théatin : *De Methodo philosophandi*, livre, comme nous l'avons vu ailleurs, traditionnaliste (4).

Louis de Potter.

On sait que *De Potter* fut le fauteur de la révolution belge de 1830. *Lamennais* lui témoigna plus d'une fois son estime et ce fut surtout la lettre qu'il lui écrivit et qui fut publiée dans le *Journal de La Haye* (5) qui inspira à *Grégoire XVI* « un juste et légitime sujet d'être affligé » et qui mit « le comble à (son) affliction » (6).

(1) l. c., p. 164.
(2) l. c., t. XXIX. Art. : *De Abi De La Mennais*, p. 58 s.s.
(3) *De Correspondent*, t. II, p. 58.
(4) *C. N. S.*, t. VI, p. 400. Cfr., chap. : *Lamennais et le Père Bernard.*
(5) Du 22 février 1833. La lettre elle-même est du 4 septembre 1832.
(6) Bref à l'évêque de Rennes, du 5 octobre 1833. *Lamennais* l'a inséré, avec la traduction française, parmi les pièces justificatives des *Affaires de Rome*, p. 402 s.s.

En 1826, *Le Sage* fait insérer dans le *Gdsvr*, une nouvelle ecclésiastique de Rome que *La vie de Scipion de Ricci* de *De Potter* a été mise à l'Index (1), et on trouve la même nouvelle dans *De Ultramontaan*, avec cette remarque de la rédaction que le livre condamné est « un très mauvais livre » (2) .Dans le même tome de ce périodique, nous lisons, à l'occasion de la fondation d'une nouvelle « Société » (3) : « Si cette société a du succès, ce ne sera plus le clergé qui enseignera au peuple la religion et la morale, mais une société libérale qui sera peut-être placée sous la direction générale de M. *De Potter* qui pourrait, dans ce cas, remplacer le Primat des Pays-Bas ; et comme *De Potter* considère le chritianisme incompatible avec toute société, ses nouveaux missionnaires essaieront, selon toute vraisemblance, de faire de leurs compatriotes des chrétiens sur le modèle de leur patriarche *De Potter* » (4)..

En 1829, le jugement de *Le Sage* sur *De Potter* change entièrement. Il se défend, il est vrai, faiblement contre l'accusation lancée contre lui d'être un *De Potter* numéro deux, « parce que ses opinions religieuses diffèrent trop des miennes » (5), mais il espère « que les articles de M. *De Potter* (sur l'union des catholiques et des libéraux) seront bientôt traduits, avec son consentement, en néerlandais » (6), il souhaite « qu'ils soient beaucoup lus, surtout par nos compatriotes protestants » à qui ils peuvent apprendre « ce que c'est que des principes véritablement libéraux » (7), et il

(1) T. XVI, p, 104.
(2) T. I, p. 43.
(3) *Maatschappij tot uitbreiding van godsdienst en zedekunst.*
(4) P. 254.
(5) l. c., t. IV, p. 149.
(6) l. c., p. 455 s.
(7) l. c. Voir aussi l. c. Art. : *Petities*, p. 484-506.

fait même insérer dans son *Gdsvr.* une souscription, ouverte chez *V. Langenhuyzen*, à son profit et au profit de ses collaborateurs (1).

En 1830, on trouve dans *De Ultramontaan* (2) un long article entièrement consacré aux mêmes. En 22 pages, on y trouve la traduction du discours de *De Potter* qu'il avait fait après les plaidoiries et où il essaie de réfuter toutes les accusations portées contre lui.

En 1831, *Le Sage* parle encore avec une certaine bienveillance de lui (3), mais après l'Encyclique *Mirari Vos*, le tableau change entièrement. « Les écrits d'un *De Potter* furent applaudis et trouvèrent, hélas ! du crédit. Les catholiques... s'imaginèrent d'acquérir par une union avec les apôtres de l'incrédulité cette liberté de religion souhaitée à laquelle aspirent en vain, depuis des siècles, dans plusieurs parties de l'Europe des millions de catholiques » (4). Et qu'obtinrent-ils ? « L'autre jour lui aussi — c'est-à-dire : *De Potter* — a jeté le masque, afin que les catholiques soient entièrement persuadés que le libéralisme, quoi qu'il dise, prétende et conjure, ne vise pas la liberté de leur religion, mais sa méprisable servitude, son abaissement... et, finalement, sa destruction » (5).

Une fois encore après, il est question de *De Potter* dans l'œuvre de *Le Sage*. C'est en 1839, dans les *C. N. S.*, et il y est désigné sous le nom peu flatteur dans la bouche de *Le Sage*, de « instigateur de la révolution belge de 1830 » (6).

(1) *Gdsvr.*, t. XXIII, p. 238.
(2) T. V, Art. : *De zamenzwering*, p. 194-220.
(3) Voir *Gdsvr.*, t. XXVII, p. 60.
(4) *De Morgenstar der Toekomst*, t. I, p. 329.
(5) l. c., p. 330.
(6) *Raddraaier der Belgische revolutie van* 1830, t. V. Art. : *Een blik op België*, p. 241 s.

Les Trappistes de La Meilleray.

Parmi les affaires dans lesquelles l'*Agence générale* est intervenue, il y a eu celle des *Trappistes de La Meilleray*. Les moines avaient été chassés de leur monastère par la force publique, mais furent autorisés, par suite de l'intervention de l'*Agence*, à y rentrer provisoirement, c'est-à-dire jusqu'à ce que les tribunaux se fussent prononcés.

Cette affaire intéressa, semble-t-il, *Le Sage* au plus haut degré. Le seul tome XXVII du *Gdsvr.* n'y consacre pas moins de 37 pages. On y trouve, très détaillé, le récit de l'attentat contre l'abbaye ; puis la lettre que le *Conseil de l'Agence* écrivit à l'abbé pour lui demander de la charger de l'affaire ; ensuite la procuration donnée et, enfin, les pièces que l'*Agence* avait jusque-là publiées sur toute l'affaire (1).

En reproduisant d'une manière aussi détaillée des événements qui n'avaient, après tout, qu'un intérêt relatif pour les lecteurs du *Gdsvr.* *Le Sage* montre la grande part qu'il prenait à l'accomplissement de la glorieuse tâche que l'*Agence* avait entreprise. Et cet intérêt ne tarira pas. Il promet à ses lecteurs, auprès desquels il suppose évidemment un même intérêt, de les tenir au courant des événements ultérieurs concernant cette affaire et de publier régulièrement toutes les pièces s'y rapportant (2). Et c'est ainsi qu'il donne dans le numéro suivant, en plus de vingt pages : *Nouveaux détails sur l'abbaye de Meilleray* (3), suivis de près d'une *Nouvelle ecclésiastique* donnant d'autres détails encore (4).

Et même quand l'*Agence* avait dû cesser son activité, *Le Sage* continua à s'occuper de l'abbaye et de ses habitants

(1) P. 242-252.
(2) l. c., p. 252.
(3) l. c., p. 278-302.
(4) l. c., p. 305 s.s.

et d'en occuper ses lecteurs. Il suivit en esprit les moines dans leur exil en Irlande, cuvrit dans ses périodiques une souscription pour subvenir à leur misère et jamais plus il ne cessa de rester avec eux en correspondance directe (1).

Le journal : « L'Univers »

L'Encyclique *Mirari Vos* tua *L'Avenir*. Mais si le journal avait disparu, la plupart des idées qu'il avait propagées et les besoins qui avaient justifié sa fondation existaient toujours. Ce fut *L'Univers* qui assuma la responsabilité de continuer la lourde tâche qu'il s'était imposée. Deux ans après sa suspension et quinze mcis après l'Encyclique : *Mirari Vos*, c'est-à-dire le 3 novembre 1833, parut le premier numéro du nouveau journal (2). Parmi les premiers rédacteurs, groupés autour du rédacteur en chef, *Louis Veuillot*, se trouvaient d'anciens disciples de *Lamennais*, comme l'abbé *Jules Morel*, *Léon et Eugène Boré*, *Gerbet* et *Montalembert*. Mais assagi par les événements, évitant les extrêmes et les excès auxquels son prédécesseur s'était laissé entraîner et surtout ne s'opposant pas à l'autorité légitime dans l'Eglise, mais se réglant, au contraire, sur elle et suivant en tout la direction des évêques, le journal put continuer, pendant de longues années, son œuvre salutaire, pour le plus grand bien de l'Eglise de France, sans que jamais son existence fût menacée.

Or, ce journal, qu'on peut donc considérer, à bon droit, comme le successeur de *L'Avenir*, fut, dans le vrai sens du mot, la feuille de chevet de *Le Sage*, mais — et cela est peut-être plus remarquable encore — il ne le devint que trois ans

(1) Voir *Gdsvr.*, t. XXVIII, p. 76-98, 148-152, 303; XXIX, 64, 286 s.; XXX, 47, 81-86; XXXI, 20, 97-103; *C. N. S.*, t. V, p. 408, 415; VI, 180, 188, 256, 375 s., 408, 415; VII, 152, 200, 360, 376; VIII, 8, 88, 376, 424; IX, 335 s.

(2) Voir *Mourret*, t. VIII, p. 270, in nota.

environ après sa fondation (1). Cela prouve que *Le Sage*, rendu prudent par la condamnation de *L'Avenir*, avant de choisir un nouveau compagnon d'armes dans sa lutte contre l'oppression de l'Eglise et pour sa liberté, a d'abord voulu bien se convaincre que, cette fois-ci, il était dans une compagnie moins compromettante. Mais quand il apprit que le nouveau journal, loin de vivre en discorde avec l'épiscopat, recevait, au contraire, de ses supérieurs ecclésiastiques les témoignages les plus nets d'une adhésion unanime (2), il n'hésita plus et salua, avec joie, en lui un frère d'armes contre le gallicanisme (3) et... *Lamennais* (4). Les rapports entre lui et le journal devinrent si étroits qu'il fut invité par *Montalembert* à en devenir le collaborateur néerlandais, invitation qu'il accepta, comme il le dit lui-même, « volontiers » (5). Les articles traduits de *L'Univers* et les citations sont si nombreux dans l'œuvre de *Le Sage* que ce serait vraiment la mer à boire de vouloir les citer tous ici (6).

---

(1) On le trouve pourtant cité une fois ou deux avant. Voir, par exemple, *Gdsvr.*, t. XXXII, p. 111 s.s.

(2) Voir : *De Correspondent*, t. II, p. 397.

(3) l. c. ; *Gdsvr.*, t. XLII, p. 101-110; XLIII, 170-173; *C. N. S.*, t. VI, p. 6 s.s., 160 s.s., 357 s.s.; 223, etc., etc.

(4) Voir *Gdsvr.*, t. XXXVIII, Art. : *L'Abbé De La Mennais*, p. 173-178.

(5) Voir *C. N. S.*, t. VI, p. 328; VIII, 349 s., 360.

(6) Voir, entre autre : *Gdsvr.*, t. XXXVIII, p. 57; XXXIX, 103, 153-165 avec suite, p. 259-264, 211-218; XI, 1-16, 55-59, 205-224, 273 s.s.; XLII, 9-19; XLIII, 170-173; XLIV, 17-21, 274-279; XLVIII, 120-133; LI, 53-61; *C. N. S.*, t. II, 277, 313-317, 346 s.s.; III, 173 s.s.; IV, 1-5, 191 s., 203-206; V, 83-86, 225 s.s., 234-238, 265, 320 s.s., 333 s.s., 337, 427; VI, 90 s.s., 101 s.s., 102-115, 117 ss., 221 s.s., 235 s., 289-291, 298 s.s., 309, 357; VII, 2 s., 7, 20 s.s., 113 s.s., 138 s.s. 186 s.s., 189 s.s., 199 s., 212 s., 257 s.s., VIII, 314 s., 325 s., 353 s.s.; IX, 181 s., 225 s.s., 195 s.s:, 231 s., 406 s.; X, 116 s., 283 s., 324, 361 s.s.

CHAPITRE II.

LAMENNAIS ET JEAN J. F. WAP

Vie de J. Wap.

Jean Wap, poète hollandais, naquit le 1er mai 1806, à Rotterdam, de parents catholiques, et mourut à Delft, le 7 mars 1880. Il fut élevé dans le catholicisme, lui fut infidèle pendant son adolescence, mais y revint, à l'occasion de son mariage avec une jeune fille catholique, en 1832 (1). Il fut fonctionnaire au Ministère de l'Intérieur, à une division du culte catholique, et, de 1828 à 1840, professeur de hollandais, d'histoire et de géographie à l'Ecole militaire

(1) Y a-t-il du vrai dans ce que prétend l'auteur de la brochure : *Toelichting der beweegredenen, welke den Heer J. J. F. Wap tot de vertaling van het boekje van den Bisschop van Hermopolis : Buiten de Kerk is geene zaligheid, waarschijnlijk aanleiding hebben gegeven*, que ce ne fût que pour les beaux yeux et l'argent de la jeune fille que *Wap* revint à la foi de sa jeunesse ? *Le Sage* l'en défend — voir *Gdsvr.*, XXIX, 30-50 — L'auteur anonyme de la brochure se rétracte — voir *Gdsvr.*, t. XXIX, p. 121 s. — mais une certaine réserve à l'égard de cet homme remarquable reste permise. Un ancien élève du séminaire d'Hageveld écrit à *Mgr. V. Bommel* : « Le Fameux *Wap* s'est converti. Il est bien vrai qu'une jeune fille en est le motif, mais, quant à lui, il a fait des choses osées ; il a publiquement renoncé à la franc-maçonnerie et traduit une brochure de *Frayssinous* : (*Hors de l'Eglise, point de salut*), qu'il a publiée sous son nom. C'est dommage que *P. Oome* soit son stentor; je crains qu'on lui ait trop doucement dit ses vérités ; mais en ce moment tout le monde est contre lui. Il désire venir me voir et faire connaissance. *Lux* est de même entré en correspondance avec lui. Puissions-nous le conquérir, car il est intelligent; mais il veut, hélas, trop le savoir, et il est difficile de faire sentir à des gens pareils le véritable esprit de notre belle religion. ». Lettre de *Lÿp* — voir p. 383, in nota, — du 6 mai 1833. *Archives épiscopales de Liège*. Carton B, affaires ecclésiastiques. Enseignement II. Hageveld. Paquet : Leerlingen van Hageveld.

Dans sa brochure : *Briefwisseling over godgeleerde onderwerpen tusschen Mr W. Bilderdijk en Jan-J. F. Wap* qu'il publia en 1832, son opinion sur les séminaires, les Jésuites, le clergé en général et sur Rome comme corps politique, n'est ni charitable ni très respectueuse — voir surtout p. 5 de la brochure — et dans les pièces justificatives il renvoie de temps en temps aux *Mengelingen voor R. K.*, et très souvent au périodique : *Katholikon*, deux sources peu orthodoxes.

Plus tard, il a de nouveau donné sujet à de légitimes soupçons sur ses sentiments véritablement catholiques. Car si le gouvernement néerlandais l'avait voulu, il aurait fait cesser la publication du journal catholique *De Noord-Brabander*, dont il pouvait disposer, en 1840, à son gré. Mais il croyait lui-même qu'il vaudrait mieux pour le gouvernement que le journal subsistât, puisqu'il était entièrement disposé à le subordonner à ses intérêts et à ses desseins. Voir *Papieren Van Maanen*. Cit : *Willox*, l. c., p. 289.

de Bréda. En 1837, il fit un voyage à Rome où il obtint de la part du Pape le titre de docteur en philosophie. Ce fut à l'occasion de ce voyage qu'il écrivit son livre : *Mon voyage à Rome* (1), qui est le meilleur de ses ouvrages et qui a une valeur historique assez importante. Il fut, de plus, sous le pseudonyme de *Fr. Reland*, fondateur du périodique hebdomadaire *Argus* (2), rédacteur de l'*Astrée* (3) et collaborateur de plusieurs autres périodiques. La liste de ses œuvres (4) est plus longue qu'importante, bien qu'on ne puisse lui nier « une certaine adresse à composer des épigrammes, des épigraphes et des poésies de circonstance » (5). Il se servit

Son œuvre principale.

(1) *Mijn reis naar Rome*, 2 vols, 1838.

(2) *Argus* parut du 24 août 1828 jusqu'au milieu de 1829.

(3) *Astrée* fut un recueil périodique des beaux-arts, des sciences et de la littérature dans les Pays-Bas, rédigé en français et en hollandais. Dans le numéro de mai de l'année 1852 on trouve une communication intéressante d'un certain *Clavareau* à *Wap*, où il est parlé des traductions de celui-ci de toutes sortes de poésies hollandaises en français, et des réponses flatteuses reçues de *Lamartine*, de *V. Hugo* et d'autres. Le périodique se trouve à la Bibliothèque communale de Maestricht.

(4) On peut la trouver complète dans les *Handelingen* de 1876 de la *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*, à laquelle il en a offert le recueil complet.

(5) *J. Ten Brink* : *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, p. 665.

de son *Argus* pour attaquer les médiocrités littéraires que, à cette époque-là, notre pays comptait en si grand nombre (1), mais il s'y prit d'une manière si arrogante et si dédaigneuse, si grossière même que ceux qui n'admiraient pas non plus ces écrivains apprentis, considérèrent plutôt l'*Argus* comme une feuille à scandale à laquelle ils refusèrent toute collaboration (2).

J. Wap et la France.

Il était très porté pour la France et les Français parmi lesquels ils adorait *Lamartine* dont il traduisit un grand nombre de poésies. Il le suivit en esprit, jour par jour, dans son voyage en Orient, composa une poésie à la mort de sa fille chérie, Julia, et reçut une réponse en vers « peut-être la plus belle poésie qui jaillît jamais » du cœur de *Lamartine* (3). Victor Hugo, Chateaubriand et A. Royer avaient de même ses plus vives sympathies et lors de son séjour à Paris il alla les voir et garda d'eux et des conversations qu'il eut avec eux des impressions indélébiles, comme il dit lui-même.

Il a vu Lamennais à Paris et lui a parlé.

Mais après *Lamartine*, il ne fait d'aucun Français autant de cas que de *Lamennais*.

Dans les entrevues qu'il a avec *Chateaubriand*, avec *Silvio Pellieo*, avec *Lacordaire*, avec *Manzoni*, c'est toujours sur lui que la conservation s'engage (4) ; en parlant de l'abbé *Gombalot* et du Père Jésuite *Perrone*, ce qu'il mentionne d'eux, ce sont surtout leurs rapports avec *Lamennais* (5) ;

(1) Comme *Van Loghem*, *Warnsinck*, *Klijn*, *Ten Hoet*, *Vincent Loosjes*.

(2) Voir : *J. Ten Winkel : De ontwikkelingsgang der Nederl. Letterkunde*, p. 541 s. Pour plus de détails, voir : *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, t. V, sous : *Wap*.

(3) Pour ces détails, voir : *Mijn reis naar Rome*, t. I, p. 13.

(4) *Reis naar Rome*, t. I, p. 33 s., 108 s.; II, 170, 299.

(5) l. c., I, 74 s.: II, 115.

parmi les poésies du poète-boulanger de Nîmes, *Reboul*, il choisit l'*Ode à M. l'Abbé De La Mennais* comme exemple du talent poétique de notre boulanger (1) ; et surtout, parmi les quelques hommes célèbres dont il sollicite la faveur d'une entrevue il y a, à côté de *Lamartine*, de *Chateaubriand* et de *V. Hugo*, sans doute les plus célèbres littérateurs de leur époque en France, *Lamennais* dont, en l'année où il lui rend visite, la renommée va déjà déclinant.

La première entrevue de Wap avec Lamennais eut lieu chez Lamartine.

Il le vit pour la première fois chez *Lamartine*. « Il venait voir *Lamartine* et le consulter sur son journal *Le Monde* qu'il préparait alors. Je le reconnus tout de suite par le caractère de la conversation et appris, après son départ, que je ne m'étais pas trompé » (2). Par obligeance pour *Wap*, *Lamartine* invita *Lamennais* une deuxième fois, mais au lieu de répondre à cette invitation, celui-ci envoya à *Wap* un billet par lequel il l'invita à venir le voir chez lui (3).

La deuxième chez Lamennais lui-même.

On comprend que *Wap* s'empressât de s'y rendre à la date et à l'heure indiquées, et voici comment il relate l'impression que son hôte fit sur lui et la conversation qu'ils eurent. « *Félicité-Robert de Lamennais* a 56 ans ; il a l'air très pénétrant, mais un peu rusé ; il a quitté la soutane et l'a changée pour le vêtement civil des gens de condition ; ses appartements étaient richement meublés, on y voyait

(1) l. c. Pièces justificatives I, IV-VII. *Reboul*, boulanger à Nîmes, fut « un génie merveilleux ». *Wap* dit « n'avoir jamais lu de poésie plus touchante, plus noble, plus gracieuse que celle du boulanger de Nîmes ». Un recueil de ses poésies avait paru avec une préface de Lamartine. *Reboul* avait envoyé l'*Ode à Lamennais* à *Wap*, après que celui-ci eut traduit sa poésie : *Le Christ au Gethsémani* et lui eut fait parvenir cette traduction. l. c., p. 34.

(2) l. c., I, p. 35.

(3) Le 16 février, à midi. Il habitait alors au numéro 12 de la rue Rivoli.

L'impression que Lamennais a faite sur Wap.

de beaux fauteuils du dernier style, de magnifiques rideaux festonnés aux fenêtres, un large sôfa en face de la cheminée élégamment surmontée d'une glace ; le parquet poli et brun était en marqueterie à la mode parisienne. Tout cela contrastait avec le simple savant que je n'aurais nullement cherché dans la rue la plus importante de la ville, presque exclusivement habitée par des richissimes Anglais. De fines lunettes d'acier bleu rendaient sa figure intelligente plus expressive encore, mais dans son extérieur et son langage il y avait quelque chose de déconcertant que je ne puis m'expliquer, mais qui semblait indiquer que mon interlocuteur craignait de s'ouvrir entièrement ; en parlant il balbutiait quelque peu et avait la parole rapide mais hâchée, à vrai dire, difficile et fatiguant à entendre. J'étais assis à côté de lui ; il s'informait des luttes religieuses aux Pays-Bas concernant les dissidents (Afgescheidenen) ; il les appelait un phénomène important qu'il voulait connaître davantage, voire même, si c'était possible, entièrement. Pour autant qu'il était en mon pouvoir, je satisfis son désir. C'est dommage, dit-il, que votre langue soit si peu connue et que, par conséquent, vos périodiques ne soient pas répandus à l'étranger. Au profit de son journal, il voudrait bien entrer en correspondance avec la Hollande pour se mettre et rester au courant de cette affaire religieuse ; il rattachait tout cela à son dernier système favori : les princes ont fait défection ; ils se servent de la religion comme d'un moyen pour dominer seulement et non pas pour remplir leur vocation : l'accomplissement des desseins de Dieu, le salut des fidèles. La révolution triomphera des princes ; ils se perdront et l'Eglise deviendra libre : les intentions de Dieu l'exigent ; chaque chrétien est obligé d'y contribuer ; le besoin de foi est général ; l'Eglise triomphera, mais après ce triomphe la situation de l'Eglise et sa force seront tout autres que celles

d'aujourd'hui ; le catholicisme est et reste le mot d'ordre de l'Eglise du Christ et Rome en sera toujours le centre » (1).

C'est en peu de mots, dit *Wap*, le raisonnement de *Lamennais*. Puis il ajoute ce qu'il pense de lui, surtout ce qui peut, selon lui, l'avoir amené à dire de la capitale du monde catholique tout le mal dont il a voulu l'écraser dans ses *Affaires de Rome*. Ce qui m'étonnait le plus, c'était « que Lamennais, qui savait que j'étais en voyage pour Rome, m'en prédît tant de bien, tant de choses encourageantes et consolantes, à moins qu'il ne supposât que je n'eusse pas lu ses terribles *Affaires de Rome*, qui venaient de paraître. Il y a beaucoup d'obscurité dans tout cela et, après mûre délibération, il ne me paraît pas invraisemblable que Lamennais qui doit avoir perdu beaucoup d'argent dans l'entreprise de *L'Avenir*, soit malheureusement à la merci d'un parti qui paie largement ; c'est ce que disent du moins des gens honorables en France qui prétendaient bien savoir que c'était en puisant dans une telle bourse qu'il avait fait son voyage à Rome. Le résultat en serait son fameux livre contre le Siège de Saint-Pierre et contre tout ce que la vieille capitale de la chrétienté a d'honorable et de consolateur. Si cette opinion est fondée, le caractère de Lamennais en est bien diminué, mais elle fait croître pourtant dans les cœurs compatissants cette vraie pitié pour la faiblesse à laquelle nous sommes tous exposés, nous autres, mortels, tout en éveillant l'espoir qu'il y aura un moment de réflexion et que tomberont alors les chaînes qui étreignent depuis trop longtemps et trop cruellement un homme pareil. Pour moi, je crois que Lamennais, après avoir fait l'essai de tout, ne gardera uniquement que le bien. C'est dans cette disposition que je le quittai : il m'embrassa en

(1) l. c., I, 37 s.

prononçant ces sublimes paroles consolatrices de l'Ecriture Sainte : « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. »

C'est sur ces mots, pleins d'espérance pour ceux qui souffrent et se fient aux promesses divines, mais pleins d'une tristesse navrante dans la bouche d'un *Lamennais*, que *Wap* termine le récit de sa visite.

Ce qu'il n'ajoute pas c'est qu'il invita son hôte à écrire ces mots dans l'album qu'il avait ouvert comme une sorte de pièce justificative et qu'il a publié plus tard séparément (1). C'est un recueil des portraits des grands hommes auxquels il rendit visite et des fac-similés de leur signature ou d'un texte écrit de leurs propres mains. *Lamennais* y écrivit le texte cité plus haut ; son portrait manque (2).

En somme, il est onze fois question de *Lamennais* dans *Mon voyage à Rome* (3) ; il est mentionné une fois dans la brochure : *Briefwisseling*, etc. (4), et enfin il est question de lui dans *Argus* du 22 février 1829.

Nos recherches ne nous ont pas fait découvrir dans l'œu-

(1) On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque communale de Maestricht.

(2) P. X des pièces justificatives, *Wap* cite la fin d'un article d'*Amedée Duquesnel* dans : « *Cabinet de lecture et cercle réunis* du 10 avril 1838 « Il faut arrêter ici cette imparfaite esquisse ; que les écrivains anti-catholiques se hâtent de porter aux nues leur nouveau prophète; nous ne sommes pas de ceux qui croient que l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* persistera dans la voie qu'il parcourt aujourd'hui. Il y a dans l'idée catholique, pour quiconque l'a pénétrée, une invincible force qui a dompté bien d'autres puissances rebelles. Nous ne serions pas surpris que l'abbé de Lamennais allât mourir un jour dans un couvent romain ». Et *Wap* ajoute : « A cet article est joint un magnifique portrait très parlant de Lamennais ».

(3) Tome I, 9, 33, 35-39; 74 s., 108 s.; Pièces justificatives : p. IV, X, XI, LXIII s.; tome II, p. 115, 170, 299.

(4) Voir p. 346, in nota de ce livre. Brochure, p. 29.

vre de *Wap* une influence plus ou moins directe de *Lamennais ;* mais ce qui est sûr c'est que, tout en désapprouvant sa rebellion et déplorant sa chute, il considérait *Lamennais* comme un des plus grands génies de son temps dont il se faisait honneur d'avoir fait la connaissance.

On ne saurait parler d'une influence de Lamennais sur Wap.

CHAPITRE III.

LAMENNAIS ET LE PÈRE BERNARD HAFKENSCHEID (1)

Le Père Bernard aussi a subi le charme de Lamennais.

De la correspondance du célèbre prédicateur avec ses proches parents, il ressort que lui aussi a subi, pendant des années, le charme du grand écrivain.

Quand, au cours de son voyage à Rome, où il va faire ses études, il passe quelques journées à Paris, il veut profiter de ce séjour pour aller le voir. En fin de compte, il ne le voit pas, mais ce n'est certes pas sa faute à lui : il invente même un petit mensonge, oh, bien petit, en réalité, mais qui prouve cependant combien il tenait à rencontrer le grand homme en personne. Partout où l'occasion se présente, il cherche à voir ses admirateurs et être partisan de Lamennais est, comme il le dit lui-même, une raison de rapprochement. Il lit ses œuvres, trouve celle-ci « des plus belles », défend cette autre, même contre l'archevêque de Paris, les prête à ses amis, mais les réclame énergiquement (2) et semble leur attacher une attention toute particulière, puisqu'il s'aperçoit tout de suite qu'il en manque

(1) Né : 1807; mort en 1865. Il fut un des plus grands prédicateurs du XIXe siècle. Il prêcha environ 300 missions aux Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre et en Amérique, en hollandais, français, allemand et anglais. Pour plus de détails, voir : *M. J. A. Lans : Het leven van Pater Bernard.*

(2) « A propos, comment va ma bibliothèque ? Des mains étrangères n'y touchent-elles pas ? M'est avis qu'il est temps de réclamer tout ce que j'ai prêté ? Notre ami *Broere* a-t-il encore cet ouvrage de De La Mennais : *La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* ? Je fais valoir mes titres. Malheur, malheur, si l'on ne me rend pas tout jusqu'à la dernière page. » Lettre à son frère *Antoine* de septembre 1831. Archives du couvent des Pères Rédemptoristes de Wittem. Dossier : *Pater Bernard.*

quelques-unes parmi les livres qu'on vient de lui envoyer de Hollande (1).

Après les événements sanglants de juillet 1830, il plaint la France de ne pas avoir mieux écouté les conseils de Lamennais et, même après la publication des *Paroles d'un Croyant*, donc après la rupture définitive avec l'Eglise, il ne peut s'empêcher, tout en détestant cet acte de révolte, de constater avec satisfaction qu'en Espagne, au Portugal et à Naples ses prophéties se réalisent chaque jour.

Les Hafkenscheid lisaient « L'Avenir ».

Que l'on ne s'étonne pas que dans sa correspondance avec ses parents et son frère il fasse tant de cas du prêtre français. Presque dans chacune de ses lettres il cause politique avec eux, et si l'on veut connaître la direction qu'ils suivent dans leur politique, que l'on sache qu'ils lisent *L'Avenir* : « Que vous dirai-je que vous ne sachiez déjà mieux que moi par les journaux ! Vous avez *L'Avenir*... et des journaux allemands qui vous apprendront sans doute le succès des armées autrichiennes » (2).

Mais le père Bernard n'est pas toujours de l'avis de la feuille mennaisienne.

Non pas qu'il soit toujours de l'avis des rédacteurs de ce journal. Loin de là. « Malheur aux peuples qui oublient que tout pouvoir sort de Dieu, que le Prince a le droit d'ordonner et qu'ils sont obligés d'obéir. Ils peuvent résister quand il s'agit des droits divins, mais la doctrine qui permet de revendiquer ses droits avec force, en est une qui n'entre

(1) « Je n'ai pourtant pas trouvé tous les livres que j'attendais. Il y manque, entre autres choses, les *Mélanges de Lamennais.* » Lettre du 15 avril 1834, à son père. l. c.

(2) Lettre à son frère *Antoine*, du 7 avril 1831. l. c.

pas dans ma tête de moineau. Défende cette doctrine qui voudra. Je n'en suis pas capable. Il m'a été absolument impossible jusqu'ici d'y forcer ma conscience » (1).

Il fait des efforts pour être reçu par Lamennais.

La première lettre dans laquelle il est question de *Lamennais* est du 14 octobre 1828. *Bernard* est en route pour Rome et s'est arrêté à Lyon. De là il écrit comment il a profité de son séjour à Paris. Nous citons une partie de cette lettre : « ..... Le lendemain matin — le 7 octobre — *Beelen* apporta une lettre chez son cousin *Drapier*. J'étais resté dans mon hôtel pour y arranger encore quelque chose. Ce cousin nous donna l'adresse d'un certain *Mandruel*, vicaire de Saint-Roch. Ce vicaire était un ami particulier de l'abbé de la Mennais. Vous comprendrez que cela suffit pour nous décider à faire une visite chez ce vicaire. Mais qu'allions-nous lui dire ? Notre plan fut vite dressé. Nous partîmes pour l'église Saint-Roch et eûmes la chance de le trouver chez lui, disposé à causer avec nous. Nous nous fîmes tout de suite connaître et le priâmes d'être notre intermédiaire pour que l'abbé de la Mennais nous reçoive. Nous n'oubliâmes pas d'y ajouter un petit mensonge en disant que, au cas où nous pussions parler à l'abbé, nous étions chargés de le saluer de la part du traducteur hollandais de son *Essai sur l'indifférence*. Nous eûmes pourtant le chagrin d'apprendre que de La Mennais était à la campagne. *Mandruel* était très aimable et entrant de plus en plus dans toutes sortes de détail, il nous montra enfin un de ses ouvrages dont il s'occupait déjà depuis plusieurs années. Le titre en est : *Sur l'autorité paternelle*. Il nous en fit l'analyse et émit même l'idée d'une traduction hollandaise de l'ouvrage. En un mot, cette brève entrevue avec *Mandruel* nous fut des plus agréables, mais aurait été beaucoup plus agréable encore si nous avions pu, par son intermédiaire, parler à l'abbé de la Mennais » (1).

(1) Lettre à son frère *Antoine*, du 18 août 1831. l. c.

Cette lettre ne nous dit pas seulement le plaisir que *Bernard* aurait eu à voir *Lamennais*, mais elle prouve aussi que le prêtre français avait souvent fait les frais de la conversation dans le cercle de famille des *Hafkenscheid*. « Ce vicaire était un ami particulier de l'abbé de la Mennais. Vous comprendrez que cela suffit pour nous décider à faire une visite chez lui. »

Enfin les deux amis sont à Rome et *Bernard*, qui tient ses parents au courant de tout ce qui lui arrive, leur parle de son logis et les informe des relations qu'il y a nouées.

Etre partisan de Lamennais est une raison de rapprochement pour le Père Bernard.

« La chambre contiguë à la mienne est occupée par un avocat français d'environ 30 ans, un homme vraiment exceptionnel. Aussi me fut-il recommandé par les Jésuites. Cet homme a quitté la France il y a cinq ans déjà et en a passé trois à Rome, dans la même chambre. Comme il est très honnête et très pieux, vous comprendrez facilement que nous ayons été contents de faire sa connaissance. De plus, outre que sa conversation est très agréable, elle nous est aussi des plus utiles, parce que nous trouvons maintenant moyen de nous exercer de plus en plus à parler français et d'apprendre aussi un peu l'italien. Outre cela, c'est un fervent partisan de La Mennais, de *Bonald*, etc., etc., ce qui est encore une raison de rapprochement entre nous trois » (2). Il n'y a donc pas de doute : Si *Bernard* et son ami *Beelen* ont désiré, à Paris, voir Lamennais et lui parler, ce ne fut pas que de la curiosité, mais une véritable

(1) Lettre à ses parents. l. c.
(2) Lettre à son frère *Antoine*, du 28 décembre 1828. l. c.

sympathie. Rien que d'être partisan de Lamennais est « une raison de rapprochement ».

Bernard est un admirateur du livre : « Des progrès de la révolution » etc...

En 1829 parut le livre : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*. Nous avons dit ailleurs comment ce livre divisa le cercle des lecteurs en deux parties : ceux qui le trouvaient révolutionnaire ou qui, tout en réservant leur jugement sur la doctrine, le jugeaient au moins intempestif, et ceux qui, comme *Beugnot*, en parlaient « comme d'une des plus belles choses qui aient été écrites dans notre langue à aucune époque » (1), qui l'admiraient sans aucune réserve, même pour les idées. *Bernard* est parmi les derniers. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à lire la lettre dans laquelle il en parle à son frère : « Entre temps je m'occupe à lire, pour suivre le cours des événements. Mais je lis aussi l'histoire de la Révolution de 1792 et les derniers ouvrages de la Mennais à qui les événements, quoi qu'on objecte contre lui, ont entièrement donné raison. Tout homme raisonnable voit maintenant que ce n'était ni de l'étourderie ni du faux zèle qui dirigeaient sa plume, qu'il n'est pas tel que l'archevêque de Paris l'a cru « cet homme sans mission qui parmi le peuple français a semé le trouble et la discorde ». Il écrivit d'une pleine conviction ce que l'expérience d'autrefois lui avait appris. Heureuse la France, si elle avait mieux écouté sa voix » (2).

Il est aussi partisan du système du « sens commun ».

Bernard est donc partisan de la politique de *Lamennais*, telle que celui-ci l'a définie dans son *Des Progrès :* « Les événements lui ont donné entièrement raison. » Or, que pensait-il de *Lamennais* comme théologien ? C'est encore

(1) Cit apud *Duine : La Mennais*, p. 137.
(2) Lettre de Rome à son frère *Antoine* du 11 septembre 1830, l. c.

lui-même qui nous donnera la réponse. « Vous me demandez de vous écrire quelque chose sur mes conversations avec des savants, des artistes, etc., etc. Eh bien ! je vais vous en régaler. Un de mes meilleurs amis à Rome est *saint Thomas*, surtout avec son *Summa*. Du matin jusqu'au soir, il est dans ma chambre, voire même, sur ma table. Il est difficile à comprendre. Mais je me suis, à la longue, tellement habitué à sa façon de parler qu'il n'est pas rare que je m'occupe de lui jusqu'à minuit. Vous ne croiriez pas combien sa conversation est agréable. Chaque mot est une merveille de science, de sorte que nous ne nous séparons jamais, sans que j'aie appris quelque chose de nouveau de lui. Les jours de congé, les jeudis et les dimanches, par exemple, je reçois souvent la visite de l'abbé de la Mennais qui, bien qu'il excelle surtout en philosophie, ne profite pas peu à mes études théologiques. C'est du dernier beau de l'entendre parler de l'indifférence en matière de religion » (1).

On pourrait demander ici : *Bernard*, en parlant de *Lamennais* comme philosophe et théologien, n'a-t-il en vue que le premier volume de l'*Essai* ou est-il aussi partisan du système du « *sens commun* » exposé dans les volumes suivants ? A l'entendre parler ici on pourrait soutenir la première des deux hypothèses : « C'est du dernier beau de l'entendre parler de l'indifférence en matière de religion », ce qui pourrait faire supposer qu'il ne pense qu'au volume où Lamennais traite cette matière de l'indifférence *ex professo*.

Mais, abstraction faite de ce qu'il y a d'invraisemblable à ce qu'un théologien de métier ne pense pas au système qui était encore, à cette époque-là, l'ancre de salut des uns et la pierre d'achoppement des autres, nous trouvons ailleurs des indices que ce système avait toute l'attention de *Bernard*

(1) Lettre à son frère *Antoine*, de janvier 1831. l. c.

et que donc, en affirmant, sans aucune réserve, que la philosophie de *Lamennais* profitait beaucoup à ses études théologiques, il entendait en effet l'approuver.

Ces indices, nous les trouvons de nouveau dans ses lettres. Celle que nous avons citée plus haut (1), qu'il écrivit, en 1828, à son frère, se termine ainsi : « Par son intermédiaire — c'est-à-dire : de l'avocat français — nous avons fait la connaissance de deux honorables prêtres de Rome, le *Père de la Marche* et le *Père Ventura* : celui-là de l'Ordre des Dominicains, celui-ci de l'Ordre des Théatins. Le *Père Ventura* est censé être un des plus savants hommes de Rome et s'est fait connaître l'autre jour particulièrement par un ouvrage philosophique dont je m'occupe actuellement ». Et dans la lettre que nous venons de citer, p. 358 s., nous trouvons encore ceci : « Pour pouvoir fréquenter des savants tels que vous vous les imaginez, il faudrait que je fusse un personnage beaucoup plus important. Les étudiants n'ont que très difficilement accès auprès des savants. C'est ce que j'ai éprouvé, entre autre, de la part de Ventura. »

De ces deux citations, il ressort que *Bernard* a connu le *Père Ventura*, qu'il l'a beaucoup estimé comme savant et qu'il s'est occupé d'un de ses ouvrages par lequel le savant s'était fait « particulièrement connaître » peu de temps avant. Or, le *Père Ventura* fut un des Traditionnalistes les plus notoires de son temps et le livre dont s'occupa, en décembre 1828, le *Père Bernard* ne peut être autre que son *De methodo philosophandi* qui avait paru quelques mois auparavant et où le savant Théatin se montre le fervent partisan du système du *sens commun* (2).

(1) P. 357.

(2) On y lit, par exemple : « Quare scholasticis idem philosophiæ et théologiæ sub respectu plane diverso, fundamentum fuit, scilicet, communis ratio, commune testimonium atque auctoritas; etenim communem sensum, evidentiam communem in re philosophica, fidem Ecclesiæ communem in re theologica magistram et ducem sequiti sunt. » *De Methodo philosophandi*. Romæ, ex typographia Perego-Salvioniana. § XIX, p. L.

Et ailleurs : « Itaque philosophia privatæ evidentiæ, veluti soboles germana Lutherani flagitii et sceleris habenda est. Neque enim æquum fuit, ut ii homines, qui principatum privatæ rationis in re theologica sanciverant, deinde in re philosophica communis evidentiæ principatum agnoscerent, et, qui in religione, omni externa autoritate repudiata, cuncta privatis ratiociniis et judiciis definienda putarent, deinde in re philosophica externæ auctoritatis testimonio judicium veritatis certitudinisque conferrent. » l. c., § XX. p. 411.

Il n'y a donc pas de doute : Le *Père Bernard* a connu et étudié ce système et, en louant, sans aucune réserve, *Lamennais* comme auteur de l'*Essai*, il entend louer et approuver aussi le système qui y est exposé et défendu.

Ce que Bernard pensa de Lamennais après que celui-ci eut écrit ses « Paroles d'un Croyant ».

Bernard a été ordonné prêtre, a quitté Rome, est entré dans l'Ordre des Rédemptoristes et il se trouve, en 1834, à Saint-Trond, en Belgique. Avec *Lamennais*, les choses ont tourné de mal en pis. Après de longues tergiversations il s'est enfin, d'après les apparences du moins, entièrement soumis ; mais à peine cette soumission a-t-elle rassuré ses nombreux amis qui avaient suivi avec angoisse les péripéties du procès, que les *Paroles d'un Croyant* venaient de nouveau mettre en doute la sincérité de ses rétractations. Quelques-uns, ne pouvant croire à la désertion de celui qui fut le plus vaillant combattant de l'époque pour la grandeur et la liberté de l'Eglise, lui restaient fidèles malgré tout ; d'autres, enveloppant dans une même condamnation le prêtre révolté et l'homme de génie, se détournaient de lui avec une horreur mêlée de pitié ; d'autres enfin, tout en condamnant le prêtre catholique qui osait arborer le drapeau de la révolte contre ce que le catholicisme avait toujours considéré comme saint, continuaient à lui prodiguer leur admiration comme homme extraordinaire, ayant la vision claire des choses passées et des choses à venir.

Bernard était parmi ces derniers.

Les *Paroles* parurent le 30 avril 1834. Quelques mois plus tard, le 28 juin de la même année, il écrit à son frère : « Que dirons-nous de la Mennais ? *Quomodo cecidisti Lucifer ?* Chaque fois que je pense à lui, je me rappelle une certaine polémique sur ses principes politiques qui n'a cependant duré que très peu de temps. « *Scientia inflat, caritas ædificat.* C'est dommage que Lamennais ait oublié cette sentence. Pourtant, ses prophéties se réalisent chaque jour. *Don Miguel*, *Don Carlos* et en quelques mois le roi de Naples. Tout va à merveille » (1).

C'est la dernière fois qu'il est question de *Lamennais* dans la correspondance du *Père Bernard*, pour autant que nous avons pu la consulter. Quelques jours avant, le 24 juin, le Pape avait condamné les *Paroles* et avait infligé au système du *sens commun* la censure de « fallacieux ». Il paraît donc que *Bernard* condamna le petit livre avant qu'il connût, probablement, le jugement de Rome. Il ne s'est pas prononcé depuis sur le système du *sens commun*, mais aucun doute n'est possible sur son entière adhésion à la parole du Chef de l'Eglise. Pour lui, comme pour la presque totalité du monde catholique, *Lamennais*, comme philosophe et théologien, ne comptait plus que comme adversaire dont il fallait combattre les erreurs.

(1) Archives de Wittem, l. c.

CHAPITRE IV.

LAMENNAIS ET LE PÈRE ROOTHAAN (1)

Il y avait parmi les Jésuites d'aussi chauds partisans du système du « sens commun » que d'adversaires.

Quand le *Père Roothaan* s'était vu imposer, en 1829, la direction générale de la Société de Jésus, le système du *sens commun* comptait toujours autant d'âpres adversaires que de fidèles partisans. Parmi les fils de *saint Ignace* aussi les opinions étaient partagées. Les Jésuites français avaient reçu de Rome, par la plume du *Père Rozaven*, la direction la plus nette. Interrogé par les siens, *Rozaven* leur répondait par de véritables dissertations, parce qu'il ne voulait pas, écrivit-il au *Père Gury*, maître des novices à Montrouge, « que par ma faute ou par mon silence, quelques-uns soient entraînés à embrasser inconsidérément un système dont on apercevra enfin — et Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard — les funestes conséquences » (2).

Mais le *P. Rozaven* eut beau faire : les Jésuites furent enveloppés, comme la masse des prêtres et des catholiques de

(1) Le *P. Roothaan* naquit à Amsterdam, le 23 novembre 1785 et mourut le 8 mai 1853, à Rome. Bien qu'il quittât son pays natal à l'âge de 18 ans déjà, il lui resta toujours très attaché. Il accueillait ses compatriotes à l'étranger avec la plus grande cordialité et les entourait de bons soins. Son ancien professeur de langues classiques, *Jacob Van Lennep* d'Amsterdam, a rendu les témoignages les plus élogieux de lui, et de son côté il garda de son savant maître les meilleurs souvenirs. Pour d'autres détails, voir : *De Hoogeerwaarde Pater Joannes Philippus Roothaan*, par *P. Albers*. S. J., t. I et II.

(2) Lettre du 22 octobre 1822. Citée dans *Lamennais et les Jésuites*, par *Paul Dudon*. S. J., *Etudes*, t. 115, p. 602.

leur temps, dans le mouvement d'admiration et de sympathie qui ébranla la France, aux premiers accents de Lamennais contre l'indifférence du siècle. Dans les maisons de l'Ordre il en était comme du clergé dans tous les diocèses de la France ; la moitié était pour, la moitié contre Lamennais. « Cette division », dit le *P. Gury* « éclata d'une manière plus ou moins prononcée et à peu près dans chaque maison. Ici, le supérieur prenait parti ; là il ne disait rien ; ailleurs il était contre. Nulle part, aucun frein efficace pour ramener les esprits échauffés. Le *P. Brenot* avait rédigé en faveur du système mennaisien tout un in-folio...; le *P. Loriquet* ne demandait qu'un quart d'heure d'entretien pour y rallier le *P. Rozaven* lui-même...; les *P. P. Glussot*, *Delvaux*, *Simon*, *Ferrand*, *Arthur Martin*, *Renault*, *Phelipon* et bien d'autres, n'étaient pas moins enthousiastes pour les idées nouvelles. Quand le *P. Combalot*, en 1827, sortit de la Compagnie pour rejoindre l'école de la Chesnaie, il laissa derrière lui parmi ses frères d'un jour, une troupe de jeunes hommes, qui pour être d'une imagination moins ardente et d'un caractère moins versatile, n'en gardaient pas moins à Lamennais et à « la raison générale » les plus vives sympathies » (1).

Même quand l'autorité suprême dans l'Ordre, le Général d'alors, le *Père Fortis*, avait parlé et avait fait défense d'enseigner dans son Ordre sept propositions qui résumaient essentiellement le système (2), plusieurs revinrent sincèrement aux principes de l'enseignement commun, mais « un plus grand nombre continuèrent à y être attachés d'esprit et

(1) *Mémoires inédits*, 1829. Cit. chez *Dudon*, l. c., p. 603.

(2) Les voici : I. Il n'y a pas d'autre critère de la vérité que le sens commun.

II. La foi seule engendre la certitude.

de cœur ; et comme la bouche ne peut guère manquer de parler de l'abondance du cœur, quoiqu'ils eussent la meilleure intention d'obéir religieusement à la défense, ils ne laissaient pas de parler trop souvent dans le sens des propositions prohibées » (1).

L'élection du Père Roothaan comme Général de l'Ordre est apprise avec satisfaction du côté des mennaisiens.

Là en étaient les affaires concernant *Lamennais*, quand le *Père Fortis* vint à mourir et que le *P. Roothaan* fut chargé de la direction générale de la Compagnie. La nouvelle de son élection fut apprise avec joie du côté des partisans de *Lamennais*, elle fut une déception du côté de ses adversaires. On écrivit de Bois-le-Duc au *Mémorial Catholique* que, par l'élection du *P. Roothaan*, la cause était décidée en faveur de *Lamennais*, que le nouveau Général permettait à l'école de *la Chesnaie* tous les espoirs (2).

Ainsi que le dit le *P. Albers* dans son livre cité ci-dessus, le *P. Roothaan* n'a que très peu publié, d'où nous pouvons conclure avec une quasi-certitude qu'il ne s'est jamais officiellement prononcé par écrit en faveur de Lamennais. Un homme qui sentait si peu le besoin de communiquer par la plume ses grandes lumières aux autres, s'est sans doute bien gardé, vu sa grande sagesse et l'agitation générale des esprits dans la Compagnie, de jeter de l'huile sur le feu qui me-

III. L'existence de Dieu est la première vérité que nous connaissons.

IV. De l'existence d'un être contingent, on ne saurait déduire l'existence d'un être nécessaire ; en d'autres termes, c'est faire un raisonnement vicieux que de dire : j'existe, donc Dieu existe.

V. L'intelligence finie, par cela même qu'elle est finie, est toujours et en tout sujette à l'erreur.

VI. Dans les écoles catholiques ont prévalu de faux systèmes qui conduisent à l'athéisme et au renversement de la religion.

VII. L'homme ne saurait être certain, si ce n'est par le sens commun, ni de son existence ni de sa pensée.

(1) *Gury : Mémoires* cités ci-dessus. Chez *Dudon*, l. c., p. 607 s.

(2) *Mémorial catholique*, août-septembre 1829.

naçait, déjà sans cela, de se déclarer dans toutes les maisons.

D'autre part quand, comme Général de l'Ordre, conscient de sa responsabilité, il crut devoir parler et devoir confirmer la défense de son prédécesseur, il le fit avec une extrême prudence. Notre intention n'est pas, disait-il dans la lettre qui accompagnait sa circulaire, « notre intention n'est pas de noter de censure aucune de ces propositions ; ce qui ne nous appartient pas. Nous ne voulons pas non plus rendre suspects d'erreur en matière de foi ceux qui les soutiennent. Aussi, en n'adoptant pas de semblables doctrines dans nos écoles, il n'est pas pour cela dans nos intentions que les nôtres les attaquent et les combattent. Bien plus, notre volonté expresse est que l'on évite toute dispute qui pourrait blesser ou altérer la charité » (1).

Et, en effet, ses sympathies allaient à Lamennais.

Mais malgré cela, nous avons pu rassembler quelques témoignages qui prouvent, d'une manière irréfutable, que ses sympathies allaient à *Lamennais* et que, par suite de cette sympathie personnelle plutôt que par une étude approfondie, il était aussi partisan de son système.

Premier témoignage du Père Roothaan lui-même.

Trois d'entre ces témoignages sont du *Père Roothaan* lui-même : d'abord deux qui regardent la personne de *Lamennais*, puis un troisième qui se rapporte à son système.

Le comte *Robiano de Borsbeek*, disciple fervent de Lamennais et son collaborateur au *Mémorial Catholique* et à *L'Avenir*, avait fait part au Général des reproches que les amis de *Lamennais* faisaient aux Pères de la Société de Jésus. Le *P. Roothaan* fit à ces reproches une réponse polie mais énergique, où il disait, entre autre : « Enfin, Monsieur le comte, je désire de tout mon cœur pour le bien de

(1) Cit. chez *Dudon*, l. c. p. 615.

l'Eglise et pour le bien personnel de M. de La M... *que j'ai toujours estimé beaucoup et aimé sincèrement...* » (1). Le *P. Roothaan* fut un homme trop sincère pour faire violence à la vérité par des formules trompeuses ou des paroles obligeantes. Les mots que nous avons soulignés témoignent donc de la sympathie de Roothaan pour la personne de Lamennais.

Deuxième témoignage.

Lamennais et le *P. Roothaan* étaient tous les deux en correspondance avec le comte et la comtesse *De Senfft* (2). Or, le 5 avril 1829 *Lamennais* écrit une lettre au comte et lui en renvoie, sous le même pli, une autre que celui-ci lui avait fait parvenir quelques jours auparavant. Cette lettre porte en suscription : « Confidentielle » et est signée : *J. R.* Ce sont les initiales du *P. Roothaan* et tout indique que celui-ci en est en effet l'auteur. Or, cette lettre témoigne aussi du grand prix que le Père attachait à l'opinion de *Lamennais*, d'un désir poussé presque trop loin de le disculper, voire même, de l'innocenter, en torturant le sens clair des mots, d'une attaque contre la Société elle-même.

Dans la première moitié du mois de février 1829 avait

(1) Lettre du 15 juin 1832. Cit. chez *Dudon*, l. c. p. 624.

(2) Dans la correspondance volumineuse de Lamennais, celle avec les *De Senfft*, avec la comtesse surtout, occupe même une place très importante. Elle commence le 11 janvier 1826 et ne se termine que le 26 décembre 1835. Elle ne comprend pas moins de 218 lettres au comte et à la comtesse et quelques-unes à leur fille *Louise*. Quand elle commença, le comte était ambassadeur d'Autriche auprès de la Cour de Savoie, après avoir été ambassadeur de Bavière à Paris, où Lamennais avait fait sa connaissance. Comme il était lié d'amitié avec plusieurs cardinaux, il était un excellent intermédiaire. La comtesse et sa fille se sentaient attirées vers Lamennais par une affection religieuse. Après la mort de la comtesse, qui suivit sa fille de près dans le tombeau, le comte n'écrivant que très peu, toute correspondance cessa entre les deux vieux amis, de sorte que « l'herbe poussa sur le chemin de leur vieille amitié ». Voir : *Forgues : Œuvres posthumes de F. Lamennais*, t. II (Correspondance), p. 440.

paru le fameux *Des Progrès*. Nous avons vu ailleurs que plusieurs évêques, l'archevêque de Paris en tête, censurèrent le livre en des termes très énergiques et que, en général, le monde catholique conservateur se prononça contre.

Or, le *Père Roothaan* qu'en pensa-t-il ?

Qu'on en juge :

« Confidentielle.

« Je ne vous ai pas encore remercié, monsieur le comte, de votre aimable billet de ce vendredi soir, veille de mon départ de Turin. Je viens enfin acquitter cette dette, et en même temps, si vous le permettez, en contracter une nouvelle.

« Vous savez les clameurs qu'a excitées le dernier ouvrage de votre illustre ami ; on a prétendu y voir des monstres, des hérésies, du wiclefisme, etc., etc... Que sais-je. Il ne paraît pas que vous y ayez rien trouvé de tout cela. Moi aussi j'ai lu cet ouvrage ; je l'ai dévoré sans y rien rencontrer qui ne fût, ce me semble, conforme aux principes catholiques. Peut-être la forme aurait-elle pu être un peu différente pour faire entrer la vérité plus doucement dans des têtes prévenues ; mais pour la substance de la doctrine *avec les pièces justificatives*, j'avoue ne pas comprendre comment des personnes qui d'ailleurs pensent bien, aient pu y voir des horreurs ».

En dehors de la doctrine très avancée et des thèses au moins hardies, le livre contenait encore un passage qui avait attiré l'attention de tout le monde et qui en avait choqué plusieurs : le passage fameux sur les Jésuites. *Lamennais* loue les membres de la Société individuellement comme des « hommes vénérables » qui ont droit « à l'admiration par leur zèle et au respect par leurs vertus », mais

il pense pourtant que leur « institut n'est plus suffisamment approprié à l'état actuel des esprits, aux besoins présents du monde ». Il ajoute qu'il ressentirait « une peine profonde, s'il (lui) échappait une seule parole qui pût contrister ces hommes vénérables », mais on a peine à croire que sa peine fût en effet très profonde. Car c'est un éloge assez douteux que de dire à quelqu'un : Vous êtes brave et bon, mais vous ferez bien de vous en aller, vous et les vôtres, puisque votre présence ici ne sert plus de rien et n'est pas sans inconvénients même graves (1).

Or, de nouveau, le *Père Roothaan*, qu'en pensa-t-il ?

Nous n'avons pas à dire qu'il n'accepte pas l'assertion (d'ailleurs gratuite) que la Société n'avait que trop vécu et avait, quelque indéniables que fussent ses mérites, à s'en aller. Aussi donne-t-il des arguments qui renversent cette thèse de fond en comble. Toutefois, elle le place devant une alternative très ennnuyeuse : Renverser la thèse c'est renier *Lamennais ;* ménager Lamennais ce serait manquer à sa conviction le plus profondément sentie. Que faire alors ? Il ménagera la chèvre et le chou ; il donnera une explication du texte qui témoigne sans doute de son ingéniosité, mais qui témoigne en même temps de la perplexité où ce texte

(1) Voici le texte entier du passage : « Ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de juger la compagnie de Jésus, et de chercher entre les calomnies de la haine et les panégyriques de l'enthousiasme, la vérité rigoureuse et pure. Rien de plus absurde, de plus inique, de plus révoltant, que la plupart des accusations dont elle a été l'objet. On ne trouverait nulle part de société dont les membres aient plus de droit à l'admiration par leur zèle et au respect par leurs vertus. Après cela, que leur institut, si saint en lui-même, soit exempt aujourd'hui d'inconvénients, mêmes graves ; qu'il soit suffisamment approprié à l'état actuel des esprits, aux besoins présents du monde, nous ne le pensons pas. Mais, encore une fois, ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de traiter cette grande question ; et nous ressentirions une peine profonde s'il nous échappait une seule parole qui pût contrister ces hommes vénérables... » *Des progrès. Œuvres complètes*. Edit. Daubrée et Cailleux, vol. IV, p. 117 s.

l'a jeté ; il donnera au mot « Institut » un sens qu'il peut avoir peut-être dans la terminologie des membres de la Société, mais qu'il est impossible de lui prêter dans le contexte du passage en question.

Que le lecteur en juge lui-même.

L'auteur de la lettre poursuivit : « Le passage sur l'Institut des Jés... a choqué beaucoup de monde ; comment, dit-on, accorder cela avec ce que l'auteur lui-même a dit si souvent ailleurs à la recommandation de ce même Institut ? Comment l'accorder avec ce que *Pie VII* en a dit, en rétablissant la Compagnie? Ce grand Pape s'est-il donc trompé si grossièrement, en rétablissant un Ordre dont l'*Institut* était bon pour les anciens temps, oui, mais qui ne sert plus, qui a même des *inconvénients graves* pour les temps présents. Ne fut-ce donc pas pour les temps présents de l'Eglise que le Saint Père se crut *en devoir* de rétablir les J..., et cela sans vouloir rien changer à leur Institut ? tout au contraire, en le rétablissant tel qu'il avait été confirmé par le Saint-Siège depuis presque trois siècles ? L'auteur abandonnerait-il, au sujet de l'Institut des J... seulement, ses principes sur l'Autorité ? Les erreurs du temps et tous les maux que nous voyons ne sont-ils pas le protestantisme réduit à sa dernière expression ? (1). Et comment donc un Institut, une Compagnie, suscitée par Dieu pour combattre le protestantisme, ne serait-elle pas adaptée aux besoins du temps où nous vivons ? Voilà ce qu'on dit, et non pas sans raison, à ce qu'il me semble. Du reste, moi, je crois que c'est le sens qu'on attache naturellement à la parole *Institut* qui rend ce passage vraiment choquant. Nous appelons Institut les Constitutions de *saint Ignace*, avec les Décrets des congrégations générales, les Ordinations des généraux, confirmées par les con-

(1) Thèse très chère à *Lamennais*.

grégations mêmes, les Règles qui ont été formées sur tout cela, tirées même souvent mot pour mot de ces pièces, et l'on peut dire que tout ce que nous avons dans l'*Institut*, outre les Constitutions de *saint Ignace*, n'est que le développement de ces Constitutions mêmes. Quant à moi donc, il me paraît impossible que l'illustre auteur ait entendu le mot *Institut* des J... dans ce sens-là. Je crois, au contraire, qu'il parle des feu petits séminaires des J... en France ; par *Institut* il a entendu l'institution, l'instruction, l'éducation qu'on donnait aux jeunes gens, dans ces maisons ; qu'il a vu *là*, dans leur méthode, des inconvénients, des défauts. Or, dans ce sens, sa proposition n'aurait plus rien de choquant, au moins pour ceux qui connaissent bien l'*Institut* des J..., et y tiennent fortement de corps et d'âme. Je serais extrêmement charmé si je pouvais être assuré d'avoir saisi le vrai sens de ce passage de l'auteur et cela pourrait être de quelque intérêt pour la gloire de Dieu.

Je vous prierais donc, monsieur le comte, et ce sera là la nouvelle dette que je contracterai envers vous, de vouloir bien demander à M. l'abbé si j'ai bien saisi sa pensée ? »...

Nous n'aurons pas à ajouter que nous sommes entièrement de l'avis du *Père Roothaan*, quand il affirme qu'il aurait été insensé de croire que la Compagnie de Jésus qui venait d'être rétablie par l'autorité suprême dans l'Eglise, n'aurait plus été appropriée à ces temps-là, aurait même eu pour eux de graves inconvénients. Mais ce n'est pas là la question. Il s'agit de savoir ce qu'en pensait *Lamennais* et nous trouvons que le texte est trop évident pour le nier : lui, était d'un avis contraire.

Puis suit la demande de ne pas dire à *Lamennais* le nom de l'auteur de la lettre : « Bien entendu, il ne faut pas me nommer ; j'ai de fortes raisons pour cela, eu égard uniquement à la plus grande gloire de Dieu. Pour la même raison, je ne voudrais pas que les dames sussent rien de

cette lettre. » Il est clair que ces « dames » sont les dames *De Senfft*, mère et fille, avec qui *Lamennais* était régulièrement en correspondance et qui pourraient lui rapporter le nom de l'auteur, si elles le connaissaient elles-mêmes.

Après avoir encore parlé d'autres choses tout à fait indifférentes pour nous et ayant exprimé l'espoir qu'au Chapitre prochain un Général serait élu selon le cœur de Dieu, l'auteur de la lettre signe : « Votre très humble et très obéissant serviteur, *J. R.* » (1).

Pour ne pas trop entrer dans les détails, nous ne relaterons pas la réponse de *Lamennais*. Il suffira de savoir que cette réponse indique que lui aussi trouvait l'explication du *Père Roothaan* trop recherchée. Car, sans y prêter la moindre attention, il s'efforce seulement de justifier sa conduite envers l'Ordre des Jésuites (2).

Il eut, d'abord, aussi de la sympathie pour le système du « sens commun ».

S'il est établi, d'après ses propres témoignages, que le *Père Roothaan* estima beaucoup la *personne* de *Lamennais*, lui-même témoignera aussi de sa sympathie pour son système du *sens commun*. Et si, pour nous, cela est quelque peu incompréhensible, quand on se rappelle la grande vogue dont ce système jouissait alors dans une grande partie du clergé, on louera plutôt sa sagesse qui sut faire des réserves au milieu de l'admiration générale. Car jamais il n'en a été le partisan absolu. Voici le texte du témoignage : « Pour ce qui me regarde personnellement, si j'ai été favorable, en quelque sorte, à la doctrine philosophique de M. de Lamennais, je n'ai jamais admis les dernières conséquences auxquelles l'auteur en est venu. J'ai toujours pensé que le système n'était pas encore achevé... (3).

Témoignage du Père Roothaan lui-même.

(1) Lettre du 2 avril 1829. *Forgues*, l. c. p. 32 s.
(2) *Forgues*, l. c. p. 30 s. s.
(3) Cit. chez *Albers*, l. c. t. I, p. 128 s.

Mais malgré ces réserves dont, d'ailleurs, il ne détermine ni la nature, ni l'étendue, son élection au Généralat de l'Ordre ne dit rien qui vaille aux adversaires de *Lamennais*. En dehors de l'information de Bois-le-Duc au *Mémorial Catholique*, dont nous avons parlé plus haut, et qui augurait mal de cette élection pour eux, nous avons encore le témoignage du *Père Rozaven*, l'adversaire convaincu du système et peut-être le plus redoutable de tous, élu, au Chapitre où le *Père Roothaan* devint Général, assistant de celui-ci pour la France. C'est lui qui avait envoyé, dès 1822, à toutes les maisons de l'Ordre de véritables dissertations dans lesquelles il avisait les Pères des « funestes conséquences » du système. Or, comme il ressort d'une lettre, écrite à son confident, le *Père Gury*, la disposition de son Général en faveur du système n'était pas la moindre de ses appréhensions. « Une seule chose au commencement me donnait un peu d'inquiétude, ainsi qu'à quelques autres. Le nouveau général paraissait favorable au système de M. de L. M... Il n'avait pas lu le système, il en avait seulement entendu parler. Il vivait à Turin, où le système a de si chauds partisans. Il y avait vu l'auteur, qui lui avait donné les explications les plus spacieuses et avait eu l'adresse de se donner comme injustement attaqué par nos Pères de France. Il était donc naturel qu'il y eût au moins doute et hésitation dans son esprit » (1).

Témoignage du Père Rozaven.

Quelques semaines après l'élection du *P. Roothaan*, le 25 juillet, *Lamennais* écrit une lettre à son « bien cher ami » le comte *De Senfft*, dans laquelle il lui fait part de son grand contentement. « Je suis enchanté de l'élection du *P. R.* Je crois qu'il fera tout le bien qu'il est possible

Témoignage de Lamennais.

(1) Lettre du 29 novembre 1829. Cit. chez *Dudon*, l. c. p. 614 s.

de faire : c'est tout autant, et plus même, qu'on en peut demander aux hommes » (1). Or, restreindre le contentement de *Lamennais* au fait qu'un homme savant et vertueux comme le *P. Roothaan* avait été élu, sans qu'il eût pensé à sa sympathie pour son système, ce serait faire preuve de peu de connaissance de son caractère et n'avoir aucune idée de la situation d'alors dans la Société de Jésus. Lamennais n'ignorait pas que parmi les Jésuites son système avait d'aussi violents adversaires que de fervents partisans, et il n'ignorait pas non plus que, si dans la Société l'opinion du Supérieur n'était pas inattaquable, elle avait toutefois tant de poids qu'elle emportait facilement la balance du côté où lui, le Supérieur, mettait son autorité. L'opinion du *P. Roothaan*, c'est-à-dire la sympathie pour son système, avait, dès lors, toutes les chances de prévaloir dans l'Ordre des Jésuites. Bien que, depuis la publication du deuxième volume de l'*Essai*, il se fût jeté avec passion dans la lutte politique, son système du *sens commun* restait pour lui la seule planche de salut à laquelle le savoir humain pût se cramponner pour ne pas sombrer dans le noir Océan du scepticisme (2). Et le salut de l'humanité, n'était-ce pas sa grande ambition ? Or, combien le puissant Ordre des Jésuites qui de par leur attachement à leur Supérieur général deviendraient peut-être tous partisans du système, ne devait-il pas y contribuer !

Du reste, quelques jours plus tard, dans une lettre à la Comtesse *De Senfft*, du 2 août, *Lamennais* lui-même confirme notre supposition. Au même Chapitre où le *Père*

(1) *Forgues*, l. c. p. 65.

(2) Dans son *Des progrès*, il insère encore, parmi les « Pièces justificatives » tout un chapitre : *Sommaire d'un système des connaissances humaines* (*Œuvres complètes*, tome IX, p. 301-306), qui n'est, comme nous l'avons vu ailleurs, que le sommaire de son système du « *sens commun* ».

Roothaan fut élu Général et le Père *Rozaven* nommé son assistant pour la France, le Père *Brzozowski*, qui semblait être favorable au système du *sens commun*, ne fut pas réélu assistant pour la Pologne. Or, dans la lettre dont nous parlons, *Lamennais* augure mal de ce changement. Il croit que le *Père Rozaven* n'a été élu assistant que pour contrebalancer un penchant peut-être trop fort du Général pour le parti des mennaisiens, et que, en revanche, le *Père Brzozowski* n'a pas été réélu parce qu'on craignait qu'il les protège. Il est difficile de décider si *Lamennais* a bien vu en cela, mais, après tout, peu importe pour nous; ce qui importe seul c'est qu'il est clair que *Lamennais* lui-même était certain d'avoir dans le *Père Roothaan* un protecteur en qui il pouvait avoir « personnellement toute confiance ». « Quant à la nomination du *P. Ros.* et au changement du *P. Brz.*, cela montre qu'il existe dans l'Ordre un système de bascule entre les partis qui le divisent : les Provinciaux sont le contre-poids du Général ; l'avenir nous apprendra ce que celui-ci pourra faire : j'ai en lui, personnellement, toute confiance » (1).

Mais la confiance de *Lamennais* que le Père *Roothaan* conduirait ses sujets dans la bonne direction subit de rudes atteintes. Nous avons déjà vu que celui-ci ne se prononça ni pour ni contre le système et que tout ce qu'il fit ce fut de demander d'éviter « toute dispute qui pourrait blesser ou altérer la charité ». C'est encore dans une lettre au Comte *De Senfft* que *Lamennais* dit sa déception et qu'il déclare renoncer à l'espoir de voir les Pères de la Société de Jésus se ranger dans leur ensemble du côté du *sens commun*. Mais l'idée ne lui vient pas d'en accuser le *Père Roothaan* qui reste pour lui, malgré tout, un esprit éclairé à qui l'on

(1) *Forgues*, l. c. p. 66.

ne saurait dénier des « lumières personnelles ». « A propos des J..., *Picot* (1) triomphe de la réélection du *P. Rosaven*, et du renvoi du *P. Brz.* Il revient, à ce sujet, sur les circulaires de l'ancien Général, et attaque même le *P. Ventura.* Au fond, malgré les lumières personnelles du *P. R.*, je crois que rien ne changera dans la conduite de l'Ordre. Du reste, nous verrons » (2).

Le Père Roothann est appelé dans un périodique l'ami de Lamennais.

En feuilletant dans un des vieux périodiques qui nous ont si souvent indiqué le chemin, nous trouvâmes un article : *Pater Roothaan en de Jesuiten* où nous lûmes, entre autre, ce qui suit : « Le *Père Roothaan* est très versé dans la science des langues orientales et des principales langues vivantes de l'Europe ; il aime la littérature et est un bon théologien, un excellent orateur qui sait entraîner son auditoire par son éloquence et le toucher par son onction ; il joint le caractère le plus aimable à la piété la plus sincère, une douce conviction à une fermeté inébranlable dans l'exécution de ses décisions ; il a la taille longue et mince, une figure avenante, l'œil perçant. Il n'a que 44 ans, *le même âge que son ami l'Abbé De La Mennais...* » (3).

C'est nous qui soulignons. L'auteur de l'article se trompe de quelques années pour l'âge de *Lamennais* qui naquit en 1782 et doit donc avoir eu, en l'année où parut l'article, 47 ans déjà. Mais nous ne croyons pas que cette erreur enlève, en rien, à notre raisonnement sa force de démonstration. Car nous persistons à nous demander : comment l'auteur pense-t-il à insérer cette remarque ? L'amitié entre *Lamennais* et le *Père Roothaan* doit sans doute avoir été quelque chose de très connu, la coïncidence de leurs anni-

(1) Rédacteur en chef de « L'Ami de la Religion ».
(2) *Forgues*, l. c. p. 71.
(3) *De Christelijke Mentor*, t. II, p. 436 s. s.

versaires doit avoir sans doute particulièrement frappé l'imagination de l'auteur, si nous ne voulons l'accuser d'avoir sottement tiré cette parenthèse par les cheveux (1).

Quoi qu'il en soit de la prévention du *Père Roothaan* pour *Lamennais*, la hardiesse des théories de *L'Avenir* lui a dessillé les yeux. Avant l'Encyclique *Mirari Vos*, déjà il écrivit aux Pères français : « Tout ce qui est sorti, depuis quelques années, de la plume de Lamennais et des siens, leur manière d'écrire et d'agir me semble plus que suffisant pour inspirer de la méfiance et même pour nous convaincre qu'ils ne se laissent pas guider par l'Esprit de Dieu. J'avoue franchement ne pas comprendre comment ceux des nôtres qui lisent *L'Avenir* peuvent en concilier les doctrines avec l'esprit de la Société » (2). Et conscient de sa grande responsabilité envers l'Ordre dont Dieu lui avait confié la direction, il entreprit hardiment, bien que dans l'esprit le plus conciliant envers l'auteur de l'*Essai*, d'extirper les erreurs qui avaient pris racine parmi les membres de la Société comme partout ailleurs (3).

---

(1) NOTA. — Dans le *Godsdienstvriend*, t. XXIII, p. 217-221, nous trouvons un article : *De nieuwe Generaal der Jesuiten* (Le nouveau Général des Jésuites). Dans cet article *Le Sage* cite le même passage que celui que nous venons d'emprunter au *Christelijke Mentor*, en ajoutant qu'il l'a trouvé dans un périodique français. Mais le curieux de l'affaire c'est qu'il supprime précisément la parenthèse que nous avons soulignée. Il sera difficile de décider pourquoi il fait cela. Je suppose que, mieux au courant de l'âge de *Lamennais* que l'auteur français et le traducteur hollandais, il n'a pas voulu se rendre coupable d'une détermination de cet âge qu'il savait inexacte.

(2) *Albers : Roothaan*, p. 389.

(3) Voir aussi *De Tijd*, art. : *Een vermaarde Nederlandsche Jezuïet*, 1913, num. du 8 avril.

CHAPITRE V.

LAMENNAIS ET C. VAN BOMMEL

C. V. Bommel, d'une célébrité européenne comme évêque de Liége, fut, avant d'occuper le Siège épiscopal, le fondateur, voire même le propriétaire (1), et le premier président (2) du séminaire de Hageveld. Et à ces titres à l'affection et à la reconnaissance des habitants du séminaire, professeurs et élèves, il en joignait bien d'autres encore, plus personnels. A en croire *Capaccini*, nonce apostolique à La Haye, il n'avait d'autre défaut — qu'on aurait d'ailleurs tort de trop lui imputer — que celui... d'être Hollandais (3).

Van Bommel et le séminaire de Hageveld.

(1) Avec *C. L. van Wijkerslooth* et *W. F. Van Niel*. Voir *de Katholiek*, t. CXII, année 1897, art. : *Geschiedenis van het Seminarie Hageveld*, p. 86 s. s., avec suite p. 223 s. s., spécialement p. 93, in-nota.

(2) Au commencement, le directeur de Hageveld portait le nom de « président » qu'on changea bientôt en celui de « régent », cfr. l. c.,p. 98, in-nota.

(3) Ecoutons comme il le recommande au Cardinal, Secrétaire d'Etat, pour le diocèse vacant de Liége. Après avoir parlé des mérites des deux autres candidats il continue : « Senza nulla detrarre al merito degli altri dico, che il Sigr. *V. Bommel* è molto al di sopra dei due sopra descritti soggetti. Il suo carattere è ingenuo e leale. La sua fisonomia chiara, e vivace, ne io soprei meglio paragonarlo, che al Sigr. Ab Lingart di cui il S. P. conosce bene la fisonomia con la differenza però che le dottrine del Sigr. *V. Bommel* sono perfettamente romane. Il Sigr. *V. Bommel* è fatto per il tempo, in cui viviamo, e per far fronte a queste governo. E istruitissimo, parla perfettamente il Francese, e il Tedesco. I suoi discorsi mostrano la chiarezza delle sue idee. Tutte le rimostanze fatte dall, *Arcivescovo di Malines*, e do Mgr. *Ciamberlani*, ed il Gran lavoro delle 400 pagine mandato alla santa Sede sono parte della sua penna. Ha il dono della parole, e benché parli molto si fa sempre ascoltare con attenzione. Le sue manier sono urbanissime. In poco tempo l'ho messo al Corrente di tutti i nostri affari, ed è entrato cosi bene nello spirito delle nostra trattative, che io non potrei desiderar di vantaggio. E docile, è scelto, è amabile, non ha di Olandese che il cognome; in una parole è perfetto. » Et très modestement le nonce ajoute : « Egli conviena sommamente alle Diocesi di Liegi, i di cui abitanti sono svegliati al pari degl' Italiani, e dove l'istruzione parlando della generalita, e la civilizzazione sono al di sopra di tutte le altre provincie del Regno. » *Registro delle Lettere scritte all Emo Sigr Card° Segretario di Stato e ad altre Persone intorno agli affari Ecclesiastici del Regno dei Paesi-Bassi*, p. 142. Dans un rapport du 22 février, p. 366 s. s., on trouve l'opinion moins favorable sur lui du comte *Mercx Argentau* qui « lo riguarda come un uomo di somno talento, ma di poca esperienza e di poco tatto per trattare con gli uomini ». Voir aussi le rapport du 2 avril 1830, p. 364 s.

Quoi d'étonnant qu'un homme pareil — car les notices bibliographiques confirment les paroles élogieuses de *Capaccini* (1) — ne fût pas seulement le fuseau autour duquel tournait l'existence matérielle du séminaire, mais le centre auquel convergeaient les idées et d'où, en quelque sorte, elles sortaient aussi. Sous sa direction, les habitants du séminaire formaient une grande famille dont les élèves étaient les enfants, les professeurs les pères et au milieu de laquelle il siégeait, par l'ascendant de ses qualités supérieures, comme un patriarche distribuant à chacun les leçons de sa sagesse, les dons de sa bonté (2). Soit que ses élèves se soient faits prêtres, comme *Broere*, *Hafkenscheid*, *Beelen*, soit qu'ils aient renoncé à l'état ecclésiastique, comme *Leesberg* et d'autres, trop nombreux sont ceux qui continuaient à voir en lui leur confident, longtemps après qu'il avait quitté le séminaire et même le pays, et qu'eux-mêmes étaient sortis de l'enfance, pour ne pas admettre que lors de sa présidence il leur avait, à eux qui avaient quitté

(1) Voir, par exemple, *De Katholiek*, t. XXI, année 1852, — l'année de sa mort —, art. : *De Hoogwaardige Heer V. Bommel*, de *Broere*, p. 275 s. s.

(2) Voir *De Katholiek*, l. c. et surtout t. CXII, année 1897, art. : *Geschiedenis van het seminarie Hageveld*, p. 240 s. s. Dans le *Noord-Brabander*, on trouve le récit de l'émouvant adieu du régent à ses chers élèves. Année 1829, 29 août.

la maison paternelle pour aller vivre entre les murs toujours froids d'un internat, servi de père et de mère tout à la fois.

La correspondance par laquelle ils le mettaient au courant de tout ce qu'ils croyaient devoir l'intéresser comme ancien président du séminaire, prêtre du diocèse et compatriote, contient de nombreux détails indispensables à ceux qui désireraient approfondir l'histoire de la province ecclésiastique de Harlem. Tantôt ils le renseignent, souvent d'une manière très détaillée, sur ce qui les regarde personnellement, tantôt, d'ordinaire comme réponse à ce qu'il leur avait demandé, sur d'autres prêtres et laïques, sur les choses et les événements.

Van Bommel a traduit l' « Essai sur l'indifférence ».

Or, parmi les choses qui semblent l'avoir intéressé beaucoup, il y a celles concernant *Lamennais*. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant pour ceux qui savent que le premier ouvrage qu'il ait publié, lors de sa présidence encore, fut la traduction de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. La traduction du tome I parut en 1819 — un an donc après la publication de l'œuvre originale — chez C.-G. Menzel et J.-W. van Leeuwen, à Leyde. Elle ne portait pas de nom de traducteur, mais ce sont des archives qui nous l'ont révélé. Nous y avons trouvé quatre pages in-16° qui semblent n'être qu'une sorte d'index renvoyant à différents folios, mais au verso desquelles se trouvent inscrits, au crayon, sans signature et sans aucun rapport avec ce qui précède, ces mots : « Par lettre du 4 décembre 1818, *C. V. B.* (*Cornelis Van Bommel*, F. Vr.) m'écrit qu'il traduit avec *M. Bogaerts* l'*Essai sur l'indifférence* (1).

(1) Archives épiscopales de Liége. Carton C. Affaires ecclésiastiques. Diversa. Paquet : Notes, lettres etc., relatives aux trois chapitres. *A. Bogaerts*, de Rotterdam, prêtre, était alors professeur de « Bespiegelende en beoefende wijsbegeerte en derzelver geschiedenissen ». Voir *De Katholiek*, t. CXIII, année 1897, p. 116. M. le professeur *G. Brom* a eu la bienveillance de nous communiquer que l'exemplaire de la traduction qu'il avait vu à Liége portait cette mention : « Cette traduction du 1er volume du célèbre ouvrage de l'abbé de Lamennais a été faite à Hageveld, par *MM. Corneille Van Bommel* et *M. Bogaerts*. Cette trouvaille confirme entièrement notre manière de voir; malheureusement ni le bibliothécaire-archiviste ni nous-même n'avons pu trouver cet exemplaire qui n'est pas non plus mentionné au catalogue.

En 1821, donc de nouveau un an seulement après l'apparition de l'original, parut chez J.-W. Van Leeuwen, à Leyde, la traduction du tome II, de la même main. Il est bien sensible que le traducteur, comme d'ailleurs tous ceux dont le tome I avait rendu l'attente des plus vives, ne fût pas peu déçu. Si ce n'avait été pour faire plaisir aux lecteurs du tome I qui sans doute désiraient faire connaissance avec le tome II qui agitait les esprits plus peut-être encore que le premier, « il aurait aimé en ajourner la publication » (1). Il tient pourtant à les prévenir qu'il ne se fait nullement juge dans la lutte pour ou contre et énumère les raisons qui l'ont dissuadé de joindre à sa traduction des notes explicatives ou de réfutations (2). Il a aussi renoncé au projet qu'il avait formé d'abord de donner comme « pièces justificatives » ce qu'on avait publié pour et contre l'auteur « parce que dans presque aucun des articles qui nous sont parvenus, on ne raisonne avec une distinction d'esprit suffisante sur le fond de la question » (3), mais il fait exception pour deux articles, ceux de *Bonald* et de *Genoude*, publiés dans le *Défenseur*, qui avaient particulièrement attiré son attention et qui étaient tous les deux *pour*. *V. Bommel* ne s'explique donc pas lui-même, il prévient même ses lecteurs qu'il serait imprudent de le faire, mais le fait que parmi tant d'articles qui parurent pour et contre il n'en reproduit

(1) Avant-propos.

(2) l. c.

(3) l. c.

Il semble partisan du système du « sens commun ».

que deux qui sont *pour*, donne à lire entre les lignes que le système lui semble loin d'être inadmissible.

Cela semble se confirmer par d'autres détails encore.

Dans la liste des livres dont il conseille la lecture au clergé de son diocèse, on trouve à côté de la *Connaissance de Dieu* et de la *Politique sacrée* de *Bossuet* et de *L'existence de Dieu* et de la *Vie des anciens philosophes* de *Fénélon*, l'*Essai sur l'indifférence* et la *Défense de l'Essai* (1).

Le célèbre *Ubaghs*, traditionnaliste notoire, fut, avant d'enseigner la philosophie à l'Université de Louvain, professeur de philosophie au séminaire de Liége (2). Or, voici ce qu'il enseignait, entre autres : « Pour éviter toute fausse application du principe catholique de l'autorité, il conviendrait de se baser, comme sur des fondements certains, sur les ouvrages suivants et combinés : L'*Essai sur l'indifférence* de *M. De Lamennais*, avec le *Sommaire d'un système des connaissances humaines* du même auteur ; les *Recherches philosophiques* et la *Législation primitive* de *Bonald* et *De methodo philosophandi* de *M. Ventura.* » Et, répondant à la question de savoir quel auteur il fallait prendre pour l'enseignement de la philosophie, il propose de « chercher un auteur qui, préférant le consentement des savants dans la matière à ses spéculations particulières et individuelles, se base sans restriction sur le grand principe du catholicisme ou du *sens commun* (3).

(1) C'est encore M. le professeur *G. Brom* qui nous a communiqué cette liste que nous n'avons pas vue de nos propres yeux.

(2) Voir : *Daris : Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, t. IV, 1724-1852. En 1831 *Ubaghs* quitta Liége pour aller enseigner à Rolduc.

(3) *Apperçus* (sic) *de Monsieur U sur l'enseignement de la philosophié*, au verso de *Quelques observations sur la lettre de Mgr l'évêque de Namur du 17 juin* 1830. Le tout ne contient que cinq pages in-folio. Arch. épisc. de Liége. Carton C : « Affaires ecclésiastiques. Diversa ».

Cette préférence ressort aussi de la correspondance avec ses anciens élèves.

Lettre de J. F. Leesberg à V. Bommel.

Le 23 septembre 1825, quelques mois après que, par suite d'inqualifiables décrets royaux, le séminaire de Hageveld avait dû fermer ses portes aux futurs lévites, *J.-F. Leesberg*, une des victimes de l'injuste mesure, en voyage, avec ses parents, à Louvain, pour y être élève du « Collège philosophique », lui écrit de Bruxelles : « Il — c'est-à-dire : le doyen de l'église Saint-Pierre à Louvain chez qui il allait prendre pension — est loin d'être un ignorant, je crois même qu'il a beaucoup lu et lit encore. *Bonald* et *La Mennais* n'étaient pas des inconnus pour lui... » (1). Et dans une autre lettre, du 8 avril 1831, à l'occasion de l'offre que lui avait faite *C. Broere* d'accepter le professorat de philosophie, un autre de ses anciens élèves qui signe *Lÿp* (2) écrit à son vénéré maître : « Avant de me casser la tête avec ce professorat et de peser le pour et le contre des conditions, etc., la grande question est de savoir si j'y suis apte. Puis-

« Lÿp » à son ancien président.

Nous donnons encore ce qui suit à titre de curiosité. Dans une lettre du 25 avril 1831, un certain *Robÿns*, prêtre du diocèse, à Dolhain, Limbourg, essaie de se justifier contre l'accusation d'être un « ignorant ». La lettre est assez drôle, d'abord parce que l'auteur y fait une longue énumération de ses connaissances, puis, parce que, tout en vantant sa propre science et nommément celle du français, il commet de terribles fautes de grammaire. A la fin, il donne la liste de la littérature qu'il traite (avec ses élèves je pense), et écrit : « Je m'occupe depuis quelque temps des leçons de littérature française, par *Noël et de La Place;* je lis également *de La Mennais, Massillon, de La Martine*, etc., et je crois que le bon goût ne manque pas ». Arch. épisc. Arton. : « Correspondance », sans numéro ni lettre.

(1) Arch. épisc. de Liége. Carton B : « Affaires ecclésiastiques » : Enseignement II. Hageveld. Paquet : Lettres de Hagevelders (sic !), tant professeurs qu'élèves.

(2) *Lÿp* n'était qu'un sobriquet. Voir : *Leesberg : Letterloover*, p. 250, cit. *De Katholiek*, t. CXII, année 1897. Art. : *Geschiedenis van het seminarie Hageveld*, p. 347, in-nota.

je enseigner, moi, la philosophie, être à la tête d'un établissement pareil ? Il est vrai que *Bonald*, *de Maistre*, *de La Mennais*, *Haller*, etc., sont de mes amis, que j'aime à lire et à étudier ces auteurs, mais est-ce là savoir la philosophie ? » (1).

Si les anciens élèves parlaient si souvent de *Lamennais* dans leurs lettres, c'est que lui-même continuait de leur demander des renseignements sur lui.

Beelen et Hafkenscheid donnent, de Rome, à V. Bommel, les renseignements demandés sur Lamennais.

Dans le *post-scriptum* d'une lettre du 12 mai 1832, *C. Broere* lui écrit : « A la question concernant L. M., il vous a été répondu de Rome. C'est pourquoi je n'en parle pas ici » (2). Et, en effet, nous avons trouvé deux lettres, l'une de *Beelen* et de *Hafkenscheid* (3), écrite de la main de *Beelen*, l'autre de *Beelen* seul, du 21 avril 1832, toutes deux de Rome, par lesquelles les deux étudiants essaient de satisfaire la curiosité de leur ancien président en lui donnant tous les renseignements qu'il leur avait été possible d'obtenir. Ils regrettent que la réponse ne soit pas suffisante (4), mais avec cela les détails qu'ils donnent sont si nombreux que l'insuffisance de leur réponse fait d'autant plus ressortir la manière minutieuse dont leur auguste interlocuteur désirait être renseigné.

(1) Arch. épisc. de Liége, l. c.

(2) l. c. Paquet : « Lettres de Broere ».

(3) Elle est sans date, mais à la fin le destinataire a eu soin de marquer celle où il a répondu : « répondu 25 mars (ou mai ?).

(4) « Nous regrettons, Monseigneur, de ne pouvoir donner une réponse suffisante à votre question de savoir à quel point *l'Ami* dit vrai dans le passage que vous avez copié pour nous ». Et : « Il reste deux questions encore concernant les opinions de Lamennais auxquelles vous nous avez demandé une réponse, mais je ne vois momentanément pas moyen d'en donner une qui puisse vous satisfaire ». L. c. Carton B : « Affaires ecclésiastiques. Enseignement II. Hageveld », et : Paquet : Leerlingen van Hageveld.

Van Bommel a eu des doutes sur l'orthodoxie de Lamennais avant que celui-ci eût rompu avec Rome.

Si *V. Bommel* s'intéressait donc beaucoup à tout ce qui regardait *Lamennais*, qu'il peut même être censé avoir été porté pour son système du *sens commun* — ce qui est sûr c'est qu'il a eu des doutes sur son orthodoxie longtemps avant que Rome se fût prononcée. En 1834, *Broere* lui écrit : « Je ne puis m'empêcher de vous dire encore quelques mots sur papa L. M. Je me rappelle maintenant les paroles que Votre Grandeur m'a dites un jour à Hageveld, à la fenêtre de votre chambre d'alors : Cet homme finira mal — c'est un Tertullien ! ! Je les ai retenues et avec toutes les autres raisons qui me conseillaient la prudence, elles ont été la cause que je ne lui ai pas fait écho aveuglément » (1).

Pourtant, un mois avant la condamnation définitive de ses théories, la parole de *Lamennais* faisait encore autorité dans le cercle des anciens habitants de Hageveld, car le 14 juillet 1832 *Beelen* écrit de Rome à *V. Bommel* qui lui avait confidentiellement communiqué que l'épiscopat belge avait l'intention de fonder une sorte d'Université pour l'étude de la théologie, que selon lui la nouvelle Université devrait avoir, entre autre, pour but : « de combattre sans cesse les jansénistes et de poursuivre ces serpents jusque dans leurs derniers repaires », car « tout le monde doit bien savoir ce que dit Lamennais : [que le jansénisme avec son Dieu toujours armé pour punir des crimes inévitables, est l'enfer de la raison] » (2).

Lamennais a-t-il eu, autrement que par son système du *sens commun*, une influence quelconque sur *V. Bommel* ?

(1) l. c. : Carton B : Affaires ecclésiastiques. Enseignement II. Hageveld. « Brieven van Broere ». La lettre ne porte pas de date d'envoi, mais *V. Bommel* note y avoir répondu le 13 novembre 1834.

(2) l. c. Paquet : Leerlingen van Hageveld.

Lamennais a-t-il eu de l'influence sur V. Bommel autrement que par son système philosophique ?

On peut l'admettre « a priori ».

En l'admettant *a priori*, nous ne croyons rien faire de déraisonnable. On n'entreprend pas le labeur de traduire une œuvre telle que l'*Essai sur l'indifférence* d'un auteur et l'on ne s'intéresse pas aussi vivement que l'a fait *V. Bommel* à lui, sans en subir, serait-ce inconsciemment, l'ascendant, surtout quand le maître est l'ardent Lamennais et que le disciple est l'inflammable *V. Bommel*. Comme nous venons de le voir, *Capaccini* estime beaucoup ce dernier et en dit beaucoup de bien, mais dans une autre lettre au Cardinal, secrétaire d'Etat, tout en le louant de nouveau fort, il le croit pourtant un peu trop vif et le range parmi ceux qui veulent toujours obtenir tout ou rien (1). Il ne doute pas de ses excellentes intentions, son orthodoxie n'est sujette à aucune suspicion, et la religion aura en lui un champion des plus zélés, mais il oublie parfois que le zèle doit toujours être accompagné de la prudence (2).

(1) « *Mgr V. Bommel* è un sogetto eccellente, perchè pieno di talento, e di cognizione, è di principj sicurissimi, ma essendo ancor giovane, e non avendo grande esperienza negli affari, nei quali entrano, come elementi principali la liberà volontà e la passione degli uomini, è un poco troppo vivo e qualche volta corre ». (*Registro*, etc., lettre du 18 octobre, 1829, p. 289). Et ailleurs : « è di opinione, che bisogna far forza apertamente al Governo, ed ottenere o tutto, o niente ». (l. c. lettre du 11 septembre 1829, p. 258).

On sait que *V. B.* a été compromis dans une affaire avec *De Potter*, l'ami de *Lamennais* et *Tielemans*, les chefs du mouvement révolutionnaire en Belgique. Lui-même a donné de ces relations une explication tout à fait plausible qui le disculpe entièrement (voir : *Leerredenen over het Primaatschap van den Paus. Aanteekeningen* », 1838. Traduction hollandaise, à la bibliothèque des Frères Mineurs, Maëstricht. A. A. 249 et B. B. 166), et le nonce qui lui en veut et le prince d'Orange qui, selon celui-ci, l'appelait un intrigant, ont été terriblement dupés ; mais si le représentant du Pape s'est laissé mener dans un cas particulier, on ne saurait lui dénier une connaissance appréciable du cœur humain et c'est pourquoi nous attachons une certaine valeur à la conclusion qu'il tire de l'histoire : « È veramente una cosa deplorabile, che *Mgr. V. Bommel* siasi lasciato tanto transportare dalla sua vivacita ». Pour toute l'affaire voir *Registro*, lettre du 12 mars 1830.

(2) Le dottrine del Sigr. *V. Bommel* sono perfettamente romane (l. c., p. 142) ; « è uomo... attaccatissimo ai buoni principj, zelantissimo sostenitore della libertà Eccles » (l. c., lettre du 11 septembre 1829, p. 258) ; « I suoi principj sono sicurrissimi » (l. c., lettre du 22 février 1830, p. 321 s. s.), et c'est pourquoi il est convaincu « che coll' andar del tempo questo uomo sara il più forte sostegno della Religione, in questo Paese » (l. c., lettre du 18 décembre 1929, p. 288 s.), mais ce qu'il oublie parfois c'est « che lo zelo sia sempre accompagnato dalla prudenza » (l. c., lettre du 12 mars 1830, p. 354 s.).

Or, un homme pareil, jeune, généreux, ardent, brûlant d'amour pour l'Eglise et sa liberté, ayant essuyé, par l'illégale fermeture de son cher séminaire, les injustes attaques d'un gouvernement mal intentionné, n'aurait-il pas subi — nous le répétons : au moins inconsciemment — le charme des théories séductrices qui entendaient mettre à jamais l'Eglise à l'abri des injustices gouvernementales ?

Le centre de l'activité de V. Bommel doit être cherché dans le domaine de l'enseignement.

Pour protester contre l'accusation de s'être vendu à la Cour, il en appellera, en 1838, à l'Encyclique *Mirari Vos* qui « contenait contre les théories de Lamennais les mêmes doctrines, voire même apportait les mêmes arguments » que ceux qu'il avait exposés dans son premier mandement pastoral de janvier 1830 (1). Et c'est vrai. Mais après tout, le centre de l'activité de *V. Bommel* ne doit pas être cherché dans le domaine de la politique dont, d'après son propre témoignage, il s'est tenu, surtout depuis son avènement au siège épiscopal, complètement éloigné (2). Non, le terrain où il a engagé la lutte, l'œuvre à laquelle il a prodigué la richesse de ses talents et de son énergie, le problème qu'il a approfondi, et peut-être résolu, avec toute la pénétration de son esprit, c'est la question de l'enseignement. C'est là qu'il a rayonné avec une incontestable maîtrise, c'est là qu'il a remporté des triomphes qui devaient le rendre célèbre (3),

(1) Voir *Leerredenen over het Primaatschaap van den Paus. Aanteekeningen*, p. 83.

(2) l. c., p. 85.

(3) Nous avons déjà mentionné ce qu'il fit et fut pour Hageveld. Evêque de Liége, il se hâta de fonder des écoles, des collèges, un

Lettre de Montalembert à V. Bommel.

et c'est là qu'il a tracé la voie à ses frères dans l'épiscopat de France. Le 22 mai 1844 *Montalembert* lui écrit de Paris : « Monseigneur, je viens de livrer ma dernière bataille, et je retrouve un peu de loisir et de force pour vous remercier de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle m'a consolé, encouragé et fortifié dans cette franche lutte, où vous nous avez précédés et où vous avez remporté une victoire qui de longtemps nous sera refusée. Votre exemple du reste nous sert de fanal pour nous guider sur cette mer orageuse. Et vous spécialement, Monseigneur, qui le premier parmi les Evêques du Monde catholique, avez si bien exposé et démontré les « vrais principes » (1) de cette immense question, vous devez vous réjouir devant Dieu de voir les évêques de France marcher d'un pas si assuré et si unanime dans la voie que vous avez noblement tracée. Vous avez la bonté, Monseigneur, d'approuver mes faibles efforts. Daignez m'en récompenser en m'accordant vos prières. Votre cœur d'évêque doit vous faire comprendre combien j'en ai besoin. Dieu ne me demande pas de sauver son Eglise, mais de sauver mon âme. Veuillez... — *Ch. de Montalembert* (2).

L'entrevue de Mgr. Parisis avec Van Bommel a marqué une époque décisive dans la vie de l'évêque français.

Montalembert n'exagérait en rien. Il est avéré que l'entrevue de *Mgr Parisis*, le grand promoteur de l'enseignement libre en France, avec *V. Bommel* a marqué une époque décisive dans la vie de l'évêque français. Après les conversations qu'ils eurent, *Mgr Parisis* écrivit : « J'ai déjà eu deux

petit séminaire à Saint-Trond, et ce fut encore à son initiative que l'Université catholique de Louvain dut, en 1833, sa création.

(1) Allusion à sa brochure : *Exposé des vrais principes sur l'Instruction*. Dans cette brochure, *V. Bommel* dit lui-même : « L'instruction de la jeunesse a été, depuis plus de trente ans, notre occupation favorite, nous dirions presque, notre passion ». Avant-propos, p. I.

(2) Arch. épisc. de Liége. Carton : « Correspondance », sans numéro ni lettre.

heures de conférence avec Monseigneur et je dois vous dire qu'il n'a pas énoncé une idée qui ne soit dans mes convictions. Ses discours me font donc du bien de toute manière. Il m'encourage beaucoup, surtout en me disant et me redisant que, lorsqu'il a commencé la lutte, la question n'était pas plus comprise en Belgique qu'elle ne l'est aujourd'hui en France. Il insiste pour une publication toute théorique où l'on démontre l'absurdité du système actuel, son odieux, ses conséquences... Oh, qui nous donnera un homme de ce talent et de ce caractère ! (1).

Quand l'évêque de Langres regagna son diocèse en passant par Paris, il sollicita et obtint une audience du Roi qu'il entretint de ce qui serait désormais sa grande préoccupation : la liberté d'enseignement. L'audience n'eut aucun résultat, mais sa résolution était néanmoins prise : « La sainte cause pour laquelle il mourrait avec joie » (2), aurait en lui son chevalier et son champion jusqu'à ce que la loi *Falloux* apportât, en 1850, une victoire relative. Moins d'un mois après son départ de Liége il écrivit « presque tout d'un trait » (3), son « *Premier examen sur la liberté de l'enseignement. Examen de la question au point de vue constitutionnel et social* » (4), dont il soumit le manuscrit au jugement de *V. Bommel* (5). Nous nous éloignerions trop de notre but, si nous donnions ici l'analyse de cette brochure, mais à l'exposé qu'en donne *Guillemant* (6), on aura vite reconnu en l'auteur le disciple de *V. Bommel* et mesuré la profon-

(1) Lettre à M. *Vourist*, du 1er octobre 1843. Cit. chez *Charles Guillemant* : *Pierre-Louis Parisis*, t. II, p. 20.

(2) Lettre à *D. Martin*, du 7 décembre 1843. *Guillemant*, t. II, p. 23, in-nota.

(3) l. c., p. 23.

(4) l. c., p. 25.

(5) l. c., p. 21.

(6) l. c., p. 25 s. s.

deur de l'impression qu'avait faite sur lui le voyage de Liége.

V. Bommel a-t-il peut-être inspiré ses idées sur l'enseignement aux grands champions de l'enseignement en France ?

Faut-il aller plus loin ? *Mgr Parisis* ne connut *V. Bommel* qu'en 1840, mais avant cette date celui-ci était-il inconnu en France ? *Lamennais* et les siens qui dans leur lutte pour toutes les libertés se sont tellement inspirés de la Belgique (1), n'ont-ils pas connu l'intrépide champion de la liberté de l'enseignement dans le petit pays voisin ? C'est invraisemblable. Mais alors, si dans la série d'articles que *Lacordaire* écrivit le 17, le 18 et le 25 octobre 1830 dans *L'Avenir*, nous le voyons alléguer quelques-uns des arguments dont s'est servi *V. Bommel* dans une de ses brochures, serait-il déraisonnable d'admettre que celui-ci en fût l'inspirateur ? Dans la première qu'écrivit l'évêque de Liége : « *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin 1829 relatifs au Collège Philosophique* » etc., il donne, entre autres, les « raisons philosophiques en faveur de la liberté de l'instruction, considérées dans leur rapport avec la loi fondamentale » (2), et son argumentation est la suivante : Le peuple du royaume des Pays-Bas est un peuple libre par ses institutions, parce que toutes reposent sur une loi fondamentale qui proclame et garantit toutes les libertés civiles et religieuses, la liberté individuelle, la liberté des opinions

(1) « Nous demandons la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation : et c'est là ce que demandent comme nous les catholiques belges, opprimés par un gouvernement persécuteur. Ils ont senti que, menacés d'une église nationale, ils ne pouvaient éviter le schisme qu'en opposant à l'odieuse et lâche tyrannie du pouvoir les droits imprescriptibles des nations chrétiennes, et en les défendant avec cette énergie qui triomphe tôt ou tard ». (*Des progrès*. Préface, p. IX). Et : « C'est ainsi que de nos jours même, on a vu les Pays-Bas, par un généreux mouvement de patriotisme et de foi, reconquérir, les armes à la main, leurs libertés religieuses et politiques envahies par Joseph II. (l. c., p. 47).

(2) § III.

et des cultes, la liberté de la presse, la liberté de l'industrie, etc... Or, toutes ces libertés supposent la liberté de l'enseignement et périssent avec elle. Donc rien de plus opposé à la foi fondamentale du Royaume que le monopole, et point de liberté à laquelle le peuple belge doive attacher plus d'importance qu'à celle de l'instruction.

Ecoutons maintenant *Lacordaire :* « Plusieurs fois déjà on a réclamé à la tribune l'exécution de la Charte, qui a fait de la liberté d'enseignement un principe de notre droit public. La liberté d'enseignement n'est plus une opinion ; c'est une partie du pacte qui attache les Français à la nouvelle couronne... « La liberté d'enseignement... s'est trouvée liée, dans les esprits, avec... la liberté des cultes, la liberté domestique, la liberté des opinions... ». « La servitude de l'enseignement est incompatible avec quelque liberté que ce soit... On ne l'a pas assez remarqué : presque toute liberté est une liberté d'enseignement. La liberté de la presse est une liberté d'enseignement, la liberté des cultes est une liberté d'enseignement, la liberté de la tribune et du barreau, celle de l'industrie, des arts... » (1)

Et Van Bommel s'est-il inspiré, de son côté, de Lamennais ?

Après avoir admis *a priori* que *V. Bommel* a subi l'influence de *Lamennais* et avoir constaté qu'il en a exercé une de son côté sur la France, nous répétons en d'autres termes et en la restreignant la question déjà posée plus haut : *V. Bommel*, en écrivant ses célèbres brochures sur l'enseignement, s'est-il inspiré, oui ou non, de Lamennais ?

Que le lecteur en juge.

En 1826 parut, en brochure, une deuxième édition de la traduction d'un article de *Lamennais* : « *Du droit du gou-*

(1) 2e article. « Mélanges catholiques », t. I, p. 237, 238, 240.

vernement sur l'éducation » (1). Le nom du traducteur manque et nous ne saurions prétendre — bien que dans notre for intérieur nous le croyions — qu'elle soit de la main de *V. Bommel*, mais quoi qu'il en soit, celui-ci a connu l'article et l'a beaucoup apprécié, puisque dans sa brochure : « *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique* » qu'il écrivit en 1840, à Liége, et par laquelle il se fit connaître à *Mgr Parisis*, il cite six pages sur les douze de cet article, en faisant précéder la citation de cette remarque élogieuse : « L'auteur du « *Droit du gouvernement sur l'éducation* » a laissé sur ce grief des observations d'une vérité profonde » (2).

Il y avait déjà plus de vingt ans qu'il avait traduit l' « *Essai* », mais l'ouvrage lui semble encore assez neuf pour donner du poids à ses paroles et il appuie sa propre argumentation en y renvoyant jusqu'à trois fois (3). Ces quatre longues citations, faites si longtemps après l'apparition des ouvrages où elles étaient prises et à une époque où celui qui les avait écrites le premier n'y souscrivait plus lui-même, en disent assez long sur la profondeur des sentiments qu'elles avaient éveillés en *V. Bommel*.

Mais cette impression se traduit-elle aussi directement par les idées ; y a-t-il entre les deux hommes une certaine affinité de pensée qui en soit peut-être la conséquence ?

Selon *V. Bommel*, le grand principe de l'enseignement est celui-ci : « Toute instruction publique doit être nécessairement, et avant tout, morale et religieuse et par conséquent placée sous la direction et la surveillance de la religion... » (4). « La religion et la morale sont la base essen-

(1) *Lamennais* l'écrivit en 1817 déjà. Voir *Œuvres complètes*, t. VI, p. 356 s. s. Ni ici pour les autres citations le nom de *Lamennais* n'est cité.
(2) *Exposé*, p. 173 s. s.
(3) P. 77 s., 81 s., 84.
(4) l. c., p. 11.

tielle de l'instruction publique » (1) ; sans la première, la religion, l'idée de société serait même inconcevable (2). Mais, dira-t-on, qu'est-ce que la simple « instruction », c'est-à-dire celle qui a pour objet les connaissances purement humaines, qu'est-ce qu'elle a à faire avec la morale et la religion ? *V. Bommel* répond : « Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion (3).

Or, toutes ces idées se retrouvent dans les nombreux articles que *Lamennais* avait consacrés, avant *V. Bommel*, à la question de l'enseignement et on peut même dire que ce fut spécialement pour les établir qu'il écrivit ces articles. La conclusion du long article : « *L'Université impériale* » est qu'il faut à la France et qu'elle « aura réellement une éducation publique, propre sous tous les rapports, à inspirer la confiance..., un véritable corps enseignant, corps religieux, parce qu'il n'y a point d'unité ni de stabilité sans religion... » (4). Et si l'on ne veut pas abandonner à eux-mêmes « comme en effet il serait peut-être imprudent », les nombreux établissements que l'on verra partout se former « qu'on les place sous la surveillance des évêques, juges naturels, non pas de la perfection des études... mais des mœurs et de la doctrine, dont leur devoir est de conserver la pureté » (5).

Tout l'article : « *De l'éducation du peuple* » (6) traite de la distinction entre l'instruction qui ne considère l'homme que dans ses rapports avec l'homme, qui croit que la science peut suppléer à la vérité perdue, qu'elle peut être pour

(1) l. c., titre du chapitre II s. s.
(2) l. c., p. 76.
(3) l. c., p. 157.
(4) *L'Université impériale. Œuvres complètes*, t. VI, p. 327 s.
(5) l. c., p. 338.
(6) *Œuvres complètes*, t. VI, p. 329-364.

l'homme, religion, morale, bonheur, tout ensemble, et la véritable éducation, qui embrasse tout l'homme, développe toutes ses facultés, qui, croyant qu'il appartient à deux sociétés, la société religieuse et la société civile, essaie de le former à la fois par ces deux sociétés et pour elles (1).

Pour ce qui est de l'idée que toute société est inconcevable sans l'unité antérieure de croyances communes, *Lamennais* y est souvent revenu et elle sert pour ainsi dire d'introduction à son livre : *Des progrès*. « Si l'on veut se faire une juste idée de notre position présente, il faut d'abord comprendre que nul gouvernement, nulle police, nul ordre ne serait possible, si les hommes n'étaient unis antérieurement par des liens qui les constituent déjà en état de société, c'est-à-dire par des croyances communes conçues sous la notion de devoir ; et cette société toute spirituelle est au fond la seule vraie, puisque nulle autre ne peut sans elle s'établir ni subsister » (2).

La première brochure qu'écrivît *V. Bommel*, intitulée : *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin 1829 relatifs au Collège Philosophique* parut six mois environ après l'ouvrage de *Lamennais* que nous venons de citer, et où l'auteur se tourna pour la première fois vers les libéraux en les adjurant de se rallier à tous les hommes de bonne volonté pour le triomphe de Dieu et de la liberté. Or, *V. Bommel*, dans sa brochure : « Serrons-nous donc la main, protestans, catholiques et libéraux ; mais protestans justes et tolérans, mais catholiques et libéraux aussi ennemis de l'exagération que libres d'arrière-pensée ; embrassons tous avec

(1) Voir aussi *Des progrès*, p. 103 s. s.

(2) P. 1. Dans le premier volume de l'*Essai*, nous lisons encore : « Sans religion point de société », p. 66. Voir encore *Des Progrès*, p. 58, 104.

une égale ardeur le système de liberté illimitée devenu notre unique planche de salut... » (1).

Lamennais qui avait, comme nous l'avons déjà vu souvent, ses idées fixes, revint, à plusieurs reprises, à l'assertion qu'au fond le renversement de tant de trônes et la perte de tant de royaumes n'étaient dus qu'à l'immixtion du pouvoir temporel dans les choses de l'Eglise. Selon lui, les princes essayant de substituer un pouvoir purement humain au pouvoir qu'ils tenaient de Dieu, se révoltant donc contre l'autorité de qui la leur dérivait et violant ainsi l'ordre social voulu par Dieu, étaient des révolutionnaires qui, pour cette raison, perdaient tous leurs titres à l'obéissance et contre lesquels les peuples pouvaient et devaient user de la force pour défendre leur vrai souverain et se reconstituer chrétiennement (2). C'est pourquoi il applaudit à l'insurrection des Vendéens et aux révolutions de la Belgique et de l'Irlande (2).

V. Bommel ne le suit pas dans la reconnaissance du droit des peuples de se révolter contre les princes prétendus révolutionnaires, mais selon lui aussi la cause, l'unique cause des malheurs qui les ont frappés est dans leur « manie de se mêler de religion ». Qu'est-ce qui a perdu le royaume des Pays-Bas ? C'est la manie de se mêler de religion. Qu'est-ce qui a perdu des princes, même absolus, un *Joseph II*, un *Napoléon ;* qu'est-ce qui en perdra encore ? Toujours le même travers, la même intolérance... » (3).

Et s'il n'applaudit pas entièrement aux révolutions des peuples qui s'insurgèrent contre les princes oppresseurs des cultes, il est loin de les réprouver et plus d'un de ses lecteurs se sera sans doute demandé où et quand il veut que

(1) P. 168.

(2) Voir *Des progrès*, p. 47.

(3) *Trois chapitres*, p. 326 s.

la « résistance », qui est « un devoir », cesse ses efforts. La « résistance des catholiques aux princes de la terre qui veulent s'emparer de la direction de leur culte ou de l'enseignement moral et religieux de leurs enfants... est raisonnable (et) rationnelle, et dans les pays où les cultes sont déclarés égaux devant la loi, comme en Belgique, en France, en Prusse, en Hollande, elle est encore légale, constitutionnelle. Cette résistance n'est pas seulement un droit, c'est un devoir » (1).

Nous laissons encore au lecteur de décider si les citations que nous venons de faire prouvent l'influence formelle de *Lamennais* sur *V. Bommel*. Pour nous, nous pensons que toutes les fois qu'on manque de témoignages directs, ou que les preuves sont beaucoup moins abondantes que celles que nous avons alléguées pour constater l'influence formelle de *Lamennais* sur *Le Sage Ten Broek*, il sera difficile, sinon impossible, de trancher la question avec une certitude scientifique. Mais si nous nous rappelons le grand cas que *V. Bommel* faisait de *Lamennais* en traduisant son œuvre principale, en en faisant, pendant plusieurs années, le sujet de ses conversations et de sa correspondance et en s'informant souvent de lui auprès de ceux qu'il pouvait croire mieux renseignés que lui-même, nous n'hésitons pas à dire que si la science défend de croire cette influence incontestable, elle nous permettra bien, sans qu'il faille pour cela qu'elle renonce à ses droits souverains, de l'admettre comme très probable.

---

(1) l. c., p. 391.

CHAPITRE VI.

LAMENNAIS ET C. BROERE (1)

Broere : savant et artiste.

Ce n'est qu'avec hésitation que nous entreprenons de raconter les rapports intellectuels qu'il y eut entre *Lamennais* et le grand savant dont nous avons écrit le nom en tête de ce chapitre. Ayant lu les éloquentes et enthousiastes pages qu'écrivit sur lui le savant président actuel du grand séminaire de Warmond (2), nous rappelant les paroles élogieuses de l'orateur sacré qui prononça son oraison funèbre (3), et sachant qu'aujourd'hui encore le nom de *Broere* est capable de faire vibrer, dans nombre de cœurs, les cordes de la vénération et de la reconnaissance la plus profonde, nous n'osons diminuer l'idéale beauté dont il resplendit que parce que, étant au service de la vérité, nous croirions la servir mal, si nous taisions ce que la bienveillance et la largeur d'esprit de ceux qui mirent leurs archives à notre disposition nous ont permis de trouver.

(1) Né à Amsterdam, en 1813, mort en 1860, au séminaire de Warmond, où il était professeur d'histoire ecclésiastique. De 1830 à 1851, il fut professeur de philosophie au petit-séminaire de Hageveld. Ici, aussi bien qu'à Warmond, il exerçait, par sa manière d'enseigner autant que par son commerce paternel avec ses élèves, une influence vraiment bienfaisante sur eux et était considéré par eux comme dépassant ses collègues par son génie et par la générosité et la noblesse de son caractère.

(2) Voir : *De Katholiek*, t. CXII (1897). Art. : « *Geschiedenis van het seminarie Hageveld*, p. 354 s. s.

(3) l. c., t. XXXIX (1861), p. 26 s. s.

Il est plus artiste et théologien que philosophe.

Il y eut dans *Broere* une rare union du penseur et de l'artiste, mais celui qui s'est extasié sur son dithyrambe sur le Saint-Sacrement de l'autel (1) et qui a approfondi ses écrits purement philosophiques (2) n'a aucunement l'embarras du choix pour décider lequel des deux l'emporte en lui : du philosophe ou du poète. Si son poème est peut-être un peu trop emphatique, encore qu'il faille avouer qu'il est souvent difficile de tracer les limites entre l'enflure et le véritable enthousiasme, il est pour le reste une œuvre poétique de la plus grande envergure qui ne permet aucun doute sur le génie littéraire de celui qui le composa (3). Et il n'y a pas que le sublime des idées poétiques qui assure à l'auteur l'immortalité dans le domaine de la pensée ; la science théologique qui est au fond et qui porte ces idées comme le solide et inébranlable socle supporte une magnifique statue, est si profonde en même temps que si vaste, que rien que pour avoir résolu d'une manière si merveilleuse le problème de marier les épanchements les plus lyriques du cœur aux questions les plus ardues de la science de Dieu, le poète commande l'admiration de tous ceux que la vraie beauté sait ravir.

C'est un des privilèges les plus inappréciables du catho-

(1) *Broere* le fit en 1845. La meilleure édition est celle que publia et annota, en 1892, *J. Alberdinck Thijm.* S. J. Chez C. L. V. Langenhuyzen, Amsterdam.

(2) Ils ne sont d'ailleurs pas très nombreux. En 1889, furent publiées par un de ses anciens élèves : *Praelectiones Philosophicae quas* 1840-1841, *habuit C. Broere*, et à Hageveld on garde les manuscrits qu'un autre de ses élèves fit en 1841. Ces manuscrits se composent de quatre parties : a) *Philosophiae historia ;* b) *Theodicea ;* c) *Tractatus de Ethica et Politica ;* d) *Philosophia.*

(3) Le dithyrambe a été publié par *Broere* lui-même. Le reste de son œuvre poétique fut publié par *J. F. Leesberg*, en 1880, sous le titre de : « *Gedichten van Mgr C. Broere*, bijeenverzameld door... ». Bien que *Broere* se montre ici aussi, surtout dans le poème épique *Constantijn*, qui resta inachevé, un poète de grand talent, toute cette œuvre ne peut rien ajouter à son impérissable gloire d'être le poète du Dithyrambe.

lique d'avoir dans sa foi le guide infaillible pour ses recherches scientifiques. Il a une entière liberté d'examiner, mais il sait que là où le résultat des recherches humaines est contraire aux décisions de la foi, c'est tôt ou tard la science qui aura à se rétracter. Il s'ensuit que là où les arrêts de la foi sont clairs, le catholique peut s'épargner la peine d'examiner. Si l'envie scientifique lui en prend, ce n'est pas que ses études puissent le porter à croire avec plus de certitude, mais parce que c'est une jouissance de plus pour l'esprit que de constater l'harmonie entre les résultats des recherches de la science avec les dogmes de la foi (1).

Broere fut un penseur dans le double domaine de la théologie et de la philosophie ; les deux sciences lui furent une source inépuisable d'une joie intellectuelle toujours renouvelée, mais tandis que dans ses études théologiques il montra la belle assurance de celui qui croit, dans ses recherches philosophiques il ne fit que tâtonner et — le mot est peut-être dûr, mais il était en cela en compagnie des plus subtils esprits de l'époque — trébucher (2).

(1) A ce point de vue, il est curieux de constater que dans les articles qu'il écrivit depuis 1842, dans *De Katholiek*, il considère les choses toujours à la lumière de la Révélation divine, telle que nous la représente l'Eglise catholique. Son clair esprit solide était sans doute dégoûté des perpétuelles erreurs philosophiques de l'époque.

(2) Il est vrai que nous n'avons pour étudier son œuvre philosophique que les publications ou les manuscrits de ses élèves, mais sa correspondance particulière nous apprend qu'ils l'ont bien reproduite, au moins, dans les grandes lignes.

En dehors de son œuvre, que nous avons appelée purement philosophique et de son œuvre littéraire, presque tout ce qu'il a produit se retrouve dans les plus de soixante articles, la plupart avec une ou plusieurs suites, comprenant dans leur ensemble plus de trois mille pages, qu'il écrivit dans les années successives du *Katholiek*. Le tome CI (1892), en donne la liste complète. Bien que le premier article qui parût dans ce périodique, fût aussi de sa main, il n'en fut pourtant pas, comme on l'a cru souvent, le fondateur.

Il a d'abord enseigné la philosophie de Lamennais.

A commencer par *Lamennais*, dont il professait et enseignait — avant qu'elles fussent condamnées par Rome — les erreurs philosophiques, il se laissa tour à tour éblouir par les faux arguments des philosophes catholiques de l'époque avec qui il rechercha, convaincu de l'immense intérêt de la question pour détourner les incrédules de leurs préventions contre le dogme, le critère suprême de la certitude.

A commencer par *Lamennais*, disons-nous. Il eût été étonnant qu'il n'en eût pas été ainsi. Jeune homme, il eut de dix-sept à vingt-deux ans, comme professeurs de philosophie, de littérature et d'histoire *C. V. Bommel* et *A. Boogaerts*, les deux traducteurs de l'*Essai* (1). Et si l'on se rappelle l'estime, le culte, allais-je dire, dont le premier surtout fut l'objet de la part de ses élèves, on ne trouvera rien de singulier dans le fait que sa prédilection pour *Lamennais* se soit transmise à eux, surtout à celui d'entre eux qui semble avoir été toujours son préféré à Hageveld et l'être resté. Ce qui est sûr, c'est que *Lamennais* fournit déjà à Hageveld la matière à leurs tête à tête. Le lecteur se rappellera bien la lettre citée plus haut que *Broere* écrivit à *Van Bommel* et dans laquelle il déclare se rappeler encore très bien ce que son ancien professeur lui avait dit sur Lamennais lors d'une conversation dans sa chambre à Hageveld. Et on se rappellera aussi que *Van Bommel* ne prêchait pas dans le désert, car *Broere* affirme qu'à côté d'autres raisons qui lui avaient conseillé la prudence, ce furent surtout ses paroles qui l'avaient empêché de faire aveuglément écho à Lamennais (2). Ce qui est sûr encore c'est que,

Mais il ne lui a pas fait aveuglément écho.

(1) Voir chapitre : *Lamennais et V. Bommel.*
(2) Voir p. 385 de ce livre.

resté avec une permission spéciale, après la fermeture du séminaire, à Hageveld, sous la direction de *V. Bommel*, il lisait l'œuvre de Lamennais. En 1831, le *Père Bernard Hafkenscheid* écrit de Rome à son frère *Antoine* : « A propos, comment va ma bibliothèque ? Des mains étrangères n'y touchent-elles pas ? M'est avis qu'il est temps de réclamer tout ce que j'ai prêté. Notre ami *Broere* a-t-il encore cet ouvrage de Lamennais : [*La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*] ? (1).

Aussi, devenu lui-même, en 1830, après la réouverture du séminaire, professeur de philosophie, enseignera-t-il les doctrines de Lamennais.

Quelle fut, après la condamnation de la philosophie de Lamennais, la doctrine de Broere?

Dans ses *Prælectiones philosophicæ* et dans les manuscrits qui se trouvent encore à Hageveld, il rejette le système du *sens commun* (2), ce qui n'a rien d'étonnant, quand on sait que les uns et les autres sont de 1840-1841, donc six ans après l'Encyclique *Singulari Vos*, où ce système fut condamné. Pendant les six années qui, en 1840, nous éloignent de cette condamnation, *Broere* avait eu tout le temps de s'amender.

(1) Archives de Wittem. *Dossier : Pater Bernard*, septembre 1831.

(2) Quelques mois après *Singulari Vos*, il écrit à *V. Bommel* : « Ce qui est sûr, c'est que cet homme (c'est-à-dire : *Lamennais*, F. Vr.), se trompe ». Lettre citée plus haut à laquelle *V. Bommel* a répondu le 13 octobre 1834. Et s'il cite *Lamennais* soit dans les *Praelectiones philosophicae*, soit dans les manuscrits de Hageveld, c'est presque toujours pour rejeter son système. « Sic de la Mennais ex omnium consensionis ratione argumentatus est, et quasi instinctu appulsus omnia eo duxit ut nullum individuum criterium agnosceret et tandem in Pantheismum incederet... » Manuscrits : Traité : *Philosophia*, p. 43.

Voir encore p. 44 ; Traité : *Theodicea*. La pagination manque ; Traité *Philosophia*, p. 42. *Praelectiones philosophicae*, p. 119, 151. Une fois seulement, en traitant les arguments sur l'existence de Dieu et en alléguant aussi celui pris dans la conviction universelle de tous les peuples de tous les temps il renvoie à l'*Essai*, en l'approuvant : « Istam igitur persuasionem habemus, *Dei* persuasionem fuisse, omnium populorum ; de quo vide La Mennais in *Essai*... » *Praelectiones*, p. 196.

Puisque les sources directes manquent il sera difficile de déterminer exactement ce qu'il a enseigné jusqu'en 1834. Nous venons de voir dans la lettre à *V. Bommel* que celui-ci l'avait rendu prudent, de sorte qu'il ne s'était pas fait aveuglément l'écho de *Lamennais*. Mais n'y a-t-il pas dans cette assertion un certain aveu déjà de l'avoir écouté ? Quoi qu'il en soit, si *Broere* croyait avoir été prudent, le Régent de Hageveld d'alors, *A.-A. Thomas* (1), n'était pas de cet avis. C'est sur son témoignage que nous nous basons pour prétendre que *Broere* enseigna jusqu'en 1833 environ la doctrine de *Lamennais* sur le critère de la certitude et quelques autres de ses théories qu'il serait pourtant difficile de préciser.

Les relations avec le Régent du séminaire étaient quelque peu tendues.

Il paraît que les relations entre le Régent et *Broere* étaient quelque peu tendues. Dans la lettre à *V. Bommel* que nous venons de citer, *Broere* se plaint assez amèrement de son Régent qui avait été vraisemblablement, par suite de ces relations tendues, invité par le Vice-Supérior *A. Antonucci* à démissionner. Pour se justifier lui-même et pour expliquer la conduite peu bienveillante de *Broere* envers lui, il écrivit, le 27 juin 1835, une lettre à l' « Illustrissimo Domino » dont nous ne citerons que le passage qui prouve d'une manière décisive l'assertion que nous avons avancée. « Ab initio restaurationis hujus seminarii, quæ fuit anno 1830 mense Junii, omnia in vera bona charitate, sicut decebat, procedebant et ordine ; haec disciplina, ordo consequenter et charitas Regentem inter et Præceptores diminuebantur ad introitum Neomystae *Broere* qui ab Ampl° Domno Archipresbytero *Van Banning* hoc in seminario Philosophiæ Præceptor constituebatur eodem anno post ferias majores mense Octobris. Principiis quibus erat imbutus auctoris sat noti de Lamennais resistendum mihi existimabam ne et seminaristæ ea imbiberent ; tam longe autem aberat ut reducere eum ab istis principiis potuerim ut potius nulla ad hoc irâ impellente, sed ex intentione separatim mihi diceret : [Domine Regens, ne grave feras, si talem tibi Reverentiam exhibere nequeam qualem quidem vellem, me enim doctiorem te sentio]. Vestrae considerationi relinquo animum junioris hujus sacerdotis qui etiam de facto hunc suum erga me animum probavit.

Celui-ci se défend auprès de ses supérieurs.

« Quod timebam fiebat utique et ex Philosophiæ Candidatis percipiebam quod Præceptor eorum quoad *sensum communem*, operationes animae et alia quædam doceret juxta principia de Lamennais, quem etiam Divum appellabat, huic doctrinæ restiti sed frustra, meisque verbis aures præbere denegabat qui se omnino doctiorem Regente suo putabat ; ita ut juxta inclusas litteras mense Aprilis anni 1832 ad doctissimum Præsidem *Chedeville* recurrendum mihi fuerit, unde factum est, ut dicto Præceptori prohibitum sit talia deinceps docere principa, sed potius juxta Philosophiam Lovaniensem, vel auctorem *Contzen*, quem ultimum elegit, necessitate eamdem (? F. Vr.) magis quam voluntate, talemque exitum mihi (prout revera est) imputans, sinistra exhinc in me affectione et animo procedere coepit » (1).

(1) Né à Rotterdam, le 13 juillet 1793. Il fut successivement vicaire à Amsterdam, à Rijnsaterwoude et à Dordrecht puis curé à Middelbourg et à Beverwijk. Ses contemporains le louèrent comme un « vir laboriosus et devotus, theologus », *De Katholiek*, t. CXII, p. 337 s. Nous nous rappelons avoir trouvé aux archives de Liége une lettre — que nous avons négligé de noter — où sa science et sa vertu étaient de même louées, mais où il était accusé d'être un homme un peu fanatique, qui ne désarmait pas facilement.

(1) Archives épiscopales du diocèse d'Harlem. Carton 45. Séminaire Hageveld. Paquet : *Uit het archief van den Vice-Superior* 1830-1852. Dans le même paquet, on trouve le très long exposé de différentes doctrines de *Lamennais* et leur réfutation auxquels *Thomas* fait allusion dans sa lettre. On y trouve, entre autres, la phrase suivante qui témoigne de l'amertume dont son âme est remplie. Après avoir indiqué les funestes conséquences auxquelles mène,

Il était donc dorénavant défendu à Broere d'enseigner la philosophie de Lamennais comme donnant la réponse au problème de la certitude, et dans ses recherches du critère de la vérité, il fallait la remplacer par une autre. Car sa tâche comme professeur de philosophie ne se bornait pas à condamner ce qui était faux, mais était, avant tout, de rechercher et d'expliquer la vérité.

Broere est toujours resté traditionnaliste.

Hélas ! philosophiquement parlant et à en juger d'après ce que ses élèves ont noté, donc jusqu'en 1840-1841, il ne l'a jamais trouvée. S'il est difficile de dire au juste quelle fut sa philosophie, ce qui est sûr c'est qu'il n'a jamais su se détacher de l'erreur du traditionnalisme (1). Quand *Lamennais* était encore son maître, il avait étudié en même temps *Ventura*, *de Bonald* et *Ubaghs* (2) ; le premier condamné il continuait à se faire donner la lumière par les autres, sans pourtant suivre aucun d'eux complètement. Tantôt il déclare à *V. Bommel* être heureux d'avoir reçu la *Logique*

selon lui, le système de *Lamennais*, il ajoute : « voilà où en viennent enfin les malheureux qui se vantent beaucoup eux-mêmes et leurs nouveautés sans une véritable et solide science philosophique et théologique. Ils se font admirer de la jeunesse, parce qu'ils laissent, sans aucun frein, libre carrière à leurs chimères et à leurs idées, et qu'ils se moquent des vieilles choses solides qu'ils ne connaissent pas. »

(1) Fut-il semi-traditionnaliste ou traditionnaliste pur ? Peu importe. Selon *Mercier*, la différence des deux doctrines n'est pas essentielle.

(2) Le 12 mai 1832, il écrit à *V. Bommel* : « J'ai travaillé avec un zèle incroyable, *Ventura*, *Bonald*, *L. M...*; j'ai mâché et ruminé, et écrit toute une philosophie ». Arch. épisc. de Liége. Carton B : « Aff. eccl.. Enseignement II. Hageveld. Paquet : *Brieven van Broere aan V. Bommel*. Et dans une autre lettre du même paquet on lit : « J'ai reçu de *M. Ubaghs* une logique qui est très belle. J'espère l'introduire ici, à Hageveld, puisqu'on n'osera condamner ici ce qu'approuvent les évêques belges et ce qu'on enseigne à l'Académie confirmée par le Pape ». Cette lettre est sans date. Il se pourrait donc qu'elle ait été écrite après la condamnation de *Lamennais*.

d'*Ubaghs* et que ce sera un des beaux jours de sa vie de pouvoir l'introduire à Hageveld (1), tantôt il accuse le professeur louvaniste d'être « Idéaliste » et d'être trop imbu des doctrines de Lamennais (2). Et peu après avoir déclaré être content de pouvoir se servir de la *Logique* d'*Ubaghs*, il écrit à *V. Bommel* : « Enfin, Monseigneur, je crois que Votre Grandeur serait contente de mon système ; c'est celui de *Ventura* » (3). Ailleurs, il nomme de *Bonald* un de ses auteurs favoris (4), indique très bien la différence essentielle qui existe entre cet auteur et Lamennais (5), et base son propre système philosophique sur le critère de la certitude sur sa théorie traditionnaliste. Là où il fait une distinc-

Tantôt il semble suivre Ubaghs.

Tantôt de Bonald.

(1) « Ik kan Uhw alvast getuigen, dat ik met die logica zeer blij ben ; dat zal, hoop ik, een gelukkig événement van mijn leven zijn, indien ik die hier invoer — het mooiste, dat er in is, is over de principia certitudinis », l. c.

(2) « Istud displicet quod Ubaghs semper in objectum et subjectum res dividat ; nam si nimio utriusque oppositio fit, ducimur ad Idealismum quo subjectum objectum fit. Quid vult igitur ? Alium sensum naturae esse vult, quo non judicio sed sensu quodam amoris distinguamus ; et quoniam amor et voluntas quam significat maxime subjectiva vis est, non mirandum est, illum sensum ab eo subjectivum appellari exemplo logicorum, qui id praecipiebant et docebant. Sed de la Menasii doctrina imbutus vidit eum sensum latiori sumptum esse consensionem quamdam quae ratione contineretur ». Manuscrits de Hageveld. Traité *Philosophia*, p. 42.

(3) Arch. épisc. de Liége. Lettre citée à laquelle *V. Bommel* a répondu le 9 octobre 1834.

(4) « *Bonald* is nog altijd een mijner geliefkoosde schrijvers ». Lettre non datée à l'éditeur liégeois *Kersten*. Arch. épisc. de Liége. Carton B : « Aff. eccl. Enseignement II. Hageveld ». Paquet : *Brieven van Broere*.

(5) « Observons en passant que de cette manière il (c'est-à-dire *de Bonald*), ne cite pas de mots, mais qu'il raisonne sur les idées renfermées dans les mots, qu'il ne part pas du sens commun qui est l'opinion de tous, mais du sens commun qui est le partage de tous. En tout, *M. de Bonald* part du général, en tout *M. de La Mennais* part du collectif; c'est la grande différence qu'il y a entre ces deux auteurs ». Autre lettre au même ; sans date. Mais il ne partage pas toutes ses idées : « J'allais oublier de dire que j'ai solidement corrigé les idées de *Bonald* sur les contrastes, tant personnellement que chez mes élèves ».

tion entre la certitude avec laquelle nous connaissons les vérités morales et celle que nous avons de l'existence d'un monde indépendant de nous, sa distinction est entièrement fausse (1), et quand il essaie de définir la grande erreur de *Lamennais*, celle qui, selon lui, implique toutes les autres, il en ajoute lui-même une plus grave encore. Il reproche à *Lamennais* de croire que la société n'existe que dans les rapports entre l'autorité et les sujets, et il a raison ; mais quand il croit que la société n'est que la résultante des rapports entre les sujets seulement et qu'il prétend en plus que l'homme est un produit de la société, il commet une erreur de plus et on comprend que *Van Bommel*, à qui il donne un exposé de son système, se soit abstenu de l'approuver (2).

(1) « Nous concevons les vérités morales par l'autorité, par la révélation de Dieu, laquelle n'est pas toujours le sens commun ; celui-ci n'est le dernier critère que dans le domaine de la raison et la raison n'est pas un critère pour les vérités morales ». Arch. de Liége. Lettre à laquelle *V. Bömmel* a répondu le 9 octobre 1834.

(2) « Quelque plaisir que dût me faire un petit mot d'approbation de mes systèmes de la part de Monseigneur, j'y renonce ». Fin de la lettre où il donne son exposé. Vasten, 1835 (le 5 n'est pas trop lisible). Arch. de Liége. Paquet : *Brieven van Broere*. Voici son exposé en entier : « De societeit bestaat niet in betrekking tusschen gezag en onderdaan, maar in betrekkingen van de onderdanen met elkander; plaatst men daar de waarheid achter, dat de mensch een product van de societeit is, dan volgen al de dwalingen van La Menais als consequentiën, dan verwart men de autoriteit met het algemeen gevoelen, plaatst men niet de autoriteit, maar het algemeen menschdom tusschen God en den privaten mensch, de sensus communis boven de Kerk, ontvangt men de waarheid uit de algemeenheid en dus ook de wet, vergaat het eigenlijk gezag en blijft er slechts een gezag van afgetrokken waarheid, etc., etc. Ik zeg integendeel : de mensch is product van societeit, dat is niet van zijn aequales, maar van 't gezag, van vader, gouvernement, wet, etc., wijl societeit bestaat in betrekking van gezag en onderdaan. Zoo stroomen alle morele waarheden van God af ; en de rede is bij verbreking of liever vervalsching van die orde slechts remedie om waarheden, die zij niet kan uitvinden, te zuiveren door vergelijking, etc.» l. c. Ce que dit *Broere* à la fin, cest-à-dire que la raison ne peut trouver de vérités, mais qu'elle ne saurait que les épurer est du semi-traditionnalisme pur.

Aillenrs il semble exposer un propre système.

Dans les *Prælectiones philosophicæ* (1), il expose un système complet que nous ne pourrions résumer ici sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Ces pages renferment de très belles pensées, mais donnent tantôt dans le supranaturalisme, tantôt dans l'extrinsecisme. Elles donnent aussi l'impression que l'auteur, tout en évitant de prendre le *sens commun* dans le sens mennaisien, ait voulu compléter la théorie de *Bonald* sur l'autorité avec celle de Lamennais sur la raison générale.

Il est nommé professeur d'histoire ecclésiastique à Warmond.

Nous ne pouvons pas soupçonner ce qui a pu décider ses supérieurs ecclésiastiques de le charger, après vingt et une années de professorat de philosophie à Hageveld, de celui d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Warmond. Mais si nous nous représentons son chagrin de devoir quitter le cher endroit où il avait passé les meilleures années de sa vie et où jamais rien n'effacera son souvenir (2), nous concevons, d'autre part, qu'il dut sentir un certain soulagement en se sentant relevé d'une tâche, honorable sans doute et qu'il avait remplie avec le meilleur de son talent et de son âme, mais qui lui avait apporté, avec l'estime et l'amour de ses élèves, de douloureuses déceptions. La condamnation du « divus » *Lamennais* l'avait frappé aussi lui-même et celle de *Bautain*, en 1835, ne lui aura sans doute pas causé moins de peine (3).

(1) P. 144 s. s.

(2) Le buste de marbre que ses élèves lui érigèrent et qu'ils placèrent dans le vestibule du séminaire, porte comme inscription ces mots : « Nulla tuum nomen delebit oblivio ».

(3) *Bautain* avait souscrit à cette proposition : « Quamvis debilis et obscura reddita sit ratio per peccatum originale, remansit tamen in ea sat claritatis et virtutis, ut ducat nos cum certitudine ad

On aurait tort de lui en vouloir d'avoir erré.

Broere a eu la mauvaise chance de vivre à une époque où l'on avait quitté la voie sûre indiquée par le plus grand penseur, peut-être, qui fût : saint *Thomas d'Aquin*, pour se hasarder dans les sentiers tortueux et obscurs et pleins de périls qu'avaient tracés des hommes d'une bonne foi entière, sans doute, mais dont le savoir philosophique et les talents pâlissaient, comme les étoiles devant le soleil, devant le génie et la sainteté du *Doctor Angelicus* du moyen âge (1).

Il est bien vrai que les nouveaux temps apportaient de nouveaux problèmes auxquels le saint Docteur n'avait pas répondu. Puisque, de son temps, ils n'étaient pas agités ; mais telle l'étoile polaire indiquant la direction aux avions modernes aussi bien qu'aux vieux voiliers, il a été et restera le guide intellectuel pour toutes les générations passées et à venir. Et ce n'est pas un des moindres mérites de *Léon XIII* d'avoir, par ses Encycliques : *Aeterni Patris* (4 août 1879) et surtout *Cum hoc sit* (4 août 1880), par laquelle il le nomma le patron des écoles théologiques, remis

cognoscendam existentiam Dei per revelationem factam Judaeis per Moysen et Christianis per adorabilem nostrum Hominem-Deum ».

(1) Sous ce rapport, il est curieux de constater que parmi les 2.802 volumes du catalogue de la bibliothèque de *V. Bommel*, le *Summa* de *saint Thomas*, où toute œuvre scolastique pareille manque complètement. De même, dans la liste des œuvres dont *V. Bommel* conseille la lecture à son clergé diocésain aucun auteur scolastique ne figure.

Les œuvres de *saint Thomas* se trouvaient-elles, à l'époque qui nous occupe ici, à la bibliothèque du petit séminaire ? Nous avons des raisons d'en douter. Dans l'exposé dont nous parlions plus haut et que fit *Tomas*, le régent, au président du grand séminaire de Warmond, après avoir combattu la doctrine de Lamennais et de ses partisans sur l'origine du pouvoir, il conclut : « Ik weet, dat men van die kant den *H. Thomas van Aquinen* en sommige Pauselijke constitutiën aanhaalt... en beken gaarne noch die Constitutiën noch den Dotor Angelicus deswege nagezien te hebben, maar..., etc. Si l'œuvre de *Saint Thomas* s'était trouvée à la bibliothèque du séminaire et que donc le régent n'eût eu qu'à étendre le bras pour la consulter, celui-ci aurait-il été excusable de ne pas s'être donné cette peine !

saint Thomas d'Aquin à la place élevée qu'il avait occupée pendant des siècles et à laquelle il pouvait faire valoir les titres les plus authentiques du génie et d'un long état de services (1).

Reprocher à *Broere* d'avoir erré, ce serait lui reprocher d'avoir été de son temps. Heureux sommes-nous que nos pères, pour s'être heurtés et pour avoir glissé, nous aient empêchés de tomber.

---

(1) *Innocent VI* avait déjà déclaré : « Hujus (*Thomae*) doctrina prae ceteris, excepta canonica, habet proprietatem verborum, modum dicendorum, veritatem sententiarum, ita ut numquam qui eam tenuerit, inveniatur a veritatis tramite deviasse; et qui eam impugnaverit, semper fuerit de veritate suspectus ». *Sermon sur saint Thomas*. Cit apud *Egger : Dogmatica generalis*, p. 226.

CHAPITRE VII.

LAMENNAIS ET LES PÉRIODIQUES

Nous avons dit ailleurs que *Le Sage Ten Broek* fut pendant de très longues années La presse catholique des Pays-Bas. Cela ne veut pas dire qu'il n'ait existé, à côté des siens, d'autres périodiques catholiques ; mais tous, exception faite pour le *Noord-Brabander*, et, beaucoup plus tard, à une époque qui ne saurait plus nous intéresser ici, pour *De Katholiek* et *De Tijd*, tous, disons-nous, ont cessé de paraître après une laborieuse existence de deux ou, tout au plus, de trois années.

Les périodiques appuient aussi la thèse que nous avançons dans ce livre.

Pourtant, quelque petit que fût le nombre de ces périodiques et quelque courte que fût leur vie, ils ne sont pas sans intérêt pour appuyer, à leur tour, la thèse que nous avançons. Car, si les écrivains de ces périodiques ne croyaient pas, comme le *Gdsvr.*, *De Morgenstar* et *De Morgenstar der Toekomst* de *Le Sage* que l'action et l'œuvre de *Lamennais* dussent rendre à la société la paix et le bonheur et à l'Eglise, avec sa liberté, son ancienne splendeur, voire même, peut-être, une entière reviviscence, il ressort pourtant des quelques volumes qu'ils nous ont laissés que, pour eux aussi, *Lamennais* n'était pas un inconnu et que quelques-uns d'entre eux ne croyaient pas impossible que sa théorie sur le critère de la certitude mette, pour toujours, l'Eglise à l'abri des attaques de l'incrédulité.

Voici la liste des périodiques catholiques qui parurent à

côté de ceux de *Le Sage* et que nous allons traiter dans l'ordre chronologique :

1. *Minerva. Letterkundig Tijdschrift voor Godsdienst, Wetenschappen en Kunsten.* 3 vol. 1818-1821.
2. *De Katholiek.* 3 vol. 1821-1824.
3. *De Christelijke Mentor.* 2 vol. 1828-1829.
4. *Noord-Brabander*, dont le premier numéro parut le 2 avril 1829 (1).

A. — MINERVA

Minerva vécut trois ans, mais ce n'est que dans le tome III (1820-1821) qu'il est pour la première fois question de *Lamennais*. Ce fut probablement la traduction hollandaise du volume II de l'*Essai*, laquelle le fit connaître au grand public, qui suggéra à la rédaction de la *Minerva* l'idée de lui prêter aussi son attention.

Mengelingen voor Roomsch Catholijken.

(1) Avant que *Le Sage* commençât son œuvre salutaire, il y eut un périodique : *Mengelingen voor Roomsch-Catholijken* qui exista de 1806-1814, et qui fut incontestablement gallican. Dans le tome IV, par exemple, p. 28 s. s., on trouve un exposé et la défense des 4 articles de 1682 et la conclusion que les catholiques néerlandais pourraient y souscrire. Dans le tome suivant, dans un article : *Over den Regter in geloofsverschillen*, p. 252 s. s., il n'est question du Pape que comme *protecteur* ; le juge, le seul juge dans les points de controverse, est l'Eglise, le corps épiscopal.
Les rédacteurs étaient *Schrant*, *Theese*, *Gerving*, *Wolters* et *Kloppenburg*.

Katholikon.

De 1827-1829, parut encore un autre périodique : *Katholikon. Tijdschrift voor beschaafde Roomsch-Katholijken*, qui fut de même très gallican et qui combattit directement *Lamennais* pour ses tendances ultramontaines. Voir t. II, p. 344 s. s., 317 s. s. Nous ne nous en occuperons pas ici, parce qu'il parut à Bruxelles, bien qu'il fût rédigé en hollandais.

Godsdienstige Mengelingen en stichlende Dichtstukjes.

Nous ne parlerons pas non plus du périodique *Godsdienstige Mengelingen en stichtende Dichtstukjes* (1824-?), qui ne fut que purement littéraire et religieux. Plus de la moitié de l'année 1824. — la seule que nous ayons eue entre les mains — est traduite du français. On y trouve aussi un article de *Lamennais : Influence salutaire du christianisme*, p. 57 s. s.

Traduction d'un article de Lamennais.

Elle donne d'abord (1) la traduction d'un de ses articles : *Sur l'éducation du peuple*, qu'il publia en 1818 (2), puis elle traite longuement et défend la nouvelle théorie sur la certitude. Elle consent que cette théorie fut pour plusieurs un signe de contradiction et une pierre d'achoppement, mais elle déclare, avec *Lamennais* lui-même, que le tort est entièrement du côté des contradicteurs. Si le nouveau système est tellement combattu c'est qu'il attaque à la fois toutes les erreurs religieuses, morales et politiques et que donc tous ceux qui sont imbus de ces erreurs doivent nécessairement s'y opposer s'ils ne veulent pas se contredire. Heureusement quelques savants experts, ayant su se défaire de toute prévention, l'étudièrent et réussirent à faire rentrer le calme dans les esprits. Dès lors on résolut de laisser au temps le développement d'un système qui pourrait peut-être servir un jour à écraser toutes les erreurs.

Traduction d'un article de Bonald qui défend le système du « sens commun ».

La « Minerva » se joint à Bonald.

C'est surtout *de Bonald* qui a réussi à faire disparaître toute prévention contre *Lamennais* et c'est pourquoi l'auteur dans *Minerva* suivra son argumentation de près. Suit alors, sur une étendue de plus de onze pages, la traduction de l'article *de Bonald* (3). Et le traducteur conclut : « Si c'est en effet ce que l'abbé *De La Mennais* a voulu dire, je ne vois aucun motif raisonnable pour la critique qu'on a faite contre son système. » Et après avoir exhorté à la prudence et avoir exposé, en peu de mots, les erreurs que commettent, selon lui, les adversaires de *Lamennais*, il termine ainsi : « Plus tard, on rendra justice à l'auteur ; il n'a fait que tirer les dernières conclusions de ce que nous apprend la religion qui parle sans cesse à l'homme de sa misère,

(1) P. 65 s. s.
(2) Dans le *Conservateur*.
(3) L'article français parut dans *Le Défenseur*, t. III, no. 2, 1820.

de son néant et n'a nullement donné à ce peu de poussière et de cendre le privilège divin d'être infaillible dans ses moyens de connaître ; et la doctrine de l'auteur que je défends n'est en effet rien autre chose qu'une explication et une application positive du principe : [vox populi vox Dei], un principe vieux comme le monde et toujours vrai, quand il ne dépasse pas les bornes permises » (1). Dans une note, la rédaction fait part aux lecteurs que la souscription à la traduction du tome II de l'*Essai* reste toujours ouverte (1).

B. — DE KATHOLIEKE.

« De Katholieke » est plus réservé que son prédécesseur.

De Katholieke fut le successeur direct de la *Minerva* ou, mieux peut-être, ne fut que le même périodique sous un autre nom (2).

Si le critique de la *Minerva* semble assez porté pour le nouveau système, ne serait-ce qu'en traduisant la longue défense de *Bonald*, celui de la *Katholieke* est plus prudent et se borne surtout à donner plusieurs extraits et des résumés des huit chapitres qui constituent le livre discuté. Quant à lui-même, il est loin d'être sûr d'avoir bien compris *Lamennais ;* et puisqu'il n'a encore rencontré personne parmi les laïques qui osât prétendre le contraire, il juge qu'il fera le mieux de ne donner qu'un simple compte rendu, sans entrer dans le détail des discussions que l'ou-

(1) P. 227 s. s.
(2) Pour s'excuser du fait qu'il était en retard avec son compte rendu du tome III de l'*Essai*, le critique explique que c'était parce que les lecteurs savaient déjà l'opinion d'un savant comme *de Bonald* sur cet ouvrage, laquelle leur avait été ommuniquée dans les *Mélanges de* 1820-1821, *p.* 227 *s. s.* Il ne dit pas « les Mélanges du périodique Minerva » ou quelque chose de pareil, mais parle simplement des *Mélanges de* 1820-1821, comme si ces mélanges étaient ceux du *Katholieke*. Or, l'article de *Bonald* se trouve à la page indiquée dans la *Minerva*.

vrage a soulevées. Voire même : si une feuille parisienne, *La France chrétienne*, n'avait pas annoncé que le nouveau système avait bien soutenu l'épreuve à Rome, il aurait différé son compte rendu plus longtemps encore. Après tout, pour ceux qui ne sont pas très versés dans la terminologie philosophique, le profit qu'ils tireront du livre est très problématique, ce qui n'est certes pas une chaude recommandation ; mais les vrais savants y attacheront d'autant plus de prix (1).

Une fois encore, *Lamennais* est mentionné dans *De Katholieke*. C'est quand le critique d'une brochure s'oppose à l'accusation lancée dans la brochure contre l'auteur de l'*Essai* que celui-ci doit être compté parmi « les ennemis de la raïson et de sagesse » (2).

C. — DE CHRISTELIJKE MENTOR

« De Christelÿke Mentor » fut très orienté vers la France.

Comme tous les périodiques de l'époque qui nous occupe, le *Christelijke Mentor* fut très orienté vers la France.

Le nom déjà de *Mentor* fut emprunté à l'ouvrage bien connu de *Fénelon : Les aventures de Télémaque*, où nous lisons que *Mentor fut le Grec le plus sage et le plus prudent de son siècle* (3). Parmi les comptes rendus du tome I, plus d'un tiers (seize) et onze parmi ceux du tome II traitent des livres français. Des 300 pages des *Mélanges* du tome I, 60 environ sont consacrées à la France et la même rubrique du tome II traite huit fois des sujets français. Sous les *Variétés* du tome I, neuf fois l'attention du lecteur est réclamée pour la France ; dans le tome II, cette attention est demandée cinq fois. Dans la rubrique *Nouvelles ecclésiastiques*, enfin, c'est encore la France qui occupe une place prépondérante.

(1) T. I, p. 154 s. s.
(2) T. III, p. 80 s. s.
(3) *De Christelijke Mentor*, t. I. Préface.

Tant d'intérêt ne resta pas inaperçu et deux fois la rédaction annonce, non sans un brin de vanité sans doute, que le *Christelijke Mentor* avait été mentionné dans un périodique français (1).

Il est, de son côté, mentionné dans un périodique français.

Si les Français, et leur production littéraire en général, inspirèrent le plus grand intérêt au *Christelijke Mentor*, *Lamennais* et son œuvre y occupent une place tout à fait spéciale et cela moins par la fréquence des emprunts faits à cette œuvre ou le grand nombre des comptes rendus que le périodique en donne, que par les louanges exubérantes qu'il chante de l'inventeur du système du *sens commun*. En somme, il n'est que six fois question de *Lamennais* dans les deux tomes, mais quelque peu que cela puisse paraître, le lecteur n'en finira pas la lecture sans avoir eu l'impression que le périodique nourrissait la plus grande vénération pour lui. Sans nous arrêter à ce détail que la rédaction trouve la nouvelle que « l'abbé De La Mennais, se rendant à Paris, a passé par Grenoble » assez intéressante pour l'insérer dans ses *Nouvelles ecclésiastiques* (2), nous nous bornerons à reproduire les comptes rendus des traductions des ouvrages de Lamennais : *Danger du monde dans le premier âge* et *Guide du premier âge* (3).

Lamennais et son œuvre occupent dans le « Christelÿke Mentor » une place spéciale.

Le critique du premier de ces ouvrages ne fait que traduire le compte rendu qu'en avait donné *L'Ami de la Reli-*

(1) *L'Ami de la Religion et du Roi*, et *Revue encyclopédique*, voir t. I, p. 415 et 643.
(2) T. I, à la date du 23 mai.
(3) *Lamennais* avait publié, en 1820, un *Dialogue sur les dangers du monde dans le premier âge*, qui s'intitula ensuite *Danger du monde dans le premier âge* (1827). Puis, cet opuscule fut augmenté de cinq chapitres et forma ainsi le *Guide du premier âge*, qui s'appela dans la suite le *Guide de la jeunesse*.

On y trouve des comptes rendus des traductions des ouvrages : « **Du danger** du monde dans le premier âge et « **Guide** du premier âge ».

Le critique du deuxième se laisse aller à des éloges excessifs.

gion et du Roi et reste dans les limites du raisonnable (1), mais celui du deuxième, qui suit sa propre inspiration, s'épanche en des effusions d'une admiration vraiment sans bornes. « Le nom de La Mennais, l'auteur de cet excellent petit ouvrage, est une recommandation à laquelle nous n'avons rien à ajouter et qui suffit à elle seule. De La Mennais est l'homme de notre siècle, ou plutôt, si la société humaine n'est pas condamnée à périr dans ce siècle par suite de la décadence de la foi et des mœurs, si elles seront rétablies et fondées sur leurs véritables bases, ce sera De La Mennais qui en aura retrouvé le fondement et l'aura partout répandu. C'est pourquoi la postérité reconnaissante bénira son nom et appellera ce temps plus heureux le siècle de La Mennais. C'est l'abbé de L. M. qui osa approfondir, de son esprit pénétrant, l'abîme où sont engouffrés nos contemporains et en sonder toute la profondeur ; qui osa rechercher et attaquer le principe destructeur du sens privé et, recherchant de son génie scrutateur, à travers tous les siècles, rétablir dans ses droits originaux le seul principe rédempteur et sauveur : *quod semper*, *quod ubique*, *quod ab omnibus*. De L. M. est le fondateur et le chef de cette école d'hommes éminents comme Laurentie, Gerbet, O'Mahony et d'autres dont la méthode deviendra aussi universelle qu'elle est basée elle-même sur l'universalité ; une méthode s'opposant courageusement au courant de la perversité actuelle et qui cherche le véritable critère de toute science et certitude humaines dans la tradition, fait reculer le sens privé, la source et le refuge de toute erreur, hérésie et incrédulité, devant la raison universelle et prouve que la foi précède la connaissance et le raisonnement. Les savants qui

(1) Voir t. I, p. 179. Voir aussi p. 112 et t. II, p. 405 s. *L'Ami de la Religion et du Roi*, du 22 décembre 1827.

daigneraient lire ceci, mais ne le comprendraient pas, sont invités, avant de nous juger, à lire l'œuvre des hommes cités ci-dessus.

Or, cet homme qui a assis, avec ses disciples, sur le principe catholique non seulement la théologie, mais aussi la philosophie et toutes les sciences humaines, les arts et les belles lettres, descend ici des régions élevées de la science pour écrire pour notre jeunesse un petit livre aussi beau qu'utile... Quant au style de ce petit ouvrage qui est écrit en guise de dialogues entre le Christ et le disciple, à l'exemple de l'*Imitation de Jésus-Christ*, nous pouvons dire que si jamais Thomas à Kempis pouvait être suivi ou égalé dans le style, dans l'onction, dans le langage biblique, dans ses paroles touchantes, émouvantes, convaincantes et insinuantes, c'est D. L. M. qui y a réussi, autant que possible, dans ce petit ouvrage. (1) »

D. — **NOORD-BRABANDER** (2)

Aucun périodique n'a tellement suivi la direction de la France que le « Noord-Brabander ».

Si, comme nous venons de le dire, tous les périodiques de l'époque qui nous occupe dans ce livre furent très orientés vers la France, aucun peut-être n'en a tellement suivi la direction, n'a tellement pris le mot d'ordre que le *Noord-Brabander*. Nous nous répéterions trop, si nous voulions prouver cette francophilie par des extraits, des citations et des renvois, mais un seul et fugitif regard jeté sur les pages jaunies de la feuille, convaincra le plus sceptique. Dans les deuxième et troisième années la rédaction ne demande pas moins l'intérêt de ses lecteurs pour la Révolution française

(1) T. II, p. 564.

(2) Bien que le *N. B.* ait continué à paraître longtemps encore, nous ne l'avons étudié que jusqu'au moment dont on peut dater la rupture définitive de Lamennais avec l'Eglise.

que pour celle qui agita presque en même temps les Pays-Bas et quand, dans la lutte pour les différentes libertés que garantissait notre loi fondamentale, le journal allègue des témoignages à l'appui de sa thèse, ce sont, à côté des journaux paraissant aux Pays-Bas, très souvent des périodiques français (1).

Après tout, il n'y a rien d'étonnant dans tout cela. Car le *Noord-Brabander* le dira lui-même : « Ce pays — la France — est si près du nôtre, sa situation politique et morale a une si grande influence sur celle de toute l'Europe et de la nôtre en particulier, qu'il est temps et bien nécessaire de nous en occuper sérieusement (2). » La France n'est-ce pas « ce magnifique pays » où « la cause de la liberté... a remporté une brillante victoire ? » (3). « Nourrissons donc l'espoir que l'exemple, donné par la Chambre des Députés en France, ne sera pas perdu pour la nôtre (4). »

Ses hommes aussi, célèbres sous un rapport quelconque, ont l'intérêt tout particulier du *N. B.* Presque toute la liste d'hommes célèbres français que nous avons dressée en traitant des préférences de *Le Sage Ten Broek*, se retrouve dans le périodique brabançon et les noms de *Bonald* et de *Maistre*, de *Coux*, de *Genoude*, de *Gerbet*, de *Lacordaire*, de *Chateaubriand*, de *Montalembert*, de *Frayssinous*, de *Ventura*, etc.,

(1) C'est ainsi qu'à côté du *Courrier de la Meuse*, du *Courrier Universel*, du *Catholique*, du *Courrier des Pays-Bas*, journaux belges et du *Bijenkorf*, et de quelques-uns des périodiques de Le Sage, on y trouve tour à tour cités le *Journal de Commerce* (I, 11 avril), *Le Globe* (I, 11 avril), la *Gazette de France* (I, 25 juillet, 6 avril, 3 et 15 septembre; IV, 20 septembre), *La Quotidienne* (II, 17 avril), *Le Correspondant* (II, 17 août), *L'Ami de la Religion* (V, 7 décembre ; VI, 30 janvier); la *Gazette du Clergé* (IV, 5 avril). Des données statistiques sur les Pays-Bas sont empruntées au *Temps* (II, 19 juin), et la connaissance de l'Allemagne est puisée dans le *Mémorial catholique* (II, 1er juillet).

(2) T. II, 3 avril.

(3) l. c., 18 août.

(4) l. c. 17 avril.

etc., sont cités, leurs œuvres sont annoncées et souvent louées et plus d'une fois aussi des articles de leur main sont reproduits en partie ou dans leur entier (1).

Le nom de Lamennais y occupe une place importante.

Vu cette prévention pour la France et l'époque où le *Noord-Brabander* commença à paraître, vu aussi son programme qui était fort semblable à celui dont Lamennais se proposait la réalisation en France (2), il va sans dire que le nom de celui-ci ne manquait pas dans la liste, y occupait même une place plus importante que les autres.

Mais il ne le suit nullement en tout.

Pourtant, tout en faisant très grand cas de *Lamennais*, au rebours de ce que nous avons constaté pour *Le Sage Ten Broek*, le *N. Br.* est loin de suivre en tout le fougueux Français.

On y trouve toutes sortes de détails sur les faits et gestes de Lamennais.

Lamennais est sans doute dans la plus grande considération auprès de la rédaction du journal. Elle l'appelle « l'intrépide défenseur de la vérité », « le célèbre Lamennais (3) »; elle lance la nouvelle dont nous avons parlé ailleurs (4) que *Léon XII* l'aurait gardé « in petto » comme cardinal et n'aurait eu d'autre portrait dans son cabinet de travail que le sien (5). Elle prend la défense de son ouvrage *Des progrès* (6) et indirectement de l'*Essai*, dont elle insère aussi l'annonce dans les colonnes de son journal (7), comme, d'ailleurs, elle annonce toutes ses œuvres écrites antérieurement

(1) Voir, par exemple : année I, 2 mai, 6 et 15 avril ; II, 23 février,2, 9, 25 mars, 1er avril, 6 et 20 mai, 2 et 5 juin, 11 septembre, 23 octobre; III, 8 février, 19 mars, 7, 10, 13 mai, 30 août, 11 octobre, 29 décembre; V, 28 mars, 18 avril, 4 et 30 mai, 9 novembre, 10, 17 décembre ; VI, 1er et 19 avril, 22 mai, 5, 14 juin, 4 septembre, etc.

(2) Voir le premier numéro — 2 avril 1829 — où la rédaction expose son programme.

(3) T. I, numéro du 30 avril.

(4) Voir *Gdsvr*, t. XXIII, p. 89.

(5) Année I, numéro du 18 juillet.

(6) l. c.

(7) l. c., numéro du 2 mai.

à sa rupture avec l'Eglise (1), même après la publication des *Paroles d'un Croyant* et leur condamnation par Rome (2). Voire même, elle annonce les *Articles de L'Avenir* neuf mois environ encore après l'apparition de l'Encyclique *Mirari Vos* (3). Enfin, elle annonce son portrait, dont elle garantit la parfaite ressemblance « avec le célèbre auteur qui a acquis des droits immortels à l'estime de tous les catholiques » (4).

Elle suit aussi avec un apparent intérêt les événements, petits et grands, joyeux et tristes auxquels il était mêlé de près ou de loin. Elle est heureuse que les efforts qu'on avait faits à Rome pour faire condamner le livre *Des Progrès de la Révolution*, n'aient pas réussi (5) ; elle prouve l'intérêt qu'elle prend à l'œuvre de l'*Agence générale* en insérant dans son journal la lettre que le *Conseil de l'Agence* adressa au préfet de police pour défendre le clergé français contre l'accusation d'avoir excité le peuple au désordre (6) et en insérant des nouvelles relatant la belle lutte du même *Conseil* pour la liberté de l'enseignement (7). On trouve dans les colonnes de son journal deux nouvelles concernant

(1) *Œuvres de l'abbé de L. M.* (année II, num. du 13 mars, du 14 et du 18 décembre); *Tradition de l'Eglise*, etc. (II, 13 mars); *Réflexions sur l'état de l'Eglise de France* (II, 14 et 18 décembre; VI, 9 avril) ; *Gevaren der wereld in den cersten leeftÿa*, et *De gids voor den eersten leeftÿd* (III, 24 mars; IV, 28 avril, 4 décembre; VI, 15 mai); *De navolging van J.-Chr.* (III, 7 mai; V, 9 mai; VI, 15 mai); *Des progrès de la Révolution* (VI, 1er avril). La souscription est ouverte pour les *Œuvres de l'abbé de L. M.* et la *Tradition* (II, 13 mars.

(2) Voir année VI, num. du 5 et 12 août.

(3) Année V, num. du 11 mai.

(4) En vente, d'abord, chez *V. Rossum*, à Utrecht, puis chez *V. Langenhuyzen*. Année IV, num. du 21 février. Voir aussi 15, 27, 29, 31 mars, 5 avril, 9 et 14 août ; I, 10 novembre, 26 et 29 décembre.

(5) Année I, numéro du 18 juillet.

(6) Année III, num. du 6 janvier.

(7) l. c., num. du 19 mars et du 30 août.

le fameux procès intenté à *Lamennais* et à *Lacordaire* à cause de leurs articles dans *L'Avenir : Aux Evêques français* et *Oppression des catholiques* (1), et quand les bruits malveillants commencent à circuler sur *Lamennais*, on y trouve un article : *Rome et l'abbé De La Mennais*, emprunté au *Gdsvr.* (2), et qui n'est en grande partie que la réponse, donnée par *L'Avenir* lui-même, aux accusations lancées contre son fondateur et rédacteur en chef. On y trouve enfin la nouvelle du voyage des trois pèlerins à Rome, de la manière dont ils furent reçus par le Pape et d'autres détails concernant cette visite à la Ville éternelle (3) et une autre nouvelle, insignifiante certes, mais prouvant précisément par là le grand intérêt que le journal prenait à tout ce qui regardait *Lamennais*, la nouvelle que celui-ci était parti, avec *Lacordaire* et *Gerbet*, pour la Bretagne, pour y passer l'hiver (4).

Par ce qui précède, il est donc avéré que, selon le *Noord-Brabander* aussi, *Lamennais* avait d'inaliénables droits à la reconnaissance des catholiques et que pour ce journal aussi il était un guide et un chef dont c'était, en général, un honneur et un bienfait de pouvoir suivre la direction (5). Mais nous venons de le dire, il est loin d'être fasciné par lui comme *Le Sage Ten Broek* et si l'on fait exception pour la question de l'union des catholiques et des libéraux de laquelle

(1) l. c., num. du 12 février et du 8 mars.

(2) *Gdsvr*, t. XXVII, p. 275 s. s.

(3) Année IV, num. du 5 avril.

(4) Année IV, numéro du 6 octobre.

(5) C'est ainsi que pour la question de la liberté de l'enseignement dans la lutte contre ce que les partisans de l'enseignement libre appelaient « le monopole » de l'Etat, le *N. Br.* suit franchement cette direction en insérant dans un de ses premiers numéros, sur la longueur de quelques colonnes, des *Pensées de La Mennais sur l'éducation*, avec un *post-scriptum* du traducteur qui marque son plein assentiment aux idées énoncées dans l'article — Année I, 30 avril — et en appelant ailleurs, à l'appui de sa propre thèse, directement à l'autorité de *Lamennais*. Année I, 10 septembre.

La rédaction ne lut pas « L'Avenir ».

il est partisan déclaré (1), il ne le suit nulle part dans ses théories excessives. Même, ce qui nous a frappé surtout : la Rédaction ne lisait pas *L'Avenir* (2). Elle connaît le journal mennaisien et publie plus d'une fois des nouvelles qu'il avait publiées le premier (3); elle sait le nombre de ses abonnés (4), insère l'avis qu'il fut saisi de la part du gouvernement (5), et annonce sa suspension (6). Mais son intérêt ne va pas plus loin et les lecteurs qui, pour se renseigner, se seraient bornés à ne consulter que les colonnes du *N. B.*, ne se seraient jamais tant soit peu doutés de la lutte gigantesque que la feuille mennaisienne eut à soutenir, de l'intérêt général qu'il sut éveiller. On peut même dire que la seule fois que le *N. Br.* se constitue partie entre les partisans de *L'Avenir* et ses antagonistes, il se range carrément du côté des derniers (7).

(1) Année II, numéros du 17 avril, du 8 mai et du 5 juin. Le *N. Br.* n'a jamais défendu la séparation absolue des deux Pouvoirs, mais les choses en seraient vraisemblablement venues là, si l'Encyclique « Mirari Vos » ne l'en avait pas détourné. Car, en 1830, il reproduit un article du *Courrier de la Meuse*, qui se termine ainsi : « Au pis aller, nous dirons avec nos coreligionnaires français : [Séparation de l'Eglise et de l'Etat]. Année II, num. du 19 août.

(2) La preuve en est qu'elle le cite une fois en ajoutant que la citation a été empruntée à *L'ami de la Religion* — Année III, 15 octobre —; une autre fois avec la mention que la citation a été prise dans le *Gdsvr.* — *l. c.*, 8 décembre — et qu'ailleurs elle publie une nouvelle lancée de même par *L'Avenir*, mais qui lui est parvenue de Bruxelles, l. c., 4 août.

(3) En dehors des passages cités dans la note précédente, voir encore année III, 15 octobre.

(4) l. c., 23 avril. Le nombre était 1.088.

(5) l. c., 26 mars.

(6) Année IV, 18 septembre.

(7) Ce fut quand il inséra la lettre du Père Ventura aux rédacteurs de *L'Avenir*.
Dans la petite préface dont elle fait précéder la longue lettre, la rédaction déclare ne pas vouloir s'expliquer sur la question de savoir, si les rédacteurs de *L'Avenir* poussent trop loin leurs exigences ou non, mais en louant beaucoup la grande science de l'auteur de la lettre et en finissant sa préface par ces paroles, que la lettre montrera aux lecteurs « comment on pense à Rome » et comment « les catholiques pensent de la liberté et des révolutions », elle montre bien clairement où vont ses propres préférences. (Année III, numéro du 19 février).

On peut suivre dans le « Noord-Brabander » toutes les péripéties de la tragédie de Lamennais.

Trois semaines environ après que l'Encyclique *Mirari Vos* fut publiée, le *N. Br.* en donne une traduction (1), en insère plusieurs fois l'annonce (2), la commente et y donne sa pleine et entière adhésion (3). Et depuis, on peut suivre dans le *N. Br.*, toutes les péripéties de la tragédie dont le dénouement est une des plus tristes pages de l'histoire de l'Eglise catholique en France. Quand on lui annonce que le Saint-Siège s'est déclaré satisfait de la première déclaration de soumission de *Lamennais* et de ses co-rédacteurs, notre journal aussi est heureux de « cette preuve de leur filiale soumission (4). Mais, quand il paraît que la soumission a été moins complète qu'il ne l'avait cru d'abord, il publie, les les unes après les autres, la sombre série des pièces qui marquent les lents mais sûrs progrès de l'esprit de révolte dans l'homme qui fut auparavant « enveloppé d'obéissance » (5). Une deuxième fois il se réjouit que « M. l'abbé De La Mennais ait souscrit à l'Encyclique de Sa Sainteté » et que par cet acte « un différend soit arrangé qui eût pu avoir de tristes conséquences et dont se réjouirent déjà les ennemis de l'Eglise » (6), mais une deuxième fois il est déçu. Mais enfin il est heureux de pouvoir annoncer à ses

(1) Année IV, num: du 8 et du 11 septembre.

(2) l. c., num. du 29 septembre. du 13 octobre, du 3, du 6 et du 24 novembre et du 1er et du 4 décembre.

(3) l. c., num. du 18 et du 20 septembre.

(4) l. c., num. du 13 octobre.

(5) On y trouve successivement le Bref de *Grégoire XVI* à l'archevêque de Toulouse. — Année, 6 août, — et celui du même Pape à l'évêque de Rennes — l. c., 26 novembre; — la circulaire de celui-ci à son clergé, avec les lettres échangées entre lui et *Lamennais* et les lettres du dernier à la *Gazette de France* et au Pape, l. c., 28 novembre.

(6) Année IV, num. du 4 janvier.

lecteurs que *Lamennais* a cédé au désir du Pape et « a envoyé son adhésion pure et simple à l'Encyclique » (1) et il jubile avec le monde catholique entier de « sa soumission sans réserve » (2). Dans un long article avec trois suites : *Issue de l'affaire Lamennais*, emprunté à *L'Ami de la Religion*, il publie de nouveau une série de pièces qui prouveront « avec quelle réserve, avec quelle sagesse et quelle charité le Saint Père a agi dans cette affaire et combien la voix de la suprême autorité dans l'Eglise, la voix du successeur de saint Pierre est puissante », puisqu'elle « rompt les cèdres du Liban » (3).

Après les « Paroles d'un Croyant » il se range du côté de ceux qui le blâment.

Trois mois après, jour pour jour (4), le chant d'allégresse devait de nouveau changer en un chant plaintif et la déception devait être, cette fois-ci, définitive. Après l'apparition des *Paroles d'un Croyant*, le *Noord-Brabander* se range du côté de tous les bons catholiques et blâme sans réserve le petit livre sublime en même temps que perfide. Les comptes rendus, les commentaires, les extraits, les critiques se succèdent, mais toutes les considérations sur le livre respirent un esprit absolument désapprobateur (5), surtout après l'Encyclique *Singulari Nos* qui le frappait d'une con-

(1) l. c., num. du 9 janvier.

(2) l. c., num. du 14 janvier.

(3) Année VI, numéro du 30 janvier. Les pièces en question sont : Deux circulaires de l'évêque de Rennes, contenant les lettres de *Lamennais* à l'évêque et la réponse de celui-ci ; la deuxième déclaration de soumission de *Lamennais* au Pape et la lettre de celui-ci à l'évêque de Rennes et à *Lamennais* ; les lettres de *Lamennais*, de *Gerbet* et de *Lacordaire* à l'archevêque de Paris et les réponses de celui-ci; enfin la lettre de l'évêque de Rennes à *Lamennais*, du 15 décembre 1833, et le Bref du Pape à l'archevêque de Paris, du 28 décembre 1833. (Année VI, num. du 30 janvier et du 1er, du 4 et du 6 février.)

(4) Les *Paroles d'un Croyant*, parurent le 30 avril 1834.

(5) Année VI, num. du 22 et du 27 mai, du 3 juin, du 15 juillet.

damnation sévère (1). La personne de l'auteur, ménagée jusque-là, est, de même, attaquée (2) et deux fois celui-ci est comparé à *Luther* (3). Les ouvrages polémiques parus contre le livre sont annoncés (4) et les lecteurs sont avertis contre une brochure qui semble le défendre (5).

On sait que l'Encyclique ne frappait pas que les *Paroles*, mais que le système du *sens commun* était, de même, réprouvé. Bien que le *N. B.* annonçât dans ses colonnes l'*Essai* (6) et d'autres ouvrages non moins traditionnalistes (7) et qu'il en ait pris, au moins indirectement, la défense en insérant les témoignages favorables d'autrui (8), il ne s'est jamais expliqué personnellement sur le système que, après l'Encyclique *Singulari Vos*, pour le rejeter. La même prudence qui l'a fait hésiter à suivre *L'Avenir* dans ses excès, lui a sans doute aussi dicté de la circonspection dans son jugement sur le critère de la vérité, et s'il publie des nouvelles favorables au nouveau système, il annonce aussi la publication de l'ouvrage de *Lacordaire : Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais* où ce système est violemment combattu (9). Aussi, quand l'Encyclique qui flétrissait les *Paroles d'un Croyant* réprouva en même temps le système, cite-t-il plusieurs rétractations (10), mais il n'a rien à rétracter lui-même. Il raille même légèrement les « enthousiastes panégyristes du sys-

(1) l. c., num. du 29 juillet et du 12 et du 21 août.

(2) l. c., num. du 11 septembre.

(3) l. c., num. du 31 mai et du 29 juillet.

(4) l. c., num. du 12 juin et du 8 juillet.

(5) l. c., num. du 21 août.

(6) Année I, num. du 2 mai.

(7) Année III, num. du 7 mai; V, num. du 28 mars et du 4 mai.

(8) Voir ci-dessus.

(9) Année VI, num. du 5 juin.

(10) Année VI, num. du 12 et du 21 août et du 4 septembre.

tème » qui « nommaient modestement leurs sorties dégoûtantes et leurs propos injurieux et orgueilleux » la nouvelle philosophie, « la philosophie catholique, la seule raisonnable », et qui considéraient comme « bornés tous ceux qui ne s'agenouillaient pas devant ce mirage » (1).

(1) l. c., num. du 29 juillet.

CHAPITRE VIII.

TRADUCTIONS NÉERLANDAISES

Pour terminer, nous dirons encore quelques mots des nombreuses traductions de différents articles, brochures et ouvrages de *Lamennais* qui ont paru dans notre pays. Ce sont des témoins qui n'attestent pas moins clairement que les autres que nous avons cités au cours de ce livre, la grande vogue dont il jouit auprès des catholiques néerlandais avant sa défection (1). Bien que nous attachions donc un très grand intérêt à ces traductions, nous pouvons pourtant être relativement bref dans ce chapitre pour la simple raison que presque toutes ont déjà été traitées ailleurs dans ce livre. Nous ne nous étendrons un peu que sur les reproductions de son *Imitation de Jésus-Christ*, qu'il avait traduite lui-même du latin, et des *Réflexions* qu'il avait ajoutées à chaque chapitre, et nous nous bornerons pour le reste à dresser la liste, complète croyons-nous, de toutes les autres traductions. La longue série ne laissera pas d'impressionner le lecteur.

La voici :

Longue liste des traductions néerlandaises d'articles, de brochures et de livres de Lamennais.

A) *Articles et brochures :*

1. « Réponse à une lettre contre l'article précédent ». Voir p. 150 de ce livre.
2. Sur un ouvrage intitulé : « Exposition de la doctrine de *Leibnitz sur la religion* », etc., l. c.

(1) Comme elles sortent du cadre que nous nous sommes tracé, nous ne traiterons pas ici des traductions de quelques-uns de ses

3. « Des Missions ». Voir l. c.
4. « De la réunion des différentes communions chrétiennes ». Voir p. 151.
5. « Sur les causes de la haine qu'inspire à certains hommes la religion catholique ». Voir l. c. et p. 156.
6. « Des sociétés bibliques ». Voir l. c.
7. « Du droit du gouvernement sur l'éducation ». Voir l. c.
8. « De l'orgueil dans notre siècle ». Voir p. 153 et 157.
9. « De la Sainte Alliance ». Voir p. 153 s.
10. « De l'Espagne ». Voir l. c.
11. « Influence des doctrines philosophiques sur la société ». Voir l. c.
12. « Défense de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève... », etc. Voir p. 154.
13. « Education considérée dans ses rapports avec la liberté ». Voir p. 156.
14. « Que le christianisme rapproche l'homme de Dieu et que la philosophie l'en sépare ». Voir p. 157.
15. « La Foi ». Voir l. c.
16. « Pensées de l'abbé de la Mennais », quatre fois. Voir p. 158, 191 et 202.
17. « De la Liberté ». Voir p. 158.
18. « De l'avenir ». Voir l. c.
19. « De l'éducation du peuple ». Voir p. 159.
20. « Intérêts et devoirs des catholiques ». Voir p. 166.

ouvrages qu'il écrivit après qu'il avait quitté l'Eglise catholique. Disons seulement que l'on n'a jamais cessé de les reproduire et que notre siècle encore a vu des traductions de son *Livre du peuple* et de son *Le passé et l'avenir du peuple*. Edition : *Internationale Bibliotheek*. Numéros 19 et 20. Amsterdam, 1901.

21. « Sommaire d'un système des connaissances humaines ». Voir p. 169.
22. « De l'avenir de la société ». Deux articles. Voir p. 170, *in nota*.
23. « Fausse direction du gouvernement ». Voir p. 170 s., *in nota*.
24. « Ce que sera le catholicisme dans la société nouvelle ». Voir l. c.

B) *Ouvrages :*

1. « Essai sur l'indifférence en matière de religion ». Tomes I et II, 900 pages. Voir chapitre : Lamennais et C. Van Bommel, p. 380 s.
2. « Des dangers du monde dans le premier âge », 220 pages, pet. in-8°. Voir p. 159.
3. « Guide du premier âge », 174 pages, pet. in-8°. Voir p. 159, note 4.
4. « De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil ». Quatre (ou cinq ?) chapitres. Voir p. 157 s. ; 162, *in nota*.
5. « Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise », 72 pages environ. Voir p. 160.
6. « L'Imitation de Jésus-Christ », traduction nouvelle avec des réflexions à la fin de chaque chapitre » (1).

L'« Imitation de Jésus-Christ ».

Comme pour l'original, il s'est produit autour de cette traduction de *Lamennais*, et surtout autour des *Réflexions* qu'il ajouta à chaque chapitre, des discussions qui, comme

(1) Pour *La Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, voir p. 233, in-nota.

tout ce qui le regarde, ont beaucoup ému les esprits et les cœurs (1). Nous irions trop loin, si nous voulions nous y mêler, d'autant plus qu'elles ont fini par ne laisser aucun doute sur sa paternité spirituelle. C'est aujourd'hui incontestable : *Lamennais* est le traducteur de l'édition qui porte sa signature, il est l'auteur des *Réflexions* qui y sont jointes dans les éditions après 1828 (2).

Cette traduction eut un succès considérable qui, maintenant encore, n'est pas épuisé. Plus d'une personne nous a affirmé l'avoir reçue en cadeau, l'avoir lue ou l'avoir vue entre les mains d'autrui (3). Et il n'y a pas à le nier : elle mérite pleinement ce succès. « De toutes les traductions allemandes et françaises je n'en connais pas de meilleure que celle de *Lamennais*. Elle a toutes les qualités d'une bonne œuvre française en prose et rend pourtant fidèlement le latin, ce qui, d'ailleurs, ne peut pas surprendre chez cet excellent auteur. Aussi est-elle la traduction la plus répandue de toutes » (4).

(1) C'est ainsi, par exemple, que *A. Barbier*, dans son *Dictionnaire des Ouvrages anonymes*, prétend, sans d'ailleurs donner aucune preuve de cette assertion, que le travail si remarquable de *Lamennais*, n'est qu'une espèce de contrefaçon de celui que donna au XVII[e] siècle le *Jésuite Lallement*. Voir : *Bibliographie universelle*, de *Hoefer*, sous : *Lamennais*.

(2) Voir, entre autre : *A. Roussel : Lamennais d'après des Documents inédits*. T. I, p. 212 s. s.

(3) Les réimpressions furent innombrables. Plusieurs éditions de luxe parurent, notamment celle de Gruel-Engelmann, publiée en 1883, à 600 francs et tirée à 402 exemplaires pour les seuls souscripteurs. En 1921 en parut encore une autre, avec illustrations d'après les bois de *Maurice Denis*. *Paris*, Crès ; in-8°, de 485 p. Prix : 33 francs. Voir *Duine*, *Bibliographie de F. R. de La Mennais*.

(4) *Frans Erens : De Navolging van Christus van Thomas à Kempis*. Amsterdam, *S. L. Van Looy*, 1907. Préface, p. II. Voir encore : *Boutard*, t. I, p. 276.

La première traduction hollandaise que nous trouvions annoncée dans *De Ultramontaan* est de 1829 (1). Nous ne l'avons pas eue entre les mains et si nous n'en avions pas rencontré l'annonce, nous n'en saurions pas l'existence. Il en est de même d'une édition que nous trouvons annoncée dans le *Noord-Brabander* (2). Est-ce la même que la précédente? En est-ce une réimpression? Ou est-ce une réédition tout à fait nouvelle? (3). Nous n'en savons rien, puisque la dernière ne mentionne pas le nom de l'éditeur et que nous n'avons vu, comme nous venons de le dire, ni l'une ni l'autre.

La seule édition que nous ayons eue entre les mains et que nous possédions n'a paru qu'en 1880 (4). Elle porte la mention : Deuxième édition, ce qui pourrait faire supposer que toutes les précédentes ne forment ensemble que la première. Mais cette supposition serait fausse, ce qui ressort d'abord du grand laps de temps qui se serait écoulé entre la parution des deux éditions et puis, et surtout, du fait que nous lisons dans la Préface de cette « deuxième édition » que nous la devons à la rapidité avec laquelle la première

(1) *De navolging van Jesus Christus*. Met aanmerkingen op het einde van ieder hoofdstuk en voorafgegaan van gebeden onder de heilige Mis. Door Pater Sanadon van de societeit van Jesus. Naar de nieuwe Fransche vertaling van den abt de La Mennais. Te s'Gravenhage, de gebroeders Langenhuysen. *Ultramontaan*, t. VI, p. 57, janvier, 1829.

(2) *De navolging van J. Chr.* « Met aanmerkingen op het einde van ieder hoofdstuk en gebeden van de H. Mis. — Naar de nieuwe Fransche Versaling van den Abt de La Mennais. Prijs is, Engelsche band f. 1, 20. Hetzelfde werkje zonder aanmerkingen, 65 cts. *Noord-Brabander*, année III, num. 55, 56, 57.

(3) Les mêmes questions se posent pour l'édition que nous trouvons annoncée quelques années plus tard, de même dans le *Noord-Brabander* : De Navolging van Christus door Thomas à Kempis, met bemerkingen achter elk hoofdstuk door de La Mennais », f. 1., 25: Idem in het fransch met pl velÿn papier f. 1, 50, et laquelle a paru aussi chez *V. Langenhuysen*, mais sans les prières pendant la Messe.

(4) Chez *Lutkie et Smit*. Amsterdam.

avait été épuisée. Si elle avait mis cinquante ans à paraître, les éditeurs auraient été sans doute moins optimistes.

Dans cette édition, le nom de *Lamennais* n'est nulle part mentionné ; le traducteur tait même que le texte original a poussé en terre de France. Ce n'est que par la comparaison des deux textes que nous eûmes la conviction qu'il s'agit, en effet, d'une traduction des *Réflexions* de *Lamennais*. On s'explique quelque peu l'absence du nom de *Lamennais* qui, aux environs de 1880, était loin d'être, pour de pieux lecteurs, une recommandation et pouvait même faire concevoir quelques soupçons sur l'orthodoxie du petit livre. Mais on s'explique mal que le traducteur hollandais taise même l'origine française, semble même vouloir donner l'impression que les « Réflexions » sont son œuvre à lui.

Quoi qu'il en soit, cette édition hollandaise connut, comme les précédentes, le succès, car c'est à son grand débit que nous devons la réimpression, en 1880, de cette « Deuxième édition » (2).

---

(1) Il ne peut être question de vanité, puisque son nom n'est pas mentionné ; ni d'une simple négligence non plus, parce que, d'après certains indices, c'est à dessein qu'il a voulu cacher l'origine française de sa traduction. C'est ainsi qu'en traduisant, par exemple, la Préface de *Lamennais*, il supprime le passage où celui-ci parle des différentes éditions françaises de l'*Imitation* et que, en faisant part à ses lecteurs du remplacement des *Pratiques et prières* du *Père Gonnelieu* par des *réflexions*, il rend les mots de *Lamennais* : du *Père Gonnelieu*, auteur des pratiques et des prières dont elle est constamment accompagnée » par ces autres : de Oefeningen en Gebeden achter elk hoofdstuk van den Eerw. Pater Gonnelieu, in de meeste Nederlandsche vertalingen voorkomende ». Il ajoute donc le mot « Nederlandsche », ce qui prouve qu'il est bien conscient de s'adresser à d'autres lecteurs que *Lamennais*.

(2) « De algemeene waardeering en ruime verspreiding aan deze nieuwe uitgave ten deel gevallen, waardoor binnen zeer korten tijd een aanzienlijke oplage is uitverkocht, doen ons met vertrouwen besluiten tot een herdruk, waaraan alle zorg is besteed zoo voor het herzien van den inhoud als voor een nettere uitvoering.

CONCLUSION.

Notre livre est terminé, mais la matière qu'il traite est peut-être loin d'être épuisée. Les archives qui n'ont pas été consultées, et qui nous cachent encore leurs secrets, renferment sans doute beaucoup de choses des plus intéressantes.

Si ce livre n'est donc qu'un commencement, s'il n'a nullement la prétention d'avoir dit le dernier mot dans la question des rapports entre Lamennais et notre pays et si l'avenir doit nous apprendre qu'il n'a fait qu'effleurer le sujet, le peu, relativement, que nous avons pu rassembler, atteste déjà suffisamment que l'œuvre de *Lamennais*, salutaire sous plusieurs rapports, funeste sous d'autres, a laissé sa trace dans notre pays aussi.

En établissant les rapports qu'il y eut entre *Lamennais* et ceux qui furent, comme *Le Sage Ten Broek*, *V. Bommel* et *Broere*, les pionniers de l'émancipation des catholiques néerlandais ou, comme le *Père Hafkenscheid*, les ouvriers de la première heure parmi eux ou, comme le *Père Roothaan* et, en quelque sorte, *J. Wap*, leurs dignes représentants dans le pays et à l'étranger, en établissant, disons-nous, les rapports entre ces Néerlandais et le grand Français, nous avons prouvé, croyons-nous, qu'à une certaine époque, quelques-uns des chefs des catholiques néerlandais subirent plus ou moins son influence.

Puis, *Le Sage Ten Broek*, dont les périodiques furent pendant longtemps presque la seule, en tout cas la plus substantielle nourriture intellectuelle des catholiques néerlandais ; *V. Bommel* et *Broere* qui furent adorés de toute

une génération de jeunes lévites et continuèrent à recevoir leurs confidences, quand, devenus prêtres, ceux-ci portaient eux-mêmes la lourde responsabilité des âmes de leurs ouailles ; le *Père Roothaan* dont l'opinion, comme celle de la plus haute autorité dans la Société de Jésus, exerça certainement une grande influence sur les milliers de sujets qui voyaient en lui le directeur de leurs âmes ; le *Père Hafkenscheid*, le plus grand orateur sacré peut-être du siècle dernier dont les sermons émurent les cœurs de centaines de milliers de fidèles des deux Mondes, — ces hommes n'ont pas nourri pour *Lamennais* l'admiration qu'on sait, sans l'avoir fait partager, à différents degrés sans doute, aux esprits et aux cœurs de ceux qui les respectaient, les aimaient, les considéraient comme leurs guides intellectuels et spirituels.

Nous espérons avoir apporté quelques pierres à l'édifice de l'histoire de l'Eglise dans notre pays, en même temps que contribué au vrai Internationalisme qui consiste à savoir apprécier les mérites des autres et à considérer toutes les nations, malgré les différences marquées qui les séparent, comme les membres d'une même famille à qui Dieu a préparé une demeure dans la même maison paternelle.

Notre tâche s'arrête là ; puisse-t-elle éveiller en d'autres le désir de la continuer et de la compléter.

FIN

SOURCES

A

Archives

Archives épiscopales du diocèse de Liége. Dossier : C. V. Bommel. Cartons A, B, C et « Correspondance ».

Archives épiscopales du diocèse d'Harlem. Cartons 37, 38, 43, 45 et 46.

Archives du couvent des Pères Rédemptoristes de Wittem. Dossier : Pater Bernard.

Archives du grand séminaire de Warmond. Dossier : C. Broere.

Registro delle léttere scritte all Emo Sigr Cardo Segretario di Stato, e ad altre Persone intorno agli affari ecclesiastici del Regno dei Paesi-Bassi, 1828-1830. La Haye. Nomenclature. Copie manuscrite.

B

Périodiques et Journaux

Amsterdamsche Courant, 1828, numéro du 18 février ; 1829, numéro du 27 février ; 1831, numéro du 24 juin.

Argus. Fondé par J. Wap, sous le pseudonyme de Fr. Reland. Numéro du 24 août 1828.

Astrée, recueil périodique des beaux arts, des sciences et de la littérature dans les Pays-Bas, rédigé en français et en hollandais, 1851. (Bibliothèque communale de Maëstricht.)

Belaard. Année VI, t. II ; année VII, t. II.

Bibliothèque Catholique de la Belgique, 1821-1829.

Bibliothèque Universelle (de Hoefer). Art. : Lamennais.

Boekzaal der Geleerde Wereld. Année 1835.

Bijdagen tot Boeken-en-Menschenkennis, de P. Schull, t. III.

Bijdragen tot den Godsdienstvriend tot Nut van 't Algemeen, 1820-1827.

Bijenkorf (De), 6 mai 1809-28 avril 1810.

Bÿenkorf (De) of Tÿdschrift voor den beschaafden stand, 1821, 1822.

Catholÿke Nederlandsche Stemmen, de Le Sage Ten Broek, 1835-1847.

Christelÿke Mentor (De), 2 volumes, 1828, 1829.

Correspondent of Kerkelÿk Register (De), volumes I, II, juillet 1833-décembre 1834.

Dictionnaire de Théologie catholique. Art. : « Lamennais »; « Déclaration de 1682 »; « Le catholicisme libéral »; « Frayssinous ».

Etudes, t. 115. Art. : Lamennais et les Jésuites. De Dudon.

Galerie choisie d'hommes célèbres, sous la direction de F. L. Pino, 1822-1823. (Bibliothèque communale de Maëstricht.)

Gids (De), 1844, t. I. Critique de l'ouvrage de H. Conscience : Weetlust en Geloof.

Godsdienstige en zedekundige Mengelingen, bÿeenverzameld door J. G. Le Sage Ten Broek, 1824-1828.

Godsdienstige Mengelingen en stichtende Dichtstukjes, 1824.

Godsdienstig, Geschied-en Letterkundig Tÿdschrift voor Roomsch-Katholÿken, 1838-1839, t. I.

Godsdienstvriend (De), de Le Sage Ten Broek, T. I-LVI (1818-1846).

Handelsblad. Num. du 31 mai, 1834.

Journal de La Haye. Années 1830, 1831.

Journal historique et littéraire, Liège, t. I (1834-1835).

Katholiek (De), t. CXLII (1912); CLXV (1924); CXII (1897); XXI (1852); XII.

Katholieke (De), 3 vol., 1821-1824.

Katholikon, Tÿdschrift voor beschaafde Roomsch-Katholieken, 1827-1829.

L'Avenir. Août 1830-novembre 1831.

L'Ami de la Religion (et du Roi), t. I-XXXVII (1814-1835).

Maasbode (De). Num. du 20 janvier 1893; du 18 novembre 1894; du 18 février 1900; du 24 août 1918; du 22, du 23, du 24 octobre 1918.

Mengelingen voor Roomsch-Katholieken, 1807-1814.

Minerva. Letterkundig Tÿdschrift voor Godsdienst, Wetenschappen en Kunsten, 3 vol., 1818-1821.

Morgenstar (De), 2 vol., 1831.

Morgenstar der Toekomst (De), 7 vol., juillet 1832-décembre 1835.

Nederlandsch-Catholÿke Courant, 3 avril-28 décembre 1822.

Nederlandsche Stemmen over Godsdienst, Staat-Geschied-en Letterkunde. Années II, III, IV, VI.

Nieuwe Rotterdamsche Courant. Num. du 3, du 4, du 5 et du 6 mars 1854.

Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboëk. Art. : Wap., t. V.

Noord-Brabander. Années I-VI (1829-1834).

Noord-Nederlandsche Courant. Janvier-décembre, 1823.

Rome. Tÿdschrift gewÿd aan de verdediging der Katholieke beginselen. Année II (1913). Num. du 1er mai.

Roomsch-Catholÿke Courant, 2 janvier-30 mars, 1822.

Sociale Studiën : De ontwikkeling der sociale denkbeelden bij de Fransche Katholieken in de XIXe eeuw.

Roomsch-Catholÿke Maatschappÿ, ter bevordering van godsdienstige wetenschap en goede zeden voor het Koningrÿk der Nederlanden, 1820-1823.

Studiën. Années LXXII (1909); LXVII (1907); LXIII (1904).

Sÿthoff's Woordenboek voor Kennis en Kunst. Art. : « Wap. ».

Tÿd (De), Num. du 8 août 1916; du 15 juillet 1847.

Uitspanningslectuur voor Roomsch-Catholÿken, 1836.

Ultramontaan (De), 5 vol. Années 1826-1830.

Vaderlandsche Letteroefeningen. Années 1834, 1836.

Vragen van den dag. Année 1924. Art. : « Lamennais », de Klaver.

Zondagsche Courant (De). Num. du 8, du 15 et du 22 mars 1925.

C

Livres, Brochures et Articles

ALBERS (P. S. J.) : « *De Hoogeerwaarde Pater Joannes Philippus Roothaan* », 2 vol.

« *Geschiedenis van het herstel der Hierarchie in de Nederlanden* », t. II.

ALLARD (H. J. S. J.). « *Joachim George Le Sage Ten Broek* ».

J. G. Le Sage Ten Broek. De vader der Katholieke pers. Articles. Voir : « Studiën ».

ANONYME : « Brief over den Godsdienstvriend en sÿne Partÿ. Brochure. Bibliothèque des Pères Jésuites de Maëstricht.

» Toelichting der beweegredenen, welke den Heer J. J. F. Wap tot de vertaling van het boekje van den Bisschop van Hermopolis ; Buiten de Kerk geene zaligheid, waarschÿnlÿk aanleiding hebben gegeven. » 1832.

BAUNARD (Mgr) : « *Un siècle de l'Eglise de France* », 1800-1900. De Gigord. Paris, 1922.

BEYER (A. A.) : « *Elfde Jaarsverslag van het Institut of gesticht voor R. K. Blinden, te Grave* ». Tilburg, 1898.

BLAISE (A.) : « *Œuvres inédites de F. Lamennais* », 2 vol., 1867.

BOCK (De) : « *Hendrik Conscience en de opkomst van de Vlaamsche romantiek* ».

BOMMEL (Mgr C. van) : « *Essai sur le monopole de l'enseignement aux Pays-Bas* ». Brochure, 1829.

« *Exposé des vrais principes sur l'Instruction* ». Brochure, Liége, 1840.

« *Lettre pastorale sur l'épiscopat et sur les devoirs qui y sont attachés* ». 1830. Voir : « Mandements, lettres pastorales, circulaires et instructions de Mgr V. Bommel, évêque de Liége », I, Liége, 1844.

« *Leerredenen ovec het Primaatschap van den Paus.* » « *Aanteekeningen.* Brochure, 1838.

« *Proeve over de onverschilligheid in den Godsdienst* ». Traduction de l' « Essai » de Lamennais. Chez Menzel en J. W. van Leeuwen, 1819, 1821.

« *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin 1829 relatifs au Collège Philosophique* ». Brochure, 1829.

BONALD (De) : « *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire* ». Edit. Œuvres complètes, Migne, 1859, t. I, pp. 122-954.

BOUTARD (Abbé Charles) : « *Lamennais, sa vie et ses doctrines* », 3 vol. Perrin, 1908, 1913.

BREMOND (Abbé H.) : « *Gerbet* » (La Pensée Chrétienne), 3e édit., Blond et Cie, 1907.

BROERE (Mgr C.) : « *Dithyrambe op het H. Sacrament des Altaars* ». Edit. Alberdinck Thym, 1892.

« *Manuscrits* », 1841, Arch. de Warmond.

« *Praelectiones philosophicae quas* 1840-1841 *habuit C. Broere* ».

BROM (G.) : « *Voorbereiding van de Coalitie* ». Art. Voir « Beiaard », année VI, t. II.

DARIS : « *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* », t. IV, (1724-1852).

« DÉCLARATION *présentée au Saint-Siège par les rédacteurs de l'Avenir* ». Mél. cath., t. II. Elle porte les noms de Lamennais, Gerbet, Rohrbacher, Lacordaire, de Coux, Bartels, Montalembert d'Ortigue, Salinis et de Harel de Tancrel.

DENZINGER (H.) : « *Enchiridion symbolorum* ». Edit. undecima.

DOMELA NIEUWENHUIS (F.) : « *De geschiedenis van het Socialisme* ». 3 vol. Amsterdam. V. Looy, 1901-1902.

DUDON (Paul S. J.) : « *Lamennais et le Saint-Siège* ». Perrin, 1911. « *Lamennais et les Jésuites* ». Articles, Etudes, t. 115.

DUINE (F.) : « *Essai de Bibliographie de F. R. de La Mennais* ». Paris, Garnier, 1923.

« *La Mennais. Sa vie, ses idées, ses ouvrages* ». Paris, Garnier, 1922.

DYCKMAN (J.) : « *De oorsprong der liberaal katholieke richting* ». Brochure traduite du français de Paul Crombet, 1872.

DYK (J.-B. van) : « *Lamennais. Een levensbeeld* ». Futura. Leiden.

EGGER (Dr Fr.) : « *Dogmatica generalis* ».

ERENS (Fr.) : « *De navolging van Christus van Thomas à Kempis* ». Préface. Amsterdam. V. Looy, 1907.

FABIUS (D.-P.-D.) : « *Voortvaren : Roomsche anti-revolutionnairen* ».

FLAMENT (A.) : « *Een overzicht der voornaamste katholieke Tijdschriften* ». Het katholiek Nederland, 1813-1913, t. II.

FORGUES (E.-D.) : « *Lettres inédites de Lamennais à Montalembert* ». Perrin, 1898.

« *Œuvres posthumes de F. Lamennais* ». 3 vol., 1856, 1859.

GROEN VAN PRINSTERER : « *Handboek der Geschiedenis van het vaderland* », § 1045.

« *Nederlandsche Gedachten* », t. V.

« *Ongeloof en Revolutie* », 2e édition, 1868.

« *Le parti anti-révolutionnaire et confessionnel dans l'Eglise Réformée des Pays-Bas* ». Amsterdam. Höveker, 1860.

« *De spreuk der Revolutie : Vrijheid, Gelijkheid, Broederschap* », 2e édit. 1859.

GUILLEMANT (Abbé Charles) : « *Pierre-Louis Parisis* », 3 vol., 1916, 1917, 1925.

HAEREN (Ed.) : « *Voor honderd jaar* ». Articles. Voir : Zondagsche Courant.

HARISPE (Pierre) : « *Lamennais. Drame de sa vie sacerdotale* », 2e édit., 1925.

JANET (Paul) : « *La philosophie de Lamennais* ». Edit. : Bibliothèque de philosophie contemporaine, 1890.

KNUTTEL (Dr W.) : *Catalogus van de Pamfletten-verzameling berustende in de Koninklijke Bibliotheek*, t. VI, nos 23194; 24402-24426; 24430-24435; 24439; 24440; 24635-24642; 24751-24753; 24977-24979; 25155; 25253; 25534; 25535; 25629-25632; 25891-25893; 26277.

KRUITWAGEN (B.-O.-F.-M.) : « *De oudste Nederlandsche katholieke Courant* ». Articles dans « De Maasbode » du 22, du 23, du 24 octobre 1918.

« *Over eene bibliografie van Nederlandsche katholieke tijdschriften* ». Articles dans « De Katholiek », t. CXLII (1912).

LACORDAIRE (H.) : *Articles de l'Avenir et des Mélanges catholiques.*

« *Considérations sur le système philosophique de M. de La Mennais* ». Fonteyn. Louvain. 1847.

LAMENNAIS (F.-R.) : « *Œuvres complètes* ». Edit. Paul Daubrée et Cailleux, 12 vol., 1836-1837.

« *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le* XVIIIe *siècle et sur sa situation actuelle* », 2e édit., revue et corrigée. Paris, Fournachon, 1820.

« *Le Guide spirituel ou le miroir des âmes religieuses par le Bienheureux Louis de Blois, traduit par M. l'abbé F. De Lamennais* ». Nouvelle édition suivie des Maximes spirituelles de saint Jean de la Croix. Paris, Téqui, 1927.

« *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* ». Edit. t. I et II : De Beaucé-Rusand, 1818; t. III : Le Marié-Duvivier, Liége, 1814.

« *Quelques réflexions sur la Censure et sur l'Université* ». Brochure. Edit. Imprimerie de Cosson, rue Garenclère, n° 5. Sans date.

« *Du droit du gouvernement sur l'éducation* ». Edit. Premiers Mélanges, pp.390-403. Voir ci-après : Traduction hollandaise en brochure, Utrecht, Schikhoff, 2e édit., 1826.

« *Essai sur l'indifférence en matière de religion* ». 4 vol. Nouvelle édition. Garnier frères, Paris. Traduction hollandaise, chez Menzel et van Leeuwen, t. I et II, 1919, t. III, 1821.

« *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* ». Edit. Œuvres complètes, t. V.

« *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le* XVIIIe *siècle et sur sa situation actuelle, suivies de Mélanges religieux et philosophiques* ». Paris, Fournachon, 1820. Les « Mélanges » sont suivis de « *Pensées diverses* » et sont couramment désignés sous le titre de « Premiers Mélanges ».

« *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* », 1re partie, 2e édit., revue et corrigée, au bureau du « Mémorial catholique », 1825; 2e partie, 2e édit., 1826.

« *Mélanges* ». Edit. de la « Bibliothèque catholique de la Belgique ». Louvain, 1826. 43 articles, suivis de « *Pensées diverses* ».

« *Premiers Mélanges* ». Voir ci-dessus : « Réflexions sur l'état de l'Eglise... », etc... 29 articles, suivis de « *Pensées diverses* ».

« *Nouveaux Mélanges* » (Seconds). Paris, Librairie classique élémentaire, 1826. 41 articles, suivis de « *Pensées diverses* ».

« *L'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, et précédée de prières pendant la messe.* Edit. de luxe, avec gravures hors texte. Alfred Mame, Tours, 1886.

« *Le guide du premier âge* ». Edit. de la « Bibliothèque Catholique de la Belgique ». Louvain, 1828. Traduction hollandaise, chez Robijns, Deventer, 1829.

« *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Eglise* ». Edit. Librairie De Belin-Mandar et Devaux, 1829. Se trouve aussi dans les « Œuvres complètes », t. IX. C'est à cette édition que nous renvoyons, quand nous ne notons pas autrement.

« *Sommaire d'un système des connaissances humaines* ». Se trouve parmi les pièces justificatives du livre précédent. Edit. De Belin, pp. 359-386; « Œuvres complètes », pp. 301-326. Une traduction hollandaise se trouve dans « De Morgenstar », t. I, pp. 197-214, avec suite pp. 347-363.

Articles de l' « *Avenir* » du 16 octobre 1830 jusqu' au 15 novembre 1831.

« *Mélanges catholiques extraits de l'Avenir* ». Publiés par l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. 2 vol. 1831. Vingt articles de Lamennais.

« *Quelques réflexions sur le procès du Constitutionnel et du Courrier et sur les arrêts rendus à cette occasion par la Cour royale* ». Brochure. Edit. « Bibliothèque Catholique de la Belgique », 1825.

« *Paroles d'un Croyant* ». Edit. Garnier.

« *Correspondance* ». Dans « Œuvres posthumes de Lamennais » publiées par E.-D. Forgues, t. I, II. Paris, 1859.

« *Discussions critiques et Pensées diverses* ». Dans « Œuvres posthumes de Lamennais », publiées par E.-D. Forgues, sous le titre de « Mélanges philosophiques et politiques ». Paris, 1856.

« *Préface des Troisièmes Mélanges* ». Edit. des Œuvres complètes, t. X, p. I, CXXII.

« *Affaires de Rome* ». Edit. Garnier.

« *Le livre du peuple* ». Edit. Garnier. Dans le volume des « Affaires de Rome ». Traduction hollandaise de Lucianus. Amsterdam, V. Looy, 1899.

« *Du passé et de l'avenir du peuple* ». Edit Garnier. Dans le volume des « Affaires de Rome ». Traduction hollandaise de Lucianus. Amsterdam, V. Looy, 1899.

LANS (M.-J.-A.) : « *Het leven van Pater Bernard* », 4e édit., Amsterdam. V. Langenhuyen, 1905.

LAVEILLE (Mgr) : « *Jean-Marie De La Mennais* ». 2 vol. de Gigord, 1924.

LAZERGES (Paul) : « *Lamennais. Essai sur l'unité de sa pensée* ». Thèse soutenue devant la Faculté de théologie protestante de Montauban, 1895.

LECANUET (R.-P.) : « *Montalembert. Sa jeunesse* ». De Gigord, 1920.

LEROY-BEAULIEU (A.) : « *Les catholiques libéraux* ». Paris, Plon, 1885.

LE SAGE TEN BROCK (J.-G.) : « *Articles dans « Godsdienstvriend » ; « Bijdragen tot den Godsdienstvriend »; « R. C. Courant »; « N. C. Courant »; « N. N. Courant »; Roomsch-Catholijke Bibliotheek voor het Koninkrijk der Nederlanden »; « De Ultramontaan »; « De Morgenstar »; « De Morgenstar der Toekomst »; « De Correspondent »; « Catholijke Nederlandsche Stemmen »; Roomsch-Catholijke Maatschappij, ter bevordering van godsdienstige wetenschap en goede zeden voor het Koningrijk der Nederlanden* ».

« *De voortreffelijkheid van de Leer der Roomsch-Catholijke Kerk, geschetst door...* ». Brochure. Amsterdam, Geysbeek, 2e édit., 1816. Ses autres brochures ne nous ont pas servi directement.

Lÿp (sobriquet d'un auteur anonyme) : « *Lettre à Mgr Van Bommel* ». Archives épiscopales de Liége. Carton B. Affaires ecclésiastiques. Enseignement. II. Paquet : Leerlingen van Hageveld. Hageveld.

MAISTRE (Joseph de) : « *De l'Eglise Gallicane* ». Anvers, 1821.

« *Du Pape* », 2e édit. Louvain, 1821.

MARÉCHAL (Christian) : « *La Famille De La Mennais* sous l'ancien régime et la révolution ». Perrin, 1913.

« *La jeunesse de La Mennais* ». Perrin, 1913.

« *La Mennais.* La dispute de l'Essai sur l'Indifférence ». Ed. Champion, 1925.

MONTALEMBERT (Comte Ch. de) : *Articles de l'Avenir et des Mélanges* catholiques, notamment celui sur la Suède. « Avenir » du 20 mai 1831 ; Mél. cath., t. II.

MOURRET (F.) : « Histoire générale de l'Eglise ». Nouvelle édition revue et corrigée, Blond et Gay, 1921, t. VIII.

NUYENS (Dr W.-J.-F.). : « *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk van* 1815 *tot op onze dagen* ». Amsterdam, V. Langenhuyzen, 1883, t. I.

PERSYN (Dr J.) : « *Dr Schaepman* ». Utrecht, Amsterd, Antwerpen, 1912-1916.

QUACK : « *De Socialisten* ». 6 vol. 3e édit., Amsterdam, V. Kampen, 1899-1904.

QUÉRARD (M.-J.) : « *Notice bibliographique des ouvrages de M. De La Mennais* ». Paris, 1849.

R. DE GR : « *Lamennais en Le Sage Ten Broek* ». 3 articles. « Studiën », t. LXXIII (1909).

REBOUL (Poète et boulanger de Nîmes). « *Ode à M. l'Abbé De La Mennais* ». Dans : « Mijn reis naar Rome », voir ci-après. Pièces justificatives.

ROUSSEL (A.) : « *Lamennais d'après les documents inédits* ». 2 vol. Rennes, H. Callière, 1893.

« *Lamennais intime* ». Paris, Lethielleux.

SCHAEPMAN (Dr H.) : *Lÿkrede op Mgr Smits* ». « Menschen en *Boeken* ». Utrecht V. Rossum, t. V, 1903.

SICKING (Dr L.-J.) : « *J.-G. Le Sage Ten Broek* ». Edit. : « Geloof en Wetenschap ». Série XIII, n° 3.

SPULLER (E.) : « *Lamennais. Etude d'histoire politique et religieuse* ». Paris, Hachette, 1892.

TEN BRINK (Dr J.) : « *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde* ». Illustré. Amsterdam, Elsevier, 1897.

TEN WINKEL (Dr J.) : « *De ontwikkeling der Nederlandsche letterkunde* ».

VELDEN (H. v. d.) : « *Aanmerkingen* ». « *Godsdienstvriend* », t. XXXIV.

VENTURA (Père) : « *De Methodo philosophandi* », Romæ, ex typographia Perego-Salvioniana. Bibliothèque des Frères Mineurs de Weert.

VUUREN (Van) : « *De Katholieke Pers* ». Dans : « Het Katholieke Nederland », t. II.

WAP (Dr J.-J.-F.) : « *Album* », recueil de portraits et de signatures. Bibliothèque communale de Maëstricht.

« *Briefwisseling over godgeteerde onderwerpen tusschen M. W. Bilderdÿk en Jan. J.-F. Wap* ». Brochure, 1832.

« *De grondstelling der R. K. Kert, dat buiten Haar geene zaligheid mogelÿk is* ». Traduite du français de Frayssinous, 1832.

« *Mÿn reis naar Rome* ». 2 vol., 1838.

WITLOX (Dr J.-H.) : « *De Katholieke Politiek onder Koning Willem II* ». « Beiaard », VIIe année (1922), t. II.

« *De Katholieke Staatspartÿ* ». Thèse. Bois-le-Duc, 1919, t. I.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.	7-20
INTRODUCTION.	21-107
LA NÉERLANDE CATHOLIQUE.	108-432
CHAPITRE PREMIER. — *Lamennais et Le Sage Ten Broek.*	108-345
A. — PRÉLIMINAIRES.	108-117
B. — QUELQUES DÉTAILS SUR LA VIE DE LE SAGE. — SON ŒUVRE.	118-148
C. — INFLUENCE MATÉRIELLE DE LAMENNAIS SUR LE SAGE.	149-219
(L'ENCYCLIQUE : « MIRARI VOS »).	184-219
D. — INFLUENCE FORMELLE.	220-345
§ I	
a) *Droit divin.*	220-224
b) *Constitutions.*	224-228
c) *Souveraineté du peuple.*	228-231
d) *Droit d'insurrection.*	231-238
§ II	
LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.	239 242
§ III	
LIBERTÉ DE RELIGION ET SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT.	243-250
§ IV	
LA SUBVENTION DE L'ETAT; LES FONCTIONS PUBLIQUES OU LES DIGNITÉS DU CLERGÉ.	251-256

Pages

§ V

DROIT D'ASSOCIATION. 257

§ VI

DÉCENTRALISATION. 258-259

§ VII

LES CONCORDATS. 260-263

§ VIII

LE LIBÉRALISME ET LES LIBÉRAUX. 264-270

§ IX

LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE DE LE SAGE. 271-277

§ X

LE SYSTÈME DU SENS COMMUN. 278-280

§ XI

LA SAINTE ALLIANCE. 281-282

§ XII

GALLICANISME. 283-294

a) *En général.* 283-286
b) *Le gallicanisme théologique.* 286-289
c) *Le gallicanisme politique.* 289-294
a) *Association des intérêts de la monarchie à ceux de la religion.* 289-293
b) *Eglises nationales.* 293-294

§ XIII

LE POUVOIR TEMPOREL DU PAPE. 295-296

§ XIV

ULTRAMONTANISME. 297-301

§ XV

PROTESTANTISME ET CATHOLICISME. 302-309

Pages

§ XVI

LE SAGE ÉCRIVAIN. 310-313

§ XVII

DIS-MOI QUI TU HANTES ET JE TE DIRAI QUI TU ES. 314-345

CHAPITRE II. — *Lamennais et Jean-J.-F. Wap.* 346-353

CHAPITRE III. — *Lamennais et le Père Bernard Hafkenscheid.* 354-362

CHAPITRE IV. — *Lamennais et le Père J. Roothaan.* 363-377

CHAPITRE V. — *Lamennais et Mgr C. Van Bommel.* 378-396

CHAPITRE VI. — *Lamennais et Mgr C. Broere.* 397-409

CHAPITRE VII. — *Lamennais et les périodiques.* 410-426

a) *Minerva.* 411-413
b) *De Katholieke.* 413-414
c) *De Christelijke Mentor.* 414-417
d) *Noord-Brabander.* 417-426

CHAPITRE VIII. — *Traductions néerlandaises.* 427-432

CONCLUSION. 433-434

SOURCES. 435-443

PARIS-LIMOGES
IMPRIMERIE DES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
1930

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the library rules or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
	JAN 8 '49		

C28(946)M100

COLUMBIA UNIVERSITY
0032024622

194L18 DY2

BRITTLE DO NOT
PHOTOCOPY

FEB 6 1931